R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

CULTURE

NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2019 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2019, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2019 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2019. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2018 peuvent avoir été retraitées.

Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2019, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2018 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

Le rapport annuel de performances qui regroupe :

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

TABLE DES MATIÈRES

Mission

CULTURE **7**

Bilan de la programmation pluriannuelle 8

Récapitulation des crédits et des emplois 15

Programme 175

PATRIMOINES **19**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances 20

Objectifs et indicateurs de performance 27

Présentation des crédits et des dépenses fiscales 36

Justification au premier euro 45

Opérateurs 79

Programme 131

CRÉATION **167**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances 168

Objectifs et indicateurs de performance 171

Présentation des crédits et des dépenses fiscales 178

Justification au premier euro 184

Opérateurs 211

Programme 224

TRANSMISSION DES SAVOIRS ET DÉMOCRATISATION DE LA CULTURE **259**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances 260

Objectifs et indicateurs de performance 268

Présentation des crédits 276

Justification au premier euro 283

Opérateurs 332

MISSION

CULTURE

Bilan de la programmation pluriannuelle 8
Récapitulation des crédits et des emplois 15

BILAN DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

La mission « Culture » regroupe, d'une part, les financements alloués par l'État aux politiques publiques pilotées par le ministère de la Culture en matière de patrimoine, de création artistique, de démocratisation de la culture et de transmission des savoirs et, d'autre part, les moyens consacrés aux fonctions support du ministère. Elle comporte à ce titre les trois programmes budgétaires 131, 175 et 224. Le second pan de l'action du ministère concernant les politiques publiques des secteurs des médias et de la communication, est présenté au sein de la mission « Médias, livre et industries culturelles » et du compte de concours financiers « Avances à l'audiovisuel public ». Enfin, les politiques publiques menées par le ministère en matière de recherche culturelle et culture scientifique sont regroupées au sein de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur ».

Aux termes du décret n° 2017-1077 du 24 mai 2017 relatif aux attributions du ministre de la Culture, ce dernier a pour mission de rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité et d'abord de la France, de conduire la politique de sauvegarde, de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel dans toutes ses composantes, de favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit et le développement des pratiques et des enseignements artistiques, ainsi que de définir, coordonner et évaluer la politique du Gouvernement en matière d'éducation artistique et culturelle des enfants et des jeunes adultes tout au long de leurs cycles de formation. Il a pour mission d'encourager les initiatives culturelles locales, de développer les liens entre les politiques culturelles de l'État et celles des collectivités territoriales et participe à ce titre à la définition et à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine de la décentralisation.

Dans ce cadre, le ministère a, en 2019, organisé son action autour de plusieurs priorités déclinées par chacun de des programmes budgétaires : offrir à tous un accès à la culture, favoriser la cohésion sociale et le dynamisme économique par le renforcement de l'accès à la culture dans les territoires, restaurer et mettre en valeur les patrimoines, soutenir la création et les artistes et préserver le modèle français de diversité culturelle, en replaçant artistes et créateurs au cœur des politiques de la culture.

L'action du ministère dans le champ des trois programmes de la mission « Culture » est fortement marquée depuis 2016 par l'adoption de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP). Rappelant dans son article premier le principe de liberté de création artistique, elle fixe pour la première fois, dans le domaine de la création, un cadre législatif clair à la politique de labellisations qui structure le paysage culturel français. Dans le domaine des patrimoines, elle valorise les territoires en modernisant le droit du patrimoine, en adaptant la protection aux enjeux actuels (rénovation de la réglementation des espaces protégés, renforcement de la protection du patrimoine mondial), tout en clarifiant les servitudes et les procédures. Elle permet également de mieux prendre en compte la dimension scientifique de la protection du patrimoine archéologique, en clarifiant les responsabilités de chacun des acteurs. Enfin, dans le domaine de l'architecture, la loi LCAP a introduit la notion de qualité architecturale dans le code du patrimoine et renforce le rôle de l'architecte.

Le ministère a par ailleurs poursuivi en 2019 son action en matière de mise en sécurité des établissements et de promotion des musées et monuments. En outre, le ministère a pérennisé, par voie réglementaire, le dispositif du fonds d'urgence initialement instauré par la loi de finances rectificatives pour 2015 pour une durée de trois ans à la suite des attentats du 13 novembre 2015. Ce fonds, doté de 2 M€, contribue au renforcement de la sécurité des lieux et des personnes dans un contexte de menaces élevés et plus particulièrement d'aider les entreprises du spectacle vivant et de la presse à surmonter les surcoût de contrôle et de sécurité rencontrés du fait de la menace terroriste. Depuis 2019, il est porté par le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » et non plus par le programme 131 « Création » via le Centre National des variétés et du Jazz.

PRÉSERVER, ENRICHIR, METTRE EN VALEUR ET RENDRE ACCESSIBLE LE PATRIMOINE CULTUREL

Le programme 175 « Patrimoines » finance les politiques publiques destinées à constituer, préserver, enrichir, mettre en valeur et rendre accessible au public le plus large, le patrimoine dans toutes ses composantes : matérielle et immatérielle, muséale, monumentale, urbaine, paysagère, archéologique comme archivistique ou encore architecturale.

L'année 2019 a, bien sûr, été marquée tout d'abord par le dramatique incendie survenu à la cathédrale Notre-Dame de Paris le 15 avril. Pour faire face à ce sinistre, un dispositif inédit permettant de mobiliser les fonds récoltés a été mis en place par la loi n°2019-803 du 29 juillet 2019 pour la conservation et la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris, s'appuyant sur le Centre des Monuments Nationaux, la Fondation de France, la Fondation Notre-Dame et la Fondation du Patrimoine. Un établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale a, en outre, été mis en place par le décret n° 2019-1250 du 28 novembre 2019. Les travaux de mise en sécurité et de dépollution ont commencé dès le lendemain de l'incendie, mobilisant un nombre d'acteurs important.

Consécutivement à ce sinistre, le ministère de la Culture a lancé en octobre 2019 un plan d'action « sécurité cathédrales » pour renforcer les opérations préventives de mise en sécurité sur les cathédrales appartenant à l'État.

Au-delà de ce chantier majeur, le ministère de la Culture a poursuivi son action et accordé une attention constante à l'ensemble des chantiers de la politique patrimoniale.

En ce qui concerne les monuments historiques, l'État a poursuivi sa stratégie pluriannuelle en faveur du patrimoine, tant pour les sites religieux que civils. A ce titre, le **fonds incitatif et partenarial pour les monuments historiques situés dans les communes à faibles ressources (FIP),** doté de 15 M€ en en autorisations d'engagement en 2019, a permis de financer 156 opérations, grâce à une intervention accrue de l'État, au moyen de taux de subvention majorés (pouvant aller jusqu'à 80 % des monuments classés). Par ailleurs**, le « loto du patrimoine » a rencontré pour sa deuxième année un grand succès**. La totalité des gains (16,8 M€ au 31 décembre 2019) a abondé le fonds géré par la Fondation du patrimoine. Ces fonds, complétés par les crédits du programme 175 s'agissant du patrimoine protégé, ont permis de soutenir 121 projets publics ou privés répartis sur tout le territoire. **Ces deux dispositifs majeurs ont été reconduits en 2020.**

Dans le domaine des monuments historiques, deux tiers du budget ont été cette année encore délégués au niveau déconcentrés, permettant la poursuite de projets majeurs tels que la restauration de la flèche de la cathédrale Notre-Dame de Rouen pour les monuments appartenant à l'État ou encore un accompagnement durable des collectivités avec, par exemple, la restauration générale d'urgence engagée sur l'église Notre-Dame de Saint-Jean-de-Maurienne en Savoie. L'État mobilise également ses grands opérateurs nationaux pour la restauration de ses monuments en région : c'est ainsi que le centre des monuments nationaux (CMN) a lancé le chantier de reconversion du château de Villers-Cotterêts en cité internationale de la langue française.

Dans le cadre des programmes de revitalisation des centres anciens, la mise en valeur du patrimoine constitue un levier d'attractivité et de dynamisme économique des territoires. Les services du ministère de la Culture ont poursuivi leur mobilisation pour mettre en place et cofinancer des ateliers des territoires dans 7 villes (Mende, Grand Figeac, Saint-Dié-des-Vosges, Chaumont et Bar-le-Duc, Gien, Romorantin-Lanthenay) et pour la mise en place du programme « Action cœur de ville ». Parmi les 222 villes concernées, 104 sont dotées d'un site patrimonial remarquable et une soixantaine de « cœur de villes » sont situés en abords de monuments historiques.

La politique muséale a mis l'accent sur sa dimension territoriale, qui s'est traduite par de nombreuses missions d'accompagnement technique et financier des projets conduits par les collectivités, la réouverture de plusieurs musées après d'importants travaux, le soutien à des expositions emblématiques. L'action du ministère s'est notamment traduite par l'instruction de plus de 30 projets scientifiques et culturels et la réouverture au public de plusieurs grands équipements en région. Par ailleurs, le Fonds du patrimoine est venu compléter le financement d'acquisitions importantes de 10 musées de France territoriaux pour un montant de 1,4 M€. Ces différents dispositifs ont permis un niveau élevé de **fréquentation** en 2019, confirmant les très bons chiffres de 2018. Ces dispositifs ont également favorisé l'élargissement des publics, l**'accueil d'enfants et de jeunes dans le cadre du projet national d'éducation artistique et culturelle (EAC) et le développement de l'accessibilité.**

Dans le domaine de l'archéologie, le ministère de la Culture a poursuivi sa politique territoriale visant à renforcer l'accompagnement du réseau des différents acteurs de la discipline : services déconcentrés de l'État, services de collectivités territoriales, établissement public, universités et CNRS. Dans ce cadre, il s'attache à organiser des rencontres annuelles avec, en 2019, trois sujets saillants : les évolutions et besoins des métiers de l'archéologie, la conservation préventive et curative des mobiliers archéologiques pendant et après la fouille, le rôle des collectivités territoriales dans la médiation scientifique et la diffusion de la connaissance.

Le programme « Patrimoines » est porteur de collaborations fortes avec les collectivités territoriales **dans un rôle de conseil et d'appui, dans le domaine du patrimoine urbain et paysager, en matière d'espaces protégés et en matière de promotion d'une architecture de qualité.** Le ministère développe en effet les avis et les conseils délivrés aux particuliers et aux maîtres d'ouvrage, dans les espaces protégés et en dehors, sur les projets de construction, de réhabilitation, d'aménagement ou encore d'équipements. Une mission « Valeurs de l'architecture » a été mandatée par le ministère de la Culture pour actualiser et territorialiser la stratégie nationale pour l'architecture. Cette mission visait, à partir de larges consultations, à consolider le rayonnement de la profession d'architecte et sa reconnaissance comme levier de développement culturel, économique, social et environnemental.

L'action internationale a notamment été marquée par une nouvelle impulsion donnée à la coopération patrimoniale et muséale. A ce titre, suite à l'incendie de Notre-Dame de Paris, le ministère de la Culture a souhaité organiser une réunion de tous les ministres de la Culture de l'Union Européenne, de la société civile, du Conseil de l'Europe et de l'Unesco le 3 mai 2019 au Musée du Louvre**.** Par ailleurs**, s'agissant de la coopération muséale internationale**, à la suite du rapport « *Restituer le Patrimoine africain : vers une nouvelle éthique relationnelle* », remis le 23 novembre 2018 par Bénédicte Savoy et Felwine Sarr, le Président de la République a confié aux ministères de la Culture et de l'Europe et des Affaires étrangères le soin d'en assurer la mise en œuvre.

FAVORISER LA CRÉATION DES ŒUVRES D'ART ET DE L'ESPRIT

Le programme 131 « Création » a pour objectif de soutenir la diversité et le renouvellement de l'offre culturelle, à toutes les étapes de la vie d'une œuvre : commande, création, production, diffusion et conservation. Dans ce cadre, l'action de l'État en faveur de la création artistique s'est articulée autour de quatre axes : l'amélioration du soutien à la création et à la diffusion des œuvres, l'accès de tous à la culture et l'irrigation des territoires prioritaires, la conduite de projets d'investissements décisifs et l'accompagnement de la structuration des professions et de la pérennisation de l'emploi.

L'année 2019 a été marquée par la poursuite de la concertation engagée avec les professionnels du spectacle vivant autour du projet du ministère de porter une politique ambitieuse intégrant les mutations économiques, sociales et technologiques de la création. Ainsi, face aux difficultés du système actuel à accompagner les équipes artistiques et à renouveler les bénéficiaires, le ministre a souhaité le modifier en poursuivant deux objectifs : simplifier et assouplir les dispositifs existants pour mieux prendre en compte la globalité du projet artistique, et mieux produire les spectacles en prenant en compte les temps de recherche, d'entretien des répertoires ou encore d'action culturelle.

A ce titre, a également été amorcée en 2019 une réforme de la politique des résidences autour de trois piliers : donner une plus grande lisibilité du réseau des résidences aux artistes et des possibilités de résidences offertes ; mobiliser les labels pour les résidences territoriales ; coordonner les résidences à l'étranger, en envisageant des mises en réseaux et davantage de complémentarités.

Concernant les arts visuels, le ministère a conforté sa politique en faveur de l'art dans l'espace public afin de multiplier les possibilités de rencontre des artistes et de leurs œuvres avec les usagers : valorisation des œuvres existantes, commandes nationales, restauration, poursuite de journées du 1 % dans les écoles, partenariats avec les artothèques.

Par ailleurs, dans le champ des entreprises de création, le ministère de la Culture, en lien avec le ministère de l'Économie, a poursuivi son accompagnement des acteurs du design, des métiers d'art et de la mode dans les évolutions et restructurations des secteurs, afin de garantir la diversité et la transmission des savoir-faire.

Pour accentuer le soutien à la création indépendante engagé en 2016, l'effort en faveur du spectacle vivant a été plus particulièrement ciblé sur les artistes et les équipes dont l'activité est tournée vers les territoires et les jeunes publics. Ce ciblage inscrit l'action du ministère au cœur des priorités gouvernementales en matière d'accès de tous à la culture

et d'irrigation culturelle des territoires. A ce titre, la couverture territoriale a été consolidée en 2019 par la poursuite de la politique de labellisation (attribution du label « « Centre de développement chorégraphique national » (CDCN) au projet Chorège à Falaise (Calvados)).Dans le domaine des arts visuels également, douze nouvelles structures ont été labellisées « centre d'art contemporain d'intérêt national » et la démarche des « Schémas d'orientation des arts visuels » (SODAVI) s'est poursuivi avec 16 SODAVI engagés en métropole et en Outre-mer.

Par ailleurs, l'année 2019 a été marquée par la conduite de projets d'investissements décisifs tels que la constitution du Groupement d'intérêt public (GIP) « Cité du Théâtre », désormais chargé d'assurer le suivi des phases d'études et de travaux du projet architectural et de construction en tant que maîtrise d'ouvrage déléguée, la relocalisation du Centre national des arts plastiques (CNAP) à Pantin ainsi que l'accompagnement de projets d'investissement structurants en région, notamment dans le cadre des contrats de plan État-Région (CPER) avec la finalisation de la scène national de Clermont-Ferrand ou la rénovation du CCN de Tours.

Enfin, le ministère a poursuivi ses efforts, en lien avec les collectivités territoriales, les partenaires sociaux et les professionnels, en faveur de l'accompagnement et d'une meilleure organisation des professions, d'une part, autour de la structuration du secteur et du dialogue social, et, d'autre part, autour de l'encouragement au recours à l 'emploi pérenne, ou à défaut, à l'allongement de la durée des contrats. A cet égard, plusieurs actions ont été conduites en 2019, notamment, la mise en place du Centre national des professions des arts visuels (CNPAV) et la poursuite de la modernisation du régime de sécurité sociale des artistes auteurs qui a conduit à confier la gestion du recouvrement à une URSSAF dédiée, sous l'égide de l'ACOSS.

ENCOURAGER LES PRATIQUES ET LES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION

Le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » assure le pilotage des politiques culturelles transversales et s'articule autour de six grandes priorités : améliorer l'attractivité de l'enseignement supérieur Culture, son insertion dans le paysage de l'enseignement supérieur français et international et assurer l'insertion professionnelle des diplômés ; favoriser l'accès à la culture sur l'ensemble du territoire français, notamment grâce au développement de l'éducation artistique et culturelle ; valoriser l'attractivité de la culture française à l'international ; promouvoir et développer la politique linguistique de l'État par la valorisation du français, des langues et du plurilinguisme ; assurer l'optimisation de la gestion des fonctions de soutien de l'ensemble du ministère ; pérenniser l'emploi dans les entreprises du spectacle vivant et enregistré à travers la mise en place d'un fonds de soutien dédié.

En 2019, le ministère de la Culture a poursuivi ses efforts en matière de structuration de l'enseignement supérieur Culture (ESC), ce qui lui a permis d'atteindre des niveaux élevés d'insertion professionnelle de ses diplômés. Ces résultats traduisent la volonté du ministère de soutenir un enseignement professionnalisant, performant et attractif, dans le cadre d'une coopération avec les universités qui a encore été renforcée. Cette politique repose notamment sur le développement des partenariats avec les acteurs de la formation et de la recherche. Par ailleurs, afin de renforcer la diversité sociale, culturelle et géographique des étudiants admis dans les formations de l'enseignement supérieur Culture, le ministère de la Culture a soutenu en 2019 diverses actions, comme l'ouverture de classes préparatoires publiques pour l'ESC dans de nouveaux domaines.

Dans le cadre de la priorité gouvernementale accordée à la jeunesse et à l'éducation artistique et culturelle (EAC), les ministères chargés de la Culture et de l'Éducation nationale ont maintenu leurs efforts visant notamment la mise en place d'actions et de parcours d'EAC sur l'ensemble du territoire.

La démocratisation culturelle et l'accès de tous à la culture, particulièrement des enfants et des jeunes, des habitants des territoires prioritaires et des personnes en situations spécifiques, constituent la priorité de ce quinquennat, conformément aux orientations données par le président de la République. Ce dernier a en effet fixé un objectif de généralisation de l'éducation artistique et culturelle, soit 100 % des enfants bénéficiant de cette politique. Le ministère de la Culture s'est attaché à favoriser l'accès de chaque enfant aux trois dimensions de l'éducation artistique et culturelle que sont la pratique artistique, la fréquentation des œuvres et la rencontre avec les artistes et l'acquisition de connaissances dans le domaine des arts et de la culture.

En 2019, les deux ministères ont travaillé de manière conjointe autour de deux priorités : le développement de la pratique artistique à l'école (notamment le chant choral) et le renforcement de la place du livre et de la lecture.

Pour favoriser l'autonomie culturelle des jeunes à leur majorité, le ministère a poursuivi le développement du Pass Culture, en élargissant l'expérimentation à 5 départements supplémentaires.

Le ministère a également poursuivi son action de démocratisation culturelle dans le domaine des politiques interministérielles et partenariales telles que le handicap, la santé et la justice. Plusieurs protocoles interministériels contribuent à la prise en compte des populations et des situations spécifiques : Culture/Santé/Médico-social, Culture/Justice, Culture/Handicap. Pour ce dernier dispositif, la reconduction, en 2019, du fonds « accessibilité » pour le spectacle vivant a permis de renforcer le financement d'outils d'accessibilité en régions pour les structures du spectacle vivant.

S'agissant du volet territorial, le ministère, s'inscrivant au cœur des priorités gouvernementales, a renforcé le maillage culturel par la contractualisation avec les collectivités territoriales autour de deux axes forts : la jeunesse (conventionnement 100 % EAC) et les actions dans les territoires de la Politique de la ville, les villes moyennes et les zones rurales. A ce titre, la première phase du déploiement des Micro-folies s'est par ailleurs poursuivie dans les territoires prioritaires.

L'action ministérielle a visé en 2019 à promouvoir les politiques culturelles au niveau européen et dans les enceintes multilatérales comme l'UNESCO ou l'OIF. Le ministère a ainsi prolongé son action en faveur d'une meilleure prise en compte de la culture et le plein respect de la diversité culturelle dans toutes les politiques de l'Union européenne au travers de projets concrets tels que la mise en place du projet pilote Portunus visant à développer la mobilité des artistes et des professionnels de la culture en Europe mais aussi plus largement dans le monde. En 2019, le ministère de la Culture s'est de plus attaché à ouvrir le plus largement ces programmes d'accueil et à diversifier leurs publics et leurs thématiques en prévoyant désormais des offres en plusieurs langues. Par ailleurs, la création au ministère de la Culture de la mission « expertise culturelle internationale » (MECI) en octobre 2018 a permis en 2019 de lancer des actions de valorisation de l'expertise culturelle à l'international, d'affirmer la volonté marquée du ministère de se positionner sur ce champ de l'ingénierie culturelle et de structurer sa capacité et celle de ses opérateurs à exporter ses savoir-faire et ses compétences.

En 2019, le ministère de la Culture, en s'appuyant sur la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, a fait avancer plusieurs projets majeurs tels que l'organisation d'un colloque international « Pour des sciences en français et en d'autres langues » qui s'est tenu le 15 novembre 2019 à l'Institut de France. Des suites opérationnelles à ce colloque seront apportées en 2020, en lien notamment avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, afin de renforcer la visibilité et l'accès aux contenus scientifiques en langue française

Prenant la suite du schéma directeur des systèmes d'information, le ministère de la Culture s'est doté mi-2019 d'un plan de transformation numérique tourné à la fois vers le ministère et ses agents, les citoyens et usagers mais également permettant d'accompagner la transformation numérique des politiques publiques et des acteurs culturels. Il s'est traduit par des actions concrètes comme la mise en place d'un plan d'urgence informatique dans les services concentrés ou la poursuite du plan 100 % DEMAT. Ce projet, lancé à l'été 2018, est en cours jusqu'à 2022. Les principales réalisations 2019 portent sur la mise en œuvre de la réforme de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants (déclaration en ligne depuis le 1er octobre 2019) et le lancement des travaux sur la dématérialisation des autorisations d'urbanisme.

Dans le domaine territorial, le ministère de la Culture a poursuivi l'accompagnement des directions régionales des affaires culturelles pour renforcer l'inscription des politiques publiques culturelles au plus près des territoires en lien avec les collectivités territoriales. Il a ainsi engagé un vaste mouvement de déconcentration de ses dispositifs afin d'améliorer le service rendu aux usagers et permettre un déploiement plus efficace et visible de ses politiques. Cette déconcentration s'est accompagnée en 2019 de moyens supplémentaires en crédits pour les services déconcentrés.

En matière de respect de la diversité et de l'égalité, le ministère de la Culture a poursuivi en 2019 l' accompagnement de ses établissements publics afin de leur permettre d'obtenir les labels « Diversité » et « Égalité » délivrés par l'Agence française de normalisation. Début 2020, 17 établissements publics placés sous la tutelle du ministère de la

Culture ont d'ores et déjà obtenu le label Diversité et 12 d'entre eux ont également reçu le label Égalité professionnelle.

Enfin, le ministère de la Culture a poursuivi en 2019 son soutien en faveur de l'emploi culturel qui s'est notamment traduit, d'une part, par une refonte des dispositifs mis en place dans le cadre du Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle vivant (FONPEPS) afin de le rendre plus lisible, plus simple et mieux adapté aux besoins du secteur et, d'autre part, par la poursuite de la mise en œuvre, en faveur des artistes-auteurs, d'un mécanisme de compensation des effets liés à la hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) conformément à l'engagement gouvernemental visant à leur garantir une neutralité financière face à la réforme de la sécurité sociale en la matière.

PRÉSENTATION DE L'EXÉCUTION DES CRÉDITS POUR 2019

Le budget de la mission « Culture » s'élevait à 3 096,81 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 2 930,09 M€ en crédits de paiement (CP) en loi de finances initiale (LFI) pour 2019, dont 2 392,91 M€ en AE et 2 226,18 M€ en CP hors dépenses de personnel et 703,90 M€ en titre 2 en AE=CP.

La consommation s'est élevée à 3 120,65 M€ en AE et 2 947,27 M€ en CP, dont 2 413,32 € en AE et 2 239,94 M€ en CP hors dépenses de personnel, et 707,33 M€ en AE=CP en titre 2.

L'exécution du programme « Patrimoines » s'est élevée à 1 063,07 M€ en AE et 946,76 M€ en CP en 2019, soit un taux de consommation des crédits ouverts en LFI sur le programme de 101,6 % en AE et de 104,1 % en CP. Ce niveau d'exécution s'explique essentiellement par le rattachement de fonds de concours au titre du chantier de reconstruction de Notre Dame de Paris.

Le programme « Création » a consommé 790,68 M€ en AE et 779,46 M€ en CP, soit 101,1 % en AE et 99,8 % en CP des crédits ouverts en LFI sur le programme.

Pour le programme « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », la consommation s'élève à 1 266,90 M€ en AE et 1 221,04 M€ en CP, dont 559,57 M€ en AE et 513,71 M€ en CP hors dépenses de personnel, soit 99,9 % en AE et 98,5 % en CP des crédits ouverts en LFI sur le programme.

COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

Le ministère mène des réflexions sur la mise en place d'éléments de comptabilité analytique sur son périmètre avec l'ambition de se doter d'outils d'analyse des coûts, notamment à l'échelle de ses opérateurs, qui concentrent une large part des enjeux financiers des politiques culturelles qu'il mène.

En outre, le ministère de la Culture, dans le cadre de la performance, a mis en place des indicateurs d'analyse des coûts budgétaires, notamment pour connaître les coûts de bureautique, en y intégrant les dépenses de masse salariale afférentes.

Ces premiers travaux sont conduits en lien avec les services du ministère de l'action et des comptes publics, notamment par la participation du service des affaires financières, immobilières et générales du ministère aux ateliers pluriannuels de comptabilité analytique organisés régulièrement par la direction du budget (DB).

OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

OBJECTIF 1 : Accroître l'accès du public au patrimoine national (P175)

Indicateur 1.1 : **Fréquentation des institutions patrimoniales et architecturales (P175)**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Évolution de la fréquentation physique payante et gratuite des institutions patrimoniales et architecturales	millions	42,8	46.2	>42	>42	45,6	>43
Part des moins de 18 ans dans la fréquentation totale des institutions patrimoniales et architecturales	%	13,6	14.3	>16	>16	13,7	>16
Part des 18-25 ans résidents de l'Union Européenne dans la fréquentation des collections permanentes des institutions patrimoniales et architecturales	%	10,0	10.8	>10	>10	10,7	>10

OBJECTIF 2 : Améliorer l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur (P224)

Indicateur 2.1 : **Taux d'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture (P224)**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Architecture et patrimoine	%	88,43	87	90	90	90	91
Arts Plastiques	%	63.30	58	65	65	61	66
Spectacle vivant et cinéma	%	91,73	90	93	93	93	94
Établissements d'ESC global	%	82,34	80	84	84	82	84

OBJECTIF 3 : Favoriser un accès équitable à la culture notamment grâce au développement de l'éducation artistique et culturelle (P224)

Indicateur 3.1 : **Part des enfants et adolescents ayant bénéficié d'une action d'éducation artistique et culturelle (P224)**

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Part des enfants et des jeunes en âge scolaire ayant bénéficié d'une action éducative d'une structure subventionnée par le ministère de la Culture	%	52,73	70	88	Non déterminé	75	Sans objet

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

– la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2019 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;

– l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2019 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
175 – Patrimoines			
Prévision	1 198 102 316	1 008 229 244	
Crédits de LFI (hors FdC et AdP)	*1 046 290 130*	*909 616 705*	
Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)	*151 812 186*	*98 612 539*	
Exécution	1 063 066 942	946 761 166	
131 – Création			
Prévision	802 331 651	785 739 425	
Crédits de LFI (hors FdC et AdP)	*782 462 290*	*780 880 141*	
Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)	*19 869 361*	*4 859 284*	
Exécution	790 684 326	779 464 324	
224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture			
Prévision	1 280 280 951	1 238 484 706	10 814
Crédits de LFI (hors FdC et AdP)	*1 268 058 803*	*1 239 590 023*	*10 670*
Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)	*12 222 148*	*-1 105 317*	
Transferts d'ETPT en gestion et mouvements d'ETPT en LFR (art 11)			*144*
Exécution	1 266 900 893	1 221 040 151	10 633
Total Prévision	**3 280 714 918**	**3 032 453 375**	**10 814**
Total Exécution	**3 120 652 160**	**2 947 265 640**	**10 633**

** Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois*

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Numéro et intitulé du programme ou de l'action *Prévision LFI y.c. FdC et AdP* Consommation	2018	2019	2018	2019
175 – Patrimoines	*928 868 685* 896 621 402	*1 051 040 130* 1 063 066 942	*901 470 152* 895 107 724	*916 866 705* 946 761 166
01 – Monuments Historiques et patrimoine monumental	*379 682 802* 341 110 410	*493 139 911* 489 895 140	*338 458 289* 327 482 824	*368 694 177* 385 414 049
02 – Architecture et espaces protégés	*32 480 588* 32 231 318	*32 576 588* 32 730 426	*32 580 588* 30 912 329	*32 676 588* 33 770 431
03 – Patrimoine des musées de France	*337 796 995* 342 721 564	*347 396 449* 346 618 354	*351 094 581* 350 419 823	*337 876 597* 336 653 943
04 – Patrimoine archivistique et célébrations nationales	*33 457 793* 31 635 650	*31 179 110* 30 118 939	*37 386 187* 37 570 111	*30 871 271* 35 731 319
08 – Acquisition et enrichissement des collections publiques	*9 490 311* 10 185 872	*9 775 311* 8 781 093	*9 490 311* 10 185 873	*9 775 311* 8 781 061
09 – Patrimoine archéologique	*135 960 196* 138 736 588	*136 972 761* 154 922 989	*132 460 196* 138 536 764	*136 972 761* 146 410 363
131 – Création	*848 716 591* 850 313 075	*783 062 290* 790 684 326	*779 094 399* 795 783 728	*781 480 141* 779 464 324
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	*739 462 885* 743 630 719	*704 937 147* 701 736 486	*704 915 885* 721 518 385	*704 907 147* 702 885 514
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	*109 253 706* 106 682 356	*78 125 143* 88 947 840	*74 178 514* 74 265 343	*76 572 994* 76 578 809
224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	*1 328 792 595* 1 225 439 637	*1 276 314 803* 1 266 900 893	*1 263 810 691* 1 218 964 769	*1 247 846 023* 1 221 040 151
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	*266 056 389* 240 096 127	*263 050 885* 268 090 859	*266 903 457* 235 681 446	*251 117 911* 240 766 261
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle	*168 158 153* 153 959 037	*192 331 965* 157 179 390	*168 158 153* 150 310 355	*192 331 965* 159 749 576
06 – Action culturelle internationale	*8 187 159* 6 381 589	*7 385 969* 6 595 831	*8 187 159* 6 634 581	*7 385 969* 6 287 800
07 – Fonctions de soutien du ministère	*795 502 457* 806 271 884	*767 321 646* 799 628 239	*794 673 485* 807 634 387	*763 785 840* 778 874 653
08 – Soutien à l'emploi dans le secteur culturel	*90 888 437* 18 731 000	*43 000 000* 31 990 097	*25 888 437* 18 704 000	*30 000 000* 31 990 097
09 – Langue française et langues de France	*0* 0	*3 224 338* 3 416 477	*0* 0	*3 224 338* 3 371 764

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Numéro et intitulé du programme ou du titre *Prévision LFI y.c. FdC et AdP* Consommation	2018	2019	2018	2019
175 – Patrimoines	*928 868 685* 896 621 402	*1 051 040 130* 1 063 066 942	*901 470 152* 895 107 724	*916 866 705* 946 761 166
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	*441 490 886* 451 600 766	*456 395 422* 468 397 177	*435 633 866* 444 550 021	*451 603 130* 464 416 327
Titre 5. Dépenses d'investissement	*131 037 909* 81 635 874	*177 402 301* 129 075 812	*119 532 741* 115 072 050	*120 760 943* 148 953 267
Titre 6. Dépenses d'intervention	*282 718 951* 244 130 937	*285 310 468* 252 688 920	*265 682 606* 216 253 475	*275 170 693* 220 104 812
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	*73 620 939* 119 253 825	*131 931 939* 212 905 033	*80 620 939* 119 232 178	*69 331 939* 113 286 760
131 – Création	*848 716 591* 850 313 075	*783 062 290* 790 684 326	*779 094 399* 795 783 728	*781 480 141* 779 464 324
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	*290 359 143* 291 542 655	*291 949 062* 297 888 020	*289 958 951* 291 230 989	*290 846 913* 293 177 909
Titre 5. Dépenses d'investissement	*89 941 000* 38 743 953	*34 047 000* 8 458 385	*29 441 000* 5 906 114	*27 367 000* 3 963 667
Titre 6. Dépenses d'intervention	*455 290 448* 446 680 027	*443 940 228* 442 505 723	*445 968 448* 440 199 185	*450 140 228* 445 300 549
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	*13 126 000* 73 346 440	*13 126 000* 41 832 198	*13 726 000* 58 447 440	*13 126 000* 37 022 198
224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	*1 328 792 595* 1 225 439 637	*1 276 314 803* 1 266 900 893	*1 263 810 691* 1 218 964 769	*1 247 846 023* 1 221 040 151
Titre 2. Dépenses de personnel	*711 388 328* 708 990 424	*703 902 325* 707 330 283	*711 388 328* 708 990 424	*703 902 325* 707 330 283
Autres dépenses :	***617 404 267*** **516 449 213**	***572 412 478*** **559 570 609**	***552 422 363*** **509 974 345**	***543 943 698*** **513 709 867**
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	*219 869 735* 237 844 834	*202 753 846* 221 460 873	*217 722 944* 235 418 432	*199 276 234* 218 842 348
Titre 5. Dépenses d'investissement	*33 214 266* 18 746 735	*29 519 843* 43 446 384	*37 329 153* 21 303 945	*19 128 675* 9 629 610
Titre 6. Dépenses d'intervention	*355 423 685* 239 926 691	*331 242 208* 286 837 086	*288 473 685* 235 521 015	*316 642 208* 270 021 643
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	*8 896 581* 19 930 953	*8 896 581* 7 826 266	*8 896 581* 17 730 953	*8 896 581* 15 216 266
Total	***3 106 377 871*** **2 972 374 114**	***3 110 417 223*** **3 120 652 160**	***2 944 375 242*** **2 909 856 221**	***2 946 192 869*** **2 947 265 640**
Titre 2. Dépenses de personnel	*711 388 328* 708 990 424	*703 902 325* 707 330 283	*711 388 328* 708 990 424	*703 902 325* 707 330 283
Autres dépenses :	***2 394 989 543*** **2 263 383 690**	***2 406 514 898*** **2 413 321 877**	***2 232 986 914*** **2 200 865 797**	***2 242 290 544*** **2 239 935 357**
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	*951 719 764* 980 988 255	*951 098 330* 987 746 071	*943 315 761* 971 199 442	*941 726 277* 976 436 584
Titre 5. Dépenses d'investissement	*254 193 175* 139 126 562	*240 969 144* 180 980 581	*186 302 894* 142 282 109	*167 256 618* 162 546 544
Titre 6. Dépenses d'intervention	*1 093 433 084* 930 737 655	*1 060 492 904* 982 031 728	*1 000 124 739* 891 973 675	*1 041 953 129* 935 427 005
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	*95 643 520* 212 531 218	*153 954 520* 262 563 497	*103 243 520* 195 410 571	*91 354 520* 165 525 224

PROGRAMME 175

PROGRAMME 175

PATRIMOINES

Bilan stratégique du rapport annuel de performances 20
Objectifs et indicateurs de performance 27
Présentation des crédits et des dépenses fiscales 36
Justification au premier euro 45
Opérateurs 79

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Philippe BARBAT
Directeur général des patrimoines
Responsable du programme n° 175 : Patrimoines

Le programme 175 « Patrimoines » finance les politiques publiques destinées à constituer, préserver, enrichir, mettre en valeur et rendre accessible au public le plus large, le patrimoine dans toutes ses composantes, matériel et immatériel, muséal, monumental, urbain, paysager, archéologique comme archivistique, ainsi que l'architecture.

L'ensemble des services concernés par le programme (administration centrale, services déconcentrés, services à compétence nationale et opérateurs) contribue à la réalisation de ces objectifs.

L'année 2019 a, bien sûr, été marquée tout d'abord par le dramatique incendie survenu à la cathédrale Notre-Dame de Paris le 15 avril.

La perte occasionnée par ce sinistre est majeure (charpente médiévale, flèche, autel contemporain, fragilisation de l'ensemble de la structure de l'édifice) mais a été circonscrite grâce au dévouement des pompiers, des forces de l'ordre, des agents de la ville de Paris, du clergé et des agents du ministère de la Culture mobilisés pleinement sur le sauvetage et la restauration de l'édifice.

Un dispositif inédit permettant de mobiliser les fonds récoltés a été mis en place par la loi n°2019-803 du 29 juillet 2019 pour la conservation et la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris, s'appuyant sur le Centre des Monuments Nationaux, la Fondation de France, la Fondation Notre-Dame et la Fondation du Patrimoine. Un établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale a, en outre, été mis en place par le décret n° 2019-1250 du 28 novembre 2019.

Les travaux de mise en sécurité et de dépollution ont commencé dès le lendemain de l'incendie mobilisant un nombre d'acteurs important. Le chantier de restauration doit, de plus, être une opportunité de sensibiliser le public à la nécessité de la conservation des monuments historiques et de mettre en œuvre une politique de formation dans le cadre du projet « Chantiers de France ».

Enfin, le ministre de la Culture a lancé en octobre 2019 un plan d'action « sécurité cathédrales » pour renforcer les opérations préventives de mise en sécurité sur les cathédrales appartenant à l'État.

Le ministère de la Culture a par ailleurs poursuivi son action et accordé une attention constante à l'ensemble des chantiers de la politique patrimoniale :

1. La poursuite de la stratégie pluriannuelle en faveur du patrimoine et la mise en œuvre de nouveaux mécanismes de financement de la restauration du patrimoine sur les territoires

- le **fonds incitatif et partenarial pour les monuments historiques situés dans les communes à faibles ressources (FIP),** doté de 15 M€ en autorisations d'engagement en 2019, a permis de financer 156 opérations, grâce à une intervention accrue de l'État, au travers de taux de subvention majorés, pouvant aller jusqu'à 80 % pour les monuments classés. Ce dispositif permet de financer de nouveaux projets ou de concrétiser des opérations n'ayant pu jusqu'alors rassembler la totalité des financements nécessaires. Le FIP a également encouragé les régions à prendre part à la restauration du patrimoine : en effet, leur taux d'intervention doit être au minimum de 15 % pour rendre les projets éligibles au fonds. Le FIP est reconduit en 2020.

- le **« loto du patrimoine »** a rencontré pour sa deuxième année un grand succès. La totalité des gains (16,8 M€ au 31 décembre 2019) a abondé un fonds géré par la Fondation du patrimoine et dédié exclusivement à la réhabilitation du patrimoine en péril (protégé et non protégé) identifié conjointement par la mission Bern et par les services du ministère de la Culture. S'agissant du patrimoine protégé, les crédits du programme 175 consacrés aux monuments historiques sont venus compléter le financement issu des gains du loto. Ce nouveau dispositif, qui confirme l'intérêt des Français pour leur patrimoine, a permis de soutenir 121 projets publics ou privés répartis sur tout le territoire. Il est reconduit en 2020.

2. La fréquentation des institutions patrimoniales se maintient à un niveau élevé

L'année 2019 confirme les très bons chiffres de fréquentation de 2018 malgré une légère contraction :

- la **fréquentation totale des institutions patrimoniales et architecturales**, avec plus de 45,5 millions de visites, diminue légèrement de -1 % par rapport à l'année 2018, mais enregistre tout de même une progression de 6 % par rapport à 2017 ;
- la **fréquentation des publics de moins de 18 ans, dont les scolaires,** stable par rapport à 2018, enregistre une hausse de 12 % par rapport à 2017 ;
- la **fréquentation des publics de 18 à 25 ans**, en recul de 2 % par rapport à l'an dernier, affiche une hausse de 16 % par rapport à 2017.

Les niveaux de fréquentation touristique et des jeunes publics, notamment les scolaires, sont particulièrement préservés, dans un contexte d'accessibilité parfois difficile (mouvements sociaux).

Parallèlement, la politique d'élargissement de l'accès au patrimoine s'est traduite en 2019 notamment par :

- **l'accueil d'enfants et de jeunes dans le cadre du projet national d'éducation artistique et culturelle (EAC) s'est développé et formalisé notamment dans le plan « *A l'école des arts et de la culture* » en 2018.** Y figurent les dispositifs EAC comme « La classe l'Œuvre ! » (projet pédagogique construit autour de l'étude d'œuvres d'art qui a accueilli en 2019 plus de 805 classes, soit 16 100 élèves, au sein de 362 musées de France), et « C'est mon patrimoine ! » (dispositif d'éducation artistique et culturelle hors-temps scolaire qui a touché plus de 50 000 jeunes en 2019, issus notamment des quartiers prioritaires de la politique de la Ville, qui ont participé à 244 projets dans plus de 500 monuments, musées, sites archéologiques, archives, patrimoine immatériel, sites industriels ou naturels, etc.). Par ailleurs, la nouvelle opération d'éducation artistique et culturelle lancée la veille des journées européennes des patrimoines, « Levez les yeux », ainsi que l'opération « Les enfants du patrimoine » menée par les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) ont ainsi rassemblé pour l'année 2019 environ 16 000 élèves pour 800 activités proposées ;

- **le soutien financier aux associations** de chantiers de bénévoles (Union Rempart, CHAM, Le Club du Vieux Manoir), dans le cadre d'actions de formation de bénévoles et de leurs encadrants, qui permettent chaque année d'accueillir plus de 2 300 jeunes sur site, mais également de conduire des actions artistiques et culturelles sur le temps scolaire (20 000 participants) ;

- **le développement de l'offre numérique des services d'archives** : le portail FranceArchives fédère aujourd'hui 84 partenaires (53 services d'archives départementales et 15 services d'archives municipales ou métropolitaines, les trois services à compétence nationale (SCN) des Archives nationales, la médiathèque de l'architecture et du patrimoine (MAP), les archives des ministères des Armées et de l'Europe et des Affaires étrangères, des organismes de l'enseignement supérieur et de la recherche, des établissements publics et des partenaires associatifs) et permet la recherche en ligne à partir de leurs ressources archivistiques. En 2019, le portail a reçu 2 656 171 visites, soit une moyenne mensuelle de 176 000 visiteurs uniques (+50 %), correspondant à 7 975 377 pages vues (+39 %) ;

- **la mise en ligne d'une application numérique destinée à faciliter l'accès aux documents publics** : appelé @docs, cet outil a vocation à aider l'usager à s'approprier les textes législatif et réglementaire qui encadrent

l'accès à des documents d'usage courant. Il est fondé sur le principe d'un « arbre de décisions » qui, en quelques questions, mène l'usager d'une typologie documentaire aux informations concernant sa consultation, tout en l'informant des voies de recours possibles et du détail des textes applicables.

3. La mise en valeur des territoires à travers les politiques patrimoniales

En 2019, le programme « Patrimoines » s'est attaché à financer des projets irriguant l'ensemble du territoire afin de favoriser l'accès de chacun à la culture :

– **dans le domaine des monuments historiques**, les deux tiers du budget ont été cette année encore délégués au niveau déconcentré, permettant la poursuite de projets d'ampleur :

- pour les monuments appartenant à l'État, la restauration de la flèche de la cathédrale Notre-Dame de Rouen se poursuit tout comme la restauration du tour de chœur de la cathédrale Notre-Dame de Chartres démarrée en 2015. Le protocole Culture-Défense, liant les ministères de la Culture et des Armées, a également permis la restauration du bastion du Roy et de la rampe sud de la citadelle de Bayonne (64) ;

- l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris, le 15 avril 2019, a rappelé la nécessité de renforcer le niveau de sécurité des 44 000 immeubles protégés au titre des monuments historiques, au premier rang desquels les 87 cathédrales appartenant à l'État. À cette fin, le ministère de la Culture a mis en place en octobre 2019 un plan « sécurité cathédrales » dont l'objectif est de d'accroître le niveau de sécurité de ces monuments ;

- l'État mobilise ses grands opérateurs nationaux pour la restauration de ses monuments en région : 2019 a ainsi vu la poursuite du chantier de restauration du pont de Martrou, dernier pont transbordeur de France tandis que le centre des monuments nationaux (CMN) a lancé le chantier de reconversion du château de Villers-Cotterêts en cité internationale de la langue française ;

- en outre, le programme « Patrimoines » s'attache à accompagner durablement les collectivités, avec, par exemple, la restauration générale d'urgence engagée sur l'église Notre-Dame de Saint-Jean-de-Maurienne en Savoie. Il soutient également les propriétaires privés d'édifices protégés au titre des monuments historiques dans leurs projets de restauration et d'entretien, comme c'est le cas pour le château de Rochefort en Côte-d'Or ou l'abbaye de Sénanque dans le Vaucluse ;

- les interventions sur le patrimoine mobilier concernent les trésors d'églises ou de cathédrales, les tableaux, sculptures, retables ou tapisseries. Une attention particulière est portée au patrimoine technique. Pour 2019, on peut ainsi citer les travaux d'entretien sur le chalutier « Angoumois » (1969) du musée maritime de La Rochelle ou le voilier de régate « Lady Trix » datant de 1909, amarré à « La Baule ». Plusieurs chantiers de restauration d'orgues protégés se sont achevés, comme à l'église Saint-Charles de Knutange (57), à l'église Saint-Jean-Baptiste de Giromagny (90), à l'abbaye Saint-Géraud à Aurillac (10) ou encore à l'abbatiale Saint-Pierre à Airvault (79). A noter que 2019 a vu le démarrage de grands chantiers sur les orgues des cathédrales (Lyon, Amiens…) ;

- les efforts entrepris pour mobiliser les partenaires publics ou privés dans le cadre des opérations de travaux de restauration des monuments historiques n'appartenant pas à l'État se sont poursuivis. L'effet de levier de ces opérations, qui permet de démultiplier l'effet mobilisateur de la contribution de l'État, est significatif avec, pour 1 € engagé par l'État, un engagement des partenaires à hauteur de 2 € ;

– **dans le cadre des programmes de revitalisation des centres anciens**, la mise en valeur du patrimoine constitue un levier d'attractivité et de dynamisme économique des territoires. Les services du ministère de la Culture ont poursuivi leur mobilisation pour mettre en place et cofinancer des ateliers des territoires dans 7 villes (Mende, Grand Figeac, Saint-Dié-des-Vosges, Chaumont et Bar-le-Duc, Gien, Romorantin-Lanthenay) et pour la mise en place du programme « Action cœur de ville » : parmi les 222 villes concernées, 104 sont dotées d'un site patrimonial remarquable et une soixantaine de « cœur de villes » sont situés en abords de monuments historiques.

– **dans le domaine de l'architecture**, les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) ont poursuivi leurs actions de valorisation et de diffusion de l'architecture en région par le soutien aux actions de formation et de sensibilisation des publics. Elles ont notamment pris part à la quatrième édition des « Journées nationales de l 'architecture » en octobre 2019, laquelle a inclus un nouveau volet à destination des jeunes publics, intitulé « Levez les yeux ! ». Elles ont contribué en outre au déploiement du label « Architecture contemporaine remarquable », ainsi qu'à l'extension du réseau des « Villes et Pays d'art et d'histoire » (13 nouveaux labels en 2019).

– **dans le domaine des musées**, le ministère assure un accompagnement technique et financier constant sur les territoires : son action s'est traduite en 2019 par l'instruction de plus de 30 projets scientifiques et culturels dont ceux des musées de Lons-le-Saunier et de Lorient dans la perspective de leur rénovation. Ce soutien s'est également concrétisé par la réouverture au public de plusieurs grands équipements en région, parmi lesquels le musée des Beaux-arts à Dijon, le muséum d'histoire naturelle de Bordeaux, le musée de la Libération de Paris ou le musée Ingres-Bourdelle de Montauban. En outre, le label « Exposition d'intérêt national » a permis de distinguer en région 15 projets, tant dans le domaine des beaux-arts, de l'art contemporain que de l'archéologie. Le Fonds du patrimoine est venu compléter le financement d'acquisitions importantes de 10 musées de France territoriaux pour un montant de 1,4 M€, telles qu'un tableau de Simon Vouet, représentant le Martyre de Sainte Catherine, pour les musées de la ville de Strasbourg, ou des correspondances de Marcel Proust pour la Maison de Tante Léonie-Musée Marcel Proust. Enfin, le musée d'art moderne de Fontevraud - collection Martine et Léon Cligman et l'archéosite de Montans ont reçu l'appellation « musée de France » ;

– **dans le domaine de l'archéologie,** le ministère de la Culture a poursuivi sa politique territoriale visant à renforcer l'accompagnement du réseau des différents acteurs de la discipline : services déconcentrés de l'État, services de collectivités territoriales, établissement public, universités et CNRS. Dans ce cadre, il s'attache à organiser des rencontres annuelles avec, en 2019, trois sujets saillants : les évolutions et besoins des métiers de l'archéologie, la conservation préventive et curative des mobiliers archéologiques pendant et après la fouille, le rôle des collectivités territoriales dans la médiation scientifique et la diffusion de la connaissance.

Au sein des centres de conservation et d'études, l'expérimentation de la gestion des biens archéologiques mobiliers avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) a été conduite sous le contrôle des services régionaux de l'archéologie des DRAC/DAC sur 9 sites. Cette expérimentation a servi de préfiguration à la mise en place de la gestion partagée avec l'Inrap en 2020 dans six de ces sites.

Les Journées Nationales de l'Archéologie (JNA) ont, enfin, rassemblé 220 000 visiteurs, soit une augmentation de 10 % de la fréquentation des publics par rapport à 2018. Plus de 1600 animations sur l'ensemble du territoire national, y compris outre-mer, et organisées par les différents acteurs du réseau, ont été l'occasion de présenter les métiers de l'archéologie et de permettre la visite de nombreux chantiers de fouilles. Cette année, le modèle national de ces journées créées en 2010, s'est étendu à dix-sept pays européens.

– **dans le domaine des archives**, la politique du ministère s'est traduite par un soutien aux collectivités pour la construction ou la rénovation de leurs bâtiments d'archives (livraison de l'extension des magasins des archives départementales (AD) de la Loire et du bâtiment annexe des AD du Loir-et-Cher, lancement de deux constructions neuves, en Isère et en Guyane, et une extension réhabilitation pour la Haute-Vienne). Par ailleurs, le ministère soutient également le développement de plates-formes d'archivage numérique avec un nouveau dispositif « Archives numériques en territoire » (ANET) qui a remplacé le dispositif AD-Essor. Ce dernier, en 5 ans, a permis de soutenir le développement d'équipements fréquemment mutualisés dans 4 régions, 26 départements et 37 communes et intercommunalités. Par ailleurs ont été développés et mis en production pour l'ensemble du réseau, des outils de préparation aux versements d'archives numériques (Octave et Archifiltre publié dans le cadre d'une start-up d'État porté par le service d'archives des ministères sociaux).

Le label « Maisons des Illustres » regroupe, en 2019, 245 Maisons des Illustres, maillant tant le territoire métropolitain qu'ultramarin. Le partenariat, qui s'est développé avec la Fédération nationale des maisons d'écrivains et des patrimoines littéraires (FNMEPL), permet, en particulier, de réaliser des outils pédagogiques afin de développer une offre d'éducation artistique et culturelle de qualité en direction du jeune public dans les territoires couverts par les Maisons des Illustres.

La Convention Culture – Tourisme (janvier 2018) accorde une attention particulière aux publics touristiques, en situation spécifique (handicap, minima sociaux…), aux zones traditionnellement éloignées de l'offre touristique, au développement du numérique en matière de tourisme culturel ainsi qu'à la valorisation de sites culturels emblématiques en région, notamment patrimoniaux. En lien avec l'opérateur Atout France, une opération de communication par vidéos des lieux labellisés patrimoniaux sélectionnés au sein de destinations touristiques comportant aussi bien des sites emblématiques que des sites à faire connaître est lancée en 2019. Ce dispositif, soutenu par la Direction générale des patrimoines, s'articule autour de la production annuelle de 5 films, diffusables sur le site d'Atout France pour les 3 ans à venir et déclinés sous une appellation ou un nom matérialisant la signature commune des labels patrimoniaux.

4. Le développement des partenariats avec l'ensemble des acteurs de l'architecture et du patrimoine

Le programme « Patrimoines » est porteur de collaborations fortes avec les collectivités territoriales **dans un rôle de conseil et d'appui** :

– **dans le domaine du patrimoine urbain et paysager**, les DRAC accompagnent les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de plans patrimoniaux : plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) ou plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP). Les DRAC conduisent les études préalables au classement des sites patrimoniaux remarquables (SPR) et à la mise en œuvre des périmètres délimités des abords (PDA) des monuments historiques. Enfin, les DRAC accompagnent les études de délimitation des biens inscrits sur la liste du Patrimoine mondial et de leur zone tampon ainsi que la mise en œuvre des plans de gestion de ces biens.

– **en matière de promotion d'une architecture de qualité**, le ministère de la Culture développe les avis et les conseils délivrés aux particuliers et aux maîtres d'ouvrage, dans les espaces protégés et en dehors, sur les projets de construction, de réhabilitation, d'aménagement ou encore d'équipements. Une mission « Valeurs de l'architecture » a été mandatée par le ministère de la Culture pour actualiser et territorialiser la stratégie nationale pour l'architecture. Cette mission visait, à partir de larges consultations, à consolider le rayonnement de la profession d'architecte et sa reconnaissance comme levier de développement culturel, économique, social et environnemental.

La création du label « Architecture contemporaine remarquable » (ACR) a permis de relancer la politique de reconnaissance de l'héritage architectural des XXe et XXIe siècles. Début 2019, un comité opérationnel a été mis en place pour apporter des solutions aux questions que pose l'architecture récente, notamment en termes de médiation, de repérage et de transformation. Une première journée de valorisation des travaux a été organisée fin novembre 2019.

– **dans le domaine des musées de France**, les opérations de post-récolement continuent à faire l'objet d'un suivi attentif ainsi que de formations, notamment dans les DRAC. De nombreuses missions d'accompagnement scientifique et technique ont été assurées en 2019, le plus souvent dans le cadre du soutien aux nombreux chantiers de rénovation d'établissements. Parmi ceux-ci, peuvent être mentionnés le projet du Grand Rolin à Autun, le musée Bonnat-Helleu à Bayonne, la cité muséale de Château-Chinon, le musée d'Arts de Toulon ou le musée des Beaux-Arts de Draguignan ;

– **dans le domaine du patrimoine culturel immatériel**, inscrit dans le code du patrimoine depuis 2016, de nombreuses actions d'inventaire et de mise en valeur ont été conduites sur le territoire, dans l'hexagone et en outre-mer, dans le cadre de la mise en œuvre de la convention UNESCO sur la sauvegarde du patrimoine immatériel, en partenariat avec les collectivités territoriales, les associations spécialisées et les centres de recherche (universités, CNRS, Ethnopôles). Un emblème spécifique a été créé et diffusé aux détenteurs des 420 pratiques inscrites à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel en France.

– **dans le domaine de l'archivage numérique**, une offre de service pour l'archivage numérique intermédiaire, basée sur le logiciel VITAM (« Valeurs immatérielles transmises aux archives pour mémoire », se met en place en association avec plusieurs ministères. Le projet ADAMANT (« Administration Des Archives et de leurs Métadonnées aux Archives Nationales dans le Temps »), qui vise à implémenter VITAM au sein des Archives nationales, est entré en phase de production.

5. L'action internationale marquée notamment par une nouvelle impulsion donnée à la coopération patrimoniale et muséale

A la suite de l'incendie de Notre-Dame de Paris, le ministre de la Culture a souhaité donné une nouvelle impulsion à la coopération patrimoniale internationale en organisant une réunion de tous les ministres de la Culture de l'Union européenne, de la société civile, du Conseil de l'Europe et de l'Unesco le 3 mai 2019 au Musée du Louvre. Cet incendie a également été l'occasion pour le Comité du patrimoine mondial d'examiner le rapport sur l'état de conservation du bien Paris Rives de la Seine conformément à la convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972. La France a également organisé à Brest la conférence internationale sur la protection du patrimoine culturel subaquatique dans le cadre de la Convention de 2001. En ce qui concerne le patrimoine immatériel encadré par la Convention de 2003, l'alpinisme, dont le dossier a été porté par la France et la Suisse, a été inscrit par le Comité du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO au registre du patrimoine immatériel de l'Humanité.

L'année 2019 a aussi été marquée par le développement de plusieurs actions en faveur du Patrimoine du Proche et du Moyen-Orient, notamment avec la mise en œuvre des projets soutenus par la France, *via* le fonds Aliph, en Syrie, en Irak, au Yémen et en Lybie, mais aussi avec l'enrichissement de la série *Patrimoine du Proche-Orient* du site internet *Grands Sites Archéologiques*.

S'agissant de la coopération muséale internationale, à la suite du rapport « *Restituer le Patrimoine africain : vers une nouvelle éthique relationnelle* », remis le 23 novembre 2018 par Bénédicte Savoy et Felwine Sarr, le Président de la République a confié aux ministères de la Culture et de l'Europe et des Affaires étrangères le soin d'en assurer la mise en œuvre. L'objectif prioritaire vise à permettre à la jeunesse africaine d'avoir un meilleur accès à son patrimoine qui se traduit par l'annonce de la restitution de quelques œuvres emblématiques au Bénin et au Sénégal et par l'instauration d'une nouvelle politique d'échanges. Dans ce cadre, un Forum « *Patrimoines africains : réussir ensemble notre nouvelle coopération culturelle* » a été organisé le 4 juillet 2019 et l'expertise muséale française a été mobilisée pour le projet de modernisation du musée national de Yaoundé au Cameroun ou la création de musées au Bénin.

6. L'animation des réseaux au service de l'architecture, des musées et du patrimoine

En matière d'architecture, les actions d'animation et de soutien apportées aux différents acteurs et associations, notamment aux Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), se sont poursuivies. L'année 2019 a été marquée par de nombreuses actions de promotion et de diffusion de l'architecture. Le ministère de la Culture renouvelle chaque année son soutien à une dizaine de prix et palmarès de niveau national, ainsi qu'à une centaine de prix régionaux, souvent portés par les CAUE, qui valorisent le « bien construit » et l'architecture inscrite dans la transition écologique.

Pour la cinquième année, le ministère a présenté au salon international de l'immobilier de Cannes (MIPIM), sur un stand « Architecture (by) France » et avec un programme de conférences fourni, les savoir-faire et les capacités d'innovation des architectes français.

En matière de patrimoine culturel immatériel (PCI), un effort marqué a été mené dans le renforcement de la formation initiale et continue des professionnels, par l'organisation de sessions de formation au PCI, en collaboration avec l'Institut national du patrimoine, l'Ecole du Louvre, 6 Masters d'universités françaises et 4 *Ethnopôles* labellisés par le ministère.

En matière de musées, la mise en œuvre des mesures préconisées à la suite de la mission « Musées du XXIe siècle » s'est poursuivie. Les journées d'études et les rencontres organisées par le ministère ont permis d'aborder notamment la muséographie des expositions ou les collections extra-occidentales dans les musées de France. Le prix « Osez le musée », créé en 2017, a récompensé, tant à Marseille qu'à Brest ou à Lezoux, plusieurs projets innovants en direction des publics éloignés de la culture ou en grande exclusion sociale et économique.

Autre déclinaison de la mission « Musée du XXIème siècle », les rencontres « Vie des Musées / Temps des publics » ont permis de créer un réseau de professionnels (près de 600 membres) engagés dans la réflexion sur l'évolution des pratiques de médiation et de transmission culturelle et sur le statut et la professionnalisation des compétences des métiers. Dans ce cadre, le « Festival des médiations et de la transmission » organisé à Montpellier en juillet 2019 en partenariat avec la DRAC Occitanie, le Musée Fabre et l'agglomération Montpellier Méditerranée Métropole, a rassemblé près de 200 professionnels de la médiation et des chercheurs issus du monde muséal et universitaire pour interroger l'évolution des musées et des institutions patrimoniales vers une dimension plus ouverte, inclusive et citoyenne.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	**Améliorer la connaissance et la conservation des patrimoines**
INDICATEUR 1.1	Part des crédits de conservation préventive par rapport aux crédits de restauration des monuments historiques
INDICATEUR 1.2	Archéologie préventive : Proportion des dossiers d'aménagement reçus faisant l'objet d'un arrêté de prescription de diagnostic et/ou d'un arrêté de prescription de fouilles préventives
INDICATEUR 1.3	Qualité de la maîtrise d'ouvrage État
OBJECTIF 2	**Accroître l'accès du public au patrimoine national**
INDICATEUR 2.1	Fréquentation des institutions patrimoniales et architecturales
INDICATEUR 2.2	Accessibilité des collections au public
INDICATEUR 2.3	Taux de satisfaction du public des institutions et des sites patrimoniaux
OBJECTIF 3	**Elargir les sources d'enrichissement des patrimoines publics**
INDICATEUR 3.1	Effet de levier de la participation financière de l'État dans les travaux de restauration des monuments historiques qui ne lui appartiennent pas
INDICATEUR 3.2	Taux de ressources propres des institutions patrimoniales et architecturales

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1
Améliorer la connaissance et la conservation des patrimoines

INDICATEUR 1.1
Part des crédits de conservation préventive par rapport aux crédits de restauration des monuments historiques

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Part des crédits de conservation préventive par rapport aux crédits de restauration des monuments historiques	%	18,31	18.71	>=15	>=15	17,88	>=15

Commentaires techniques

Source des données : Application comptable interministérielle Chorus pour les données issues des DRAC/DAC, compte financier du Centre des monuments nationaux (CMN).

Mode de calcul :

I = N1 / N2, exprimé en %, où :

N1 = Somme des crédits de paiements (CP) exécutés en DRAC/DAC sur les titres 3 et 6 (fonctionnement) pour l'entretien des monuments historiques classés ou inscrits + montant des CP exécutés par le CMN pour l'entretien des bâtiments (classés ou inscrits) (crédits de fonctionnement uniquement) (en euros) au cours de l'année civile considérée ;

N2 = Somme des CP exécutés sur les titres 5 et 6 (investissement) pour la restauration des monuments historiques classés ou inscrits + montant des CP exécutés par le CMN pour les travaux de restauration des bâtiments (classés ou inscrits) au cours de l'année civile considérée (crédits d'investissement uniquement) (en euros).

Pour l'année 2019, les données ont été retraitées pour neutraliser les dépenses liées à la sécurisation et à la consolidation de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

INDICATEUR 1.2
Archéologie préventive : Proportion des dossiers d'aménagement reçus faisant l'objet d'un arrêté de prescription de diagnostic et/ou d'un arrêté de prescription de fouilles préventives

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Archéologie préventive : Proportion des dossiers d'aménagement reçus faisant l'objet d'un arrêté de prescription de diagnostic	%	8,6	9,54	entre 6 et 8	entre 6 et 8	8,48	entre 6 et 8
Archéologie préventive : Proportion des dossiers d'aménagement reçus faisant l'objet d'un arrêté de prescription de fouilles préventives	%	1,78	1.98	entre 1,5 et 2	entre 1,5 et 2	1,65	entre 1.5 et 2

Commentaires techniques

Source des données : DRAC/DAC.

Mode de calcul :

1re ligne : I = N1 / N2, exprimé en %, où :

N1 = nombre d'arrêtés de prescription de diagnostics pris par le préfet au cours de l'année n suite à l'instruction par les DRAC, déduction faite des actes abrogés au cours de l'année n ;

N2 = nombre de dossiers d'aménagement reçus dans les DRAC pour instruction archéologique au cours de l'année n + le stock restant à instruire en fin d'année n-1 ;

2e ligne : I = N3 / N2, exprimé en %, où :

N3 = nombre d'arrêtés de prescription de fouilles préventives pris par le préfet au cours de l'année n suite à l'instruction par les DRAC, déduction faite des actes abrogés au cours de l'année n ;

N2 = nombre de dossiers d'aménagement reçus dans les DRAC pour instruction archéologique au cours de l'année n + le stock restant à instruire en fin d'année n-1.

INDICATEUR 1.3

Qualité de la maîtrise d'ouvrage État

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Respect de la programmation des opérations sous convention de mandat de maîtrise d'ouvrage OPPIC	%	109,93	111.25	111	111	120,10	110

Commentaires techniques

Source des données :

Données de l'OPPIC. Périmètre : On considère les opérations de travaux, en cours ou achevées dans l'année, programmées sur le titre 5 dont la maîtrise d'ouvrage est déléguée à l'OPPIC par convention de mandat, relevant du programme 175 « Patrimoines ». L'indicateur porte sur un périmètre de 8 opérations en cours en 2017 et 2018 et 7 opérations en cours en 2019.

Mode de calcul :

La valeur de l'indicateur est N1 / N2 en % avec :

N1 = coût réel (dernier avenant) ;

N2 = coût des travaux prévu (convention initiale) corrigé des révisions de prix.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le ministère s'est engagé à améliorer la connaissance et la conservation des patrimoines et suit, dans ce cadre, des indicateurs relatifs aux procédures de signalement, de protection et de conservation, au développement des programmes de travaux d'entretien dans les monuments historiques et à la qualité de la maîtrise d'ouvrage.

Concernant **le développement des programmes de travaux d'entretien dans les monuments historiques (indicateur 1.1)**, axe majeur de la politique patrimoniale du ministère, l'indicateur relatif à la part des crédits d'entretien par rapport aux crédits de restauration consacrés aux monuments historiques dépasse, comme l'an dernier, le niveau minimum préconisé par l'audit de modernisation d'avril 2006 sur « la modernisation et la rationalisation de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre sur les monuments historiques » (15 %). Il témoigne du fort engagement du Centre des monuments nationaux (CMN), ainsi que des DRAC qui portent au niveau local la politique du ministère en la matière.

En matière d'archéologie préventive (indicateur 1.2), les indicateurs relatifs aux taux de prescription de diagnostics et de fouilles préventives se redressent en 2019. Cette évolution souligne la maîtrise du nombre de prescriptions arrêtées par les services de l'État malgré la hausse du nombre de dossiers d'aménagement reçus (+14 % par rapport à 2018), liée à une conjoncture porteuse pour le secteur de la construction. Le taux de prescription de diagnostics atteint ainsi son plus bas niveau depuis 2014 (8,48), proche de la cible établie entre 6 % et 8 %. De même, le taux de prescription de fouilles préventives diminue fortement (1,65 %) et respecte de nouveau la cible établie entre 1,5 % et 2 %.

Concernant **la qualité de la maîtrise d'ouvrage État (indicateur 1.3)**, l'indicateur relatif au respect des coûts des opérations conduites par l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC) pour les opérations sous convention de mandat de maîtrise d'ouvrage en cours et terminées dans l'année dépasse la cible fixée à 115 % en raison de l'incidence financière de deux avenants qui intègrent, pour la convention relative aux travaux de refonte et

de mise aux normes des parcours de visite du musée de Cluny, des options complémentaires nécessaires à la réfection des réseaux électriques, l'installation de vitrines actives, la restauration des menuiseries extérieures et le gardiennage nuits et week-ends et, pour la convention relative au réaménagement du site Richelieu de la Bibliothèque nationale de France, les travaux complémentaires de toiture et de restauration des façades de la phase 2.

OBJECTIF 2
Accroître l'accès du public au patrimoine national

INDICATEUR 2.1 mission
Fréquentation des institutions patrimoniales et architecturales

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Évolution de la fréquentation physique payante et gratuite des institutions patrimoniales et architecturales	millions	42,8	46.2	>42	>42	45,6	>43
Part des moins de 18 ans dans la fréquentation totale des institutions patrimoniales et architecturales	%	13,6	14.3	>16	>16	13,7	>16
Part des 18-25 ans résidents de l'Union Européenne dans la fréquentation des collections permanentes des institutions patrimoniales et architecturales	%	10,0	10.8	>10	>10	10,7	>10

Commentaires techniques

Source des données :

1ère et 2e lignes : Centre des monuments nationaux (CMN) (Observatoire des publics), Domaine national de Chambord, Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA), musées nationaux relevant du programme 175 « Patrimoines » (statistiques sur les musées nationaux services à compétence nationale de l'Établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées, données des musées nationaux opérateurs et services à compétence nationale), Archives nationales (SCN AN, sites de Paris et de Pierrefitte-sur-Seine), et SCN ANMT (Roubaix). La comptabilisation de la fréquentation des salles de travail des Archives nationales ne fait plus partie du périmètre de calcul à compter du RAP 2015. Le SCN ANOM (site d'Aix-en-Provence) ne reçoit que des lecteurs en matière de fréquentation.

3e ligne : Centre des monuments nationaux (CMN) (Observatoire des publics), Domaine national de Chambord, Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA), musées nationaux relevant du programme 175 « Patrimoines » (statistiques sur les musées nationaux services à compétence nationale de l'Établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées, données des musées nationaux opérateurs et services à compétence nationale).

Mode de calcul :

1ère ligne : l'indicateur est égal à la somme des entrées payantes et gratuites des musées nationaux, des monuments nationaux ouverts à la visite, gérés par le CMN et du Domaine national de Chambord, de la Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA) + la somme des scolaires accueillis par les services éducatifs des Archives nationales, des visiteurs reçus dans le cadre de l'offre culturelle. La fréquentation des grandes manifestations nationales (Journées Européennes du Patrimoine, nuit des musées, etc.) est intégrée.

2e ligne : I = I1 / I2 exprimé en % avec :

I1 = somme des personnes de moins de 18 ans ayant fréquenté les musées nationaux, les monuments nationaux, ouverts à la visite, gérés² par le CMN et du Domaine national de Chambord, de la Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA) + somme des scolaires accueillis par les services éducatifs des Archives nationales ;

I2 = somme des entrées payantes et gratuites (collections permanentes, expositions culturelles, offres culturelles) des musées nationaux, des monuments nationaux ouverts à la visite gérés par le CMN et du Domaine national de Chambord, de la Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA) + somme du nombre de scolaires (âgés de 6 à 18 ans) reçus par les services éducatifs des Archives nationales (SCN AN (sites de Paris et de Pierrefitte-sur-Seine), SCN ANMT (site de Roubaix)) et du nombre de visiteurs reçus dans le cadre de l'offre culturelle et scientifique toutes manifestations confondues.

3e ligne : I = I1 / I2 exprimé en % avec :

I1 = somme des 18-25 ans résidents de l'Union européenne ayant fréquenté les collections permanentes des musées nationaux, des monuments nationaux et des collections permanentes de la CAPA ;

I2 = somme des visites (payantes et gratuites) dans l'année des collections permanentes des musées nationaux du programme Patrimoines, des monuments nationaux (monuments nationaux ouverts à la visite et gérés par le CMN et le Domaine national de Chambord) et des collections permanentes de la CAPA.

INDICATEUR 2.2

Accessibilité des collections au public

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Musées nationaux : coût de la surveillance par m² de salles ouvertes	€/m²	275,67	275.48	280	280	273,43	280
Archives : documents textuels et iconographiques mis en ligne par les services d'archives publiques	%	72,5	79	>80	>80	78	>80
Musées nationaux : taux d'ouverture des salles	%	90,17	91,78	>95	>95	90,47	> 95

Commentaires techniques

Source des données :

1ère et 3e lignes : elles prennent en compte l'ensemble des musées nationaux (liste établie par le code du patrimoine) sous tutelle de la direction générale des patrimoines relevant du programme 175. À compter du RAP 2018, l'EPPPD est intégré au périmètre de calcul de cet indicateur, les crédits et emplois de cet opérateur ayant été transférés du programme 224 au programme 175. A compter du RAP 2019, le musée des Plans-Relief est intégré au périmètre.

2e ligne : enquête nationale du service interministériel des Archives de France de la direction générale des patrimoines auprès de ses réseaux de services d'archives publiques. Compte tenu des délais de collecte des données, les résultats figurant en année n correspondent à ceux de la fin de l'année n-1.

Mode de calcul :

1ère ligne : I = N1/N2 exprimé en euros par m² de salles ouvertes avec :

N1 : coût total de la surveillance de jour des collections permanentes dans les musées nationaux, avec N1 = X1 + X2 + X3 avec :

X1 : dépenses de personnel des corps de surveillance de jour des collections permanentes dont vacations ;

X2 : coût de la sous-traitance éventuelle de la surveillance de jour des collections permanentes ;

X3 : coût de maintenance des outils de surveillance, des postes de contrôle et des équipements de sécurité des collections permanentes (caméras, câbles, détecteurs, contacteurs, etc.) ;

N2 : nombre total de m² de présentation des collections permanentes ouverts dans les musées nationaux.

2e ligne : Périmètre : ensemble des services d'archives nationales (SCN), des services d'archives départementales (soit 104 services).

I = N1 / N2, exprimé en %, où :

N1 = nombre de documents mis en ligne au sein du périmètre en année n ;

N2 = nombre de documents numérisés en année n.

3e ligne : moyenne des taux d'ouverture quotidiens pondérés par la surface (le taux d'ouverture quotidien correspond au rapport entre les surfaces ouvertes au public et les surfaces totales ouvrables de présentation des collections permanentes).

La valeur de l'indicateur est (N1xN2) / (N3xN4) avec :

N1 = nombre total de m² de présentation des collections permanentes réellement ouverts au public ;

N2 = nombre réel d'heures d'ouverture au public ;

N3 = nombre total de m² de présentation des collections permanentes en état d'être ouverts au public ;

N4 = nombre théorique d'heures d'ouverture au public.

INDICATEUR 2.3

Taux de satisfaction du public des institutions et des sites patrimoniaux

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de visiteurs pour lesquels la visite a dépassé leurs attentes	%	Non connu	23.5 % musées nationaux, 17.8 % monuments nationaux	>28 % musées nationaux >28 % des monuments nationaux	>28 %musées nationaux >28 % munuments nationaux	23,1 % musées nationaux 20,7 % monuments nationaux	>28 % musées nationaux >28 % monuments nationaux
Score de recommandation	Nombre de points	Non connu	46.2 musées nationaux, 41.3 monuments nationaux	>49 musées nationaux >47 monuments nationaux	>49 % musées nationaux >47 % monuments nationaux	46,1 musées nationaux 41,6 monuments nationaux	>49 musées nationaux >47 monuments nationaux

Commentaires techniques

Enquête annuelle de satisfaction coordonnée par le département de la politique des publics de la direction générale des patrimoines auprès d'un panel représentatif d'institutions patrimoniales et architecturales relevant du programme Patrimoines. Cette enquête constitue le seul protocole harmonisé et stabilisé d'observation des publics et de leur expérience de visite pour un périmètre de sites aussi divers en taille, en localisation et en thématiques.

Source des données et périmètre

Depuis 2018, plusieurs décisions ont été prises concernant la passation de l'enquête « A l'écoute des visiteurs ».

Elle est désormais annualisée.

Le choix a été fait de reconduire systématiquement l'enquête au printemps, durant 6 jours (à ce titre, l'enquête n'a pas vocation à se substituer aux observatoires permanents des publics présents dans certains établissements qui interrogent les publics sur de plus longues durées).

Il a été décidé de stabiliser autant que possible le périmètre de l'étude (il est tenu compte d'une variation possible en fonction des quelques établissements qui peuvent intégrer ou sortir du programme d'enquête en fonction de leur fermeture pour travaux).

Concernant l'édition de 2019, elle s'est donc déroulée au printemps, entre les mois d'avril et de juin. Elle a été conduite sur un périmètre de 65 établissements, soit 51 musées nationaux ou lieux présentant des collections nationales sous tutelle du ministère de la Culture ou d'autres ministères et 14 monuments nationaux.

Les résultats des indicateurs pris en compte dans ce rapport portent sur le seul périmètre des musées nationaux relevant du programme Patrimoines, soit 29 musées cette année : musée Picasso Paris, CNAC-GP, domaine de Versailles, musée du Louvre, musée Delacroix, musée d'Orsay, musée de l'Orangerie, musée des Arts Décoratifs (Rivoli et Camondo), château de Pau, château de Fontainebleau, château de Compiègne, Mucem, musée du Quai Branly, musée national de la Renaissance, musée Moreau, musée Henner, musée Chagall, musée Léger, musée Guimet, cité de l'architecture et du patrimoine, musée national de la préhistoire, musée d'archéologie nationale, Granges de Port-Royal, musée national des châteaux de Malmaison et de Bois-Préau, Château de Blérancourt, EP de la Porte Dorée (Aquarium et musée national de l'histoire de l'immigration) et musée Rodin.

Par rapport à 2018, seul le musée des Plans-reliefs n'a pas été en mesure de participer à l'enquête.

Concernant les monuments nationaux, en 2019, le château d'If, le Mont-Saint-Michel et le Panthéon ont été intégrés au périmètre de l'enquête, portant au nombre de 14 le nombre de monuments participants (château de Chambord inclus).

Mode de calcul :

1ère ligne : l'indicateur mesure le taux de visiteurs pour lesquels la visite a dépassé leurs attentes. I = N1 / N2 avec :

N1 : nombre de personnes ayant répondu "La visite dépasse mes attentes" à la question "Par rapport à l'idée que vous vous faisiez de cette visite avant de venir, diriez-vous : – la visite est très en-dessous de mes attentes, – la visite est un peu en-dessous de mes attentes, – la visite correspond à mes attentes, – la visite dépasse mes attentes" ;

N2 : nombre de personnes ayant répondu.

2e ligne : l'indicateur mesure ce que l'on appelle le « score de recommandation », c'est-à-dire le « Net promotor score », indicateur développé par F. Reichheld et publié dans la Harvard Business Review en 2003. Il calcule la différence entre le taux des « prescripteurs » et le taux des « détracteurs ».

I = (N1/ N2) – (N3/N2) avec :

N1 : nombre de « prescripteurs » : on appelle « prescripteurs » les personnes ayant répondu 9 ou 10 à la question « Sur une échelle de 0 à 10, jusqu'à quel point recommanderiez-vous la visite de ce musée (monument) à une ou des personnes de votre entourage ? » ;

N2 : nombre de personnes ayant répondu ;

N3 : nombre de « détracteurs » : on appelle « détracteurs » les personnes ayant répondu entre 0 et 6 à la question « Sur une échelle de 0 à 10, jusqu'à quel point recommanderiez-vous la visite de ce musée (monument) à une ou des personnes de votre entourage ? »

ANALYSE DES RÉSULTATS

La diffusion et la transmission des œuvres patrimoniales constituent un axe fondamental des politiques conduites par le ministère. C'est pourquoi les indicateurs retenus mesurent l'accessibilité physique des collections au public, le niveau et la diversification de la fréquentation physique, ainsi que la satisfaction du public accueilli. D'une manière générale, les résultats pour l'année 2019 reflètent une stabilisation de la fréquentation à un niveau très élevé, en dépit de fermetures d'établissements en marge des mouvements sociaux de début et de fin d'année.

En matière de **fréquentation physique des institutions patrimoniales et architecturales (indicateur 2.1)**, les résultats 2019, avec plus de 45,6 millions de visites, sont en léger retrait par rapport à 2018 mais constituent tout de même, surtout au regard du contexte social de l'année 2019, une performance satisfaisante.

Dans le détail, on observe une baisse de 2,5 % de la fréquentation pour les musées nationaux et une hausse de 1,3 % pour les monuments nationaux, ce qui illustre la moindre fréquentation des grands musées parisiens en raison notamment des manifestations des « gilets jaunes », de la grève dans les transports publics mais aussi de l'introduction de mesures de régulation de l'affluence (musée du Louvre et centre national d'art et culture - Georges Pompidou (CNAC-GP)).

Au sein des musées nationaux, la baisse de fréquentation résulte notamment de la moindre performance du musée du Louvre (-6,5 %) malgré une affluence record pour l'exposition « Léonard de Vinci » (1,1 million de visiteurs, dont 575 000 en 2019). De plus, en raison des travaux en cours, le CNAC-GP (-8 % de visites) a pâti de l'introduction de billets horodatés pour ses expositions temporaires « Francis Bacon » et « Boltanski », qui a eu pour effet de raccourcir le parcours de visite moyen. La fréquentation du château de Versailles, pour sa part, reste stable cette année malgré les difficultés d'acheminement du public consécutives à la grève des transports de fin d'année. A l'inverse, le musée d'Orsay (+6 %), la CAPA (+58 %), le musée de Cluny (+37 %), et le Palais de la Porte Dorée (+32 %) affichent des hausses significatives liées à des succès d'expositions temporaires ou à des réouvertures après travaux.

La fréquentation des monuments nationaux enregistre une hausse de 1,3 % en 2019 avec plus de 11 millions de visites. Ces résultats en nette progression sont largement corrélés aux performances des monuments les plus inscrits dans les circuits de tourisme internationaux : trois monuments parisiens (la Sainte-Chapelle avec +8 %, le Panthéon avec +2 % et la Conciergerie avec +3,5 %), mais aussi le Mont Saint-Michel (+6 %) se distinguent par la progression de leur fréquentation. En outre, le très bon résultat du domaine de Chambord (+28 %) contribue à compenser la perte de fréquentation observée à l'Arc de Triomphe (-5 %) et surtout à la suite de la fermeture des Tours de Notre-Dame (-74 %).

La politique du ministère en faveur du jeune public s'est poursuivie en 2019. Le nombre de visites des moins de 18 ans (en visite scolaire ou non) accueillis par les musées nationaux et monuments nationaux ainsi que par les services d'Archives nationales est en très légère baisse (-1 %) mais se situe à un niveau légèrement supérieur à celui de 2017. Si la cible de 16 % de moins de 18 ans n'est pas atteinte cette année encore, la fréquentation se stabilise à son niveau 2017 marquant le retour durable des scolaires dans les institutions patrimoniales, après des années 2015 et 2016 marquées par les attentats, grâce notamment à la richesse des programmes et ateliers à destination des jeunes publics mis en place par les musées et les monuments. Au sein des musées nationaux, la part du jeune public représente 12,5 % de la fréquentation totale, soit plus de 4,2 millions de visites en 2019. Pour les monuments nationaux, elle s'établit à 17,6 %, soit presque 2 millions de visites chez les moins de 18 ans.

Les mesures de **gratuité en faveur des 18-25 ans** résidents de l'Union européenne ont bénéficié à plus de 37 millions de 18-25 ans dans les établissements relevant du programme « Patrimoines » depuis l'entrée en vigueur de la mesure en avril 2009, dont 4,1 millions en 2019. La part des 18-25 ans dans la fréquentation des monuments nationaux et des collections permanentes des musées nationaux s'établit à 10,7 % en 2019, soit un niveau conforme à la valeur prévisionnelle attendue (>10 %). Le nombre de visiteurs entre 18 et 25 ans, en retrait de 2 % par rapport à 2018, a progressé de 16 % par rapport à 2017, porté par les bons résultats d'établissements emblématiques d'Île-de-France (Musée du Louvre, Musée d'Orsay, Musée de l'Orangerie, CNAC-GP, Quai Branly et Château de Versailles). En outre, la part des jeunes dans la fréquentation globale reste, cette année encore, plus élevée dans les musées nationaux (11,5 % de la fréquentation des collections permanentes) que dans les monuments nationaux (8,8 %).

Concernant l'**accessibilité physique des collections (indicateur 2.2)**, les résultats sont légèrement inférieurs aux cibles. Pour les musées nationaux dépendant du programme « Patrimoines », le **taux d'ouverture des salles** des collections permanentes est, en 2019, en deçà de la valeur attendue des 95 %, notamment en raison des fermetures liées à des travaux, raccrochages ou installations d'expositions et de mouvements sociaux. Il se maintient néanmoins à un niveau élevé de plus de 90 %, en ligne avec les performances 2017 et 2018.

L'indicateur sur le **coût de la surveillance de jour des collections permanentes** des musées nationaux s'établit à 273,43 €/m², soit une légère diminution par rapport à 2018. Cette évolution s'explique par une maîtrise des coûts mais aussi par l'évolution de la structure salariale des établissements. Les résultats restent cependant hétérogènes d'un musée à l'autre en raison des fermetures pour travaux de certains espaces muséographiques mais surtout de la disparité des équipements et de la configuration des locaux. Cet indicateur est supprimé à compter du PAP 2020.

Pour les archives nationales, **la part des documents textuels et iconographiques mis en ligne par les services d'archives publiques** s'établit à 78 %, soit un niveau très proche de la cible fixée à 80 % qui demeure difficile à atteindre. Le droit applicable en matière de diffusion en ligne (d'abord AU-029 de la CNIL, puis loi pour une République numérique, RGPD et loi Informatique et Libertés modifiée) contraint très fortement la part des documents comportant des données à caractère personnel pouvant être mis en ligne, qui constituent la majorité des documents numérisés par les services publics d'archives.

Au-delà d'une politique d'élargissement de l'accès des institutions aux publics, le ministère de la culture poursuit ses efforts pour offrir aux visiteurs des institutions et des sites patrimoniaux une offre de qualité et cherche constamment à améliorer leur satisfaction. La direction générale des patrimoines organise des enquêtes régulières afin d'analyser l'appréciation des visiteurs (**indicateur 2.3**) sur les apports culturels, les dispositifs de médiation ou encore le confort et les services. Les résultats de l'enquête 2019 montrent un maintien de la satisfaction générale des visiteurs des musées et monuments nationaux. Ainsi, la part des visiteurs interrogés dans les musées qui déclarent que **la visite a dépassé leurs attentes** est stable, s'établissant à 23,1 % en 2019 contre 23,5 % en 2018. De même, le **score de recommandation** se stabilise également, aussi bien dans les musées (46,1 en 2019 contre 46,2 en 2018) que dans les monuments (41,6 en 2019 versus 41,3 en 2018).

OBJECTIF 3
Elargir les sources d'enrichissement des patrimoines publics

INDICATEUR 3.1
Effet de levier de la participation financière de l'État dans les travaux de restauration des monuments historiques qui ne lui appartiennent pas

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Montant des crédits des partenaires sur travaux MH / Montant des subventions versées par l'État	ratio	2,4	2	>2,1	>2	2	>2,2

Commentaires techniques

Source des données :

DRAC/DAC. A noter que le RAP 2019 inclut les données de la DAC Mayotte pour la première fois.

Mode de calcul :

La valeur de l'indicateur est N1/N2 en ratio avec :

N1 = montant total des crédits mobilisés (en AE) par les partenaires publics ou privés du ministère chargé de la culture pour des travaux d'entretien ou de restauration d'immeubles classés ou inscrits n'appartenant pas à l'État ;

N2 = montant total des participations financières apportées par le ministère chargé de la culture (hors dépenses fiscales) (en AE) sur les monuments historiques n'appartenant pas à l'État.

INDICATEUR 3.2

Taux de ressources propres des institutions patrimoniales et architecturales

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de ressources propres des institutions patrimoniales et architecturales	%	49,14	54.46	50	50	43,3	50

Commentaires techniques

Source des données :

Comptes financiers des musées nationaux suivants : CNAC-GP, Louvre, Versailles, Rodin, Henner-Moreau, Orsay-Orangerie, Guimet, Quai Branly, Arts décoratifs, Château de Fontainebleau, MuCEM et musée Picasso. Comptes financiers du Centre des monuments nationaux (CMN), du Domaine national de Chambord et de la Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA).

Mode de calcul :

La méthodologie de calcul de l'indicateur a été adaptée en 2018 au passage à la gestion budgétaire et comptable publique : cette évolution n'emporte toutefois qu'un effet très marginal sur les résultats par rapport au calcul retenu au titre des précédents exercices.

Mise à jour de la méthodologie :

Etablissements soumis à la comptabilité budgétaire :

(N1 + N2) / (N3 + N4) avec :

N1 = montant des "Recettes propres globalisées" issu du tableau des autorisations budgétaires de l'exécution de l'année N ;

N2 = montant des "Recettes propres fléchées" issu du tableau des autorisations budgétaires de l'exécution de l'année N ;

N3 = Total des recettes encaissées issu du tableau des autorisations budgétaires de l'exécution de l'année N ;

N4 = Valorisation du personnel T2

Etablissements non soumis à la comptabilité budgétaire (musée des Arts décoratifs) :

(N1 – N2 + N3) / (N4 – N5 + N6 – N7) avec (données issues de tableaux de situation patrimoniale (compte de résultat et tableau de financement abrégé) :

N1 = autres produits

N2 = produits calculés (précisés dans l'encart CAF)

N3 = autres ressources

N4 = total produits

N5 = produits calculés

N 6 = total ressources

N7 = CAF

Il est à noter que le résultat de l'indicateur en 2017 ne prend pas en compte le produit exceptionnel lié au deuxième versement de la licence de marque du Louvre Abu Dhabi (d'un montant 73,4 millions d'euros), afin de ne pas créer d'exception statistique dans la chronique historique des valeurs. En considérant ce versement, le taux de ressources propres du Louvre serait passé de 56,6 % à 67,1 % en 2017 et le taux de ressources propres global aurait atteint 55,78 %.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le ministère de la culture a poursuivi ses efforts en 2019, d'une part, pour mobiliser ses partenaires publics ou privés afin de les inviter à participer aux opérations de travaux de restauration des monuments historiques et, d'autre part, pour accroître la part de ressources propres des établissements publics et des organismes patrimoniaux placés sous sa tutelle.

Concernant les travaux de restauration des monuments historiques n'appartenant pas à l'État (indicateur 3.1), l'effet de levier de la participation de l'État se stabilise à son niveau 2018 : pour 1 € engagé par l'État, les partenaires ont engagé 2 €. Ce niveau demeure en légère baisse par rapport à 2017 et peut s'expliquer par le soutien renforcé de l'État en faveur des territoires au travers du fonds incitatif et partenarial (FIP) et du fonds « patrimoine en péril ». Ces deux dispositifs, mis en place en 2018, ont en effet contribué à accroître le poids de l'État dans le financement des opérations de restauration des monuments historiques.

Concernant le **taux de ressources propres des institutions patrimoniales (indicateur 3.2)**, les résultats 2019 (43,3 %) ne parviennent pas à atteindre la cible fixée à 50 % et affichent une dégradation de 12,5 points par rapport à 2018 (54,5 %). Ce résultat est largement corrélé à l'évolution de la fréquentation (-1 % par rapport à 2018) et par des pertes d'exploitation liées à des fermetures imprévues (mouvements sociaux, grèves de transports). Le passage à une nouvelle méthode de calcul, en comptabilité budgétaire (sauf association des Arts-Décoratifs), tenant compte des investissements a pu influencer le résultat global. On note particulièrement la baisse du taux pour le CMN (-36 points) et le CNAC-GP (-11,5 points) que ne parviennent pas à contrebalancer les très bons résultats du musée Guimet (+19,5 %) et du musée Henner-Moreau (+19 %). Cependant, à l'échelle du programme, le résultat global est principalement déterminé par le résultat du musée du Louvre : en baisse de 6 points par rapport à 2018, à l'instar de la baisse de fréquentation de l'établissement (-6,5 % par rapport à 2018).

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI 2019* Consommation 2019	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Monuments Historiques et patrimoine monumental	*57 265 139* 57 181 796	*147 201 074* 91 261 751	*179 548 303* 158 316 291	*105 975 395* 183 135 303	***489 989 911*** **489 895 140**	*493 139 911*
02 – Architecture et espaces protégés	*17 717 775* 22 336 604	1 631	*13 823 500* 9 635 080	*685 313* 757 111	***32 226 588*** **32 730 426**	*32 576 588*
03 – Patrimoine des musées de France	*284 841 059* 285 254 527	*14 912 945* 9 757 450	*26 824 959* 27 686 925	*20 417 486* 23 919 452	***346 996 449*** **346 618 354**	*347 396 449*
04 – Patrimoine archivistique et célébrations nationales	*16 857 226* 16 812 869	*7 991 834* 5 987 122	*5 480 050* 7 318 947		***30 329 110*** **30 118 939**	*31 179 110*
08 – Acquisition et enrichissement des collections publiques	*50 000* 73 315	*2 546 448* 2 499 484	*3 925 118* 2 587 128	*3 253 745* 3 621 167	***9 775 311*** **8 781 093**	*9 775 311*
09 – Patrimoine archéologique	*79 664 223* 86 738 067	19 568 374	*55 708 538* 47 144 548	*1 600 000* 1 472 000	***136 972 761*** **154 922 989**	*136 972 761*
Total des AE prévues en LFI	***456 395 422***	***172 652 301***	***285 310 468***	***131 931 939***	***1 046 290 130***	***1 051 040 130***
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+85 833 618				+85 833 618	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+65 978 568				+65 978 568	
Total des AE ouvertes	1 198 102 316				1 198 102 316	
Total des AE consommées	**468 397 177**	**129 075 812**	**252 688 920**	**212 905 033**	**1 063 066 942**	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI 2019* Consommation 2019	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Monuments Historiques et patrimoine monumental	*56 929 828* 54 240 000	*86 430 426* 113 233 629	*170 408 528* 128 680 718	*49 375 395* 89 259 702	***363 144 177*** **385 414 049**	*368 694 177*
02 – Architecture et espaces protégés	*17 717 775* 23 734 398	3 000	*13 823 500* 9 275 922	*685 313* 757 111	***32 226 588*** **33 770 431**	*32 676 588*
03 – Patrimoine des musées de France	*283 830 280* 284 641 941	*13 403 872* 10 325 216	*25 824 959* 23 510 006	*14 417 486* 18 176 780	***337 476 597*** **336 653 943**	*337 876 597*
04 – Patrimoine archivistique et célébrations nationales	*13 411 024* 14 963 744	*11 130 197* 11 408 235	*5 480 050* 9 359 339		***30 021 271*** **35 731 319**	*30 871 271*
08 – Acquisition et enrichissement des collections publiques	*50 000* 73 315	*2 546 448* 2 499 484	*3 925 118* 2 587 096	*3 253 745* 3 621 167	***9 775 311*** **8 781 061**	*9 775 311*
09 – Patrimoine archéologique	*79 664 223* 86 762 929	11 483 703	*55 708 538* 46 691 731	*1 600 000* 1 472 000	***136 972 761*** **146 410 363**	*136 972 761*
Total des CP prévus en LFI	***451 603 130***	***113 510 943***	***275 170 693***	***69 331 939***	***909 616 705***	***916 866 705***
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+87 052 768				+87 052 768	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+11 559 771				+11 559 771	
Total des CP ouverts	1 008 229 244				1 008 229 244	
Total des CP consommés	**464 416 327**	**148 953 267**	**220 104 812**	**113 286 760**	**946 761 166**	

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI 2018* Consommation 2018	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Monuments Historiques et patrimoine monumental	*40 839 115* 37 632 895	*102 796 968* 66 276 983	*177 947 324* 143 216 904	*54 949 395* 93 983 628	*376 532 802*	***379 682 802*** **341 110 410**
02 – Architecture et espaces protégés	*17 621 775* 22 078 943	 -14 541	*13 823 500* 9 236 428	*685 313* 930 488	*32 130 588*	***32 480 588*** **32 231 318**
03 – Patrimoine des musées de France	*285 731 257* 290 965 957	*11 403 293* 5 327 773	*26 844 959* 27 511 369	*13 417 486* 18 916 465	*337 396 995*	***337 796 995*** **342 721 564**
04 – Patrimoine archivistique et célébrations nationales	*17 586 543* 17 140 671	*9 541 200* 5 734 035	*5 480 050* 8 760 944		*32 607 793*	***33 457 793*** **31 635 650**
08 – Acquisition et enrichissement des collections publiques	*50 000* 47 976	*2 546 448* 3 555 730	*3 925 118* 2 630 922	*2 968 745* 3 951 244	*9 490 311*	***9 490 311*** **10 185 872**
09 – Patrimoine archéologique	*79 662 196* 83 734 324	 755 894	*54 698 000* 52 774 370	*1 600 000* 1 472 000	*135 960 196*	***135 960 196*** **138 736 588**
Total des AE prévues en LFI	***441 490 886***	***126 287 909***	***282 718 951***	***73 620 939***	***924 118 685***	***928 868 685***
Total des AE consommées	**451 600 766**	**81 635 874**	**244 130 937**	**119 253 825**		**896 621 402**

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI 2018* Consommation 2018	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Monuments Historiques et patrimoine monumental	*40 552 667* 38 136 577	*77 995 248* 85 588 419	*164 410 979* 122 201 778	*49 949 395* 81 556 050	*332 908 289*	***338 458 289*** **327 482 824**
02 – Architecture et espaces protégés	*17 621 775* 21 296 115	 45 273	*13 823 500* 8 640 453	*685 313* 930 488	*32 130 588*	***32 580 588*** **30 912 329**
03 – Patrimoine des musées de France	*284 336 204* 285 548 221	*14 095 932* 9 482 962	*26 844 959* 24 066 245	*25 417 486* 31 322 395	*350 694 581*	***351 094 581*** **350 419 823**
04 – Patrimoine archivistique et célébrations nationales	*13 411 024* 15 858 700	*17 645 113* 15 648 729	*5 480 050* 6 062 682		*36 536 187*	***37 386 187*** **37 570 111**
08 – Acquisition et enrichissement des collections publiques	*50 000* 47 976	*2 546 448* 3 555 730	*3 925 118* 2 630 922	*2 968 745* 3 951 245	*9 490 311*	***9 490 311*** **10 185 873**
09 – Patrimoine archéologique	*79 662 196* 83 662 432	 750 937	*51 198 000* 52 651 395	*1 600 000* 1 472 000	*132 460 196*	***132 460 196*** **138 536 764**
Total des CP prévus en LFI	***435 633 866***	***112 282 741***	***265 682 606***	***80 620 939***	***894 220 152***	***901 470 152***
Total des CP consommés	**444 550 021**	**115 072 050**	**216 253 475**	**119 232 178**		**895 107 724**

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Titre et catégorie	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommés* en 2018	Ouverts en LFI pour 2019	Consommés* en 2019
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	**451 600 766**	**456 395 422**	**468 397 177**	**444 550 021**	**451 603 130**	**464 416 327**
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	75 584 910	62 306 980	70 967 578	68 533 965	57 514 688	66 986 728
Subventions pour charges de service public	376 015 856	394 088 442	397 429 599	376 016 056	394 088 442	397 429 599
Titre 5 – Dépenses d'investissement	**81 635 874**	**172 652 301**	**129 075 812**	**115 072 050**	**113 510 943**	**148 953 267**
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	79 859 082	172 652 301	126 995 309	113 623 186	113 510 943	147 352 660
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	1 776 792		2 080 502	1 448 864		1 600 606
Titre 6 – Dépenses d'intervention	**244 130 937**	**285 310 468**	**252 688 920**	**216 253 475**	**275 170 693**	**220 104 812**
Transferts aux ménages	11 720 785		17 099 570	12 784 037		12 602 869
Transferts aux entreprises	46 631 572		40 304 470	44 899 520		37 598 338
Transferts aux collectivités territoriales	148 433 687	197 244 327	153 945 733	124 320 407	187 104 552	133 995 628
Transferts aux autres collectivités	37 344 893	88 066 141	41 339 147	34 249 511	88 066 141	35 907 978
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	**119 253 825**	**131 931 939**	**212 905 033**	**119 232 178**	**69 331 939**	**113 286 760**
Dotations en fonds propres	119 253 825	131 931 939	212 905 033	119 232 178	69 331 939	113 286 760
Total hors FdC et AdP		**1 046 290 130**			**909 616 705**	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+151 812 186			+98 612 539	
Total*	**896 621 402**	**1 198 102 316**	**1 063 066 942**	**895 107 724**	**1 008 229 244**	**946 761 166**

** y.c. FdC et AdP*

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Nature de dépenses	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévus en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	10 467 883	4 750 000	85 833 618	7 858 659	7 250 000	87 052 768
Total	**10 467 883**	**4 750 000**	**85 833 618**	**7 858 659**	**7 250 000**	**87 052 768**

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT D'ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

	Ouvertures				Annulations			
Mois de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		68 908		68 908				
03/2019		414 102		414 102				
04/2019		19 736		19 736				
05/2019		471 184		471 184				
06/2019		362 861		362 861				
07/2019		326 090		326 090				
08/2019		34 130		34 130				
09/2019		16 011		16 011				
10/2019		17 306		17 306				
11/2019		42 947		42 947				
12/2019		72 584		72 584				
01/2020		1 476		1 476				
Total		**1 847 335**		**1 847 335**				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FONDS DE CONCOURS

	Ouvertures				Annulations			
Mois de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		894 546		704 546				
03/2019		91 000		25 000				
04/2019		1 333 123		216 770				
05/2019		87 861		205 348				
06/2019		471 609		56 778				
07/2019		4 098 345		6 121 704				
08/2019		67 155 721		67 085 721				
09/2019		155 617		202 005				
10/2019		2 918 080		3 194 716				
11/2019		4 897 998		4 975 825				
12/2019		2 114 000		2 283 540				
01/2020		59 948		425 045				
Total		**84 277 848**		**85 496 998**				

ARRÊTÉS DE REPORT DE FONDS DE CONCOURS

	Ouvertures				Annulations			
Date de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/03/2019		13 904 291		15 669 024				
Total		**13 904 291**		**15 669 024**				

ARRÊTÉS DE REPORT DE TRANCHES FONCTIONNELLES

	Ouvertures				Annulations			
Date de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
13/02/2019		52 269 887						
Total		**52 269 887**						

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

	Ouvertures				Annulations			
Date de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2019		3 950 987		37 524				
Total		**3 950 987**		**37 524**				

DÉCRETS D'ANNULATION DE FONDS DE CONCOURS ET D'ATTRIBUTION DE PRODUITS

	Ouvertures				Annulations			
Date de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/12/2019						291 565		291 565
Total						**291 565**		**291 565**

DÉCRETS DE TRANSFERT

	Ouvertures				Annulations			
Date de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/11/2019		92 573		92 573				
Total		**92 573**		**92 573**				

DÉCRETS DE VIREMENT

	Ouvertures				Annulations			
Date de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/12/2019						62 500		62 500
Total						**62 500**		**62 500**

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

	Ouvertures				Annulations			
Date de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019						4 176 670		4 176 850
Total						**4 176 670**		**4 176 850**

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		**156 342 921**		**103 143 454**		**4 530 735**		**4 530 915**

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2019 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2019. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2019.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (14)

(en millions d'euros)

	Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale	Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
130302	**Imputation sur le revenu global sans limitation de montant des déficits fonciers supportés par les propriétaires d'immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques ou labellisés Fondation du patrimoine (immeubles bâtis)** Revenus fonciers *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1976 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 156-I-3° 1er alinéa,156 bis*	62	43	62
580102	**Suppression du prélèvement de 20 % sur les capitaux décès lorsque le bénéficiaire est exonéré de droit de mutation à titre gratuit** Prélèvement de 20 % sur l'assurance vie *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2005 - Dernière modification : 2013 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 795, 990 I-I, 795-0 A, 796-0 bis, 796-0 ter*	50	49	50
100102	**Déduction du revenu global des charges foncières supportées par les propriétaires d'immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques ou labellisés Fondation du patrimoine et non productifs de revenus** Déductions et abattements pratiqués sur le revenu global *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1964 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 156-II-1° ter et 156 bis*	40	40	40
110249	**Réduction d'impôt sur le revenu au titre des dépenses de restauration d'immeubles bâtis situés dans les sites patrimoniaux remarquables (SPR), les quartiers anciens dégradés, et les quartiers du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) : Nouveau dispositif Malraux** Calcul de l'impôt *Bénéficiaires 2017 : 8099 Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2008 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 199 tervicies*	31	29	26

(en millions d'euros)

	Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale	Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
320118	**Réduction d'impôt sur les sociétés pour les entreprises ayant effectué des versements en faveur de l'achat de Trésors Nationaux et autres biens culturels spécifiques** Modalités particulières d'imposition *Bénéficiaires 2017 : 11 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2002 - Dernière modification : 2004 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 238 bis-0 A*	7	nc	7
150403	**Exonération de la taxe forfaitaire sur les bijoux, objets d'art, de collection et d'antiquité en cas de vente aux musées bénéficiaires de l'appellation "musée de France" ou aux services d'archives et bibliothèques de l'État, d'une collectivité territoriale ou d'une autre personne publique** Plus-values des particuliers *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1976 - Dernière modification : 2003 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 150 VJ-1°, 2° et 3°*	5	ε	5
150405	**Exonération de la taxe forfaitaire pour les cessions et exportations de métaux précieux, bijoux, objets d'art, de collection et d'antiquité réalisées par des non-résidents** Plus-values des particuliers *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2005 - Dernière modification : 2013 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 150 VJ-5°*	5	5	5
700102	**Exonération de TVA sur les objets d'art, de collection et d'antiquité, importés par les établissements agréés par le ministre chargé des affaires culturelles** Territorialité *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1978 - Dernière modification : 1991 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 291-II-8°*	2	2	2
110248	**Réduction d'impôt sur le revenu au titre des travaux de conservation ou de restauration d'objets mobiliers classés monuments historiques** Calcul de l'impôt *Bénéficiaires 2017 : 665 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2007 - Dernière modification : 2007 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 199 duovicies-I*	1	ε	1
130207	**Modalités dérogatoires de prise en charge, à l'exclusion des intérêts d'emprunt, des dépenses des restauration immobilière des monuments historiques et assimilés - Dispositif "Ancien Malraux"** Revenus fonciers *Bénéficiaires 2017 : 5000 Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1977 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : 2018 - Fin du fait générateur : 2017 - code général des impôts : 31-I-1°-b ter, 156-I-3° 2ème à 4ème alinéas*	4	5	-
520105	**Exonération des monuments historiques classés ou inscrits et des parts de SCI familiales détenant des biens de cette nature** Mutations à titre gratuit *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1988 - Dernière modification : 1994 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 795 A*		1	ε
210306	**Réduction de l'impôt au titre des sommes consacrées par les entreprises à l'achat d'un trésor national** Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2002 - Dernière modification : 2008 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 238 bis-0 AB*		nc	

(en millions d'euros)

	Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale	Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
400109	**Exonération des objets d'antiquité, d'art ou de collection, des droits de propriété littéraire et artistique et des droits de propriété industrielle pour leur inventeur** Impôt de solidarité sur la fortune *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Création : 1981 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2017 - Fin du fait générateur : 2017 - code général des impôts : 885 I*	-	-	
510101	**Exonération des mutations à titre gratuit ou onéreux portant sur des oeuvres d'art, livres, objets de collection ou documents de haute valeur artistique ou historique et agréés, dont le nouveau propriétaire fait don à l'État** Dispositions communes aux mutations à titre gratuit et à titre onéreux *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1968 - Dernière modification : 1968 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1131*		ε	
Coût total des dépenses fiscales		**207**	**174**	**198**

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI* Consommation	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Monuments Historiques et patrimoine monumental		*489 989 911* 489 895 140	*493 139 911* 489 895 140		*363 144 177* 385 414 049	*368 694 177* 385 414 049
02 – Architecture et espaces protégés		*32 226 588* 32 730 426	*32 576 588* 32 730 426		*32 226 588* 33 770 431	*32 676 588* 33 770 431
03 – Patrimoine des musées de France		*346 996 449* 346 618 354	*347 396 449* 346 618 354		*337 476 597* 336 653 943	*337 876 597* 336 653 943
04 – Patrimoine archivistique et célébrations nationales		*30 329 110* 30 118 939	*31 179 110* 30 118 939		*30 021 271* 35 731 319	*30 871 271* 35 731 319
08 – Acquisition et enrichissement des collections publiques		*9 775 311* 8 781 093	*9 775 311* 8 781 093		*9 775 311* 8 781 061	*9 775 311* 8 781 061
09 – Patrimoine archéologique		*136 972 761* 154 922 989	*136 972 761* 154 922 989		*136 972 761* 146 410 363	*136 972 761* 146 410 363
Total des crédits prévus en LFI *		***1 046 290 130***	*1 046 290 130*		***909 616 705***	*909 616 705*
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+151 812 186	+151 812 186		+98 612 539	+98 612 539
Total des crédits ouverts		1 198 102 316	1 198 102 316		1 008 229 244	1 008 229 244
Total des crédits consommés		**1 063 066 942**	**1 063 066 942**		**946 761 166**	**946 761 166**
Crédits ouverts - crédits consommés		+135 035 374	+135 035 374		+61 468 078	+61 468 078

** hors FdC et AdP pour les montants de la LFI*

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	1 028 726 684	1 028 726 684	0	893 653 259	893 653 259
Amendements	0	+17 563 446	+17 563 446	0	+15 963 446	+15 963 446
LFI	**0**	**1 046 290 130**	**1 046 290 130**	**0**	**909 616 705**	**909 616 705**

Les crédits portés au titre du programme 175 « Patrimoines » au sein du projet de loi de finances pour 2019 s'élevaient à 1 028,73 M€ en AE et 893,65 M€ en CP.

À l'occasion des débats parlementaires, des amendements ont majoré les crédits du programme à hauteur de 17,56 M€ en AE et 15,96 M€ en CP, répartis comme suit :

- 1,60 M€ en AE au titre des AE nécessaires à l'acquisition des abords du Grand Palais ;
- 17,40 M€ au titre du transfert de la masse salariale correspondant aux emplois du CMN supportés sur le T2 ministériel et transférés sur le plafond d'emplois de cet établissement public, dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de gestion RH ;
- -1,43 M€ au titre de la contribution du programme au respect de la norme de dépenses.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les mouvements réglementaires ayant impacté les crédits ouverts du programme au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 151,81 M€ en AE et 98,61 M€ en CP et résultent à la fois de reports, de rattachement de fonds de concours et attributions de produits ainsi que de transferts de crédits.

a) Arrêtés de report

Les reports de crédits non consommés en 2018 sont venus abonder le budget 2019 du programme à hauteur de 70,13 M€ en AE et de 15,71 M€ en CP. Ils se répartissent comme suit :

- 13,90 M€ en AE et 15,67 M€ en CP au titre des fonds de concours ;
- 52,27 M€ d'AE affectées sur tranches fonctionnelles et non engagées ;
- 3,95 M€ en AE et 0,04 M€ en CP de reports hors fonds de concours.

b) Ouverture de fonds de concours et attribution de produits

Le programme a par ailleurs bénéficié en 2019 de fonds de concours et d'attributions de produits pour un montant total de 85,84 M€ en AE et 87,06 M€ en CP. Sur ce total, 74,90 M€ en AE=CP ont été ouverts par voie de fonds de concours au titre de la souscription nationale créée à la suite de l'incendie de la Cathédrale Notre-Dame de Paris.

c) Décrets de transferts et virements

Le budget du programme a été majoré par voie de décrets de transfert et virements pour un solde de 0,03 M€ en AE=CP, résultant des mouvements suivants :

- transfert entrant à hauteur de 0,09 M€ depuis le fonds d'accompagnement ministériel RH (P351) ;
- virement sortant, pour un montant de 0,06 M€ vers le P224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » au titre de la participation du P175 au financement du Mémorial Act en Guadeloupe.

d) Loi de finances rectificative

Les crédits du programme ont également fait l'objet d'une annulation en LFR à hauteur de 4,18 M€ en AE=CP correspondant à la régularisation de plusieurs sujets de masse salariale au premier rang desquels le recalibrage des crédits transférés par amendements LFI 2019 depuis le T2 ministériel au Centre des monuments nationaux dans le cadre de la démarche de délégation de gestion RH (la délégation ayant été mise en œuvre au 1er juin et non au 1er avril comme escompté initialement).

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	25 411 675	25 411 675	0	21 297 973	21 297 973
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	**0**	**25 411 675**	**25 411 675**	**0**	**21 297 973**	**21 297 973**

25,41 M€ en AE et 21,30 M€ en CP ont constitué la réserve de précaution initiale du programme 175.

Dans le cadre du schéma de fin de gestion, l'intégralité de la réserve a été levée afin de financer des opérations d'entretien et de restauration de monuments historiques.

Ainsi, 4 M€ ont permis de financer les besoins de décaissement relatifs à la poursuite de la restauration du château de Villers-Cotterêts. 3,3 M€ ont par ailleurs été versés au CMN au titre de la compensation des moindres recettes induites par la fermeture des tours de Notre Dame de Paris consécutivement à l'incendie du 15 avril 2019 (2,3 M€) et de l'opération urgente à mener afin de consolider les fondations de la Tour Saint-Nicolas de la Rochelle (1 M€).

14 M€ en AE=CP ont été par ailleurs été provisionnés par versement au CMN au titre des opérations de restauration concernant les monuments retenus dans le cadre de la mission confiée à Stéphane Bern « Patrimoine en péril ».

DÉPENSES PLURIANNUELLES

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération CPER 2007-2014

		Prévision 2019		Consommation 2019		Consommation cumulée	
Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Monuments Historiques et patrimoine monumental	127 089 550						
03 - Patrimoine des musées de France	77 223 450						
04 - Patrimoine archivistique et célébrations nationales	8 300 000						
09 - Patrimoine archéologique	15 092 000						
Total	**227 705 000**						

Génération CPER 2015-2020

		Prévision 2019		Consommation 2019		Consommation cumulée	
Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Monuments Historiques et patrimoine monumental	80 463 300	17 612 473	11 129 910	8 027 318	7 908 656	51 503 020	32 043 088
02 - Architecture et espaces protégés	200 000	100 000	100 000	80 000	80 000	180 000	180 000
03 - Patrimoine des musées de France	29 540 700	6 131 460	7 788 382	4 537 553	5 092 697	27 418 734	13 257 896
04 - Patrimoine archivistique et célébrations nationales	5 060 000		2 746 000		1 752 855	4 906 000	4 406 734
09 - Patrimoine archéologique	185 000					35 000	35 000
Total	**115 449 000**	**23 843 933**	**21 764 292**	**12 644 871**	**14 834 208**	**84 042 754**	**49 922 718**

CPER 2007-2014

Le rappel du montant initial du CPER 2007-2014 prend en compte les révisions à mi-parcours réalisées courant 2011.

La génération de CPER 2007-2014, engagée dans l'objectif de favoriser et d'accompagner une politique de soutien à l'investissement en région pour des projets structurants et de dimension régionale, s'est clôturée. L'année 2016 a permis d'apurer le solde des restes à payer, achevant ainsi l'ensemble des projets engagés.

Certaines AE n'ont pu être mobilisées à temps dans le cadre du CPER 2007-2014, ce qui explique les écarts entre la prévision et la consommation. Cependant, le taux de consommation global des crédits atteint un niveau satisfaisant à la fin de l'année 2016 avec un taux d'exécution de 84 % sur la période, soit une clôture du CPER à 190,3 M€.

CPER 2015-2020

En continuité avec la génération des CPER 2007-2014, l'État a souhaité réaffirmer sa volonté d'intervention en région et de partenariat avec les collectivités territoriales par la mise en place d'une nouvelle génération de contrats pour la période 2015-2020.

Cette génération de CPER s'inscrit dans une volonté de renforcer la mise en valeur des patrimoines, notamment autour des volets territoriaux, afin de renforcer l'attractivité et le développement des territoires, en prenant en compte les enjeux de transition énergétique et écologique pour les projets intégrant une dimension de valorisation paysagère et architecturale.

Après une phase de négociation menée au premier semestre 2015, l'ensemble des contrats a été signé en septembre 2015. Le montant initialement contractualisé pour les projets patrimoniaux du programme 175 s'élève à 100,2 M€.

Un premier ajustement est intervenu en 2016 conformément à la circulaire du Premier ministre du 8 mars 2016 adressée aux préfets de région afin d'ajuster le contenu des contrats aux nouvelles priorités avec d'éventuelles modifications de programmation et de répartition des crédits dans un cadre budgétaire global inchangé. Dans le cadre de cette révision, des crédits complémentaires ont été arbitrés par le Premier Ministre en septembre 2016, augmentant ainsi le montant de l'enveloppe contractualisée (11,02 M€).

Un second ajustement est intervenu en 2018 afin d'affiner les montants de certaines opérations inscrites au titre des CPER 2015-2020 (5,7 M€) notamment pour intégrer le montant de l'opération relative au Musée Savoisien de Chambéry dont le montant n'était pas connu au moment de la conclusion des CPER (3,5 M€). Au total, le montant contractualisé atteint, après transfert de l'action 7 « Patrimoine linguistique » vers le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », 115,45 M€.

L'exécution des crédits sur les opérations CPER s'élève en 2019 à 12,64 M€ en AE et 14,83 M€ en CP et ont notamment permis de lancer et/ou poursuivre les opérations suivantes :

- pour les monuments historiques : la restauration de l'église abbatiale de Vézelay en Bourgogne-Franche-Comté, la restauration de la flèche de la cathédrale de Rouen, en Normandie, la restauration des toitures de l'abbaye de Noirlac en Centre-Val-de-Loire, la restauration des bâtiments du familistère de Guise dans les Hauts-de-France, la Cité de la mer à Cherbourg en Normandie, les travaux de mise en accessibilité de l'abbaye de Fontevraud dans les Pays-de-la-Loire, le Palais des papes d'Avignon en Provence-Alpes-Côtes d'Azur ;
- pour les musées : le musée Savoisien en Auvergne-Rhône-Alpes, le musée de la romanité à Nîmes en Occitanie, le musée des beaux-arts de Dijon ;
- pour le patrimoine archéologique : les travaux archéologiques au musée du forum de Bavay dans les Hauts-de-France.

Génération CCT 2019-2022

Les contrats de convergence et de transformation 2019-2022 pour les territoires d'outre-mer se sont substitués aux CPER 2015-2020.

Concernant la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte et la Réunion, les CCT 2019-2022 ont été signés le 8 juillet 2019, ce qui explique qu'aucune exécution ne soit constatée sur l'exercice 2019.

MARCHÉS DE PARTENARIAT

MARCHÉ DE PARTENARIAT / CENTRE DE CONSERVATION ET DE RESSOURCES DU MUSÉE DES CIVILISATIONS DE L'EUROPE ET DE LA MÉDITERRANÉE (MUCEM)

	2017 et avant		2018		2019		2020	2021	2022 et après
AE CP	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	*34 700 000*	*29 900 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
	6 000 000	6 000 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	19 100 000
Fonctionnement	*5 560 000*	*5 560 000*	*1 330 000*	*1 460 000*	*1 330 000*	*1 330 000*	*1 330 000*	*1 330 000*	*24 750 000*
	5 560 000	5 560 000	1 330 000	1 460 000	1 330 000	1 330 000	1 330 000	1 330 000	24 750 000
Financement	*4 370 000*	*4 360 000*	*870 000*	*880 000*	*870 000*	*870 000*	*870 000*	*870 000*	*14 030 000*
	4 370 000	4 360 000	870 000	880 000	870 000	870 000	870 000	870 000	14 030 000

La construction du centre de conservation et de ressources (CCR) du Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM), dédié au stockage et à l'étude des collections, a fait l'objet d'un partenariat public-privé (PPP) avec la société civile immobilière 2C Marseille (ICADE) conclu le 9 décembre 2009, pour une durée de 25 ans à compter de la prise de possession du bâtiment.

Le bâtiment du CCR du MuCEM a été livré le 31 août 2012. Le coût du projet a été revu à la hausse suite à la livraison du bâtiment et l'échéancier du PPP a été actualisé afin de prendre en compte les dépenses réellement effectuées. Le versement des loyers a débuté en 2012. Le montant du loyer prend en compte le financement de l'investissement et du dédit (34,7 M€ en AE et 29,9 M€ en CP), des frais financiers (21,9 M€) et du fonctionnement pendant les 25 années du contrat (35,6 M€), soit un coût total de 92,2 M€ à l'issue de celui-ci en 2037.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) **1 198 102 316**	CP ouverts en 2019 * (P1) **1 008 229 244**
AE engagées en 2019 (E2) **1 063 066 942**	CP consommés en 2019 (P2) **946 761 166**
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) **49 159 380**	*dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019* (P3 = P2 – P4) ***261 851 640***
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 – E2 – E3) **85 875 994**	*dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019* (P4) ***684 909 526***

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) **636 319 978**					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) **-50 900**					
	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) **636 269 078**	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 – P4) **261 851 640**	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 – P3) **374 417 438**
	AE engagées en 2019 (E2) **1 063 066 942**	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) **684 909 526**	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 – P4) **378 157 416**
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) **752 574 854**
					Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) **224 655 937**
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 – P5) **527 918 917**

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

** LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR*

Le montant des engagements sur années antérieures non soldées au 31 décembre 2018 s'élève à 636,27 M€ (R3).

Les crédits de paiement consommés en 2019 sur engagements antérieurs sont estimés à 261,85 M€ (P3). Ces liquidations concernent majoritairement les secteurs des monuments historiques (77 %) et des musées de France (10 %).

Ces crédits ont principalement permis :

- sur les crédits centraux (36 %), de poursuivre la couverture des engagements des projets d'investissement lancés au premier rang desquels l'opération relative au Quadrilatère des archives nationales (3,81 M€), l'aménagement du différé de Pierrefitte (2,88 M€), la restauration de la façade du quadrilatère Richelieu (3 M€) ou encore les travaux de refonte et mise aux normes des parcours de visite du musée Cluny (3 M€) ;
- sur les crédits gérés par les DRAC (64 %), de financer des opérations telles que les travaux de restauration de la cathédrale de Belley en Auvergne Rhône Alpês (1,82 M€), la poursuite des travaux de la Maison des cultures et mémoire de Guyane à Rémire-Montjoly (1,73 M€) ou encore du musée des Beaux-arts de Dijon (1,68 M€).

Les restes à payer à fin 2019 sur le programme « Patrimoines » s'élèvent à 752,57 M€ (R6) et se décomposent de la manière suivante :

- 298,53 M€ soit 40 % du total sont des restes à payer sur crédits centraux ;
- 454,10 M€ soit 60 % du total sont des restes à payer sur crédits déconcentrés.

Les restes à payer sur crédits centraux correspondent notamment :

- aux opérations d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de l'opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (63,06 M€ au titre des conventions de mandat et de la convention cadre) ;
- à l'opération de travaux inscrite dans le cadre du schéma directeur de restauration et d'aménagement du Grand Palais (44,50 M€) ;
- à l'opération de restauration du château de Villers-Cotterêts, sous la maîtrise d'ouvrage du CMN (34,2 M€) ;
- au partenariat public-privé pour le centre de conservation et de ressources du MuCEM (23,86 M€) ;
- au marché d'entreposage et de gardiennage des œuvres (Chenue) (3,36 M€).

Les restes à payer sur les crédits gérés par les DRAC concernent essentiellement la politique d'investissement du programme en faveur :

- de la restauration des monuments historiques (76 %), par exemple au titre des travaux de restauration de la Cathédrale de Rouen (3 M€), de la rosace de la Cathédrale de Soissons (2,68 M€) ou encore de la rose sud du transept sud de Basilique Saint-Denis (2,32 M€) ;
- des musées territoriaux (15 %), dont notamment la restructuration du musée savoisien de Chambéry en Auvergne-Rhône-Alpes (2,88 M€), la rénovation du musée Dobrée à Nantes (1,97 M€) en Pays-de-la-Loire ou les travaux du musée régional de Narbonne (1,45 M€).

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 01
Monuments Historiques et patrimoine monumental

(y.c. FdC et AdP)	Prévision LFI Titre 2	Prévision LFI Autres titres	Prévision LFI Total	Réalisation Titre 2	Réalisation Autres titres	Réalisation Total
Autorisations d'engagement		493 139 911	**493 139 911**		489 895 140	**489 895 140**
Crédits de paiement		368 694 177	**368 694 177**		385 414 049	**385 414 049**

L'action 01 « Monuments historiques et patrimoine monumental » distingue **les crédits d'entretien et de restauration des monuments historiques (I)** et **les autres crédits du patrimoine monumental (II)** qui comprennent les moyens de fonctionnement accordés aux dispositifs et aux institutions œuvrant dans le domaine du patrimoine.

Au total, l'exécution de l'action 1 s'élève à 489,90 M€ en AE et 385,41 M€ en CP.

I - CRÉDITS MONUMENTS HISTORIQUES (453,20 M€ en AE et 348,53 M€ en CP)

Tableau général des crédits consacrés à l'entretien et à la restauration des monuments historiques

Par destination de crédits (en M€)	LFI 2019 AE	LFI 2019 CP	Exécution 2019 AE	Exécution 2019 CP
MH « hors grands projets »	**326,24**	**296,78**	**284,79**	**265,99**
Crédits d'entretien	49,56	49,51	35,22	32,01
dont dépenses de fonctionnement MH Etat (y c. entretien monuments nationaux)	*26,44*	*26,39*	*20,37*	*17,91*
dont dépenses d'intervention MH non Etat	*23,12*	*23,12*	*14,85*	*14,11*
Subventions versées aux opérateurs et assimilés concernant les monuments historiques	11,95	11,95	13,08	13,08
Crédits de restauration	264,73	235,32	236,50	220,90
dont dépenses d'investissement monuments nationaux (subvention CMN)	*17,93*	*17,93*	*38,19*	*35,07*
dont dépenses d'investissement MH Etat	*92,07*	*71,80*	*58,53*	*74,62*
dont dépenses d'intervention MH non Etat	*154,74*	*145,60*	*139,78*	*111,21*
MH « grands projets »	**131,60**	**34,50**	**118,00**	**51,44**
Grand Palais	61,60	9,00	51,00	13,66
Versailles	15,00	11,00	15,00	11,00
Richelieu - restauration	0,00	3,00	4,80	7,80
Site Archives nationales de Paris (MH)	0,00	1,50	0,00	1,98
Villers-Cotterêts	55,00	10,00	47,20	17,00
Restauration de la Cathédrale Notre Dame			**50,41**	**31,11**
Total Monuments historiques	**457,84**	**331,28**	**453,20**	**348,53**

Tableau général des crédits consacrés à l'entretien et à la restauration des monuments historiques

Par nature de crédits (en M€)	LFI 2019		Exécution 2019	
	AE	CP	AE	CP
MH « hors grands projets »	**326,24**	**296,78**	**284,79**	**265,99**
Dépenses de fonctionnement	26,94	26,89	25,25	22,40
dont dépenses de fonctionnement courant - crédits centraux	*7,58*	*7,58*	*2,23*	*1,37*
dont dépenses de fonctionnement courant - crédits déconcentrés	*18,87*	*18,82*	*16,82*	*14,83*
dont subventions versées aux opérateurs	*0,50*	*0,50*	*6,21*	*6,21*
Dépenses d'investissement	92,07	71,80	55,07	72,01
dont dépenses d'investissement - crédits centraux	*32,64*	*25,03*	*8,64*	*24,27*
dont dépenses d'investissement - crédits déconcentrés	*59,43*	*46,77*	*46,43*	*47,75*
Dépenses d'intervention	177,85	168,71	153,75	123,97
dont dépenses d'intervention - crédits centraux	*5,00*	*1,00*	*0,90*	*0,86*
dont dépenses d'intervention - crédits déconcentrés	*172,85*	*167,71*	*152,85*	*123,11*
Dépenses d'opérations financières – Dotation en fonds propres des opérateurs	29,38	29,38	50,72	47,60
MH « grands projets »	**131,60**	**34,50**	**118,00**	**51,44**
Dépenses d'investissement	56,60	14,50	4,80	9,78
Dépenses d'opérations financières – Dotation en fonds propres des opérateurs	75,00	20,00	113,20	41,66
Restauration de la Cathédrale Notre Dame			**50,41**	**31,11**
Total Monuments historiques	**457,84**	**331,28**	**453,20**	**348,53**

A/ CRÉDITS MONUMENTS HISTORIQUES « HORS GRANDS PROJETS »

À l'image des années précédentes, cette section a fait l'objet de multiples mouvements entre la LFI (326,24 M€ en AE et 296,78 M€ en CP) et la fin de gestion (284,79 M€ en AE et 265,99 M€ en CP) :

- mise en réserve initiale de précaution à hauteur de 15,60 M€ en AE et 19,65 M€ en CP ;
- abondement de 7,27 M€ en AE (hors tranches fonctionnelles) et de 11,10 M€ en CP dans le cadre des reports de l'année 2018 vers 2019 ;
- dégel de fin de gestion quasi intégralement fléché sur les dispositifs d'entretien et de restauration des monuments historiques « hors grands projets » ;
- fongibilité pour couvrir les besoins de fonctionnement d'autres secteurs patrimoniaux (soutien à l'investissement pour les bâtiments des archives départementales, fouilles archéologiques et centres de conservation et d'étude des vestiges…).

1. Dépenses de fonctionnement : 25,25 M€ en AE et 22,40 M€ en CP

Ces crédits correspondent aux crédits de fonctionnement courant à hauteur de 19,05 M€ en AE et 16,20 M€ en CP et se décomposent comme suit :

- les crédits centraux : 2,23 M€ en AE et 1,37 M€ en CP, principalement au titre de l'entretien des monuments historiques de l'État réalisé par l'OPPIC ;
- les crédits déconcentrés : 16,82 M€ en AE et 14,83 M€ en CP au titre de l'entretien des monuments historiques appartenant à l'État répartis sur l'ensemble du territoire.

Les autres crédits de fonctionnement sont constitués des subventions pour charges de service public à hauteur de 6,21 M€ en AE=CP.

Ces crédits sont destinés au Centre des monuments nationaux (CMN) pour l'entretien des monuments nationaux dont il a la charge (5,67 M€) mais également au financement des travaux d'entretien du musée du Louvre (0,49 M€ en AE=CP) et de l'établissement du Palais de la Porte Dorée (0,05 M€ en AE=CP).

2. Dépenses d'investissement : 55,07 M€ en AE et 72,01 M€ en CP

- **crédits centraux : 8,64 M€ en AE et 24,27 M€ en CP**

Ces crédits, principalement versés à l'OPPIC, ont notamment permis de couvrir les besoins en matière de rénovation des monuments occupés par les services à compétence nationale (SCN) ainsi que des établissements publics abrités dans des monuments historiques. On peut citer, à titre d'exemple, les opérations suivantes :

- travaux de restauration du clos et couvert du bâtiment Perret du Mobilier national (1,88 M€ en AE et 0,77 M€ en CP) ;
- finalisation de la restauration et mise en sécurité du pont transbordeur de Martrou à Rochefort (1,37 M€ en CP) ;
- travaux de restauration des façades du musée d'archéologie nationale de Saint-Germain en Laye (0,75 M€ en AE et 1,08 M€ en CP) ;
- travaux de restauration des résidences présidentielles (5,85 M€ en AE et 11,97 M€ en CP).

- **crédits déconcentrés : 46,43 M€ en AE et 47,75 M€ en CP**

Il s'agit des crédits déconcentrés d'investissement finançant la restauration des monuments historiques sous maîtrise d'ouvrage de l'État en région. Peuvent être citées, à titre d'exemples, les travaux de restauration de la cathédrale de Rouen (2,20 M€ en et 1,66 M€ en CP), la réfection de la rosace de la cathédrale de Soissons (2,59 M€ en AE et 0,16 M€ en CP) ou encore la restauration de la cathédrale de Saint Jean-Baptiste de Lyon (0,69 M€ en AE et 1,51 M€ en CP).

3. Dépenses d'intervention : 153,75 M€ en AE et 123,97 M€ en CP

- **crédits centraux : 0,90 M€ en AE et 0,86 M€ en CP**

Ces crédits ont permis de financer des dépenses de restauration effectuées en administration centrale, ainsi que des dépenses de fonctionnement au titre de la restauration des Pieux établissements à Rome, initialement inscrites en dépenses d'investissement.

- **crédits déconcentrés : 152,85 M€ en AE et 123,11 M€ en CP**

14,85 M€ en AE et 14,11 M€ en CP ont été versés à des collectivités ou à des particuliers pour les travaux d'entretien qu'ils réalisent sur les monuments historiques, orgues et objets mobiliers dont ils sont propriétaires.

138 M€ en AE et 109 M€ en CP ont été versés pour des opérations de restauration engagées par les collectivités locales ou les propriétaires privés qui assurent eux-mêmes la maîtrise d'ouvrage. On peut citer, à titre d'exemple, les opérations relatives à la restauration de la Basilique de Vézelay (0,54 M€ en CP), de l'Hôtel du Palais de Biarritz (0,50 M€ en CP) ou la requalification du Palais des congrès de Royan (0,90 M€ en AE et 0,27 M€ en CP).

Ces dépenses comprennent les versements effectués par les DRAC dans le cadre du **fonds partenarial et incitatif visant à aider les collectivités à faibles ressources à entretenir leurs monuments historiques**, mis en place en 2018. D'un montant de 15,81 M€ en AE et 6,92 M€ en CP exécutés en 2019, les aides de l'État ont d'ores et déjà permis d'engager près de 300 opérations d'entretien et de restauration dans treize régions.

Enfin, ces montants intègrent également les dépenses effectuées au titre de l'accompagnement de l'État à la restauration des **monuments inscrits sur la liste « Patrimoine en péril »** et recensés dans le cadre de la mission confiée à Stéphane Bern (pour un total de 267 monuments inscris ou classés). D'un montant de 12,99 M€ en AE et 3,51 M€ en CP, le niveau d'exécution illustre l'engagement de l'État aux côtés de la Fondation du Patrimoine, en écho au succès populaire rencontré par le Loto du Patrimoine, dont les prévisions de gains estimées par la Française des jeux s'élèvent à près de 21 M€ pour la campagne 2019.

Sur 3 500 sites en péril signalés par la Mission Bern, ce sont au total 390 projets (y compris monuments non inscrits ou classés) qui ont pu être sélectionnés en 2018 et 2019. Les sites concernés, répartis sur tout le territoire français (outre-mer inclus), relèvent d'une grande diversité de typologies (patrimoine rural et vernaculaire, cultuel, culturel, castral, industriel, paysager) et d'époques (du patrimoine archéologique à celui du XXe siècle). Au-delà de la seule restauration de monuments historiques, le Loto du Patrimoine contribue également à la mise en valeur du patrimoine des territoires, en cohérence avec l'action du ministère de la Culture, contribuant ainsi à soutenir l'économie locale.

4. Dépenses d'opérations financières : 50,72 M€ en AE et 46,70 M€ en CP

12,54 M€ en AE=CP ont été versés aux opérateurs monuments historiques et assimilés ci-dessous au titre de leur dotation en fonds propres (hors Centre des monuments nationaux et grands projets).

en M€	LFI 2019		Exécution 2019	
Opérateurs	**AE**	**CP**	**AE**	**CP**
Château et domaine de Chambord	2,40	2,40	2,35	2,35
Académie de France à Rome	0,86	0,86	0,83	0,83
Louvre	2,20	2,20	2,23	2,23
Château de Fontainebleau	5,80	5,80	5,63	5,63
Autres subventions exceptionnelles	0,19	0,19	1,50	1,50
Total	**11,45**	**11,45**	**12,54**	**12,54**

Les écarts avec la LFI, d'un montant de 1,09 M€ en AE=CP s'expliquent par :

- la réserve de précaution appliquée à ces subventions pour un montant de 0,25 M€ en AE=CP ;
- une dotation complémentaire, d'un montant de 0,02 M€ en AE=CP, en faveur du musée du Louvre ;
- le versement d'une dotation de 1,50 M€ en AE=CP à l'Opéra national de Paris au titre des travaux de restauration du Palais Garnier dont il assure la maîtrise d'ouvrage ;
- le redéploiement vers d'autres natures de dépenses provisionnées à hauteur de 0,19 M€.

Les crédits consacrés aux opérations de restauration des monuments nationaux (dotation en fonds propres du Centre des monuments nationaux) se sont élevés à 38,19 M€ en AE et 35,07 M€ en CP.

L'écart avec la LFI s'explique notamment par :

- un complément à hauteur de 20,91 M€ en AE et 17,79 M€ en CP au titre de diverses opérations d'investissement au premier rang desquelles la sécurisation des étangs de Corot à Ville d'Avray (5 M€ en AE et 2 M€ en CP), la poursuite des travaux du laboratoire du LRMH de Champ sur Marne (5 M€ en AE et 3 M€ en CP), la restauration de la Merveille du Mont-Saint Michel (5 M€ en AE=CP), les travaux d'urgence relatifs à la Tour Saint-Nicolas de La Rochelle (1,5 M€ en CP) ou encore les opérations de restauration des monuments en région dont le CMN assure la maîtrise d'ouvrage ;
- un versement complémentaire à hauteur de 14 M€ en AE=CP consacrés aux opérations inscrites sur la liste « Patrimoine en péril » suivies par les DRAC ; ils ont été délégués aux directions régionales dès le début de la gestion 2020. Comme en 2019 (pour un montant de 15 M€) la dotation en fonds propres du CMN sera parallèlement minorée à due concurrence en 2020.

B/ CRÉDITS MONUMENTS HISTORIQUES « GRANDS PROJETS » : 118 M€ en AE et 51,44 M€ en CP

1. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement des crédits monuments historiques « Grands Projets », d'un montant de **4,80 M€ en AE et 9,78 M€ en CP** ont été exécutés au titre de la rénovation des façades du quadrilatère Richelieu.

L'écart avec la LFI s'explique principalement par l'exécution en dotation en fonds propres des crédits destinés à la restauration du château de Villers-Cotterêts dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le CMN.

2. Dépenses d'opérations financières : 113,20 M€ en AE et 41,66 M€ en CP

L'écart entre la LFI et l'exécution s'explique notamment comme suit :

- pour le schéma directeur de restauration et d'aménagement du Grand Palais, par l'ajustement à la baisse en AE visant à tenir compte d'une part des crédits versés en avance de phase en 2018 (5 M€) et d'autre part, du recalibrage de l'enveloppe globale (passée de 60 M€ à 55 M€). En CP, 4,66 M€ complémentaires ont été versés afin de se conformer aux besoins de décaissement de l'opération ;
- pour la restauration du château de Villers-Cotterêts (exécuté en titre 7 et non en titre 5 comme indiqué en LFI) par l'octroi d'une dotation complémentaire d'un montant de 7 M€ afin de respecter l'échéancier de décaissement de cette opération sous maîtrise d'ouvrage du CMN.

C/ RESTAURATION DE LA CATHÉDRALE NOTRE-DAME DE PARIS

L'incendie qui a frappé la cathédrale Notre-Dame de Paris dans la nuit du 15 au 16 avril a entraîné des dégâts majeurs au premier rang desquels la perte de la charpente médiévale et de la quasi-totalité de la charpente restaurée au XIXe siècle par Viollet-le-Duc, l'écroulement de la flèche entraînant le percement des voûtes de la croisée du transept, la fragilisation des pignons et des arcs-boutants due à la variation de la poussée dans la structure de l'édifice et l'altération de certaines pierres due à la chaleur extrême de l'incendie.

Grâce à l'intervention rapide des pompiers, des forces de l'ordre, des agents de la ville de Paris, du clergé et des agents du ministère de la Culture, l'écroulement de l'édifice a toutefois pu être évité et la totalité des objets mobiliers a été préservée.

À la suite de l'incendie, les travaux urgents de sécurisation et de consolidation de l'édifice ont été engagés très rapidement sous la maîtrise d'ouvrage de la DRAC Île-de-France et dans l'attente de la création de l'établissement public chargé de la conservation et de la restauration de Notre-Dame de Paris (EPRND).

La sécurisation-consolidation de l'édifice a débuté par le frettage des deux piliers de la nef fragilisés, la dépose des éléments les plus fragiles et la mise en place de filets de protection. Des cintres sous les arcs-boutants du chœur et de la nef ont été mis en place à l'été et à l'automne 2019. Ces travaux se poursuivent par le retrait, depuis février, de l'échafaudage calciné mis en place avant l'incendie pour la restauration de la flèche et par l'installation de planchers au niveau de l'extrados des voûtes et d'un parapluie amovible sur la nef permettant la collecte des débris de la charpente se trouvant encore sur les voûtes.

Au total, 50,41 M€ en AE et 31,11 M€ ont été exécutés à ce titre en 2019, répartis comme suit :

- 31,20 M€ en AE et 31,11 € en CP par la DRAC Île-de-France durant la période pendant laquelle elle a exercé la maîtrise d'ouvrage ;
- 19,21 M€ en AE versés à l'EPRND visant à matérialiser le transfert des marchés engagés par la DRAC antérieurement à la création de ce dernier et dont il assurera la couverture des restes à payer, en application des dispositions du décret du 13 décembre 2019.

Le financement de ces travaux de sécurisation a été permis par le rattachement, par voie de fonds de concours sur le programme 175, des dons collectés dans le cadre de la souscription nationale créée par la loi du n° 2019-803 du 29 juillet 2019 (à hauteur de 74,9 M€ en 2019). Pour mémoire, outre l'État (ministère de la Culture et Trésor Public) et l'EPRND, quatre organismes collecteurs ont été désignés, à savoir la Fondation Notre-Dame, la Fondation du Patrimoine, la Fondation de France et le Centre des monuments nationaux. Des conventions cadre ont été signées, le 29 juillet 2019, entre le ministère de la Culture et les organismes collecteurs afin de permettre les premiers versements nécessaires au financement de la phase de sécurisation.

II - AUTRES CRÉDITS DU PATRIMOINE MONUMENTAL (36,69 M€ en AE et 36,88 M€ en CP)

1. Dépenses de fonctionnement : 31,93 M€ en AE et 31,84 M€ en CP

- **Les crédits centraux : 2,83 M€ en AE et 2,57 M€ en CP**

Les crédits de fonctionnement courant centraux et se décomposent ainsi :

en M€	LFI 2019		Exécution 2019	
Destination des crédits	*AE*	*CP*	*AE*	*CP*
Moyens de fonctionnement des services à compétence nationale (Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, Laboratoire de recherches des monuments historiques et musée des Plans et reliefs)	2,58	2,30	2,30	1,92
Etude et prestations de service (Etudes techniques sur les matériaux, les normes ou les savoir-faire en matière de restauration de monuments historiques, réalisation de guides méthodologiques)	0,28	0,28	0,54	0,65
Total	**2,86**	**2,58**	**2,83**	**2,57**

- **Les crédits déconcentrés : 1,54 M€ en AE et 1,71 M€ en CP**

Ces dépenses ont permis l'organisation de manifestations publiques destinées à la promotion du patrimoine monumental et le financement de plusieurs études associées.

- **Subventions pour charges de service public : 27,55 M€ en AE=CP**

Ces crédits correspondent à la subvention de fonctionnement attribuée au Centre des monuments nationaux (CMN).

Les écarts entre la LFI et l'exécution 2019 s'expliquent notamment, après application de la mise en réserve de précaution (0,61 M€) par :

- des dotations complémentaires pour un montant total de 5,17 M€ dont notamment 2 M€ au titre du financement de la Panthéonisation de Maurice Genevois, prévue initialement pour 2019, 2,3 M€ au titre de la compensation des pertes de recettes liées à la fermeture des Tours de Notre Dame de Paris consécutivement à l'incendie du 15 avril 2016 et 0,70 M€ au titre des frais de gestion et de masse salariale liés à la conduite du chantier de restauration du château de Villers-Cotterêts ;
- une minoration, à hauteur de 4,38 M€ correspondant, d'une part, au recalibrage du transfert de la masse salariale des ETP supportés par le ministère vers le plafond d'emplois de l'établissement (celui n'ayant été effectif qu'à compter du 1er juin, et non du 1er avril comme prévu initialement) et d'autre part, au rétro-transfert de la masse salariale des agents titularisés dans le cadre du dispositif Sauvadet rémunérés par le ministère de janvier à mai et du versement au CMN de la compensation des surcoûts induits par les agents titularisés.

Le détail du budget du CMN est présenté dans la partie « Opérateurs ».

2. Dépenses d'investissement : 0,19 M€ en AE et 0,33 M€ en CP

- **Crédits centraux** : 0,19 M€ en AE et 0,25 M€ en CP ont été exécutés au titre des investissements courants des SCN du champ patrimonial (conservation, restauration des collections et numérisation de documents d'archives).
- **Crédits déconcentrés :** 0,005 M€ en AE et 0,08 M€ en CP correspondant à des études menées préalablement menées à la constitution de sites patrimoniaux remarquables, notamment en Occitanie.

3. Dépenses d'intervention : 4,57 M€ en AE et 4,71 M€ en CP

- **Crédits centraux** : 2,62 M€ en AE et 2,60 M€ en CP

Ces crédits ont principalement été destinés au financement de subventions diverses liés à la promotion du patrimoine monumental. On peut citer à ce titre les soutiens au Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM), à hauteur de 0,18 M€, à l'association Union rempart pour 0,23 M€ ou encore à l'association chantier histoire et architecture médiévale à hauteur de 0,14 M€.

Ce poste de dépense intègre par ailleurs la subvention de fonctionnement versée à l'établissement public du château et domaine de Chambord, pour un montant de 0,96 M€ en AE=CP. Ce dernier ne faisant désormais plus partie de la liste des opérateurs, la subvention est versée en titre 6 et non plus sous la forme de subvention pour charges de service public (titre 3, cat. 32).

- **Crédits déconcentrés** : 1,95 M€ en AE et 2,11 M€ en CP

Ces subventions, versées aux associations sur l'ensemble du territoire, visent à soutenir et à promouvoir le patrimoine monumental.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Titre et catégorie	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	57 265 139	57 181 796	56 929 828	54 240 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	29 304 088	23 420 709	28 968 777	20 478 913
Subventions pour charges de service public	27 961 051	33 761 087	27 961 051	33 761 087
Titre 5 : Dépenses d'investissement	150 351 074	91 261 751	91 980 426	113 233 629
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	150 351 074	91 112 501	91 980 426	113 146 415
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		149 249		87 214
Titre 6 : Dépenses d'intervention	179 548 303	158 316 291	170 408 528	128 680 718
Transferts aux ménages		16 085 267		11 864 372
Transferts aux entreprises		14 546 989		11 628 868
Transferts aux collectivités territoriales	154 736 671	104 862 033	145 596 896	87 801 166
Transferts aux autres collectivités	24 811 632	22 822 002	24 811 632	17 386 312
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	105 975 395	183 135 303	49 375 395	89 259 702
Dotations en fonds propres	105 975 395	183 135 303	49 375 395	89 259 702
Total	**493 139 911**	**489 895 140**	**368 694 177**	**385 414 049**

Action 02
Architecture et espaces protégés

	Prévision LFI			Réalisation		
(y.c. FdC et AdP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		32 576 588	**32 576 588**		32 730 426	**32 730 426**
Crédits de paiement		32 676 588	**32 676 588**		33 770 431	**33 770 431**

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Titre et catégorie	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	17 717 775	22 336 604	17 717 775	23 734 398
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	366 172	3 039 328	366 172	4 437 122
Subventions pour charges de service public	17 351 603	19 297 276	17 351 603	19 297 276
Titre 5 : Dépenses d'investissement	350 000	1 631	450 000	3 000

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Titre et catégorie	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	350 000	1 631	450 000	3 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention	13 823 500	9 635 080	13 823 500	9 275 922
Transferts aux ménages		826 254		550 947
Transferts aux entreprises		229 423		528 114
Transferts aux collectivités territoriales		4 610 562		4 083 026
Transferts aux autres collectivités	13 823 500	3 968 842	13 823 500	4 113 835
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	685 313	757 111	685 313	757 111
Dotations en fonds propres	685 313	757 111	685 313	757 111
Total	**32 576 588**	**32 730 426**	**32 676 588**	**33 770 431**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement courant : 3,04 M€ en AE et 4,44 M€

L'écart à la prévision LFI, d'un montant de 2,67 M€ en AE et 4,07 M€ en CP, s'explique par le redéploiement, principalement effectué en DRAC depuis les crédits d'intervention, des crédits nécessaires à la réalisation d'études, dont le financement est imputé en crédits de fonctionnement.

- **Crédits centraux : 0,30 M€ en AE et 0,38 M€ en CP**

Ces crédits ont permis de financer des études et des prestations de service en architecture ainsi que le financement de la mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP), notamment des missions effectuées par les architectes consultants qui participent aux jurys de concours ou d'appels d'offre. La MIQCP est une structure regroupant des spécialistes de haut niveau du droit de la commande publique et des processus de réalisation des constructions publiques. Elle assure également un travail quotidien de conseil aux maîtres d'ouvrage publics ainsi que des actions de formation.

- **Crédits déconcentrés : 2,74 M€ en AE et 4,06 M€ en CP**

L'exécution en DRAC correspond notamment à des opérations pluriannuelles d'études relatives aux secteurs sauvegardés, par exemple à Saint-Germain-en-Laye, Saint-Omer, Lille, Périgueux ou Saint-Emilion.

Subventions pour charges de service public : 19,30 M€ en AE=CP

La subvention versée pour le fonctionnement de la Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA) s'est établie à 19,30 M€ en AE=CP.

L'écart avec la LFI, d'un montant de 1,95 M€, s'explique, outre l'application de la réserve de précaution, par l'octroi d'une dotation complémentaire d'un montant de 2 M€ destinée au financement du projet de relocalisation de ses réserves.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Initialement prévus en fonctionnement, ces crédits ont contribué à financer la révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de Metz.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Dépenses d'intervention : 9,64 M€ en AE et 9,28 M€

Initialement prévus en « transferts aux autres collectivités » à hauteur de 13,82 M€ en AE=CP, une partie de ces crédits a été ventilée sur les autres catégories budgétaires du titre 6.

L'écart avec la LFI, d'un montant de 4,18 M€ en AE et 4,54 M€ en CP, s'explique principalement par une fongibilité vers l'enveloppe de fonctionnement.

- **Crédits centraux : 0,72 M€ en AE=CP**

Les crédits centraux concernent principalement la rubrique « transfert aux autres collectivités » à hauteur de 0,70 M€ en AE=CP, mais également la rubrique « transferts aux entreprises » à hauteur de 0,02 M€ en AE=CP et ont permis le soutien aux structures de diffusion de l'architecture.

- **Crédits déconcentrés : 8,92 M€ en AE et 8,56 M€ en CP**

Transferts aux ménages : 0,83 M€ en AE et 0,55 M€ en CP

Ces crédits ont participé au soutien d'études et de travaux engagés par des particuliers aux abords des espaces protégés.

Transferts aux entreprises : 0,21 M€ en AE et 0,51 M€ en CP

Ces crédits ont permis, d'une part, la promotion, la diffusion et la sensibilisation à l'architecture en région, et, d'autre part, le soutien des études et des travaux engagés aux abords des espaces protégés.

Transferts aux collectivités territoriales : 4,61 M€ en AE et 4,08 M€ en CP

Les crédits alloués aux collectivités territoriales ont permis de financer :

- les dispositifs liés aux villes et pays d'art et d'histoire (VPAH) pour 2,58 M€ en AE et 2,40 M€ en CP ;
- l'élaboration (études préalables et documents de gestion) des sites patrimoniaux remarquables, mais également des travaux engagés par les propriétaires publics aux abords de monuments historiques en secteurs sauvegardés à hauteur de 1,86 M€ en AE et 1,51 M€ en CP ;
- des actions de valorisation et de promotion de l'architecture pour 0,17 M€ en AE=CP.

Transferts aux autres collectivités : 3,27 M€ en AE et 3,42 M€ en CP

Les crédits alloués aux autres collectivités ont permis de financer :

- 0,36 M€ en AE=CP ont financé les dispositifs liés aux villes et pays d'art et d'histoire (VPAH) ;
- 0,15 M€ en AE et 0,24 M€ en CP ont permis de mener les études pour la création d'un périmètre délimité des abords, les études pour la constitution des sites patrimoniaux remarquables et les études préalables aux campagnes de labellisation « Architecture contemporaine remarquable » ;
- 2,50 M€ en AE et 2,53 M€ en CP concernent des actions de valorisation et de promotion de l'architecture ;
- 0,27 M€ en AE et 0,29 M€ en CP ont été affectés à des travaux en espaces protégés.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

La dotation en fonds propres versée à la Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA) s'élève à 0,76 M€ en AE=CP.

L'écart à la LFI, d'un montant de 0,07 M€ en AE=CP, s'explique par le complément exceptionnel permis par la reventilation du moindre gel à l'échelle du programme.

Action 03
Patrimoine des musées de France

(y.c. FdC et AdP)	Prévision LFI Titre 2	Prévision LFI Autres titres	Prévision LFI Total	Réalisation Titre 2	Réalisation Autres titres	Réalisation Total
Autorisations d'engagement		347 396 449	**347 396 449**		346 618 354	**346 618 354**
Crédits de paiement		337 876 597	**337 876 597**		336 653 943	**336 653 943**

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Autorisations d'engagement Réalisation	Crédits de paiement Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Crédits de paiement Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	284 841 059	285 254 527	283 830 280	284 641 941
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	15 785 271	22 864 381	14 774 492	22 251 795
Subventions pour charges de service public	269 055 788	262 390 146	269 055 788	262 390 146
Titre 5 : Dépenses d'investissement	15 312 945	9 757 450	13 803 872	10 325 216
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	15 312 945	9 757 450	13 803 872	10 325 216
Titre 6 : Dépenses d'intervention	26 824 959	27 686 925	25 824 959	23 510 006
Transferts aux entreprises		221 338		96 338
Transferts aux collectivités territoriales	14 610 000	20 472 535	13 610 000	16 247 037
Transferts aux autres collectivités	12 214 959	6 993 052	12 214 959	7 166 631
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	20 417 486	23 919 452	14 417 486	18 176 780
Dotations en fonds propres	20 417 486	23 919 452	14 417 486	18 176 780
Total	**347 396 449**	**346 618 354**	**337 876 597**	**336 653 943**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 285,25 M€ en AE et 284,64 M€ en CP.

Dépenses de fonctionnement courant : 22,86 M€ en AE et 22,25 M€ CP

- **Crédits centraux : 22,83 M€ en AE et 22,22 M€ en CP**

Les dépenses de fonctionnement courant de l'action 03 « Patrimoine des musées de France » correspondent, d'une part, aux moyens de fonctionnement alloués aux musées nationaux et autres institutions à statut de service à compétence nationale relevant du service des musées de France (fonctionnement des services, entretien des bâtiments, conservation et connaissance scientifique des œuvres, accueil du public – pour un montant total de 20,36 M€ en AE et 16,60 M€ en CP) et, d'autre part, à la location d'espaces de réserves pour la conservation des collections de l'État dont les musées nationaux ont la garde.

S'agissant des SCN, l'exécution 2019 se décompose comme suit :

en M€	LFI 2019		Exécution 2019	
Destination des crédits (SCN Musées)	**AE**	**CP**	**AE**	**CP**
Musée du Moyen Âge – Thermes et Hôtel de Cluny	1,00	1,00	2,28	1,84
Musée d'archéologie nationale (Saint-Germain-en-Laye)	1,61	1,61	2,28	1,76
Musée de la Renaissance (Ecouen)	0,92	0,92	1,83	1,51
Musée des châteaux Malmaison, Ile d'Aix et Maison Bonaparte à Ajaccio	0,91	0,91	1,81	1,56
Musée de la Préhistoire (Les Eyzies de Tayac)	0,69	0,69	0,98	0,80
Musée du château de Pau	0,49	0,49	1,34	1,06
Musée Magnin (Dijon)	0,18	0,18	0,29	0,22
Musée Clemenceau et de Lattre de Tassigny (Mouilleron-en-Pareds)	0,10	0,10	0,19	0,16
Musée du château de Compiègne et musée franco-américain (château de Blérancou	2,31	2,31	4,07	3,35
Musées du XXème siècle	0,88	0,88	2,08	1,21
Musée des plans et reliefs	0,42	0,42	0,45	0,45
Centre de recherche et de restauration des Musées de France (C2RMF)	2,31	2,31	2,75	2,67
Marchés électricité et gaz	3,91			
Total	**15,74**	**11,83**	**20,36**	**16,60**

Au regard de la LFI 2019, l'exécution présentée ci-dessus intègre des crédits inscrits initialement en investissement (2,58 M€ en AE et 2,99 M en CP) et au titre de la restauration des collections nationales (1,64 M€ en AE et 1,68 M€ CP), qui sont très majoritairement consommés en fonctionnement par les musées nationaux.

Par ailleurs, **2,47 M€ en AE et 5,62 M€ en CP** ont été exécutés comme suit :

- **0,22 M€ en AE et 0,24 M€ en CP** dans le cadre de dépenses assurées par l'administration centrale (transport des œuvres, assurances…) ;
- **2,22 M€ en AE=CP** ont été versés à la société 2C Marseille pour le fonctionnement du centre de conservation et de ressources du MuCEM dans le cadre du partenariat public-privé (qui couvre les coûts de fonctionnement du bâtiment et les frais financiers). Ces crédits étaient initialement inscrits en LFI en investissement. Le montant des crédits engagés au titre du remboursement du capital est précisé dans la rubrique « Dépenses d'investissement » de l'action n°03 ;
- **0,03 M€ en AE et 3,16 M€ en CP** ont été versés à la société Chenue au titre du gardiennage des collections de certains opérateurs nationaux.

- **Crédits déconcentrés : 0,04 M€ en AE=CP**

Ces crédits ont été exécutés en DRAC pour des dépenses de fonctionnement spécifiques et ponctuelles.

<u>Subventions pour charges de service public : 262,39 M€ en AE=CP</u>

Les subventions pour charges de service public des opérateurs se décomposent de la façon suivante :

1. Les opérateurs strictement muséaux : Louvre, Branly, Orsay, Guimet, Fontainebleau, Picasso, Henner - Moreau, MuCEM

Les crédits de fonctionnement pour charges de service public de ces opérateurs s'élèvent à **150,19 M€ en AE=CP.** Ils sont répartis comme suit.

en M€	LFI 2019	Exécution 2019
Opérateur	**AE=CP**	**AE=CP**
Musée du Louvre	93,67	92,48
Branly	22,66	22,02
Orsay	7,70	7,80
Guimet	3,85	3,66
Fontainebleau	2,69	2,49
Picasso	3,61	3,38
Henner-Moreau	0,79	0,74
MuCEM	18,80	17,63
Total	**153,76**	**150,19**

L'écart entre la LFI et l'exécution des crédits s'élève à 3,57 M€ en AE=CP et s'explique par :

- la réserve de précaution appliquée à ces subventions (-3,94 M€) ;
- un complément à hauteur de 0,10 M€ en faveur du musée d'Orsay et de 0,27 M€ en faveur du musée du Louvre au titre des mesures catégorielles.

2. Les opérateurs ayant une activité non exclusivement muséale : CNAC-GP, les Arts décoratifs, EPPPD

Les crédits de fonctionnement pour charges de service public des opérateurs ayant une activité non exclusivement muséale s'élèvent à **87,62 M€ en AE=CP** et sont répartis comme suit :

en M€	LFI 2019	Exécution 2019
Opérateur	**AE=CP**	**AE=CP**
CNAC-GP	70,17	68,61
Musée des Arts Décoratifs (MAD)	15,17	14,65
EPPPD-MNHI	4,54	4,36
Total	**89,88**	**87,62**

L'écart entre la LFI et l'exécution, d'un montant de 2,26 M€ en AE=CP, s'explique par la réserve de précaution appliquée à ces subventions.

3. Les opérateurs dont l'activité muséale n'est pas prépondérante : Institut national d'histoire de l'art et Réunion des musées nationaux-Grand Palais

Les subventions pour charges de service public des opérateurs ayant une activité « non muséale » s'élèvent à **24,58 M€ en AE=CP** et se décomposent comme suit :

en M€	LFI 2019	Exécution 2019
Opérateur	**AE=CP**	**AE=CP**
INHA	3,73	3,54
RMN-GP	21,68	21,04
Total	**25,41**	**24,58**

L'écart entre la LFI et l'exécution, d'un montant de 0,83 M€ en AE=CP, s'explique par :

- la réserve de précaution appliquée à ces subventions (-1,28 M€) ;
- un complément à hauteur de 0,45 M€ en faveur de l'établissement public de la réunion des musées nationaux et du Grand Palais au titre de mesures d'accompagnement RH (0,10 M€) et du soutien à un projet de numérisation (0,35 M€).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement de l'action 03 s'élèvent à 9,76 M€ en AE et 10,33 M€ en CP. L'écart par rapport à la LFI s 'explique par le décalage de certaines opérations d'investissement ayant pris du retard.

- **Crédits centraux : 9,75 M€ en AE et 10,29 M€ en CP**

Ces crédits correspondent aux opérations d'investissement pilotées en administration centrale détaillées ci-dessous :

- le centre de conservation et de recherche, dédié à l'accueil et à l'étude des collections du MuCEM à Marseille dans le cadre du partenariat public privé : 1,2 M€ en CP versés au titre de l'investissement ;
- les investissements sous maîtrise d'ouvrage des SCN : 0,63 M€ en AE et 0,57 M€ en CP ;
- l'aménagement et la rénovation des sites des différents SCN musées au titre de la convention annuelle avec l'OPPIC : 8,42 M€ en AE et 8,22 M€ en CP ;
- diverses dépenses effectuées en matière de valorisation et de promotion des collections muséales (0,70 M€ en AE et 0,30 M€ en CP).

- **Crédits déconcentrés : 0,01 M€ en AE et 0,04 M€ en CP**

Ces crédits ont notamment été exécutés au titre de l'opération d'aménagement de la maison natale de Georges Clemenceau du musée national de Mouilleron-en-Pareds en région Pays-de-la-Loire.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention de l'action 03 s'élèvent à 27,69 M€ en AE et 23,51 M€ en CP.

- **Crédits centraux : 2,63 M€ en AE et 1,82 M€ en CP**

Ces crédits ont notamment permis de contribuer :

- au financement de l'investissement de l'EPCC du Centre national du costume de scène et de la scénographie de Moulins à hauteur de 1,41 M€ en AE et 0,51 M€ en CP ;
- à la dernière tranche du financement du GIP « Mission du centenaire de la Première guerre mondiale 14/18 », dissout en cours d'année 2019 (0,11 M€ en AE=CP) ;
- au financement du GIP Port-Royal à hauteur de 0,45 M€ en AE=CP ;
- au financement du fonctionnement du musée d'art et d'histoire du Judaïsme à hauteur de 0,03 M€ en AE=CP.

- **Crédits déconcentrés : 25,06 M€ en AE et 21,69 M€ en CP**

Dans le cadre de la politique territoriale du ministère, ces crédits ont notamment été utilisés :

- à hauteur de 12,64 M€ en AE et 9,95 M€ en CP pour la construction ou la rénovation de plusieurs musées territoriaux au premier rang desquels :

- le musée des Beaux-Arts de Dijon (1,68 M€ en CP) ;
- le musée du Gévaudan à Mende (1,4 M€ en AE et 0,42 M€ en CP) ;
- les réserves mutualisées des musées de Reims (1,34 M€ en AE et 0,53 M€ en CP) ;
- le musée de l'Inguimbertine à Carpentras (0,9 M€ en AE et 0,27 M€ en CP) ;
- le musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon (0,86 M€ en AE et 0,02 M€ en CP) ;
- le musée de Sceaux-du Gâtinais (0,85 M€ en AE) ;
- le musée d'Histoire Maritime de Saint-Malo (0,75 M€ en AE et 0,31 M€ en CP) ;

- le musée d'Art de Toulon (0,7 M€ en AE) ;
- la cité muséale de Château-Chinon (0,64 M€ en AE) ;
- le musée Henri-Martin de Cahors (0,55 M€ en CP) ;
- le centre d'étude et de conservation des collections des musées de Strasbourg (0,52 M€ en AE et 0,34 M€ en CP) ;
- le musée d'art moderne à Fontevraud (0,5 M€ en AE et 0,15 M€ en CP)

- à hauteur de 1,69 M€ en AE et 1,68 M€ en CP pour soutenir des expositions en région ;
- à hauteur de 7,37 M€ en AE et 7,25 M€ en CP pour soutenir des actions de recherche, de connaissance, de valorisation et de promotion des collections ;
- à hauteur de 3,36 M€ en AE et 2,81 M€ en CP pour soutenir la restauration et la conservation des œuvres.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Ces crédits ont permis de financer les investissements des établissements suivants :

en M€	LFI 2019		Exécution 2019	
Opérateur	**AE**	**CP**	**AE**	**CP**
Musée du Louvre			1,46	1,46
CNAC-GP	11,06	6,06	11,28	6,43
Branly			0,66	0,66
Guimet	0,52	0,52	0,65	0,65
Fontainebleau	6,20	5,20	6,14	5,17
Musée des Arts Décoratifs (MAD)	1,16	1,16	1,40	1,40
INHA	0,12	0,12	0,23	0,23
Picasso	0,29	0,29	0,21	0,29
EPPD-CNHI	0,65	0,65	0,73	0,73
MUCEM	0,38	0,38	1,08	1,08
Henner-Moreau	0,05	0,05	0,08	0,08
Total	**20,42**	**14,42**	**23,92**	**18,18**

L'écart entre la LFI et l'exécution constatée s'élève à 3,50 M€ en AE et 3,76 M€ en CP et s'explique par :

- un complément exceptionnel de 3,71 M€ en AE et 3,89 M€ en CP permis par les marges dégagées consécutivement à la diminution de la réserve de précaution du programme ;
- une dotation complémentaire de crédits d'investissement au musée Picasso à hauteur de 0,08 M€ en CP ;
- un moindre versement au musée Picasso (-0,21 M€ en AE=CP) afin de tenir compte de sa participation au financement de bâtiments modulaires mis en place durant les travaux du Quadrilatère des Archives.

Action 04
Patrimoine archivistique et célébrations nationales

(y.c. FdC et AdP)	Prévision LFI Titre 2	Prévision LFI Autres titres	Prévision LFI Total	Réalisation Titre 2	Réalisation Autres titres	Réalisation Total
Autorisations d'engagement		31 179 110	**31 179 110**		30 118 939	**30 118 939**
Crédits de paiement		30 871 271	**30 871 271**		35 731 319	**35 731 319**

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Autorisations d'engagement Réalisation	Crédits de paiement Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Crédits de paiement Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	16 857 226	16 812 869	13 411 024	14 963 744
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	16 687 226	16 650 340	13 241 024	14 801 215
Subventions pour charges de service public	170 000	162 529	170 000	162 529
Titre 5 : Dépenses d'investissement	8 841 834	5 987 122	11 980 197	11 408 235
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	8 841 834	4 055 869	11 980 197	9 894 843
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		1 931 253		1 513 392
Titre 6 : Dépenses d'intervention	5 480 050	7 318 947	5 480 050	9 359 339
Transferts aux ménages		4 000		4 000
Transferts aux entreprises		5 000		5 000
Transferts aux collectivités territoriales	4 000 000	6 579 207	4 000 000	8 619 599
Transferts aux autres collectivités	1 480 050	730 740	1 480 050	730 740
Total	**31 179 110**	**30 118 939**	**30 871 271**	**35 731 319**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement de l'action 04 s'élèvent à 16,81 M€ en AE et 14,96 M€ en CP.

Les dépenses de fonctionnement courant pour les archives s'élèvent à 16,65 M€ en AE et 14,80 M€ en CP.

Elles sont principalement constituées des dépenses relatives au fonctionnement des services d'archives nationales (16,63 M€ en AE et 14,79 M€ en CP) :

- SCN Archives nationales (AN) : 12,94 M€ en AE et 11,90 M€ en CP
- Centre national du microfilm et de la numérisation (CNMN) : 0,33 M€ en AE et 0,38 M€ en CP ;
- SCN Archives nationales du monde du travail (ANMT) et SCN Archives nationales de l'Outre-Mer (ANOM) : 2,71 M€ en AE et 1,89 M€ en CP.

Par ailleurs, 19 555 € en AE et 13 230 € CP ont été exécutés en services déconcentrés pour la valorisation et la préservation des archives en Corse, à Mayotte et en Guyane.

Subventions pour charges de service public : 0,16 M€ en AE=CP

Comme chaque année, la subvention pour charges de service public versée à la Cité de l'architecture et du patrimoine à hauteur de 0,16 M€ en AE=CP est destinée au traitement des archives d'architectes, conformément aux missions

statutaires relatives à la contribution de cette institution « à la collecte, à la conservation et à la valorisation des archives d'architecture » (Art. R142-1 du Code du patrimoine, 2°).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement de l'action 04 s'élèvent à 5,99 M€ en AE et 11,41 M€ en CP et se répartissent comme suit :

- **SCN Archives nationales (AN)** : 1,78 M€ en AE et 1,66 M€ en CP;
- **SCN des ANOM et des ANMT** à hauteur de 0,44 M€ en AE et 0,46 M€ en CP ;
- **OPPIC** : 3,65 M€ en AE et 9,25 M€ en CP pour plusieurs opérations de travaux portant sur les sites archivistiques, et notamment :
    - achèvement de l'opération relative au différé Pierrefitte : 2,88 M€ en CP ;
    - le lancement des études préalables concernant le projet d'extension Pierrefitte : 0,18 M€ en AE et 0,08 M€ en CP ;
    - schéma directeur du site des Archives nationales de Paris : 2,80 M€ en CP ;
    - réalisation d'études et de travaux : 3,47 en AE et 3,49 M€ de CP.
- **SIAF** : 0,12 M€ en AE et 0,04 M€ en CP, notamment au titre du système d'information archivistique.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention de l'action 04 s'élèvent à 7,32 M€ en AE 9,36 M€ en CP.

- **Crédits centraux : 0,42 M€ en AE=CP**

Ces crédits ont majoritairement permis d'aider des associations agissant en faveur de la conservation et de la diffusion des archives.

- **Crédits déconcentrés : 6,90 M€ en AE et 8,94 M€ en CP**

Interventions en fonctionnement : 1,03 M€ en AE et 2,91 M€ en CP

Ces crédits ont été destinés au financement d'opérations de restauration, de conservation, de numérisation, d'encodage d'instruments de recherche et de valorisation du patrimoine archivistique en région, ainsi qu'au volet régional des commémorations et célébrations nationales.

Interventions en investissement : 5,87 M€ en AE et 6,03 M€ en CP

Ces crédits ont principalement contribué au financement de la construction ou la rénovation de bâtiments d'archives départementales, notamment en Occitanie (2,83 M€ en AE et 0,46 M€ en CP), en Nouvelle-Aquitaine (1,07 M€ en AE et 0,71 M€ en CP) en Guyane (0,82 M€ en AE et 0,84 M€ en CP) et en Auvergne-Rhône-Alpes (2,51 M€ en CP).

Action 08
Acquisition et enrichissement des collections publiques

	Prévision LFI			Réalisation		
(y.c. FdC et AdP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		9 775 311	**9 775 311**		8 781 093	**8 781 093**
Crédits de paiement		9 775 311	**9 775 311**		8 781 061	**8 781 061**

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Titre et catégorie	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	50 000	73 315	50 000	73 315
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		25 339		25 339
Subventions pour charges de service public	50 000	47 976	50 000	47 976
Titre 5 : Dépenses d'investissement	2 546 448	2 499 484	2 546 448	2 499 484
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 546 448	2 499 484	2 546 448	2 499 484
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 925 118	2 587 128	3 925 118	2 587 096
Transferts aux collectivités territoriales	2 177 118	2 469 203	2 177 118	2 469 171
Transferts aux autres collectivités	1 748 000	117 925	1 748 000	117 925
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	3 253 745	3 621 167	3 253 745	3 621 167
Dotations en fonds propres	3 253 745	3 621 167	3 253 745	3 621 167
Total	**9 775 311**	**8 781 093**	**9 775 311**	**8 781 061**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Une subvention pour charges de service public a été versée au Centre des monuments nationaux pour 0,05 M€ en AE=CP pour des opérations d'inventaires liées aux acquisitions.

0,03 M€ ont par ailleurs été exécutés en fonctionnement au titre de dépenses liées au transport d'œuvre d'art.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2,50 M€ en AE=CP et se décomposent comme suit :

en M€	LFI 2019		Exécution 2019	
Bénéficiaires / projet	**AE**	**CP**	**AE**	**CP**
Patrimoine monumental et archéologique	0,12	0,12	0,10	0,10
Musées – Réunion des musées nationaux (pour le compte des musées nationaux et SCN)	1,21	1,21	1,11	1,11
Archives – direction générales des patrimoines (service interministériel des archives de France)	0,14	0,14	0,13	0,13
Tous domaines – Fonds du patrimoine	1,09	1,09	1,15	1,15
Total	**2,55**	**2,55**	**2,50**	**2,50**

Conformément à ses missions statutaires, la RMN-GP acquiert, pour le compte de l'État et sur décision du ministre chargé de la Culture, des biens culturels présentant un intérêt ou une valeur artistique, archéologique, ethnologique ou historique et destinés à faire partie des collections nationales confiées à la garde des musées nationaux.

Le Fonds du patrimoine bénéficie chaque année à tous les domaines d'intervention du programme (patrimoine, architecture, musées, archives). Il est réservé aux acquisitions d'œuvres de grande importance patrimoniale, en particulier les œuvres qualifiées de Trésor national.

En 2019, ce fonds a notamment permis de financer :

- une peinture d'Henri Matisse, *Katia en robe jaune*, 1951, pour le compte du musée des Beaux-Arts de Lyon (0,5 M€) ;
- une commode de la chambre de Louis XV à Fontainebleau, réalisée par Gilles Joubert, 1754, pour le compte du musée national de Fontainebleau (0,35 M€) ;
- un plateau de porcelaine, peint par Jean-Charles Develly (1783-1862), représentant la visite de Louis XVIII à la Manufacture de Sèvres, pour le compte de la Cité de la céramique - Sèvres et Limoges (0,11 M€) ;
- un album de photographies de la Comtesse de Castiglione (1856-1895), pour le compte du musée du château de Compiègne (0,07 M€) ;
- un tableau de Philippe de Champaigne, *La conversion de Saint-Augustin*, vers 1649, pour le compte du musée national de Port-Royal des Champs (0,06 M€).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention, consommées à hauteur de 2,59 M€ en AE=CP, permettent de contribuer à l'enrichissement des collections publiques n'appartenant pas à l'État, notamment celles des musées territoriaux.

- **Crédits centraux : 1,13 M€ en AE=CP (dont 0,95 M€ en AE=CP au titre du Fonds du patrimoine)**

Ces crédits ont notamment permis les acquisitions suivantes :

- un tableau de Simon Vouet, *Le Martyre de sainte Catherine*, vers 1621-1622, pour le compte du musée des Beaux-Arts de Strasbourg (0,20 M€) ;
- un tableau de Pierre-Alexandre Wille, *La fête des bonnes gens*, 1776, pour le compte de la Maison des Lumières Denis Diderot de Langres (0,17 M€) ;
- 331 pièces de textiles extra-européens issus de la collection Colette et Jean-Pierre Ghysels, pour le compte du musée Bargoin de Clermont-Ferrand (0,15 M€) ;
- un tableau de Pierre Bonnard, *Nu orange*, vers 1943, pour le compte du musée Bonnard du Cannet (0,15 M€) ;
- un tableau de Pierre-Henri de Valenciennes, *Pyrrhus apercevant Philoctète dans son antre à l'Isle de Lemnos*, 1789, pour le compte du musée Fabre de Montpellier (0,15 M€) ; une peinture de Jacques Linard, *Nature morte aux raisins*, 1643, pour le compte du musée des Beaux-Arts de Troyes (0,05 M€).

- **Crédits déconcentrés : 1,46 M€ en AE=CP**

Ces crédits ont contribué au financement d'acquisitions par l'intermédiaire de l'ensemble des DRAC, principalement au travers des fonds régionaux d'acquisition pour les musées territoriaux.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Les dotations en fonds propres s'élèvent à 3,62 M€ en AE=CP.

en M€	LFI 2019		Exécution 2019	
Bénéficiaires / projet	**AE**	**CP**	**AE**	**CP**
Centre de monuments nationaux (CMN)	0,21	0,21	0,19	0,19
Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA)	0,13	0,13	0,12	0,12
Musée Guimet	0,65	0,65	0,60	0,60
Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou (CNAC-GP)	1,99	1,99	1,83	1,83
Musée du Quai Branly	0,28	0,28	0,26	0,26
Fonds du Patrimoine			0,62	0,62
Patrimoine monumental et archéologique			0,01	0,01
Total	**3,25**	**3,25**	**3,62**	**3,62**

Les dotations en fonds propres ont notamment bénéficié au Centre Pompidou, au Musée Guimet, au Musée du Quai Branly et au Centre des monuments nationaux.

Au Centre Pompidou, cette dotation a notamment permis de faire entrer dans les collections du Musée national d'art moderne un fonds d'archives de Paul Virilio (0,10 M€).

Pour le compte du CMN, cette dotation a permis l'acquisition de :

- un ensemble de mobilier conçus par Robert Mallet-Stevens provenant de la villa Cavrois (0,08 M€) ;
- un secrétaire en armoire à abattant par Jean-Henri Riesener, 1771, acquis pour l'Hôtel de la Marine (0,22 M€) ;
- d'un torse d'homme barbu du XIIe siècle, pour le compte du Musée de Cluny (0,02 M€).

Au total et toutes natures de dépenses confondues, le Fonds du patrimoine a permis en 2019 de financer des acquisitions pour un montant total de 2,72 M€ en AE=CP.

Action 09
Patrimoine archéologique

	Prévision LFI			Réalisation		
(y.c. FdC et AdP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		136 972 761	**136 972 761**		154 922 989	**154 922 989**
Crédits de paiement		136 972 761	**136 972 761**		146 410 363	**146 410 363**

Au total, l'exécution de l'action 9 s'élève à 154,92 M€ en AE et 146,41 M€ en CP :

- 43,59 M€ en AE et 35,08 M€ en CP pour l'archéologie et le patrimoine archéologique ;
- 111,33 M€ en AE=CP au titre du soutien aux opérations d'archéologie préventive détaillée ci-après :

Détail sur le soutien aux opérations d'archéologie préventive :

en M€	LFI 2019 AE=CP	Exécution 2019 AE=CP
Dépenses de fonctionnement	72,00	74,53
Dont subventions versées aux opérateurs – opérations de diagnostics	72,00	74,53
Dépenses d'intervention	44,19	35,33
Dont dépenses d'intervention FNAP	33,39	22,62
Dont dépenses d'intervention – transfert aux collectivités territoriales	10,80	12,71
Dépenses d'opérations financières – dotation en fonds propres des opérateurs	1,60	1,47
Total	**117,79**	**111,33**

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Titre et catégorie	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	79 664 223	86 738 067	79 664 223	86 762 929
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	164 223	4 967 482	164 223	4 992 344
Subventions pour charges de service public	79 500 000	81 770 585	79 500 000	81 770 585
Titre 5 : Dépenses d'investissement		19 568 374		11 483 703
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		19 568 374		11 483 703
Titre 6 : Dépenses d'intervention	55 708 538	47 144 548	55 708 538	46 691 731
Transferts aux ménages		184 049		183 549
Transferts aux entreprises		25 301 720		25 340 018
Transferts aux collectivités territoriales	21 720 538	14 952 193	21 720 538	14 775 630
Transferts aux autres collectivités	33 988 000	6 706 586	33 988 000	6 392 534
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	1 600 000	1 472 000	1 600 000	1 472 000
Dotations en fonds propres	1 600 000	1 472 000	1 600 000	1 472 000
Total	**136 972 761**	**154 922 989**	**136 972 761**	**146 410 363**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : 4,97 M€ en AE et 4,99 M€ en CP

L'écart à la prévision LFI, d'un montant de 4,80 M€ en AE et 4,82 M€ en CP, s'explique par le redéploiement, principalement effectué en DRAC depuis les crédits d'intervention, des crédits nécessaires au fonctionnement des services régionaux d'archéologie, dont le financement est imputé en crédits de fonctionnement.

- **Crédits centraux : 0,44 M€ en AE et 0,46 M€ en CP**

Ces crédits ont notamment été consacrés au fonctionnement du centre national de la préhistoire à Périgueux.

- **Crédits déconcentrés : 4,52 M€ en AE et 4,54 M€ en CP**

Ces crédits correspondent aux dépenses de fonctionnement des services régionaux d'archéologie (études, inventaires, analyses, ouvrages, équipements, entretien des dépôts et des mobiliers archéologiques).

Subvention pour charges de service public : 81,77 M€ en AE=CP

Ces crédits correspondent aux versements effectués à l'INRAP au titre :

- de la subvention pour charges de service public de l'institut (7,24 M€ en AE=CP) qui vient compenser, en partie, les charges qui incombent à l'établissement dans le secteur concurrentiel et en particulier l'obligation de présence sur l'ensemble du territoire et l'exploitation scientifique des données de fouilles ;
- de la subvention de fonctionnement visant à couvrir la réalisation des opérations de diagnostics d'archéologie préventive (74,53 M€ en AE=CP). L'écart par rapport à la LFI s'explique, outre l'application de la réserve de précaution, par l'octroi d'une dotation complémentaire d'un montant de 2,5 M€ en AE=CP correspondant au financement du diagnostic sous-marin du projet de ferme éolienne au large de Belle-Ile et de l'île de Groix (1,3 M€), à la poursuite des expérimentations de la gestion des vestiges et de la documentation archéologique (0,5 M€) et à la compensation partielle des surcoûts induits par la mise en œuvre des opérations de diagnostics (0,7 M€).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Ces investissements ont principalement été réalisés :

- à hauteur de 13,56 M€ en AE et 5,37 M€ en CP pour la construction, par le département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM), d'un second navire de recherche archéologique ; ce financement a notamment été permis par le redéploiement de crédits prévus initialement au titre du Fonds national pour l'archéologie préventive (FNAP) ;
- à hauteur de 6 M€ en AE=CP pour la création d'un centre de conservation et d'étude (CCE) pour la partie est de la région Bourgogne-Franche-Comté ;
- pour 0,11 M€ en AE et 0,13 M€ en CP au titre de fouilles programmées, notamment en région Nouvelle-Aquitaine ;
- pour 0,06 M€ en AE et 0,07 M€ en CP pour des investissements réalisés dans des dépôts archéologiques, et notamment en région Occitanie.

Un rétablissement de crédits à hauteur de 0,2 M€ en AE=CP est intervenu après clôture d'une opération sous maîtrise d'ouvrage OPPIC.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention s'élèvent à 47,14 M€ en AE et 46,69 M€ en CP.

Transferts aux ménages : 0,18 M€ en AE=CP

Ces crédits, exécutés en DRAC, ont contribué au financement d'opérations de prospections, de sondages et de fouilles archéologiques programmées en région.

Transferts aux entreprises : 25,30 M€ en AE et 25,34 M€ en CP

- **Crédits centraux : 22,70 M€ en AE=CP**

Ces crédits, versés en majeure partie à l'INRAP pour le compte du Fonds national d'archéologie préventive (22,62 M€), ont permis de contribuer au financement de fouilles archéologiques prises en charge par les aménageurs et les particuliers.

- **Crédits déconcentrés : 2,60 M€ en AE et 2,64 M€ en CP**

Une subvention de fonctionnement à hauteur de 2,40 M€ en AE=CP a été versée au centre archéologique européen de Bibracte (EPCC) qui a pour mission principale de gérer le site archéologique de Mont Beuvray.

Par ailleurs, 0,05 M€ en AE=CP ont contribué à apporter une aide financière à des organismes agissant en faveur de la conservation et de la diffusion du patrimoine archéologique au niveau régional.

Transferts aux collectivités territoriales : 14,95 M€ en AE et 14,78 M€ en CP

Ces crédits ont permis de financer à hauteur de 12,71 M€ en AE=CP les 58 collectivités agréées ayant réalisé des diagnostics archéologiques sur une période de référence (juin 2017 à mai 2018). Par ailleurs, ils ont notamment financé 0,50 M€ en AE et 0,26 M€ en CP d'études et de travaux en faveur des centres de conservation et d'études (CCE) et des dépôts archéologiques, ainsi que des opérations de promotion et de diffusion du patrimoine archéologique.

<u>Transferts aux autres collectivités</u> : 6,71 M€ en AE et 6,39 M€ en CP

- **Crédits centraux : 0,29 M€ en AE=CP**

Ces crédits ont contribué au soutien d'associations agissant en faveur de la promotion et de la diffusion du patrimoine archéologique au niveau national.

- **Crédits déconcentrés : 6,42 M€ en AE et 6,11 M€ en CP**

Ces crédits ont notamment permis la réalisation des fouilles programmées en région pour 4,88 M€ en AE et 4,55 M€ en CP.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Les dépenses d'opérations financières s'élèvent à 1,47 M€ en AE=CP et correspondent à la dotation en fonds propres allouée à l'INRAP.
L'écart avec la LFI s'explique par une exécution intégrale des crédits hors réserve de précaution.

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision LFI		Réalisation	
Opérateur financé (Programme chef de file)	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CAPA - Cité de l'architecture et du patrimoine (P175)	**18 332 000**	**18 332 000**	**20 331 916**	**20 331 916**
Subventions pour charges de service public	17 522 000	17 522 000	19 459 805	19 459 805
Dotations en fonds propres	810 000	810 000	872 111	872 111
ONF - Office national des forêts (P149)	**0**	**0**	**15 400**	**20 500**
Transferts	0	0	15 400	20 500
CMN - Centre des monuments nationaux (P175)	**28 244 000**	**28 244 000**	**119 236 507**	**85 909 321**
Subventions pour charges de service public	10 113 000	10 113 000	33 269 109	33 269 109
Dotations en fonds propres	18 131 000	18 131 000	85 901 779	52 583 212
Transferts	0	0	65 619	57 000
CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou (P175)	**83 218 000**	**78 218 000**	**81 819 697**	**76 969 697**
Subventions pour charges de service public	70 171 000	70 171 000	68 608 909	68 608 909
Dotations en fonds propres	13 047 000	8 047 000	13 210 788	8 360 788
EPMQB - Etablissement public du musée du quai Branly (P175)	**22 944 000**	**22 944 000**	**22 944 039**	**22 944 039**
Subventions pour charges de service public	22 659 000	22 659 000	22 020 624	22 020 624
Dotations en fonds propres	285 000	285 000	923 415	923 415
EPV - Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles (P175)	**15 000 000**	**11 000 000**	**15 000 000**	**11 000 000**
Dotations en fonds propres	15 000 000	11 000 000	15 000 000	11 000 000
Etablissement public du château de Fontainebleau (P175)	**14 696 000**	**13 696 000**	**14 409 947**	**13 439 947**
Subventions pour charges de service public	2 694 000	2 694 000	2 493 930	2 493 930
Dotations en fonds propres	12 002 000	11 002 000	11 916 017	10 946 017
INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives (P175)	**81 100 000**	**81 100 000**	**105 909 636**	**105 909 636**
Subventions pour charges de service public	79 500 000	79 500 000	81 770 585	81 770 585
Dotations en fonds propres	1 600 000	1 600 000	1 472 000	1 472 000
Transferts	0	0	22 667 051	22 667 051
Musée des arts décoratifs (P175)	**16 325 000**	**16 325 000**	**16 051 209**	**16 051 209**
Subventions pour charges de service public	15 170 000	15 170 000	14 652 992	14 652 992
Dotations en fonds propres	1 155 000	1 155 000	1 398 217	1 398 217
MuCEM - Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (P175)	**19 176 000**	**19 176 000**	**18 717 539**	**18 717 539**
Subventions pour charges de service public	18 795 000	18 795 000	17 633 406	17 633 406
Dotations en fonds propres	381 000	381 000	1 084 133	1 084 133
Musée d'Orsay et musée de l'Orangerie (P175)	**7 695 000**	**7 695 000**	**7 797 955**	**7 797 955**
Subventions pour charges de service public	7 695 000	7 695 000	7 797 955	7 797 955
Musée du Louvre (P175)	**96 371 000**	**96 371 000**	**96 705 199**	**96 705 199**
Subventions pour charges de service public	94 171 000	94 171 000	92 965 236	92 965 236
Dotations en fonds propres	2 200 000	2 200 000	3 739 963	3 739 963
Musée Guimet (P175)	**5 012 000**	**5 012 000**	**4 901 033**	**4 901 033**
Subventions pour charges de service public	3 847 000	3 847 000	3 656 960	3 656 960
Dotations en fonds propres	1 165 000	1 165 000	1 244 073	1 244 073
Musée Henner-Moreau (P175)	**839 000**	**839 000**	**819 606**	**819 606**
Subventions pour charges de service public	789 000	789 000	740 302	740 302
Dotations en fonds propres	50 000	50 000	79 304	79 304

	Prévision LFI		Réalisation	
Opérateur financé (Programme chef de file)	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Opéra national de Paris (P131)	**0**	**0**	**1 500 000**	**1 500 000**
Dotations en fonds propres	0	0	1 500 000	1 500 000
AFR - Académie de France à Rome (P224)	**855 000**	**855 000**	**829 350**	**0**
Dotations en fonds propres	855 000	855 000	829 350	0
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P224)	**0**	**0**	**210 052**	**205 052**
Transferts	0	0	210 052	205 052
Musée Picasso (P175)	**3 897 000**	**3 897 000**	**3 586 174**	**3 663 502**
Subventions pour charges de service public	3 609 000	3 609 000	3 375 220	3 375 220
Dotations en fonds propres	288 000	288 000	210 954	288 282
Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur (P129)	**0**	**0**	**25 000**	**25 000**
Transferts	0	0	25 000	25 000
CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (P113)	**0**	**0**	**282 484**	**171 384**
Transferts	0	0	282 484	171 384
INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques (P181)	**0**	**0**	**0**	**6 400**
Transferts	0	0	0	6 400
Parcs nationaux (P113)	**0**	**0**	**80 000**	**230 200**
Transferts	0	0	80 000	230 200
Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais (P175)	**83 281 000**	**30 681 000**	**72 035 486**	**34 691 517**
Subventions pour charges de service public	21 681 000	21 681 000	21 035 085	21 035 085
Dotations en fonds propres	61 600 000	9 000 000	51 000 401	13 656 432
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)	**0**	**0**	**15 000**	**15 000**
Transferts	0	0	15 000	15 000
EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée (P175)	**5 193 000**	**5 193 000**	**5 139 615**	**5 139 615**
INP - Institut national du patrimoine (P224)	**0**	**0**	**70 000**	**70 000**
Subventions pour charges de service public	4 543 000	4 543 000	4 408 735	4 408 735
Dotations en fonds propres	650 000	650 000	730 880	730 880
Transferts	0	0	70 000	70 000
Universités et assimilés (P150)	**0**	**0**	**1 364 959**	**1 368 805**
Transferts	0	0	1 364 959	1 368 805
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	**3 848 000**	**3 848 000**	**3 859 835**	**3 859 835**
Subventions pour charges de service public	3 730 000	3 730 000	3 540 746	3 540 746
Dotations en fonds propres	118 000	118 000	225 599	225 599
Transferts	0	0	93 490	93 490
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)	**0**	**0**	**0**	**224 589**
Transferts	0	0	0	224 589
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)	**0**	**0**	**37 978**	**37 978**
Transferts	0	0	37 978	37 978
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	**0**	**0**	**1 265 543**	**911 779**
Transferts	0	0	1 265 543	911 779
CNES - Centre national d'études spatiales (P193)	**0**	**0**	**0**	**94 699**
Transferts	0	0	0	94 699
Total	**506 026 000**	**443 426 000**	**614 961 160**	**533 732 952**
Total des subventions pour charges de service public	376 689 000	376 689 000	397 429 599	397 429 599
Total des dotations en fonds propres	129 337 000	66 737 000	191 338 984	110 104 426
Total des transferts	0	0	26 192 577	26 198 927

Outre les opérateurs sous la tutelle de la direction générale des patrimoines, le programme 175 finance un certain nombre d'opérateurs au titre des politiques dont il a la charge. Les versements les plus conséquents sont précisés dans la présentation par action du volet JPE.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT CE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Opérateur Réalisation 2018 *Prévision 2019* Réalisation 2019	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
CAPA - Cité de l'architecture et du patrimoine		126	0	0	0	0
	12	*130*	*6*	*0*	*0*	*0*
	12	126	2	0	0	1
CMN - Centre des monuments nationaux		968	33	9	24	0
	116	*1 220*	*55*	*55*	*0*	*0*
	228	1 193	33	31	2	0
CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou		1 008	43	13	11	0
	0	*1 008*	*42*	*13*	*0*	*0*
	0	1 010	66	9	12	0
EPMQB - Etablissement public du musée du quai Branly		248	0	0	0	0
	0	*250*	*0*	*0*	*0*	*0*
	0	248	0	0	0	0
EPV - Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles		336	59	23	18	0
	613	*337*	*58*	*0*	*0*	*0*
	574	338	65	0	22	0
Etablissement public du château de Fontainebleau		6	0	0	0	0
	136	*6*	*6*	*5*	*0*	*0*
	139	5	0	0	0	0
INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives		1 917	7	0	6	0
	0	*2 050*	*7*	*0*	*0*	*0*
	0	1 937	7	0	7	0
Musée des arts décoratifs		242	32	0	5	0
	0	*265*	*42*	*0*	*0*	*0*
	0	247	36	0	4	0
MuCEM - Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée		64	13	6	7	0
	58	*63*	*17*	*0*	*0*	*0*
	54	63	16	9	7	0
Musée d'Orsay et musée de l'Orangerie		202	20	9	9	0
	467	*203*	*22*	*0*	*0*	*0*
	428	203	19	0	0	0
Musée du Louvre		1 965	40	6	10	0
	0	*1 984*	*40*	*5*	*0*	*0*
	0	1 976	46	1	10	0
Musée Guimet		51	5	1	3	0
	114	*48*	*7*	*3*	*0*	*0*
	110	50	5	1	4	0
Musée Henner-Moreau		5	0	0	0	0
	31	*4*	*0*	*0*	*0*	*0*
	30	7	0	0	0	0
Musée Picasso		41	8	3	6	0
	78	*42*	*10*	*6*	*0*	*0*
	73	41	12	1	7	0
Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais		848	103	0	39	0
	18	*937*	*93*	*0*	*0*	*0*
	15	844	111	0	41	0
EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée		69	0	0	4	0
	28	*69*	*0*	*0*	*0*	*0*
	30	65	0	0	0	0
Total		**8 096**	**363**	**70**	**142**	**0**
	1 671	***8 616***	***405***	***87***	***0***	***0***
	1 693	**8 353**	**418**	**52**	**116**	**1**

** Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019*

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CHEF DE FILE

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2018	8 581	8 096
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2018	0	0
Impact du schéma d'emplois 2019	**316**	**316**
Solde des transferts T2/T3	-142	-142
Solde des transferts internes	-1	-1
Solde des mesures de périmètre	-138	0
Corrections techniques	0	84
Abattements techniques	0	0
Emplois sous plafond 2019 *	**8 616**	**8 353**

** Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019*

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2019 en ETP	-39	-39

L'impact du schéma d'emplois 2019 tel qu'il est renseigné dans le tableau ci-dessus (+316 ETPT) s'explique, d'une part, par le schéma d'emplois du PLF 2019 (-39 ETPT), d'autre part, par les transferts d'emplois adoptés, via amendements, lors de l'examen du projet de loi de finances initiale pour 2019 au titre de la délégation de gestion (+355 ETPT).

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS

	Budget initial	Compte financier
CAPA - Cité de l'architecture et du patrimoine	0	0
CMN - Centre des monuments nationaux	0	0
CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou	0	0
EPMQB - Etablissement public du musée du quai Branly	0	0
EPV - Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles	0	0
Etablissement public du château de Fontainebleau	0	0
INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives	0	423 000
Musée des arts décoratifs	0	0
MuCEM - Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée	0	0
Musée d'Orsay et musée de l'Orangerie	0	0
Musée du Louvre	0	0
Musée Guimet	0	0
Musée Henner-Moreau	0	0
Musée Picasso	0	0
Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais	0	0
EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée	0	0
Total	**0**	**423 000**

OPÉRATEURS

CAPA - CITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Principaux faits structurants de l'année 2019

L'année 2019 a été marquée par **la poursuite de la reprise de la fréquentation** de l'établissement, avec une progression de 44 % par rapport à l'an passé.

Sur le plan budgétaire, **la stratégie de retour à l'équilibre soutenue financièrement par le ministère de la culture** a permis de revenir à une situation financière améliorée, qui présente toujours toutefois des points de fragilité. En fin d'année, le ministère a donné **son accord sur le projet de création d'un centre des collections et archives d'architecture**, regroupant le centre des archives de Tolbiac et certains réserves d'œuvres des collections nationales du musée des monuments français.

Grâce à un desserrement de la contrainte budgétaire intervenu en BR1, **l'importante programmation culturelle** de 2019 a pu se mettre en place, dans un calendrier de réalisation parfois très contraint. Cette stratégie a permis d'amplifier la reprise de la fréquentation et de nourrir la notoriété de l'établissement, encore fragile.

Le programme des **expositions temporaires** a notamment permis de présenter *Le mobilier d'architectes 1960-2020, Un paysage de l'excellence, la Saison viennoise (Trésors de l'Albertina* et *Otto Wagner) le laboratoire du logement (Eloge de la méthode* et *Zürich) Henri Ciriani,* etc.

L'habilitation du diplôme de spécialisation et d'approfondissement (DSA) de l'école de Chaillot a été obtenue pour deux ans (jusqu'à l'été 2021).

La Cité a également fait montre de sa **réactivité** face à l'actualité tragique, avec la mise en place, dans des délais très tendus, d'une exposition en galerie des moulages de la statuaire de la cathédrale Notre-Dame de Paris, ainsi que de conférences et débats dont le succès, dans et hors les murs, illustre le positionnement de la Cité comme lieu de débat de d'échanges sur les actualités de l'architecture, qu'elle soit d'hier ou d'aujourd'hui. Réactivité également dans l'accompagnement des politiques publiques d'aménagement du territoire avec le programme *« Action Cœur de Ville »* et l'évènement lié à ce programme, lors duquel la Cité a accueilli 4 ministres et 220 maires.

Sur le plan social, l'année 2019 a été marquée par l'organisation d'élections professionnelles, avec la création d'une instance représentative unique, le Comité social et économique (CSE). La Cité a également élu ses représentants du personnel au Conseil d'Administration. Deux accords ont été signés :

- l'accord collectif sur le télétravail, le 29 mars ;
- l'accord collectif relatif à l'emploi des seniors, le 8 octobre.

La gestion de l'établissement a fait l'objet d'un suivi renforcé, notamment au cours du dernier trimestre, permettant une amélioration sensible des taux de consommations des AE et des CP, supérieurs à 99,5 % par enveloppe.

Le **travail d'élaboration de la stratégie** a continué, en s'appuyant sur les propositions du Comité de direction, plusieurs fois réuni en séminaire, et en sollicitant l'expertise du Conseil d'orientation scientifique, qui a été renouvelé et s'est réuni à deux reprises en 2019. Quatre grands chantiers stratégiques sont identifiés :

- 1er chantier - l'identité scientifique et culturelle ;
- 2e chantier - la Cité comme opérateur national et international ;
- 3e chantier - la Cité comme producteur et diffuseur de culture architecturale ;
- 4e chantier - optimiser le fonctionnement de l'établissement.

Ces grands chantiers visent à l'objectif principal de **renforcement de la notoriété de l'établissement**. Avec le mécénat d'Havas, un travail est en cours sur **la plateforme de marque de la Cité**. L'image de l'établissement est encore en construction mais les fondamentaux et l'activité de 2019 sont très positifs.

Gouvernance et pilotage stratégique

La nomination de la nouvelle présidente Marie-Christine Labourdette est intervenue le 28 février 2018 après un intérim effectué depuis décembre 2017 par le directeur général délégué. Sa lettre de mission a été signée le 1er août 2018.

L'établissement a poursuivi le travail d'élaboration du contrat d'objectifs et de performance et du schéma pluriannuel de stratégie immobilière, qui seront validés au premier semestre 2020.

L'établissement a présenté une actualisation de son plan de stratégie numérique au conseil d'administration de décembre 2019.

L'habilitation du diplôme de spécialisation et d'approfondissement (DSA), mention architecture et patrimoine, délivré par l'Ecole de Chaillot a été renouvelée jusqu'à l'été 2021.

La mise en place de réunions hebdomadaires de direction et l'instauration de séminaires réguliers de direction ont permis d'améliorer la cohérence de la gouvernance de la Cité.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	**18 795**	**18 795**	**18 332**	**18 332**	**20 332**	**20 332**
Subventions pour charges de service public	17 750	17 750	17 522	17 522	19 460	19 460
Dotations en fonds propres	1 045	1 045	810	810	872	872
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	**253**	**253**			**105**	**105**
Subventions pour charges de service public	243	243			95	95
Transferts	10	10			10	10
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale					**25**	**25**
Subventions pour charges de service public					25	25
Total	**19 048**	**19 048**	**18 332**	**18 332**	**20 462**	**20 462**

L'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme 175 « Patrimoines » s'explique en fonctionnement par :

- l'application de la mise en réserve de précaution (-62 k€ en AE=CP), les montants LFI étant bruts, tandis que les notifications aux établissement sont nettes de la réserve de précaution ;
- un versement complémentaire de 2 M€ au titre du financement du projet de relocalisation des archives d'architecture et des réserves.

En investissement, l'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme 175 « Patrimoines » s'explique par le versement complémentaire d'une subvention de 42 k€ en AE=CP permis par la diminution de la réserve de précaution du programme.

En outre, l'établissement s'est vu attribuer, par le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », une subvention de 95 k€ afin de compenser la mesure de gratuité en faveur de la communauté éducative.

Enfin, l'établissement a bénéficié d'un transfert de 10 k€ en provenance du programme 224 en faveur des actions de coopération internationale de l'école de Chaillot.

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement
Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	9 946	10 030	Subventions de l'État	17 584	19 580
dont charges de pensions civiles			*– subventions pour charges de service public*	*17 584*	*19 580*
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	13 233	13 509	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		262
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	1 100	1 054	Autres produits	4 413	4 682
dont dotations aux amortissements et provisions	*1 100*	*1 054*	*dont reprises aux amortissements et provisions*	*50*	*7*
dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés			*dont produits de cession d'éléments d'actif*		
			dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	*800*	*480*
Total des charges	**23 179**	**23 539**	**Total des produits**	**21 997**	**24 524**
Résultat : bénéfice		985	Résultat : perte	1 182	
Total : équilibre du CR	23 179	24 524	Total : équilibre du CR	23 179	24 524

** Voté*

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement	932		Capacité d'autofinancement		1 552
Investissements	807	954	Financement de l'actif par l'État	872	872
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	75	
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	**1 739**	**954**	**Total des ressources**	**947**	**2 424**
Augmentation du fonds de roulement		1 470	Diminution du fonds de roulement	792	

** Voté*

Le résultat de l'année 2019 (1 M€) est supérieur aux prévisions initiales (+2,2 M€). L'amélioration du résultat procède de la progression des produits (+2,5 M€) qui est principalement liée au versement d'une subvention complémentaire par le ministère de la Culture au titre du projet de relocalisation des archives d'architecture et des réserves (+2 M€) et, dans une moindre mesure, à la hausse des autres subventions (+0,3 M€) compte tenu d'un apport financier du conseil départemental des Hauts-de-Seine pour l'exposition Albert Kahn en 2020, et à l'augmentation des ressources propres (+0,3 M€), portée par la hausse des recettes des concession et de billetterie.

Les dépenses progressent dans une moindre mesure (+0,4 M€) compte tenu de la hausse des dépenses de fonctionnement (+0,3 M€).

En conséquence, la CAF (1,5 M€) est supérieure aux prévisions (+2,5 M€). Elle permet de porter le niveau de ressources d'investissement à 2,4 M€. Les investissements sont en hausse par rapport aux prévisions (+0,1 M€) et s'élèvent à 0,9 M€.

Il en résulte un apport au fonds de roulement de 1,5 M€, ce qui porte le niveau du fonds de roulement à 4,7 M€.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	9 946	9 946	9 989	9 989
Fonctionnement	19 222	12 132	20 161	12 802
Intervention	0	0	0	0
Investissement	827	807	984	966
Total des dépenses AE (A) CP (B)	**29 995**	**22 885**	**31 134**	**23 756**
Dépenses de pensions civiles globales	0	0	0	0

** Voté*

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	**21 147**	**21 914**
Subvention pour charges de service public	17 555	17 555
Autres financements de l'État	10	25
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	19	256
Recettes propres	3 563	4 078
Recettes fléchées	**947**	**3 086**
Financements de l'État fléchés	872	2 872
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	75	214
Total des recettes (C)	**22 094**	**24 999**
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	**0**	**1 243**
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	**791**	**0**

** Voté*

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Collections / recherche	*2 270* 2 284	*490* 299	*493* 339	*0* 0	*0* 0	*153* 83	*180* *112*	***2 913*** **2 666**	***2 943*** **2 735**
Enseignement, services communs et pédagogiques	*1 050* 1 017	*277* 257	*277* 252	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***1 327*** **1 274**	***1 327*** **1 268**
Fonctions support	*3 716* 3 861	*6 980* 6 381	*4 626* 4 705	*0* 0	*0* 0	*671* 888	*624* *841*	***11 367*** **11 129**	***8 966*** **9 407**
Programmation / production culturelle	*2 280* 2 066	*4 060* 4 686	*3 901* 4 575	*0* 0	*0* 0	*3* 13	*3* *13*	***6 343*** **6 765**	***6 184*** **6 654**
Publics	*630* 762	*7 396* 8 537	*2 816* 2 927	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***8 026*** **9 299**	***3 446*** **3 689**
Recherche	*0* 0	*19* 2	*19* 3	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***19*** **2**	***19*** **3**
Total	***9 946*** **9 989**	***19 222*** **20 161**	***12 132*** **12 802**	***0*** **0**	***0*** **0**	***827*** **984**	***807*** ***966***	***29 995*** **31 134**	***22 885*** **23 756**

** Voté*

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	**791**	**0**
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	109
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	**791**	**109**
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	**0**	**1 500**
Abondement de la trésorerie fléchée	0	1 374
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	126
Total des besoins	**791**	**1 609**

** Voté*

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	**0**	**1 243**
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	366
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	**0**	**1 609**
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	**791**	**0**
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	458	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	333	0
Total des financements	**791**	**1 609**

** Voté*

Le solde budgétaire s'établit à 1,2 M€ et est très nettement supérieur aux prévisions initiales (+2 M€). Cette situation résulte d'une progression des recettes de 13 % (+2,9 M€) principalement liée au versement d'une subvention complémentaire du ministère au titre du projet de relocalisation des archives et des réserves (+2 M€) et, dans une moindre mesure, à la hausse des ressources propres (+0,6 M€) dont +0,3 M€ au titre de la billetterie et +0,4 M€ au titre de la valorisation du domaine.

Les dépenses progressent dans une moindre mesure (+0,9 M€, soit +4 %) principalement sous l'effet de la hausse des dépenses de fonctionnement (+0,7 M€, soit +6 %) et notamment des dépenses relatives à la préparation et la mise en œuvre des expositions temporaires pour 2019 et 2020 (+0,8 M€).

En ce qui concerne la ventilation des dépenses par destination, les principales évolutions constatées entre le BI 2019 et le CF 2019 sont les suivantes (+1,1 M€ en AE et +0,9 M€ en CP) :

- une hausse des crédits prévus en matière de programmation culturelle (+8 %, soit +0,5 M€) afin de déployer une programmation d'expositions temporaires ambitieuse dans des délais contraints ;
- une hausse des dépenses de fonctions support (+5 %, soit +0,4 M€) du fait d'un accroissement des opérations de maintenance ;
- une augmentation des crédits dévolus à l'accueil des publics (+7 %, soit +0,2 M€) ;
- une moindre consommation des dépenses liées aux collections par rapport à la prévision initiale (-7 %, soit -0,2 M€) ;
- une légère sous-consommation des dépenses relatives à l'enseignement (-4 %, soit -0,06 M€).

La répartition des dépenses est relativement stable : les dépenses liées aux fonctions support représentent environ 40 % du total. Les dépenses relatives à la programmation culturelle représentent 28 % des dépenses tandis que les dépenses de publics en représentent 16 % et celles dédiées aux collections, 12 %. Enfin les dépenses d'enseignement représentent 5 % des dépenses.

Fin 2019, la trésorerie est abondée de 1,5 M€. Le niveau de trésorerie s'établit ainsi à 6,8 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**126**	**136**	**128**
– sous plafond	126	130	126
– hors plafond		6	2
dont contrats aidés			
dont apprentis			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		**12**	**13**
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		12	12
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			1

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'écart entre la prévision des emplois rémunérés par l'opérateur, sous plafond, et la réalisation en 2019 est de 4 ETPT. L'exercice 2019 a connu la fin du plan de recrutement en deux phases conduit depuis 2018, avec plusieurs arrivées dans le courant de l'année. Toutefois, par le jeu des départs, le plafond consommé est de 126, à peine supérieur à celui consommé en 2018.

CMN - CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX

Principaux faits structurants de l'année 2019

L'année 2019 a été de nouveau une année exceptionnelle pour le Centre des monuments nationaux (CMN), et ce à plusieurs titres. Tout en observant un niveau de fréquentation élevé, et confirmant une tendance pluriannuelle à la hausse, le CMN a été frappé par le dramatique incendie de la cathédrale Notre-Dame dont il gérait l'ouverture des tours aux publics. L'établissement a dû également faire face à la fermeture d'urgence de la Tour Saint-Nicolas à la Rochelle pour travaux de consolidation, ainsi qu'aux manifestations des gilets jaunes qui ont conduit à une vingtaine de jours de fermeture de l'Arc de Triomphe. S'établissant à près de 10 millions de visiteurs, l'excellente fréquentation de 2019 atteste une nouvelle fois de l'attractivité des monuments de l'établissement auprès des touristes français et étrangers, et ce malgré les pertes engendrées par les évènements précités. Elle démontre la pertinence du programme culturel et événementiel proposé par les équipes du CMN sur l'ensemble du territoire.

En matière de restauration et d'aménagement, l'année 2019 a été riche, entre les deux grands projets d'envergure que sont la Cité internationale de la langue française / château de Villers-Cotterêts et l'Hôtel de la Marine. Ce dernier arrive dans les dernières phases du chantier pour une ouverture initialement prévue en juillet 2020 mais susceptible d'être reportée à l'automne en fonction de l'évolution de la crise liée au virus Covid-19. De nombreux autres monuments du réseau bénéficient actuellement de travaux, tels que le château d'If à Marseille, la colonne de Juillet à Paris ou encore les châteaux de Maisons-Laffitte et de Pierrefonds.

Par ailleurs, le CMN continue de renouveler son attractivité, à travers des expositions telles que *Marie-Antoinette, métamorphoses d'une image* à la Conciergerie, les différentes saisons culturelles qui animent le réseau de ses monuments (festival de danse et cycle de spectacles « Monuments en mouvement », exposition de 4 artistes contemporains dans le cadre de la programmation « hors les murs » du Palais de Tokyo à l'abbaye du Thoronet, spectacles sons et lumières, etc.). L'établissement continue également d'innover sur le plan de la médiation ainsi qu'au travers de la deuxième promotion de l'Incubateur du Patrimoine.

Parallèlement, l'établissement a franchi en juin 2019 une nouvelle étape quant à son pilotage interne grâce à la délégation de la gestion des fonctionnaires relevant du ministère de la culture.

Par ailleurs, le CMN a engagé le chantier de dématérialisation de sa chaîne de la dépense, qui lui permettra de gagner en efficience.

Gouvernance et pilotage stratégique

À la suite du renouvellement du mandat de son président, Philippe Bélaval, par le décret du 27 juin 2018, l'établissement a présenté à ses tutelles un projet stratégique qui a pour ambition d'être décliné en contrat d'objectif et de performance.
Concernant les exercices de pilotage pluriannuel, le CMN continue d'approfondir les outils déjà mis en place.

Le conseil d'administration de mars 2019 a approuvé son plan quadriennal d'actions achat 2019-2022.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence						**0**
Transferts						0
P175 – Patrimoines	**61 966**	**57 966**	**28 244**	**28 244**	**119 237**	**85 909**
Subventions pour charges de service public	13 899	13 899	10 113	10 113	33 269	33 269
Dotations en fonds propres	47 962	43 962	18 131	18 131	85 902	52 583
Transferts	105	105			66	57
P131 – Création	**4**	**4**			**40**	**40**
Transferts	4	4			40	40
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	**1 179**	**1 169**			**993**	**1 003**
Subventions pour charges de service public	925	915			840	850
Dotations en fonds propres	230	230			61	61
Transferts	24	24			92	92
P186 – Recherche culturelle et culture scientifique					**48**	**48**
Transferts					48	48
P147 – Politique de la ville					**196**	**196**
Transferts					196	196
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État					**207**	**207**
Dotations en fonds propres					207	207
Total	**63 149**	**59 139**	**28 244**	**28 244**	**120 720**	**87 403**

En fonctionnement, sur le programme 175 « Patrimoines », l'écart de 5 758 k€ s'explique par :

- la mise en réserve de précaution (- 0,6 M€) ;
- le versement de +2 M€ en AE=CP au titre de la Panthéonisation de Maurice Genevoix, d'abord prévue en 2019 ;
- le versement de +100 k€ en AE=CP dédiés au pavoisement ;
- le versement d'une subvention pour financer la masse salariale de l'équipe projet pour la rénovation du château de Villers-Cotterêts (+420 k€ en AE=CP) ;
- le versement de +275 k€ en AE=CP au titre des frais de gestion liés au chantier de Villers-Cotterêts (fluides, gardiennages, mécénat) ;
- le versement de +2,3 M€ en AE=CP au titre de la compensation des pertes de recettes liées à la fermeture des Tours de Notre-Dame consécutive à l'incendie survenu le 15 avril dernier ;
- le versement de +70 k€ en AE=CP au titre de la compensation des frais engagés dans le cadre de la participation de l'établissement à la souscription nationale pour la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris suite à l'incendie du 15 avril ;
- le versement d'une subvention complémentaire de +5,7 M€ au titre de l'entretien des monuments historiques ;
- dans le cadre de la délégation de gestion qui n'a eu lieu qu'en juin 2019, un rétro-transfert de -3,9 M€, par le biais de la loi de finances rectificative de fin d'année, depuis le programme 175 vers le titre 2 du programme 224 pour couvrir les dépenses de personnel des agents du CMN finalement assumées par le ministère de la Culture durant les mois d'avril et mai 2019 ;
- le solde est constitué du rétro-transfert de la masse salariale des agents titularisés dans le cadre du dispositif Sauvadet rémunérés par le ministère de janvier à mai et du versement au CMN de la compensation des surcoûts induits par les agents titularisés.

En investissement, sur le programme 175 « Patrimoines », l'écart s'explique par le versement de subventions complémentaires en gestion à hauteur de 67,8 M€ en AE (67 771 k€) et de 34,4 M€ en CP (34 452 k€) dont :

- le versement d'un complément de subvention permis par le moindre gel (334 k€ en AE=CP) ;
- la régularisation de -19 M€ en AE et -15 M€ en CP suite à l'avance faite fin 2018 sur la dotation d'investissement de 2019 ;
- la régularisation de -3,8 M€ en AE au titre du projet de rénovation du château de Villers-Cotterêts suite au complément versé fin 2018 ;
- le versement de subventions complémentaires au titre de la rénovation du château de Villers-Cotterêts (+55 M€ en AE et +10 M€ en CP) ;
- le versement de 2 M€ en CP au titre du projet de rénovation du château de Villers-Cotterêts pour couvrir la prévision de décaissements en 2019 ;
- le versement 5 M€ en CP au titre de la poursuite du chantier de restauration du château de Villers-Cotterêts ;
- le versement de 1,5 M€ en CP pour financer l'opération de sécurisation de la Tour Saint-Nicolas de la Rochelle ;
- le versement de 5 M€ en AE=CP au titre de l'opération de restauration de la Merveille de l'abbaye du Mont-Saint-Michel ;
- le versement de 5 M€ en AE et 3 M€ en CP en faveur de l'opération de travaux relative au LRMH à Champs-sur-Marne ;
- le versement de 5 M€ en AE et 2 M€ en CP dans le cadre de la poursuite des travaux à Ville-d'Avray (étangs de Corot) ;
- le versement 5,9 M€ en AE et 6,3 M€ en CP au titre des opérations de restauration menées en région par l'établissement
- +163 k€ en AE=CP de subventions des Direction Régionales des Affaires Culturelles pour les investissements du CMN dans les territoires ;
- le versement de 14 M€ en AE=CP correspondant à une avance sur la subvention d'investissement 2020 ;
- le solde est composé d'autres subventions d'acquisitions notamment pour le mobilier de la Villa Cavrois (78 k€ en AE=CP) ou des œuvres pour l'abbaye de Cluny (70 k€ en AE=CP).

Sur le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », le CMN a bénéficié d'une subvention de fonctionnement de 840 k€ en AE=CP au titre de la compensation de la mesure de gratuité en faveur de la communauté éducative. Une subvention de 10 k€ en CP a été versée pour soutenir le développement de l'Incubateur du Patrimoine au titre des projets innovants. Une subvention de 61 k€ en AE=CP a également été attribuée par le programme 224 au titre du plan de rénovation des logements.

Le CMN a par ailleurs bénéficié de transferts de 66 k€ en AE et de 57k€ en CP en provenance du programme 175 « Patrimoines », de 134 k€ du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » pour des projets EAC ; 48 k€ en provenance du programme 186 « Recherche culturelle et culture scientifique » et 40 k€ en provenance du programme 131 « Création » pour le soutien aux diverses activités culturelles et d'éditions.

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement
La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	54 225	61 852	Subventions de l'État	14 674	34 558
dont charges de pensions civiles	*910*	*5 751*	*– subventions pour charges de service public*	*14 674*	*34 558*
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	63 896	72 225	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	300	1 242
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	19 600	23 004	Autres produits	103 584	110 870
dont dotations aux amortissements et provisions	*19 600*	*23 003*	*dont reprises aux amortissements et provisions*		*1 702*
dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés		*1*	*dont produits de cession d'éléments d'actif*	*209*	*67*
			dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	*14 800*	*13 835*
Total des charges	**118 121**	**134 077**	**Total des produits**	**118 558**	**146 670**
Résultat : bénéfice	437	12 593	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	118 558	146 670	Total : équilibre du CR	118 558	146 670

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	5 028	19 992
Investissements	64 983	59 997	Financement de l'actif par l'État	29 065	54 040
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	890	1 274
			Autres ressources		299
Remboursement des dettes financières	20	13	Augmentation des dettes financières	33 020	33 014
Total des emplois	**65 003**	**60 010**	**Total des ressources**	**68 003**	**108 620**
Augmentation du fonds de roulement	3 000	48 609	Diminution du fonds de roulement		

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

En comptabilité générale, le résultat de l'année 2019 (12,6 M€) est supérieur de 12,2 M€ aux prévisions initiales. Cette amélioration du résultat procède d'une nette progression des produits (+28,1 M€), sous l'effet principal de la hausse des subventions versées par l'État (+19,9 M€) et, dans une moindre mesure, de la hausse des ressources propres (+7,3 M€), supérieure à la hausse des charges (+16 M€) dont +7,6 M€ de charges de personnel et +8,3 M€ de charges de fonctionnement. Le résultat intègre également une hausse de la dotation aux amortissements de +3,4 M€. Il convient de noter qu'au moment de la construction du budget initial 2019, l'établissement n'avait pas intégré l'effet de la délégation de gestion. Celle-ci est en revanche présente en LFI grâce aux amendements passés ultérieurement.

En conséquence, la capacité d'autofinancement (CAF) augmente (+15 M€) et s'établit à 20 M€, contre 6,5 M€ en 2018.

Sous les effets conjugués de la hausse de la CAF, de la hausse des subventions versés par l'État (+25 M€) dont une avance de 14,2 M€ sur la subvention au titre des monuments historiques pour 2020 et des versements complémentaires pour soutenir des projets spécifiques (travaux de rénovation du château de Villers-Cotterêts, restauration de la Merveille du Mont-Saint-Michel…), et de hausse des mécénats (+0,4 M€), les ressources d'investissement progressent (+40,6 M€) et s'élèvent à 108,6 M€.

Les dépenses d'investissement, en diminution par rapport aux prévisions du budget initial (-5 M€) du fait notamment de décalage sur 2020 du paiement de plusieurs lots dans le cadre de la rénovation de l'Hôtel de la Marine, s'établissent à 60 M€. Il en résulte un apport au fond de roulement de 48,6 M€.

Au terme de l'exercice, le fonds de roulement de l'établissement s'élève à 144,5 M€, dont 112 M€ fléchés : Villers-Cotterêts (17 M€), Hôtel de la Marine (48,5 M€) et le reste dédié à la restauration des monuments du réseau.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	54 025	54 025	66 778	66 778
Fonctionnement	42 331	44 305	42 922	42 102
Intervention	0	0	0	0
Investissement	47 927	64 983	74 149	58 512
Total des dépenses AE (A) CP (B)	**144 283**	**163 313**	**183 848**	**167 391**
Dépenses de pensions civiles globales	910	910	5 753	5 753

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	**89 362**	**110 310**
Subvention pour charges de service public	7 918	22 390
Autres financements de l'État	840	3 140
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	80 604	84 781
Recettes fléchées	**44 342**	**88 400**
Financements de l'État fléchés	34 982	76 918
Autres financements publics fléchés	300	223
Recettes propres fléchées	9 060	11 258
Total des recettes (C)	**133 704**	**198 710**
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	**0**	**31 319**
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	**29 609**	**0**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Connaissance du patrimoine et diffusion culturelle	*0* 6 497	*4 817* 5 557	*4 943* 5 401	*0* 0	*0* 0	*119* 420	*119* *218*	***4 936*** **12 474**	***5 062*** **12 116**
Fonctions supports	*222* 21 644	*11 521* 11 478	*11 503* 10 596	*0* 0	*0* 0	*1 680* 1 396	*1 897* *1 623*	***13 423*** **34 519**	***13 622*** **33 863**
Patrimoines	*53 803* 8 374	*13 436* 13 871	*15 300* 15 099	*0* 0	*0* 0	*42 192* 62 095	*55 053* *52 177*	***109 431*** **84 340**	***124 156*** **75 650**
Publics	*0* 30 263	*12 557* 12 016	*12 559* 11 006	*0* 0	*0* 0	*3 936* 10 242	*7 914* *4 493*	***16 493*** **52 521**	***20 473*** **45 762**
Total	***54 025*** **66 778**	***42 331*** **42 922**	***44 305*** **42 102**	***0*** **0**	***0*** **0**	***47 927*** **74 153**	***64 983*** ***58 512***	***144 283*** **183 852**	***163 313*** **167 391**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	**29 609**	**0**
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	20	5
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	11 492
Autres décaissements non budgétaires	0	-670
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	**29 629**	**10 828**
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	**3 391**	**51 500**
Abondement de la trésorerie fléchée	3 410	53 980
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	**33 020**	**62 327**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	**0**	**31 319**
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	33 020	33 012
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	11 919
Autres encaissements non budgétaires	0	-13 922
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	**33 020**	**62 327**
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	**0**	**0**
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	-2 480
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	19	4 960
Total des financements	**33 020**	**62 327**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

Le solde budgétaire s'élève à 31,3 M€, ce qui représente une amélioration de +60,9 M€ par rapport aux prévisions inscrites dans le budget initial. L'amélioration procède d'une importante augmentation des recettes (+65 M€, soit +49 %), supérieure à la hausse des dépenses (+4,1 M€ de CP, soit +2 %).

L'augmentation des recettes résulte principalement du versement de subventions complémentaires du ministère au titre de la subvention pour charges de service public (+14,5 M€, soit +183 %) afin d'accompagner l'établissement dans la délégation de gestion des personnels titulaires et de le soutenir dans la réalisation d'opérations spécifiques (+41,9 M€, soit +120 %) dont une avance de 14,2 M€ sur la subvention au titre des monuments historiques pour 2020 ainsi que le versement de 25,2 M€ pour soutenir plusieurs projets spécifiques (opérations en région, restauration de la Merveille du Mont-Saint-Michel, travaux de rénovation du Château de Villers-Cotterêts, restauration des étangs de Corot à Ville-d'Avray, consolidation d'urgence de la Tour Saint-Nicolas de la Rochelle, opération du laboratoire de recherche des monuments historiques à Champs-sur-Marne…).

Elle intègre également une progression des recettes propres (+6,4 M€, soit +7 %) dont principalement +2,4 M€ issus des recettes de billetterie et +3,5 M€ issus des recettes de valorisation du domaine.

La hausse des dépenses est liée à la hausse des dépenses de personnel (+12,7 M€, soit +24 %) du fait de la délégation de gestion des titulaires accordée à l'établissement ainsi qu'à la titularisation de plusieurs agents au travers du dispositif Sauvadet. Elle tient compte de la diminution des dépenses d'investissement (-6,5 M€, soit -10 %) dont -2,9 M€ correspondant à un décalage sur 2020 du paiement de plusieurs lots dans le cadre de la rénovation de l'Hôtel de la Marine, et de celle des dépenses de fonctionnement (-2,2 M€, soit -5 %) en partie grâce à l'optimisation de la gestion des stocks liés à l'activité de négoce.

Concernant les dépenses budgétaires et leur ventilation par destination : entre les prévisions inscrites au budget initial et la réalisation 2019, les dépenses progressent de +39,6 M€ en AE (soit + 27 %) et de +4,1 M€ en CP (soit + 2 %). L'augmentation des dépenses de personnel (+12,7 M€ en AE=CP) explique une partie de la hausse des AE et la totalité de la hausse des CP et procède de la délégation de gestion des titulaires accordée à l'établissement ainsi qu'à la titularisation de plusieurs agents au travers du dispositif Sauvadet. L'augmentation des AE est également liée à la hausse des investissements (+26,2 M€) dont +19,9 M€ pour les dépenses relatives aux patrimoines, compte tenu d'aléas intervenus sur de nombreux chantiers (accélération de la reconversion de l'Hôtel de la Marine, travaux non-prévus de consolidation de la tour Saint-Nicolas à la Rochelle, installation du chantier pour la rénovation du château de Villers-Cotterêts au titre de la création d'une Cité internationale de la langue française) et dont +6,3 M€ sur les dépenses dédiées aux publics correspondant au chantier de scénographie pour l'Hôtel de la Marine, entré dans sa phase finale.

Si l'on neutralise l'effet de ventilation des dépenses de personnels, inscrites principalement en dépenses relatives aux patrimoines au budget initial et finalement réparties entre les différents axes de dépenses en gestion, les principales évolutions des dépenses de fonctionnement et d'investissement en CP résultent :

- d'une baisse des dépenses dédiées aux publics (-5 M€, soit -24 %) dont -1,6 M€ en fonctionnement du fait d'une optimisation de la gestion des stocks liés à l'activité de négoce et -3,4 M€ en investissement ;
- d'une diminution des dépenses dévolues aux patrimoines (-3,1 M€, soit -4 %) dont -2,9 M€ en investissement correspondant, principalement, à un décalage sur 2020 du paiement de plusieurs lots dans le cadre de la rénovation de l'Hôtel de la Marine ;
- d'une sous-exécution des dépenses de fonctions supports (-1,2 M€, soit -9 %) dont -0,9 M€ en fonctionnement du fait d'une correction de la double budgétisation de charges à payer ;
- d'une hausse des dépenses dédiées à la connaissance du patrimoine et à la diffusion culturelle (+0,6 M€, soit +11 %) dont +0,5 M€ en fonctionnement correspondant à un redéploiement de crédits dévolus aux publics au profit des manifestations culturelles et notamment de l'exposition *Marie-Antoinette* à la Conciergerie.

La ventilation des dépenses a évolué entre les prévisions inscrites au budget initial 2019 et la réalisation compte tenu d'une nouvelle répartition des dépenses de personnel entre les grands axes de dépenses alors qu'il était prévu de les concentrer sur la destination « patrimoines ». En 2019, la répartition des dépenses est la suivante : 45 % des dépenses sont dédiées aux patrimoines, 27 % sont dévolues aux publics, 20 % concernent les fonctions supports et 7 % sont dédiées à la connaissance du patrimoine et à la diffusion culturelle.

La trésorerie est abondée de 51,5 M€ au terme de l'exercice 2019. La trésorerie de l'établissement s'élève à 137,1 M€. Le CMN a mobilisé la troisième échéance de l'emprunt pour financer la rénovation de l'Hôtel de la marine (33 M€).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**1 001**	**1 275**	**1 226**
– sous plafond	968	1 220	1 193
– hors plafond	33	55	33
dont contrats aidés	*9*	*55*	*31*
dont apprentis	*24*		*2*
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		**116**	**228**
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		116	228
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

Dans le cadre de la délégation de gestion, l'établissement a vu son plafond être relevé de 269 ETPT et a bénéficié du renfort de 2 ETPT pour assurer le surcroît d'activité en ressources humaines. A ce plafond se sont ajoutés des mouvements liés au dispositif Sauvadet, avec des agents sortis du plafond de l'établissement de janvier à mai puis réintégrés à partir de juin, lors de la délégation de gestion.

L'écart entre l'exécution et le plafond relevé s'explique par :

- La sauvadéisation des contractuels, sortis du T3 puis « récupérés » à la faveur de la délégation de gestion
- Le transfert du plafond T2, y compris avec sa vacance de poste initiale, afin d'assurer à l'établissement les moyens de ses missions ;
- Les emplois non consommés du fait de l'incendie de Notre-Dame ;
- L'effort de vacance de postes pour l'ouverture de l'Hôtel de la Marine.

Hors plafond, les deux apprentis ont été recrutés dans le cadre de contrats mécénés.

CNAC-GP - CENTRE NATIONAL D'ART ET DE CULTURE - GEORGES POMPIDOU

Principaux faits structurants de l'année 2019

La fréquentation s'établit à 3 396 262 visites, soit -8 % par rapport à 2018, avec une baisse de la fréquentation des collections permanentes (-4 %), des expositions temporaires (-10 %) et des activités culturelles (-12 %) qu'il s'agisse des propositions jeune public ou de la programmation en salles.

L'année est toutefois marquée par de vifs succès et une programmation équilibrée au plan scientifique et culturel avec notamment les expositions « Bacon en toute lettres », « Vasarely » et « Le Cubisme », qui ont attiré plus de 400 000 visiteurs, ou « Préhistoire, une énigme moderne » qui a accueilli 289 000 personnes ; le Centre a également présenté les expositions « Dora Maar », « Cao Fei » et « Bernard Frize ».

Ce sont donc 294 000 visites de moins qui ont été effectuées sur 2019 en raison notamment de l'impact des grèves de fin d'année (notamment sur l'exposition Bacon).

Fruit de la première saison du **fonds de dotation Centre Pompidou Accélérations**, l'exposition « Points de rencontre », qui présentait les œuvres réalisées par les sept artistes en résidence dans les entreprises partenaires, a attiré 118 000 visiteurs.

Le développement à l'international se poursuit avec une reconduction du partenariat signé avec la ville de Malaga jusqu'en mars 2025, et l'ouverture du Centre Pompidou à Shanghai le 5 novembre 2019. Les expositions au Kanal – Centre Pompidou à Bruxelles, qui se sont clôturées en juin 2019, ont connu un fort succès critique et public avec plus de 400 000 visiteurs en une année.

Par ailleurs, des actions structurantes ont été menées **en régions**. Le Centre Pompidou a ainsi poursuivi sa collaboration active avec le Centre Pompidou-Metz, qui a accueilli encore cette année plus de 300 000 visiteurs et se place parmi les institutions culturelles les plus fréquentées en régions. En outre, les collaborations avec les musées en régions se sont traduites par le prêt de 2 224 œuvres (+12 %).

Gouvernance et pilotage stratégique

Le président de l'établissement dispose d'une lettre de mission en date du 29 mars 2016.

L'établissement dispose d'un contrat d'objectif et de performance (2017-2019), approuvé lors du conseil d'administration du 12 décembre 2017. Il a été prolongé d'une année, soit jusqu'en 2020. S'agissant de 2019, 14 indicateurs sur 29 atteignent leurs cibles (soit 2 indicateurs de moins par rapport à 2018). Si comme l'année dernière les indicateurs culturels sont atteints, ce sont les indicateurs financiers qui sont les moins performants malgré une progression significative des recettes (+45 % pour les recettes de mécénat en 4 ans, +46 % pour les recettes de locations d'espaces, +1 point pour le taux de ressources propres), qui reflète les efforts de structuration et d'intensification des campagnes de recherche de fonds. Les efforts de maîtrise des dépenses se sont poursuivis en 2019.

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'établissement, couvrant les années 2017-2021, a été approuvé par le conseil d'administration du 25 juin 2019.

L'établissement a engagé, en 2019, une réflexion en matière de développement durable, tant au plan de ses pratiques de consommation et de dépenses qu'au plan de la programmation scientifique et culturelle. Cette stratégie assortie d'un plan d'actions sera présentée courant 2020 au conseil d'administration. Le bilan d'achats 2019 a été présenté au conseil d'administration du 10 mars 2020.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	**74 453**	**87 829**	**83 218**	**78 218**	**81 820**	**76 970**
Subventions pour charges de service public	68 690	68 690	70 171	70 171	68 609	68 609
Dotations en fonds propres	5 763	19 139	13 047	8 047	13 211	8 361
P131 – Création	**2 543**	**1 544**				**890**
Dotations en fonds propres	2 543	1 544				890
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	**135**	**221**			**161**	**161**
Subventions pour charges de service public	217	217			117	117
Transferts	-82	4			44	44
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale						
Subventions pour charges de service public						
P147 – Politique de la ville					**32**	**32**
Transferts					32	32
Total	**77 131**	**89 594**	**83 218**	**78 218**	**82 012**	**78 052**

L'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme 175 « Patrimoines » s'explique en fonctionnement par l'application de la mise en réserve de précaution (-1 562 k€ en AE=CP) ;

En investissement, l'écart s'explique par :

- le versement d'un complément en gestion permis par le moindre taux de mise en réserve au niveau du programme (+64 k€ en AE et +214 k€ en CP) ;
- l'octroi d'une subvention complémentaire (100 k€ en AE et CP) pour contribuer à l'acquisition du fonds Paul Virilio ;

De plus, des compléments de subvention ont été versés depuis le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » au titre de la compensation de la mesure de gratuité en faveur de la communauté éducative (117 k€ en AE=CP).

L'établissement a bénéficié de 45 k€ de transferts à partir du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » : 40 k€ au titre du développement de projets d'éducation artistique et culturelle sur le territoire, 3 k€ dans le cadre du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique et 2 k€ en soutien à la transition et à l'innovation numérique.

En outre, l'établissement a reçu une subvention du programme 131 « Création » dans le cadre des travaux relatifs au désamiantage et à la rénovation de l'espace de projection de l'IRCAM (890 k€ en CP).

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement
Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	63 324	61 978	Subventions de l'État	68 804	68 766
dont charges de pensions civiles			*– subventions pour charges de service public*	*68 804*	*68 766*
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	73 148	65 496	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		438
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	25 000	18 879	Autres produits	65 259	56 532
dont dotations aux amortissements et provisions	*25 000*	*18 879*	*dont reprises aux amortissements et provisions*		*1 287*
dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés			*dont produits de cession d'éléments d'actif*		
			dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	*23 650*	*17 780*
Total des charges	**136 472**	**127 474**	**Total des produits**	**134 063**	**125 736**
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	2 409	1 739
Total : équilibre du CR	136 472	127 474	Total : équilibre du CR	136 472	127 474

** Voté*

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement	1 059	1 928	Capacité d'autofinancement		
Investissements	19 270	39 431	Financement de l'actif par l'État	9 151	9 251
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	3 164	31 490
			Autres ressources	3 276	2 441
Remboursement des dettes financières	1 300	1 305	Augmentation des dettes financières	140	119
Total des emplois	**21 629**	**42 663**	**Total des ressources**	**15 731**	**43 301**
Augmentation du fonds de roulement		638	Diminution du fonds de roulement	5 898	

** Voté*

Le résultat de l'année 2019 s'établit à -1,7 M€, en amélioration de 670 k€ par rapport aux prévisions initiales. Cette amélioration est principalement due à une diminution des charges par rapport au budget initial (-9 M€, soit -7 %), dont les charges de personnel (-1,3 M€) qui l'emporte sur l'évolution négative des produits (-8,3 M€, soit -6 %), sans toutefois permettre de dégager un bénéfice.

Il en résulte par conséquent une insuffisance d'autofinancement de 1,9 M€, supérieure à celle inscrite au budget initial à hauteur de 1,1 M€ et en dégradation de -2,4 M€ par rapport à 2018. Cette évolution inverse à celle du résultat se comprend par la diminution des charges non décaissables (-6,1 M€, principalement sous l'effet d'une diminution des dotations aux amortissements) ainsi que la baisse des produits non encaissables (-4,8 M€).

En investissement, une amélioration des ressources de 27,6 M€ est constatée grâce à la hausse du financement de l'actif par des tiers autres que l'État (+28,3 M€), correspondant principalement à la valorisation financière des acquisitions d'œuvres d'art à titre gratuit grâce aux dons, legs, donations et dations (31 M€).

Concernant les dépenses d'investissement, la valorisation financière des acquisitions (+31 M€) est contrebalancée par la diminution sur les dépenses d'investissement courant (-1,5 M€), spécifiques (-5,5 M€) et autres investissements (-3,8 M€), ce qui explique la progression du niveau d'investissement de 20 M€ par rapport au BI 2019.

Retraitées des acquisitions à titre gratuit le niveau des dépenses d'investissement hors IAF est en baisse de 10,8 M€ par rapport au BI 2019. Cela se comprend notamment par le retard pris sur le chantier de la chenille qui a entraîné un décalage dans la réalisation des travaux du Canopy et de l'agencement d'une nouvelle banque d'accueil.

Il en résulte un abondement du fonds de roulement de 0,6 M€ alors qu'il était prévu un prélèvement sur fonds de roulement à hauteur de 5,9 M€ au budget initial, ce qui porte le niveau du fonds de roulement à 38,2 M€.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	63 764	63 764	62 617	62 617
Fonctionnement	41 603	48 133	41 796	47 016
Intervention	0	0	0	0
Investissement	15 991	19 270	10 528	9 584
Total des dépenses AE (A) CP (B)	**121 358**	**131 167**	**114 941**	**119 217**
Dépenses de pensions civiles globales	0	0	0	0

** Voté*

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	**111 381**	**106 288**
Subvention pour charges de service public	68 726	68 726
Autres financements de l'État	3 733	3 734
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	135
Recettes propres	38 922	33 694
Recettes fléchées	**15 114**	**13 366**
Financements de l'État fléchés	5 496	5 557
Autres financements publics fléchés	0	303
Recettes propres fléchées	9 618	7 506
Total des recettes (C)	**126 495**	**119 654**
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	**0**	**436**
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	**4 672**	**0**

** Voté*

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Bâtiments et domaines	*11 596* 11 811	*14 832* 16 006	*20 542* 20 928	*0* 0	*0* 0	*8 882* 5 995	*12 097* *5 770*	***35 310*** **33 812**	***44 235*** **38 509**
Collections/recherches	*10 852* 11 007	*2 236* 2 555	*2 211* 2 548	*0* 0	*0* 0	*4 989* 2 750	*4 989* *2 731*	***18 077*** **16 312**	***18 052*** **16 286**
Programmation / production	*11 599* 10 903	*13 451* 12 828	*14 006* 12 912	*0* 0	*0* 0	*434* 367	*434* *347*	***25 484*** **24 098**	***26 039*** **24 162**
Public	*15 114* 15 083	*4 176* 3 990	*4 312* 4 076	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***19 290*** **19 073**	***19 426*** **19 159**
Support	*14 603* 13 814	*6 908* 6 416	*7 062* 6 552	*0* 0	*0* 0	*1 686* 1 416	*1 750* *737*	***23 197*** **21 646**	***23 415*** **21 103**
Total	***63 764*** **62 618**	***41 603*** **41 795**	***48 133*** **47 016**	***0*** **0**	***0*** **0**	***15 991*** **10 528**	***19 270*** ***9 585***	***121 358*** **114 941**	***131 167*** **119 219**

** Voté*

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	**4 672**	**0**
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	1 130	1 184
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	2 845	2 582
Autres décaissements non budgétaires	0	1 303
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	**8 647**	**5 069**
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	**0**	**1 076**
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	1 076
Total des besoins	**8 647**	**6 145**

** Voté*

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	**0**	**436**
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	4
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	2 718	2 395
Autres encaissements non budgétaires	0	3 310
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	**2 718**	**6 145**
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	**5 929**	**0**
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	5 272	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	657	0
Total des financements	**8 647**	**6 145**

** Voté*

Le solde budgétaire positif (436 k€), était prévu négatif lors de l'élaboration du budget initial (-4,7 M€). Il progresse de 5,1 M€ sous l'effet de la baisse des dépenses (-9 %, soit -11,9 M€), principalement d'investissement (-50 %, soit -9,7 M€) du fait d'un ajustement à la baisse des crédits d'acquisitions, de la déprogrammation des études du schéma directeur dans l'attente de la finalisation du nouveau calendrier du projet et du report des travaux du Canopy. Dans une moindre mesure, le solde s'améliore aussi avec la diminution des dépenses de fonctionnement (-2 %, soit -1,1 M€ au total) dont un décalage sur 2020 du versement d'une indemnité prévue dans le cadre d'une transaction avec le concessionnaire du parking (-1 M€).

L'enveloppe de personnel présente une sous-consommation de 1,1 M€ (-2 % par rapport au BI 2019) correspondant principalement au décalage, sur 2020, du recrutement de personnel devant concourir aux implantations internationales et aux expositions hors les murs (-0,5 M€).

Les recettes enregistrent une diminution de 6,8 M€ par rapport à la prévision initiale (soit -5 %). Cette diminution procède principalement de la baisse des recettes propres (-7,3 M€), plus importante que la hausse des autres financements publics (+0,4 M€) qui intègre, notamment, une subvention du fonds européen de développement régional pour la réalisation des MOOC 2017 et 2018 de l'Ecole du Centre Pompidou (+0,1 M€) et une subvention du ministère des affaires étrangères de Roumanie dans le cadre de la saison France-Roumanie de 2018 (+0,1 M€). La diminution des recettes propres réside principalement dans la sous-exécution des recettes d'itinérance d'expositions (-4,5 M€) du fait du décalage, sur 2020, de la signature de l'implantation de l'établissement à Séoul (-1,3 M€), de la signature de partenariats d'expositions hors les murs (-1,5 M€) et d'un moindre encaissement de recettes liées au projet de Shanghai (-0,3 M€). La baisse des recettes propres réside également dans la diminution des recettes de mécénat et parrainages (-0,7 M€), des recettes issues des activités commerciales (-0,4 M€), des recettes issues de la valorisation du domaine (-0,1 M€) et des recettes de formation continue (-0,1 M€).

En ce qui concerne la ventilation des dépenses par destination, on constate une évolution de -6,4 M€ en AE et de -1,9 M€ en CP entre le BI 2019 et le CF 2019.

On note ainsi

- une diminution des dépenses prévues sur les bâtiments et domaines (-13 %, soit -5,7 M€) du fait du décalage de plusieurs opérations de travaux ;
- une sous-consommation des crédits prévus en matière de programmation culturelle (-7 %, soit -1,9 M€) notamment pour les implantations à l'étranger ;
- une diminution des dépenses relatives à l'accueil des publics, du fait d'économies réalisées (-1 %, soit -0,3 M€) ;
- les crédits sur les fonctions support ont également été sous-exécutés (-10 %, soit -2,3 M€) compte tenu du décalage de plusieurs opérations de travaux et d'une sous-consommation de l'enveloppe dévolue aux dépenses d'informatique,
- de même que les dépenses liées aux collections et à la recherche (-10 %, soit -1,8 M€).

La répartition des dépenses est relativement stable : les dépenses liées aux bâtiments et domaines représentent environ 32 % du budget de l'établissement. Les dépenses relatives à la programmation et à la production culturelle représentent 20 % des dépenses tandis que les dépenses de fonctions supports, liées aux publics et aux collections s'établissent respectivement à 18 %, 16 % et 14 %.

Fin 2019, la trésorerie est abondée de 1,1 M€. Elle s'établit ainsi à 32,2 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**1 051**	**1 050**	**1 076**
– sous plafond	1 008	1 008	1 010
– hors plafond	43	42	66
dont contrats aidés	*13*	*13*	*9*
dont apprentis	*11*		*12*
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'établissement présente un taux d'exécution du plafond d'emplois supérieur aux prévisions. L'écart correspond au recours à des contrats temporaires pour faire faire face à des accroissements ponctuels d'activité, pour permettre d'améliorer l'accueil des publics en période de travaux ou pallier l'absence de personnels indisponible notamment lors des périodes de formation.

L'écart constaté sur le hors plafond entre la prévision initiale et le plafond d'emploi exécuté en 2019 correspond à une sous-consommation des emplois sur financements externes tenant compte du décalage sur 2020 de certains recrutements relatifs aux implantations à l'étranger et aux expositions hors les murs (-14 ETPT) et à une surestimation des contrats aidés lors de l'élaboration du budget initial.

EPMQB - ETABLISSEMENT PUBLIC DU MUSÉE DU QUAI BRANLY

Principaux faits structurants de l'année 2019

Le musée du quai Branly – Jacques Chirac a enregistré une fréquentation annuelle de 1 112 423 visiteurs, un résultat positif au regard du contexte 2019. Les difficultés d'accès au musée, en partie dues au mouvement des gilets jaunes, à la fermeture prolongée de la gare du RER C de Pont de l'Alma et aux grèves des transports en décembre, ont en effet eu un impact important sur la fréquentation.

Dans ce contexte difficile, l'établissement a proposé une programmation exigeante et ambitieuse qui a su trouver son public, à l'image de l'exposition « *Fendre l'air. Art du bambou au Japon* » qui a enregistré un niveau de fréquentation très satisfaisant avec 148 861 visiteurs, ou encore du week-end « *L'ethnologie va vous surprendre !* » qui a réuni quant à lui en deux jours près de 20 000 visiteurs, confirmant le succès de cette biennale. Par ailleurs, la fréquentation importante qui a suivi la disparition du Président Jacques Chirac, du 27 septembre au 11 octobre, période durant laquelle l'accès au musée était gratuit, a permis de mesurer l'attachement du public au musée et à ses valeurs.

Le musée a de plus poursuivi le développement des actions de démocratisation culturelle avec, par exemple, l'organisation des Ateliers nomades en partenariat avec la ville d'Argenteuil ou la Semaine de l'accessibilité.

Le succès du musée du quai Branly – Jacques Chirac se mesure également au travers de ses tournées d'expositions. En 2019, ce sont ainsi neuf expositions du musée qui se sont achevées ou qui ont été inaugurées dans des institutions partenaires en France ou à l'étranger. Ces expositions en itinérance ont rassemblé en 2019 environ 750 000 visiteurs, dont 637 721 pour l'exposition « *Arts of the Great Ocean* » portant sur les arts de l'Océanie présentée au Shanghai Museum.

Dans le cadre de ses activités de recherche et d'enseignement, le musée a continué à accueillir en 2019 des projets individuels ou collectifs pour des périodes définies. De nombreux cours et séminaires ont été suivis par environ 1 200 étudiants ou auditeurs.

Le musée organise, co-organise ou soutient la conception de nombreuses manifestations scientifiques de divers formats : colloques, journées d'étude, tables rondes, séminaires... Ces événements réunissent des chercheurs désireux d'explorer ensemble des problématiques ou des objets d'étude liés à l'activité du musée. En 2019, le département de la recherche et de l'enseignement a notamment organisé 9 colloques internationaux et co-organisé deux grands événements : « *L'ethnologie va vous surprendre ! Femmes de terrain* » et un « *Week-end Océanie* ».

S'agissant du domaine patrimonial, l'année 2019 a été marquée par la poursuite de grands chantiers inscrits au contrat d'objectifs et de performance, comme la mise en œuvre du deuxième plan de récolement décennal, ou encore du plan d'analyse des collections et de constat d'état.

En ce qui concerne les investissements, plusieurs chantiers significatifs se sont achevés, notamment les travaux d'amélioration des conditions de conservation et d'utilisation de la réserve du silo des instruments de musique, ou encore le lancement des travaux de réaménagement de la mezzanine Ouest du plateau des collections, en prévision de l'accueil des œuvres de la collection de Marc Ladreit de Lacharrière.

Gouvernance et pilotage stratégique

Dans l'attente de la désignation d'un nouveau Président de l'établissement, l'intérim est assuré depuis le 1er janvier 2020 par le Directeur général délégué, Jérôme Bastianelli.

Le contrat d'objectifs et de performance 2018-2020 de l'établissement a été adopté au conseil d'administration du 7 novembre 2018.

Le bilan du plan d'action achats pour l'année 2019 et la programmation des achats 2020-2023 ont été présentés au conseil d'administration de mars 2020.

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2018-2022 a été approuvé par le conseil d'administration de mars 2019, après l'avoir été par le préfet de Région et la Direction de l'immobilier de l'État.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement					**25**	**25**
Transferts					25	25
P175 – Patrimoines	**23 089**	**23 089**	**22 944**	**22 944**	**22 944**	**22 944**
Subventions pour charges de service public	22 021	22 021	22 659	22 659	22 021	22 021
Dotations en fonds propres	1 068	1 068	285	285	923	923
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	**350**	**350**			**334**	**334**
Subventions pour charges de service public	350	350			310	310
Transferts					24	24
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	**22 487**	**22 487**	**23 803**	**23 803**	**22 480**	**22 480**
Subventions pour charges de service public	22 211	22 211	23 503	23 503	22 218	22 218
Dotations en fonds propres	276	276	300	300	262	262
Total	**45 926**	**45 926**	**46 747**	**46 747**	**45 783**	**45 783**

L'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme « Patrimoines » s'explique en fonctionnement par l'application de la mise en réserve de précaution (-638 k€ en AE=CP).

En investissement, l'écart s'explique par l'application de la mise en réserve de précaution (-22 k€ en AE=CP) et par le versement complémentaire de +661 k€ en gestion compte tenu de la diminution du taux de mise en réserve du programme.

De plus, des subventions ont été versées depuis le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » au titre de la compensation de la mesure de gratuité en faveur de la communauté éducative (310 k€ en AE=CP) et de la mise en œuvre d'une action d'éducation artistique et culturelle (24 k€).

Sur le programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire », le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a versé en 2019 une subvention pour charges de service public (22 211 k€) qui intègre la compensation de la gratuité d'accès (310 k€). A cela s'ajoutent une subvention de 30 k€ au titre du réseau CollEx-Persée (qui remplace les centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique (CADIST)) ainsi qu'une subvention de 7k€ versée dans le cadre de l'appel à proposition 2019 « Accord France – Canada pour la coopération et les échanges dans le domaine des musées ». En investissement, l'établissement a reçu 262 k€ net de dotation en fonds propres destinés à ses acquisitions.

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement
La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	17 014	16 141	Subventions de l'État	44 572	44 628
dont charges de pensions civiles			*– subventions pour charges de service public*	*44 572*	*44 628*
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	47 216	45 464	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		2
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	13 000	11 781	Autres produits	18 447	17 015
dont dotations aux amortissements et provisions	*13 000*	*11 781*	*dont reprises aux amortissements et provisions*		*177*
dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés			*dont produits de cession d'éléments d'actif*		
			dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	*8 468*	*8 223*
Total des charges	**64 230**	**61 606**	**Total des produits**	**63 019**	**61 644**
Résultat : bénéfice		38	Résultat : perte	1 211	
Total : équilibre du CR	64 230	61 644	Total : équilibre du CR	64 230	61 644

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	3 321	3 419
Investissements	7 191	5 387	Financement de l'actif par l'État	1 186	1 186
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	2 280	2 669
			Autres ressources		5
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	**7 191**	**5 387**	**Total des ressources**	**6 787**	**7 279**
Augmentation du fonds de roulement		1 892	Diminution du fonds de roulement	404	

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

Le résultat de l'année 2019 (38 k€) est nettement supérieur aux prévisions initiales (+1,2 M€). Cette amélioration est principalement due à une sous-exécution des dépenses de 2,6 M€ (dont 0,9 M€ sur l'enveloppe de personnel) supérieure à la sous-exécution des produits de 1,4 M€, laquelle est entièrement liée à l'encaissement de moindres ressources propres.

En conséquence, la capacité d'autofinancement (CAF), qui s'établit à 3,4 M€, est aussi supérieure aux prévisions de 99 k€.

En investissement, le relèvement de la CAF et la hausse du financement par des tiers autres que l'État (+389 k€) permettent de porter le total des ressources à 7,3 M€. Le niveau des dépenses d'investissements (5,4 M€) est inférieur à la prévision initiale (-1,8 M€) notamment sous l'effet d'une reprogrammation en 2020 du budget d'acquisition d'œuvres d'art.

Il en résulte un apport au fonds de roulement de 1,9 M€, ce qui porte son niveau à 31,3 M€.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	17 014	17 014	16 370	16 370
Fonctionnement	56 594	34 216	59 253	33 446
Intervention	0	0	0	0
Investissement	7 136	7 191	6 058	5 368
Total des dépenses AE (A) CP (B)	**80 744**	**58 421**	**81 680**	**55 183**
Dépenses de pensions civiles globales	0	0	0	0

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	**55 181**	**54 379**
Subvention pour charges de service public	44 542	44 542
Autres financements de l'État	661	661
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	90	45
Recettes propres	9 888	9 130
Recettes fléchées	**2 834**	**3 296**
Financements de l'État fléchés	554	610
Autres financements publics fléchés	0	2
Recettes propres fléchées	2 280	2 684
Total des recettes (C)	**58 015**	**57 675**
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	**0**	**2 491**
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	**406**	**0**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Bâtiments et domaines	*1 048* 0	*3 736* 0	*4 039* 0	*0* 0	*0* 0	*3 749* 0	*3 749* *0*	***8 533*** **0**	***8 836*** **0**
Collections et activités scientifiques	*5 964* 0	*2 435* 0	*2 656* 0	*0* 0	*0* 0	*1 850* 0	*1 850* *0*	***10 249*** **0**	***10 470*** **0**
Fonctions support	*5 074* 0	*42 340* 0	*19 021* 0	*0* 0	*0* 0	*1 214* 0	*1 214* *0*	***48 628*** **0**	***25 309*** **0**
Programmation, production culturelle et scientifique	*2 425* 0	*5 737* 0	*6 121* 0	*0* 0	*0* 0	*235* 0	*290* *0*	***8 397*** **0**	***8 836*** **0**
Publics	*2 503* 0	*2 346* 0	*2 379* 0	*0* 0	*0* 0	*88* 0	*88* *0*	***4 937*** **0**	***4 970*** **0**
Total	***17 014*** **0**	***56 594*** **0**	***34 216*** **0**	***0*** **0**	***0*** **0**	***7 136*** **0**	***7 191*** ***0***	***80 744*** **0**	***58 421*** **0**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	**406**	**0**
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	**406**	**0**
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	**0**	**2 491**
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	2 491
Total des besoins	**406**	**2 491**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	**0**	**2 491**
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	**0**	**2 491**
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	**406**	**0**
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	35	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	371	0
Total des financements	**406**	**2 491**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

Devenant excédentaire, le solde budgétaire de l'année 2019 (2,5 M€) est nettement supérieur aux prévisions initiales (+2,9 M€).

Cela fait suite à une contraction des dépenses (-3,2 M€, soit -6 %) portant essentiellement sur les investissements (-1,8 M€, soit -25 %) et dans une moindre mesure sur les dépenses de personnel (-0,6 M€, soit -4 %) et de fonctionnement (-0,8 M€, soit -2 %).

Les recettes diminuent également mais dans une moindre proportion (-0,3 M€, soit 1 %) par rapport au budget initial. Les recettes propres diminuent de 0,3 M€, dont -0,7 M€ au titre de la billetterie, -0,5 M€ au titre du mécénat, -0,3 M€ du fait d'un décalage dans l'encaissement des recettes issues du partenariat avec l'Agence France-Muséums en partie compensé par +0,8 M€ au titre de la valorisation du domaine et +0,4 M€ de recettes issues de la valorisation des collections.

En ce qui concerne la ventilation des dépenses par destination, on constate une hausse des dépenses budgétaires de 0,9 M€, soit +1,2 %, en AE, et une diminution de 3,2 M€, soit -6 %, en CP. Ces évolutions sont principalement liées à :

- une diminution des dépenses des fonctions support (-1,2 M€, soit -5 %) compte tenu d'une sous-exécution des échanges de marchandises par rapport aux prévisions initiales et au report, sur 2020, de plusieurs dépenses d'informatique ;

- une sous-consommation des dépenses dédiées aux collections, aux activités scientifiques et à la recherche (-1,1 M€, soit -11 %) liée à la reprogrammation des dépenses d'investissement du budget d'acquisition d'œuvres d'art non consommé sur 2020 ;
- une diminution des dépenses prévues pour les bâtiments et domaines (-0,7 M€, soit -8 %) du fait d'une reprogrammation, sur 2020, de plusieurs opérations de travaux structurels tels que les travaux d'aménagement de la Galerie Marc Ladreit de Lacharrière, dont le calendrier a été revu ;
- une diminution des dépenses dévolues aux publics (-0,2 M€ soit -5 %) ;
- une légère hausse des dépenses de programmation et de production culturelle (+0,1 M€, soit +1 %) pour la préparation d'expositions temporaires.

La répartition des dépenses est stable par rapport à l'année 2018 : 44 % sur les fonctions support (dont le contrat multi-services) ; 17 % sur les collections ; 16 % sur la programmation culturelle ; 15 % sur les bâtiments et 8 % sur les publics.
Fin 2019, la trésorerie est abondée de 2,6 M€. Elle s'établit ainsi à 29 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**248**	**250**	**248**
– sous plafond	248	250	248
– hors plafond			
dont contrats aidés			
dont apprentis			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

Le plafond d'emplois est exécuté à 99 %. L'écart entre les emplois autorisés sous plafond de l'opérateur et la réalisation est lié à de la vacance frictionnelle.

EPV - ETABLISSEMENT PUBLIC DU MUSÉE ET DU DOMAINE NATIONAL DE VERSAILLES

Principaux faits structurants de l'année 2019

Avec 8,2 millions de visites, la fréquentation du château de Versailles est stable par rapport à 2018 et cela malgré une année marquée par de fortes perturbations liées aux mobilisations sociales.

En 2019, les actions liées à l'éducation artistique et culturelle (EAC) ont concerné près de 473 000 visites. Le public de la programmation EAC de l'EPV totalise plus de 249 000 visites, un chiffre en hausse de près de 39 % par rapport à l'année passée.
Cette progression a été portée par le développement de l'offre les lundis (plus de 20 000 participants en 2019, contre 13 000 visiteurs accueillis en 2018) et par l'ouverture de 4 nouvelles salles d'ateliers pédagogiques de l'espace Art & Education, grâce au mécénat de la Fondation Bettencourt-Schueller, ayant permis une augmentation et une diversification de l'offre.

Pour les publics scolaires, l'année 2019 a permis l'accueil de 5 000 collégiens des Yvelines et des Hauts-de-Seine, dans le cadre d'une journée exceptionnelle sous le signe de la citoyenneté, en partenariat avec les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine ainsi que le Paris Saint-Germain - Les Enfants d'abord.

De plus, depuis octobre 2019, plus de 4 000 élèves ont participé au projet Murmures d'histoires, invitant des classes franciliennes, de la maternelle à la terminale, à visiter la galerie des Batailles du château de Versailles et à réaliser une production collective à partir de leur découverte sensible de l'espace et des œuvres. Ce travail s'accompagne de la réalisation de plus de 20 projets pactes et de très nombreuses visites thématiques sans oublier les 1 200 journées de formation d'enseignants *in situ*.

Concernant les publics spécifiques, le taux de participation aux formations a augmenté grâce à l'implication des personnels. Le nombre de projets portés par le secteur a également augmenté, avec la création de nouveaux événements (par exemple : dictée avec 1 000 participants / Journée de l'école française des femmes avec 500 participantes). Dans le cadre du dispositif « Au Cœur de Versailles », le château de Versailles, en partenariat avec la commune des Mureaux, accueille de jeunes habitants des Mureaux et d'Ecquevilly (Yvelines) pour une découverte des nombreux métiers d'arts et savoir-faire. Les deux journées d'accueil de centres aérés d'Île-de-France avec le concours de la société Emerige ont été reconduites avec près de 5 000 jeunes qui ne partent pas en vacances. Enfin, la création de visites LSF a permis de proposer une riche programmation à destination des publics en situation de handicap auditif, qui a su rencontrer son public. D'autres journées spécifiques ont également été créées en partenariat avec diverses associations, dont le Secours Populaire Français pour des journées découverte du patrimoine ou de l'appartenance citoyenne en lien avec l'ouverture plus régulière de l'hémicycle des assemblées au Château. Néanmoins, les grèves et difficultés importantes dans les transports, particulièrement sur la fin d'année 2019, ont eu un impact négatif sur les publics en situation de handicap en raison de leurs contraintes de mobilité.

Enfin, le Château de Versailles a souhaité dédier un plus grand nombre de créneaux à ces publics, à l'occasion des semaines évènementielles, et a développé son offre hors-les-murs avec notamment l'installation d'un nouvel *escape game* à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière. Par ailleurs, un nouvel appel d'offre d'audioguidage a permis de développer la médiation audioguidée pour l'ensemble des publics du Domaine avec la société Orphéo et une nouvelle convention a été réalisée avec la Réunion des Musées Nationaux pour développer l'offre de visites conférences, notamment avec l'apport de nouvelles langues, comme le russe ou le chinois.

Concernant les expositions, la programmation culturelle a été marquée par plusieurs temps forts :

- Louis-Philippe et Versailles (du 06 octobre 2018 au 03 février 2019) : 528 264 visites
- SUGIMOTO Versailles (du 16 octobre 2018 au 17 février 2019) : 353 729 visites
- Madame de Maintenon - Dans les allées du pouvoir (du 15 avril au 21 juillet 2019) : 234 220 visites
- Madame de Maintenon - Dans les allées du pouvoir à Niort (du 18 octobre 2019 au 15 mars 2020)
- Architectures rêvées - 1660-1815 (du 04 mai au 04 août 2019) : 131 879 visites
- Versailles - Visible/Invisible (du 14 mai au 20 octobre 2019) : 723 421 visites
- "Le traité de Versailles, le centenaire de la signature" (du 28 juin au 11 novembre 2019) au musée des Beaux-Arts d'Arras : 11 908 visiteurs
- Le Goût de Marie Leszczynska dans les appartements de la Dauphine (du 15 avril 2019 au 31 mars 2020)
- Exposition en partenariat avec le Centre des monuments nationaux (CMN), au château de Cadillac, sur le Roi Henri IV (du 11 juin au 29 septembre 2019) : 14 000 visites
- Versailles Revival 1867-1937 (du 19 novembre 2019 au 15 mars 2020) : 97 153 visites au 31 décembre 2019

Lancés en 2016, les travaux de rénovation des réseaux techniques, de mise en sécurité et de traitement climatique partiel des Grands Appartements du Corps Central Sud ont été achevés et les espaces ré-ouverts au public en avril 2019. La réhabilitation de l'ancien château d'eau devrait, elle, s'achever en 2020.

Ces travaux se sont notamment accompagnés de la restauration des menuiseries de la cour de Marbre, des logements de la rue de l'Indépendance Américaine, également financés par les subventions du ministère de la Culture, ainsi que des restaurations du Salon de la Paix, du Cabinet d'Angle, de l'Orangerie de Châteauneuf et de la Chambre de la Reine, financées par mécénat.

Egalement financés par mécénat, les travaux de restauration du clos et du couvert de la Chapelle Royale, commencés en 2017, devraient se poursuivre jusqu'en 2021.

Gouvernance et pilotage stratégique

La présidente de l'établissement, Catherine Pégard, nommée le 31 août 2011, a été reconduite dans ses fonctions le 2 octobre 2016, puis le 4 septembre 2019.

Un contrat d'objectifs et de performance, couvrant la période 2018-2022, a été adopté lors du conseil d'administration du 27 juin 2019.

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) a été approuvé par le conseil d'administration en avril 2011. Il est en cours de renouvellement dans le cadre de la démarche transversale pilotée par la direction de l'immobilier de l'État (DIE).

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	**17 987**	**13 529**	**15 000**	**11 000**	**15 000**	**11 000**
Subventions pour charges de service public	121	121				
Dotations en fonds propres	17 866	13 408	15 000	11 000	15 000	11 000
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	**1 251**	**1 251**			**1 252**	**1 252**
Subventions pour charges de service public	902	902			902	902
Dotations en fonds propres	349	349			350	350
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale					**30**	**30**
Subventions pour charges de service public					30	30
P186 – Recherche culturelle et culture scientifique					**10**	**10**
Transferts					10	10
P147 – Politique de la ville					**60**	**60**
Transferts					60	60
Total	**19 238**	**14 780**	**15 000**	**11 000**	**16 352**	**12 352**

L'exécution 2019 des crédits sur le programme 175 Patrimoines est conforme aux crédits votés en LFI 2019 et prend en compte le dégel de la réserve de précaution.

L'établissement a également bénéficié de subventions du programme 224, « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » à hauteur de :

- 902 k€ en AE = CP au titre de la compensation de la mesure de gratuité en faveur de la communauté éducative ;
- 350 k€ en AE=CP pour le programme de rénovation des logements.

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement
Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	21 923	21 248	Subventions de l'État	902	912
dont charges de pensions civiles			*– subventions pour charges de service public*	*902*	*912*
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	57 111	61 447	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		1 808
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	15 339	18 925	Autres produits	81 427	89 139
dont dotations aux amortissements et provisions	*15 329*	*18 920*	*dont reprises aux amortissements et provisions*	*1 729*	*749*
dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	*10*	*5*	*dont produits de cession d'éléments d'actif*	*10*	
			dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	*6 918*	*9 603*
Total des charges	**79 034**	**82 695**	**Total des produits**	**82 329**	**91 860**
Résultat : bénéfice	3 295	9 165	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	82 329	91 860	Total : équilibre du CR	82 329	91 860

** Voté*

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	9 977	17 737
Investissements	40 406	45 263	Financement de l'actif par l'État	11 000	11 350
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	5 450	8 883
			Autres ressources	10	
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		30
Total des emplois	**40 406**	**45 263**	**Total des ressources**	**26 437**	**38 000**
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	13 969	7 263

** Voté*

Le résultat de l'année 2019 (9,2 M€) est supérieur aux prévisions initiales (+5,5 M€). Cela s'explique par la progression des produits (+9,5 M€) dont +7,7 M€ de ressources propres sous l'effet principal de la billetterie, qui est supérieure à la progression des dépenses (+4 M€).

En conséquence, la capacité d'autofinancement (CAF) s'établit à 17,7 M€, en hausse de 7,4 M€ par rapport aux prévisions. Ainsi, le niveau des ressources d'investissement s'établit à 38 M€ sous l'effet de l'amélioration de la CAF mais aussi de la comptabilisation des mécénats en gestion. Les dépenses d'investissement sont de 45,3 M€. Elles progressent de 4,8 M€ par rapport aux prévisions.

Il en résulte un prélèvement sur le fonds de roulement de 7,3 M€, ce qui porte le niveau du fonds de roulement à 67,9 M€.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	21 923	21 923	21 339	21 339
Fonctionnement	37 378	41 672	44 006	40 666
Intervention	0	0	0	0
Investissement	32 045	40 405	45 868	44 650
Total des dépenses AE (A) CP (B)	**91 346**	**104 000**	**111 214**	**106 655**
Dépenses de pensions civiles globales	0	0	0	0

** Voté*

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	**70 672**	**76 509**
Subvention pour charges de service public	902	902
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	69 770	75 607
Recettes fléchées	**25 771**	**29 490**
Financements de l'État fléchés	11 000	11 394
Autres financements publics fléchés	0	542
Recettes propres fléchées	14 771	17 554
Total des recettes (C)	**96 443**	**105 999**
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	**0**	**0**
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	**7 557**	**656**

** Voté*

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Connaissance du patrimoine et diffusion culturelle	*2 502* 2 584	*6 980* 8 609	*6 837* 8 406	*0* 0	*0* 0	*195* 203	*170* *232*	***9 677*** **11 396**	***9 509*** **11 222**
Fonctions de soutien	*6 860* 7 183	*5 734* 6 661	*7 334* 7 066	*0* 0	*0* 0	*2 245* 1 163	*1 845* *1 108*	***14 839*** **15 007**	***16 039*** **15 357**
Patrimoines	*3 908* 4 047	*17 922* 20 817	*18 106* 15 980	*0* 0	*0* 0	*29 329* 44 334	*38 039* *43 101*	***51 159*** **69 198**	***60 053*** **63 128**
Publics	*8 653* 7 524	*6 742* 7 919	*9 395* 9 215	*0* 0	*0* 0	*276* 168	*351* *209*	***15 671*** **15 611**	***18 399*** **16 948**
Total	***21 923*** **21 338**	***37 378*** **44 006**	***41 672*** **40 667**	***0*** **0**	***0*** **0**	***32 045*** **45 868**	***40 405*** ***44 650***	***91 346*** **111 212**	***104 000*** **106 655**

** Voté*

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	**7 557**	**656**
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	83
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	1 800	1 219
Autres décaissements non budgétaires	0	1 684
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	**9 357**	**3 643**
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	**0**	**0**
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	**9 357**	**3 643**

** Voté*

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	**0**	**0**
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	150
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	1 800	2 014
Autres encaissements non budgétaires	0	1 088
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	**1 800**	**3 252**
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	**7 557**	**391**
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	7 557	391
Total des financements	**9 357**	**3 643**

** Voté*

Le solde budgétaire de l'établissement est nettement supérieur aux prévisions, passant d'un déficit de 7,6 M€ au budget initial à un déficit de 0,7 M€ en fin d'exercice. Cette évolution résulte d'une augmentation des recettes (+9,5 M€, soit +10 %) portée par la hausse des recettes propres (+8,6 M€) plus importante que la hausse des dépenses (+2,6 M€, soit +3 %). Les financements de l'État et d'autres institutions publiques progressent (+0,9 M€) notamment pour concourir à la rénovation des logements de fonction, pour soutenir la mise en sécurité du domaine ainsi que pour des opérations de traduction des outils de communication. Elles complètent la hausse des ressources propres (+8,6 M€), dont +3,2 M€ au titre du mécénat et +5,2 M€ au titre de la billetterie.

La hausse des dépenses (+2,6 M€) réside dans la hausse des dépenses d'investissement (+4,2 M€), notamment l'acquisition d'œuvres d'art, non totalement compensée par la diminution des dépenses de fonctionnement (-1 M€) et de celles de personnel (-0,6 M€).

Entre les prévisions du budget initial et l'exécution des dépenses 2019 (+19,8 M€ en AE, soit +22 %, et +2,6 M€ en CP, soit +3 %) les principales évolutions sont les suivantes :

- une hausse des dépenses dédiées aux patrimoines (+3,1 M€, soit +5 % en CP) portée par la progression des investissements (+5,1 M€, soit +13 %) et notamment par la réalisation d'importantes acquisitions d'œuvres d'art ;
- une progressions des dépenses ayant trait à la connaissance du patrimoine et la diffusion culturelle (+1,7 M€, soit +18 % en CP) portée par l'augmentation des dépenses de fonctionnement (+1,6 M€, soit +23 %) ;

- qui ne sont pas entièrement compensées par :
  - la diminution des dépenses dévolues aux publics (-1,4 M€, soit -8 % en CP). Celle-ci est liée à de moindres dépenses de personnel (-1,1 M€) s'expliquant en partie par le décalage de recrutements de personnel contractuel et du non-recours à une provision destinée à couvrir d'éventuelles indemnités de licenciement ;
  - la diminution des fonctions support (-0,7 M€, soit -4 % en CP), liées à la diminution des dépenses d'investissement (-0,7 M€).

La répartition des dépenses est la suivante : 59 % sont dédiées aux patrimoines, 16 % sont dévolues aux publics, 14 % concernent les fonctions supports et 11 % contribuent au développement de la connaissance du patrimoine et de la diffusion culturelle.

Fin 2019, la trésorerie est prélevée de 391 k€. Elle s'établit ainsi à 60,8 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**395**	**395**	**403**
– sous plafond	336	337	338
– hors plafond	59	58	65
dont contrats aidés	*23*		
dont apprentis	*18*		*22*
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		**613**	**574**
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		613	574
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

Le plafond d'emplois rémunérés par l'opérateur a été exécuté à 100 %. L'écart constaté entre prévisions et exécution sur les emplois hors-plafond représente 7 ETPT.

L'écart entre la prévision des emplois rémunérés par l'État et la réalisation 2019 (-39 ETPT) s'explique par le décalage de recrutements, toutes catégories confondues. Le transfert de gestion des personnels rémunérés par l'État en 2020, devrait contribuer à réduire cette vacance.

ETABLISSEMENT PUBLIC DU CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU

Principaux faits structurants de l'année 2019

Avec près de 539 592 visites en 2019 (+4,6 %), le château de Fontainebleau bat un nouveau record de fréquentation. La tendance observée en 2019 est liée à l'essor des visiteurs étrangers, qui forment désormais 29 % de la fréquentation du château, contre 25 % en 2018. Parmi les nationalités les plus représentées figurent les Chinois (20 %), loin devant les Russes (8 %), les Italiens (7 %), exæquo avec les Britanniques et les Américains. Les Français, quant à eux, forment 71 % de la fréquentation contre 75 % en 2018. Ce résultat est dû au développement des efforts de prospection du château, conjugué à une conjoncture touristique favorable pour la région Île-de-France.

Même si des ajustements ont été nécessaires, les grandes orientations du budget initial ont été globalement respectées :

- anticiper au mieux les conséquences des chantiers du schéma directeur, en particulier sur les conditions de travail des agents du château. Il s'agit ici d'appréhender au plus juste l'opération de redéploiement des services dans l'aile des Ministres et le déplacement des postes de sécurité dont les conséquences sur la vie quotidienne des services seront lourdes ;
- créer une nouvelle dynamique d'accueil des publics : ce chantier qui est au cœur de la réorganisation des services mise en place en 2018, connait des avancées significatives en 2019 avec la mise en œuvre de chantiers communs au schéma directeur tels que l'amélioration des conditions de la surveillance, de l'entretien et l'avancement du déploiement d'une nouvelle signalétique. Parallèlement, il ne peut y avoir d'amélioration de l'accueil sans la modernisation de la téléphonie et d'accès à la wifi, chantiers structurants qui ont été entamés ;
- maintenir une programmation culturelle ambitieuse : en 2019, les principaux rendez-vous ont été la fin de l'exposition Louis-Philippe puis l'ouverture de celle consacrée à la Maison de l'Empereur, la réouverture du théâtre Impérial, les manifestations d'histoire vivante (reconstitutions historiques au printemps, visites théâtralisées en été) et la deuxième édition du festival Musique au château avec les Ecoles d'art américaines ;
- étendre l'éducation artistique et culturelle aux publics du champ social, avec la déclinaison de la stratégie éducative adoptée en Conseil d'administration, en liaison étroite avec les politiques publiques en la matière ;
- poursuivre le programme de conservation préventive, le programme raisonné de rénovation des bâtiments et le plan de gestion des jardins conformément aux objectifs du COP.

Tout en réalisant ses engagements, l'Établissement a réussi à absorber les imprévus de l'année, tels que les surcoûts liés au renouvellement des marchés de maintenance des installations techniques et à la consommation de fluides.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le président de l'établissement, Monsieur Jean-François Hébert, a été reconduit dans ses fonctions le 26 octobre 2017 pour un troisième mandat. Il dispose d'une lettre de mission datée du 3 mai 2018.

L'établissement est doté d'un contrat d'objectifs et de performance couvrant la période 2017-2019, présenté au conseil d'administration du 7 mars 2017 et prolongé durant l'année 2020 par avenant soumis au conseil d'administration du 3 mars 2020.

L'établissement présente annuellement un plan d'action achats et un bilan achats en conseil d'administration.

Par ailleurs, l'EPCF dispose pour son pilotage :

- du projet scientifique et culturel approuvé par le conseil des musées nationaux puis par le conseil d'administration du 25 juin 2013 ;
- du schéma directeur de rénovation approuvé par la commission ministérielle des projets immobiliers le 13 mars 2014 ;
- d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière présenté en conseil d'administration du 3 mars 2020.

A cela s'ajoute notamment une stratégie commerciale présentée au conseil d'administration de décembre 2018 et un plan de gestion des jardins.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	**14 760**	**13 790**	**14 696**	**13 696**	**14 410**	**13 440**
Subventions pour charges de service public	2 994	2 994	2 694	2 694	2 494	2 494
Dotations en fonds propres	11 766	10 796	12 002	11 002	11 916	10 946
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	**143**	**118**			**66**	**91**
Subventions pour charges de service public	29	29			14	14
Dotations en fonds propres	60	60			47	47
Transferts	54	29			5	30
P147 – Politique de la ville					**45**	**45**
Transferts					45	45
Total	**14 903**	**13 908**	**14 696**	**13 696**	**14 521**	**13 576**

L'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme 175 Patrimoines s'explique en fonctionnement par l'application de la mise en réserve de précaution (-200 k€ en AE=CP).

En investissement, l'écart s'explique par :

- l'application de la mise en réserve de précaution (-302 k€ en AE = CP) ;
- le versement d'une subvention complémentaire permis par l'application d'un moindre gel (65 k€ en AE et 95 k€ en CP) ;
- le versement d'une subvention exceptionnelle pour l'acquisition d'une œuvre « le cabaret Egyptien » à partir du fonds du patrimoine (150 k€ en AE=CP).

L'établissement a également bénéficié de subventions du programme 224, « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » à hauteur de 47 k€ en AE=CP pour le programme de rénovation des logements, de 5 k€ en AE=CP pour soutenir l'opération d'éducation artistique et culturelle « C'est mon patrimoine », de 25 k€ en CP pour la poursuite du projet de base de données des œuvres et de 14 k€ pour compenser la mesure de gratuité en faveur de la communauté éducative.

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement
Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	605	509	Subventions de l'État	2 546	2 588
dont charges de pensions civiles		*47*	*– subventions pour charges de service public*	*2 546*	*2 588*
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	7 451	7 514	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	174	148
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	800	791	Autres produits	4 884	5 209
dont dotations aux amortissements et provisions	*800*	*791*	*dont reprises aux amortissements et provisions*	*710*	*699*
dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés			*dont produits de cession d'éléments d'actif*		
			dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs		
Total des charges	**8 056**	**8 023**	**Total des produits**	**7 604**	**7 944**
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	452	79
Total : équilibre du CR	8 056	8 023	Total : équilibre du CR	8 056	8 023

** Voté*

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement	362		Capacité d'autofinancement		14
Investissements	20 890	13 411	Financement de l'actif par l'État	10 796	10 839
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	477	37
			Autres ressources	2 701	1 519
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	**21 252**	**13 411**	**Total des ressources**	**13 974**	**12 409**
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	7 278	1 002

** Voté*

Le résultat de l'année 2019 (-79 k€) est supérieur aux prévisions initiales. Cette amélioration résulte d'une légère baisse des charges (-34 k€) et d'une hausse des produits (+340 k€, soit +4 %) dont notamment une augmentation des ressources propres de 325 k€. En conséquence, il est dégagé une CAF (14 k€) alors qu'il était initialement prévu une IAF de 363 k€.

En investissement, malgré la CAF dégagée, les ressources diminuent (-1,6 M€) pour atteindre 12,4 M€ du fait d'une baisse des autres ressources (-1,2 M€) et des financements de l'actif par des tiers autres que l'État (-0,4 M€). Le niveau des investissements (13,4 M€) diminue de 7,8 M€ par rapport au BI 2019 pour prendre en compte le besoin réel de décaissement consécutif au retard pris sur certaines opérations du schéma directeur. Celles-ci ont été reprogrammées en 2020.

Il en résulte un prélèvement sur le fonds de roulement de 1 M€, ce qui porte le niveau du fonds de roulement à 13,6 M€.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	606	606	509	509
Fonctionnement	6 114	6 652	6 211	6 661
Intervention	0	0	0	0
Investissement	15 652	20 889	9 804	13 747
Total des dépenses AE (A) CP (B)	**22 372**	**28 147**	**16 524**	**20 917**
Dépenses de pensions civiles globales	75	75	47	47

** Voté*

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	**16 930**	**7 827**
Subvention pour charges de service public	2 494	2 164
Autres financements de l'État	10 796	1 472
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	3 640	4 191
Recettes fléchées	**3 938**	**12 175**
Financements de l'État fléchés	227	9 940
Autres financements publics fléchés	626	185
Recettes propres fléchées	3 085	2 050
Total des recettes (C)	**20 868**	**20 003**
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	**0**	**0**
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	**7 279**	**915**

** Voté*

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Bâtiments	*0* 0	*1 828* 1 908	*1 828* 1 830	*0* 0	*0* 0	*13 568* 7 888	*18 317* *12 226*	***15 396*** **9 796**	***20 145*** **14 056**
Collections / activités scientifiques et de recherche	*0* 0	*432* 493	*444* 480	*0* 0	*0* 0	*1 472* 1 489	*1 689* *1 318*	***1 904*** **1 982**	***2 133*** **1 798**
Fonction support	*606* 509	*1 312* 1 200	*1 342* 1 154	*0* 0	*0* 0	*357* 190	*487* *101*	***2 275*** **1 899**	***2 435*** **1 764**
Programmation / Production culturelle	*0* 0	*1 283* 1 141	*1 783* 1 696	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***1 283*** **1 141**	***1 783*** **1 696**
Publics	*0* 0	*1 259* 1 468	*1 255* 1 501	*0* 0	*0* 0	*255* 237	*396* *102*	***1 514*** **1 705**	***1 651*** **1 603**
Total	***606*** **509**	***6 114*** **6 210**	***6 652*** **6 661**	***0*** **0**	***0*** **0**	***15 652*** **9 804**	***20 889*** ***13 747***	***22 372*** **16 523**	***28 147*** **20 917**

** Voté*

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	**7 279**	**915**
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	431
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	**7 279**	**1 346**
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	**0**	**0**
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	**7 279**	**1 346**

** Voté*

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	**0**	**0**
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	3
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	**0**	**3**
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	**7 279**	**1 343**
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	7 000	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	279	1 343
Total des financements	**7 279**	**1 346**

** Voté*

Tout en restant négatif (-0,9 M€), le solde budgétaire de l'année 2019 est nettement supérieur aux prévisions initiales (-7,3 M€). Cette amélioration résulte d'une importante diminution des dépenses (-7,2 M€, soit -26 %) dont -7,1 M€ sur les dépenses d'investissement.

Cette diminution des dépenses permet de compenser la baisse des recettes (-0,9 M€, soit -4 %) principalement liée à une diminution des recettes propres fléchées (-1 M€, soit -34 %) liée à une baisse de recettes de mécénat compte tenu de plusieurs décalages dans la perception de legs et mécénats (-0,9 M€) ainsi qu'à une diminution des autres financements publics fléchés (-0,4 M€, soit -70 %). Les recettes propres globales sont néanmoins en progression (+0,5 M€, soit +15 %) du fait d'une hausse des recettes de billetterie (+0,4 M€).

La subvention du ministère au titre du schéma directeur (9,3 M€) a été imputée sur la ligne « financements de l'État fléchés ».

En ce qui concerne la ventilation des dépenses par destination, les principales évolutions constatées entre le BI 2019 et le CF 2019 (-5,8 M€, soit -26 % en AE et -7,2 M€, soit -26 % en CP) sont les suivantes :

- une forte diminution des dépenses prévues pour les bâtiments et domaines (-30 %, soit -6,1 M€) uniquement liée à la diminution de l'enveloppe d'investissement puisque, à la suite du retard pris sur l'engagement de la phase 2 du schéma directeur, certaines dépenses ont été reportés sur 2020 ;
- une diminution des dépenses de fonctions support (-28 %, soit -0,7 M€ en CP), en personnel (-0,1 M€), en fonctionnement (-0,2 M€) et en investissement (-0,4 M€) ;

- une diminution des dépenses dédiées aux collections et aux activités scientifiques (-16 %, soit 0,3 M€)
- une diminution des dépenses dévolues à la programmation et la production culturelle (-5 %) et aux publics (-3 %), dans une moindre mesure.

Les dépenses de bâtiments et domaines représentent 67 % des dépenses tandis que les dépenses relatives aux collections représentent 9 % des dépenses. Les dépenses dédiées à la programmation culturelle, aux publics et aux fonctions support représentent chacune 8 % des dépenses totales.

Fin 2019, la trésorerie est prélevée de 1,3 M€. Elle s'établit ainsi à 13 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**6**	**12**	**5**
– sous plafond	6	6	5
– hors plafond		6	
dont contrats aidés		*5*	
dont apprentis			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		**136**	**139**
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		136	139
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

Le plafond des emplois rémunérés par l'opérateur est respecté.

En 2019, le plafond des emplois rémunérés par l'État en fonction dans l'opérateur a été relevé de 4 ETP afin d'accompagner la mise en place du schéma directeur de l'établissement.

INRAP - INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES PRÉVENTIVES

Principaux faits structurants de l'année 2019

L'année 2019 est marquée par une augmentation générale de l'activité de l'INRAP, dans les domaines concurrentiel et surtout non-concurrentiel. L'activité de diagnostics a ainsi nettement progressé pour atteindre un niveau jamais atteint depuis près de 10 ans (près de 75 800 jours-homme, soit +7 % par rapport à 2018). Cette évolution est liée au fort dynamisme conjoncturel du secteur de la construction. L'activité de fouilles, en revanche, demeure stable par rapport à 2018.

L'Inrap a également développé ou conforté de nouvelles activités, notamment à travers la participation à la gestion des vestiges et de la documentation scientifiques pour le compte de l'État au sein des Centres de conservation et d'études (CCE) ou encore suite à la modification du cadre de mise en œuvre des opérations préventives sous-marines intervenue en 2018 (décret n°2018-537 du 28 juin 2018).

En parallèle, la publication, le 13 mai 2019, par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) d'un rapport d'évaluation de l'Inrap, à l'issue d'une démarche d'évaluation engagée par l'établissement, a constitué une étape importante du renforcement de l'Institut, désormais identifié en tant qu'établissement de recherche, et contribuant à son rayonnement au sein de la communauté scientifique.

L'Inrap a, enfin, poursuivi ses actions de diffusion culturelle et de valorisation de l'archéologie auprès du grand public, en particulier à travers le pilotage, pour le compte du ministère de la Culture, de la 10e édition des Journées nationales de l'archéologie (14-16 juin 2019), qui ont connu un vif succès, rassemblant près de 220.000 personnes (+ 10 % par rapport à 2018) dans plus de 500 communes en France métropolitaine et en Outremer. Pour cette édition, sous l'impulsion de l'Inrap, les Journées nationales de l'archéologie se sont ouvertes pour la première fois à l'Europe avec 18 pays participants et des rendez-vous dans près de 470 lieux (dont quatorze sites du Patrimoine mondial de l'UNESCO) qui ont attiré 110 000 personnes.

L'Inrap a, par ailleurs, développé des parcours d'éducation artistique et culturelle qui ont touché 66 classes en 2019 (1 658 élèves).

Sur le plan économique, l'exécution du budget 2019 de l'établissement confirme les effets de la stratégie de redressement initiée dès 2016 :

- stabilisation du volume de fouilles ;
- augmentation du ratio moyen de recettes par jour-homme de plus de 18 % en trois ans, soit une progression linéaire de 6 % par an depuis 2016 ;
- sous le double effet volume et prix, progression du chiffre d'affaires de près de 25 % entre 2016 et 2019.

L'augmentation du chiffre d'affaires alliée à la poursuite de la politique de maîtrise des charges a permis de maintenir un résultat comptable positif de 2,85 M€.

Gouvernance et pilotage stratégique

Nommé par décret du 24 juin 2014, le président de l'Inrap, qui dispose de compétences exécutives, a été reconduit dans ses fonctions par décret en date du 27 décembre 2017. Il dispose d'une lettre de mission signée par les ministres de tutelle de l'établissement (Culture ; Enseignement supérieur, recherche et innovation).

Le mandat du directeur général délégué de l'Inrap a été renouvelé pour une période de trois ans, sur proposition du président de l'établissement et par arrêté interministériel du 30 août 2019.

L'établissement a travaillé en lien avec ses tutelles au renouvellement de son contrat de performance pour la période 2019-2022. Le nouveau contrat de performance a été approuvé par le conseil d'administration du 23 novembre 2018.

L'établissement est doté d'un plan d'action achat pour l'année 2019 et a présenté une programmation quadriennale pour la période 2020-2023.

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2019-2023 a été approuvé par le conseil d'administration de mars 2019 après l'avoir été par les préfets de Région et la direction de l'immobilier de l'État.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	**110 422**	**110 419**	**81 100**	**81 100**	**105 910**	**105 910**
Subventions pour charges de service public	79 315	79 315	79 500	79 500	81 771	81 771
Dotations en fonds propres	1 472	1 472	1 600	1 600	1 472	1 472
Transferts	29 635	29 632			22 667	22 667
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	**170**	**170**			**83**	**83**
Subventions pour charges de service public	170	170				
Transferts					83	83
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale					**70**	**70**
Subventions pour charges de service public					70	70
P123 – Conditions de vie outre-mer						
Transferts						
P186 – Recherche culturelle et culture scientifique	**350**	**350**	**489**	**489**	**350**	**350**
Subventions pour charges de service public	350	350	489	489	350	350
Total	**110 942**	**110 939**	**81 589**	**81 589**	**106 412**	**106 412**

L'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme 175 « Patrimoines » s'explique en fonctionnement par :

- l'application de la mise en réserve de précaution (-229 k€ en AE=CP) ;
- le versement d'une subvention complémentaire au titre du financement du diagnostic sous-marin du projet de ferme éolienne au large de Belle-Île et de l'île de Groix (1,3 M€ en AE=CP) ;
- un complément de financement au titre de la poursuite des expérimentations de la gestion des vestiges et de la documentation archéologiques (0,5 M€ en AE=CP) ;
- une subvention complémentaire pour financer les surcoûts induits par la mise en œuvre des opérations de diagnostic (0,7 M€ en AE=CP).

En investissement, l'écart s'explique par l'application de la mise en réserve de précaution (- 128 k€ en AE=CP).

L'établissement a également bénéficié de transferts d'un montant total de 22,7 M€ dont 22,6 M€ (en AE = CP) au titre du financement du fonds national pour l'archéologie préventive.

Sur le programme 186 « Recherche culturelle et culture scientifique », les activités de recherche ont été subventionnées à hauteur de 350 k€ au lieu de 489 k€.

L'établissement a également bénéficié d'un transfert du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » à hauteur de 83 k€ en AE=CP, dont 80 k€ pour la mise en œuvre d'actions d'éducation artistique et culturelle (résidence d'archéologues en collèges et conception d'activités numériques sur l'archéologie).

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement
Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	94 791	90 853	Subventions de l'État	79 752	82 224
dont charges de pensions civiles		*298*	*– subventions pour charges de service public*	*79 752*	*82 224*
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	62 237	63 330	Fiscalité affectée		423
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	132	234
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	2 200	9 589	Autres produits	66 780	74 148
dont dotations aux amortissements et provisions	*2 200*	*9 589*	*dont reprises aux amortissements et provisions*		*5 212*
dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés			*dont produits de cession d'éléments d'actif*		
			dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs		
Total des charges	**157 028**	**154 183**	**Total des produits**	**146 664**	**157 029**
Résultat : bénéfice		2 846	Résultat : perte	10 364	
Total : équilibre du CR	157 028	157 029	Total : équilibre du CR	157 028	157 029

** Voté*

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement	8 164		Capacité d'autofinancement		7 223
Investissements	2 113	2 229	Financement de l'actif par l'État	1 472	1 472
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	92	96
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	**10 277**	**2 229**	**Total des ressources**	**1 564**	**8 791**
Augmentation du fonds de roulement		6 562	Diminution du fonds de roulement	8 713	

** Voté*

Depuis la LFI 2016, la redevance d'archéologie préventive (RAP) n'est plus affectée à l'Inrap dont le financement est désormais budgétisé. L'établissement a ainsi reçu une subvention de fonctionnement de l'État (82,2 M€) pour financer la réalisation des activités non concurrentielles, notamment les diagnostics ainsi que les charges de structure découlant des missions de service public assignées à l'établissement par la loi.

Le résultat de l'année 2019 s'élève à 2,8 M€, en progression de 13,3 M€ par rapport aux prévisions initiales. Cette évolution est principalement portée par les produits : +10,4 M€, dont 7,4 M€ au titre des ressources propres (liées notamment à l'activité de fouilles) ; 2,5 M€ au titre d'un abondement de la subvention pour charge de service public ; et 0,4 M€ au titre de la fiscalité affectée (décalages d'encaissement de la RAP). L'évolution tient également à la diminution des charges (-2,8 M€) et principalement à la baisse des charges de personnel (-3,9 M€) qui compense une hausse des charges de fonctionnement (+1,1 M€) liée à l'augmentation de l'activité. Le résultat intègre la reprise de

provision relative au crédit d'impôt recherche (CIR) 2015 pour 3,4 M€, l'impact du CIR 2018, à hauteur de 12 M€, ainsi qu'une dotation aux provisions CIR 2018 de 3,7 M€.

La capacité d'autofinancement s'élève à 7,2 M€. L'exercice génère un apport au fonds de roulement de 6,6 M€. Le niveau du fonds de roulement s'établit à 90,7 M€.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	102 400	102 400	97 256	97 256
Fonctionnement	69 971	64 703	82 820	60 548
Intervention	0	0	0	0
Investissement	2 058	2 113	2 088	1 910
Total des dépenses AE (A) CP (B)	**174 429**	**169 216**	**182 164**	**159 714**
Dépenses de pensions civiles globales	0	0	298	298

** Voté*

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	**149 597**	**155 595**
Subvention pour charges de service public	79 752	82 191
Autres financements de l'État	1 472	1 616
Fiscalité affectée	0	425
Autres financements publics	1 501	1 376
Recettes propres	66 872	69 987
Recettes fléchées	**0**	**0**
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	**149 597**	**155 595**
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	**0**	**0**
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	**19 619**	**4 119**

** Voté*

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Fonctions support	*39 531* 36 610	*33 910* 46 731	*29 882* 27 686	*0* 0	*0* 0	*2 001* 2 088	*2 056* *1 910*	***75 442*** **85 429**	***71 469*** **66 206**
Intervention d'archéologie préventive	*53 584* 51 435	*34 207* 35 125	*32 967* 32 001	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***87 791*** **86 560**	***86 551*** **83 436**
Recherche et activités scientifiques	*8 110* 8 064	*1 482* 646	*1 482* 589	*0* 0	*0* 0	*57* 0	*57* *0*	***9 649*** **8 710**	***9 649*** **8 653**
Valorisation et diffusion culturelle	*1 175* 1 147	*372* 318	*372* 272	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***1 547*** **1 465**	***1 547*** **1 419**
Total	***102 400*** **97 256**	***69 971*** **82 820**	***64 703*** **60 548**	***0*** **0**	***0*** **0**	***2 058*** **2 088**	***2 113*** ***1 910***	***174 429*** **182 164**	***169 216*** **159 714**

** Voté*

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	**19 619**	**4 119**
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	13 166	13 210
Autres décaissements non budgétaires	0	555
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	**32 785**	**17 884**
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	**5 620**	**7 898**
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	5 620	7 898
Total des besoins	**38 405**	**25 782**

** Voté*

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	**0**	**0**
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	13 166	13 446
Autres encaissements non budgétaires	25 239	12 336
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	**38 405**	**25 782**
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	**0**	**0**
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	**38 405**	**25 782**

** Voté*

Le solde budgétaire affiche un déficit de 4,1 M€, soit une amélioration de 15,5 M€ par rapport au BI 2019. Elle résulte de l'effet conjugué de la diminution des dépenses (-9,5 M€, soit -6 %) et de la hausse des recettes (+6 M€, soit +4 %).

La hausse des recettes résulte principalement de la progression des ressources propres (+3,1 M€, soit +5 %) dont +2,5 M€ au titre de l'activité de fouilles et +0,5 M€ de recettes diverses ; d'un abondement de la subvention pour charge de service public (+2,4 M€, soit +3 %) dont +1,3 M€ au titre du financement du diagnostic sous-marin pour le projet de ferme éolienne au large de Belle-Île et de l'île de Groix, +0,5 M€ au titre de la poursuite des expérimentations de la gestion des vestiges et de la documentation archéologique et +0,7 M€ au titre des surcoûts induits par la mise en œuvre des opérations de diagnostic ; et, dans une moindre mesure, de l'augmentation des recettes fiscales de la redevance d'archéologie préventive (+0,4 M€).

La diminution des dépenses procède d'une part de la sous-consommation de l'enveloppe de dépenses de personnel (-5,1 M€ soit -5 %) et d'autre part de la baisse des dépenses de fonctionnement (-4,2 M€, soit -6 %). Les dépenses d'investissement diminuent de 0,2 M€ (-10 %).

L'exécution au titre de 2019 est supérieure de 7,3 M€ en AE (soit +4 %) et inférieure de 9,5 M€ en CP (soit -6 %) à la prévision initiale. Les principales évolutions sont les suivantes :

- une diminution des dépenses de fonctions supports (-5,3 M€ de CP) dont 2,9 M€ de dépenses de personnel et 2,2 M€ de dépenses de fonctionnement. Cette diminution réside dans une sous-consommation des crédits prévus pour le règlement des litiges, de ceux prévus pour l'informatique et du décalage dans la réalisation de plusieurs projets (travaux de sortie des sites de La Courneuve, Pantin et Cayenne, et renouvellement du marché mobilier de bureaux) ;
- une baisse des dépenses dévolues aux interventions d'archéologie préventive (-3,1 M€ de CP) dont 2,2 M€ pour les dépenses de diagnostic et 0,9 M€ pour les dépenses relatives aux fouilles. La sous-consommation de ces crédits concerne principalement les dépenses de personnel (-2,1 M€).
- une sous-consommation des dépenses dédiées à la recherche et aux activités scientifiques (-1 M€) dont 0,9 M€ en fonctionnement du fait de frais de déplacement moindres ;
- une baisse des dépenses relatives à la valorisation et à la diffusion culturelle (-0,1 M€) ;
- une hausse des AE, liée à la modification du mode d'engagement des baux.

La répartition des dépenses est la suivante : 41,5 % dédiées aux fonctions supports ; 52 % dédiées aux opérations préventives (30 % pour les fouilles et 22 % pour les diagnostics) ; 5,5 % liées à la recherche et aux activités scientifiques ; et 1 % vouées à la valorisation et à la diffusion culturelles.

Le niveau de trésorerie à fin 2019 s'élève à 22 M€, soit une variation de trésorerie de +13,1 M€ par rapport aux prévisions du BI. La trésorerie intègre les encaissements en 2019 du CIR 2015 (11,1 M€).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**1 924**	**2 057**	**1 944**
– sous plafond	1 917	2 050	1 937
– hors plafond	7	7	7
dont contrats aidés			
dont apprentis	*6*		*7*
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

Le taux de consommation global du plafond des emplois rémunérés par l'opérateur est de 94,5 %.

MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS

Principaux faits structurants de l'année 2019

La fréquentation cumulée du musée des Arts décoratifs et du musée Nissim de Camondo se chiffre à 341 508 visiteurs en 2019, ce qui représente une progression de +1,9 % par rapport à 2018, malgré une baisse des visiteurs au musée Nissim de Camondo, fortement impacté par les grèves ayant touché les transports publics en décembre.

Au cours de cette année, l'établissement a notamment présenté les expositions *Les Drôles de petites bêtes d'Antoon Krings* mettant à l'honneur l'auteur-illustrateur de la littérature jeunesse contemporaine, *Moderne Maharajah. Un mécène des années 1930* autour de la figure du Maharajah d'Indore, *Affiches cubaines. Révolution et cinéma* revenant ainsi 60 ans après la révolution cubaine sur l'âge d'or de l'affiche cubaine des années 1960-1970 et *Marche et démarche. Une histoire de la chaussure* explorant le rapport entre le corps et la mode.

L'établissement a continué de mettre en œuvre sa politique d'investissement en 2019. Les études sur site du musée Nissim de Camondo ont été poursuivies dans la perspective de travaux de réaménagement des espaces (hors espaces muséographiques). Au musée des Arts Décoratifs, l'établissement a procédé à la rénovation de l'espace consacré à la mode.
Le musée des Arts Décoratifs a fait l'objet d'un contrôle de la Cour des comptes portant sur les exercices de 2006 à 2018 et ayant donné lieu à un relevé d'observations définitives remis le 27 novembre 2019.

Gouvernance et pilotage stratégique

La directrice du musée des Arts Décoratifs, Sylvie Corréard, a été nommée le 7 janvier 2019.
L'établissement a poursuivi, en 2019, l'élaboration d'un nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI).
L'établissement ne dispose pas de contrat d'objectifs et de performance.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	**16 161**	**16 161**	**16 325**	**16 325**	**16 051**	**16 051**
Subventions pour charges de service public	14 763	14 763	15 170	15 170	14 653	14 653
Dotations en fonds propres	1 398	1 398	1 155	1 155	1 398	1 398
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	**216**	**216**			**216**	**216**
Subventions pour charges de service public	216	216			216	216
Total	**16 377**	**16 377**	**16 325**	**16 325**	**16 267**	**16 267**

L'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme 175 « Patrimoines » s'explique en fonctionnement par l'application de la mise en réserve de précaution (-517 k€ en AE=CP).

En investissement, l'écart s'explique par le versement complémentaire en gestion d'une subvention de 243 k€ compte tenu de la diminution de la réserve de précaution.

L'établissement a également bénéficié d'une subvention du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » à hauteur de 216 k€ (en AE=CP) en compensation de la mesure de gratuité en faveur de la communauté éducative.

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement
La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	19 167		Subventions de l'État	14 869	
dont charges de pensions civiles			*– subventions pour charges de service public*	*14 869*	
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	17 451		Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	754	
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	5 876		Autres produits	20 003	
dont dotations aux amortissements et provisions	*5 876*		*dont reprises aux amortissements et provisions*	*5 729*	
dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés			*dont produits de cession d'éléments d'actif*		
			dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs		
Total des charges	**36 618**		**Total des produits**	**35 626**	
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	992	
Total : équilibre du CR	36 618		Total : équilibre du CR	36 618	

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement	845		Capacité d'autofinancement		
Investissements	5 718		Financement de l'actif par l'État	1 398	
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	3 651	
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	**6 563**		**Total des ressources**	**5 049**	
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	1 514	

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**274**	**307**	**283**
– sous plafond	242	265	247
– hors plafond	32	42	36
dont contrats aidés			
dont apprentis	*5*		*4*
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'écart observé entre le plafond d'emplois notifié et l'exécution 2019 (-18 ETPT) s'explique principalement par des postes de sécurité temporairement gelés du fait de la fermeture des galeries Art Nouveau suite à un départ de feu fin 2018 (-3 ETPT), au moindre besoin en postes de sécurité du fait d'une amélioration de l'organisation du planning (-6 ETPT), au passage à temps partiel à titre provisoire de salariés administratifs ou scientifiques (- 2 ETPT) et à des vacances frictionnelles (-7 ETPT).

Le taux d'exécution des emplois hors plafond (86 %) résulte d'une montée en puissance plus progressive que prévue de l'équipe administrative de l'antenne de l'école Camondo à Toulon et d'un recours moins important à des CDD financés sur les expositions.

MUCEM - MUSÉE DES CIVILISATIONS DE L'EUROPE ET DE LA MÉDITERRANÉE

Principaux faits structurants de l'année 2019

En 2019, le Mucem a enregistré 1,2 million de visites, soit une fréquentation inférieure à celle de 2018 (1,3 million). Dix expositions temporaires ont été présentées. Parmi elles, « *Jean Dubuffet, un barbare en Europe* » et « *Le temps de l'île* » ont accueilli plus de 120 000 visiteurs chacune.

Inaugurée fin novembre 2017 sous le titre « *Connectivités* », la première partie de la galerie de la Méditerranée vient significativement renforcer l'offre culturelle de l'établissement.

133 objets sont entrés dans les collections, une large part (77 %) provenant de l'aire méditerranéenne. Par ailleurs, 207 pièces ont fait l'objet d'une restauration. En ce qui concerne la diffusion des collections, l'année 2019 a été marquée par une nette augmentation des demandes de prêt avec un total de 641 objets prêtés. Pour le volet « recherche », quatre grands chantiers associent le recrutement de chercheurs (en partenariat avec Aix-Marseille Université et l'EHESS) à des séminaires et à des enquêtes-collectes. Ces programmes stimulent la relecture contemporaine des collections, le développement des acquisitions de terrain et la préparation des expositions.

En 2019, le Mucem a développé un important programme d'éducation artistique et culturelle, avec l'accueil de plus de 57 000 élèves et la création de l'exposition « *Osez l'interdit - Les jeunes font leur musée* » avec le commissariat de collégiens de classe de 3e. Les publics les plus éloignés de la fréquentation culturelle ont été mobilisés tout au long de l'année, en particulier à l'occasion d'expositions, comme avec le projet « *Voyage émoi* », en préparation de l'exposition « *Voyage Voyages* » présentée en 2020, ou encore par un partenariat avec le bailleur social 13 Habitat autour de « *Massilia Toy - Une collection de jouets de Marseille* ».

Gouvernance et pilotage stratégique

Le Président a été nommé en septembre 2014 pour un premier mandat de 5 ans. Il a été renouvelé pour 3 ans le 12 novembre 2019. Le Conseil d'administration a été renouvelé par arrêté du 26 août 2019, ainsi que la Commission des acquisitions (arrêté du 21 novembre 2019).

Le projet scientifique et culturel du Mucem a été adopté par la commission scientifique des musées nationaux du 15 septembre 2016 et par le conseil d'administration du 18 novembre 2016. Un nouveau projet scientifique et culturel est en cours de rédaction.

Le musée dispose d'un contrat d'objectifs et de performance portant sur la période 2017-2019, approuvé par le conseil d'administration du 20 novembre 2017. Un avenant au titre de l'année 2020 a été mis en place.

Un plan d'action achats et un point d'étape sur l'élaboration de la stratégie numérique ont été présentés au conseil d'administration du 12 mars 2018.

Dans le cadre de la démarche transversale pilotée par la direction de l'immobilier de l'État (DIE), le Mucem est en cours d'élaboration de son schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI).

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	**18 782**	**18 782**	**19 176**	**19 176**	**18 718**	**18 718**
Subventions pour charges de service public	17 698	17 698	18 795	18 795	17 633	17 633
Dotations en fonds propres	1 084	1 084	381	381	1 084	1 084
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	**115**	**115**			**93**	**93**
Subventions pour charges de service public	115	115			35	35
Transferts					58	58
Total	**18 897**	**18 897**	**19 176**	**19 176**	**18 811**	**18 811**

L'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme 175 « Patrimoines » s'explique en fonctionnement par l'application de la mise en réserve de précaution (-1 162 k€ en AE=CP).

En investissement, l'écart s'explique par le versement complémentaire en gestion d'une subvention de 702 k€ compte tenu de la diminution de la réserve de précaution au niveau du programme.

De plus, une subvention a été versée depuis le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » au titre de la compensation de la mesure de gratuité en faveur de la communauté éducative (35 k€ en AE=CP).

Enfin, deux transferts à partir du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » sont venus compléter la subvention de l'établissement (68 k€), d'une part au titre de la mise en œuvre d'actions d'éducation artistique et culturelle (48 k€) et, d'autre part, au titre du soutien apporté par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur au Mucem dans le cadre de l'exposition « *Giono* » (20 k€).

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement
La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	5 581	5 367	Subventions de l'État	17 668	17 716
dont charges de pensions civiles			*– subventions pour charges de service public*	*17 668*	*17 716*
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	18 667	18 439	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		20
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	1 800	2 155	Autres produits	5 949	5 717
dont dotations aux amortissements et provisions	*1 800*	*2 155*	*dont reprises aux amortissements et provisions*		*422*
dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés			*dont produits de cession d'éléments d'actif*		
			dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	*654*	*633*
Total des charges	**24 248**	**23 806**	**Total des produits**	**23 617**	**23 453**
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	631	354
Total : équilibre du CR	24 248	23 806	Total : équilibre du CR	24 248	23 806

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	515	746
Investissements	3 092	33 156	Financement de l'actif par l'État	1 084	32 390
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	880	211
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	**3 092**	**33 156**	**Total des ressources**	**2 479**	**33 346**
Augmentation du fonds de roulement		191	Diminution du fonds de roulement	613	

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

Le résultat de l'année 2019 s'établit à -354 k€ et est légèrement supérieur aux prévisions initiales (+276 k€).

La capacité d'autofinancement (CAF) s'établit à 746 k€, soit une progression de 230 k€ par rapport aux prévisions initiales. Cette progression est principalement liée à la diminution des charges (-441 k€), supérieure à la diminution des produits (-165 k€).

En investissement, outre la CAF, une amélioration des ressources de 30 M€ (neutralisée car également constatée en investissement) est liée à l'immobilisation, à partir de 2019, du centre de conservation et de ressources (CCR).

Sur la section investissement, le niveau des investissements et des ressources augmentent de 30 M€ par rapport au budget initial en raison de l'immobilisation du Centre de conservation et de ressources (CCR) au bilan de l'établissement, à compter de 2019. Cette opération comptable relative au CCR, bâtiment financé par l'État dans le cadre d'un partenariat public-privé et mis à disposition du MuCEM via une convention d'occupation à titre gratuit, a été

réalisée dans le cadre de la démarche de contrôle interne comptable et budgétaire relancée par le MuCEM en 2017, et avec l'accompagnement de la Direction de l'immobilier de l'État.

Il en résulte un apport au fonds de roulement de 191 k€, le niveau du fonds de roulement se portant à 8,8 M€.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	5 581	5 581	5 344	5 344
Fonctionnement	19 035	16 866	17 559	16 381
Intervention	0	0	0	0
Investissement	2 916	3 093	2 452	1 895
Total des dépenses AE (A) CP (B)	**27 532**	**25 540**	**25 354**	**23 620**
Dépenses de pensions civiles globales	0	0	0	0

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	**24 047**	**23 529**
Subvention pour charges de service public	17 668	17 668
Autres financements de l'État	1 084	1 084
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	5 295	4 776
Recettes fléchées	**880**	**349**
Financements de l'État fléchés	0	48
Autres financements publics fléchés	0	20
Recettes propres fléchées	880	281
Total des recettes (C)	**24 927**	**23 878**
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	**0**	**258**
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	**613**	**0**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Bâtiments et domaines	*569* 524	*7 390* 6 396	*5 295* 5 354	*0* 0	*0* 0	*1 634* 1 430	*1 818* *935*	***9 593*** **8 350**	***7 682*** **6 813**
Collections, activités scientifiques et recherche	*645* 524	*907* 757	*825* 744	*0* 0	*0* 0	*502* 361	*461* *306*	***2 054*** **1 642**	***1 931*** **1 574**
Fonctions support	*2 014* 1 998	*2 063* 2 074	*2 080* 2 104	*0* 0	*0* 0	*325* 220	*359* *195*	***4 402*** **4 292**	***4 453*** **4 297**
Programmation et production culturelle	*1 652* 1 638	*5 388* 5 064	*5 369* 4 908	*0* 0	*0* 0	*305* 293	*305* *297*	***7 345*** **6 995**	***7 326*** **6 843**
Publics	*701* 659	*3 287* 3 268	*3 297* 3 270	*0* 0	*0* 0	*150* 147	*150* *161*	***4 138*** **4 074**	***4 148*** **4 090**
Total	***5 581*** **5 343**	***19 035*** **17 559**	***16 866*** **16 380**	***0*** **0**	***0*** **0**	***2 916*** **2 451**	***3 093*** ***1 894***	***27 532*** **25 353**	***25 540*** **23 617**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	**613**	**0**
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	**613**	**0**
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	**0**	**392**
Abondement de la trésorerie fléchée	300	281
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	112
Total des besoins	**613**	**392**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	**0**	**258**
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	135
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	**0**	**392**
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	**613**	**0**
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	913	0
Total des financements	**613**	**392**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

Le solde budgétaire positif (258 k€) était prévu négatif lors de l'élaboration du budget initial (-612 k€). Il s'améliore de +869 k€ sous l'effet de la baisse des dépenses (-8 %, soit -1,9 M€) et principalement des dépenses d'investissement (-39 %, soit -1,2 M€) et dans une moindre mesure des dépenses de personnel (-4 %, soit -0,2 M€) et de fonctionnement (-3 %, soit -0,5 M€).

Les recettes sont en diminution de 1 M€ (soit -4 %) par rapport aux prévisions initiales. Les recettes propres sont en recul de 1,1 M€, dont -0,3 M€ de recettes de billetterie compte tenu d'une moindre affluence dans les expositions de l'établissement et des mouvements sociaux de début et fin d'année ; -0,7 M€ de recettes diverses correspondent au décalage du versement d'une indemnité d'assurance au titre de la réfection de la terrasse et à -0,1 M€ de recettes de location d'espaces.

S'agissant des dépenses, les principales évolutions constatées entre le BI 2019 et le CF 2019 (-8 % en AE et en CP, soit -2,2 M€ en AE et -1,9 M€ en CP) sont les suivantes :

- l'enveloppe destinée aux bâtiments et domaines diminue de -868 k€ (soit -11 %) compte tenu du report de plusieurs opérations de travaux dont la réfection de la terrasse du J4 ;
- l'enveloppe destinée à la programmation et la production culturelle baisse de -482 k€ (soit -7 %) compte tenu, notamment, d'une baisse des partenariats médias ;
- une sous-consommation des dépenses prévues pour les collections et les activités scientifiques (-357 k€, soit -18 %) s'expliquant par une diminution des dépenses dédiées aux acquisitions (-100 k€) ainsi que la réalisation d'économies ;

- enfin, l'enveloppe dévolue aux fonctions support et aux publics diminue dans une moindre proportion (respectivement -3 % et -1 %).

La ventilation des dépenses par destination est la suivante : programmation et production culturelle (29 %) ; bâtiments et domaines (29 %) ; fonctions supports (18 %) ; publics (17 %) et enfin dépenses dédiées aux collections (7 %). Elle reflète le caractère récent du musée, ouvert en 2013.

Fin 2019, la trésorerie est abondée de 392 k€. Elle s'établit ainsi à 8,7 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**77**	**80**	**79**
– sous plafond	64	63	63
– hors plafond	13	17	16
dont contrats aidés	*6*		*9*
dont apprentis	*7*		*7*
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		**58**	**54**
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		58	54
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'écart entre la prévision des emplois rémunérés par l'établissement et la réalisation 2019 s'explique principalement par le transfert de deux emplois du titre 3 vers le titre 2, dont il a été tenu compte en LFI 2020 ainsi que par un départ à la retraite.

L'écart constaté sur le plafond des emplois rémunérés par l'État est dû à des vacances de poste liées aux délais de recrutement.

MUSÉE D'ORSAY ET MUSÉE DE L'ORANGERIE

Principaux faits structurants de l'année 2019

Portées par un contexte touristique très favorable et une programmation culturelle attractive, les fréquentations des deux musées ont atteint en 2019 au musée d'Orsay comme au musée de l'Orangerie leurs records historiques respectifs. Le musée d'Orsay a reçu 3,65 millions de visiteurs en 2019, contre 3,29 millions en 2018 (+11 %). La fréquentation de l'Orangerie a elle aussi dépassé tous ses niveaux antérieurs pour atteindre 1,03 million de visiteurs, contre 1 million en 2018 (+3 %). La fréquentation des visiteurs de moins de 18 ans a représenté 12 % de la fréquentation totale du musée d'Orsay et 9 % de celle du musée de l'Orangerie. La part des visiteurs 18/25 ans dans la fréquentation totale a été de 17 % au musée d'Orsay et de 18 % au musée de l'Orangerie. Ces résultats concernant la fréquentation des jeunes publics sont supérieurs aux cibles du contrat de performance de l'établissement.

Les musée d'Orsay et de l'Orangerie ont bénéficié du succès de leur programmation culturelle 2019. L'exposition *Le modèle Noir, de Géricault à Matisse* a attiré plus de 500 000 visiteurs au musée d'Orsay, et celle consacrée à *Franz Marc et August Macke* au musée de l'Orangerie a généré une fréquentation de 350 000 visiteurs. L'année a également été marquée par la création d'une programmation de week-ends destinés aux familles, et l'essor d'une programmation contemporaine qui avait été initiée en 2018.

L'établissement a amorcé en 2019 plusieurs projets majeurs, comme l'internalisation de la vente en ligne.

En matière de travaux, la rénovation des caissons de la nef ainsi que la rénovation de la galerie postimpressioniste ont été achevées en 2019, et la reprise de la scénographie des collections permanentes du musée de l'Orangerie a débuté en fin d'année. Par ailleurs, le chantier du futur centre de ressources et de recherche au 29, quai Voltaire (Hôtel de Mailly-Nesle) se poursuit, dans le but notamment de réorganiser l'affectation des espaces afin de présenter au public la donation faite par Spencer et Marlene Hays au sein des collections permanentes.

En matière de gestion, l'année a été marquée par les travaux préparatoires ayant permis au 1er janvier 2020 le transfert à l'établissement de la gestion des personnels titulaires qui lui sont affectés.

Gouvernance et pilotage stratégique

La lettre de mission de la présidente de l'établissement, Laurence des Cars, nommée par décret du 27 février 2017, a été signée le 22 avril 2017.

Le projet stratégique de l'établissement, appuyé sur une démarche participative impliquant l'ensemble des personnels, a été présenté au conseil d'administration du 15 mars 2018.

Le contrat d'objectifs et de performance, couvrant la période 2018-2021, a été adopté par le conseil d'administration le 27 novembre 2018. Les résultats atteints en 2019 pour les différents indicateurs sont décrits dans le rapport annuel de performance, présenté au conseil d'administration du 10 mars 2020.

Depuis 2013, un plan d'action achat est présenté chaque année au conseil d'administration de l'établissement. Il a été présenté au conseil d'administration du 28 novembre 2019.

L'établissement dispose d'un plan pluriannuel d'investissement, annexé au budget initial pour 2020 et présenté au conseil d'administration du 28 novembre 2019.

Enfin, un nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière est en cours de finalisation et devrait être approuvé en conseil d'administration en 2020.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	**7 781**	**7 781**	**7 695**	**7 695**	**7 798**	**7 798**
Subventions pour charges de service public	7 781	7 781	7 695	7 695	7 798	7 798
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	**268**	**268**			**118**	**118**
Subventions pour charges de service public	268	268			118	118
P186 – Recherche culturelle et culture scientifique					**20**	**20**
Transferts					20	20
P147 – Politique de la ville					**60**	**60**
Transferts					60	60
Total	**8 049**	**8 049**	**7 695**	**7 695**	**7 996**	**7 996**

L'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme 175 « Patrimoines » s'explique en fonctionnement par :

- un complément de 92 k€ au titre de la rémunération de deux personnels transférés du plafond d'emploi ministériel au plafond d'emploi de l'établissement dans le cadre de la préparation du transfert, à l'établissement, de la gestion des personnels titulaires ;
- un complément de 10 k€ en AE=CP au titre de la mise en œuvre du dispositif de rattrapage indemnitaire des agents titulaires de l'établissement.

De plus, une subvention a été versée depuis le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » au titre de la compensation de la mesure de gratuité en faveur de la communauté éducative (118 k€ en AE=CP).

L'établissement a également bénéficié d'un transfert du programme 186 « Recherche culturelle et culture scientifique » à hauteur de 20 k€ en AE=CP pour le financement d'un projet de base de données *Salons et expositions de groupes, 1673-1914*

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement
Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	13 730	13 467	Subventions de l'État	7 765	8 030
dont charges de pensions civiles	*584*	*565*	*– subventions pour charges de service public*	*7 765*	*8 030*
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	28 730	29 356	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	3 400	3 359	Autres produits	38 190	42 573
dont dotations aux amortissements et provisions	*3 400*	*3 359*	*dont reprises aux amortissements et provisions*	*850*	*695*
dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés			*dont produits de cession d'éléments d'actif*		
			dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs		
Total des charges	**42 460**	**42 823**	**Total des produits**	**45 955**	**50 603**
Résultat : bénéfice	3 495	7 780	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	45 955	50 603	Total : équilibre du CR	45 955	50 603

** Voté*

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	6 045	10 444
Investissements	19 800	13 437	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	2 377	608
			Autres ressources	2 290	2 894
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	**19 800**	**13 437**	**Total des ressources**	**10 712**	**13 947**
Augmentation du fonds de roulement		510	Diminution du fonds de roulement	9 088	

** Voté*

Le résultat de l'année 2019 (7,8 M€) est au-dessus des prévisions initiales (+4,3 M€). La capacité d'autofinancement (CAF), qui s'établit à 10,4 M€, est supérieure aux prévisions (+4,4 M€). En effet, les charges ont progressé de seulement 363 k€ en gestion tandis que les produits encaissables ont augmenté plus rapidement de 4,6 M€, principalement grâce aux recettes de billetterie. La CAF est, par ailleurs, en hausse de 3,2 M€ par rapport à 2018.

En investissement, outre l'amélioration de la CAF, les autres ressources sont en amélioration (+604 k€). Pour autant, une diminution du financement de l'actif par d'autres tiers que l'État (-1,8 M€) atténue la hausse globale des ressources (3,2 M€). Le niveau des dépenses d'investissement (13,4 M€) diminue de 6,4 M€ par rapport au BI 2019 sous l'effet du report d'opérations.

Il en résulte un abondement au fonds de roulement de 0,5 M€ alors qu'il était initialement prévu un prélèvement sur fonds de roulement de 9,09 M€. Ceci porte le niveau du fonds de roulement à 23,3 M€.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	13 730	13 730	13 406	13 406
Fonctionnement	24 340	25 330	25 103	25 997
Intervention	0	0	0	0
Investissement	16 001	19 800	13 408	13 595
Total des dépenses AE (A) CP (B)	**54 071**	**58 860**	**51 918**	**52 998**
Dépenses de pensions civiles globales	584	584	565	565

** Voté*

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	**45 720**	**51 750**
Subvention pour charges de service public	7 695	7 916
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	38 025	43 834
Recettes fléchées	**2 720**	**3 343**
Financements de l'État fléchés	100	149
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	2 620	3 194
Total des recettes (C)	**48 440**	**55 093**
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	**0**	**2 094**
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	**10 420**	**0**

** Voté*

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Bâtiments et domaines	*1 267* 1 245	*10 518* 10 336	*10 723* 10 639	*0* 0	*0* 0	*8 966* 6 554	*12 638* *7 136*	***20 751*** **18 135**	***24 628*** **19 020**
Collections / recherche	*473* 451	*1 098* 1 098	*1 097* 1 080	*0* 0	*0* 0	*4 976* 5 372	*4 698* *4 959*	***6 547*** **6 921**	***6 268*** **6 490**
Fonctions support	*5 145* 4 805	*4 184* 4 349	*4 257* 4 097	*0* 0	*0* 0	*1 727* 1 263	*2 132* *1 243*	***11 056*** **10 417**	***11 534*** **10 145**
Programmation / production culturelle	*1 770* 1 623	*6 630* 7 307	*7 230* 8 103	*0* 0	*0* 0	*280* 219	*280* *257*	***8 680*** **9 149**	***9 280*** **9 983**
Publics	*5 075* 5 282	*1 910* 2 013	*2 023* 2 078	*0* 0	*0* 0	*52* 0	*52* *0*	***7 037*** **7 295**	***7 150*** **7 360**
Total	***13 730*** **13 406**	***24 340*** **25 103**	***25 330*** **25 997**	***0*** **0**	***0*** **0**	***16 001*** **13 408**	***19 800*** ***13 595***	***54 071*** **51 917**	***58 860*** **52 998**

** Voté*

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	**10 420**	**0**
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	400	1 034
Autres décaissements non budgétaires	0	1 860
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	**10 820**	**2 894**
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	**0**	**1 974**
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	2 115
Total des besoins	**10 820**	**4 868**

** Voté*

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	**0**	**2 094**
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	400	1 139
Autres encaissements non budgétaires	0	1 635
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	**400**	**4 868**
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	**10 420**	**0**
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	3 049	141
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	7 371	0
Total des financements	**10 820**	**4 868**

** Voté*

Le solde budgétaire positif (2,1 M€) était prévu négatif lors de l'élaboration du budget initial (-10,4 M€). Il progresse de +12,5 M€ sous l'effet d'une nette augmentation des recettes (+6,6 M€) principalement due à une hausse des ressources propres (+6,4 M€) dont +4,7 M€ de recettes de billetterie et+2,41 M€ de recettes de coproductions et d'itinérances d'exposition.

L'amélioration du solde budgétaire résulte également de la diminution des dépenses (-10 %, soit -5,9 M€), principalement des dépenses d'investissement (-31 %, soit -6,2 M€) et, dans une moindre mesure, des dépenses de personnel (-2 %, soit -0,3 M€). Elles compensent la hausse des dépenses de fonctionnement (+3 %, soit +0,7 M€).

Entre le BI 2019 et le CF 2019, on constate une diminution globale des dépenses de -10 %, soit -5,9 M€, qui provient principalement des dépenses dévolues aux bâtiments et domaines (-5,6 M€ soit -23 %) à la suite d'une révision des calendriers et des échéanciers d'engagements et de paiements de certaines opérations de travaux, et des dépenses relatives aux fonctions supports (-1,4 M€ soit -12 %) avec notamment la baisse de l'enveloppe dédiée à l'investissement.

La répartition des dépenses est par conséquent plus homogène : les dépenses liées aux bâtiments et domaines représentent l'essentiel des dépenses, avec 36 %. Viennent ensuite les dépenses relatives aux fonctions supports (19 %) et à la programmation et la production culturelle (respectivement 19 %), les dépenses relatives aux publics (14 %) et celles liées aux collections (12 %).

Fin 2019, la trésorerie est abondée de 2 M€. Elle s'établit ainsi à 24,7 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**222**	**225**	**222**
– sous plafond	202	203	203
– hors plafond	20	22	19
dont contrats aidés	*9*		
dont apprentis	*9*		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		**467**	**428**
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		467	428
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'écart entre la prévision des emplois rémunérés par l'établissement et la réalisation 2019 s'explique principalement par le transfert de cinq emplois du titre 3 vers le titre 2 en cours de gestion 2019, dont il a été tenu compte en LFI 2020.

Par ailleurs, l'établissement a recruté des emplois hors plafond à hauteur de 19 ETPT contre 26 prévus initialement (-5 ETPT sur les emplois mécénés et -1 ETPT sur les apprentis).

Les autres emplois rémunérés par d'autres programmes de l'État correspondent aux fonctionnaires affectés à l'établissement et payés sur les crédits de titre 2 du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ». L'écart constaté est dû à des vacances de poste liées aux délais de recrutement et aux temps partiels.

MUSÉE DU LOUVRE

Principaux faits structurants de l'année 2019

En 2019, le musée du Louvre a connu la troisième meilleure année de son histoire en termes de fréquentation en recevant près de 9,6 millions de visiteurs.

Ce résultat est à mettre en lien avec la confirmation du dynamisme du tourisme en France. La fréquentation du musée du Louvre a également été portée par sa programmation culturelle : l'exposition « *Léonard de Vinci* », inaugurée en octobre 2019 a suscité un immense enthousiasme national et international et a permis au musée d'enregistrer des chiffres de fréquentation record pour une exposition temporaire avec au total près de 1,1 million de visiteurs accueillis dont 575.000 en 2019.

L'exposition temporaire « *Royaumes oubliés. De l'empire hittite aux Araméens* » (2 mai – 12 août 2019) a attiré près de 160.000 visiteurs, chiffre remarquable pour une exposition présentant des civilisations méconnues.

La Petite Galerie du Louvre a attiré plus de 390.000 visiteurs au cours de l'année 2019 autour des thèmes « *L'archéologie en bulles* » (jusqu'en juillet 2019 – 226.000 visiteurs en 2019) et « *Figure d'artiste* » (à partir de septembre 2019 – 163.000 visiteurs en 2019). Cette fréquentation est similaire à celle de 2018 et témoigne de l'attention que le musée porte au développement de l'éducation artistique et culturelle.-

Pour renouer avec le public de proximité et l'esprit qui avait motivé l'ancien dispositif des dimanches gratuits, le musée a expérimenté une nocturne supplémentaire tous les premiers samedis de chaque mois durant l'année 2019. Les douze « *Nocturnes gratuites du 1er samedi de chaque mois* », instaurées en remplacement des six dimanches gratuits, ont permis à 160.000 personnes de découvrir ou redécouvrir gratuitement les œuvres du Louvre. A l'occasion de ces nocturnes le Louvre a mis en place une programmation culturelle spécifique dans l'aile Richelieu, accessible uniquement sur réservation. Cette expérimentation est reconduite au cours du premier semestre 2020.

En 2019, la part de la vente à l'avance (qui regroupe la vente en ligne, la vente par téléphone pour les groupes, la vente des délégataires et partenaires du Louvre) a connu un accroissement spectaculaire et s'élève à 71 % des ventes totales de billets. Près de 2,6 millions de billets individuels ont été vendus sur le site officiel de billetterie du Louvre *www.ticketlouvre.fr.*

En 2019 le nombre de visiteurs étrangers a connu une légère baisse en volume pour atteindre 6,8 millions, contre 7,4 millions en 2018. Leur part dans le total des visiteurs demeure élevée : 71 % de visiteurs étrangers en 2019, contre 73 % en 2018. Les visiteurs du Louvre originaires de France ont représenté un volume de 2,8 millions en 2019 contre 2,75 millions en 2018 (+2 %). Ils se répartissent équitablement entre Paris (33 %), la région parisienne hors Paris (30 %) et le reste de la France (37 %). Ils représentent 29 % de la fréquentation en 2019 contre 27 % en 2018.

Le musée a poursuivi son travail de rénovation de ses espaces muséographiques en démarrant le projet de rénovation des salles étrusques et italiques qui vise à présenter plus largement la collection du Louvre sur 1.300m^2. L'année 2019 a également été marquée par la rénovation de la Galerie d'Apollon et de la salle des États. Pour cette dernière, le musée a exceptionnellement déplacé « La Joconde » dans l'aile Richelieu.

Le Centre de Conservation du Louvre à Liévin a été inauguré le 8 octobre 2019. Le déménagement des œuvres a ensuite pu commencer le 28 octobre 2019, conformément au planning établi, et a permis de transférer 1500 œuvres du département des Arts graphiques, des Peintures, des Sculptures, du DAGER, des Antiquités orientales, du service Histoire du Louvre, des objets d'Art et des Arts de l'Islam sur l'année 2019, essentiellement de très grands formats ou pondéreuses.

Le Louvre-Lens a attiré plus de 500.000 visiteurs en 2019 (482.000 en 2018) autour notamment des expositions temporaires *« Amour »*, *« Homère »* et *« Pologne »*. Sa fréquentation a dépassé les 4 millions de visiteurs depuis son inauguration.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le Président de l'établissement, Jean-Luc Martinez, a été renouvelé dans son mandat à compter du 14 avril 2018 et dispose d'une lettre de mission. Ce deuxième mandat est d'une durée de 3 ans et s'achèvera en avril 2021.

Le nouveau contrat de performance de l'EPML pour la période 2020-2024 a été validé lors du Conseil d'Administration du 13 décembre 2019. Il est entré en vigueur au 1er janvier 2020.

Le deuxième plan de la recherche du musée s'achèvera en 2020. Le troisième plan de la recherche du musée pour les années 2021-2025 sera élaboré en 2020.

Le musée du Louvre présente annuellement un bilan et un plan d'action achats.

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2018-2023 a été approuvé lors du conseil d'administration du 26 juin 2019.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement						**3**
Transferts						3
P175 – Patrimoines	**99 390**	**99 390**	**96 371**	**96 371**	**96 705**	**96 705**
Subventions pour charges de service public	92 755	92 755	94 171	94 171	92 965	92 965
Dotations en fonds propres	6 635	6 635	2 200	2 200	3 740	3 740
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	**836**	**836**			**999**	**999**
Subventions pour charges de service public	836	836			836	836
Dotations en fonds propres					163	163
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale					**10**	**10**
Subventions pour charges de service public					10	10
Transferts						
P147 – Politique de la ville					**100**	**100**
Transferts					100	100
Total	**100 226**	**100 226**	**96 371**	**96 371**	**97 814**	**97 817**

L'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme 175 « Patrimoines » s'explique en fonctionnement par :

- l'application de la mise en réserve de précaution (- 1 490 k€ en AE=CP), les montants LFI étant bruts, tandis que les notifications aux établissement sont nettes de la réserve de précaution;
- un complément de 266 k€ au titre de la mise en œuvre du dispositif de rattrapage indemnitaire des agents du musée du Louvre et de la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- le versement d'une subvention complémentaire de 18 k€ afin de financer une étude préalable visant à identifier les potentiels sites d'implantation du projet de mémorial pour les victimes de l'esclavage dans le jardin des Tuileries.

En investissement, l'écart s'explique par :

- le versement complémentaire en gestion d'une subvention de 1,5 M€ permis par les marges dégagées consécutivement à la diminution de la réserve de précaution du programme ;
- le versement d'une subvention du fonds du patrimoine (0,05 M€) pour l'acquisition du panneau « Scène de la vie de Thésée et Hippolyte » réalisé par le Maestro dei Cassoni Campana et déposé au Petit Palais d'Avignon.

L'établissement a également bénéficié de subventions du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » à hauteur de :

- 836 k€ en AE=CP au titre de la compensation de la mesure de gratuité en faveur de la communauté éducative ;
- 163 k€ en AE=CP au titre du programme de rénovation des logements.

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement
La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	118 344	110 783	Subventions de l'État	93 517	93 802
dont charges de pensions civiles	*24 387*	*23 854*	*– subventions pour charges de service public*	*93 517*	*93 802*
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	105 781	110 835	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	70	434
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	25 774		Autres produits	135 328	149 491
dont dotations aux amortissements et provisions	*25 774*		*dont reprises aux amortissements et provisions*		
dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés			*dont produits de cession d'éléments d'actif*		
			dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	*17 077*	
Total des charges	**224 125**	**221 618**	**Total des produits**	**228 915**	**243 727**
Résultat : bénéfice	4 790	22 109	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	228 915	243 727	Total : équilibre du CR	228 915	243 727

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	13 487	22 109
Investissements	68 655	73 416	Financement de l'actif par l'État	3 690	3 690
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	30 738	41 561
			Autres ressources		22
Remboursement des dettes financières		52	Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	**68 655**	**73 468**	**Total des ressources**	**47 915**	**67 382**
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	20 740	6 086

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

Le résultat de l'année 2019 (22,1 M€) est nettement supérieur aux prévisions inscrites au budget initial (+17,3 M€). Cette amélioration est principalement due à une sous-exécution des dépenses (-2,5 M€), dont -7,6 M€ de dépenses de personnel qui compensent +5 M€ de dépenses de fonctionnement ainsi qu'à une importante progression des produits (+14,8 M€) portée par la hausse des recettes de billetterie (+8,7 M€).

En conséquence, la capacité d'autofinancement (CAF) augmente de 15,4 M€ et s'établit à 28,9 M€.

En investissement, la hausse de la CAF (+15,4 M€), celle du financement de l'actif par l'État (+3,1 M€) et la progression du financement de l'actif par d'autres tiers que l'État (+10,8 M€) portent le montant des ressources à 77,3 M€ (soit +29,3 M€). Cette amélioration des ressources résulte de plusieurs facteurs : des recettes supplémentaires via l'Agence France Muséums (AFM) au titre de la contribution du musée du Louvre aux expositions du Louvre Abu Dhabi ; des recettes de mécénat en hausse par rapport aux prévisions et la valorisation des œuvres d'art, entrées dans l'actif grâce à des dons et legs.

Le niveau des dépenses d'investissement (73,5 M€) augmente de +4,8 M€ par rapport au BI 2019 notamment sous l'effet de dons d'œuvres.

Il en résulte un abondement du fonds de roulement de 3,8 M€, ce qui porte le niveau du fonds de roulement à 167,7 M€.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	118 344	118 344	119 353	119 353
Fonctionnement	109 133	80 007	109 569	75 492
Intervention	0	0	0	0
Investissement	75 851	68 655	61 630	59 822
Total des dépenses AE (A) CP (B)	**303 328**	**267 006**	**290 551**	**254 667**
Dépenses de pensions civiles globales	24 387	24 387	23 832	23 832

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	**205 241**	**220 349**
Subvention pour charges de service public	93 518	93 552
Autres financements de l'État	0	3 840
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	246	731
Recettes propres	111 477	122 226
Recettes fléchées	**41 025**	**39 339**
Financements de l'État fléchés	3 750	163
Autres financements publics fléchés	13 182	10 922
Recettes propres fléchées	24 093	28 254
Total des recettes (C)	**246 266**	**259 688**
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	**0**	**5 021**
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	**20 740**	**0**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Bâtiments et domaines	*0* 0	*58 889* 60 016	*39 025* 38 602	*0* 0	*0* 0	*57 000* 45 931	*51 268* *46 198*	***115 889*** **105 947**	***90 293*** **84 800**
Collections / activités scientifiques et de recherche	*0* 0	*11 539* 12 625	*8 641* 7 587	*0* 0	*0* 0	*13 192* 12 621	*12 204* *11 187*	***24 731*** **25 246**	***20 845*** **18 774**
Fonctions support	*118 344* 119 526	*12 868* 123 333	*13 095* 11 544	*0* 0	*0* 0	*4 757* 2 474	*4 211* *1 816*	***135 969*** **245 333**	***135 650*** **132 886**
Programmation / production culturelle	*0* 0	*6 716* 5 995	*5 980* 5 036	*0* 0	*0* 0	*140* 95	*164* *68*	***6 856*** **6 090**	***6 144*** **5 104**
Publics	*0* 0	*19 121* 18 599	*13 266* 12 722	*0* 0	*0* 0	*762* 509	*808* *552*	***19 883*** **19 108**	***14 074*** **13 274**
Total	***118 344*** **119 526**	***109 133*** **220 568**	***80 007*** **75 491**	***0*** **0**	***0*** **0**	***75 851*** **61 630**	***68 655*** ***59 821***	***303 328*** **401 724**	***267 006*** **254 838**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	**20 740**	**0**
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	53
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	1 242
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	**20 740**	**1 295**
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	**0**	**3 726**
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	3 726

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Total des besoins	**20 740**	**5 021**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	**0**	**5 021**
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	**0**	**5 021**
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	**20 740**	**0**
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	20 740	0
Total des financements	**20 740**	**5 021**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

L'exécution 2019 dégage un solde budgétaire positif de 5 M€, nettement supérieur (+26 M€) aux prévisions inscrites au budget initial (-20,7 M€). L'amélioration du solde budgétaire procède d'une diminution des dépenses (-12,2 M€, soit 5 %) et d'une augmentation des recettes (+13,6 M€, soit +6 %).

La diminution des dépenses réside principalement dans la diminution des dépenses d'investissement (-8,8 M€, soit -13 %) et dans une moindre mesure dans celles des dépenses de fonctionnement (-4,5 M€, soit -6 %) tandis que les dépenses de personnel progressent (+1,2 M€, soit +1 %).

La hausse des recettes repose principalement sur la hausse des ressources propres (+14,9 M€, soit +11 %) dont +8,7 M€ de recettes de billetterie du fait du succès rencontré par l'exposition « *Léonard de Vinci* », +6,4 M€ de recettes de mécénat compte tenu de plusieurs dons important relatifs à des projets spécifiques (rénovation de la salle des États, exposition « *Léonard de Vinci* », rénovation de la galerie d'Apollon) et +0,5 M€ de recettes d'activités commerciales, et, dans une moindre mesure, sur la hausse des financements de l'État fléchés sur plusieurs projets (+0,5 M€) malgré une diminution des autres financements publics fléchés (-2,3 M€, soit -17 %) notamment compte tenu de la détermination d'un nouvel échéancier dans le versement des aides accordées par le fonds européen de développement régional (FEDER) au titre de la création du centre de conservation du Louvre à Liévin (-1,5 M€).

Concernant la ventilation des dépenses par destination : en comptabilité budgétaire, on constate une diminution des dépenses de 12,8 M€, (soit -4 % en AE) et de 12,2 M€ (soit -5 %) en CP entre les prévisions inscrites au budget initial et l'exécution. La diminution des dépenses concerne tous les axes de dépenses par destination. On constate ainsi :

- une baisse de l'enveloppe dédiée aux bâtiments et domaines (-5,5 M€ en CP, soit -6 %) principalement liée à la diminution des dépenses d'investissement (-5,1 M€) compte tenu de décalages sur plusieurs opérations de travaux (-10,9 M€ en AE et -1,8 M€ en CP) ainsi que sur le schéma directeur relatif à la sûreté (-2 M€ en AE et -0,5 M€ en CP) ;
- une diminution des dépenses prévues pour les fonctions support (-2,8 M€ en CP, soit -2 %) liée, d'une part, à une diminution des dépenses d'investissement (-2,4 M€) et, d'autre part, à une diminution des dépenses de fonctionnement (-1,5 M€) compte tenu d'une sous-consommation des enveloppes prudentielles relatives aux risques juridiques et contractuels et aux remboursements de billetterie, tandis que les dépenses de personnel progressent (+1,2 M€) ;

- une sous-exécution des dépenses dévolues aux collections (-2,1 M€ en CP, soit 10 %) tant en fonctionnement (-1 M€), qu'en investissement (-1,1 M€) principalement liée à la non finalisation de plusieurs acquisitions d'œuvres d'art ;
- une diminution des dépenses de programmation culturelle (-1, M€ en CP, soit -17 %) principalement en fonctionnement (-0,9 M€) du fait de dépenses d'assurances prévues pour l'exposition « *Leonard de Vinci* » auquel il n'y a finalement pas eu besoin de recourir ;
- une baisse des dépenses relatives aux publics (-0,8 M€ en CP, soit -6 %) liée, pour partie à une baisse des dépenses de fonctionnement (-0,5 M€) et, pour autre partie, à celle des dépenses d'investissement (-0,3 M€) compte tenu d'un décalage sur 2020 dans la mise en œuvre du marché de distribution des guides multimédias.

Les dépenses de fonction support représentent 52 % des dépenses de l'établissement, essentiellement du fait qu'elles intègrent la totalité des dépenses de personnel. Les dépenses relatives aux bâtiments et domaines en représentent 33 %, tandis que les dépenses dédiées aux collections en représentent 7 %, celles dévolues aux publics, 5 % et celles liées à la programmation culturelle, 2 %.

Fin 2019, la trésorerie est abondée de 5,6 M€. Elle s'établit ainsi à 175,8 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**2 005**	**2 024**	**2 022**
– sous plafond	1 965	1 984	1 976
– hors plafond	40	40	46
dont contrats aidés	*6*	*5*	*1*
dont apprentis	*10*		*10*
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'écart entre le plafond voté en LFI 2019 et l'exécution 2019 (-8 ETPT) s'explique principalement par des vacances de poste liées aux délais de recrutement. Par rapport à 2018, les effectifs sous plafond sont en hausse de +11,4 ETPT du fait de la réouverture de postes liés à l'ouverture du centre de conservation du Louvre à Liévin.

Les effectifs hors plafond sont quant à eux en hausse (+ 6 ETPT). Cela s'explique essentiellement par le recours à des personnels temporaires pour renforcer la surveillance de l'exposition « Léonard de Vinci » au regard de la forte affluence et des nocturnes supplémentaires qui lui étaient dédiées.

MUSÉE GUIMET

Principaux faits structurants de l'année 2019

En 2019, le musée a accueilli 253 933 visiteurs, soit une baisse de -7,8 % par rapport à 2018 et de -20,3 % par rapport à 2017. Deux principaux éléments expliquent cette baisse : la moindre fréquentation de l'exposition *Infinis d'Asie* au premier semestre, et l'impact des grèves de fin d'année. Le succès des expositions du troisième trimestre est néanmoins venu limiter cette tendance.

Gouvernance et pilotage stratégique

La présidente de l'établissement Sophie Makariou a été renouvelée dans ses fonctions pour un troisième et dernier mandat par décret du Président de la République en date du 24 juillet 2019. Mme MAKARIOU dispose d'une lettre de mission signée par le ministre de la Culture en date du 9 décembre 2019.

Le COP 2017-2019 du musée Guimet étant arrivé à échéance à la fin de l'année 2019, le travail sur son renouvellement pour la période 2020-2022 devrait débuter prochainement.

Parallèlement, le COP 2017-2019 a prévu l'élaboration d'un plan d'action détaillant la trajectoire financière pluriannuelle de l'établissement et les mesures de redressement envisagées. Ce plan d'action, qui a été soumis aux tutelles le 30 mai 2018, doit permettre au musée de construire une trajectoire décennale qui devrait être présentée au conseil d'administration en cours d'année 2020 puis annexée au COP 2020-2022.

Le projet scientifique et culturel de l'établissement est également en cours d'élaboration.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	**4 936**	**4 936**	**5 012**	**5 012**	**4 901**	**4 901**
Subventions pour charges de service public	3 692	3 692	3 847	3 847	3 657	3 657
Dotations en fonds propres	1 244	1 244	1 165	1 165	1 244	1 244
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	**150**	**150**			**130**	**130**
Subventions pour charges de service public	150	150			100	100
Transferts					30	30
Total	**5 086**	**5 086**	**5 012**	**5 012**	**5 031**	**5 031**

L'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme 175 « Patrimoines » s'explique en fonctionnement par l'application de la mise en réserve de précaution (-190 k€ en AE=CP) ;

En investissement, l'écart s'explique par le versement complémentaire en gestion d'une subvention de 79 k€ compte tenu de la diminution de la réserve de précaution au niveau du programme.

L'établissement a également bénéficié de versements du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » avec :

- une subvention à hauteur de 100 k€ (AE=CP) au titre de la compensation de la mesure de gratuité en faveur de la communauté éducative.
- un transfert de 30 k€ en AE=CP pour accompagner l'établissement dans ses actions d'éducation artistique et culturelle.

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement
La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	2 784		Subventions de l'État	3 763	
dont charges de pensions civiles			*– subventions pour charges de service public*	*3 763*	
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	4 839		Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	420		Autres produits	3 521	
dont dotations aux amortissements et provisions	*420*		*dont reprises aux amortissements et provisions*	*11*	
dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés			*dont produits de cession d'éléments d'actif*		
			dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	*405*	
Total des charges	**7 623**		**Total des produits**	**7 284**	
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	339	
Total : équilibre du CR	7 623		Total : équilibre du CR	7 623	

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement	335		Capacité d'autofinancement		
Investissements	2 542		Financement de l'actif par l'État	1 244	
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	2 280	
			Autres ressources	200	
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	**2 877**		**Total des ressources**	**3 724**	
Augmentation du fonds de roulement	847		Diminution du fonds de roulement		

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	0	0	2 626	2 626
Fonctionnement	0	0	4 173	4 509
Intervention	0	0	0	0
Investissement	0	0	1 914	1 900
Total des dépenses AE (A) CP (B)	**0**	**0**	**8 713**	**9 035**
Dépenses de pensions civiles globales	0	0	0	0

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	**6 744**	**11 743**
Subvention pour charges de service public	3 657	3 657
Autres financements de l'État	752	646
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	2 335	7 440
Recettes fléchées	**3 848**	**954**
Financements de l'État fléchés	598	735
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	3 250	219
Total des recettes (C)	**10 592**	**12 697**
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	**10 592**	**3 662**
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	**0**	**0**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	**0**	**0**
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	**0**	**0**
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	**10 592**	**3 662**
Abondement de la trésorerie fléchée	2 350	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	8 242	3 662
Total des besoins	**10 592**	**3 662**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	**10 592**	**3 662**
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	**10 592**	**3 662**
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	**0**	**0**
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	**10 592**	**3 662**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**56**	**55**	**55**
– sous plafond	51	48	50
– hors plafond	5	7	5
dont contrats aidés	*1*	*3*	*1*
dont apprentis	*3*		*4*
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		**114**	**110**
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		114	110
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

Le plafond des emplois rémunérés par l'opérateur a été respecté en exécution 2019. L'écart constaté pour le plafond des emplois rémunérés par l'État est lié à la vacance au sein du service des ressources humaines, qui a empêché l'établissement de procéder à plusieurs recrutements au cours de l'année.

MUSÉE HENNER-MOREAU

Principaux faits structurants de l'année 2019

Les musées Jean-Jacques Henner et Gustave Moreau ont présenté en 2019 les expositions suivantes :

-3 expositions au musée Henner : l'exposition *Roux !* du 29 janvier au 20 mai 2019, qui a rencontré un réel succès avec un total de 32 106 visiteurs et 850 catalogues vendus ; l'exposition *Fantasmagories* de l'artiste en résidence Demian Majcen du 6 novembre 2019 au 10 février 2020 ; enfin, une exposition-dossier consacrée au tableau « Saint-Martin » de Henner, mis en dépôt au musée.

-au musée Moreau : l'exposition *Gustave Moreau – Vers le songe et l'abstrait*, du 17 octobre 2018 au 21 janvier 2019, qui a accueilli un total de 15 200 visiteurs ; ainsi qu'une exposition itinérante hors-les-murs au Japon (Tokyo, Osaka, Fukuoka) intitulée *Salomé et les femmes fatales de Gustave Moreau*, d'avril à novembre 2019.

Le succès de l'exposition *Roux !* porte ainsi la fréquentation globale des deux musées à 82 800 visiteurs (dont 41 633 visiteurs payants, 39 912 gratuits et 1 255 dans le cadre des locations d'espaces et visites privées), soit une hausse de +51 %.

Gouvernance et pilotage stratégique

Par arrêté du 29 mars 2017, Marie-Cécile Forest, conservatrice générale du patrimoine, a été nommée directrice de l'EP Henner Moreau, créé le 1er mars 2017. Ce premier mandat arrivant à son terme le 28 mars 2020, Mme Forest a indiqué être candidate au renouvellement de son mandat (pour la période 2020-2023) par courrier du 13 décembre 2019. Le comité d'audition de sa candidature devait se réunir le 11 mars 2020.

L'établissement ne dispose pas à l'heure actuelle d'un contrat d'objectifs et de performance.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	**819**	**819**	**839**	**839**	**820**	**820**
Subventions pour charges de service public	740	740	789	789	740	740
Dotations en fonds propres	79	79	50	50	79	79
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	**5**	**5**			**5**	**5**
Subventions pour charges de service public	5	5			5	5
Total	**824**	**824**	**839**	**839**	**825**	**825**

L'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme 175 « Patrimoines » s'explique en fonctionnement par l'application de la mise en réserve de précaution (-49 k€ en AE=CP).

En investissement, l'écart s'explique par le versement complémentaire en gestion d'une subvention de 29 k€ compte tenu de la diminution de la réserve de précaution du programme.

L'établissement a également bénéficié d'une subvention du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » à hauteur de 5 k€ en AE=CP afin de compenser la gratuité accordée aux personnels de l'Éducation nationale.

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement
La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	255		Subventions de l'État	745	
dont charges de pensions civiles			*– subventions pour charges de service public*	*745*	
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	1 145		Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	330	
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	520		Autres produits	649	
dont dotations aux amortissements et provisions	*520*		*dont reprises aux amortissements et provisions*	*302*	
dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés			*dont produits de cession d'éléments d'actif*		
			dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs		
Total des charges	**1 400**		**Total des produits**	**1 724**	
Résultat : bénéfice	324		Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	1 724		Total : équilibre du CR	1 724	

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	542	
Investissements	180		Financement de l'actif par l'État	79	
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	**180**		**Total des ressources**	**621**	
Augmentation du fonds de roulement	441		Diminution du fonds de roulement		

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	**1 422**	**0**
Subvention pour charges de service public	745	0
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	677	0
Recettes fléchées	**79**	**0**
Financements de l'État fléchés	79	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	**1 501**	**0**
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	**1 501**	**0**
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	**0**	**0**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	**0**	**0**
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	**0**	**0**
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	**1 501**	**0**
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	1 501	0
Total des besoins	**1 501**	**0**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	**1 501**	**0**
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	**1 501**	**0**
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	**0**	**0**
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	**1 501**	**0**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**5**	**4**	**7**
– sous plafond	5	4	7
– hors plafond			
dont contrats aidés			
dont apprentis			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		**31**	**30**
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		31	30
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'écart entre le plafond des emplois rémunérés par l'établissement en budget initial et le plafond correspondant à l'exécution 2019 est lié au recrutement sur une année pleine d'agents à temps incomplet. En effet, en raison du succès de l'exposition temporaire *Roux ! De Jean-Jacques Henner à Sonia Rykiel* au Musée Jean-Jacques Henner, le recrutement d'agents d'accueil supplémentaires a été nécessaire.

MUSÉE PICASSO

Principaux faits structurants de l'année 2019

En 2019, le musée a accueilli 630 000 visiteurs, soit une hausse de +1 % par rapport à 2018 (624 000 visiteurs). L'année 2019 a essentiellement été marquée à la fois par le succès de l'exposition *Calder-Picasso* qui a accueilli près de 390 000 visiteurs et par les mouvements de grèves de fin d'année qui ont fortement impacté la fréquentation. Le musée constate en effet une baisse du nombre de visiteurs de -35 % en décembre 2019 par rapport au mois de novembre 2019 et une baisse du nombre d'élèves accueillis dans le cadre des visites scolaires en raison d'annulations.

Après une hausse importante des visiteurs étrangers en 2018 (+66 %), la part des visiteurs résidant à l'étranger représente désormais un peu moins de la moitié des visiteurs du musée Picasso (49 %). En revanche, la part des visiteurs résidant en France hors Ile-de-France est en forte augmentation, passant de 10 % en 2018 à 17,8 % en 2019

Le CA de novembre 2018 a approuvé la hausse du tarif du droit d'entrée du musée Picasso de +1,5 € à compter du 1er janvier 2019. Le prix du billet d'entrée est ainsi passé, en période d'exposition, de 12,5 € à 14 €. Le tarif réduit appliqué en période inter-expositions reste stable à 11 €. Cependant, afin de limiter le potentiel effet d'éviction que pourrait entraîner cette hausse du tarif d'entrée pour les publics franciliens et plus défavorisés et favoriser l'accès à la culture pour tous, l'établissement travaille sur une grille de tarifs réduits ciblés, notamment pour les familles et sur certaines catégories de publics.

Concernant l'implantation d'un centre d'études picassiennes au sein du quadrilatère des archives nationales,décidée dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'administration centrale du ministère de la Culture, cette décision a été validée par la Direction de l'immobilier de l'État le 15 juin 2017, et a été communiquée par le secrétaire général au président du musée le 20 septembre 2017. Il a été décidé courant juillet 2019 de financer le projet à hauteur d'1 M€ par la Direction générale des Patrimoines et à hauteur de 2 M€ par le musée.

L'établissement poursuit ainsi sa politique volontariste de diffusion de l'œuvre de Picasso en France et à travers le monde. Fait notable, un accord de coopération entre la Fondation Giacometti, le musée Picasso et le 798Cube Project a été signé à Shanghaï le 5 novembre dernier en présence du ministre de la Culture, dans le cadre de la visite d'État en Chine du Président de la République. Il s'agit pour le musée Picasso et la fondation Giacometti de proposer une programmation d'expositions au musée 798Cube Project à Pékin jusqu'en 2025.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le Président de l'établissement, nommé par décret du 13 juin 2014, dispose d'une lettre de mission du ministre de la culture en date du 7 août 2015. Un nouveau directeur général du musée a été recruté, son projet d'arrêté de nomination est en cours de signature.

L'établissement dispose, par ailleurs, d'un contrat d'objectifs et de performance (COP) couvrant la période 2016-2018 approuvé lors de la séance du conseil d'administration du 27 novembre 2015. Le renouvellement du COP pour la période 2019-2021 a été entamé fin 2019.

Le premier schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'établissement a été approuvé par le conseil d'administration le 20 mars 2012. Il est en cours de renouvellement dans le cadre de la démarche transversale pilotée par la direction de l'immobilier de l'État (DIE).

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	**3 667**	**3 667**	**3 897**	**3 897**	**3 586**	**3 664**
Subventions pour charges de service public	3 449	3 449	3 609	3 609	3 375	3 375
Dotations en fonds propres	218	218	288	288	211	288
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	**45**	**45**			**37**	**37**
Subventions pour charges de service public	45	45			25	25
Transferts					12	12
Total	**3 712**	**3 712**	**3 897**	**3 897**	**3 623**	**3 701**

L'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme 175 « Patrimoines » s'explique en fonctionnement par l'application de la mise en réserve de précaution (-234 k€ en AE=CP).

En investissement, l'écart s'explique par :

- le versement complémentaire en gestion d'une subvention de 139 k€, permis par la diminution du taux de réserve au niveau du programme ;
- la diminution de la dotation en fonds propres de 216 k€ en AE=CP au titre de la participation de l'établissement au financement des bâtiments modulaires destinés à accueillir le relogement provisoire des services et agents du musée pendant les travaux du Quadrilatère des archives.
- le versement d'une subvention complémentaire de 77 k€ en CP pour mettre un terme à un déséquilibre constaté entre AE et CP.

L'établissement a également bénéficié de subventions du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » à hauteur de 37 k€ en AE=CP dont 25 k€ au titre de la compensation de la mesure de

gratuité accordée à la communauté éducative et 12 k€ au titre du financement d'actions d'éducation artistique et culturelle.

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement
Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	2 734		Subventions de l'État	3 438	
dont charges de pensions civiles	*80*		*– subventions pour charges de service public*	*3 438*	
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	12 175		Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	2 379		Autres produits	10 629	
dont dotations aux amortissements et provisions	*2 379*		*dont reprises aux amortissements et provisions*	*31*	
dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés			*dont produits de cession d'éléments d'actif*		
			dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	*1 349*	
Total des charges	**14 909**		**Total des produits**	**14 067**	
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	842	
Total : équilibre du CR	14 909		Total : équilibre du CR	14 909	

** Voté*

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	157	
Investissements	1 455		Financement de l'actif par l'État	211	
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	**1 455**		**Total des ressources**	**368**	
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	1 087	

** Voté*

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	0	0	2 870	2 870
Fonctionnement	0	0	10 144	9 093
Intervention	0	0	0	0
Investissement	0	0	1 117	814
Total des dépenses AE (A) CP (B)	**0**	**0**	**14 131**	**12 777**
Dépenses de pensions civiles globales	0	0	0	0

** Voté*

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	**0**	**12 588**
Subvention pour charges de service public	0	3 375
Autres financements de l'État	0	288
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	30
Recettes propres	0	8 894
Recettes fléchées	**0**	**44**
Financements de l'État fléchés	0	44
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	**0**	**12 632**
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	**0**	**0**
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	**0**	**146**

** Voté*

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	**0**	**146**
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	113	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	**113**	**146**
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	**0**	**0**
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	**113**	**146**

** Voté*

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	**0**	**0**
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	113	0
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	**113**	**0**
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	**0**	**146**
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	146
Total des financements	**113**	**146**

** Voté*

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**49**	**52**	**53**
– sous plafond	41	42	41
– hors plafond	8	10	12
dont contrats aidés	*3*	*6*	*1*
dont apprentis	*6*		*7*
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		**78**	**73**
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		78	73
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

Concernant les emplois sous-plafond législatif, l'écart entre la prévision des emplois rémunérés par l'opérateur et l'exécution en 2019 est liée à la vacance frictionnelle.

La hausse des emplois hors-plafond s'explique par le recrutement de personnes dédiées à des projets spécifiques et dont les rémunérations sont entièrement financées par conventions.

Les autres emplois rémunérés par l'État correspondent aux fonctionnaires affectés à l'établissement et payés sur les crédits de titre 2 du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ». La vacance constatée est liée au départ de certains agents en fin d'année et dont les avis de vacances doivent être publiés en 2020.

RMN-GP - RÉUNION DES MUSÉES NATIONAUX - GRAND PALAIS

Principaux faits structurants de l'année 2019

L'année 2019 constitue une année de transition avant l'arrêt progressif des activités du Grand Palais en 2020 puis la fermeture complète du Grand Palais début 2021 dans le cadre des travaux du schéma directeur de restauration, de mise aux normes et d'aménagement (SDRA). Par conséquent, c'est la dernière à dégager un résultat net positif (**+0,2 M€)** avant la fermeture prévue en décembre 2020.

Ce résultat intègre :

- **un chiffre d'affaires des librairies-boutiques en augmentation de +1,5 M€** comparativement à 2018. Ce chiffre est porté par de très bons résultats dans les grands sites parisiens dont les expositions temporaires ont rencontré un grand succès. Le développement du e-commerce et son intégration logistique commencent à porter leurs fruits (croissance du chiffre d'affaires de +64 % par rapport à 2018) ;
- dans la perspective de la baisse du nombre de catalogues publiés pendant la fermeture du Grand Palais, les **éditions** poursuivent leur diversification avec la publication de 8 nouveautés de plus qu'en 2018, le développement de nouveaux partenariats (notamment avec l'Opéra de Paris) et celui de la vente de droits à l'étranger ;
- malgré les travaux anticipés qui limitent le nombre de jours disponibles à la location d'espaces, l'**activité événementielle du Grand Palais** reste dynamique avec un **chiffre d'affaires qui s'établit à 17,4 M€** contre 18 M€ en 2018.

Concernant les expositions, l'année 2019 marque un retrait par rapport à 2018 avec une fréquentation globale de 1,5 million de visiteurs dans l'ensemble des sites contre 1,6 million en 2018. Le Grand Palais a présenté en 2019 un programme d'expositions thématiques au printemps avec les expositions *Lune* et *Rouge* et des expositions monographiques à l'automne avec *Toulouse-Lautrec* et *Greco*. Malgré un moindre niveau de fréquentation pour les expositions de printemps, ces expositions, notamment celles de l'automne, rencontrent un niveau de satisfaction auprès des publics au-delà des moyennes généralement constatées au Grand Palais. Il convient de noter la forte augmentation de la part de visiteurs étrangers dans les expositions de l'automne aussi bien pour *Toulouse-Lautrec* (+6 points par rapport à la moyenne) que pour *Greco* (+7 points). Le solde de production des expositions s'établit pour 2019 à 1,1 M€, en retrait de -1,4 M€ par rapport à 2018.

En termes d'investissement, 21,4 M€ de crédits de paiements (CP) ont été consommés en 2019, en augmentation de 6,8 M€ par rapport à 2018. Cette hausse s'explique principalement par les dépenses liées aux travaux dans le cadre du SDRA.

Au regard du programme d'investissements et de son financement, le fonds de roulement est particulièrement élevé fin 2019 : 65 M€, en progression de 6,1 M€ par rapport à 2018. Ce niveau s'explique par des encaissements pour le SDRA en avance par rapport aux décaissements. Le fonds de roulement est fléché à hauteur de 19,4 M€ pour le SDRA et 45,6 M€ pour les autres investissements.

Gouvernance et pilotage stratégique

Après le départ de Sylvie Hubac en juillet 2018, un nouveau président, Chris Dercon, a pris ses fonctions à compter du 1er janvier 2019.

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) couvrant la période 2017-2020 a été approuvé par le Conseil d'administration le 29 juin 2017.

Le chantier de transformation a été lancé en 2019. Il a permis de conforter les activités de la Rmn-GP et de préciser son positionnement. La Rmn-GP a vocation à devenir une plateforme muséale au service des publics visant à renforcer l'accès à la culture au Grand Palais et sur l'ensemble du territoire français, grâce à ses savoir-faire en matière de diffusion culturelle, d'accompagnement des musées dans leur développement et de valorisation des collections muséales. En proposant ses expertises à l'ensemble des musées de France, la Rmn-GP doit être au cœur de

l'écosystème muséal. C'est pourquoi, elle doit être en capacité de proposer de nouveaux dispositifs et de nouveaux projets, et de répondre aux besoins des musées non seulement nationaux mais aussi territoriaux.

Ce repositionnement de la Rmn-GP conduit au renouvellement quasi intégral de son Comité d'orientation stratégique, consulté sur les orientations de la politique culturelle et scientifique de l'établissement, les activités de diffusion culturelle et les développements numériques. Afin d'associer plus étroitement les musées de France à la gouvernance de l'établissement, siègera désormais une majorité de représentants de musées français (six établissements nationaux nommés par arrêté du ministre de la Culture en date du 27 novembre 2019 et quatre musées territoriaux) aux côtés du directeur du Moma, du directeur du British Museum et de personnalités qualifiées.

Dans le cadre de la démarche transversale pilotée par la Direction de l'Immobilier de l'État, le SPSI a été renouvelé pour la période 2018-2021 et validé par le conseil d'administration du 10 octobre 2019.

Un plan d'action achats est également exposé chaque année au conseil d'administration avec un objectif d'économies de 3 % par an sur le périmètre comptable des achats de l'établissement. Cet objectif est très légèrement dépassé en 2019 avec un taux de réalisation de 101 %. Ce plan concourt plus globalement à la réalisation de l'objectif arrêté dans le COP d'une réduction des charges de fonctionnement des services centraux de la Rmn-GP de 15 % sur 4 ans entre 2017 et 2020. A ce titre, l'établissement maintient en 2019 le montant des charges de fonctionnement des services communs au même niveau que 2018, des efforts constants de réduction étant réalisés depuis 2015 avec une réduction cumulée de -10 %.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement						**1**
Transferts						1
P175 – Patrimoines	**37 785**	**33 815**	**83 281**	**30 681**	**72 035**	**34 692**
Subventions pour charges de service public	20 709	20 709	21 681	21 681	21 035	21 035
Dotations en fonds propres	16 976	13 006	61 600	9 000	51 000	13 656
Transferts	100	100				
P131 – Création	**50**	**50**			**750**	**750**
Transferts	50	50			750	750
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	**325**	**325**			**375**	**375**
Subventions pour charges de service public	115	115			265	265
Transferts	210	210			110	110
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale						
Transferts						
P186 – Recherche culturelle et culture scientifique	**4 393**	**4 393**			**16**	**16**
Dotations en fonds propres	4 393	4 393				
Transferts					16	16
P176 – Police nationale	**800**	**800**	**1 000**	**1 000**	**1 000**	**1 000**
Dotations en fonds propres	800	800	1 000	1 000	1 000	1 000
P147 – Politique de la ville					**58**	**58**
Transferts					58	58
Total	**43 353**	**39 383**	**84 281**	**31 681**	**74 235**	**36 892**

L'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme 175 « Patrimoines » s'explique en fonctionnement :

- par l'application de la mise en réserve de précaution (-1 088 k€ en AE=CP) ;
- par le versement d'une subvention complémentaire au titre du fonds d'accompagnement interministériel RH (96 k€) ;
- par une subvention complémentaire en soutien d'un projet de numérisation (350 k€).

En investissement, l'écart s'explique par :

- l'application de la mise en réserve de précaution (-1,7 M€ en AE) ;
- le versement complémentaire en gestion d'une subvention compte tenu de la diminution de la réserve de précaution (+406 k€ en CP);
- une minoration de -1,5 M€ en AE dédiés aux abords du Grand Palais;
- un ajustement à hauteur de -8,1 M€ en AE afin de tenir compte d'un versement anticipé en fin de gestion 2018 au titre du schéma directeur pour l'aménagement et la restauration du Grand Palais ;
- le versement d'un complément de subvention de +4 M€ en CP au titre du schéma directeur pour l'aménagement et la restauration du Grand Palais ;
- la mise à disposition du solde des crédits du fonds de concours issu du mécénat Velux au bénéfice de la restauration du palais d'Antin (+250 k€ en AE=CP)

Le programme 186 « Recherche culturelle et culture scientifique » a versé 16 k€ au titre de la recherche en patrimoine.

L'établissement a bénéficié de 265 k€ de subvention de fonctionnement en provenance du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » dont 65 k€ au titre de la compensation de la mesure de gratuité en faveur de la communauté éducative et 120 k€ pour soutenir des actions d'éducation artistique et culturelle.

L'établissement a par ailleurs bénéficié de 110 k€ de transferts depuis le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » dont 30 k€ destinés à financer la diffusion des données publiques culturelles. Le solde des transferts et subventions du programme 224 a notamment permis de financer le projet « France Collection 3D », le fonctionnement du site « Histoire par l'Image » ainsi que des projets innovants AMI.

L'établissement a enfin reçu une subvention du programme 131 « création artistique » de 750 k€ pour financer l'opération de transfert du Mur de la paix depuis le Champ-de-Mars.

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement
Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	55 378	52 241	Subventions de l'État	21 210	22 138
dont charges de pensions civiles	*312*	*256*	*– subventions pour charges de service public*	*21 210*	*22 137*
			– crédits d'intervention(transfert)		*1*
Fonctionnement autre que les charges de personnel	96 629	108 014	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	2 715	3 193
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	22 919		Autres produits	131 688	135 081
dont dotations aux amortissements et provisions	*22 919*		*dont reprises aux amortissements et provisions*	*15 578*	
dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés			*dont produits de cession d'éléments d'actif*		
			dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs		
Total des charges	**152 007**	**160 255**	**Total des produits**	**155 613**	**160 412**
Résultat : bénéfice	3 606	157	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	155 613	160 412	Total : équilibre du CR	155 613	160 412

** Voté*

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	10 947	157
Investissements	20 612	21 425	Financement de l'actif par l'État	15 406	18 409
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières	347	1 985	Augmentation des dettes financières		1 568
Total des emplois	**20 959**	**23 410**	**Total des ressources**	**26 353**	**20 134**
Augmentation du fonds de roulement	5 394		Diminution du fonds de roulement		3 276

** Voté*

Le résultat net de la Rmn-GP s'établit à +156 k€, en diminution de -3,4 M€ par rapport au budget initial 2019, et de -5,2 M€ par rapport à 2018. Ce résultat est lié notamment au retrait du chiffre d'affaires du droit d'entrée des expositions de -0,9 M€ avec une fréquentation plus faible au printemps (*Lune* et *Rouge*), une exposition de moins à l'automne pour le Grand Palais du fait des travaux anticipés sur les toitures de la galerie Sud-est, et l'impact des grèves de transport de décembre 2019.

La diminution du résultat, par rapport aux prévisions inscrites au budget initial, résulte principalement de la forte progression des dépenses (+8,2 M€) en partie compensée par la progression des produits (+4,8 M€). Le résultat intègre une dotation aux amortissements complémentaire de 1,8 M€ compte tenu de la perspective de mise au rebut de certains biens du Grand Palais à la fermeture prochaine du monument.

Les dépenses de fonctionnement augmentent (+11,4 M€) du fait, notamment, de la progression des redevances versées aux musées dans le cadre de l'exploitation de leur librairie-boutique, de dépenses supplémentaires de sous-traitance du fait de la hausse des activités événementielles du Grand Palais, d'une hausse des dépenses pour les éditions afin d'éviter les ruptures de stock, et de régularisations de charges des années précédentes pour les photocopieurs et les télécoms. Les charges de personnel diminuent (-3,1 M€) sous l'effet du retrait des dépenses de chômage,de la provision pour congés payés et pour jours de repos non pris et de l'annulation de la provision pour intéressement, les résultats constatés en fin d'année n'ayant pas permis de verser cette prime.

Elles sont en partie compensées par l'augmentation des produits (+4,8 M€), qui réside principalement dans une hausse des autres produits (+3,3 M€) dont + 1 M€ de recettes de valorisation des espaces et +0,9 M€ de recettes autres, mais aussi dans l'augmentation de la subvention du ministère (+0,9 M€) et, dans une moindre mesure, dans la progression des autres subventions (+0,5 M€).

En conséquence, la capacité d'autofinancement (9,6 M€) enregistre une diminution de -1,4 M€ par rapport aux prévisions du BI 2019 et de -4,3 M€ par rapport à 2018. Malgré la diminution de la CAF, les ressources d'investissement sont portées à 29,5 M€ sous l'effet de la hausse de la subvention versée par le ministère et de l'inscription de dettes financières à hauteur de 1,6 M€.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 21,4 M€, en hausse de +0,8 M€ par rapport au budget initial et de +6,8 M€ par rapport à 2018. Elles relèvent principalement du schéma directeur de restauration et d'aménagement du Grand Palais (15,3 M€) et notamment de la réalisation de travaux anticipés dans les Galeries Nord du Grand Palais.

Il en résulte un apport au fonds de roulement de 6,1 M€, ce qui porte le niveau du fonds de roulement à 65 M€. Retraité des encaissements de financements au titre du SDRA, qui donneront lieu à des décaissements sur les exercices ultérieurs, le niveau du fonds de roulement s'établirait à 45,6 M€ en 2019.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**951**	**1 030**	**955**
– sous plafond	848	937	844
– hors plafond	103	93	111
dont contrats aidés			
dont apprentis	*39*		*41*
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		**18**	**15**
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		18	15
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

Le plafond des emplois rémunérés par l'opérateur pour l'année 2019 (938 ETPT) comprend 30 ETPT mobilisables en cas d'appels d'offres remportés. En 2019, 4 ETPT avaient été mobilisés dans ce cadre.

La différence entre les emplois autorisés et réalisés résulte également d'une mobilité interne très dynamique qui a engendré de la vacance de poste frictionnelle, ainsi que par le recrutement de personnels en CDD pour compenser le départ de personnels en CDI, jusqu'à la fermeture du Grand Palais.

Le plafond des emplois rémunérés par l'État a été réduit de 1 ETP en conséquence de la fin d'une mise à disposition.

EPPD - ETABLISSEMENT PUBLIC DU PALAIS DE LA PORTE DORÉE

Principaux faits structurants de l'année 2019

En 2019, le Palais de la Porte dorée a atteint un record de fréquentation avec un total de 525 594 visiteurs, soit une hausse de 14 % par rapport à 2018. Ce chiffre vient confirmer une progression continue depuis 2016.

Deux axes prioritaires ont été retenus en 2019. Le premier est le projet de refonte du parcours permanent, auquel contribuent l'ensemble des services, en fonction de leurs compétences et de leurs champs d'activité. Le second s'articule autour de la gestion des collections qui, du fait de leur importance croissante, ont fait l'objet d'un vaste chantier (numérisation, récolement, aménagement des réserves). La préparation des expositions futures a aussi fortement impliqué les équipes, la programmation étant établie jusqu'en 2022.

La valorisation du patrimoine mobilier et la restauration du monument se sont également poursuivies en 2019 ; le mobilier du salon Reynaud a ainsi pu bénéficier d'une restauration complète par les ateliers du Mobilier national. La nomination d'un nouvel architecte en chef des monuments historiques au cours du dernier trimestre ouvre par ailleurs des perspectives encourageantes pour l'avenir.

Gouvernance et pilotage stratégique

Par décret du Président de la République du 4 juin 2015, Hélène Orain a été nommée directrice générale de l'EPPPD. Elle dispose d'une lettre de mission en date du 5 mai 2017.
L'établissement procède actuellement au renouvellement de son projet scientifique et culturel, préalablement à l'élaboration du contrat d'objectifs et de performance.

L'établissement s'est doté d'un plan d'action relatif à la stratégie de responsabilité sociétale des organismes publics (RSO), approuvé par le conseil d'administration le 17 novembre 2016.

L'EPPPD dispose d'un plan action achats qui a pour principales finalités la rationalisation des dépenses de gardiennage, de fluides, de téléphonie et de reprographie.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	**5 489**	**5 489**	**5 193**	**5 193**	**5 140**	**5 140**
Subventions pour charges de service public	4 448	4 448	4 543	4 543	4 409	4 409
Dotations en fonds propres	1 031	1 031	650	650	731	731
Transferts	10	10				
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	**30**	**30**			**39**	**39**
Subventions pour charges de service public	18	18			18	18
Transferts	12	12			21	21
P129 – Coordination du travail gouvernemental					**100**	**100**
Transferts					100	100
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	**2 636**	**2 636**	**2 686**	**2 686**	**2 636**	**2 636**
Subventions pour charges de service public	2 636	2 636	2 686	2 686	2 636	2 636

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires					**2 326**	**2 326**
Subventions pour charges de service public					2 326	2 326
P147 – Politique de la ville					**5**	**5**
Transferts					5	5
Total	**8 155**	**8 155**	**7 879**	**7 879**	**10 246**	**10 246**

L'écart de 134 k€ entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme 175 « Patrimoines » s'explique en fonctionnement par :

• l'application de la mise en réserve de précaution (-184 k€ en AE=CP) ;

• le financement à hauteur de 50 k€ en AE=CP de la réalisation de travaux d'entretien des bâtiments.

En investissement, l'écart s'explique par le versement complémentaire en gestion d'une subvention de 81 k€ permis par la diminution du taux de mise en réserve au niveau du programme 175.

Depuis le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » une subvention a été versée au titre de la compensation de la mesure de gratuité en faveur de la communauté éducative (18 k€ en AE=CP).

Sur les programmes 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » et 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », l'écart entre la prévision et la réalisation s'explique par l'application de la mise en réserve de précaution.

Enfin, l'établissement a bénéficié d'un transfert de la délégation générale à la langue française et aux langues de France à hauteur de 9 k€ depuis le programme 175.

L'établissement a également bénéficié de transferts depuis le programme 224 notamment destinés au financement de projets concourant à l'éducation artistique et culturelle (12 k€).

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement
La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	4 900	4 634	Subventions de l'État	9 339	9 389
dont charges de pensions civiles			*– subventions pour charges de service public*	*9 339*	*9 389*
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	6 467	7 096	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	346	141
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	250	516	Autres produits	1 701	1 996
dont dotations aux amortissements et provisions	*250*	*516*	*dont reprises aux amortissements et provisions*		*142*
dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés			*dont produits de cession d'éléments d'actif*		
			dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs		
Total des charges	**11 367**	**11 730**	**Total des produits**	**11 386**	**11 526**
Résultat : bénéfice	19		Résultat : perte		204
Total : équilibre du CR	11 386	11 730	Total : équilibre du CR	11 386	11 730

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	269	171
Investissements	3 190	779	Financement de l'actif par l'État	731	731
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	**3 190**	**779**	**Total des ressources**	**1 000**	**902**
Augmentation du fonds de roulement		123	Diminution du fonds de roulement	2 190	

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

Le résultat de l'année 2019 est déficitaire (-204 k€) alors qu'il était prévu un résultat bénéficiaire de 18 k€ au budget initial. La dégradation du résultat résulte de la progression des charges (+362 k€) et notamment la hausse des charges de fonctionnement hors personnel (+628 k€) générée en grande partie par l'augmentation des dotations aux amortissements (+266 k€) dans le contexte d'investissements importants envisagés par l'EP, plus importante que la hausse des produits (+140 k€). En conséquence la capacité d'autofinancement (CAF), qui s'établit à 171 k€, est inférieure aux prévisions de 97 k€. Les ressources diminuent d'autant de la diminution de la CAF (soit -97 k€).

Le niveau des dépenses d'investissement (779 k€) est moins élevé que prévu (-2,4 M€). Le calendrier des décaissements relatifs aux opérations de mise aux normes et de mise en accessibilité du sous-sol et de l'aquarium, conduites sous maîtrise d'ouvrage déléguée à l'OPPIC, a été modifié à la suite de la signature d'un nouvel avenant à la convention de mandat qui lie les deux opérateurs.

L'exécution 2019 permet de dégager un apport au fonds de roulement de 123 k€, ce qui porte le niveau du fonds de roulement à 11 M€.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	4 900	4 900	4 678	4 678
Fonctionnement	7 589	6 217	8 959	6 617
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 490	3 190	873	755
Total des dépenses AE (A) CP (B)	**13 979**	**14 307**	**14 510**	**12 050**
Dépenses de pensions civiles globales	0	0	0	0

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	**10 890**	**11 127**
Subvention pour charges de service public	9 339	9 389
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	1 551	1 738
Recettes fléchées	**1 227**	**1 225**
Financements de l'État fléchés	731	730
Autres financements publics fléchés	346	195
Recettes propres fléchées	150	300
Total des recettes (C)	**12 117**	**12 352**
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	**0**	**302**
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	**2 190**	**0**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Administration générale	*1 352* 1 743	*846* 871	*840* 1 030	*0* 0	*0* 0	*179* 131	*179* *134*	***2 377*** **2 745**	***2 371*** **2 907**
Aquarium	*69* 56	*299* 299	*313* 299	*0* 0	*0* 0	*90* 34	*90* *31*	***458*** **389**	***472*** **386**
Bâtiment	*449* 367	*4 120* 4 369	*2 494* 2 994	*0* 0	*0* 0	*770* 365	*2 470* *247*	***5 339*** **5 101**	***5 413*** **3 608**
Musée	*1 213* 974	*161* 165	*160* 179	*0* 0	*0* 0	*451* 343	*451* *343*	***1 825*** **1 482**	***1 824*** **1 496**
Programmation	*301* 317	*1 784* 1 539	*1 757* 1 456	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***2 085*** **1 856**	***2 058*** **1 773**
Ressources et pédagogie	*1 516* 1 221	*379* 1 716	*653* 660	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***1 895*** **2 937**	***2 169*** **1 881**
Total	***4 900*** **4 678**	***7 589*** **8 959**	***6 217*** **6 618**	***0*** **0**	***0*** **0**	***1 490*** **873**	***3 190*** ***755***	***13 979*** **14 510**	***14 307*** **12 051**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	**2 190**	**0**
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	**2 190**	**0**
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	**0**	**372**
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	146	372
Total des besoins	**2 190**	**372**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	**0**	**302**
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	70
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	**0**	**372**
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	**2 190**	**0**
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	2 336	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	**2 190**	**372**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

Le solde budgétaire de l'année 2019 (302 k€) est nettement supérieur aux prévisions initiales (+1,8 M€). Cette amélioration résulte de l'effet conjugué d'une diminution des dépenses (-2,3 M€, soit -16 %) principalement sur les investissements (-2,4 M€, soit -76 %) et dans une moindre mesure sur les personnels (-0,3 M€, soit -6 %) tandis que les recettes augmentent (+0,2 M€, soit +2 %) principalement grâce aux ressources propres (+0,3 M€), dont +0,2 M€ au titre de la billetterie et +0,1 M€ au titre de la valorisation du domaine.

L'évolution des dépenses entre les prévisions et l'exécution 2019 (+0,5 M€ en AE, soit +4 %, et -2,3 M€ en CP, soit -16 %) réside principalement dans :

- la sous-exécution des dépenses relatives aux bâtiments et domaines (-1,8 M€ en CP, soit -33 %) compte tenu du décalage des décaissements à l'OPPIC dans le cadre de l'opération de mise aux normes et de mise en accessibilité des niveaux inférieurs du bâtiment ;
- la diminution des dépenses liées aux collections (-0,3 M€ en CP, soit -18 %) ;
- la baisse des dépenses dévolues aux publics (-0,3 M€ en CP, soit -13 %) ;
- la sous-exécution des dépenses dédiées à la programmation culturelle (-0,3 M€ en CP, soit -14 %) ;
- la diminution des dépenses liées aux activités de l'aquarium (-0,1 M€ en CP, soit -18 %) ;
- qui compensent la hausse des dépenses de fonctions supports (+0,5 M€, en CP soit +23 %) liée à des projets non récurrents (élaboration du projet scientifique et culturel, signature d'un protocole transactionnel avec un agent…).

En exécution 2019, la répartition des dépenses est stable : 30 % sur les bâtiments ; 24 % sur les fonctions supports ; 16 % sur les publics ; 15 % sur la programmation culturelle ; 12 % sur les collections et 3 % sur l'aquarium.

Fin 2019, la trésorerie est abondée de 372 k€. Elle s'établit ainsi à 11,1 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**69**	**69**	**65**
– sous plafond	69	69	65
– hors plafond			
dont contrats aidés			
dont apprentis	*4*		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		**28**	**30**
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		28	30
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

En gestion 2019, trois agents ont été titularisés dans le cadre du dispositif Sauvadet. L'écart entre la prévision des emplois rémunérés par l'opérateur (72 ETPT) et la réalisation en 2019 (65 ETPT) est consécutif à cette titularisation ainsi qu'à de la vacance frictionnelle.

L'écart entre la prévision des emplois rémunérés par l'État (28 ETPT) et la réalisation en 2019 (29 ETPT) s'explique par les mouvements de titularisation dans le cadre du dispositif Sauvadet.

PROGRAMME 131

Création

PROGRAMME 131

CRÉATION

Bilan stratégique du rapport annuel de performances 168
Objectifs et indicateurs de performance 171
Présentation des crédits et des dépenses fiscales 178
Justification au premier euro 184
Opérateurs 211

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Sylviane TARSOT-GILLERY
Directrice générale de la création artistique
Responsable du programme n° 131 : Création

Le programme 131 « Création » soutient la diversité et le renouvellement de l'offre culturelle à toutes les étapes de la vie d'une œuvre : commande, création, production, diffusion et conservation.

En 2019, l'action de l'État en faveur de la création artistique s'est articulée autour des quatre axes suivants : :

- l'amélioration du soutien à la création et à la diffusion des œuvres ;
- l'accès de tous à la culture et l'irrigation des territoires prioritaires ;
- la conduite de projets d'investissements décisifs ;
- l'accompagnement de la structuration des professions et la pérennisation de l'emploi.

L'amélioration du soutien à la création et à la diffusion des œuvres

La DGCA a poursuivi en 2019 la concertation engagée avec les professionnels du spectacle vivant autour du projet du ministère de porter une politique ambitieuse intégrant les mutations économiques, sociales et technologiques de la création.

Observant les difficultés du système actuel à accompagner les équipes artistiques dans leur projet et à renouveler les bénéficiaires, le Ministère de la culture a souhaité le faire évoluer autour de deux objectifs : simplifier et assouplir les dispositifs existants pour mieux prendre en compte la globalité du projet artistique, et mieux produire les spectacles en prenant en compte les temps de recherche, d'entretien des répertoires ou encore d'action culturelle.

La réforme de la politique des résidences a été amorcée en 2019 autour de trois piliers : donner une plus grande lisibilité du réseau des résidences aux artistes et des possibilités de résidences offertes ; mobiliser les labels pour les résidences territoriales ; coordonner les résidences à l'étranger, en envisageant des mises en réseaux et davantage de complémentarités.

Plusieurs mesures ont été également mises en œuvre en 2019 par l'Office national de diffusion artistique (ONDA) pour améliorer la diffusion des productions sur le territoire et élargir les publics. La nouvelle convention pluriannuelle conclue avec l'ONDA pour la période 2019-2022 porte une attention particulière à la coordination des programmations au niveau local avec les directions régionales des affaires culturelles, ainsi qu'au soutien et à la circulation des artistes et des œuvres ultramarins.

Concernant les **arts visuels**, le ministère a conforté sa politique en faveur de l'art dans l'espace public afin de multiplier les possibilités de rencontre des artistes et de leurs œuvres avec les usagers : valorisation des œuvres existantes, commandes nationales, restauration, poursuite de journées du 1 % dans les écoles, partenariats avec les artothèques. 37 entreprises sont désormais signataires de la charte du ministère de la culture « un immeuble, une œuvre », visant à encourager l'installation d'œuvres d'art par les promoteurs immobiliers et des sociétés foncières dans leurs nouvelles constructions. Plus d'une centaine de projets artistiques ont ainsi été réalisés par des commanditaires privés dans le cadre de ce programme. Le dispositif de « résidences en entreprises » a été développé avec 16 nouvelles résidences soutenues en 2019.

Dans le champ des **entreprises de création**, le ministère de la Culture, en lien avec le ministère de l'Économie, a poursuivi son accompagnement des acteurs du design, des métiers d'art et de la mode dans les évolutions et restructurations des secteurs, afin de garantir la diversité et la transmission des savoir-faire. Les premières Assises du

design organisées le 11 décembre 2019 ont permis de mettre en valeur le travail réalisé pendant huit mois par 200 participants et 1200 contributeurs et d'annoncer de nouvelles mesures pour 2020 : création notamment d'un Conseil national du design, création d'une signature/marque pour valoriser le design français à l'international, valorisation des collections de design et intégration du design aux politiques publiques.

Le Parlement de la photographie a été mis en place en 2019 par le ministère de la Culture pour permettre l'échange et le dialogue entre tous les acteurs du monde de la photographie et dégager des recommandations concrètes d'actions, notamment dans le domaine du livre de photographie, du patrimoine photographique, de la profession des photojournalistes et des lieux de diffusion de la création. Un comité national pour le patrimoine photographique a été installé en 2019 pour rendre plus lisible l'action publique dans le domaine de la préservation du patrimoine photographique et mieux accompagner les dons et legs à l'État.

L'accès de tous à la culture et l'irrigation des territoires prioritaires

Au-delà du soutien à la vitalité et à la diversité de la création, les actions du programme 131 « Création » se sont également inscrites dans les priorités gouvernementales en matière d'accès de tous à la culture et d'irrigation culturelle des territoires.

A ce titre, la couverture territoriale a été consolidée en 2019 par la poursuite de la politique de labellisation : dans le domaine du spectacle vivant, avec l'attribution du label « Centre de développement chorégraphique national » (CDCN) au projet Chorège à Falaise (Calvados) et celui de « scène nationale » au Théâtre du Beauvaisis à Beauvais ; douze nouvelles structures ont été labellisées « centres d'art contemporain d'intérêt national » dans le domaine des arts visuels.

En 2019, des crédits supplémentaires ont été délégués dans les DRAC pour la mise en œuvre des contrats de filière régionaux dans le champ des musiques actuelles. Sept contrats de filières ont ainsi été signés et quatre autres sont en cours d'élaboration entre l'État les régions et le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV) devenu Centre national de la musique (CNM) à compter du 1er janvier 2020.

Le déploiement de la démarche des « Schémas d'orientation des arts visuels » (SODAVI) s'est poursuivi en 2019 avec 16 SODAVI engagés en métropole et en Outre-mer. Sur l'ensemble du territoire national, le ministère de la culture a ainsi encouragé, dans le cadre d'un partenariat avec les collectivités, les acteurs du secteur des arts visuels à se réunir afin d'établir ensemble un diagnostic du secteur à l'échelle des territoires, axé sur la professionnalisation et l'économie des artistes.

La conduite de projets d'investissements décisifs

L'année 2019 a été marquée par la constitution du Groupement d'intérêt Public (GIP) « Cité du Théâtre » réunissant les trois établissements publics futurs utilisateurs de la Cité du Théâtre (La Comédie Française, le Théâtre national de l'Odéon et le Conservatoire national supérieur d'art dramatique de Paris) et la DGCA. Le GIP « Cité du Théâtre » est désormais chargé d'assurer le suivi des phases d'études et de travaux du projet architectural et de construction en tant que maîtrise d'ouvrage déléguée.

Dans le domaine des arts visuels, le chantier de relocalisation du Centre national des arts plastiques (CNAP) a débuté en 2019 avec les études de maîtrise d'œuvre. Le site de Pantin doit regrouper à terme en un lieu unique le siège de l'établissement ainsi que les réserves abritant les 100 000 œuvres de la collection du CNAP. Une solution de regroupement des réserves du Mobilier national avec celles du CNAP sur le site de Pantin a été intégrée dans le périmètre des études préalables du chantier pour envisager une meilleure optimisation du site et une plus grande mutualisation des équipements techniques.

L'État a accompagné également des projets d'investissement structurants en région, notamment dans le cadre des contrats de plan État-Région (CPER), telles que la finalisation de la scène nationale de Clermont-Ferrand, la réhabilitation de la SMAC de Tourcoing, le centre régional de la photo à Douchy les Mines. La relocalisation du FRAC

de Clermont-Ferrand, la maison de la danse à Lyon (musée Guimet) ou la rénovation du CCN de Tours ont constitué en 2019 quelques-uns des projets d'investissement notables hors CPER

L'accompagnement de la structuration des professions et de la pérennisation de l'emploi

Dans le champ du **spectacle vivant**, le ministère a poursuivi ses efforts, en lien avec les collectivités territoriales, les partenaires sociaux et les professionnels, en faveur du développement d'une politique de l'emploi organisée, d'une part, autour de la structuration du secteur et du dialogue social et, d'autre part, autour de l'encouragement au recours à l'emploi pérenne ou, à défaut, à l'allongement de la durée des contrats.

La structuration professionnelle des secteurs de la création artistique s'est renforcée à l'initiative du ministère de la culture par la mise en place du Centre national des professions des arts visuels (CNPAV) qui s'est réuni pour la première fois en 2019. Sur le même format que le CNPS pour le spectacle vivant, cette nouvelle instance de dialogue dédiée aux professionnels des arts visuels a permis d'avancer tout au long de l'année sur plusieurs chantiers concrets : élaboration d'un guide pratique du 1 % artistique, fiscalité applicable aux œuvres et aux auteurs des arts visuels, parité, diversité, égalité, accords collectifs et formation professionnelle.

Dans le secteur des **arts visuels**, l'objectif de modernisation du régime de sécurité sociale des artistes auteurs a été poursuivi en 2019. La gestion du recouvrement a été confiée à compter de 2019 à une URSSAF dédiée, sous l'égide de l'ACOSS (gérée auparavant par la Maison des artistes - MDA et l'AGESSA). Les missions de l'AGESSA et de la MDA ont été recentrées sur de nouvelles missions (affiliation, champ du régime, action sociale et accompagnement des démarches pour les auteurs des arts visuels). Cette réforme marque une étape importante dans l'évolution et l'amélioration du régime des artistes-auteurs en préservant ses spécificités.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	**Inciter à l'innovation et à la diversité de la création**
INDICATEUR 1.1	Place de la création dans la programmation des structures de production subventionnées
OBJECTIF 2	**Donner des bases économiques et professionnelles solides à la création**
INDICATEUR 2.1	Équilibre financier des opérateurs
INDICATEUR 2.2	Promotion de l'emploi artistique
OBJECTIF 3	**Augmenter la fréquentation du public dans les lieux culturels sur l'ensemble du territoire**
INDICATEUR 3.1	Fréquentation des lieux subventionnés
OBJECTIF 4	**Diffuser davantage les oeuvres et les productions culturelles en France et à l'étranger**
INDICATEUR 4.1	Effort de diffusion territoriale
INDICATEUR 4.2	Intensité de représentation et de diffusion des spectacles

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1
Inciter à l'innovation et à la diversité de la création

INDICATEUR 1.1
Place de la création dans la programmation des structures de production subventionnées

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de la création par rapport au nombre de fauteuils mis en vente	%	43	44	>41	>41	45	>41

Commentaires techniques

Sources des données :

Collecte de données auprès des opérateurs du spectacle vivant (Opéra national de Paris, Opéra-comique, Comédie Française, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Théâtre national de Chaillot) et enquête « Ethnos » auprès des centres dramatiques nationaux (CDN).

Mode de calcul :

N1/N2 en % où :

- N1 = Nombre de fauteuils mis à la vente dans le cadre de la programmation de créations au cours des saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et n-1/n. On entend par création une première présentation au public français d'une œuvre ou une nouvelle production d'une œuvre créée antérieurement.
- N2 = Nombre total de fauteuils mis à la vente au cours des saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et n-1/n pour les opérateurs du spectacle vivant, saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et année civile n-1 pour les Centres Dramatiques Nationaux.

Les données sont calculées sur trois saisons antérieures (ici, 2016/2017, 2017/2018 et 2018/2019), à l'exception des Centres Dramatiques Nationaux dont les données sont recueillies sur les saisons 2016/2017, 2017/2018 et l'année civile 2018, du fait du changement de logiciel de collecte des données.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur présenté permet de mesurer la part de la création dans la programmation des opérateurs et structures subventionnées du spectacle vivant.

Le taux de création dans les structures de production du spectacle vivant progresse de 1 point par rapport à 2018 pour s'établir à 45 % des places mises à la vente. La cible est ainsi largement atteinte pour la troisième année consécutive (> 41 %). Ce bon résultat traduit l'importance et la cohérence des objectifs assignés aux dirigeants d'établissements publics de spectacle vivant dans le cadre de leur lettre de mission.

Le taux de création des trois dernières saisons des institutions dites de répertoire (Comédie française et Opéra national de Paris) est en hausse de 1 point pour s'élever à 46 %. A l'exception des Centres Dramatiques Nationaux qui connaissent une baisse de 2 points de la part de la création dans leur programmation sous l'effet du nombre plus important de places mises en vente, l'effort de création augmente dans l'ensemble des institutions hors-répertoire.

OBJECTIF 2
Donner des bases économiques et professionnelles solides à la création

INDICATEUR 2.1
Équilibre financier des opérateurs

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Part des fonctions supports au budget	%	69	56	<60	<60	54	<60
Taux de ressources propres des opérateurs du spectacle vivant	%	43,5	43	>42	>42	43,4	>42

Commentaires techniques

Sources des données :

Collecte de données auprès des opérateurs du spectacle vivant (Opéra national de Paris, Opéra-comique, Cité de la musique-Philharmonie de Paris, Comédie française, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Théâtre national de Chaillot).

Mode de calcul :

1ère ligne : N1/N2 en % où :

N1 = Montant des crédits de paiement inscrits sur les enveloppes de personnel et de fonctionnement de la destination relative aux fonctions support, issu du tableau des dépenses par destination de la liasse budgétaire GBCP.

N2 = Montant des crédits de paiement inscrits sur les enveloppes fonctionnement et personnel du tableau des autorisations budgétaires de la liasse budgétaire GBCP.

2e ligne : (N1-N3) /(N2-N3) en % où :

N1 = Montant des autres produits, issu du tableau situation patrimoniale de la liasse budgétaire GBCP pour l'année civile considérée

N2 = Total des produits issus du tableau situation patrimoniale de la liasse budgétaire GBCP

N3 = Somme des produits non encaissables issus du tableau de situation patrimoniale de l'année N (reprises sur amortissements, dépréciations et provisions + produits de cession d'éléments d'actifs + quote-part au résultat des financements rattachés à des actifs).

Il faut noter que les recettes propres intègrent notamment les dons, legs et mécénat.

INDICATEUR 2.2
Promotion de l'emploi artistique

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Spectacle vivant : part de la masse salariale artistique dans la masse salariale totale	%	26,8	26,4	26	>26	27	>26
Arts visuels : part des crédits d'acquisition et de commandes versés directement à des artistes dans les budgets des FRAC et du CNAP	%	Non déterminé	6	8	6	7	9

Commentaires techniques

Sources des données :

Collecte de données auprès des opérateurs du spectacle vivant (Opéra national de Paris, Opéra-comique, Comédie française, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Théâtre national de Chaillot) et enquêtes DGCA pour les arts visuels.

Mode de calcul :

1ère ligne : N1/N2 en % où :

N1 = Montant des crédits de paiement inscrits sur l'enveloppe personnel de la destination "dépenses artistiques", sous destination "masse salariale" issu du tableau " dépenses par destination" de la liasse budgétaire GBCP, pour les saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et n-1/n.

N2 = Total des produits issus du tableau situation patrimoniale de la liasse budgétaire GBCP, pour les saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et n-1/n.

2e ligne : N1 / N2 en % où :

N1 = Montant des acquisitions et des commandes réalisées auprès d'artistes par les FRAC et le CNAP + Montant des acquisitions et des commandes réalisées auprès des galeries par les FRAC et le CNAP x 50 % (coefficient correctif qui permet de ne pas prendre en compte dans le calcul de l'indicateur la part versée aux galeristes pour de telles transactions) ;

N2 = Budget global des structures concernées (CNAP, FRAC).

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'équilibre financier des structures tient en premier lieu à leur capacité à mobiliser des recettes propres, notamment artistiques.

Concernant le premier sous-indicateur, le ministère veille à ce que les établissements préservent leur marge artistique par le recours à la coproduction et un effort d'optimisation de leur gestion. Bien que le part des fonctions support demeure importante dans ces établissements, les efforts engagés par ces derniers dans la maîtrise de leurs charges permettent de faire baisser la part de ces fonctions de 2 points par rapport à 2018.

Par ailleurs, les structures sont encouragées à développer leur part d'autofinancement, notamment en recherchant de nouveaux mécènes et en augmentant certains tarifs dits exceptionnels, afin d'améliorer leur taux de ressources propres. Le taux de ressources propres observé en 2019 reste stable, à 43,4 %, légèrement au-dessus de la cible fixée.

En matière de soutien à l'emploi artistique dans le secteur du spectacle vivant, la part de la masse salariale artistique dans la masse salariale totale des établissements s'établit à 27 %, soit un taux supérieur d'un point à la cible fixée dans le PAP 2019. Ce taux reste stable par rapport à 2017 et 2018 (après retraitement des effets de changement de nomenclature budgétaire sur les réalisations des deux derniers exercices).

Dans le secteur des arts visuels, le ministère fixe au Centre National des Arts Plastiques des objectifs en matière d'acquisitions du Fonds national d'art contemporain (FNAC) et de commande publique nationale. La part des crédits du CNAP consacrés aux acquisitions et à la commande publique est stable par rapport à 2018 et s'établit à 9 %. La part des crédits d'acquisitions versés directement à des artistes dans le budget des fonds régionaux d'art contemporains (FRAC) augmente d'1 point par rapport à 2018, passant de 5 % à 6 %, témoignant d'un effort accru en faveur de l'acquisition d'œuvres. Il permet d'aboutir à un résultat en augmentation par rapport à 2018, supérieur à la cible actualisée pour 2019.

A noter que les chiffres de réalisation 2017 et 2018 ont été retraités afin de prendre en compte le changement de nomenclature GBCP, et de les harmoniser avec les résultats de 2019.

OBJECTIF 3
Augmenter la fréquentation du public dans les lieux culturels sur l'ensemble du territoire

INDICATEUR 3.1
Fréquentation des lieux subventionnés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Spectacle vivant : Fréquentation payante des lieux subventionnés	Nb	5 707 680	5461849	6000000	5 600 000	6 174 127	6000000
Spectacle vivant : Part du public scolaire dans la fréquentation payante des lieux subventionnés	%	15	14	17,5	15	14	18
Spectacle vivant : Part des jeunes (hors scolaires) dans la fréquentation payante des opérateurs	%	Non déterminé	12	12	12	11	>15
Arts visuels : Fréquentation totale des lieux subventionnés	Nb	3 134 046	3104563	>3 200 000	>3 200 000	3 134 510	>3 200 000
Arts visuels : Part du public scolaire dans la fréquentation totale des lieux subventionnés	%	15	16	16	16	16	16

Commentaires techniques

Sources des données :

Pour le spectacle vivant : enquêtes DGCA pour les centres dramatiques nationaux, les scènes nationales et les opéras nationaux en région (Bordeaux, Lyon, Montpellier, Nancy et Strasbourg) et collecte de données auprès des opérateurs du spectacle vivant (Opéra national de Paris, Opéra-comique, Cité de la musique-Philharmonie de Paris, Comédie française, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Théâtre national de Chaillot, Centre national de la danse et EPPGHV - données provisoires pour l'EPPGHV) ;

Pour les arts visuels: enquêtes DGCA pour les fonds régionaux d'art contemporain (FRAC), les centres d'art et collecte de données auprès du Palais de Tokyo, du Jeu de Paume, et de la Cité de la céramique Sèvres-Limoges.

Mode de calcul :

1ère ligne : N1 = Nombre de places vendues au siège pour l'ensemble d'une saison (année civile pour les CDN et Scènes Nationales) dans les structures subventionnées du spectacle vivant considérées.

2e ligne : N1/N2 en % où :

N1 = Nombre de places vendues au siège dans le cadre de sorties scolaires (classes accompagnées) pour l'ensemble d'une saison dans les structures subventionnées du spectacle vivant considérées (hors CND et opéras nationaux en région) ;

N2 = Nombre de places vendues au siège pour l'ensemble d'une saison (année civile pour les CDN et Scènes Nationales) dans les structures subventionnées du spectacle vivant considérées (hors CND et opéras nationaux en région).

3e ligne : N1/N2 en % où :

N1 = nombre de places vendues dans le cadre du tarif "public jeune" pour la saison n-1 / n (année civile n-1 pour les CDN, SN et Opéras nationaux en région). A ce stade de mise en place de l'indicateur, les données intégrées à ce titre ne correspondent pas à un seuil d'âge unique, les pratiques des salles dans ce domaine étant encore diversifiées (moins de 26 ans, moins de 28 ans, etc.).

N2 =nombre total de places vendues au siège des lieux de spectacles subventionnés de la saison n-1 / n (année civile n-1 pour les CDN, SN et Opéras nationaux en région).

4e ligne : N1 = Nombre cumulé de visiteurs dans les murs et hors les murs des lieux de création et de diffusion des arts plastiques subventionnés de l'année civile n.

Les chiffres de fréquentation des structures subventionnées en région sont le fruit d'estimations.

5e ligne : N1/N2 en % où :

N1 = Nombre cumulé de visiteurs en sortie scolaire (classes accompagnées) dans les murs et hors les murs.

N2 = Nombre cumulé de visiteurs dans les murs et hors les murs des lieux de création et de diffusion des arts plastiques subventionnés de l'année civile n.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le ministère de la Culture encourage le développement de la fréquentation des lieux culturels subventionnés, notamment par les jeunes publics. Les sous-indicateurs retenus mesurent, d'une part, le niveau de fréquentation des lieux subventionnés du spectacle vivant et des arts visuels et, d'autre part, la proportion du public scolaire et du public jeune dans cette fréquentation.

La fréquentation payante au siège pour l'ensemble des institutions de spectacle vivant augmente de 13 % par rapport à 2018 et se situe au-delà de la cible fixée au PAP 2019 en nombre de places. Ce résultat masque cependant une disparité de situations entre structures. Elle progresse par exemple de 23 % à la Comédie Française et de 14 % dans les Opéras nationaux en région mais connaît une baisse de 20 % au Centre national de la Danse (avec toutefois une fréquentation globale en hausse de 32 % du public pour les représentations du CND, notamment celles en accès libre).

Dans le secteur des arts visuels, la fréquentation totale, bien que légèrement inférieure à la cible de 3 200 000 visiteurs fixée au PAP 2019, augmente par rapport à 2018. La fréquentation enregistrée varie d'une structure à une autre :

- le Palais de Tokyo a vu sa fréquentation diminuer de 32 % par rapport à 2018. Cette baisse s'explique, d'une part, par une fréquentation record en 2018 grâce à des expositions très accessibles au grand public (l'exposition « Tomas Saraceno » avait accueilli à elle seule 220 885 visiteurs), d'autre part, par les mouvements sociaux de la fin de l'année 2019 qui ont limité le nombre de visiteurs et entraîné la fermeture complète du Palais de Tokyo pendant 2 jours ainsi que des horaires d'ouverture restreints pendant 21 jours ;
- la fréquentation du Jeu de Paume augmente de 11 % malgré les mouvements sociaux dont l'impact sur la fréquentation est estimé à -10 000 visiteurs ;
- la fréquentation de la Cité de la céramique Sèvre-Limoges baisse de 24 % du fait de l'absence d'exposition temporaire sur le site de Sèvres, tandis que l'exposition « Formes vivantes » a permis une fréquentation du site de Limoges supérieure aux prévisions de l'établissement.
- pour les labels en région, le niveau de la fréquentation des FRAC et des centres d'art a augmenté de 6,8 % par rapport à 2018, témoignant du dynamisme de ces structures.

La proportion du public scolaire dans la fréquentation payante des lieux de spectacle vivant s'établit au même niveau que 2018, soit 14 %. Dans le secteur des arts visuels, la part du public scolaire dans la fréquentation des lieux subventionnés est constante et conforme à la cible fixée en PAP 2019, malgré les nombreuses annulations de visites scolaires au mois de décembre du fait des mouvements sociaux, notamment dans les institutions situées en région parisienne.

Quant à la part du public jeune dans le spectacle vivant, elle diminue de 1 point de 2018 à 2019. Grâce à une politique volontariste, la part de public jeune atteint 39 % au Théâtre national de Strasbourg, en hausse de 2 points par rapport à la saison 2017/2018. La fréquentation du jeune public augmente dans les mêmes proportions au Théâtre de la Colline. Celle-ci s'affiche en revanche en léger repli à la Comédie-Française (- 3 points), ainsi qu'aux Théâtres nationaux de Chaillot (- 5 points) et de l'Odéon (- 2 points).

OBJECTIF 4
Diffuser davantage les oeuvres et les productions culturelles en France et à l'étranger

INDICATEUR 4.1
Effort de diffusion territoriale

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Spectacle vivant : taux de représentations hors ville siège des structures de production et de diffusion subventionnées	%	36	41	>38	>39	35	>39
Arts visuels : taux des manifestations hors les murs réalisées par les FRAC	%	79	81	>79	>80	82	>80

Commentaires techniques

Sources des données :

Pour le spectacle vivant : enquêtes DGCA auprès des centres chorégraphiques nationaux, des opéras nationaux en région, des scènes nationales et des centres dramatiques nationaux, ainsi que données collectées auprès des opérateurs (Opéra national de Paris, Opéra-comique, Comédie française, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Théâtre national de Chaillot).

Pour les arts visuels : bilans d'activités des FRAC.

Mode de calcul :

1ère ligne : N1/N2 en % où :

N1 = Nombre de représentations des spectacles hors ville siège (dans ou en dehors de la région d'origine en France et à l'étranger) au cours des saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et n-1/n ;

N2 = Nombre total de représentations des spectacles offertes au cours des saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et n-1/n pour les opérateurs, saisons n-3/n-2, n -2/ n-1 et année civile n-1 pour les centres dramatiques nationaux, centres chorégraphiques nationaux et scènes nationales, années civiles n-3, n-2 et n-1 pour les opéras nationaux en région.

2ème ligne : N1/N2 en % où :

N1 = Nombre d'expositions réalisées par les FRAC hors les murs en France et à l'étranger ;

N2 = Nombre total d'expositions réalisées par les FRAC (dans et hors les murs) en France et à l'étranger.

INDICATEUR 4.2
Intensité de représentation et de diffusion des spectacles

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre moyen de représentations des créations au siège et en tournée sur trois saisons	ratio	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé		Non déterminé	Non déterminé
Nombre moyen de représentations au siège par spectacle et sur une saison	ratio	3,04	3,57	>3,30	>3,30	2,9	>3,30

Commentaires techniques

1ère ligne : données non collectées (refonte du système de collecte en cours).

Sources des données :

Enquêtes DGCA auprès des centres dramatiques nationaux et des scènes nationales, données collectées auprès des opérateurs (Opéra national de Paris, Opéra-comique, Cité de la musique-Philharmonie de Paris, Comédie française, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Théâtre national de Chaillot, EPPGHV).

Mode de calcul :

1ère ligne : N1 / N2 avec :

N1 = Nombre total de représentations dans les réseaux de diffusion considérés lors des saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et n-1/n des spectacles produits par les institutions de production considérées sur la saison n-3/n-2 ;

N2 = Nombre total de spectacles produits par les institutions considérées sur la saison n-3/n-2 considérée.

2ème ligne :

N1 / N2 avec :

N1 = Nombre total de représentations (toutes salles confondues) au siège dans les réseaux de diffusion considérés durant la saison n-1/n pour les opérateurs, durant l'année civile n-1 pour les centres dramatiques nationaux et scènes nationales;

N2 = Nombre total de spectacles diffusés au siège dans les institutions considérées durant la saison n-1/n pour les opérateurs, durant l'année civile n-1 pour les centres dramatiques nationaux et scènes nationales.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif poursuivi vise à améliorer la diffusion et la circulation des œuvres et des productions culturelles auprès du public, en France et à l'étranger. Le premier indicateur évalue l'effort de rayonnement territorial des structures subventionnées visant à donner l'occasion à d'autres publics de découvrir les manifestations et spectacles programmés. Le deuxième indicateur mesure l'intensité de la diffusion et de l'exploitation des spectacles.

Le sous-indicateur 4.1.1 mesure la part des représentations en tournée hors ville siège des structures de production et de diffusion sur les trois dernières saisons. Il est en baisse de 6 points par rapport au résultat présenté en 2018. Ce résultat masque cependant une disparité de situations entre structures. Bien que les Centres dramatiques nationaux voient leur proportion de représentations en tournée baisser de 10 points (elle passe de 43 % à 33 %), le Théâtre national de la Colline voit la sienne augmenter fortement (de 9 % à 24 %), tout comme celle du Théâtre national de Strasbourg, qui augmente de 10 points pour atteindre 59 %. L'augmentation de la proportion de représentations en tournée concerne également, dans des proportions variables, la Comédie-Française (+ 7 points), le Théâtre national de Chaillot (+ 5 points) et l'Opéra-Comique (+10 points).

Le sous indicateur 4.1.2 mesure dans le secteur des arts visuels la proportion de manifestations hors-les-murs organisées par les FRAC au cours de l'année. Elle est de 82 % en 2019, soit 1 point de plus qu'en 2018 et 2 points de plus que la cible fixée en PAP 2019.

Le sous-indicateur 4.2.1 mesurant le nombre de représentations des créations au siège et en tournée sur trois saisons n'a pu être renseigné car les données sont indisponibles. Par conséquent l'indicateur a été supprimé au PAP 2020.

Le sous-indicateur 4.2.2 mesure quant à lui la durée d'exploitation moyenne des spectacles sur une saison et dans un même lieu. Il est le reflet d'une politique volontariste du ministère de la Culture cherchant à augmenter le nombre de représentations des spectacles au cours d'une saison, ce qui a une influence positive sur l'économie du secteur et l'élargissement des publics visés. En 2019, le nombre de représentations par spectacle s'élève à 2,9, en baisse par rapport à 2018 et au-dessous de la cible fixée. Cette diminution s'explique essentiellement par les résultats des scènes nationales (plus de 50 % des représentations du sous-indicateur) dont le nombre de représentations par spectacle passe de 3,17 en 2018 à 2,33 en 2019, tandis que pour les établissements publics nationaux sous tutelle du ministère de la Culture, la moyenne s'élève en 2019 à plus de 5 représentations par spectacle et en augmentation par rapport à la saison précédente.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI 2019* Consommation 2019	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	*274 282 387* 274 184 698	*25 930 000* 597 463	*394 158 760* 396 775 956	*10 166 000* 30 178 370	***704 537 147*** **701 736 486**	*704 937 147*
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	*17 466 675* 23 703 322	*7 717 000* 7 860 922	*49 781 468* 45 729 767	*2 960 000* 11 653 828	***77 925 143*** **88 947 840**	*78 125 143*
Total des AE prévues en LFI	***291 749 062***	***33 647 000***	***443 940 228***	***13 126 000***	***782 462 290***	***783 062 290***
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+1 077 339				+1 077 339	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+18 792 022				+18 792 022	
Total des AE ouvertes	802 331 651				802 331 651	
Total des AE consommées	**297 888 020**	**8 458 385**	**442 505 723**	**41 832 198**	**790 684 326**	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI 2019* Consommation 2019	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	*274 282 387* 274 581 698	*21 250 000* 210 044	*398 808 760* 396 825 403	*10 166 000* 31 268 370	***704 507 147*** **702 885 514**	*704 907 147*
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	*16 364 526* 18 596 211	*5 717 000* 3 753 623	*51 331 468* 48 475 147	*2 960 000* 5 753 828	***76 372 994*** **76 578 809**	*76 572 994*
Total des CP prévus en LFI	***290 646 913***	***26 967 000***	***450 140 228***	***13 126 000***	***780 880 141***	***781 480 141***
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+1 077 339				+1 077 339	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+3 781 945				+3 781 945	
Total des CP ouverts	785 739 425				785 739 425	
Total des CP consommés	**293 177 909**	**3 963 667**	**445 300 549**	**37 022 198**	**779 464 324**	

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI 2018* Consommation 2018	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	*273 482 387* 274 151 090	*51 489 000* 1 160 135	*404 325 498* 400 653 754	*10 166 000* 67 665 740	*739 462 885*	***739 462 885*** **743 630 719**
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	*16 676 756* 17 391 565	*38 452 000* 37 583 818	*50 964 950* 46 026 273	*2 960 000* 5 680 700	*109 053 706*	***109 253 706*** **106 682 356**
Total des AE prévues en LFI	***290 159 143***	***89 941 000***	***455 290 448***	***13 126 000***	***848 516 591***	***848 716 591***
Total des AE consommées	**291 542 655**	**38 743 953**	**446 680 027**	**73 346 440**		**850 313 075**

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI 2018* Consommation 2018	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	*273 482 387* 274 339 285	*23 039 000* 1 283 938	*397 628 498* 393 128 422	*10 766 000* 52 766 740	*704 915 885*	***704 915 885*** **721 518 385**
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	*16 276 564* 16 891 704	*6 402 000* 4 622 176	*48 339 950* 47 070 763	*2 960 000* 5 680 700	*73 978 514*	***74 178 514*** **74 265 343**
Total des CP prévus en LFI	***289 758 951***	***29 441 000***	***445 968 448***	***13 726 000***	***778 894 399***	***779 094 399***
Total des CP consommés	**291 230 989**	**5 906 114**	**440 199 185**	**58 447 440**		**795 783 728**

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Titre et catégorie	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommés* en 2018	Ouverts en LFI pour 2019	Consommés* en 2019
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	**291 542 655**	**291 749 062**	**297 888 020**	**291 230 989**	**290 646 913**	**293 177 909**
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 704 330	5 402 149	11 273 107	5 264 664	4 300 000	6 215 996
Subventions pour charges de service public	285 838 325	286 346 913	286 614 913	285 966 325	286 346 913	286 961 913
Titre 5 – Dépenses d'investissement	**38 743 953**	**33 647 000**	**8 458 385**	**5 906 114**	**26 967 000**	**3 963 667**
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	38 743 953	33 647 000	8 458 385	5 906 114	26 967 000	3 963 667
Titre 6 – Dépenses d'intervention	**446 680 027**	**443 940 228**	**442 505 723**	**440 199 185**	**450 140 228**	**445 300 549**
Transferts aux ménages	1 018 771	1 327 985	1 250 058	1 060 371	1 327 985	1 043 458
Transferts aux entreprises	94 111 034	98 475 737	96 136 240	94 432 741	98 663 176	97 093 187
Transferts aux collectivités territoriales	60 024 480	47 968 791	52 440 465	53 489 206	50 976 631	55 935 495
Transferts aux autres collectivités	291 525 742	296 167 715	292 678 960	291 216 867	299 172 436	291 228 409
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	**73 346 440**	**13 126 000**	**41 832 198**	**58 447 440**	**13 126 000**	**37 022 198**
Dotations en fonds propres	72 455 440	13 126 000	41 191 198	57 556 440	13 126 000	36 381 198
Dépenses de participations financières	891 000		641 000	891 000		641 000
Total hors FdC et AdP		**782 462 290**			**780 880 141**	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+19 869 361			+4 859 284	
Total*	**850 313 075**	**802 331 651**	**790 684 326**	**795 783 728**	**785 739 425**	**779 464 324**

** y.c. FdC et AdP*

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Nature de dépenses	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévus en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	430 738	600 000	1 077 339	430 738	600 000	1 077 339
Total	**430 738**	**600 000**	**1 077 339**	**430 738**	**600 000**	**1 077 339**

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT D'ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

	Ouvertures				Annulations			
Mois de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		8 775		8 775				
05/2019		44 523		44 523				
06/2019		232 002		232 002				
08/2019		1 542		1 542				
09/2019		200 350		200 350				
10/2019		471 404		471 404				
11/2019		13 613		13 613				
12/2019		89 933		89 933				
01/2020		15 197		15 197				
Total		**1 077 339**		**1 077 339**				

ARRÊTÉS DE REPORT DE TRANCHES FONCTIONNELLES

	Ouvertures				Annulations			
Date de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
13/02/2019		1 794 832						
Total		**1 794 832**						

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

	Ouvertures				Annulations			
Date de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2019		16 997 190		3 781 945				
Total		**16 997 190**		**3 781 945**				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		**19 869 361**		**4 859 284**				

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2019 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2019. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2019.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (8)

(en millions d'euros)

	Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale	Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
730301	**Taux de 2,10 % applicable aux droits d'entrée des 140 premières représentations de certains spectacles** Assiette et taux *Bénéficiaires 2017 : 2500 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1970 - Dernière modification : 2011 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 281 quater, 279 b bis a et 89 ter de l'annexe III*	78	66	80
210318	**Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art** Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés *Bénéficiaires 2017 : 2166 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : 2020 - Fin du fait générateur : 2019 - code général des impôts : 244 quater O, 199 ter N, 220 P, 223 O-1-p*	25	nc	25
740103	**Franchise en base pour les auteurs et les interprètes des oeuvres de l'esprit dont le chiffre d'affaires n'excède pas la limite fixée au III de l'article 293 B du CGI** Régimes particuliers *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1992 - Dernière modification : 2008 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 293 B-III-2°*	7	21	7
210203	**Déduction sur cinq ans du prix d'acquisition des oeuvres originales d'artistes vivants** Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1987 - Dernière modification : 2003 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 238 bis AB*	5	4	5
160406	**Abattement de 50 % sur le bénéfice imposable des jeunes artistes de la création plastique** Bénéfices non commerciaux *Bénéficiaires 2017 : 553 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2005 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 93-9*	1	1	1

(en millions d'euros)

	Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale	Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
110307	**Imposition des salaires ou des bénéfices des écrivains, des artistes et des sportifs selon une moyenne triennale ou quinquennale** Calcul de l'impôt *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Création : 1953 - Dernière modification : 1994 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 84 A, 100 bis*	nc	nc	nc
160201	**Exonération des sommes perçues dans le cadre de l'attribution du prix Nobel ou de récompenses internationales de niveau équivalent au prix Nobel dans les domaines littéraire, artistique ou scientifique** Bénéfices non commerciaux *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Création : 1986 - Dernière modification : 2008 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 92 A et DA : DB5G2222*	nc	nc	nc
320142	**Crédit d'impôt pour dépenses de production de spectacles vivants** Modalités particulières d'imposition *Bénéficiaires 2017 : 146 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2015 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 220 quindecies, 220 S*	15	nc	nc
Coût total des dépenses fiscales		**131**	**92**	**118**

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (4)

(en millions d'euros)

	Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire	Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
110244	**Réduction d'impôt au titre des souscriptions en numéraire, réalisées entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2020, au capital de sociétés anonymes agréées ayant pour seule activité le financement d'oeuvres cinématographiques ou audiovisuelles** Calcul de l'impôt *Bénéficiaires 2017 : 6786 Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2021 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 199 unvicies*	29	26	29
320121	**Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques** Modalités particulières d'imposition *Bénéficiaires 2017 : 319 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 220 sexies, 220 F*	169	nc	nc
320129	**Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles** Modalités particulières d'imposition *Bénéficiaires 2017 : 143 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2004 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 220 sexies, 220 F*	90	nc	nc
320135	**Crédit d'impôt pour les entreprises de création de jeux vidéos** Modalités particulières d'imposition *Bénéficiaires 2017 : 22 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2007 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 220 terdecies, 220 X, 223 O-1-w*	19	nc	nc
Coût total des dépenses fiscales		**307**	**26**	**29**

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI* Consommation	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant		*704 537 147* 701 736 486	*704 937 147* 701 736 486		*704 507 147* 702 885 514	*704 907 147* 702 885 514
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels		*77 925 143* 88 947 840	*78 125 143* 88 947 840		*76 372 994* 76 578 809	*76 572 994* 76 578 809
Total des crédits prévus en LFI *		***782 462 290***	*782 462 290*		***780 880 141***	*780 880 141*
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+19 869 361	+19 869 361		+4 859 284	+4 859 284
Total des crédits ouverts		802 331 651	802 331 651		785 739 425	785 739 425
Total des crédits consommés		**790 684 326**	**790 684 326**		**779 464 324**	**779 464 324**
Crédits ouverts - crédits consommés		+11 647 325	+11 647 325		+6 275 101	+6 275 101

** hors FdC et AdP pour les montants de la LFI*

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	783 896 908	783 896 908	0	782 314 759	782 314 759
Amendements	0	-1 434 618	-1 434 618	0	-1 434 618	-1 434 618
LFI	**0**	**782 462 290**	**782 462 290**	**0**	**780 880 141**	**780 880 141**

Pour le programme « Création », 783,90 M€ en AE et 782,31 M€ en CP ont été prévus au titre du projet de loi de finances (PLF) pour 2019.

À l'issue des débats parlementaires, le programme voit ses crédits ouverts en LFI minorés de 1 434 618 € en AE = CP par voie d'amendements :

• l'amendement AN n°II-27 est venu minorer les crédits du programme 131 à hauteur de 2 869 236 € au titre de la participation ministérielle à l'effort de maîtrise des dépenses publiques (rabot) ;

• l'amendement AN n°13163 est venu minorer les crédits à hauteur de 3 565 382 € ;

• l'amendement sénatorial n°II-336 est venu majorer les crédits du programme 131 à hauteur de 5 000 000 €.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	19 253 915	19 253 915	0	19 206 451	19 206 451
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-13 400 000	-13 400 000	0	-13 400 000	-13 400 000
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	**0**	**5 853 915**	**5 853 915**	**0**	**5 806 451**	**5 806 451**

Avant mouvements sur crédits gelés, la réserve de précaution s'élevait à 19,25 M€ en AE et 19,21 M€ en CP et se décomposait comme suit :

• 4,76 M€ en AE et en CP au titre des crédits consacrés aux opérateurs du spectacle vivant et des arts visuels du programme ;

• 14,49 M€ en AE et en CP au titre des autres crédits.

Une levée partielle des crédits mis en réserve, à hauteur de 13,4 M€ en AE et CP, a été opérée le 3 juillet 2019. Le reliquat de la réserve de précaution, soit 5,8 M€ en AE et en CP a été dégelé dans le cadre du schéma de fin de gestion 2019

DÉPENSES PLURIANNUELLES

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération CPER 2007-2014

		Prévision 2019		Consommation 2019		Consommation cumulée	
Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	63 960 000		1 800 000		560 978		62 518 387
02 - Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	25 494 000		400 000		761 313		25 275 328
Total	**89 454 000**		**2 200 000**		**1 322 291**		**87 793 715**

Génération CPER 2015-2020

		Prévision 2019		Consommation 2019		Consommation cumulée	
Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	60 535 076	10 750 000	13 600 000	7 919 700	9 059 482		
02 - Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	11 354 224	1 250 000	2 400 000	330 000	493 906		
Total	**71 889 300**	**12 000 000**	**16 000 000**	**8 249 700**	**9 553 388**		

CPER 2007-2014

La totalité des AE des CPER pour la période 2007-2014 a été engagée. Les CP versés en 2019 ont notamment bénéficié aux opérations suivantes :

- action 01 : Scène nationale du Beauvaisis (projet de construction du nouveau théâtre de Beauvais) dans les Hauts-de-France et la friche pluridisciplinaire l'antre-peaux à Bourges en région Centre – Val de Loire ;
- action 02 : le fonds régional d'art contemporain (FRAC) Normandie de Caen, et le FRAC Nouvelle Aquitaine – MECA à Bordeaux ont été achevés en 2019

CPER 2015-2020

Les crédits de la génération de CPER 2015-2020 ont été utilisés en 2019 au bénéfice des opérations suivantes :

- Action 01

Les AE ont alimenté les opérations du théâtre de Dole en Bourgogne-Franche-Comté, du centre choréographique national (CCN) de Tours en région Centre - Val de Loire et plusieurs opérations en Bretagne dont le centre national des arts de la rue et de l'espace public ,la scène nationale de Brest et la scène de musiques actuelles (SMAC) de Morlaix, et la salle de spectacle du Mémorial Acte à Pointe-à-Pitre en Guadeloupe ;

Les CP ont notamment bénéficié à la SN de Clermont-Ferrand et celle de Chambéry en région Auvergne – Rhône-Alpes, à la SMAC de Morlaix et à la scène nationale de Brest en Bretagne, à la SN de Bourges en région Centre – Val de Loire, à la SMAC de Tourcoing dans les Hauts de France et au CDN de Limoges en Nouvelle-Aquitaine.

- Action 02

Les AE ont été engagées sur les opérations du Centre régional de la Photographie de Douchy-les-Mines et sur le FRAC de Limoges en Nouvelle-Aquitaine.

Les CP ont été consommés pour les opérations du Centre régional de la Photographie de Douchy-les-Mines, des réserves du FRAC Île-de-France à Romainville et pour le FRAC de Limoges en IDF.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) **802 331 651**	CP ouverts en 2019 * (P1) **785 739 425**
AE engagées en 2019 (E2) **790 684 326**	CP consommés en 2019 (P2) **779 464 324**
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) **1 513 039**	*dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019* (P3 = P2 – P4) ***27 149 192***
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 – E2 – E3) **10 134 286**	*dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019* (P4) ***752 315 132***

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) **106 575 473**					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) **0**					
	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) **106 575 473**	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 – P4) **27 149 192**	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 – P3) **79 426 282**
	AE engagées en 2019 (E2) **790 684 326**	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) **752 315 132**	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 – P4) **38 369 194**
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) **117 795 475**
					Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) **22 749 965**
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 – P5) **95 045 510**

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

** LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR*

Le montant des engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31 décembre 2018 (R3) s'élevait à 106,60 M€ (R1).

Les engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2019 (R6) s'élèvent désormais à 117,80 M€.

Le montant des restes à payer en fin d'exercice connaît une augmentation, qui s'explique par le lancement en 2019 de grands projets d'investissement, au premier rang desquels le Centre national des arts plastiques (CNAP) et Berthier-Bastille, ainsi que l'engagement des CPER en région. Les restes à payer concernent majoritairement l'administration centrale, qui représente 62 % du total des restes à payer du programme.

À titre d'exemple, les restes à payer les plus significatifs en administration centrale concernent les opérations suivantes :
• les travaux de relogement du CNAP : 35,35 M€ ;
• les travaux liés à l'opération Cité du théâtre sur le site de l'opéra Bastille : 10 M€ ;
• la construction du bâtiment administratif de l'EPPGHV : 4,90 M€.

Les restes à payer les plus significatifs en administration déconcentrée concernent :
• la réhabilitation du Musée Guimet en atelier de la danse à Lyon : 4,95 M€ ;
• les travaux relatifs au CCN de Tours : 9,92 M€ ;
• les travaux de construction de la Maison de la Culture à Bourges : 3,28 M€ ;
• les travaux de la Halle au blé du FRAC Auvergne : 2,49 M€ ;
• les travaux relatifs à la scène nationale de Clermont-Ferrand : 2,06 M€ ;
• le réaménagement du site verrier de Meisenthal : 1,61 M€ ;
• le renouvellement du dispositif scénique de la Cour d'honneur du Palais des Papes pour le festival d'Avignon : 1,70 M€ ;
• les travaux de restructuration de l'espace Malraux de la scène nationale de Chambéry et de la Savoie : 1,42 M€ ;
• la réhabilitation et l'extension du centre d'animation culturelle de Forbach : 1,42 M€ ;
• la participation de l'État aux « Dragons de Calais » par la compagnie la Machine : 1,40 M€.

Près de la moitié des restes à payer des services déconcentrés s'inscrit dans le cadre des Contrats de projets État-Région (CPER) pour un montant de 21,74 M€.

L'estimation des CP sur engagements non couverts au 31 décembre 2019 s'élève désormais à 22,75 M€ (P5).

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 01
Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant

	Prévision LFI			Réalisation		
(y.c. FdC et AdP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		704 937 147	**704 937 147**		701 736 486	**701 736 486**
Crédits de paiement		704 907 147	**704 907 147**		702 885 514	**702 885 514**

706,37 M€ en AE et 706,34 M€ en CP étaient prévus au titre du PLF pour 2019 pour l'action 01, y compris fonds de concours et attributions de produits attendus (0,4 M€).

Un amendement adopté à l'occasion du débat parlementaire a minoré les crédits de l'action 01 à hauteur de 1,43 M€ en AE et en CP, portant la dotation en loi de finances initiale (LFI) à 704,93 M€ en AE et 704,91 M€ en CP, dont 0,4 M€ de fonds de concours et d'attributions de produits attendus.

Les écarts entre les crédits ouverts en LFI et le montant des crédits disponibles résultent des mouvements réglementaires intervenus au cours de la gestion 2019 au titre des reports qui s'établissent à 16,99 M€ en AE et à 3,74 M€ en CP.

Au total, le montant des crédits ouverts au titre de l'action 01 pour 2019 s'élevait à 721,92 M€ en AE et 708,65 M€ en CP. Après minoration du montant des retraits d'engagements juridiques d'années antérieures (REJB), soit -0,37 M€, les crédits disponibles de l'action 01 s'élevaient à 721,55 M€ en AE et 708,65 M€ en CP.

Sur ce montant, la consommation des crédits 2019 s'est élevée à **701,74 M€ en AE et 702,89 M€ en CP**. Elle est inférieure de 19,81 M€ en AE et de 5,76 M€ en CP aux crédits ouverts pour l'action 01.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Titre et catégorie	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	274 282 387	274 184 698	274 282 387	274 581 698
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		-62 689		-12 689
Subventions pour charges de service public	274 282 387	274 247 387	274 282 387	274 594 387
Titre 5 : Dépenses d'investissement	26 330 000	597 463	21 650 000	210 044
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	26 330 000	597 463	21 650 000	210 044
Titre 6 : Dépenses d'intervention	394 158 760	396 775 956	398 808 760	396 825 403
Transferts aux ménages	652 000	584 000	652 000	491 000
Transferts aux entreprises	87 909 625	86 588 663	89 071 533	87 383 980
Transferts aux collectivités territoriales	44 315 969	48 163 658	44 552 968	49 555 328
Transferts aux autres collectivités	261 281 166	261 439 634	264 532 259	259 395 095
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	10 166 000	30 178 370	10 166 000	31 268 370
Dotations en fonds propres	10 166 000	30 178 370	10 166 000	31 268 370
Total	**704 937 147**	**701 736 486**	**704 907 147**	**702 885 514**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel : -0,06 M€ en AE et -0,01 M€ en CP

Ces dépenses non prévues en LFI et financées par redéploiement depuis les crédits d'investissement correspondent à un retrait des AE (-0,05 M€) ainsi que la clôture d'un EJ pour un montant de -0,02 M€ en AE et en CP concernant l'étude préalable par l'OPPIC pour le Zénith à l'EPPGHV et différentes factures pour un montant de 0,01 M€ en AE et en CP (une facture de la fête de la musique 2018 pour une prestation artistique, une mission sur le modèle économique et l'organisation des orchestres symphoniques en France et en Europe, et un accompagnement en matière juridique et financière pour l'arrêt de l'activité du théâtre du Tarmac et la reprise par le théâtre Ouvert).

Subventions pour charges de service public

Les subventions pour charges de service public s'élèvent à 274,59 M€ en AE et CP en exécution et sont réparties entre opérateurs comme suit :

Nom de l'opérateur	LFI 2019 AE = CP	Exécution 2019 AE = CP
Comédie française	25 304 291	25 304 291
Théâtre national de Chaillot	13 530 000	13 530 000
Théâtre national de l'Odéon	12 530 000	12 530 000
Théâtre national de la Colline	9 480 000	9 480 000
Théâtre national de Strasbourg	9 580 000	9 580 000
Théâtre national de l'Opéra-Comique	12 210 000	12 210 000
Opéra national de Paris (ONP) et Ecole de danse de Nanterre	97 251 005	97 251 005
Etablissement public du par cet de la grande halle de la Villette (EPPGHV	21 248 083	21 248 083
Centre national de la danse (CND)	9 000 000	9 095 000
Cités de la musique - Philharmonie de Paris - Orchestre de Paris	42 068 852	41 918 852
Caisse nationale de retraite de l'ONP	14 003 382	14 003 382
Caisse nationale de retraite de la Comédie française	3 311 774	3 311 774
Centre national des variétés	895 000	915 000
Ensemble intercontemporain	3 870 000	3 870 000
Crédits d'intervention exécutés à tort en titre 32		347 000
Total subventions pour charges de service public - Action 1	**274 282 387**	**274 594 387**

274,28 M€ en AE et en CP étaient prévus au titre du PLF pour 2019 pour les dotations aux opérateurs.

L'exécution supérieure de 0,04 M€ en AE et en CP par rapport à la LFI s'explique :

• par une réduction de -0,15 M€ à la Cité de la musique – Philharmonie de Paris suite à l'annulation de l'année Offenbach,

• par un complément au Centre national de la Danse d'un montant de 0,09 M€ pour des résidences et d'autres diverses activités

• et une imputation en catégorie 32 d'une subvention en titre 6 de 0,02 M€ pour le centre national des variétés versée par la DRAC Provence Alpes Côte d'Azur.

La différence d'exécution entre AE et CP est expliquée par l'imputation à tort en subvention pour charge de service public d'une dépense d'intervention en investissement de 0,35 M€ en CP, destinée à la friche Belle de Mai en DRAC Provence Alpes Côte d'Azur.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

La consommation au titre des crédits d'investissement s'établit à **0,6 M€ en AE et 0,2 M€ en CP,** soit un écart de -25,73 M€ en AE et -21,45 M€ en CP contre 26,33 M€ en AE et 21,65 M€ en CP au titre de la LFI pour 2019 pour les dépenses d'investissement.

Cette sous-consommation s'explique par l'exécution en titre 7 (dotation en fonds propres) de la quasi-totalité des crédits budgétés en titre 5. Ces crédits ont en effet permis de financer des travaux afférents aux opérateurs du programme, effectués dans les opérateurs qui en dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage, et de ce fait assurent eux-mêmes la dépense.

Le montant des seuls crédits prévus et exécutés en titre 5 correspond aux crédits pour les travaux de mise aux normes et d'accessibilité du théâtre Tarmac (devenu Théâtre Ouvert en 2019) pour un montant de 0,6 M€ en AE et 0,2 M € en CP.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention s'élèvent à 396,8 M€ en AE et 396,9 M€ en CP contre 394,16 M€ en AE et 398,81 M€ en CP en LFI.

Le niveau de consommation des crédits d'intervention est supérieur aux prévisions de la LFI en AE (+2,62 M€ en AE), et inférieur en CP (-1,98 M€). Il s'explique par la sous-exécution des crédits d'intervention en investissement à l'échelon déconcentré liée aux changements de calendrier de mise en œuvre des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les collectivités territoriales. Les crédits non consommés ont été redéployés pour le financement des besoins en travaux des opérateurs du programme.

Les dépenses d'intervention de l'administration centrale et des services déconcentrés sont réparties en distinguant le fonctionnement et l'investissement de la façon suivante :

Nature des crédits	LFI 2019		Exécution 2019	
	AE	CP	AE	CP
Crédits centraux	**66 049 098**	**66 049 098**	**67 517 694**	**66 869 140**
Fonctionnement	63 919 952	63 919 952	64 973 453	64 880 453
Investissement	2 129 146	2 129 146	2 544 241	1 988 687
Crédits déconcentrés	**328 109 662**	**332 759 662**	**329 278 262**	**330 025 136**
Fonctionnement	313 168 426	313 168 426	316 144 331	316 353 700
Investissement	14 941 236	19 591 236	13 133 931	13 671 436
Total des dépenses d'intervention - Action	**394 158 760**	**398 808 760**	**396 795 956**	**396 894 276**

DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX

1) Les dépenses d'intervention en fonctionnement de l'administration centrale

L'exécution des dépenses d'intervention en fonctionnement sur crédits centraux s'élève à **64,97 M€ en AE et 64,88 M€ en CP** à comparer avec la prévision de la LFI à hauteur de 63,91 M€ en AE = CP. Le niveau de consommation des crédits est ainsi légèrement supérieur à celui voté en LFI.

L'écart entre les AE et les CP (0,09 M€) s'explique principalement par des restes à payer sur la commande musicale pour des œuvres effectivement livrées en 2019.

Dispositifs	LFI AE = CP	Exécution 2019 CP
Aides à la création et aux nouvelles écritures	4 288 000	3 862 277
Soutien aux artistes et aux équipes artistiques	12 241 537	8 884 168
Soutien aux institutions et lieux de création de diffusion	18 891 455	20 337 009
Recherche, ressources et valorisation du patrimoine du spectacle vivant	13 790 000	15 509 043
Festivals et résidence	8 433 800	9 907 438
Structuration des professions et de l'économie du secteur du spectacle vivant	6 275 160	6 380 518
Total des dépenses d'intervention en fonctionnement (AC) - Action 1	**63 919 952**	**64 880 453**

La répartition entre dispositifs a fait l'objet d'ajustements en gestion.

Aides à la création et aux nouvelles écritures : 3,96 M€ en AE et 3,86 M€ en CP exécutés contre 4,29 M€ en AE = CP inscrits en LFI

Ces crédits, dont le niveau est légèrement inférieur à la prévision LFI, ont permis de financer :

- les structures contribuant à la valorisation des écritures contemporaines pour un montant de 2,89 M€ en AE = CP comme la Maison Antoine Vitez, Musiques nouvelles en liberté ou la Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon ;
- la politique de commande musicale du ministère, à hauteur de 0,53 M€ en AE et 0,44 M€ en CP ;
- des projets multimédias et numériques, pour un montant de 0,53 M€ en AE = CP.

Soutien aux artistes et aux équipes artistiques : 8,88 M€ en AE = CP exécutés contre 12,24 M€ en AE = CP inscrits en LFI

Si la règle est l'accompagnement des artistes et des équipes artistiques par les DRAC conformément aux dispositions prévues par le décret du 8 juin 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant, l'administration centrale finance des dispositifs spécifiques :

- le soutien à des équipes indépendantes, compagnies dramatiques, chorégraphiques ou ensembles musicaux soit de façon pluriannuelle (en raison de leur notoriété et de leur rayonnement national voire international ou le caractère unique de leur formation), soit pour permettre à des artistes de poursuivre leur activité de création artistique à l'issue d'un mandat à la tête d'un centre dramatique national, d'un théâtre national ou d'un centre chorégraphique national ; ce soutien a représenté 8,53 M€ en AE = CP ;
- le soutien à la création dans les domaines du cirque et des arts de la rue dans le cadre de commissions nationales pour un montant de 0,35 M€ en AE = CP.

Pour développer la politique de déconcentration, de nombreux dossiers de subvention ont été délégués en services déconcentrés pendant la gestion 2019 : 2,18 M€ pour le soutien aux équipes et 0,91 M€ pour les commissions Art du cirque, Art de la rue et Itinérance.

Soutien aux institutions et lieux de création et de diffusion : 20,34 M€ en AE = CP exécutés contre 18,9 M€ en AE = CP inscrits en LFI

Les dépenses exécutées concernent :

- le soutien aux Tréteaux de France (1,83 M€), centre dramatique national géré sur crédits centraux en raison de son caractère itinérant ; ses missions et sa diffusion concernent l'ensemble du territoire national ;
- les structures non labellisées de création et de diffusion (14,71 M€), principalement dans le domaine théâtral ; ce soutien concerne notamment le théâtre du Vieux-Colombier, le théâtre du Rond-Point, le théâtre du Tarmac, le théâtre de l'Athénée-Louis Jouvet, le théâtre des Bouffes du Nord et les théâtres du site de la

Cartoucherie de Vincennes (théâtre du Soleil, théâtre de l'Aquarium, théâtre de la Tempête, théâtre de l'Épée de Bois) ;

- l'Office national de diffusion artistique (ONDA), soutenu à hauteur de 3,8 M€ en AE=CP au titre de sa mission de diffusion des œuvres théâtrales, musicales et chorégraphiques sur le territoire national et de soutien des échanges entre professionnels français et étrangers dans le cadre européen.

Recherche, ressources et valorisation du patrimoine du spectacle vivant : 15,51 M€ en AE = CP exécutés contre 13,79 M€ inscrits en LFI

Ces crédits permettent de soutenir les structures se distinguant comme pôles de ressources, de recherche et/ou de valorisation du patrimoine du spectacle vivant, telles que ARTCENA, le Hall de la chanson, le Centre de documentation de la musique contemporaine, le Centre de musique baroque de Versailles, l'Institut de Recherche et Coordination Acoustique/Musique (IRCAM), etc. Le Hall de la Chanson était prévu en LFI dans les crédits déconcentrés et a été reconcentré en gestion.

Festivals et résidences : 9,91 M€ en AE = CP exécutés contre 8,43 M€ inscrits en LFI

Ces crédits sont destinés au financement des festivals d'envergure nationale ou internationale suivis par l'administration centrale parmi lesquels ceux d'Avignon et d'Aix-en-Provence, le Festival d'Automne à Paris, ainsi que le Printemps de Bourges ou encore Musica à Strasbourg. Le festival d'Automne était inscrit en LFI dans les crédits déconcentrés et a été reconcentré en gestion pour un montant de 1,3 M€.

Structuration des professions et de l'économie du secteur du spectacle vivant : 6,38 M€ exécutés en AE = CP, contre 6,28 M€ inscrits en LFI

Principalement deux types d'intervention permettent de poursuivre la structuration des professions et de soutenir l'économie du secteur :

- l'association pour le soutien au théâtre privé (ASTP), dont la mission est la gestion du fonds de soutien au théâtre privé (alimenté notamment par la taxe sur les spectacles due au titre d'un spectacle d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique), en vue de contribuer à l'organisation et à l'amélioration des conditions d'exercice de l'activité théâtrale ;
- les aides aux organismes professionnels et syndicaux, qui regroupent le soutien de l'État à la structuration professionnelle du secteur dans toutes les disciplines, le soutien aux associations des centres chorégraphiques nationaux (CCN) et des centres de développement chorégraphiques nationaux (CDCN) qui fédèrent les 19 CCN et 12 CDCN et le soutien à l'association des centres dramatiques nationaux (CDN) qui fédère les 38 CDN ou à celle des scènes nationales qui fédère 74 établissements.

2) Les dépenses d'intervention en investissement de l'administration centrale

Projets	LFI 2019		Exécution 2019	
	AE	CP	AE	CP
Festival d'Aix-en-Provence et d'Avignon	230 000	230 000	309 000	183 219
Orgues non protégés	300 000	300 000	150 000	92 372
Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP)	400 000	400 000	364 495	318 479
Sécurité/équipement des autres lieux	1 199 146	1 199 146	1 720 846	1 394 617
Total des dépenses d'intervention en investissement - Action 1	**2 129 146**	**2 129 146**	**2 544 341**	**1 988 687**

Festivals d'Aix-en-Provence et d'Avignon

Les crédits d'investissement en faveur des festivals d'Aix-en-Provence (0,16 M€ en AE et 0,04 M€ en CP) et d'Avignon (0,15 M€ en AE et 0,14 M€ en CP) correspondent à l'exécution des crédits inscrits dans les conventions conclues avec les deux associations gestionnaires au titre de leur équipement courant et exceptionnel pour Aix-en-Provence ainsi qu'à l'apurement des restes à payer relatifs à des opérations des années précédentes.

Orgues non protégés

L'aide à la création et/ou à la restauration des orgues non protégés s'est poursuivie en 2019 (0,15 M€ en AE et 0,09 M€ en CP) notamment avec les travaux sur les orgues de la Basilique de l'Épine dans la Marne et des cathédrales d'Angers et de Montpellier-Villeneuve-les-Maguelone.

Par ailleurs, une subvention de 0,03 M€ de CP a été transférée du titre 6 au titre 5 pour la restauration de l'orgue de la cathédrale de Chartres.

Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP)

Les crédits prévus pour l'ASTP en LFI, 0,40 M€ en AE = CP ont été exécutés en investissement à hauteur de 0,36 M€ en AE et 0,32 M€ en CP. Conformément à la convention qui encadre le financement de l'ASTP, la parité avec la Ville de Paris a été respectée.

Sécurité / équipement des autres lieux

Les dépenses d'un montant de 1,72 M€ en AE et 1,39 M€ en CP ont contribué au financement de diverses opérations : théâtre de la Scala (0,3 M€ en AE et 0,65 M€ en CP), théâtre du Rond-Point (0,29 M€ en CP), Circa La Chartreuse (0,19 M€ en AE et en CP), le théâtre du Tarmac devenu théâtre Ouvert (0,9 M€ en AE) à titre d'exemples.

DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS DÉCONCENTRÉS

Les dépenses exécutées s'élèvent à 316,35 M€ en AE = CP contre 313,16 M€ en AE = CP en LFI.

Ces dépenses ont permis le financement des dispositifs d'intervention gérés par les DRAC en faveur des institutions labellisées, des artistes, des festivals, des résidences et des lieux structurants de création et de diffusion du spectacle vivant sur l'ensemble des territoires. Elles ont également permis de soutenir la création émergente, de mieux partager les outils de production en faveur des équipes indépendantes, et de favoriser l'irrigation des territoires éloignés de l'offre artistique.

L'ensemble des dépenses est décliné par dispositifs et bénéficiaires dans le tableau ci-dessous :

Typologie des bénéficiaire des crédits d'intervention déconcentrés	Nombre de bénéficiaires	PLF 2019 AE = CP	Exécution 2019	Montant minimum attribués à un bénéfiaire	Montant mamximum attribués à un bénéfiaire
Centre dramatiques nationaux (CDN)	38	61 371 966	61 789 959	550 000	4 807 000
Scènes nationales (SN)	75	58 781 984	60 028 353	370 000	3 278 000
Opéras nationaux en région (et maisons d'opéras)	15	28 486 506	28 741 706	49 700	6 043 817
Orchestres nationaux en région et orchestres permanents en région	17	22 203 736	21 897 279	480 000	2 428 900
Centres chorégraphiques nationaux (CCN)	19	15 381 353	15 220 004	500 000	1 572 000
Scènes de musiques actuelles (SMAC)	97	12 671 140	11 753 990	75 000	350 000
Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP)	14	4 784 692	4 492 680	250 000	822 000
Pôles nationaux cirque (PNC) 12 + 1 en préfiguration	12	3 736 000	3 654 500	250 000	355 000
Centres de développement chorégraphique nationaux (CDCN)	12	3 491 535	3 704 218	100 000	371 000
Centres nationaux de création musicale (CNCM)	8	2 756 044	2 752 332	50 000	700 000
Total labels	**307**	**213 664 956**	**214 035 021**	**49 700**	**6 043 817**
Scènes conventionnées d'intérêt national (SCIN)	121	11 972 056	12 546 821	20 000	331 000
Structures non labellisées de création et de diffusion théâtre et domaine connexe	70	8 564 531	8 541 305	10 000	1 269 000
Structures non labellisées de création et de diffusion musiscales	96	5 255 546	6 468 031	10 000	838 700
Structures non labellisées de création et de diffusion pluridisciplinaires	48	2 752 970	3 364 647	10 000	349 258
Structures non labellisées de création et de diffusion chorégraphique	14	1 895 497	2 274 486	10 000	760 000
Lieux de fabrication arts de la rue	14	395 360		10 000	154 780
Total aides aux lieux hors réseaux et labels	**363**	**30 835 960**	**33 195 290**	**10 000**	**1 269 000**
Equipes théâtres et domaines connexes conventionnées	322	22 183 926	22 588 421	50 000	53 720
Ensembles musicaux et vocaux conventionnés	89	11 201 007	12 655 755	50 000	466 800
Compagnies chorégraphiques conventionnées	61	4 773 421	5 490 300	50 000	140 000
Total aides aux équipes conventionnées	**472**	**38 158 354**	**40 734 476**	**50 000**	**466 800**
Equipes théâtres et domaines connexes non conventionnées	322	4 425 873	5 359 881	2 000	50 000
Ensembles musicaux et vocaux non conventionnés	224	4 034 579	3 770 534	2 200	90 000
Compagnies chorégraphiques non conventionnées	237	4 219 870	4 413 162	1 000	75 000
Total aides aux équipes conventionnées	**783**	**12 680 322**	**13 543 577**	**1 000**	**90 000**
Soutien aux festivals musicaux	90	4 617 611	4 925 047	2 000	399 000
Soutien aux festival de théâtre et domaines connexes	30	2 129 757	2 082 550	2 000	590 000
Soutien aux festivals chorégraphiques	15	1 140 374	861 764	2 000	353 324
Soutien aux festivals pluridisciplinaires	14	1 463 531	122 405	1 000	30 000
Total soutien aux festivals	**149**	**9 351 273**	**7 991 766**	**1 000**	**590 000**
Soutien aux résidences théâtrales et domaines connexes	110	2 723 010	2 454 909	3 000	60 000
Soutien aux résidences musicales	68	1 567 301	923 251	2 000	180 000
Soutien aux résidences chorégraphiques	30	1 123 914	1 448 758	3 000	60 000
Soutien aux résidences pluridisciplinaires	3	248 000	183 538	3 000	20 000
Total soutien aux résidences	**211**	**5 662 225**	**5 010 456**	**2 000**	**180 000**
Valorisation des écritures contemporaines	4	465 475	599 312	1 500	190 000
Organismes régionaux et départementaux	2	366 000	620 000	5 000	320 000
Recherche Patrioine	4	364 000	254 460	5 000	250 000
Recherche Création	4	53 000	165 952	7 000	295 000
Contrats de filière musique	1	500 000	203 400	-	5 009
Total autres dispositis	**15**	**1 748 475**	**1 843 124**	**1 500**	**320 000**
Nouvelles labellisations et renforcement des marges artistiques		**1 066 861**			
Total crédits d'intervention déconcentrés	**2 300**	**313 168 426**	**316 353 710**	**115 200**	**8 959 617**

L'exécution supérieure de 3,18 M€ entre la LFI et l'exécuté 2019 résulte principalement de délégations de crédits en gestion (crédits répartis en administration centrale puis délégués en gestion concernant notamment le soutien au compagnonnage des compagnies dramatiques). Ils correspondent également à la couverture d'impasses en gestion (1,74 M€). On note également deux reconcentrations de dossiers à la demande des bénéficiaires (Festival d'automne et Hall de la chanson pour 1,80 M€).

Les moyens complémentaires dégagés en 2019 ont permis d'abonder les budgets artistiques des institutions labellisées, d'accompagner la montée en charge des structures en cours de labellisation ou nouvellement labellisées (ex. SMAC Superforma à Nantes, espace culturel de Chaillol en PACA, scènes nationales de Beauvais et du Mans...). Ils ont également permis d'amorcer la mise en œuvre de nouveaux programmes souhaités par le ministre tels les centres nationaux d'art vocal, ou ont permis de soutenir des politiques spécifiques (ex. résidence Jordi Savall à la Saline royale d'Arc et Senans). Le soutien aux contrats de filière musique s'est également poursuivi.

On constate certains écarts positifs, principalement dus à des délégations en gestion effectuées depuis des crédits parfois antérieurement gérés en administration centrale, et qui de par leur nature n'ont pas nécessairement vocation à être déconcentrés en base.

Parmi ceux-ci, on relève notamment :

• les scènes nationales : l'écart entre l'exécution 2019 et les crédits inscrits au PLF s'explique pour un montant de 0,31 M€ par l'intégration d'un nouvel établissement, le théâtre du Beauvaisis dans ce réseau qui compte désormais 75 structures. Labellisé en 2019, son intégration dans le réseau des scènes nationales vient à concurrence diminuer la consommation sur le programme des scènes conventionnées dont il dépendait. Une aide exceptionnelle attribuée en gestion à la scène nationale de Chambéry et à celle de Cergy, ainsi que des aides visant à restaurer les marges artistiques de la scène nationale d'Évry ou de Besançon contribuent à la variation constatée.

• les structures non labellisées de création et de diffusion musicale : concernant ce dispositif, l'écart s'explique principalement du fait que certaines DRAC redéploient des crédits en leur faveur

• les ensembles musicaux et vocaux conventionnés : l'écart est dû à un effet de périmètre. En effet, les crédits correspondants intègrent des ensembles qui jusqu'à lors considérés comme des orchestres.

• les équipes théâtre et domaines connexes non conventionnés : ces crédits correspondent principalement aux commissions cirque et rue dont la déconcentration n'était pas inscrite au PLF, ainsi que les crédits itinérance cirque de création et des aides ponctuelles à la production ;

• les compagnies chorégraphiques conventionnées : concernant ce dispositif, l'écart s'explique principalement du fait que certaines DRAC redéploient des crédits en leur faveur, ou bien grâce à des moyens complémentaires qui ont pu être dégagés pour permettre à des artistes quittant les directions d'institutions chorégraphiques de reprendre la direction de leurs compagnies (ex. Boris Charmatz, Olivier Dubois, Mathilde Monnier).

Les principaux **écarts négatifs** constatés entre l'exécution et le PLF concernent notamment :

• les SMAC : l'écart est dû à un effet de périmètre suite à la mise en œuvre de la LCAP, plusieurs lieux bénéficient des moyens de l'État mais doivent renouveler leur labellisation.

• les scènes conventionnées : les variations observées depuis 2017 sont liées à l'évolution de ce programme de soutien aux lieux pluridisciplinaires, suite à l'arrêté du 5 mai 2017 qui conduit à revoir scène par scène le maintien d'un financement au titre de ce programme. Pour les scènes qui ont reçu un refus d'appellation en 2019, les financements sont comptabilisés dans l'enveloppe « autres lieux » pour un montant de 0,16 M€. Le périmètre est encore amené à évoluer en 2020 qui devrait être l'année de stabilisation de ce programme dans son nouveau périmètre.

• le soutien aux festivals pluridisciplinaires : concernant ce dispositif, l'écart s'explique par la reconcentration des crédits destinés au Festival d'automne, dossier reconcentré à la demande de l'association ;

• le soutien aux résidences musicales : l'écart est dû à un effet de périmètre. En effet, les crédits correspondants ont été redéployés par les DRAC en faveur d'autres dispositifs comme les ensembles conventionnés ou non conventionnés.

• les lieux de fabrication arts de la rue : l'écart est dû à un effet de périmètre. En effet, les crédits correspondants ont été redéployés par les DRAC en faveur d'autres dispositifs comme les compagnies conventionnées ou les compagnies non conventionnées.

Au-delà de ces variations, les dépenses d'intervention de l'action 01 du programme « Création » restent caractérisées par la permanence de leur structure de dépense :

- les institutions labellisées mobilisent près de 68 % des crédits ;
- les équipes artistiques conventionnées et non conventionnées totalisent environ 17 % du total des crédits ;
- les autres lieux non labellisés représentent 10 % des crédits ;
- les festivals, résidences et autres dispositifs représentent près de 5 % des dépenses totales.

2) Les dépenses d'intervention en investissement de l'administration déconcentrée

13,13 M€ en AE et 13,67 M€ en CP ont été consommés en 2019, tandis que la prévision en LFI s'élevait à 14,94 M€ en AE et 19,59 M€ en CP.

- Crédits consommés dans le cadre des Contrats de projets État – Régions (CPER)

La consommation des crédits CPER s'est élevée à **7,92 M€ en AE et 9,62 M€ en CP** contre une prévision de **10,75 M€ en AE et 15,4 M€ en CP.** Cette moindre exécution est en grande partie liée à la difficulté des collectivités territoriales maîtres d'ouvrage à transmettre leurs factures en temps utile, ou à engager ou finaliser les chantiers induisant des retards. Le CDN de Nanterre est emblématique de ces difficultés.

Pour la génération des CPER 2007-2014

La totalité des AE pour la période a été engagée. Les CP exécutés en 2019 ont notamment bénéficié à la scène nationale du Beauvaisis (construction du nouveau théâtre de Beauvais), et à la friche pluridisciplinaire l'Antre-peaux à Bourges.

Pour l'actuelle génération des CPER 2015-2020,

Les crédits ont été exécutés en 2019 en faveur des équipements suivants :

• en AE : théâtre de Dole, centre chorégraphique national de Tours, centre national des arts de la rue et scène nationale de Brest et SMAC de Morlaix ;

• en CP : scènes nationales de Bourges, Clermont-Ferrand, Brest, et Chambéry ; scènes de musiques actuelles de Morlaix et Tourcoing, et centre dramatique national de Limoges.

- Crédits consommés hors CPER

La consommation des crédits dédiés aux investissements pour lesquels l'État n'a pas la maîtrise d'ouvrage s'élève à **5,21 M€ en AE et 4,05 M€ en CP**, contre une prévision de 4,19 M€ en AE = CP.

L'exécution légèrement supérieure en AE est due à des redéploiements de crédits initialement dédiés au CPER dont les opérations ont pris du retard, et qui ont permis de soutenir des projets prioritaires tels : la cité de la danse à Lyon, la scène conventionnée le Grand T à Nantes, la scène nationale de Bobigny ou le pôle national du cirque à Nexon.

Les crédits de paiement ont notamment bénéficié au règlement de factures concernant des travaux entrepris sur les équipements suivants : scène nationale d'Évry, centre dramatique national la Criée à Marseille, pôle national du cirque à Nexon.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Les dépenses de dotation en fonds propres s'élèvent à 30,18 M€ en AE et 31,27 M€ en CP et se répartissent entre opérateurs comme suit :

Nom de l'opérateur	LFI 2019 AE = CP	Exécution 2019	
		AE	CP
Comédie française	356 000	3 705 320	3 905 320
Théâtre national de Chaillot	725 000	703 250	703 250
Théâtre national de l'Odéon	445 000	1 467 650	1 467 650
Théâtre national de la Colline	560 000	793 200	793 200
Théâtre national de Strasbourg	400 000	2 038 000	2 038 000
Théâtre national de l'Opéra-Comique	300 000	1 291 000	1 291 000
Opéra national de Paris (ONP) et Ecole de danse de Nanterre	1 500 000	6 955 000	6 955 000
Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV) - théâtre Paris Villette	3 300 000	3 449 350	3 449 350
Centre national de la danse (CND)	430 000	487 100	487 100
Cités de la musique - Philharmonie de Paris - Orchestre de Paris	2 150 000	4 553 500	4 553 500
GIP Cité du théâtre	-	4 635 000	4 635 000
Ensemble intercontemporain	-	100 000	100 000
IRCAM	-	-	890 000
Total subventions pour charges de service public - Action 1	**10 166 000**	**30 178 370**	**31 268 370**

L'exécution supérieure de 20,01 M€ en AE et 21,10 M€ en CP par rapport à la LFI s'explique par :

• le versement par redéploiement de dotations complémentaires pour certains opérateurs : des travaux au théâtre Paris Villette (0,15 M€ en AE=CP), des travaux de mise en conformité à l'Opéra-Comique (1 M€ en AE = CP), la Philharmonie des enfants (0,4 M€ en AE=CP) l'investissement courant à l'ensemble intercontemporain (0,1 M€ en AE = CP), les travaux des cintres à la Comédie française (1,7 M€ en AE=CP), l'acquisition de matériel scénique (son et moteur) et la mise en plan de l'ensemble du théâtre par un géomètre du théâtre national de la Colline (0,25 M€ en AE = CP), des équipements scéniques au théâtre national de l'Odéon (0,74 M€ en AE=CP), des travaux sur le hall Grüber au théâtre national de Strasbourg (1,55 M€ en AE = CP) ;

• la contribution du ministère au remboursement d'une partie de l'avance accordée par l'Agence France Trésor pour le rachat de la salle Pleyel en 2009, qui s'est traduite par le versement d'une subvention d'investissement de 2 M€ en AE et en CP à la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris ;

• un complément à destination de l'ONP d'un montant de 5,5 M€ en AE = CP au titre des travaux prévus dans le cadre du projet Berthier-Bastille, comprenant d'une part les travaux pour l'encaissement des containers (0,5 M€) et d'autre part pour le projet de la salle modulable/l'atelier à l'Opéra Bastille ;

• le GIP Cité du théâtre installé dans les Ateliers Berthier a reçu en dotation en fonds propres 4,64 M€ en AE = CP pour l'établissement des premiers marchés de maîtrise d'œuvre ;

• le versement de crédits inscrits dans les crédits d'investissement en LFI, destinés à financer la mise en œuvre des agendas d'accessibilité programmée (1,96 M€ en AE = CP) ;

• une subvention versée au Centre national d'art et de Culture Georges Pompidou (0,89 M€ en CP) au titre du financement des travaux de désamiantage de locaux occupés par l'IRCAM.

Action 02

Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels

	Prévision LFI			Réalisation		
(y.c. FdC et AdP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		78 125 143	**78 125 143**		88 947 840	**88 947 840**
Crédits de paiement		76 572 994	**76 572 994**		76 578 809	**76 578 809**

78,13 M€ en AE et 76,57 M€ en CP étaient prévus au PLF pour 2019 au titre de l'action 02. Le montant de la loi de finances initiale est équivalent à celui présenté au projet de la loi de finances.

Les écarts entre les crédits ouverts en LFI et le montant des crédits disponibles résultent des mouvements législatifs et réglementaires intervenus au cours de la gestion 2019 soit 1,08 M€ au titre des attributions de produits.

Au total, le montant des crédits ouverts au titre de l'action 02 s'élèvent à 79,21 M€ en AE et 77,65 M€ en CP. Après minoration du montant des retraits d'engagements juridiques d'années antérieures (REJB) soit -0,13 M€, les crédits disponibles de l'action 02 s'élevaient à 79,08 M€ en AE et 77,65 M€ en CP.

Sur ce montant, la consommation des crédits 2019 s'est élevée à **88,95 M€ en AE et 76,58 M€ en CP**. Elle est supérieure de 9,87 M€ en AE et inférieure de 1,07 M€ en CP aux crédits ouverts pour l'action 02.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Titre et catégorie	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	17 666 675	23 703 322	16 564 526	18 596 211
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 602 149	11 335 796	4 500 000	6 228 685
Subventions pour charges de service public	12 064 526	12 367 526	12 064 526	12 367 526
Titre 5 : Dépenses d'investissement	7 717 000	7 860 922	5 717 000	3 753 623
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	7 717 000	7 860 922	5 717 000	3 753 623
Titre 6 : Dépenses d'intervention	49 781 468	45 729 767	51 331 468	48 475 147
Transferts aux ménages	675 985	666 058	675 985	552 458
Transferts aux entreprises	10 566 112	9 547 577	9 591 643	9 709 208
Transferts aux collectivités territoriales	3 652 822	4 276 807	6 423 663	6 380 167
Transferts aux autres collectivités	34 886 549	31 239 326	34 640 177	31 833 314
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	2 960 000	11 653 828	2 960 000	5 753 828
Dotations en fonds propres	2 960 000	11 012 828	2 960 000	5 112 828
Dépenses de participations financières		641 000		641 000
Total	**78 125 143**	**88 947 840**	**76 572 994**	**76 578 809**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'essentiel des dépenses exécutées au titre des dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel correspond à la subvention versée au Mobilier national.

Les dépenses du Mobilier national et des manufactures des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie (service à compétence nationale) ont représenté **10,6 M€ en AE et 6,35 M€ en CP** pour une prévision à 4,93 M€ en AE et 4,17 M€ en CP (hors FDC et ADP).

Le niveau de consommation supérieur aux crédits prévus en LFI s'explique par des attributions de produits perçues au titre de leur activité pour un montant de 1,08 M€ en AE = CP grâce notamment à la mise en place progressive de conventions de gestion avec les services de l'État bénéficiant des services d'aménagement du Mobilier national, au développement des recettes de mécénat et par un abondement en gestion financé par redéploiement de crédits destiné à financer notamment l'engagement du bail de Rungis et les dépenses afférentes aux travaux dans les salons du Palais de l'Élysée.

Les autres dépenses imputées sur ce titre correspondent notamment :

- au financement d'aides au projet de 0,06 M€ par redéploiement des crédits d'intervention de l'action ;
- au financement de salons et de colloques tels que le Milan design week et l'événement en faveur des femmes lors de Paris Photo pour un montant total de 0,18 M€ en AE = CP.

Subventions pour charges de service public

Nom de l'opérateur	LFI 2019 AE = CP	Exécution 2019 AE = CP
Centre national des arts plastiques (CNAP)	7 416 886	8 216 886
Cité de la Céramique Sèvres et Limoges	4 147 640	4 147 640
Manifestation nationales	500 000	-
Total suvention pour charges de service public - Action 2	**12 064 526**	**12 364 526**

12,36 M€ en AE = CP ont été dépensés au titre des subventions pour charges de service public, contre **12,06 M€ en AE = CP** en LFI soit une consommation supérieure de 0,3 M€ à la prévision LFI.

Ce niveau de consommation s'explique par :

• l'exécution sur les dépenses d'intervention des crédits destinés à financer les manifestations nationales (Manifesta par exemple)

• une dotation complémentaire par redéploiement des crédits du programme (crédits centraux d'intervention de l'action 2) pour le CNAP à hauteur de 0,21 M€ en AE = CP au titre du dispositif de soutien aux galeries (0,05 M€), du dispositif de soutien à la photographie documentaire contemporaine (0,07 M€) et du dispositif de soutien aux galeries d'art contemporain pour le développement de partenariats avec les galeries étrangères (0,07 M€).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les crédits consommés au titre des dépenses d'investissement s'élèvent à 7,86 M€ en AE et 3,75 M€ en CP, soit une sur-exécution de 0,14 M€ en AE et une sous-exécution de 1,96 M€ en CP.

Le détail de la consommation des crédits est présenté dans le tableau ci-dessous :

Projets	LFI 2019		Exécution 2019	
	AE	CP	AE	CP
Investissements entretiens aux bâtiments (Mobilier, Gobelins, Sèvres)	2 000 000	2 000 000	923 546	923 546
dont Mobilier national			*923 546*	*923 546*
Acquisition Mobilier national	217 000	217 000	365 627	365 627
Relogement du Centre national des arts plastiques	5 500 000	3 500 000	6 300 000	3 000 000
Total Dépenses d'investissement - Action 2	**7 717 000**	**5 717 000**	**8 512 719**	**5 212 719**

La sur-exécution en AE et la sous-exécution en CP sont expliquées par :
• la commande publique du Mobilier national à hauteur de 0,37 M€ en AE et en CP ;
• les travaux de Beauvais non prévus en LFI qui ont été financés à hauteur de 0,89 M€ en AE et 0,32 M€ en CP ;
• le relogement du Centre national des arts plastiques, dont la convention de mandat avec l'OPPIC est passée de 5,5 M€ en AE et 3,5 M€ en CP à 6,3 M€ en AE et 3 M€ en CP avec l'affermissement de la tranche conditionnelle n°1.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention s'élèvent à 45,73 M€ en AE et 48,47 M€ en CP, contre 49,78 M€ en AE et 51,33 M€ en CP prévus en LFI.

Ce niveau de consommation inférieur aux prévisions de la LFI (-3,75 M€ en AE et -4,26 M€ en CP) s'explique principalement par une sous-exécution des crédits d'investissement à l'échelon déconcentré liée aux changements de calendrier de mise en œuvre des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les collectivités territoriales.

Les dépenses d'intervention de l'administration centrale et des services déconcentrés sont réparties en distinguant le fonctionnement et l'investissement de la façon suivante :

Nature des crédits	LFI 2019		Exécution 2019	
	AE	CP	AE	CP
Crédits centraux	**20 787 299**	**20 787 299**	**16 450 070**	**17 119 271**
Fonctionnement	16 587 299	16 587 299	16 312 570	16 312 570
Investissement	4 200 000	4 200 000	137 500	806 701
Crédits déconcentrés	**28 994 169**	**30 544 169**	**29 279 697**	**31 355 876**
Fonctionnement	24 069 169	24 069 169	25 341 658	25 388 960
Investissement	4 925 000	6 475 000	3 938 039	5 966 916
Total des dépenses d'intervention - Action 2	**49 781 468**	**51 331 468**	**45 729 767**	**48 475 147**

DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX

1) Les dépenses d'intervention en fonctionnement de l'administration centrale

Les dépenses d'intervention en fonctionnement ont représenté **16,31 M€ en AE = CP**.

Le tableau ci-dessous retrace la répartition des crédits par domaine d'intervention :

Dispositifs	LFI 2019 AE = CP	Exécution 2019 AE = CP
Structuration des professions et de l'économie du secteur des arts plastiques	1 640 000	769 957
Aides à la création et à la diffusion (salons, aides aux projets)	1 822 299	2 506 679
Soutien aux lieux de création et de diffusion	11 315 000	11 741 879
Métiers d'art, design et mode	1 810 000	1 294 055
Total dépenses d'intervention en fonctionnement de l'administration centrale - Action 2	**16 587 299**	**16 312 570**

Les principaux écarts entre la LFI et l'exécution s'expliquent par :

• une dotation complémentaire au CNAP au profit des aides aux professionnels (0,2 M€ comprenant des aides au dispositif de soutien aux galeries, au dispositif de soutien à la photographie documentaire contemporaine et au dispositif pour le développement de partenariats avec des galeries étrangères) ;

• la délégation de crédits en services déconcentrés (0,97 M€) destinée notamment à la valorisation du dispositif de 1 %, des résidences d'artistes en entreprises ou encore pour les aides aux lieux de production.

2) Les dépenses d'intervention en investissement de l'administration centrale

Projets	LFI 2019 AE = CP	Exécution 2019	
		AE	CP
Palais de Tokyo	650 000	-	-
Jeu de Paume	200 000	100 000	218 474
Autres institutions de création et de diffusion	550 000		550 728
Commande publique d'œuvres d'art	2 800 000	37 500	37 500
Total des dépenses d'intervention en investissement de l'administration centrale - Action 2	**4 200 000**	**137 500**	**806 702**

Les crédits exécutés en 2019 au titre des dépenses d'intervention en investissement sur crédits centraux correspondent :

- au versement d'une subvention d'équipement courant pour le Jeu de Paume (0,10 M€ en AE et 0,22 M€ en CP) comprenant le financement de divers travaux de sécurité (0,02 M€ en CP) suite aux dégâts survenus lors d'une journée de manifestation des gilets jaunes en décembre 2018 ;
- au financement du solde des travaux pour la construction d'une structure provisoire permettant d'accueillir l'EPCC Ateliers Médicis (0,16 M€ en CP) ;
- au financement de travaux d'aménagement pour la Fondation Henri Cartier Bresson dans le cadre de leur nouvelle installation rue des Archives (0,3 M€ en CP) et pour la fédération nationale des arts graphiques et plastiques (0,09 M€ en CP).

Les crédits d'investissement courant du Palais de Tokyo initialement prévus en titre 6 ont été exécutés en titre 7 (dépenses de participations financières).

Concernant la commande publique, 1,74 M€ en AE = CP ont été délégués en gestion au niveau déconcentré pour financer les projets retenus par le conseil national des œuvres dans l'espace public. En 2019, le ministère a soutenu 20 projets. Parmi les projets aidés, peuvent être cités : une œuvre de Raphaël Zarka à Trélazé, une œuvre de Anne et Patrick Poirier en hommage à Jean Zay à Orléans, une réalisation autour de la BD dans la vallée d'Aspe, une œuvre de Nicolas Floch sur le paysage marin dans le parc national des Calanques, une œuvre de Dimitri Fagbohoun commémorant la fin de l'esclavage au fort Delgrès. Par ailleurs, le ministère accompagne les projets dans tous leurs aspects, jusqu'à leur inauguration.

Au niveau des crédits centraux, les crédits se sont répartis entre plusieurs projets de commande publique au CNAP (0,89 M€) et à l'ENSA Dijon (0,04 M€). En outre, cette ligne de crédits a aussi été mobilisée pour la publication du tome 2 de « L'Art à ciel ouvert, 2007-2019 » chez Flammarion valorisant 10 ans de commande artistique dans l'espace public.

DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS DÉCONCENTRES

1) Les dépenses d'intervention en fonctionnement de l'administration déconcentrée

Les dépenses ont été exécutées en fonctionnement à hauteur de **26,34 M€ en AE et 26,39 M€ en CP** pour une prévision en LFI de 24,07 M€ en AE et en CP.

L'ensemble des dépenses est décliné par dispositifs et bénéficiaires dans le tableau ci-dessous :

Typologie des bénéficiaire des crédits d'intervention déconcentrés en fonctionnement	Nombre de bénéficiaires	LFI 2019 AE = CP	Exécution 2019	Montant minimum attribué à un bénéficiaire	Montant maximum attribué à un bénéficiaire
Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC)	22	8 193 600	8 521 866	150 000	679 050
Centres d'art conventionnés d'intérêt national (CAIN)	48	6 721 219	7 152 625	20 000	864 000
Structures arts visuels hors opérateurs et réseaux	126	2 047 000	1 991 154	1 000	500 000
Schémas d'orientation des arts visuels (SODAVI)	11	620 000	328 200	15 000	125 000
Aides aux projets	123	497 000	1 575 506	1 000	200 000
Aides individuelles à la création	112	600 000	825 247	1 600	8 000
Allocation d'installation d'atelier	114	200 000	435 581	4 850	76 112
Festivals et biennales	20	1 700 000	2 495 540	2 000	677 814
Soutien aux résidences arts plastiques	57	903 350	995 395	1 000	62 000
Association professionnelles et structures ressources	14	230 000	431 322	1 500	58 880
Métiers d'art, design et mode		557 000	636 524	2 000	317 000
Ateliers Médicis		1 600 000	-		
Photographie		200 000	-		
Total	**647**	**24 069 169**	**25 388 960**		

Il est à noter au préalable que les crédits inscrits au PLF pour l'atelier Médicis (1,6 M€) ont été exécutés dans leur totalité sur l'action 1.

Une fois cette ligne neutralisée, on note une exécution supérieure au PLF de 2,92 M€. Cet écart positif est dû aux mouvements de fongibilité intervenus en gestion notamment :

• 0,72 M€ délégués depuis les crédits d'intervention centraux de l'action 2 en faveur du soutien aux espaces de production (0,14 M€), au programme « art et monde du travail » incluant les résidences en entreprises (0,13 M€), et au soutien complémentaire de quelques labels notamment la Villa Noailles (0,095 M€) ;

• 0,5 M€ de soutien à l'opération Manifesta 13 à Marseille qui proviennent de délégations de crédits d'intervention de l'administration centrale à hauteur de 0,35 M€ et de redéploiements internes à la DRAC PACA à hauteur de 0,15 M€ ;

• 0,4 M€ au titre de l'économie sociale et solidaire ;

• 0,4 M€ liés à des erreurs de périmètres (0,4 M€) concernant les crédits de la commande publique normalement imputés sur des crédits d'investissement (ex. DAC Guadeloupe : 0,19 M€) ;

• 0,19 M€ des crédits d'acquisitions des FRAC de Caen, et de Picardie ont été mobilisés sur du fonctionnement, afin d'accompagner le départ des deux directions.

Enfin, selon les dispositifs suivants, les écarts constatés entre le PLF et l'exécuté relèvent d'erreurs d'imputation effectuées par les DRAC et concernent notamment :

• les crédits délégués en cours de gestion sur les programmes « espace de production », résidences en entreprises et projets photo, qui viennent augmenter d'autant l'enveloppe des aides aux projets de même que celle des aides individuelles.

• les crédits de commande imputés sur du fonctionnement viennent renforcer les enveloppes des FRAC et des CACIN sur des projets portés par les structures qui en sont les opérateurs en région : commande photo Flux (CRP et Diaphane) et projet Gigantisme (FRAC Dunkerque) pour exemple.

• l'enveloppe SODAVI n'est pas en sous-consommation mais bien ventilée sur, d'une part, les associations professionnelles et structures ressources qui portent la démarche, ainsi que sur les aides aux projets et les aides individuelles, notamment en Nouvelle Aquitaine, car liées au contrat de filière qui en découle ou à la mise en place de nouveaux outils comme en Occitanie avec la préfiguration du dispositif de valorisation « documents d'artistes ».

Enfin, exceptionnellement, des crédits d'acquisitions des FRAC de Caen et de Picardie (0,19 M €), ont été mobilisés sur du fonctionnement, afin d'accompagner le départ des deux directions.

2) Les dépenses d'intervention en investissement de l'administration déconcentrée

Les dépenses déconcentrées d'intervention en investissement ont été exécutées à hauteur de **3,94 M€ en AE et 5,97 M€ en CP**, contre 4,92 M€ en AE et 6,47 M€ en CP prévus dans la LFI.

• Crédits consommés dans le cadre du CPER

La consommation des crédits CPER s'est élevée à **0,33 M€ en AE et 1,25 M€ en CP**, contre une prévision de 1,25 M€ en AE et 2,8 M€ en CP.

Comme pour l'action 01, la moindre exécution s'explique principalement par le fait que l'État n'exerce pas la maîtrise d'ouvrage sur les opérations d'investissement déconcentrées. Le suivi des calendriers de réalisation des travaux, ainsi que l'engagement et les paiements des subventions qui en découlent, connaissent de ce fait une forte variabilité.

Dans le cadre de la précédente génération de **contrats de projets État-Région (CPER 2007-2014),** les règlements des factures concernant les FRAC Normandie de Caen, et de Nouvelle Aquitaine – MECA à Bordeaux ont été achevés en 2019.

Dans le cadre de l'**actuelle génération de CPER (2015-2020) :**

Les AE ont été engagées pour le centre régional de la photographie de Douchy-les-Mines et le FRAC de Limoges en Nouvelle-Aquitaine. Les CP ont été consommés pour régler les factures concernant le centre régional de la photographie de Douchy-les-Mines, les réserves du FRAC d'Île-de-France à Romainville, et le FRAC de Limoges.

• Crédits consommés hors CPER

La consommation de ces crédits s'est élevée à **3,61 M€ en AE et 4,72 M€ en CP** contre une prévision en LFI de 3,67 M€ en AE = CP.

Les dépenses d'acquisitions et de charges des collections des FRAC ont été exécutées à hauteur de 2,09 M€ en AE = CP contre 2,21 M€ en AE = CP en LFI. L'écart en moindre exécution s'explique notamment par l'imputation en fonctionnement de certaines acquisitions d'une part, et du fait de crédits mobilisés exceptionnellement pour accompagner le départ de deux directions d'autre part.

La consommation des crédits hors CPER et hors acquisitions FRAC s'est élevée à 1,51 M€ en AE et 2,63 M€ en CP, contre une prévision de 1,46 M€ en AE = CP.

L'exécution supérieure en AE et en CP est due aux redéploiements de crédits d'investissement initialement dédiés au CPER dont les opérations ont pris du retard. Ces crédits, dédiés à des opérations d'investissement pour lesquelles l'État n'a pas la maîtrise d'ouvrage, ont permis de financer les opérations suivantes :

- en AE : les FRAC de Clermont-Ferrand, de La Réunion et de Rennes
- en CP : le FRAC de Caen, les centres d'art de Troyes et Altkirch, le centre verrier de Meisenthal.

Enfin, concernant les crédits de la commande publique, il convient également de noter une erreur d'imputation concernant le Titre 5 des crédits de l'administration centrale (0,27 M€ en AE et 0,04 M€ en CP), ces crédits étant exécutés par les DRAC.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Dotation en fonds propres

L'exécution des dotations en fonds propres des opérateurs de l'État à hauteur de 11,01 M€ en AE et 5,11 M€ en CP, supérieure de 8,05 M€ en AE et 2,16 M€ en CP à la prévision de la LFI, se décompose comme suit :

Projet	LFI 2019 AE = CP	Exécution 2019	
		AE	CP
Cité de la céramique - Sèvres	410 000	397 700	397 700
Centre national des arts plastiques	2 550 000	10 615 128	4 715 128
Total des dotations en fonds propres - Action 2	**2 960 000**	**11 012 828**	**5 112 828**

Cette exécution s'explique par des dotations complémentaires au CNAP de 8,08 M€ en AE et 2,16 M€ en CP pour financer des projets de commande publique (0,43 M€ en AE=CP), pour financer le 1 % artistique relatif au futur bâtiment (0,32 M€ en AE = CP), pour financer une partie des équipements techniques comme les Compactus (1,49 M€ en AE = CP). Suite à une erreur d'imputation, 5,9 M€ d'AE prévues pour le relogement du CNAP à Pantin ont été engagés en fin d'année.

Dépenses de participations financières

Les dépenses exécutées sur cette catégorie, d'un montant de **0,64 M€ en AE = CP**, correspondent à la subvention d'investissement courant versée au Palais de Tokyo.

Projet	LFI 2019 AE = CP	Exécution 2019 AE = CP
Palais de Tokyo	-	641 000
Total des dotations en fonds propres - Action 2	**-**	**641 000**

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision LFI		Réalisation	
Opérateur financé (Programme chef de file)	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CMN - Centre des monuments nationaux (P175)	**0**	**0**	**40 000**	**40 000**
Transferts	0	0	40 000	40 000
CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou (P175)	**0**	**0**	**0**	**890 000**
Dotations en fonds propres	0	0	0	890 000
Centre national de la danse (P131)	**9 430 000**	**9 430 000**	**9 582 100**	**9 582 100**
Subventions pour charges de service public	9 000 000	9 000 000	9 095 000	9 095 000
Dotations en fonds propres	430 000	430 000	487 100	487 100
Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris (P131)	**36 225 000**	**36 225 000**	**46 472 352**	**46 472 352**
Subventions pour charges de service public	34 075 000	34 075 000	41 918 852	41 918 852
Dotations en fonds propres	2 150 000	2 150 000	4 553 500	4 553 500
CNAP - Centre national des arts plastiques (P131)	**9 967 000**	**9 967 000**	**18 832 014**	**12 932 014**
Subventions pour charges de service public	7 417 000	7 417 000	8 216 886	8 216 886
Dotations en fonds propres	2 550 000	2 550 000	10 615 128	4 715 128
CNV - Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (P131)	**895 000**	**895 000**	**1 060 000**	**1 060 000**
Subventions pour charges de service public	895 000	895 000	915 000	915 000
Transferts	0	0	145 000	145 000
Comédie Française (P131)	**25 660 000**	**25 660 000**	**29 009 611**	**29 209 611**
Subventions pour charges de service public	25 304 000	25 304 000	25 304 291	25 304 291
Dotations en fonds propres	356 000	356 000	3 705 320	3 905 320
Ensemble intercontemporain (P131)	**3 870 000**	**3 870 000**	**3 970 000**	**3 970 000**
Subventions pour charges de service public	3 870 000	3 870 000	3 870 000	3 870 000
Dotations en fonds propres	0	0	100 000	100 000
EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette (P131)	**24 548 000**	**24 548 000**	**24 697 433**	**24 697 433**
Subventions pour charges de service public	21 248 000	21 248 000	21 248 083	21 248 083
Dotations en fonds propres	3 300 000	3 300 000	3 449 350	3 449 350
Etablissement public Cité de la céramique - Sèvres et Limoges (P131)	**4 558 000**	**4 558 000**	**4 545 340**	**4 545 340**
Subventions pour charges de service public	4 148 000	4 148 000	4 147 640	4 147 640
Dotations en fonds propres	410 000	410 000	397 700	397 700
Opéra comique (P131)	**12 510 000**	**12 510 000**	**13 501 000**	**13 501 000**
Subventions pour charges de service public	12 210 000	12 210 000	12 210 000	12 210 000
Dotations en fonds propres	300 000	300 000	1 291 000	1 291 000
Opéra national de Paris (P131)	**98 751 000**	**98 751 000**	**104 206 005**	**104 206 005**
Subventions pour charges de service public	97 251 000	97 251 000	97 251 005	97 251 005
Dotations en fonds propres	1 500 000	1 500 000	6 955 000	6 955 000
Orchestre de Paris (P131)	**7 994 000**	**7 994 000**	**0**	**0**
Subventions pour charges de service public	7 994 000	7 994 000	0	0
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P224)	**0**	**0**	**15 000**	**15 000**
Transferts	0	0	15 000	15 000
Théâtre national de Chaillot (P131)	**14 255 000**	**14 255 000**	**14 233 250**	**14 233 250**
Subventions pour charges de service public	13 530 000	13 530 000	13 530 000	13 530 000
Dotations en fonds propres	725 000	725 000	703 250	703 250

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Ecoles d'art en Région (P224)	**0**	**0**	**37 500**	**37 500**
Transferts	0	0	37 500	37 500
Théâtre national de la Colline (P131)	**10 040 000**	**10 040 000**	**10 273 200**	**10 273 200**
Subventions pour charges de service public	9 480 000	9 480 000	9 480 000	9 480 000
Dotations en fonds propres	560 000	560 000	793 200	793 200
Théâtre national de l'Odéon (P131)	**12 975 000**	**12 975 000**	**13 997 650**	**13 997 650**
Subventions pour charges de service public	12 530 000	12 530 000	12 530 000	12 530 000
Dotations en fonds propres	445 000	445 000	1 467 650	1 467 650
CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée (P334)	**0**	**0**	**237 500**	**237 500**
Transferts	0	0	237 500	237 500
TNS - Théâtre national de Strasbourg (P131)	**9 980 000**	**9 980 000**	**11 618 000**	**11 618 000**
Subventions pour charges de service public	9 580 000	9 580 000	9 580 000	9 580 000
Dotations en fonds propres	400 000	400 000	2 038 000	2 038 000
Parcs nationaux (P113)	**0**	**0**	**72 000**	**72 000**
Transferts	0	0	72 000	72 000
Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais (P175)	**0**	**0**	**750 000**	**750 000**
Transferts	0	0	750 000	750 000
Institut Français (P185)	**0**	**0**	**675 000**	**675 000**
Transferts	0	0	675 000	675 000
Réseau Canopé (P214)	**0**	**0**	**5 000**	**5 000**
Transferts	0	0	5 000	5 000
Universités et assimilés (P150)	**0**	**0**	**136 000**	**136 000**
Transferts	0	0	136 000	136 000
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	**0**	**0**	**12 000**	**12 000**
Transferts	0	0	12 000	12 000
Total	**281 658 000**	**281 658 000**	**307 977 955**	**303 167 955**
Total des subventions pour charges de service public	268 532 000	268 532 000	269 296 757	269 296 757
Total des dotations en fonds propres	13 126 000	13 126 000	36 556 198	31 746 198
Total des transferts	0	0	2 125 000	2 125 000

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT CE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Opérateur Réalisation 2018 *Prévision 2019* Réalisation 2019	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
Centre national de la danse		100	6	1	0	0
	0	*100*	*0*	*0*	*0*	*0*
	0	97	11	2	0	0
Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris		336	43	11	0	0
	0	*337*	*0*	*0*	*0*	*0*
	0	484	55	14	0	0
CNAP - Centre national des arts plastiques		20	3	1	1	0
	51	*20*	*0*	*0*	*0*	*0*
	50	19	5	0	4	0
CNV - Centre national de la chanson, des variétés et du jazz		35	2	1	1	0
	0	*35*	*0*	*0*	*0*	*0*
	0	36	3	0	2	0
Comédie Française		389	0	0	0	0
	0	*404*	*0*	*0*	*0*	*0*
	0	389	0	0	0	0
Ensemble intercontemporain		42	0	0	0	0
	0	*47*	*0*	*0*	*0*	*0*
	0	43	1	0	0	0
EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette		207	0	0	0	0
	0	*207*	*0*	*0*	*0*	*0*
	0	207	0	0	0	0
Etablissement public Cité de la céramique - Sèvres et Limoges		43	3	2	1	0
	188	*46*	*0*	*0*	*0*	*0*
	172	44	3	3	0	0
Opéra comique		87	3	0	0	0
	0	*91*	*0*	*0*	*0*	*0*
	0	90	67	0	0	0
Opéra national de Paris		1 490	53	0	0	0
	0	*1 509*	*0*	*0*	*0*	*0*
	0	1 490	58	52	0	0
Orchestre de Paris		147	0	0	0	0
	0	*147*	*0*	*0*	*0*	*0*
	0	0	0	0	0	0
Théâtre national de Chaillot		138	3	0	0	0
	0	*139*	*0*	*0*	*0*	*0*
	0	133	5	0	3	0
Théâtre national de la Colline		92	5	5	0	0
	0	*93*	*0*	*0*	*0*	*0*
	0	93	30	6	0	0
Théâtre national de l'Odéon		131	3	3	0	0
	0	*131*	*0*	*0*	*0*	*0*
	0	131	3	3	0	0
TNS - Théâtre national de Strasbourg		97	0	0	0	0
	0	*97*	*0*	*0*	*0*	*0*
	0	97	22	0	0	0
Total		**3 354**	**124**	**24**	**3**	**0**
	239	***3 403***	***0***	***0***	***0***	***0***
	222	**3 353**	**263**	**80**	**9**	**0**

** Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019*

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CHEF DE FILE

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2018	3 413	3 354
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2018	0	0
Impact du schéma d'emplois 2019	**-11**	**-11**
Solde des transferts T2/T3	0	0
Solde des transferts internes	1	1
Solde des mesures de périmètre	0	0
Corrections techniques	0	9
Abattements techniques	0	0
Emplois sous plafond 2019 *	**3 403**	**3 353**

** Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019*

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2019 en ETP	-11	-11

OPÉRATEURS

CENTRE NATIONAL DE LA DANSE

Principaux faits structurants de l'année 2019

L'année 2019 confirme le succès public et professionnel du Centre national de la danse. Ainsi :

- 2 209 enfants, adolescents et adultes ont participé à des actions et des parcours ;
- 31 480 spectateurs pour les spectacles, expositions, conférences, soirées, hors les-murs ;
- 948 étudiants ont participé à des actions et des parcours ;
- 2 296 participants à des ateliers de pratique, des visites commentées ou des actions de sensibilisation ;
- 340 professionnels ont participé à des actions de formations et des journées d'études.

Pour sa cinquième édition, le festival *Camping*, plateforme chorégraphique axée sur la transmission et le *networking* a proposé 14 spectacles (dont 4 créations et 5 premières françaises), 43 *workshops* (39 à Pantin et 4 à Lyon), 870 heures de formation, mais également des projections, rencontres, cours du matin, tables rondes, forums, fêtes, Camping Kids, ressources professionnelles, Marathon des écoles, etc. Elle a réuni 3 437 spectateurs (contre 2 298 en 2018) issus de 14 pays, dont 319 artistes professionnels, 391 étudiants issus de 30 écoles d'art à travers le monde (contre 27 en 2018), etc. Cette manifestation, fruit de divers partenariats avec des institutions françaises et étrangères, confirme la place que le CND occupe dans le paysage chorégraphique.

C'est ce dont témoigne également le succès du projet « Occupation artistique », opération inédite qui a permis, durant deux jours, à 21 structures actives pour la danse (CCN, CDCN, scènes conventionnées et nationales, festivals, offices régionaux de diffusion) et 49 artistes, d'investir les studios du CND, pour des performances, rencontres, ateliers, tables rondes et projections. Cette initiative a ainsi permis de créer un espace-temps commun entre toutes ces structures et de donner une visibilité pour les artistes qu'elles soutiennent. L'événement a rassemblé au total 553 participants (174 professionnels et 379 tout public).

Gouvernance et pilotage stratégique

Catherine Tsekenis a été nommée par décret du Président de la République en date du 11 juin 2019 directrice générale de l'établissement pour un premier mandat de trois ans, et a pris ses fonctions le 1er juillet 2019. Une lettre de mission lui a été adressée le 31 octobre 2019. L'établissement reste placé sous la présidence de Rémi Babinet.

L'action du CND s'est inscrite dans le contrat de performance conclu pour la période 2018-2020.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence						**2**
Transferts						2
P131 – Création	**9 627**	**9 627**	**9 430**	**9 430**	**9 582**	**9 582**
Subventions pour charges de service public	9 090	9 090	9 000	9 000	9 095	9 095
Dotations en fonds propres	537	537	430	430	487	487
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	**286**	**286**			**184**	**184**
Subventions pour charges de service public	245	245			147	147
Transferts	41	41			37	37
P186 – Recherche culturelle et culture scientifique	**25**	**25**			**40**	**40**
Subventions pour charges de service public	25	25			40	40
P147 – Politique de la ville					**40**	**40**
Transferts					40	40
Total	**9 938**	**9 938**	**9 430**	**9 430**	**9 846**	**9 848**

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'établissement a bénéficié :

- De la levée de la mise en réserve de précaution (+121 k€ en AE=CP) ;
- Du versement de subventions exceptionnelles pour un montant global de 95 k€ en AE=CP en soutien :
  - aux dispositifs de résidences et d'artiste associé (+76 k€ en AE=CP)
  - au projet *Camping* (+4,75 k€)
  - à la production de ressources en faveur de l'art chorégraphique (+14,25 k€).

En investissement sur ce même programme l'écart de 57 k€ entre les crédits votés en LFI et l'exécution 2019 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-13 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle pour le renouvellement du parc de micros HF de l'établissement (+70 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, sur le programme 186 « Recherche culturelle et culture scientifique », l'établissement a bénéficié du versement d'une subvention exceptionnelle pour renforcer le dispositif d'aide à la recherche et au patrimoine en danse (+40 k€ en AE=CP).

Enfin, le programme 224 « Transmissions des savoirs et démocratisation de la culture » a contribué au financement de la poursuite des projets *Constellation* et *Caravane Kids* pour l'année scolaire 2019/2020 (+147 k€ en AE=CP).

Plusieurs transferts de crédits d'intervention ont enfin été réalisés par la DRAC Auvergne Rhône-Alpes au titre du financement de plusieurs événements et programmes de formation, pour un montant global de 37 k€ en AE=CP.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**106**	**100**	**108**
– sous plafond	100	100	97
– hors plafond	6		11
dont contrats aidés	*1*		*2*
dont apprentis			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'établissement rémunère 107 ETPT. L'écart de -3,5 ETPT entre les emplois autorisés en LFI et l'exécution résulte de vacances de poste suite au départ de plusieurs permanents (-0,5 ETPT), d'un décompte de CDD d'usage de formateurs, initialement prévus sous-plafond (-3 ETPT).

Les emplois hors-plafond s'établissent quant à eux à 11 ETPT correspondant à des CDD d'usage en particulier pédagogiques. Leur volume varie par définition en fonction du volume d'activité.

ETABLISSEMENT PUBLIC DE LA CITÉ DE LA MUSIQUE - PHILHARMONIE DE PARIS

Principaux faits structurants de l'année 2019

L'année 2019 voit à nouveau se confirmer et se consolider le succès du projet porté par l'établissement public, qui a intégré au 1er janvier 2019 l'Orchestre de Paris.

Le niveau de fréquentation 2019 est en forte hausse par rapport à l'année 2018, avec 1,65 million de personnes accueillies (+17 %). 465 concerts et spectacles payants ont été proposés, soit un niveau d'activité proches des saisons précédentes, pour une fréquentation payante qui reste très élevée (92 %). Avec 413 000 visiteurs, la fréquentation du Musée de la Musique connaît une hausse importante (+68 %) et signe sa meilleure performance, grâce notamment au succès des expositions temporaires (+60 %).

Le projet éducatif de l'établissement, connaît la même vitalité : les activités destinées aux enfants et familles représentent 460 810 entrées en 2019 (+18 %). Démos a par ailleurs poursuivi sa montée en charge avec 54 orchestres en activité cette année. Enfin, un nouvel espace patrimonial et éducatif, le studio Pierre Henry, s'est ouvert le 1er octobre 2019 au sein du Musée. Ce studio hybride, soutenu par le ministère de la Culture à hauteur de 300 k€, est conçu pour conjuguer valorisation patrimoniale et expérimentation tactile, ouvrant naturellement le lieu à un public plus jeune, dans le cadre d'ateliers de découverte et d'initiation à la pratique musicale.

Cette dynamique est amenée à se poursuivre grâce au projet de la Philharmonie des enfants, dont la phase de préfiguration s'est poursuivie en 2019, avec la désignation de la maîtrise d'œuvre. Lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt « Culture, Patrimoine et Numérique » lancé par le Secrétariat général pour l'Investissement, cette filiale bénéficiera d'une participation au capital de la Caisse des dépôts et des consignations ainsi que de trois partenaires privés.

Gouvernance et pilotage stratégique

Laurent Bayle a été nommé directeur général de l'établissement, par décret du président de la République en date du 30 mars 2016, pour un mandat de 5 ans. Il dispose d'une lettre de mission depuis le mois de janvier 2017. Patricia Barbizet, a été nommée le 24 mars 2016 présidente du conseil d'administration de la Cité de la musique-Philharmonie de Paris.

L'intégration de l'Orchestre de Paris, conduite au cours de l'année 2018 avec prise d'effet au premier semestre 2019, a rendu nécessaire la révision des statuts de l'établissement, en cours de finalisation.

Le contrat d'objectifs et de performance de l'établissement a été adopté par le conseil d'administration du 30 mars 2017 et couvre la période 2017-2020.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	**10**	**10**				
Transferts	10	10				
P131 – Création	**38 686**	**38 686**	**36 225**	**36 225**	**46 472**	**46 472**
Subventions pour charges de service public	34 225	34 225	34 075	34 075	41 919	41 919
Dotations en fonds propres	4 461	4 461	2 150	2 150	4 554	4 554
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	**3 680**	**3 680**			**3 472**	**3 472**
Subventions pour charges de service public	3 505	3 505			3 402	3 402
Transferts	175	175			70	70
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale					**100**	**100**
Subventions pour charges de service public					100	100
Transferts						
P123 – Conditions de vie outre-mer					**40**	**40**
Transferts					40	40
P147 – Politique de la ville					**206**	**206**
Transferts					206	206
Total	**42 376**	**42 376**	**36 225**	**36 225**	**50 291**	**50 291**

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart de 7,8 M€ (AE=CP) entre le niveau de subvention inscrit en LFI 2019 et celui qui a été versé s'explique par les éléments suivants :

- L'intégration de l'Orchestre de Paris à l'établissement public au 31 décembre 2018 et le transfert de la SCSP antérieurement allouée à l'association (7 993 k€ en AE=CP) ;
- L'annulation des crédits qui avaient été alloués à l'établissement pour assurer la coordination d'une année Offenbach (-150 k€ en AE=CP) ;
- La levée de la réserve de précaution (667 k€).

En investissement sur ce même programme, l'écart de 2,4 M€ (AE=CP) entre les crédits prévus en LFI et la réalisation 2019 résulte de :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-65 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle au titre des Ad'ap (+68 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle pour le projet de « Philharmonie des enfants » (+400 k€ en AE=CP) ;
- Une participation au remboursement de l'AFT pour l'acquisition de la Salle Pleyel (+2 M€ en AE=CP).

Par ailleurs, l'établissement a bénéficié d'une subvention de fonctionnement du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » pour la phase 4 du projet DEMOS (3,4 M€ en AE=CP).

Enfin, un transfert de crédits d'interventions pour 70 k€ en AE=CP en provenance de la DRAC Guadeloupe a par ailleurs été effectué au titre de ce même dispositif.

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement
Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	50 663	49 896	Subventions de l'État	44 217	44 593
dont charges de pensions civiles			*– subventions pour charges de service public*	*44 217*	*44 593*
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	64 543	65 169	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	16 978	16 388
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	13 815	14 618	Autres produits	55 246	55 611
dont dotations aux amortissements et provisions	*13 815*	*14 618*	*dont reprises aux amortissements et provisions*	*12 500*	*13 744*
dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés			*dont produits de cession d'éléments d'actif*		*0*
			dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs		
Total des charges	**115 206**	**115 065**	**Total des produits**	**116 441**	**116 592**
Résultat : bénéfice	1 235	1 527	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	116 441	116 592	Total : équilibre du CR	116 441	116 592

** Voté*

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	2 550	2 401
Investissements	2 587	4 695	Financement de l'actif par l'État	2 085	4 354
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	9 534	9 534
			Autres ressources		1 120
Remboursement des dettes financières	11 534	13 534	Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	**14 121**	**18 229**	**Total des ressources**	**14 169**	**17 408**
Augmentation du fonds de roulement	48		Diminution du fonds de roulement		820

** Voté*

L'exercice 2019 présente un résultat de +1,5 M€, supérieur à sa prévision initiale qui s'élevait à 1,2 M€. Ce résultat est consolidé sur l'ensemble des Services à comptabilité restreinte (SACD) de l'établissement et recoupe des réalités variées :

- le SACD Cité de la musique-Philharmonie de Paris présente un léger bénéfice de +210 k€, qui résulte à la fois de la forte fréquentation des activités, de l'augmentation des ressources propres et du dégel intégral de la subvention pour charges de service public;
- le SACD Orchestre de Paris enregistre un excédent de +112 k€ en raison des bons résultats d'activités ;
- le SACD Démos présente un déficit de -520 k€, lié à un décalage du versement des subventions qui se compenseront ultérieurement ;
- le SACD Pleyel, bénéficiaire par nature, présente un excédent de +1,7 M€.

Ce bénéfice s'emploie alors intégralement, via la CAF qu'il génère, au remboursement de l'avance consentie par l'Agence France Trésor pour l'acquisition de la salle Pleyel. Retraitée de ce mouvement, la CAF est inférieure aux prévisions de -149 k€.

Le fonds de roulement net global de l'exercice 2019 s'élève à 155,9 M€. Il comprend notamment un apport de de 1,47 M€ de l'association Orchestre de Paris en 2019. Le fonds de roulement retraité (hors provisions monopolisables, cautions locataires et reprogrammation des investissements sur l'exercice suivant) s'élève à 1,93 M€. Il était de 1,97 M€ en 2018.

Il est à noter que l'écart entre le montant de SCSP enregistrée par l'établissement et celle versée par le ministère relève de la TVA. Par ailleurs, l'écart de 200k€ sur la subvention d'investissement s'explique par une dotation de 200 k€ pour la Philharmonie qui est rattachée en comptabilité patrimoniale sur l'exercice 2020.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	50 803	50 803	49 682	49 682
Fonctionnement	42 463	50 402	43 429	50 167
Intervention	0	0	0	0
Investissement	2 332	12 121	4 340	13 591
Total des dépenses AE (A) CP (B)	**95 598**	**113 326**	**97 451**	**113 440**
Dépenses de pensions civiles globales	0	0	0	0

** Voté*

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	**90 115**	**88 237**
Subvention pour charges de service public	40 822	41 189
Autres financements de l'État	2 106	2 400
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	11 588	11 537
Recettes propres	35 599	33 111
Recettes fléchées	**24 795**	**23 007**
Financements de l'État fléchés	4 125	3 672
Autres financements publics fléchés	17 847	16 160
Recettes propres fléchées	2 823	3 175
Total des recettes (C)	**114 910**	**111 244**
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	**1 584**	**0**
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	**0**	**2 196**

** Voté*

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Concerts et spectacles	*22 016* 22 061	*17 165* 17 799	*17 177* 18 151	*0* 0	*0* 0	*152* 230	*152* *166*	***39 333*** **40 091**	***39 345*** **40 378**
Éditions, informations et Ressources numériques	*2 209* 1 886	*717* 833	*706* 791	*0* 0	*0* 0	*50* 140	*50* *106*	***2 976*** **2 858**	***2 965*** **2 782**
Éducation artistique et culturelle - Médiation	*9 641* 9 122	*5 608* 4 787	*5 608* 4 690	*0* 0	*0* 0	*45* 596	*45* *198*	***15 294*** **14 504**	***15 294*** **14 009**
Fonctions support (TOM)	*11 306* 11 261	*16 330* 16 772	*24 205* 23 335	*0* 0	*0* 0	*1 885* 2 899	*11 674* *12 813*	***29 521*** **30 932**	***47 185*** **47 409**
Musées et expositions temporaires	*4 660* 4 569	*2 196* 2 503	*2 259* 2 356	*0* 0	*0* 0	*200* 475	*200* *309*	***7 056*** **7 546**	***7 119*** **7 234**
Valorisation culturelle et commerciale	*971* 783	*447* 736	*447* 845	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***1 418*** **1 519**	***1 418*** **1 628**
Total	***50 803*** **49 682**	***42 463*** **43 429**	***50 402*** **50 167**	***0*** **0**	***0*** **0**	***2 332*** **4 340**	***12 121*** ***13 591***	***95 598*** **97 451**	***113 326*** **113 440**

** Voté*

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	**0**	**2 196**
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	2 000	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	**2 000**	**2 196**
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	**0**	**0**
Abondement de la trésorerie fléchée	186	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	**2 000**	**2 196**

** Voté*

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	**1 584**	**0**
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	**1 584**	**0**
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	**416**	**2 196**
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	602	2 196
Total des financements	**2 000**	**2 196**

** Voté*

Les dépenses sont exécutées à un niveau très proche du prévisionnel, soit à 102 % en AE (+1,9 M€) et à sensiblement plus 100 % en CP (+114 k€).

Les variations à la hausse, localisées sur différents postes, sont essentiellement liées à des ajustements, dès le BR1, du fait de l'intégration de l'Orchestre de Paris qui réalisait son premier exercice en comptabilité budgétaire. Des AE d'investissement, sur les fonctions support, ont notamment dû être ouverts en début d'exercice.

A contrario, on observe un niveau d'exécution des dépenses d'EAC inférieur au prévisionnel (95 % en AE et 92 % en CP). Cela s'explique par un contrôle accru des dépenses de fin de gestion afin de compenser le report de certaines recettes sur 2020, en particulier sur le SACD DEMOS.

Le solde budgétaire de l'année 2019, en déficit de 2,2 M€ est inférieur de 3,8 M€ aux prévisions initiales (le BI prévoyait un excédent budgétaire de 1,5 M€). Le déficit budgétaire final s'explique par :

- le report de crédits d'investissement 2018, non inclus au BI 2019 mais intégrés dès le BR1 ;
- des recettes propres en retrait (-2 M€) pour les SACD Orchestre de Paris (annulation de recettes de tournées mais aussi des recettes de mécénat titrées mais non encaissées en fin d'année) et Pleyel (loyers et refacturations de charges aux locataires, titrés mais non encaissés).

Les encaissements et encaissements non budgétaires correspondent à des mouvements de TVA, à des virements de compte à compte, entre régie et agence comptable, ainsi qu'à l'apport de l'Orchestre de Paris (1,4 M€).

Le solde de +8 M€, permet d'absorber les opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie, qu'il s'agisse du déficit budgétaire ou du remboursement du capital de l'avance AFT pour l'acquisition de Pleyel.
Le remboursement d'emprunt (2 M€) correspond au remboursement de l'avancée concédée par l'AFT pour le rachat de la salle Pleyel en 2009. Celui-ci est complété par un remboursement complémentaire de 2 M€ financé par une subvention exceptionnelle du ministère de la Culture, comptabilisée en comptes de tiers.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**379**	**337**	**539**
– sous plafond	336	337	484
– hors plafond	43		55
dont contrats aidés	*11*		*14*
dont apprentis			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'établissement rémunère 539 ETPT, soit un niveau supérieur au prévisionnel et aux chroniques.

Le plafond des emplois autorisé en LFI s'établit à 484 ETPT après intégration des 147 ETPT de l'Orchestre de Paris et est intégralement consommé.

Par ailleurs, l'établissement rémunère 55 ETPT hors plafond visant principalement à soutenir le déploiement du projet DEMOS.

CNAP - CENTRE NATIONAL DES ARTS PLASTIQUES

Principaux faits structurants de l'année 2019

En 2019, le Cnap a consacré ses efforts à engager la préparation de la relocalisation de l'établissement sur un site unique à Pantin à l'horizon 2022. Ce chantier permettra de réunir sur un seul site l'ensemble des services et les réserves des collections, en partie mutualisées avec celles du Mobilier national.

Afin de préparer ce déménagement, le Cnap a lancé en 2019 un important chantier sur ses collections qui doit s'échelonner sur 3 ans. Il s'agit, avant le déménagement, de procéder à une étude complète des œuvres de la collection : récolements, inventaires précis, prises de vue photographique et mise en place des campagnes de restauration nécessaires à leur conservation et parfois même préalables à leur déplacement.

Enfin, le Cnap a mis en place à partir de 2019 un nouveau dispositif, jusqu'à présent géré par la direction générale de la création artistique (DGCA), de soutien aux galeries d'art contemporain pour le développement de partenariats avec des galeries étrangères.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le 30 septembre 2019 Yves Robert a quitté le Cnap, après cinq ans à la tête de l'établissement. Pour lui succéder, Béatrice Salmon a été nommée directrice de l'établissement par arrêté du ministre de la Culture du 24 octobre 2019. Elle a pris ses fonctions le 1er novembre 2019.

Le conseil d'administration du Cnap a également été renouvelé par arrêté du 7 mars 2019. Il est désormais présidé par Nathalie Talec.

Un quatrième contrat d'objectifs et de performance a été adopté par le conseil d'administration le 28 juin 2019. Il décline les nouvelles orientations du centre, fixées par le décret statutaire du 23 avril 2015. La période couverte (2019-2022) en fait néanmoins un contrat de transition, qui vise à l'installation de l'ensemble des bureaux et réserves d'œuvres de l'établissement sur le futur site de Pantin

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	**85**	**85**				
Dotations en fonds propres	85	85				
P131 – Création	**11 538**	**11 538**	**9 967**	**9 967**	**18 832**	**12 932**
Subventions pour charges de service public	7 646	7 646	7 417	7 417	8 217	8 217
Dotations en fonds propres	3 892	3 892	2 550	2 550	10 615	4 715
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	**88**	**88**			**78**	**78**
Subventions pour charges de service public	88	88			48	48
Dotations en fonds propres					30	30
P147 – Politique de la ville					**40**	**40**
Transferts					40	40
Total	**11 711**	**11 711**	**9 967**	**9 967**	**18 950**	**13 050**

En fonctionnement, sur le programme 131 « Création », l'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution s'explique par les mouvements suivants :

- la levée de la réserve de précaution (+213 k€).
- Le versement d'une subvention exceptionnelle correspondant au montant toutes taxes comprises de la redevance due au titre de l'année 2019 par le Cnap à l'établissement public Paris la Défense aux termes de la convention d'occupation temporaire n°2018-5500 relative aux locaux recevant les réserves du CNAP (600 k€ en AE=CP) ;
- le versement de trois subventions complémentaires pour un montant total de +200 k€ (en AE=CP) au titre des dispositifs de soutien suivants : photographie documentaire contemporaine ; galeries d'art contemporain pour le développement de partenariats avec des galeries étrangères ; galeries d'art contemporain pour la participation à une foire à l'étranger ;

En investissement sur ce même programme, l'écart de +2,165 M€ en AE=CP s'explique par :

- l'application de la mise en réserve sur la dotation en fonds propres (-76,5 k€ en AE=CP) ;
- le versement d'une subvention exceptionnelle dans le cadre du projet de commande publique nationale d'œuvres d'art à protocole (+400 k€ en AE=CP) ;
- le versement d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de la valorisation de la commande photographique nationale « Flux, une société en mouvement » (+35 k€ en AE=CP) ;
- le versement d'une subvention exceptionnelle dans le cadre du 1 % artistique relatif au futur bâtiment du Cnap à Pantin (+320 k€ en AE=CP) ;
- le versement d'une subvention exceptionnelle dans le cadre du financement d'une partie des équipements techniques de la future implantation du Cnap à Pantin (+1,487 M€ en AE=CP)

Par ailleurs, 5,9 M€ d'AE ont été imputées à tort en fin de gestion au titre du projet de Pantin.

Sur le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » l'établissement a bénéficié :

- du versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement pour la mise en œuvre de deux projets en faveur de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle et de la lutte contre la ségrégation culturelle (+48 k€ en AE=CP) ;
- du versement d'une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'acquisition du portrait de Malraux réalisé par Yan Pei Ming dans le cadre des 60 ans du ministère de la Culture (+30 k€ en AE=CP).

Il est à noter par ailleurs que sur le programme 147 « Politique de la Ville », l'établissement a bénéficié d'une subvention de la Préfecture de la région Île-de-France au titre du dispositif « Zone de sécurité prioritaire – Culture » et de son action au Val d'Argent (+40 k€ en AE=CP).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**23**	**20**	**24**
– sous plafond	20	20	19
– hors plafond	3		5
dont contrats aidés	*1*		
dont apprentis	*1*		*4*
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		**51**	**50**
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		51	50
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

En 2019, l'établissement rémunère 24 ETPT, dont 19 ETPT sous plafond autorisé en LFI. L'écart d'1 ETPT résulte d'une vacance frictionnelle en l'attente de recrutements reportés (-0,3 ETPT) ou suspendus (-0,7 ETPT). Les emplois hors plafond, qui correspondent à 3 apprentis et à un doctorant bénéficiant d'une convention industrielle de formation par la recherche (Cifre), sont exécutés au niveau du prévisionnel.

CNV - CENTRE NATIONAL DE LA CHANSON, DES VARIÉTÉS ET DU JAZZ

Principaux faits structurants de l'année 2019

2019 a été l'année de préfiguration du Centre national de la musique créé le 1er janvier 2020. Ce chantier de préfiguration a mobilisé l'ensemble de l'équipe de l'établissement. C'est dans ce contexte que le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV) a poursuivi les missions assignées par le décret n°2002-569 du 23 avril 2002, modifié par décret n°2017-255 du 27 février 2017.

Ainsi, l'établissement a poursuivi son activité de redistribution de la taxe à travers ses aides sélectives. Il a par ailleurs assuré la gestion du Fonds d'intervention pour la sécurité des sites et des manifestations culturelles. Ce fonds, créé en mars 2019 et géré par le CNV, a pour objet d'aider les acteurs du secteur du spectacle vivant touchés par des surcoûts liés à la sécurité. Ce fonds a été abondé en 2019 à hauteur à 1,065 M€ pour la partie spectacle vivant (musique, théâtre et danse). Le CNV a redistribué en 2019 1,572 M€ (aides remboursables et non remboursables) en direction de 192 bénéficiaires dans le cadre de ce fonds d'intervention (dont 592 k€ de reliquat de crédits provenant de la dotation de 2018).

Gouvernance et pilotage stratégique

En 2019, le CNV était dirigé par Philippe Nicolas qui avait pris ses fonctions en 2014. Son conseil d'administration, comprenant 32 membres, était présidé depuis mars 2016 par Gilles Petit.

Son contrat de performance s'est achevé en 2019. Il sera renégocié dans le cadre renouvelé du Centre national de la musique (CNM).

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création	**1 095**	**1 095**	**895**	**895**	**1 060**	**1 060**
Subventions pour charges de service public	895	895	895	895	915	915
Dotations en fonds propres	100	100				
Transferts	100	100			145	145
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	**75**	**75**			**1 105**	**1 105**
Subventions pour charges de service public	25	25			1 090	1 090
Transferts	50	50			15	15
P159 – Expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie					**10**	**10**
Subventions pour charges de service public						2
Transferts					10	8
P334 – Livre et industries culturelles	**310**	**310**			**300**	**300**
Subventions pour charges de service public	300	300			300	300
Transferts	10	10				
Total	**1 480**	**1 480**	**895**	**895**	**2 475**	**2 475**

En fonctionnement, sur le programme 131 « Création », l'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution s'explique par :

- la levée de la mise en réserve de précaution de sa subvention pour charge de service public (25 k€ en AE=CP) ;
- Une dotation de la DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre des contrats régionaux de filière, qui auraient dû être imputés en titre 6 (20 k€ en AE=CP).

En transferts, sur ce même programme, l'établissement a par ailleurs bénéficié de crédits d'intervention de DRAC dans le cadre des contrats régionaux de filière lorsque l'établissement assure le portage financier des fonds. Ces transferts, pour un montant total de 145 k€ (en AE=CP) proviennent des directions régionales suivantes :

- DRAC Occitanie (65 k€ en AE=CP) ;
- DRAC Hauts-de-France (40 k€ en AE=CP) ;
- DRAC Normandie (40 k€ en AE=CP).

En fonctionnement sur le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », une subvention pour charge de service public a été versée au titre du Fonds d'intervention pour la sécurité des sites et des manifestations culturels (+1,065 M€ en AE=CP). Le montant intègre par ailleurs des crédits complémentaires en provenance de la DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur qui auraient également dû être imputés en titre 6 (25 k€ en AE=CP).

Sur ce même programme, l'établissement a par ailleurs bénéficié du transfert de crédits d'intervention complémentaires de la DRAC Occitanie au titre des contrats régionaux de filière (+15 k€ en AE=CP).

Enfin, en fonctionnement sur le programme 334 « Livre et industries culturelles », une subvention a été versée au titre du fonctionnement de l'observatoire de l'économie de la musique (+300 k€ en AE=CP).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**37**	**35**	**39**
– sous plafond	35	35	36
– hors plafond	2		3
dont contrats aidés	*1*		
dont apprentis	*1*		*2*
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'établissement rémunère 39 ETPT soit un niveau supérieur aux prévisions.

En LFI 2019, le plafond d'emplois autorisé s'établissait à 35 ETPT. En gestion, un emploi supplémentaire a été notifié à titre exceptionnel pour assurer la gestion du fonds d'intervention.

L'établissement emploie par ailleurs 3 ETPT hors plafond, correspondant à des salariés en apprentissage. Leur nombre est amené à évoluer annuellement afin de s'adapter aux besoins de l'établissement.

COMÉDIE FRANÇAISE

Principaux faits structurants de l'année 2019

Au cours de l'année civile 2019, la Comédie Française a proposé dans son lieu 4 nouvelles productions (*Fanny et Alexandre*, *Électre/Oreste*, *La Vie de Galilée* et *La Puce à l'oreille*), 8 reprises (*Britannicus*, *Lucrèce Borgia*, *Les Fourberies de Scapin*, *Les Damnés*, *L'Hôtel du libre-échange*, *Le Misanthrope*, *La Vie de Galilée* et *Électre/Oreste*). Les 348 représentations proposées ont réuni plus de 290 000 spectateurs, soit un taux de fréquentation exceptionnel (96,2 % de remplissage, pour 91,9 % de fréquentation payante).

L'année a par ailleurs été marquée par une diffusion importante hors du lieu : 3 tournées internationales, 3 tournées en France, dont celle du *Malade imaginaire* qui aura dépassé la 500e représentation. L'établissement a par ailleurs connu un rayonnement digital grâce à la poursuite du partenariat avec Pathé Live et la diffusion en cinéma de trois spectacles.

Ces excellents résultats sont atténués dans le chiffre d'affaires en raison de la perte consécutive à la longue grève du mois de décembre. Ainsi, les mouvements sociaux ont conduit à l'annulation de 31 représentations sur les 44 qui étaient programmées sur cette période. Bien que marquée par des taux de fréquentation exceptionnels en 2019 (taux global de la salle Richelieu : 96,2 % dont 91,9 % de fréquentation payante), les grèves auront eu pour conséquence une perte de recettes de plus de 634 k€.

Il n'en demeure pas moins que l'année 2019 a permis à la Comédie Française de renouer avec des performances satisfaisantes, après une année 2018 en demi-teinte.

Gouvernance et pilotage stratégique

Eric Ruf a été nommé administrateur général de la Comédie-Française en conseil des ministres le 16 juillet 2014, sur proposition de la ministre de la Culture. Il dispose d'une lettre de mission qui lui a été adressée le 29 juin 2015.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création	**26 765**	**26 765**	**25 660**	**25 660**	**29 010**	**29 210**
Subventions pour charges de service public	25 304	25 304	25 304	25 304	25 304	25 304
Dotations en fonds propres	1 461	1 461	356	356	3 705	3 905
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	**40**	**40**			**20**	**20**
Subventions pour charges de service public	40	40			20	20
P230 – Vie de l'élève	**45**	**45**			**40**	**40**
Subventions pour charges de service public	45	45			40	40
Total	**26 850**	**26 850**	**25 660**	**25 660**	**29 070**	**29 270**

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'établissement a bénéficié de la levée de la mise en réserve de précaution (247 k€).

En investissement sur ce même programme, l'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-11 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles au titre de 2019 d'un montant global de 3,36 M€ en AE et de 3,55 M€ en CP au titre :
- de l'accessibilité (+1,5 M€ en AE=CP) ;
- du dialogue compétitif de la Cité du Théâtre (+200 k€ en CP) ;
- des équipements scéniques (+160 k€ en AE=CP) ;
- des travaux relatifs aux cintres (+1,7 M€ en AE=CP).

L'établissement a par ailleurs bénéficié d'une subvention exceptionnelle par le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » en soutien à ses dispositifs d'éducation artistique et culturelle (20 k€ en AE=CP).

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement
Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	27 731	29 796	Subventions de l'État	24 542	24 784
dont charges de pensions civiles			*– subventions pour charges de service public*	*24 542*	*24 784*
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	10 399	11 446	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		59
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	2 214	2 997	Autres produits	13 588	16 559
dont dotations aux amortissements et provisions	*2 214*	*2 996*	*dont reprises aux amortissements et provisions*	*874*	*109*
dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés		*0*	*dont produits de cession d'éléments d'actif*		
			dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	*1 980*	*1 842*
Total des charges	**38 130**	**41 242**	**Total des produits**	**38 130**	**41 402**
Résultat : bénéfice		160	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	38 130	41 402	Total : équilibre du CR	38 130	41 402

** Voté*

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement	640		Capacité d'autofinancement		1 206
Investissements	1 301	1 358	Financement de l'actif par l'État	345	3 705
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	340	351
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières	84	90	Augmentation des dettes financières	55	56
Total des emplois	**2 025**	**1 447**	**Total des ressources**	**740**	**5 318**
Augmentation du fonds de roulement		3 871	Diminution du fonds de roulement	1 285	

** Voté*

L'année 2019 a été clôturée avec un résultat bénéficiaire en droits constatés, à hauteur de+160 k€ en droits constatés. En effet, le volontarisme de l'établissement pour soutenir son activité (+8,2 % de charges) s'est traduit par une progression sensible des produits (+8,6 %). Les recettes propres de l'établissement sont en progression de 36 % par rapport au BI 2019 (14,6 M€ *vs* 10,7 M€).

Ce résultat, ainsi que le niveau structurellement élevé des reprises de provisions au titre du partage du bénéfice par les comédiens, génèrent une CAF de 1,2 M€ qui contribue, avec la dotation exceptionnelle consentie par l'État, à consolider la situation financière de l'établissement. Le fonds de roulement s'établit ainsi à 20 M€, soit une amélioration de 52 %, par rapport au BI 2019.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	30 018	30 018	30 295	30 295
Fonctionnement	7 501	7 925	7 836	7 194
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 791	1 301	3 099	1 358
Total des dépenses AE (A) CP (B)	**39 310**	**39 244**	**41 230**	**38 847**
Dépenses de pensions civiles globales	0	0	0	0

** Voté*

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	**35 898**	**36 778**
Subvention pour charges de service public	24 542	24 784
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	11 356	11 994
Recettes fléchées	**2 096**	**5 417**
Financements de l'État fléchés	345	3 705
Autres financements publics fléchés	0	62
Recettes propres fléchées	1 751	1 650
Total des recettes (C)	**37 994**	**42 195**
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	**0**	**3 348**
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	**1 250**	**0**

** Voté*

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Bâtiments monuments historiques	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*45* 3	*62* *11*	***45*** **3**	***62*** **11**
Dépenses artistiques	*3 299* 3 465	*3 417* 2 941	*3 374* 3 013	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***6 716*** **6 407**	***6 673*** **6 478**
Éducation artistique et culturelle - Médiation	*72* 74	*10* 14	*10* 12	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***82*** **89**	***82*** **86**
Théâtre en ordre de marche	*26 101* 26 300	*3 808* 4 591	*4 275* 3 885	*0* 0	*0* 3 097	*1 746* 3 097	*1 239* *0*	***31 655*** **33 987**	***31 615*** **33 281**
Valorisation culturelle et commerciale	*546* 455	*266* 289	*266* 285	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***812*** **745**	***812*** **740**
Total	***30 018*** **30 295**	***7 501*** **7 836**	***7 925*** **7 194**	***0*** **0**	***0*** **3 097**	***1 791*** **3 099**	***1 301*** ***11***	***39 310*** **41 230**	***39 244*** **40 597**

** Voté*

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	**1 250**	**0**
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	84	86
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	1 476	2 653
Autres décaissements non budgétaires	0	1 653
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	**2 810**	**4 393**
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	**0**	**4 682**
Abondement de la trésorerie fléchée	615	5 352
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	4 850
Total des besoins	**2 810**	**9 074**

** Voté*

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	**0**	**3 348**
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	55	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	754	2 365
Autres encaissements non budgétaires	0	3 361
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	**809**	**9 074**
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	**2 001**	**0**
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	5 521
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	2 616	0
Total des financements	**2 810**	**9 074**

** Voté*

Les dépenses par destination sont exécutées à hauteur de 104 % en AE (soit +1,9 M€) et 99 % en CP (soit -0,4 M€). Les principales évolutions constatées résultent :

- des efforts de maîtrise des dépenses artistiques de fonctionnement qui permettent d'absorber une hausse des dépenses de personnel sur ce même poste (-0,3 M€ en AE, -0,2 M€ en CP)
- de la nécessité d'ouvrir des AE supplémentaires au titre du fonctionnement et de l'investissement du théâtre en ordre de marche afin de couvrir des besoins en équipement et exploitation courants (+2,1 M€).

Le solde budgétaire s'établit à 3,3 M€ et s'améliore significativement grâce à une maîtrise des dépenses (-1 %) et une hausse des recettes (+11 %). Celle-ci résulte principalement de l'encaissement, en toute fin d'année, de subventions de la part de l'État pour les travaux qui seront en grande partie payés en 2020, et d'une augmentation de 4 % des recettes propres.

L'excédent budgétaire et le solde des opérations non budgétaires liées au travaux (+1,7 M€) permettent de consolider la trésorerie de +4,7 M€. Ce montant est fléché sur les travaux de rénovation à conduire dans le théâtre (salle Richelieu et espaces publics).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**389**	**404**	**389**
– sous plafond	389	404	389
– hors plafond			
dont contrats aidés			
dont apprentis			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'établissement rémunère 389 ETPT, soit un niveau inférieur aux prévisions, mais équivalent à la réalisation 2018.

Le plafond d'emplois autorisé en LFI n'est pas entièrement consommé. La sous-exécution de 15 ETPT est liée à l'organisation de la troupe, dont les effectifs se renouvellent annuellement, suscitant une vacance frictionnelle (comédiens démis, démissionnaires, faisant valoir leurs droits à la retraite, etc).

ENSEMBLE INTERCONTEMPORAIN

Principaux faits structurants de l'année 2019

En 2019, ultime année de transition entre les projets de l'ancien et du nouveau directeur de l'Ensemble Inter-Contemporain, l'activité se déploie à un niveau équivalent à celui des années précédentes, avec 71 concerts (dont 33 en Île-de-France, 22 en région, 16 en tournée à l'étranger) pour 30 490 spectateurs. Les aménagements du nouveau directeur sur la programmation sont néanmoins d'ores et déjà sensibles : si le nombre de commandes et co-commandes reste stable, le nombre de créations mondiales augmente de 72 %.

Ce chiffre rend compte d'une montée en puissance du projet, ce dont témoigne également la diversification des collaborations de l'opérateur. Ainsi, l'EIC a consolidé ses partenariats traditionnels avec la Philharmonie de Paris (20 concerts en coproduction ainsi que de nombreuses actions culturelles et pédagogiques), l'IRCAM (10 collaborations), le CNSM de Paris, et le Festival d'Automne. L'ensemble dispose en outre de nouveaux partenariats, qu'il s'agisse du Carreau du Temple, de La Scala de Paris ou du Théâtre du Châtelet, dont il a assuré le concert de réouverture.

Ces partenariats doivent aussi être appréhendés à la lumière des actions de médiation et de transmission, en particulier à destination des jeunes professionnels (3 181 bénéficiaires). La mise-en-oeuvre d'une académie avec la Julliard School et le Carnegie Hall confirme notamment le rayonnement international de cet opérateur.

L'ensemble de ces activités, et les efforts de la nouvelle équipe pour assurer un pilotage renforcé de l'association, permettent, pour la première fois depuis 2012, de clore l'exercice sur un excédent de +114 k€.

Gouvernance et pilotage stratégique

Olivier Leymarie a été nommé directeur général de l'association en décembre 2017. Il est placé sous la présidence d'Henri Loyrette, dont le mandat a été renouvelé fin 2018.

Le quatrième contrat de performance de l'ensemble a été signé le 3 juin 2019 et couvre la période 2019-2022.

Enfin, l'établissement dispose d'un SPSI couvrant la période 2019-2023.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création	**3 870**	**3 870**	**3 870**	**3 870**	**3 970**	**3 970**
Subventions pour charges de service public	3 870	3 870	3 870	3 870	3 870	3 870
Dotations en fonds propres					100	100
Total	**3 870**	**3 870**	**3 870**	**3 870**	**3 970**	**3 970**

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'établissement a bénéficié de la levée de la mise en réserve de précaution (54 k€).

En investissement, sur ce même programme, l'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 s'explique par le versement d'une subvention exceptionnelle au titre du renouvellement du parc mobilier (instruments et régie « son ») de l'établissement (+100 k€ en AE=CP).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**42**	**47**	**44**
– sous plafond	42	47	43
– hors plafond			1
dont contrats aidés			
dont apprentis			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

En 2019, l'établissement rémunère 44 ETPT, dont 43 autorisés en LFI. La sous-exécution du plafond d'emploi de 3 ETPT s'explique par le départ de deux musiciens, non remplacés à la fin de l'exercice, un congé sabbatique ainsi qu'un arrêt maladie de longue durée.

L'établissement a par ailleurs employé plusieurs stagiaires durant l'année, équivalant à 1 ETPT hors plafond.

EPPGHV - ETABLISSEMENT PUBLIC DU PARC ET DE LA GRANDE HALLE DE LA VILLETTE

Principaux faits structurants de l'année 2019

En 2019, l'établissement a poursuivi ses actions visant à rassembler les artistes et les publics autour d'une programmation pluridisciplinaire riche et diversifiée en particulier en faveur de l'enfance et de la jeunesse. La fréquentation a fortement augmentée en 2019 de plus de 100 %, s'établissant à 2 647 977 visiteurs et spectateurs. L'exposition Toutânkhamon, qui a rassemblé plus de 1,4 millions de visiteurs, détient ainsi le record de fréquentation pour une exposition en France.

L'EPPGHV a continué d'œuvrer hors-les-murs, à la rencontre de nouveaux publics, à l'appui du dispositif « Micro-Folies ». 200 sites ont été identifiés et 57 Micro-Folies sont d'ores et déjà ouvertes sur le territoire national dans le cadre d'une première vague de déploiement. Face au succès rencontré, l'amplification du programme a été annoncée par le ministre de la Culture en juin 2020, avec pour objectif d'atteindre 1000 Micro-Folies en 2022, en métropole et sur les territoires ultramarins. Cet objectif doit être atteint à l'appui d'une collaboration renforcée de l'EPPGHV et des services déconcentrés de l'État, désormais responsables de la définition d'une cartographie en convergence avec les géographies prioritaires des territoires comme de la mobilisation des acteurs artistiques et culturels locaux pour la construction de projets viables dans la durée.

Le site de la Villette accueillera en 2024 les festivités et compétitions des Jeux olympiques et paralympiques de Paris. Compte-tenu des potentialités offertes par les espaces et les équipements du parc comme par sa programmation pluridisciplinaire, en 2019, l'EPPGHV a été désigné établissement « ambassadeur culturel » pour l'organisation de « l'Olympiade culturelle » 2020-2024.

Concernant les aménagements du site, la commission nationale de l'immobilier public a labellisé, en juillet 2019, le projet de construction d'un nouveau bâtiment d'exploitation pour le parc. Ce projet est conforme au schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI). La maîtrise d'ouvrage de l'opération, dont le montant est évalué à 13,2 M€ TTC/TDC, hors investissement mobilier, soit 11,2 M€ HT, est assurée par l'OPPIC.

Gouvernance et pilotage stratégique

Didier Fusillier a été nommé président de l'EPPGHV, le 17 juin 2015, par décret du Président de la République pour un mandat de 5 ans, renouvelable 1 fois. Il dispose à ce titre d'une lettre de mission, en date du 8 décembre 2015, et s'inscrit dans les orientations fixées dans le contrat d'objectifs et de performance 2016-2019.

Le processus visant à assurer son renouvellement a été engagé en 2019, en lien avec l'élaboration d'un nouveau contrat d'objectifs et de performance.

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), à l'appui duquel se poursuit désormais la politique d'entretien et d'aménagement des équipements et des bâtiments du Parc a été approuvé par le conseil d'administration le 26 novembre 2019.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur						
Transferts						
P175 – Patrimoines	**4**	**4**				
Transferts	4	4				
P131 – Création	**34 378**	**29 478**	**24 548**	**24 548**	**24 697**	**24 697**
Subventions pour charges de service public	21 248	21 248	21 248	21 248	21 248	21 248
Dotations en fonds propres	13 130	8 230	3 300	3 300	3 449	3 449
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	**3 080**	**3 080**			**48**	**48**
Subventions pour charges de service public	3 080	3 080			48	48
P123 – Conditions de vie outre-mer					**10**	**4**
Transferts					10	4
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire					**800**	**747**
Transferts					800	747
P147 – Politique de la ville					**50**	**50**
Transferts					50	50
Total	**37 462**	**32 562**	**24 548**	**24 548**	**25 606**	**25 546**

En fonctionnement, sur le programme 131 « Création », l'établissement a bénéficié d'une levée totale de la réserve de précaution (+455 k€).

L'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme 131 « Création » s'explique en investissement par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-99 k€ en AE=CP) ;
- Une subvention complémentaire au titre des Adap (+98 k€ en AE=CP) ;
- Une subvention exceptionnelle visant à financer des travaux sur le clos et le couvert du Théâtre Paris Villette (+150 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, sur le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », l'écart entre la LFI et le réalisé s'explique par le versement d'une subvention exceptionnelle affectée au projet d'éducation artistique et culturelle « Pop-Up » pour un montant de 48 k€ en AE=CP.

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement
Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	12 840	13 003	Subventions de l'État	20 187	20 677
dont charges de pensions civiles	*62*	*81*	*– subventions pour charges de service public*	*20 187*	*20 677*
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	31 235	35 473	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	640	856
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	1 100	9 736	Autres produits	23 087	28 793
dont dotations aux amortissements et provisions	*1 100*	*9 734*	*dont reprises aux amortissements et provisions*	*1 100*	*12 335*
dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés		*2*	*dont produits de cession d'éléments d'actif*		*5*
			dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs		
Total des charges	**44 075**	**48 476**	**Total des produits**	**43 914**	**50 326**
Résultat : bénéfice		1 850	Résultat : perte	161	
Total : équilibre du CR	44 075	50 326	Total : équilibre du CR	44 075	50 326

** Voté*

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement	161	755	Capacité d'autofinancement		
Investissements	9 390	9 102	Financement de l'actif par l'État	3 779	3 936
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	735	4
			Autres ressources		5
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	**9 551**	**9 857**	**Total des ressources**	**4 514**	**3 945**
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	5 037	5 912

** Voté*

Initialement présenté en déséquilibre de 161 k€, le budget 2019 se clôt avec un résultat de 1,9 M€ soit une amélioration sensible résultant de :

- la levée intégrale de la mise en réserve pour 455 k€ HT ;
- l'effort pour maximiser les ressources propres, en particulier les redevances de concession (+3 %) ;
- les recettes de facturation de l'exposition Toutankhamon qui connaissent un niveau exceptionnel (4,8 M€ HT).

En effet, la hausse des charges de fonctionnement par rapport au BI est couverte par des recettes à due concurrence.

La capacité d'autofinancement reste néanmoins négative (-755 k€) et se dégrade fortement, compte tenu du niveau supérieur de reprises de provisions.

Le montant des opérations d'investissement s'établit à un niveau important (9,1 M€), soit à 97 % de la prévision (9,4 M€). Les opérations courantes, soit 3,6 M€, ont été ajustées au plus près du montant de la dotation en fonds propres. La contractualisation du mandat de maîtrise d'ouvrage pour la construction du bâtiment d'exploitation du parc (11,2 M€ au total), la finalisation des travaux d'isolation acoustique du Zénith de Paris (4,7 M€) et les travaux du Théâtre Paris-Villette (700 k€) ont induit une augmentation importante des dépenses d'investissement de l'exercice (+4,6 M€ par rapport au CF 2018).

Il en résulte un prélèvement sur fonds de roulement de 5,9 M€ (soit +875 k€ par rapport aux prévisions).

Le montant de subvention pour charges de service public diffère entre le compte de résultat et le tableau de « financement de l'État » du fait de la TVA versée par l'établissement sur cette subvention. En outre, une contribution du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) de +487 k€ figure dans le financement de l'actif par l'État.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	12 840	12 840	12 935	12 935
Fonctionnement	24 335	24 335	25 821	25 049
Intervention	0	0	0	0
Investissement	9 083	9 391	19 933	9 102
Total des dépenses AE (A) CP (B)	**46 258**	**46 566**	**58 690**	**47 086**
Dépenses de pensions civiles globales	60	60	81	81

** Voté*

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	**41 528**	**41 817**
Subvention pour charges de service public	20 187	20 629
Autres financements de l'État	3 779	3 984
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	1 060	716
Recettes propres	16 502	16 487
Recettes fléchées	**0**	**0**
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	**41 528**	**41 817**
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	**0**	**0**
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	**5 038**	**5 270**

** Voté*

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses artistiques	*0* 0	*12 919* 12 239	*12 919* 12 207	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***12 919*** **12 239**	***12 919*** **12 207**
Éducation artistique et culturelle - Médiation	*0* 0	*738* 1 952	*738* 1 721	*0* 0	*0* 0	*75* 11	*75* *25*	***813*** **1 963**	***813*** **1 747**
Exploitation et valorisation du site	*0* 0	*6 704* 6 839	*6 704* 6 503	*0* 0	*0* 0	*8 454* 19 655	*8 543* *8 620*	***15 158*** **26 494**	***15 247*** **15 122**
Fonctions support	*12 840* 12 935	*2 489* 3 253	*2 489* 3 131	*0* 0	*0* 0	*554* 268	*773* *457*	***15 883*** **16 456**	***16 102*** **16 524**
Valorisation culturelle	*0* 0	*1 485* 1 538	*1 485* 1 486	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***1 485*** **1 538**	***1 485*** **1 486**
Total	***12 840*** **12 935**	***24 335*** **25 821**	***24 335*** **25 049**	***0*** **0**	***0*** **0**	***9 083*** **19 933**	***9 391*** ***9 102***	***46 258*** **58 690**	***46 566*** **47 086**

** Voté*

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	**5 038**	**5 270**
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	4 674
Autres décaissements non budgétaires	0	440
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	**5 038**	**10 384**
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	**0**	**0**
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	**5 038**	**10 384**

** Voté*

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	**0**	**0**
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	15
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	3 084
Autres encaissements non budgétaires	0	792
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	**0**	**3 891**
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	**5 038**	**6 493**
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	5 038	6 493
Total des financements	**5 038**	**10 384**

** Voté*

En 2019, les dépenses sont exécutées à hauteur de 121 % en AE (soit +13 M€) et de 98 % en CP (soit +521 k€).

La sur-exécution s'explique principalement par les opérations exceptionnelles qui ont dû être engagées sur le site, soit +120 % en AE. Pour les dépenses relevant de l'exploitation courante néanmoins, l'exécution est très proche de la prévision (+1 %), témoignant de la capacité de l'établissement à maîtriser son fonctionnement en dépit d'une activité très dense.

Le solde budgétaire se dégrade de –233 k€ en exécution, sous l'effet de la hausse des charges de personnel (+0,7 % soit +95 k€) et de fonctionnement (+2,9 % en CP soit +714 k€) qui ne sont pas absorbées en recettes.

Le niveau du solde, très proche du prévisionnel, témoigne néanmoins de la capacité de pilotage de l'établissement.

Le déficit budgétaire de 5,3 M€ induit un prélèvement de 5,9 M€ sur le fonds de roulement et une variation de trésorerie de 6,5 M€.

Ces montants doivent néanmoins être mis en regard des montants constatés en clôture d'exercice 2018 (7,7 M€ d'apports au fonds de roulement et 7,1 M€ d'abondement à la trésorerie) : en effet, en cumul sur les deux exercices, ils demeurent nettement positifs.

Il est à noter que les autres financements de l'État comprennent, outre la dotation en fonds propre (3,49 M€), la contribution du FNADT (487 k€) et la subvention exceptionnelle de fonctionnement provenant du programme 224 (49 k€). La subvention pour charge de service public affichée correspond donc à la seule subvention de fonctionnement provenant du programme 131, après déduction de la TVA.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**207**	**207**	**207**
– sous plafond	207	207	207
– hors plafond			
dont contrats aidés			
dont apprentis			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

En 2019, l'EPPGHV sature son plafond d'emplois. Ce plafond été maintenu en 2019 par rapport à 2018, soit 207 ETPT.

ETABLISSEMENT PUBLIC CITÉ DE LA CÉRAMIQUE - SÈVRES ET LIMOGES

Principaux faits structurants de l'année 2019

L'année 2019 est une année dense pour la Cité de la céramique - Sèvres Limoges qui a proposé deux expositions *Forces de la nature* au musée national de la céramique à Sèvres qui s'est terminée le 1er avril 2019, et son pendant, *Formes vivantes* au musée national Adrien Dubouché de Limoges qui s'est ouverte le 9 octobre 2019.

Elle a également marqué un tournant dans le projet de transmission des savoir-faire de l'établissement, avec l'ouverture de l'unité de formation des apprentis de la manufacture de Sèvres.

Les événements commerciaux, en galerie ou dans diverses foires (BRAFA, PAD Paris et Monaco, FIAC) ont par ailleurs permis de faire rayonner la production de Sèvres. On peut notamment noter l'accueil en galeries des expositions temporaires de designers et d'artistes dont les pièces ont été produites par l'établissement à l'instar de Talin Hazbar, Lionel Estève, Arthur Hoffner, Julio Le Parc, etc.

Enfin, l'année a permis d'engager différentes opérations structurantes pour le développement de l'établissement : déploiement d'un schéma directeur de sécurité, mises aux normes hygiène et sécurité, lancement du chantier des collections à Sèvres, réaménagement de la galerie historique et travaux de rénovation à Limoges, etc.

Gouvernance et pilotage stratégique

Romane Sarfati a été renouvelée dans ses fonctions de directrice générale de l'établissement par décret du Président de la République en date du 24 juillet 2019. La présidence du conseil d'administration reste assurée par Catherine Mayenobe.

Le COP de l'établissement, qui couvre la période 2019-2022 a été validé par le conseil d'administration du 14 décembre 2018, et est en cours d'exécution.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création	**4 954**	**4 954**	**4 558**	**4 558**	**4 545**	**4 545**
Subventions pour charges de service public	4 056	4 056	4 148	4 148	4 148	4 148
Dotations en fonds propres	898	898	410	410	398	398
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture					**42**	**42**
Dotations en fonds propres					42	42
Total	**4 954**	**4 954**	**4 558**	**4 558**	**4 588**	**4 588**

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'établissement a bénéficié de la levée de la mise en réserve de précaution (79 k€).

En investissement sur ce même programme, l'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 s'explique par l'application de la mise en réserve de précaution (-12 k€ en AE=CP).

Enfin, l'établissement a bénéficié d'une subvention d'investissement du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » visant à couvrir une partie des dépenses liées à la rénovation des logements de fonction (+42 k€ en AE=CP).

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement
La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	3 101	2 699	Subventions de l'État	4 077	4 149
dont charges de pensions civiles		*24*	*– subventions pour charges de service public*	*4 077*	*4 149*
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	4 702	4 375	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	40	590
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	692	670	Autres produits	3 623	2 928
dont dotations aux amortissements et provisions	*692*	*670*	*dont reprises aux amortissements et provisions*		
dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés			*dont produits de cession d'éléments d'actif*		
			dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	*489*	*590*
Total des charges	**7 803**	**7 074**	**Total des produits**	**7 740**	**7 668**
Résultat : bénéfice		594	Résultat : perte	63	
Total : équilibre du CR	7 803	7 668	Total : équilibre du CR	7 803	7 668

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	140	673
Investissements	755	861	Financement de l'actif par l'État	398	675
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		45
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	**755**	**861**	**Total des ressources**	**538**	**1 392**
Augmentation du fonds de roulement		532	Diminution du fonds de roulement	217	

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

Le résultat d'exploitation de l'année 2019 s'établit à +594 k€. Cette amélioration de +657 k€, par rapport au BI 2019 s'explique par les efforts réalisés par l'établissement pour maîtriser sa masse salariale (-13 %) et contraindre ses charges de fonctionnement (-8 %).

Ce résultat permet de générer une CAF plus conséquente (673 k€ soit +533 k€) qui contribue, aux côtés du financement d'investissements par les collectivités, à un apport de +532 k€ sur le fonds de roulement.

Celui-ci s'établit ainsi à 6,3 M€, pour une trésorerie à 4,7 M€.

Il est à noter que l'écart entre le tableau des financements consentis par l'État et le compte financier de l'établissement s'explique :

- Sur la SPCSP, par une erreur logicielle (-1 k€);
- Sur le financement de l'actif, par la valorisation des œuvres acquises par l'établissement pour le compte de l'État (+235 k€).

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	3 217	3 217	2 701	2 701
Fonctionnement	3 809	3 893	3 654	3 495
Intervention	0	0	0	0
Investissement	952	756	942	534
Total des dépenses AE (A) CP (B)	**7 978**	**7 866**	**7 297**	**6 730**
Dépenses de pensions civiles globales	30	30	0	0

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	**7 181**	**7 046**
Subvention pour charges de service public	4 069	4 148
Autres financements de l'État	8	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	45
Recettes propres	3 104	2 854
Recettes fléchées	**468**	**500**
Financements de l'État fléchés	438	440
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	30	60
Total des recettes (C)	**7 649**	**7 546**
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	**0**	**816**
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	**217**	**0**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Bâtiments et domaines	*0* 0	*1 041* 921	*1 346* 1 021	*0* 0	*0* 0	*532* 563	*356* *170*	***1 573*** **1 484**	***1 702*** **1 191**
Collection	*0* 0	*142* 88	*142* 99	*0* 0	*0* 0	*134* 139	*130* *131*	***276*** **227**	***272*** **231**
Fonctions support	*3 217* 2 701	*834* 814	*834* 792	*0* 0	*0* 0	*105* 153	*89* *54*	***4 156*** **3 668**	***4 140*** **3 547**
Production culturelle	*0* 0	*602* 673	*381* 563	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***602*** **673**	***381*** **563**

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Production et commercialisation de porcelaine	*0* 0	*956* 979	*956* 836	*0* 0	*0* 0	*181* 87	*181* *124*	***1 137*** **1 065**	***1 137*** **960**
Publics	*0* 0	*234* 179	*234* 185	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *54*	***234*** **179**	***234*** **239**
Total	***3 217*** **2 701**	***3 809*** **3 654**	***3 893*** **3 495**	***0*** **0**	***0*** **0**	***952*** **942**	***756*** ***534***	***7 978*** **7 297**	***7 866*** **6 730**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	**217**	**0**
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	337	384
Autres décaissements non budgétaires	0	7
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	**554**	**391**
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	**0**	**882**
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	968
Total des besoins	**554**	**1 272**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	**0**	**816**
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	332	444
Autres encaissements non budgétaires	0	12
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	**332**	**1 272**
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	**222**	**0**
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	86
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	222	0
Total des financements	**554**	**1 272**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

Les dépenses sont exécutées à hauteur de 91 % en AE (soit -641 k€) et 85 % en CP (soit -1,2 M€).

Les variations notables s'expliquent comme suit :

- La sous-exécution sur la destination « collection » (-17 % en AE et -15 % en CP) est liée à l'abandon de l'exposition *La scène américaine*, générant une moindre consommation de 48k€ en AE et -41 k€ en CP. Cet abandon a par ailleurs un effet indirect sur l'ensemble des autres dépenses de fonctionnement ;

- La sous-exécution sur la destination « fonctions support » (-11,7 % en AE et -14 % en CP) s'explique par une fiabilisation de la masse salariale en cours d'année (-516 k€ en AE=CP, soit -16 %) ;
- La sous-exécution sur la destination bâtiments et domaines (-5,6 % en AE et -30 % en CP) s'explique, en fonctionnement, par une sous-exécution du marché UGAP (-120 k€ en AE soit -12 %, et -326 k€ en CP soit -24 %) et en investissement par le lancement parfois trop tardif de certaines opérations.

Le solde budgétaire présente un excédent de + 891 k€, soit 1 M€ de plus qu'au budget initial. Ce résultat est principalement du fait des moindres dépenses, les recettes étant quant à elles exécutées à presque 100 %.

En comptabilité budgétaire, les écarts notables entre le BI et le CF 2019 s'expliquent par :

- une sous-exécution des dépenses de personnel de toutes natures (-516 k€ en AE=CP), sous l'effet conjoncturel de vacances de postes ;
- une sous-exécution de la quasi-totalité des dépenses de fonctionnement (-155 k€ en AE et -344 k€ en CP), hors productions commerciales et programmation. Cette baisse est liée aux efforts de l'établissement pour assurer l'équilibre de l'exercice (abandons d'opérations ou report sur 2020).

Les dépenses exécutées en investissement présentent, en AE, un niveau très proche du BI. L'écart entres les crédits de paiements correspond pour partie au report d'opérations.

La trésorerie est abondée de +882 k€ sous l'effet principal de l'excédent budgétaire. Un prélèvement complémentaire sur trésorerie fléchée permet de consolider la trésorerie non fléchée de +968 k€ pour couvrir les dépenses à venir, les restes à payer s'établissant à un niveau important (1,9 M€).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**46**	**46**	**47**
– sous plafond	43	46	44
– hors plafond	3		3
dont contrats aidés	*2*		*3*
dont apprentis	*1*		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		**188**	**172**
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		188	172
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'opérateur rémunère 47 ETPT, soit un niveau similaire au prévisionnel. Le plafond d'emplois autorisés en LFI n'est néanmoins pas entièrement consommé, en raison de la vacance de 3 postes de direction au cours de l'année.

172 ETPT ont par ailleurs été rémunérés par l'État, soit un niveau très sensiblement inférieur aux prévisions qui s'explique par des procédures de recrutement longues afin de remplacer les agents partis à la retraite ou effectuant une mobilité.

OPÉRA COMIQUE

Principaux faits structurants de l'année 2019

L'année 2019 est marquée par une programmation artistique exigeante qui a rencontré un succès de la part du public et des critiques. 85 représentations dont 35 lyriques ont été présentées à l'Opéra-Comique. 35 850 personnes ont assisté aux représentations lyriques. Contrairement à d'autres établissements du secteur, l'Opéra-Comique n'a pas été touché par les grèves de décembre.

L'année 2019 confirme les grandes lignes du modèle économique de l'établissement fondé notamment sur un développement important des recettes de co-productions et de tournées.

Gouvernance et pilotage stratégique

Olivier Mantei a été nommé directeur du Théâtre national de l'Opéra Comique par décret du 27 juin 2015.

Jean-Yves Larrouturou a été nommé président du conseil d'administration du Théâtre national de l'Opéra Comique par décret du 4 avril 2018.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création	**13 228**	**13 228**	**12 510**	**12 510**	**13 501**	**13 501**
Subventions pour charges de service public	11 910	11 910	12 210	12 210	12 210	12 210
Dotations en fonds propres	1 318	1 318	300	300	1 291	1 291
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	**450**	**450**			**90**	**90**
Subventions pour charges de service public	450	450			90	90
P147 – Politique de la ville					**30**	**30**
Transferts					30	30
Total	**13 678**	**13 678**	**12 510**	**12 510**	**13 621**	**13 621**

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'établissement a bénéficié de la levée de la mise en réserve de précaution (183 k€).

En investissement sur ce même programme, l'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 résulte de :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-9 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle d'investissement courant (+200 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle au titre des travaux de mise en conformité de l'établissement (800 k€ en AE=CP)

L'établissement a par ailleurs bénéficié d'une subvention exceptionnelle par le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », l'écart entre la LFI au titre du projet « Maîtrise populaire » (90 k€ en AE=CP).

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement
La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	12 600	11 419	Subventions de l'État	11 779	12 109
dont charges de pensions civiles			*– subventions pour charges de service public*	*11 779*	*12 109*
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	9 365	7 886	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	10 151	1 037
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)		678	Autres produits		6 056
dont dotations aux amortissements et provisions		*678*	*dont reprises aux amortissements et provisions*		*162*
dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés			*dont produits de cession d'éléments d'actif*		
			dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs		*656*
Total des charges	**21 965**	**19 305**	**Total des produits**	**21 930**	**19 202**
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	35	103
Total : équilibre du CR	21 965	19 305	Total : équilibre du CR	21 965	19 305

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement	35	243	Capacité d'autofinancement		
Investissements		1 068	Financement de l'actif par l'État		1 691
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	**35**	**1 311**	**Total des ressources**		**1 691**
Augmentation du fonds de roulement		380	Diminution du fonds de roulement	35	

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

L'année 2019 se clôt sur un résultat de -108 k€, inférieur au prévisionnel (- 35 k€).

Cette légère dégradation (-68 k€), s'explique par une baisse des recettes propres et par la fin du dispositif CICE (-4 M€ au global) qui ne parviennent pas à être compensées par les économies réalisées sur les charges de personnel (-1,2 M€) et de fonctionnement (-1,5 M€).

En dépit d'une insuffisance d'autofinancement d'1,1 M€ (soit +943 k€), les financements consentis en fin de gestion par l'État permettent de limiter le prélèvement sur fonds de roulement.

Ces dotations expliquent la progression du fonds de roulement et de la trésorerie (respectivement +1,3 M€ et +514 k€).

Le montant de subvention pour charges de service public diffère entre le compte de résultat et le tableau de « financement de l'État » du fait :

- de la TVA versée par l'établissement sur la subvention du programme 131 ;
- de l'inscription d'une subvention du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) au titre de la Maîtrise Populaire (30 k€).

En outre, un complément de +400 k€ sur l'investissement courant perçus en 2018 ont été titré sur l'exercice 2019, portant le financement de l'actif par l'État à 1,691 M€.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	12 600	12 600	11 756	11 756
Fonctionnement	7 083	6 945	7 347	7 327
Intervention	0	0	0	0
Investissement	3 896	3 711	783	1 064
Total des dépenses AE (A) CP (B)	**23 579**	**23 256**	**19 886**	**20 147**
Dépenses de pensions civiles globales	0	0	0	0

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	**21 718**	**20 001**
Subvention pour charges de service public	11 779	11 959
Autres financements de l'État	2 891	1 041
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	60
Recettes propres	7 048	6 941
Recettes fléchées	**40**	**800**
Financements de l'État fléchés	0	800
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	40	0
Total des recettes (C)	**21 758**	**20 801**
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	**0**	**654**
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	**1 498**	**0**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Bâtiments et monuments historiques	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*500* 0	*678* *0*	***500*** **0**	***678*** **0**
Dépenses artistiques	*5 555* 0	*4 459* 0	*4 459* 0	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***10 014*** **0**	***10 014*** **0**

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Éducation artistique et culturelle - Médiation	*304* 0	*83* 0	*83* 0	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***387*** **0**	***387*** **0**
Théâtre en ordre de marche ou Fonctions support	*6 741* 0	*2 541* 0	*2 403* 0	*0* 0	*0* 0	*3 396* 0	*3 033* *0*	***12 678*** **0**	***12 177*** **0**
Total	***12 600*** **0**	***7 083*** **0**	***6 945*** **0**	***0*** **0**	***0*** **0**	***3 896*** **0**	***3 711*** ***0***	***23 579*** **0**	***23 256*** **0**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	**1 498**	**0**
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	1 283
Autres décaissements non budgétaires	0	344
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	**1 498**	**1 628**
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	**0**	**0**
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	288	0
Total des besoins	**1 498**	**1 628**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	**0**	**654**
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	727
Autres encaissements non budgétaires	1 000	-23
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	**1 000**	**1 358**
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	**498**	**269**
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	786	-472
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	742
Total des financements	**1 498**	**1 628**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

Les dépenses sont exécutées à hauteur de 98 % en AE (soit -1,1 M€) et 98 % en CP (soit -510 k€).

Les dépenses artistiques ont été inférieures aux prévisions 2019 (-615 k€ en AE et -423 k€). Cette baisse s'explique notamment par l'apport en industrie de plusieurs coproducteurs, minorant les dépenses de 460 k€.

Cette baisse permet d'absorber les dépenses supérieures en termes d'EAC, de valorisation commerciale, et d'investissement courant (+460 k€ en CP).

Enfin, une sous-exécution des AE est observée dans la destination bâtiments/monuments historiques (-500 k€), sous l'effet notamment de l'ajustement de l'échéancier de travaux sur la partie classée de l'équipement.

Le solde budgétaire de l'année 2019 s'établit à +654 k€, soit +2,2 M€ par rapport au prévisionnel. Il s'explique d'une part par la baisse des dépenses de personnel (-844 k€ en AE = CP soit -7 %), et d'autre part par la hausse des financements consentis par l'État en investissement (+1 M€). Ils sont fléchés, pour 800 k€, sur des opérations de mise à niveau de l'équipement, notamment sur les réseaux de robinet incendie armé (RIA). Cette amélioration bénéficie par ailleurs de l'inscription de 550 k€ d'autres financements provenant de l'État suite à :

- l'encaissement en 2019 d'une subvention d'investissement de 400 k€ notifiée en 2018 ;
- la reprise sur le fonds de roulement d'une subvention de 150 k€ provisionnée dans le cadre des travaux de rénovation générale.

L'excédent budgétaire de l'Opéra-Comique permet de couvrir le besoin apparu au titre des travaux sur le RIA notamment sans dégrader trop fortement la trésorerie (-269 k€).

Il est à noter que le montant de la subvention pour charges de service public affiché diffère du tableau de financements de l'État en raison de l'application de la TVA.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**90**	**91**	**157**
– sous plafond	87	91	90
– hors plafond	3		67
dont contrats aidés			
dont apprentis			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'établissement rémunère 157 ETPT soit un niveau très supérieur au prévisionnel, s'expliquant par la comptabilisation hors plafond de 67 ETPT recrutés sur des postes vacants pour la durée d'une production. Étroitement dépendants de la nature de la programmation, ceux-ci correspondent pour 47 d'entre eux à des personnels techniques, et pour les 20 autres à des contrats d'artistes.

Le plafond d'emplois autorisé en LFI est presque intégralement consommé (90,19 ETPT pour 91 ETPT notifiés).

OPÉRA NATIONAL DE PARIS

Principaux faits structurants de l'année 2019

En 2019, l'Opéra a poursuivi les célébrations de son 350e anniversaire ainsi que les 30 ans de l'Opéra-Bastille. La célébration du 350e anniversaire a notamment permis d'atteindre une cible de mécénat de 18 M€, soit un résultat historique.

446 représentations ont été données en 2019 pour un public de 770 047 personnes. L'Opéra Bastille a accueilli 100 659 spectateurs de ballets et 337 850 amateurs d'opéra. A Garnier les programmations chorégraphiques ont attiré 179 280 spectateurs de ballet et 84 591 pour le lyrique.

Ces chiffres, s'ils sont inférieurs à ceux de 2018, doivent être lus à la lumière des perturbations qu'a connu l'établissement dans le cadre de la réforme des retraites : à compter du 5 décembre, ce ne sont pas moins de 63 représentations qui ont été annulées.

Ce mouvement de grève a une incidence directe sur le résultat de l'année (-12,8 M€) ainsi que sur le nombre de spectateurs. Hors grève, la fréquentation physique globale s'établit à 93,2 %, pour une jauge financière qui atteint 90 %.

Gouvernance et pilotage stratégique

Stéphane Lissner a été nommé, par décret du 6 février 2014, directeur de l'Opéra national de Paris, à compter du 1er août 2014. Une lettre de mission adressée le 31 mars 2015 encadre son mandat, qui s'achèvera le 31 juillet 2021.

Un directeur préfigurateur, Alexander Neef, a été nommé le 24 juillet 2019 afin d'assurer sa succession.

Un contrat d'objectifs et de performance (COP) couvrant la période 2019-2021, a été présenté et adopté lors du conseil d'administration du 17 juin 2019.

Un nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) a été élaboré, mais doit être revu afin d'ajuster la stratégie de l'établissement à sa situation actuelle.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	**300**	**300**			**1 500**	**1 500**
Subventions pour charges de service public	300	300				
Dotations en fonds propres					1 500	1 500
P131 – Création	**133 429**	**124 429**	**98 751**	**98 751**	**104 206**	**104 206**
Subventions pour charges de service public	97 251	97 251	97 251	97 251	97 251	97 251
Dotations en fonds propres	36 178	27 178	1 500	1 500	6 955	6 955
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	**130**	**130**			**50**	**50**
Subventions pour charges de service public	130	130			50	50
P147 – Politique de la ville					**60**	**60**
Transferts					60	60
Total	**133 859**	**124 859**	**98 751**	**98 751**	**105 816**	**105 816**

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'établissement a bénéficié de la levée de la mise en réserve de précaution (1,077 M€).

En investissement sur ce même programme, l''écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme 131 « Création » s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (45 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'un complément d'investissement pour l'opération Bastille-Berthier (+5 M€ en AE=CP) ;
- Le versement d'un complément d'investissement pour des travaux sur les quais de déchargement des containers (+500 k€ en AE=CP).

Sur le programme 175 « Patrimoine », l'écart entre la LFI et le réalisé (1,5 M€ en AE=CP) s'explique par le financement de travaux portant sur le Palais Garnier, classé monument historique.

Enfin, l'établissement a bénéficié d'un financement exceptionnel de 50 k€ (AE=CP) du programme 224 « Transmissions des savoirs et démocratisation de la culture » au titre du projet d'Académie Digitale.

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement
Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	156 523	152 362	Subventions de l'État	94 196	95 300
dont charges de pensions civiles		*259*	*– subventions pour charges de service public*	*94 196*	*95 300*
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	73 186	77 693	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	148	147
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	17 700	20 420	Autres produits	134 871	122 094
dont dotations aux amortissements et provisions	*17 700*	*20 414*	*dont reprises aux amortissements et provisions*		*610*
dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés		*6*	*dont produits de cession d'éléments d'actif*		*40*
			dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	*9 000*	*8 460*
Total des charges	**229 709**	**230 054**	**Total des produits**	**229 215**	**217 541**
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	494	12 513
Total : équilibre du CR	229 709	230 054	Total : équilibre du CR	229 709	230 054

** Voté*

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement		1 203	Capacité d'autofinancement	8 206	
Investissements	18 910	23 160	Financement de l'actif par l'État	5 355	14 037
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		25
			Autres ressources	360	458
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	**18 910**	**24 363**	**Total des ressources**	**13 921**	**14 519**
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	4 989	9 844

** Voté*

Avec un résultat d'exploitation de -12,5 M€, l'année 2019 se conclut sur un résultat très inférieur aux prévisions initiales (-0,5 M€). Celui-ci s'explique principalement par une baisse des ressources propres de 10 %, sous l'effet du mouvement de grèves liés à la réforme des retraites, dont l'impact de l'annulation de toutes les représentations de décembre (-12,8 M€), est en effet bien supérieur aux économies générées sur les dépenses de personnel.

Ce déficit dégrade *de facto* la CAF qui s'établit à -1,2 M€ (soit -9,4 M€ par rapport au BI). Au regard de l'ambitieux programme d'investissement en cours, un montant de 9,8 M€ a dû être prélevé sur le fonds de roulement (+4,15 M€ par rapport à la prévision initiale).

La hausse du fonds de roulement (tout comme de la trésorerie) s'explique par le fait que le BI 19 a été voté en 2018, avant la notification des subventions attribuées en fin d'année 2018 pour la salle modulable, d'un montant de 24,5 M€.

Le montant de subvention pour charges de service public diffère entre le compte de résultat et le tableau de «financement de l'État » du fait de la TVA versée par l'établissement sur cette subvention.

En outre, le tableau de financement abrégé rend compte d'une augmentation de l'actif financé par l'État de +5,6 M€, suite à la valorisation des travaux menés par l'OPPIC sur le Palais Garnier.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	156 423	156 423	152 601	152 601
Fonctionnement	69 937	53 868	56 665	51 821
Intervention	0	0	0	0
Investissement	22 830	18 400	22 332	18 297
Total des dépenses AE (A) CP (B)	**249 190**	**228 691**	**231 598**	**222 718**
Dépenses de pensions civiles globales	0	0	0	0

** Voté*

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	**216 490**	**209 150**
Subvention pour charges de service public	94 196	95 300
Autres financements de l'État	1 455	1 955
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	148	212
Recettes propres	120 691	111 682
Recettes fléchées	**3 280**	**6 559**
Financements de l'État fléchés	3 200	6 500
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	80	59
Total des recettes (C)	**219 770**	**215 709**
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	**0**	**0**
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	**8 921**	**7 009**

** Voté*

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses artistiques	*39 381* 38 748	*21 751* 19 633	*21 499* 19 577	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***61 132*** **58 382**	***60 880*** **58 326**
Éducation artistique et culturelle - Médiation	*2 719* 2 379	*1 240* 1 155	*1 240* 1 155	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***3 959*** **3 535**	***3 959*** **3 535**
Théâtre en ordre de marche	*114 264* 111 231	*40 138* 29 423	*24 018* 24 877	*0* 0	*0* 0	*22 830* 22 332	*18 400* *18 297*	***177 232*** **162 986**	***156 682*** **154 404**
Valorisation culturelle et commerciale	*59* 243	*6 808* 6 419	*7 111* 6 304	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***6 867*** **6 661**	***7 170*** **6 547**
Total	***156 423*** **152 601**	***69 937*** **56 630**	***53 868*** **51 913**	***0*** **0**	***0*** **0**	***22 830*** **22 332**	***18 400*** ***18 297***	***249 190*** **231 564**	***228 691*** **222 811**

** Voté*

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	**8 921**	**7 009**
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	637
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	14 454	10 399
Autres décaissements non budgétaires	0	27 215
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	**23 375**	**45 260**
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	**0**	**0**
Abondement de la trésorerie fléchée	0	4 876
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	**23 375**	**45 260**

** Voté*

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	**0**	**0**
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	496
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	16 864	8 349
Autres encaissements non budgétaires	0	29 526
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	**16 864**	**38 372**
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	**6 511**	**6 889**
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	6 511	11 765
Total des financements	**23 375**	**45 260**

** Voté*

Les dépenses de l'établissement sont exécutées à hauteur de 93 % en AE (soit -17,6 M€) et 98 % en CP (soit -5,9 M€).

Le mouvement social a conduit à une réduction des dépenses. Ainsi, les dépenses artistiques et d'EAC sont sous-exécutées de 5 % en AE et en CP (soit -3,7 M€ et -3 M€) en raison de l'adaptation des dépenses de personnel et de fonctionnement à l'activité. Il en va de même pour les dépenses associées aux fonctions support.

Ainsi, seule la masse salariale liée à la valorisation culturelle progressent (+243 k€), tout en restant minoritaire dans l'équilibre global.

Enfin, en AE, la sous-exécution s'explique principalement par un ajustement aux besoins de fonctionnement courant de l'établissement.

Le solde budgétaire de l'année 2019 s'établit à -7 M€, soit +21 % par rapport aux prévisions initiales.

Cette amélioration de +1,9 M€ s'explique cependant par les subventions de l'État ayant un impact positif sur le solde. Celui-ci a en effet procédé à l'octroi de deux subventions, l'une de 5 M€ pour la construction de la salle modulable sur le programme 131 et l'autre de 1,5 M€ sur le programme 175 pour les travaux de couverture de l'Opéra Garnier. L'établissement a par ailleurs bénéficié de la levée de la mise en réserve de précaution.

Sans ces subventions en investissement le résultat budgétaire aurait été très dégradé en raison des pertes de recettes de billetterie dues aux mouvements sociaux (-8 M€ en comptabilité budgétaire).

Les principales raisons des mouvements de trésorerie de l'Opéra 2019 sont de deux ordres :

- négatif, avec le remboursement des places pour les représentations annulées. Ces remboursements des spectacles 2019 auront également une incidence sur la trésorerie 2020 puisque certains clients n'ont pas encore été indemnisés ;
- positif, grâce au versement des subventions d'investissement complémentaires (Salle modulable et couverture de Garnier).

Il est à noter que le fléchage des variations de trésorerie n'est défini qu'en compte financier.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**1 543**	**1 509**	**1 548**
– sous plafond	1 490	1 509	1 490
– hors plafond	53		58
dont contrats aidés			*52*
dont apprentis			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

La consommation des emplois sous plafond s'élève à 1490 soit -19 ETPT par rapport au plafond autorisé. Cette sous-consommation s'explique par un moindre recours au CDD d'accueil et de sécurité en raison des grèves de décembre 2019 et n'est par définition pas pérenne.

L'établissement rémunère par ailleurs 58 ETPT hors plafond correspondant à des salariés bénéficiant d'un contrat aidé (52 ETPT) ou recrutés en CDD d'usage sur des postes vacants pour la durée d'une production (6 ETPT).

ORCHESTRE DE PARIS

Résident principal de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris depuis 2015, l'Orchestre de Paris a intégré cet établissement public le 1er janvier 2019, au terme d'un processus de concertation initié en avril 2018.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création	**7 994**	**7 994**	**7 994**	**7 994**		
Subventions pour charges de service public	7 994	7 994	7 994	7 994		
Total	**7 994**	**7 994**	**7 994**	**7 994**		

L'écart entre le niveau de la SCSP prévue en LFI 2019 et l'exécution s'explique par l'intégration, au 31 décembre 2018 de l'Orchestre de Paris par la Cité de la musique - Philharmonie de Paris et par le transfert de la SCSP antérieurement allouée à l'association (7 993 k€ en AE=CP).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**147**	**147**	
– sous plafond	147	147	
– hors plafond			
dont contrats aidés			
dont apprentis			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'écart entre le plafond d'emploi de prévu en LFI 2019 et l'exécution s'explique par l'intégration, au 31 décembre 2018 de l'Orchestre de Paris par la Cité de la musique - Philharmonie de Paris à laquelle ces emplois ont été transférés.

THÉÂTRE NATIONAL DE CHAILLOT

Principaux faits structurants de l'année 2019

Avec 117 371 spectateurs payants, pour 222 représentations, l'établissement connaît une baisse de fréquentation par rapport aux projections, qui s'appuyaient sur les performances record de 2018 (-15,7 %). Celle-ci s'explique notamment par une maîtrise de la programmation (baisse du nombre de spectacle au profit d'un allongement des séries), et par l'impact des différents mouvements sociaux sur le théâtre. Ainsi, le mouvement des « gilets jaunes » au premier trimestre, et la grève des transports, en fin d'année, ont conduit une partie du public à reporter ou annuler sa venue à certains spectacles durant ces deux périodes.

Cette baisse de fréquentation doit néanmoins être nuancée au regard de l'attrait de l'établissement. Ainsi, 3 spectacles ont finalement pu être proposés en tournée, contre 2 en 2018 (YOOO !!! d'Emanuel Gat, *Solstice* de Blanca Li, *Samsara* de Jann Gallois). L'établissement a co-produit 15 de ses 37 spectacles, soit 0,7 M€ de recettes de co-production.

Cette baisse ne rend pas compte de l'activité notable du théâtre en matière d'action culturelle. Outre la poursuite de « Chaillot en partage : réussir l'ensemble », l'établissement a mené différents projets d'éducation artistique et culturelle (EAC) : parcours danse au Lycée François Rabelais – Paramédical et social Paris 18e ; dispositif d'EAC en partenariat avec Sciences Po pour de l'œuvre monumentale de Freddy Tsimba *Porteuse de vie* ; projet autour du spectacle *Franchir la nuit* de Rachid Ouramdane avec un groupe composé de jeunes migrants et d'élèves de l'école élémentaire Chaptal Paris 9e, etc.

Enfin, la poursuite des négociations syndicales en 2019 a permis de consolider la gestion de l'établissement : mise-en-œuvre d'un accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, mise en place du Comité social et économique (CSE), refonte des nomenclatures et clarification des niveaux d'embauche.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le Théâtre national de Chaillot est dirigé par Didier Deschamps et placé sous la présidence de Stéphane Richard.

L'établissement s'inscrit dans le cadre du contrat de performance 2017-2019, approuvé par son conseil d'administration lors de sa séance du 14 mars 2017.

Par ailleurs, l'actualisation du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), débutée en 2017, a continué en 2019 (le SPSI en cours date de 2010).

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création	**14 574**	**14 574**	**14 255**	**14 255**	**14 233**	**14 233**
Subventions pour charges de service public	13 531	13 531	13 530	13 530	13 530	13 530
Dotations en fonds propres	1 043	1 043	725	725	703	703
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	**50**	**50**			**30**	**30**
Subventions pour charges de service public	50	50			30	30
P147 – Politique de la ville					**60**	**60**
Transferts					60	60
Total	**14 624**	**14 624**	**14 255**	**14 255**	**14 323**	**14 323**

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'établissement a bénéficié de la mise en réserve de précaution (226 k€).

En investissement, l'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme 131 « Création » s'explique par l'application de la mise en réserve de précaution (-22 k€ en AE=CP).

L'établissement a par ailleurs bénéficié d'une subvention exceptionnelle sur le programme 224 « Transmissions des savoirs et démocratisation de la culture » au titre de la poursuite du projet de tournée tout terrain du spectacle *YOOO !!!* d'Emanuel Gat (30 k€ en AE=CP).

Le théâtre a également bénéficié de 60 k€ du programme 147 « Politique de la Ville » .

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**141**	**139**	**138**
– sous plafond	138	139	133
– hors plafond	3		5
dont contrats aidés			
dont apprentis			*3*
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'exécution 2019 des emplois sous-plafond fait apparaître une baisse de 6,4 ETPT par rapport à la prévision. Cette différence s'explique notamment par :

- des vacances de poste longues (service couture, direction du bâtiment,…) ;
- la sortie des effectifs permanents de deux salariés, remplacés par des CDD à la direction du développement des publics ;
- plusieurs congés sans solde pris par des personnels techniques permanents (avec un effet report indirect dans le recours à des CCD d'usage).

Concernant les emplois hors-plafond, l'exécution 2019 est légèrement supérieure à la prévision (+1,1). Comme en 2018, hors recours aux CDD d'usages sur des postes vacants pour la durée d'une production, ils correspondent à un emploi financé sur recettes fléchées et trois contrats d'apprentissage.

THÉÂTRE NATIONAL DE LA COLLINE

Principaux faits structurants de l'année 2019

L'année 2019 s'inscrit dans la dynamique de développement du projet porté par Wajdi Mouawad depuis son arrivée en 2017.

Ainsi, l'activité a été très importante : 12 spectacles, dont 2 créations (*Fauves*, *Mort prématurée d'un chanteur populaire*) ont été proposées dans le théâtre, pour 271 représentations. 19 villes ont par ailleurs accueilli 3 spectacles en tournées (*Tous des Oiseaux*, *Inflammation du verbe vivre* et *Seuls*), pour 62 dates (soit une progression de la diffusion de 30 % par rapport à 2018). L'ensemble de ces propositions ont réuni 146 623 spectateurs (soit +3 % par rapport à 2018), alors même que la fin de l'année a été fortement perturbée par les mouvements sociaux.

Cette vitalité s'illustre par ailleurs par le déploiement, à de multiples niveaux, des actions en faveur de la jeunesse : programmation de jeunes auteurs et de jeunes équipes artistiques, les rencontres/débats invitant la participation d'étudiants, partenariats avec des établissements scolaires et des universités, intensification de la communication numérique. En 2019, les spectateurs de -30 ans ont ainsi constitué 37 % de la programmation payante, soit 2 points de plus qu'en 2018.

Gouvernance et pilotage stratégique

L'établissement est dirigé par Wajdi Mouawad, nommé par décret du Président de la République en date du 6 avril 2016. Un nouveau mandat de 5 ans a commencé le 28 mai 2018, sur la base de la lettre de mission signée le 11 janvier 2017.

Il inscrit par ailleurs son action dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de performance 2017-2020, approuvé en avril 2017.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP) Autorisations d'engagement	Réalisation 2018 (RAP) Crédits de paiement	LFI 2019 Autorisations d'engagement	LFI 2019 Crédits de paiement	Réalisation 2019 Autorisations d'engagement	Réalisation 2019 Crédits de paiement
P131 – Création	**11 223**	**11 223**	**10 040**	**10 040**	**10 273**	**10 273**
Subventions pour charges de service public	9 480	9 480	9 480	9 480	9 480	9 480
Dotations en fonds propres	1 743	1 743	560	560	793	793
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	**100**	**100**			**60**	**60**
Subventions pour charges de service public	100	100			60	60
P147 – Politique de la ville					**17**	**17**
Transferts					17	17
Total	**11 323**	**11 323**	**10 040**	**10 040**	**10 350**	**10 350**

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'établissement a bénéficié de la levée de la mise en réserve de précaution (129 k€).

En investissement, l'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme 131 « Création » s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-17 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle au titre des transformations de la façade son et la réalisation d'une étude-géomètre (+250 k€ en AE=CP).

L'établissement a par ailleurs bénéficié d'une subvention exceptionnelle par le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », de +60 k€ en AE=CP en soutien aux dispositifs d'éducation artistique et culturelle de l'établissement.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**97**	**93**	**123**
– sous plafond	92	93	93
– hors plafond	5		30
dont contrats aidés	*5*		*6*
dont apprentis			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

En 2019, l'établissement sature son plafond d'emplois, soit 93 ETPT.

Les emplois hors plafond correspondent pour la majeure partie à des CDD d'usage recrutés sur des postes vacants pour la durée d'une production. Il est à noter par ailleurs que le plafond voté par l'organisme au budget initial 2019 comportait 5 ETPT hors plafond qui ne sont pas reportés dans la prévision présentée ici.

THÉÂTRE NATIONAL DE L'ODÉON

Principaux faits structurants de l'année 2019

Avec 134 644 spectateurs pour un résultat budgétaire de +0,5 M€, l'exercice 2019 se conclut sur une moindre performance par rapport à 2018 (-56 %), mais une amélioration nette par rapport aux prévisions initiales (+187 %).

Ce bilan s'explique en partie par le succès de la grande majorité des spectacles, que ce soit dans ses murs (les *Idoles*, *Un Ennemi du peuple*, et la reprise de *Saigon* notamment) ou sur le territoire (+300 k€ résultant de l'allongement de la tournée de l'École des femmes). Il rend compte également des efforts de l'établissement pour maîtriser, en gestion, la progression du théâtre en ordre de marche.

Ce résultat s'avère d'autant plus satisfaisant au regard de difficultés rencontrées par le théâtre au cours de l'année. En effet, celui-ci a assumé une prise de risque artistique sur certaines créations de l'établissement, notamment sur la *Trilogie de la vengeance*, et a été impacté par les grèves de fin d'année qui ont conduit à l'annulation de 6 représentations, ainsi qu'à une érosion de la fréquentation.

Gouvernance et pilotage stratégique

L'établissement est dirigé par Stéphane Braunschweig, nommé par décret du Président de la République en date du 15 janvier 2016. Il dispose d'une lettre de mission qui lui a été adressée par le ministre de la Culture le 10 janvier 2017.

Il inscrit par ailleurs son action dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de performance qui couvre la période 2017-2020.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création	**14 819**	**14 819**	**12 975**	**12 975**	**13 998**	**13 998**
Subventions pour charges de service public	12 530	12 530	12 530	12 530	12 530	12 530
Dotations en fonds propres	2 289	2 289	445	445	1 468	1 468
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	**40**	**40**				
Subventions pour charges de service public	40	40				
P147 – Politique de la ville					**30**	**30**
Transferts					30	30
Total	**14 859**	**14 859**	**12 975**	**12 975**	**14 028**	**14 028**

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'établissement a bénéficié de la levée de la mise en réserve de précaution (175 k€).

En investissement sur ce même programme, l'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-13 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles pour un montant global de +1,036 M€ en AE=CP au titre de :
  - l'achat de logiciels, et la mise-en-œuvre de rénovations thermiques (+290 k€ en AE=CP) ;
  - l'accessibilité, du remplacement du parc lumière et d'une étude sur les flux de l'Odéon 6e (+746 k€ en AE=CP).

Enfin, sur le programme 147 « Politique de la Ville », l'établissement a bénéficié d'une subvention de 30 k€ en AE=CP provenant de la Préfecture de l'Île-de-France au titre du projet « Nos âmes civiles » mené en jumelage avec la ville de Corbeil-Essonnes.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**134**	**131**	**134**
– sous plafond	131	131	131
– hors plafond	3		3
dont contrats aidés	*3*		*3*
dont apprentis			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

En 2019, l'établissement rémunère 134 ETPT, dont 131 autorisés en LFI. Il consomme ainsi l'intégralité de son plafond d'emplois.
3 ETPT bénéficiant d'un contrat aidé ont par ailleurs été employés hors plafond.

TNS - THÉÂTRE NATIONAL DE STRASBOURG

Principaux faits structurants de l'année 2019

L'année 2019 était l'ultime année de la programmation prévue par Stanislas Nordey dans le cadre de son premier mandat de Stanislas Nordey à la tête de l'établissement. Elle constitue donc une année charnière pour le projet du théâtre, qui célébrait par ailleurs ses cinquante ans.

Après une année 2018 en retrait, l'année 2019 a été marquée par une reprise nette de l'activité. Ce sont ainsi 16 spectacles qui ont été proposés au TNS (dont 7 créations portées ou co-portées par le théâtre), pour 140 représentations. 9 spectacles ont été proposés en tournées, pour 206 représentations et 69 000 spectateurs, soit un niveau qui n'avait plus été observé depuis 2014. Le succès de la tournée *d'I am Europe* de Falk Richter, spectacle coproduit et diffusé dans 8 pays européens (France, Allemagne, Suède, Pays - Bas, Croatie, Belgique, Italie et Suisse) est particulièrement révélateur du rayonnement de la structure. Cette programmation a une traduction budgétaire directe, puisque les recettes d'activité s'établissent à 1,7 M€, soit +21 % par rapport à 2018 et +16 % par rapport aux cibles initiales.

Au global, le volume d'activité, est donc important et se démarque également par l'attention aux actions de renouvellement du public : 37 % des spectateurs payants du TNS ont ainsi moins de 28 ans.

L'activité de l'École du TNS demeure riche : insertion dans la vie professionnelle du Groupe 44, continuité du travail de formation du Groupe 45, recrutement sur concours du Groupe 46 en septembre, organisation de temps forts à Montpellier (Printemps des Comédiens), au Festival d'Avignon et au TNS, pérennisation et collaboration avec les artistes-associés au cœur du projet de Théâtre-Ecole, renouvellement partiel de l'équipe pédagogique, etc.

C'est ce développement que doit venir consolider la conduite des travaux de rénovation de l'équipement (dont le Hall Grüber et le remplacement des fenêtres), qui ont été amorcés en 2019.

Gouvernance et pilotage stratégique

L'établissement est dirigé par Stanislas Nordey, nommé par décret du Président de la République en date du 26 septembre 2014. Il a été renouvelé dans ses fonctions le 29 novembre 2018.

Enfin, l'établissement inscrit son action dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de performance couvrant la période 2016-2019.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création	**12 344**	**12 344**	**9 980**	**9 980**	**11 618**	**11 618**
Subventions pour charges de service public	9 580	9 580	9 580	9 580	9 580	9 580
Dotations en fonds propres	2 764	2 764	400	400	2 038	2 038
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	**124**	**124**			**94**	**94**
Subventions pour charges de service public	100	100			60	60
Transferts	24	24			34	34
Total	**12 468**	**12 468**	**9 980**	**9 980**	**11 712**	**11 712**

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'établissement a bénéficié de la levée de la mise en réserve de précaution (128 k€).

En investissement sur ce même programme, l'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-12 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de trois subventions complémentaires pour un montant global de 1,65 M€ visant à couvrir :
  - l'achat de micro HF pour l'Ecole (100 k€ en AE=CP) ;
  - la poursuite des travaux du hall Gruber (1,25 M€ en AE=CP) ;
  - les travaux sur les équipements (300 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, sur le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », l'écart entre la LFI et le réalisé 2019 s'explique en fonctionnement par le versement d'une subvention de +60 k€ en AE=CP en soutien de l'action d'EAC de l'établissement.

Enfin, l'établissement a bénéficié en transferts d'une subvention de 13 k€ de la DRAC Grand-Est pour un projet de formation théâtre au Lycée international de Strasbourg et de crédits d'intervention pour un montant de 21 k€ en AE=CP au titre des bourses étudiantes.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**97**	**97**	**119**
– sous plafond	97	97	97
– hors plafond			22
dont contrats aidés			
dont apprentis			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

En 2019, l'établissement rémunère 118 ETPT, dont 97 autorisés en LFI, saturant ainsi son plafond d'emplois.

Il rémunère par ailleurs 22 emplois hors plafond correspondant à des CDD d'usage recrutés sur des postes vacants pour la durée d'une production ou à des intervenants formateurs auprès de l'école.

PROGRAMME 224

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

PROGRAMME 224

TRANSMISSION DES SAVOIRS ET DÉMOCRATISATION DE LA CULTURE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	260
Objectifs et indicateurs de performance	268
Présentation des crédits	276
Justification au premier euro	283
Opérateurs	332

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Arnaud ROFFIGNON
Secrétaire général adjoint du ministère de la Culture et de la Communication.
Responsable du programme n° 224 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Le programme n° 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » porte, d'une part, les politiques culturelles transversales du ministère et, d'autre part, ses fonctions de soutien. Il s'articule autour de six grandes priorités :

- améliorer l'attractivité de l'enseignement supérieur Culture, son inscription dans le paysage de l'enseignement supérieur français et international et assurer l'insertion professionnelle des diplômés ;
- favoriser l'accès à la culture sur l'ensemble du territoire français, notamment grâce au développement de l'éducation artistique et culturelle ;
- valoriser l'attractivité de la culture française à l'international ;
- soutenir l'emploi dans le secteur culturel (les dispositifs afférents sont transférés au programme 131 "Création" à partir de 2020) ;
- promouvoir et développer la politique linguistique de l'État par la valorisation du français, des langues et du plurilinguisme ;
- assurer l'optimisation de la gestion des fonctions de soutien du ministère.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CULTURE (ESC)

En 2019, le ministère de la Culture a poursuivi ses efforts en matière de **structuration de l'enseignement supérieur Culture** (ESC), qui regroupe près de 37 000 étudiants dans les secteurs de l'architecture, du patrimoine, des arts plastiques, du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel.

Les établissements de l'ESC sont tous, quelle que soit leur situation statutaire, sous le contrôle pédagogique de l'État et délivrent des diplômes nationaux créés par le ministère et déjà très largement intégrés dans le schéma Licence, Master, Doctorat (LMD). Cette intégration dans le schéma LMD est réalisée en quasi-totalité pour le Master et en cours d'approfondissement pour la Licence et le Doctorat. Le Doctorat est déjà proposé dans les écoles nationales supérieures d'architecture, tandis qu'il est en cours de déploiement dans le domaine du patrimoine et dans celui de la création artistique.

En 2019, la coopération des écoles de l'enseignement supérieur Culture avec les universités a été poursuivie et encouragée par le ministère, qui a notamment soutenu le développement de partenariats avec les acteurs de la formation et de la recherche.

La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) a créé le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (CNESERAC), conçu comme un lieu d'échange et de dialogue avec les professionnels et les acteurs de la formation et de la recherche, ainsi qu'une instance stratégique et opérationnelle instruisant les questions sectorielles. Le Conseil est consulté sur les orientations générales de la politique du ministère de la Culture en matière d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) dans les domaines de la création artistique, de l'architecture et du patrimoine.

Il donne également son avis sur les projets de textes législatifs ou réglementaires relatifs à l'ESR et sur le rapport annuel présentant l'état de l'ESC. Il est consulté sur l'accréditation des écoles de la création artistique. Il s'est réuni à trois reprises en 2019 et a délibéré sur plusieurs questions structurantes pour l'enseignement supérieur Culture : la participation des établissements et structures relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche culture aux regroupements d'établissements, les orientations stratégiques en faveur des étudiants et l'entrée des écoles de l'ESC dans le dispositif de Parcoursup. Il a également débattu pour la première fois en 2019 autour de la présentation des

emplois et des moyens financiers alloués par le ministère de la Culture aux activités d'enseignement supérieur et de recherche.

Afin de renforcer la diversité sociale, culturelle et géographique des étudiants admis dans les formations de l'enseignement supérieur Culture, le ministère de la Culture a soutenu en 2019 diverses actions, comme l'ouverture de classes préparatoires publiques pour l'ESC dans de nouveaux domaines. A ce titre, la loi LCAP a également mis en place un système d'agrément des classes préparatoires publiques en arts plastiques et en spectacle vivant ainsi que l'octroi à leurs élèves du statut d'étudiant. Les agréments octroyés sur demande des établissements créés par la loi LCAP ont été poursuivis en 2019.

Par ailleurs, le dispositif CulturePro, visant à ouvrir un accès facilité à des dispositifs tels que les ateliers de fabrication (*fablab*), les incubateurs, les couveuses d'entreprises, les pépinières, les espaces de co-travail (*coworking*) et les junior-entreprises aux étudiants et jeunes diplômés, a fait l'objet en 2019 d'une étude approfondie et d'une valorisation des projets soutenus.

Cette année 2019 a vu également la validation par le CNESERAC d'un plan stratégique de l'ESC centré sur l'étudiant. De premières mesures ont déjà été mises en place, relatives notamment à l'accompagnement des étudiants boursiers dans leur mobilité internationale.

Le ministère a aussi poursuivi l'accompagnement des établissements de l'ESC dans l'élaboration d'une charte pour l'égalité entre les femmes et les hommes, en y intégrant la prévention de toute forme de violence ou de harcèlement envers les femmes, comme envers les hommes. Fin 2019, ce sont 44 établissements qui ont ainsi adopté une charte.

La mise à disposition des étudiantes et des étudiants, mais aussi des personnels des écoles, d'une cellule d'écoute, d'accompagnement juridique et de suivi psychologique a permis de faire progresser la lutte contre les violences et le harcèlement sexuels et sexistes.

Enfin, pour permettre la valorisation des activités de recherche des enseignants, le ministère s'appuie dorénavant sur le statut d'enseignant-chercheur des écoles nationales supérieures d'architecture (février 2018), et, sur un décret portant application aux écoles nationales supérieures d'art de l'article 53 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine[1] (art. L. 759-4 du Code de l'éducation).

DÉMOCRATISATION CULTURELLE ET ACCÈS A LA CULTURE

La démocratisation culturelle et l'accès de tous à la culture, particulièrement des enfants et des jeunes, des habitants des territoires prioritaires et des personnes en situations spécifiques, constituent la priorité de ce quinquennat, conformément aux orientations données par le président de la République. Ce dernier a en effet fixé un objectif de généralisation de l'éducation artistique et culturelle, soit 100 % des enfants bénéficiant de cette politique. Le ministère de la Culture s'est attaché à favoriser l'accès de chaque enfant aux trois dimensions de l'éducation artistique et culturelle que sont la pratique artistique, la fréquentation des œuvres et la rencontre avec les artistes et l'acquisition de connaissances dans le domaine des arts et de la culture.

En 2019, les crédits ont atteint 192,33 M€ pour l'ensemble des politiques culturelles en faveur de l'accès à la culture, dont 105,43 M€ pour l'éducation artistique et culturelle (hors pass Culture).

Les ministres de la Culture et de l'Éducation nationale ont travaillé conjointement à mettre en œuvre deux priorités : le développement de la pratique artistique à l'école (notamment le chant choral) et le renforcement de la place du livre et de la lecture.

Les réseaux de lecture publique du spectacle vivant, du patrimoine et de la création ont été mobilisés pour favoriser la découverte de lieux culturels et d'œuvres *in situ*.

Le ministère a par ailleurs poursuivi la mobilisation des établissements publics culturels nationaux dans la deuxième année du Pacte républicain pour la culture. D'autres dispositifs ont été développés pour transmettre le goût de la pratique artistique, comme les résidences d'artistes (notamment *via* le dispositif Création en cours porté par les Ateliers Médicis). La reconduction du plan Éducation aux médias et à l'information a permis d'accompagner des jeunes dans l'identification des fausses nouvelles, de soutenir la formation des éducateurs et des enseignants, ainsi que la création d'outils et la mobilisation des bibliothèques sur ce sujet.

La prise en compte de tous les temps de vie de l'enfant s'est développée en partenariat avec les collectivités, *via* la politique de contractualisation menée par les DRAC.

Le Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle (HCEAC) s'est mobilisé afin de faire rayonner les meilleures pratiques développées dans les territoires. À ce titre, il a travaillé sur la mise en œuvre d'un label « objectif 100 % EAC ».

Dans le cadre de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle, les efforts du ministère ont également porté sur la prise en compte des enfants et des jeunes en situation spécifique : handicap, décrochage scolaire et protection judiciaire de la jeunesse.

Plusieurs protocoles interministériels contribuent à la prise en compte des populations et des situations spécifiques : Culture/Santé/Médico-social, Culture/Justice, Culture/Handicap. Pour ce dernier dispositif, la reconduction, en 2019, du fonds « accessibilité » pour le spectacle vivant a permis de renforcer le financement d'outils d'accessibilité en régions pour les structures du spectacle vivant.

Afin de favoriser l'autonomie culturelle des jeunes à leur majorité, le ministère a développé le pass Culture, en élargissant l'expérimentation à 5 départements supplémentaires.

En ce qui concerne la priorité territoriale, le ministère a renforcé le maillage culturel par la contractualisation avec les collectivités territoriales autour de deux axes forts : la jeunesse (conventionnement 100 % EAC) et les actions dans les territoires de la Politique de la ville, les villes moyennes et les zones rurales. La première phase du déploiement des Micro-folies s'est par ailleurs poursuivie dans les territoires prioritaires, avec l'accompagnement des collectivités par l'Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette.

Le ministère a renforcé ses actions dans le domaine du tourisme culturel en développant l'attractivité des territoires, avec notamment la mise en œuvre du MOOC du tourisme culturel.

L'adoption d'une stratégie numérique ministérielle a permis au ministère de s'organiser pour accompagner au mieux la transition numérique des politiques et des métiers culturels. Il a également poursuivi son soutien à la diffusion des ressources et données culturelles numériques, en priorisant les usages collaboratifs et leur réutilisation, au travers notamment de la plateforme de mise à disposition des données publiques culturelles (data.culturecommunication.gouv.fr).

Enfin, le ministère a développé une politique volontariste de soutien à l'innovation numérique, en tissant de nouveaux liens avec les acteurs du numérique, dans le secteur de l'économie numérique comme dans celui de la recherche et développement (R&D).

POLITIQUE INTERNATIONALE

L'action ministérielle a visé en 2019 à promouvoir les politiques culturelles au niveau européen et en particulier dans les enceintes communautaires et dans les enceintes multilatérales comme l'UNESCO ou l'OIF. Le ministère a ainsi prolongé son action en faveur d'une meilleure prise en compte de la culture et le plein respect de la diversité culturelle dans toutes les politiques de l'Union européenne (marché unique du numérique, aides d'État, politique commerciale, etc.), mais aussi plus largement dans le monde à travers la mise en œuvre de la convention de 2005 sur la diversité des expressions culturelles.

Dans la continuité des démarches entreprises lors de la Foire de Francfort 2017, le ministère s'est attaché à promouvoir l'Europe de la culture, au travers de projets concrets et en particulier la mise en place du projet pilote I Portunus visant à développer la mobilité des artistes et des professionnels de la culture en Europe. Le ministère a poursuivi son action dédiée aux professionnels pour les aider à accéder à des projets d'envergure européenne ainsi qu'au financement de programmes européens, pour l'exportation de leurs productions, de leur savoir-faire et pour soutenir des diffuseurs étrangers qui souhaiteraient accueillir des productions françaises.

L'accueil et la formation de professionnels et d'artistes étrangers a représenté encore en 2019 une action importante du ministère de la Culture au service d'un dialogue interculturel qui participe pleinement au rayonnement culturel de la France et au développement de coopérations pérennes avec nos partenaires étrangers. En 2019, le ministère de la Culture s'est de plus attaché à ouvrir le plus largement ces programmes d'accueil et à diversifier leurs publics et leurs thématiques en prévoyant désormais des offres en plusieurs langues.

Le ministère de la Culture a poursuivi en 2019 ses efforts de développement et de promotion des industries culturelles et créatives (ICC) en s'associant avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères en organisant des états généraux des industries culturelles et créatives.

La création au ministère de la Culture de la mission « expertise culturelle internationale » (MECI) en octobre 2018 a permis en 2019 de lancer des actions de valorisation de l'expertise culturelle à l'international, d'affirmer la volonté marquée du ministère de se positionner sur ce champ de l'ingénierie culturelle et de structurer sa capacité et celle de ses opérateurs à exporter ses savoir-faire et ses compétences.

L'année 2019 a été marquée par l'achèvement du jumelage européen entre les ministères française et tunisien de la Culture. Par ailleurs, le jumelage européen institutionnel que le ministère de la Culture a remporté en 2018 avec le ministère de la Culture et de la Communication marocain dans le secteur audiovisuel s'est poursuivi en 2019 et se poursuivra jusqu'en 2020.

Le ministère de la Culture a poursuivi son engagement en faveur de la protection du patrimoine dans des zones de conflits en accompagnant la création de l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit (ALIPH).

Enfin, le ministère de la Culture en étroite collaboration avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a préparé avec l'Institut français son nouveau projet de contrat d'objectifs et de moyens. Le soutien du ministère de la Culture aux saisons culturelles s'est concrétisé en 2019 par la mise en œuvre de la saison croisée France-Roumanie, à l'occasion du centenaire de la fondation de la Roumanie moderne et de la Présidence de l'Union européenne qu'elle a assurée en 2019.

SOUTIEN A L'EMPLOI DANS LE SECTEUR CULTUREL

En 2019, le ministère de la Culture a poursuivi son action en faveur des artistes et techniciens du spectacle vivant et enregistré. Ce soutien s'est traduit par une refonte du dispositif FONPEPS (cinq mesures regroupées au lieu de neuf initialement), afin de le rendre plus lisible, plus simple et mieux adapté aux besoins du secteur.

A travers ces cinq mesures, le ministère a ainsi soutenu :

- l'embauche de techniciens et artistes en CDI ou en CDD ;
- l'emploi du plateau artistique de spectacle vivant diffusé dans des salles de petites jauges (APAJ). Ce nouveau dispositif entré en vigueur à l'été 2018 concerne les artistes du spectacle vivant mais aussi le personnel technique attaché directement à la production d'un spectacle vivant, pour les représentations diffusées dans les salles d'une capacité d'accueil inférieure à 300 personnes ;
- l'emploi dans le secteur de l'édition phonographique (ADEP) ;
- l'aide à la garde de jeunes enfants pour les artistes et les techniciens intermittents du spectacle (AGEDATI) ;
- l'emploi artistique dans les cafés, bars, hôtels, restaurants.

En 2019, le ministère de la Culture a poursuivi la mise en œuvre du fonds de professionnalisation et de solidarité, dispositif d'indemnisation des artistes et techniciens arrivant au terme de leurs droits à l'assurance chômage. Le ministère a joué également un rôle de conseil en accompagnant les artistes et techniciens dans leurs démarches de projet professionnel et de retour à l'activité professionnelle.

Enfin, le ministère a poursuivi son soutien en faveur de la compensation de la hausse de la contribution sociale généralisée pour les artistes-auteurs.

POLITIQUE POUR LA LANGUE FRANÇAISE ET LE PLURILINGUISME

En 2019, le ministère de la Culture, en s'appuyant sur la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, a fait avancer plusieurs projets majeurs :

- le *Dictionnaire des francophones*, numérique et collaboratif, accessible sur téléphone portable, a été mis au point, en collaboration avec un grand nombre de partenaires institutionnels et scientifiques. Ce dictionnaire unique sera lancé officiellement par le Président de la République courant 2020.
- un colloque international « Pour des sciences en français et en d'autres langues » s'est tenu le 15 novembre 2019 à l'Institut de France, en présence d'universitaires du monde entier et de nombreux responsables de la communauté scientifique, pour promouvoir le rôle des langues et du plurilinguisme dans les sciences. Des suites opérationnelles à ce colloque seront apportées en 2020, en lien notamment avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, afin de renforcer la visibilité et l'accès aux contenus scientifiques en langue française ;
- le développement de projets francophones passant par les territoires. Une action intense a été conduite, en lien notamment avec les DRAC, pour consolider, structurer et valoriser les initiatives de terrain dédiées à l'appropriation du français et au renforcement du sentiment d'adhésion à la Francophonie. Ce travail a, d'ores et déjà, permis de consolider en Nouvelle-Aquitaine, la constitution d'un pôle francophone chargé de réfléchir à ces enjeux autour du festival des Francophonies en Limousin, en impliquant l'ensemble des acteurs locaux (Rectorat, DRAC, Région, Ville de Limoges, structures de lutte contre l'illettrisme, Bibliothèques/médiathèques…).

OPTIMISATION DES MOYENS DE FONCTIONNEMENT

Le ministère de la Culture s'est doté mi-2019 d'un **plan de transformation numérique ministériel** organisé autour de trois axes :

- transformer le ministère en une administration plus agile et transversale, source d'une attractivité et d'une efficacité renouvelées ;
- moderniser, renforcer et maîtriser la relation avec l'ensemble des citoyens et des usagers du ministère ;
- accompagner la transformation numérique des politiques publiques et des acteurs culturels.

Chaque axe porte 4 objectifs qui se déclinent en actions concrètes. Dans le cadre du plan de transformation ministériel et de la réorganisation de l'administration centrale du ministère, les travaux ont par ailleurs porté sur une nouvelle organisation ministérielle dédiée au pilotage de ce plan de transformation numérique. Une nouvelle gouvernance sera mise en place ; elle reposera sur un comité ministériel du numérique présidé par le Ministre, dont le secrétariat sera assuré par une nouvelle entité en charge du numérique en cours de création au sein du secrétariat général.

Durant l'année 2019, l'accent a été mis sur l'environnement numérique de travail des agents avec la mise en œuvre du plan d'urgence informatique dans les services déconcentrés, la migration vers un système de messagerie unique pour l'ensemble des agents (cabinet, administration centrale, DRAC, UDAP, DAC et SCN soit 6 500 postes informatiques et 10 000 boîtes aux lettres), l'équipement pour le télétravail et le déploiement de nouvelles solutions d'impressions. Ce travail sera prolongé et accéléré en 2020 pour tenir compte des résultats de l'enquête du baromètre du numérique qui pointe certains retards du ministère vis-à-vis du reste de l'État.

La seconde priorité est la dématérialisation de 100 % des démarches et procédures, des aides des usagers ainsi que le traitement de ces demandes par les agents du ministère. Ce projet a été lancé sous la forme d'un programme dédié (100 % DEMAT) à l'été 2018 et est en cours jusqu'à 2022. Les principales réalisations 2019 portent sur la mise en œuvre de la réforme de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants (déclaration en ligne depuis le 1er octobre 2019) et le lancement des travaux sur la dématérialisation des autorisations d'urbanisme (en lien avec le projet Démat'ADS porté par le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales).

Dans le domaine territorial, le ministère de la Culture a poursuivi l'accompagnement des directions régionales des affaires culturelles pour renforcer l'inscription des politiques publiques culturelles au plus près des territoires en lien avec les collectivités territoriales. Il a ainsi engagé un vaste mouvement de déconcentration de ses dispositifs afin d'améliorer le service rendu aux usagers et permettre un déploiement plus efficace et visible de ses politiques. Cette déconcentration s'est accompagnée en 2019 de moyens supplémentaires en crédits pour les services déconcentrés. Dans le même temps, le ministère a poursuivi ses travaux de dématérialisation des procédures d'accès à ces dispositifs, auxquels participent les directions régionales. Le ministère de la Culture a également été concerné par les évolutions de l'organisation territoriale en Guyane. L'organisation qui a été retenue permet aujourd'hui de traduire l'unité des missions culturelles de l'État afin que la cohérence et la lisibilité de son action soient préservées et renforcées dans ce territoire. Une attention particulière a été portée à l'accompagnement des équipes dans ce contexte renouvelé. Enfin, les enquêtes menées par l'administration centrale auprès des services déconcentrés du ministère ont été rationalisées pour une meilleure remontée des informations.

Dans le cadre du déploiement de la stratégie ministérielle 2016-2020 en faveur du **développement durable**, stratégie de responsabilité sociétale, sociale et environnementale des organisations (Stratégie-RSO), le ministère de la Culture s'est engagé, au-delà de l'exemplarité qu'il a recherchée pour lui-même au travers de son investissement dans le plan Administration exemplaire, dans une démarche de mobilisation de l'ensemble des acteurs et des métiers relevant de son périmètre. Cet engagement s'est matérialisé par des travaux, colloques et soutiens concernant l'écoresponsabilité des pratiques dans les filières du monde de la culture et notamment celles des festivals, du livre et de la lecture, du cinéma et de l'audiovisuel, de la mode et du design, des expositions, de l'architecture au travers notamment du réseau des écoles et de la préservation du patrimoine.

Dans le cadre interministériel animé par le ministère de la Transition écologique et solidaire, le ministère de la Culture s'est engagé avec volontarisme dans la déclinaison en France des Objectifs du Développement Durable de l'ONU, des plans Biodiversité et Climat et dans la transition vers une économie circulaire. En particulier, il a participé aux travaux d'élaboration de la nouvelle Feuille de route gouvernementale en faveur du Développement durable, publiée en novembre 2019, ainsi que dans la préparation du dispositif interministériel Services publics écoresponsables amené à se déployer en 2020.

Enfin, le ministère a accompagné la mobilisation de la société civile sur la thématique du développement durable, notamment en participant à la Semaine Européenne du Développement Durable, en assurant le prêt gratuit et l'itinérance sur le territoire métropolitain, dans les territoires d'outre-mer et à l'international, d'une exposition présentant la vision des artistes sur les questions de l'alimentation ou encore en produisant un court-métrages de sensibilisation sur les thématiques liant culture et développement durable.

En matière de **respect de la diversité et de l'égalité**, le ministère de la Culture a poursuivi en 2019 son accompagnement en faveur des établissements publics afin de leur permettre d'obtenir les labels « Diversité » et « Égalité » délivrés par l'Agence française de normalisation. Début 2020, 17 établissements publics placés sous la tutelle du ministère de la Culture ont d'ores et déjà obtenu le label Diversité et 12 d'entre eux ont également reçu le label Égalité professionnelle. Une dizaine d'établissements supplémentaires préparent leur double candidature en 2020. Le ministère de la Culture a quant à lui confirmé sa conformité avec les critères de l'Afnor lors de l'audit à mi-parcours de ses deux labels, à l'été 2019. La mise en place et le suivi du Protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au ministère de la Culture, signé en 2018, a été organisé en 2019 par un comité spécifique réunissant les directions et les organisations syndicales. Le ministère a constitué et coordonne un réseau de responsables de la prévention des discriminations, un réseau interne de femmes (Cultur'Elles), et mène des enquêtes bi-annuelles de perceptions internes auprès des agents.

Le ministère de la Culture, dans sa lutte contre les discriminations, s'est doté à partir d'août 2018 d'Allosexism, cellule externalisée d'écoute et d'alerte pour couvrir spécifiquement les violences et harcèlements sexuels et sexistes. Lors des Assises de l'égalité et de la diversité dans le cinéma et l'audiovisuel (au CNC, en novembre 2019), et dans le cadre du plan d'action Égalité élaboré avec la Fédération des entreprises du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du cinéma (FESAC), le ministre a par ailleurs annoncé prendre totalement en charge financièrement la création d'une cellule d'accompagnement juridique et psychologique qui sera accessible courant 2020 à la totalité des salariés permanents et intermittents du spectacle vivant et enregistré.

Par ailleurs, un ambitieux plan de formation, annoncé par le ministre en septembre 2019 et confié à la société EGAE, permettra en quatre ans de former la totalité des agents et des étudiants des services et établissements relevant du ministère à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

Le réseau des « responsables de la prévention des discriminations » a été réuni le 18 octobre 2019 où leur a été notamment présenté le plan de formation à la prévention et au traitement des violences et harcèlements sexuels et sexistes.

Des objectifs quantitatifs de progression de la place des femmes dans la programmation des institutions culturelles labellisées du champ de la création ont été fixés. Depuis l'automne, un ensemble d'indicateurs est mis en place pour apprécier cette progression. Chaque indicateur sera mesuré tous les ans selon le point de départ de chaque structure. Le dispositif s'insérera dans les statuts des conventions et contrats engageant les structures, lors de leur renouvellement.

Dans le domaine du cinéma, les Assises de novembre 2019 sur la parité, l'égalité et la diversité dans le cinéma ont été l'occasion pour la présidente de France Télévisions, d'annoncer un objectif de parité parmi les réalisateurs et réalisatrices apparaissant sur les écrans publics d'ici la fin de l'année 2020, grâce à la mise en place de quotas. Signées en présence du Ministre, deux chartes élaborées par le Collectif 5050 ont par ailleurs engagé les acteurs et actrices du cinéma et de l'audiovisuel : la Charte pour l'inclusion dans le cinéma et l'audiovisuel, et la Charte pour la parité et la diversité dans les sociétés d'édition-distribution et d'exploitation cinématographique.

Le ministère de la Culture participe également depuis 2019 à un groupe de travail Égalité au sein du Conseil des territoires pour la culture (CTC), qui élabore un plan d'action sur l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la culture et des institutions culturelles sur les territoires. Ce plan d'action sera signé en 2020 entre le Ministère et les fédérations de collectivités territoriales réunies au sein du CTC. Il a vocation à être décliné au niveau le plus fin par l'élaboration et la signature de plans d'action Égalité avec les collectivités locales volontaires.

Dans tous les secteurs culturels le ministère rencontre des organisations professionnelles et étudiantes, des artistes et des associations pour réaliser les principes d'égalité et de diversité, en établissant des diagnostics statistiques, en diffusant des plans d'action adaptés, en élaborant et en appliquant des chartes et des pactes d'engagement mutuel comprenant des mesures précises aux effets mesurables, en organisant des conférences et des états généraux, en coordonnant des réseaux d'échanges de bonnes pratiques, en créant les conditions d'une déconstruction efficace et durable des stéréotypes.

Enfin, le ministère de la Culture mène par ailleurs des actions concrètes en faveur des jeunes en situation de handicap, afin que ces derniers bénéficient des actions d'éducation artistique et culturelle, du Pass Culture à l'année de leurs 18 ans, et soient accueillis dans de bonnes conditions au sein du réseau des écoles nationales sous tutelle du ministère de la Culture.

[1] Décret n° 2017-718 du 2 mai 2017 relatif aux établissements d'enseignement de la création artistique.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	**Améliorer l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur**
INDICATEUR 1.1	Taux d'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture
OBJECTIF 2	**Favoriser un accès équitable à la culture notamment grâce au développement de l'éducation artistique et culturelle**
INDICATEUR 2.1	Part des enfants et adolescents ayant bénéficié d'une action d'éducation artistique et culturelle
INDICATEUR 2.2	Effort de développement de l'éducation artistique et culturelle dans les territoires prioritaires
OBJECTIF 3	**Optimiser l'utilisation des crédits dédiés aux fonctions soutien**
INDICATEUR 3.1	Coût des fonctions soutien par ETP (hors charges immobilières)
INDICATEUR 3.2	Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines
INDICATEUR 3.3	Ratio d'efficience bureautique
INDICATEUR 3.4	Efficience de la gestion immobilière
INDICATEUR 3.5	Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987
INDICATEUR 3.6	Indicateur transversal d'efficience de la fonction achats

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1
Améliorer l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur

INDICATEUR 1.1 mission
Taux d'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Architecture et patrimoine	%	88,43	87	90	90	90	91
Arts Plastiques	%	63.30	58	65	65	61	66
Spectacle vivant et cinéma	%	91,73	90	93	93	93	94
Établissements d'ESC global	%	82,34	80	84	84	82	84

Commentaires techniques

L'enquête d'insertion a été mise en place en 2008 et renouvelée annuellement depuis lors en collaboration avec l'ensemble des directions générales et des EP concernés. L'enquête porte sur les titulaires d'un diplôme de l'Enseignement Supérieur Culture (ESC) acquis en 2016 dans l'un des 95 établissements ayant participé à l'enquête, c'est-à-dire ayant fourni son annuaire des diplômés 2016.

Sur 7 898 diplômés 2016 recensés par les établissements d'enseignement, 7 482 étaient dotés d'une adresse mail valide permettant de leur adresser le questionnaire. La collecte a eu lieu entre le 5 décembre 2019 et le 22 janvier 2020 avec une transmission des listes de non répondants aux écoles le 16 décembre 2019 et le 7 janvier 2020.

4 458 diplômés ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de 60 % (sur la base de 7 482 questionnaires envoyés). L'investissement de certains établissements dans les relances des non répondants a permis d'avoir un taux de réponse élevé allant jusqu'à 89 % des diplômés interrogés (Ecole de Chaillot).

Les réponses possibles à l'enquête sont les suivantes : en activité professionnelle (une seule activité), en activité professionnelle (plusieurs activités), en recherche d'emploi, en formation, autres (sans aucune activité, au foyer, etc.).

Pour chaque type de diplôme, et pour les diplômés en activité on détermine à partir de l'intitulé de l'activité principal renseigné en clair, si le diplômé est inséré dans le champ ou pas.

Le calcul est le suivant :

- au numérateur : nombre de diplômés (n-3) ayant un emploi en rapport avec la formation reçue ;
- au dénominateur : nombre de diplômés (n-3) ayant un emploi en rapport ou non avec la formation reçue + nombre de diplômés (n-3) en recherche d'emploi.

Sont donc laissés hors du dénominateur les diplômés (n-3) n'étant pas en recherche d'emploi.

La 1ère ligne correspond aux résultats pour les diplômés des écoles nationales supérieures d'architecture, de l'INP et de l'Ecole du Louvre, la 2ème ligne aux résultats des diplômés des écoles nationales supérieures d'art, la 3ème ligne à ceux des diplômés d'établissements d'ESC dans le domaine du spectacle vivant et du cinéma, et la 4ème ligne présente les résultats globaux.

Source des données : enquête ESC menée par le ministère entre le 5 décembre 2019 et le 22 janvier 2020.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le taux d'insertion est calculé sur la base des entrants sur le marché du travail. Sont exclus les diplômés qui ont poursuivi leurs études après leur premier diplôme ou qui sont encore en formation au moment de l'enquête.

91 % des diplômés sont en activité professionnelle 3 ans après leur entrée sur le marché du travail, la plupart dans le champ de leur diplôme (82 %). 9 % sont en recherche d'emploi, 2 % n'exercent aucune activité et ne sont pas en recherche d'emploi et 1 % sont dans une autre situation. Cette répartition diffère cependant selon la filière.

95 % des diplômés de l'architecture sont en emploi 3 ans après leur sortie, pour la plupart dans le champ de leur diplôme (90 %).

Les diplômés des arts plastiques connaissent une insertion professionnelle plus difficile que celle des autres filières. Ainsi, 82 % d'entre eux sont en emploi au moment de l'enquête, mais seulement 61 % dans le champ de leur diplôme. On note par ailleurs que pour près de la moitié des titulaires d'un diplôme des arts plastiques insérés hors du champ de leur diplômé, l'activité de création artistique occupe au moins un quart de leur temps de travail.

Tout comme les diplômés des arts plastiques, ceux du patrimoine sont moins nombreux à être en activité (84 %) et à exercer un emploi en lien avec leur diplôme (66 % des actifs).

Le taux d'insertion professionnelle des diplômés du spectacle vivant s'établit à un niveau relativement élevé, 94 % d'entre eux sont en activité 3 ans après la sortie de l'enseignement supérieur ; la plupart exercent un métier en rapport avec leur diplôme (93 % des actifs en emploi sont insérés dans le champ).

Cependant, ces taux d'insertion cachent des disparités de situations d'emploi entre les diplômés et ne prennent pas en compte les cas de précarité (multiplication de CDD courts et auto-entreprenariat avec un seul donneur d'ordre notamment). Dans l'exploitation complémentaire de l'enquête l'accent sera mis sur les rythmes de travail des diplômés de l'ESC.

OBJECTIF 2

Favoriser un accès équitable à la culture notamment grâce au développement de l'éducation artistique et culturelle

INDICATEUR 2.1 mission

Part des enfants et adolescents ayant bénéficié d'une action d'éducation artistique et culturelle

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Part des enfants et des jeunes en âge scolaire ayant bénéficié d'une action éducative d'une structure subventionnée par le ministère de la Culture	%	52,73	70	88	Non déterminé	75	Sans objet

Commentaires techniques

Il s'agit des actions d'éducation artistique et culturelle menées par ou avec des associations ou structures subventionnées par le ministère. L'indicateur comprend : les classes à options, les actions inscrites dans les conventions avec les collectivités territoriales, les actions d'éducation à l'image (école, collège, lycéens et apprentis au cinéma), les projets fédérateurs (résidences d'artistes, jumelages, etc.).

Le ratio affiché prend en compte au numérateur le nombre de bénéficiaires de ces dispositifs. Le dénominateur décompte le nombre d'enfants et de jeunes scolarisés, dans le primaire et le secondaire, dans les établissements scolaires publics et privés en France.

Sources des données : l'outil de collecte et d'analyse ministériel OPUS permet de centraliser les informations des DRAC avec notamment des données relatives au nombre d'enfants scolarisés dans les différentes régions qui issues des informations fournies par le ministère de l'Éducation nationale.

INDICATEUR 2.2

Effort de développement de l'éducation artistique et culturelle dans les territoires prioritaires

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Part des crédits d'éducation artistique et culturelle dirigés vers les territoires prioritaires par rapport à la proportion d'élèves scolarisés dans ces territoires.	coefficient	3,15	5.05	5, 72	Non déterminé	5,09	Sans objet

Commentaires techniques

L'indicateur consiste en un ratio R = Q1/Q2.

- Q1 = N1/N2 = Montant moyen par enfant des crédits d'EAC affectés aux territoires prioritaires
- N1 = Montant des crédits de l'action 224.2 engagés sur des territoires prioritaires (dépenses d'intervention / titre 6 fonctionnement)
- N2 = Nombre d'enfants scolarisés jusqu'en fin de 2ème cycle du secondaire dans les territoires prioritaires
- Q2 = N3/N4 = Montant moyen par enfant des crédits d'EAC affectés à l'ensemble du territoire
- N3 = Montant total des crédits de l'action 224.2 (dépenses d'intervention / titre 6 fonctionnement)
- N4 = Nombre total d'enfants scolarisés jusqu'en fin de 2ème cycle du secondaire

Cet indicateur calcule, d'une part, le montant moyen consacré par enfant scolarisé à des actions relevant de l'éducation artistique et culturelle dirigées vers les territoires prioritaires et, d'autre part, le montant par enfant des crédits affectés à l'ensemble du territoire ; il détermine alors le rapport entre ces deux montants, correspondant à un coefficient. Les chiffres obtenus se répartissent de part et d'autre de 1. Ainsi, un résultat supérieur à 1 montre que l'effort fait en direction des zones prioritaires est plus important que l'effort général ; en revanche, un résultat inférieur à 1 dénotera que l'effort en direction des zones prioritaires est moins important que l'effort moyen en la matière sur l'ensemble du territoire.

Sources des données : l'application ministérielle OPUS permet le calcul de cet indicateur via la collecte d'informations par les DRAC. En 2018, certaines DRAC n'ont pas été en mesure de renseigner les données relatives à cet indicateur.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Part des enfants et adolescents ayant bénéficié d'une action d'éducation artistique et culturelle (Indicateur 2.1)

Les résultats se sont améliorés, la réalisation 2019 étant meilleure que la réalisation 2018.

Les efforts se sont poursuivis auprès des enfants à travers plusieurs actions stratégiques : les pratiques artistiques et culturelles en temps scolaire et hors temps scolaire (la rentrée en musique, plan choral, programme Demos, visites de lieux culturels et d'œuvres *in situ*), les actions autour du livre et de la lecture, actions d'éducation à l'image, aux médias et à l'information, mobilisation/formation des acteurs et renforcement des partenariats (avec les associations, les établissements publics, les conservatoires, les collectivités territoriales…).

Effort de développement de l'éducation artistique et culturelle dans les territoires prioritaires (indicateur 2.2)

Les résultats se sont améliorés, la réalisation 2019 étant meilleure que la réalisation 2018.

Les DRAC ont maintenu leurs efforts en faveur des territoires (action culturelles en lien avec la politique de la ville, volet culturel du plan Action Cœur de ville, culture en monde rural, développement des tiers-lieux culturels, déploiement des Micro-folies, plan Bibliothèque, pratiques amateurs…).

Par ailleurs, afin de les rendre plus fiables et pertinents, ces deux indicateurs évoluent en 2020. Par conséquent, les cibles 2020 n'ont pas été renseignées.

Le sous-indicateur 2.1 sera transformé en « Part d'enfants scolarisés en école ou collège se voyant proposer une action d'EAC en temps scolaire ». L'objectif est de le rendre plus représentatif de la mobilisation de l'ensemble du ministère et de son rôle mobilisateur vis-à-vis des autres partenaires. La méthode de calcul s'appuiera sur l'enquête nationale quantitative annuelle menée par les services statistiques du ministère de la Culture et de l'Éducation Nationale.

Le sous-l'indicateur 2.2, sera transformé en « Mesure de l'effort en faveur des territoires prioritaires (% des crédits) ». Cette évolution doit permettre d'étendre son périmètre non plus aux seules priorités définies par la politique scolaire mais aussi aux territoires déficitaires définis par la politique de la ville, par les DRAC ou encore par le dispositif Action

Cœur de ville. Sa méthode de calcul reposera sur une géographie prioritaire multidimensionnelle et sur une géographie prioritaire co-construite au plus près des territoires.

OBJECTIF 3
Optimiser l'utilisation des crédits dédiés aux fonctions soutien

INDICATEUR 3.1
Coût des fonctions soutien par ETP (hors charges immobilières)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Coût des fonctions soutien par ETP (hors charges immobilières)	k€	8,2	8.7	8	8	8,3	8

Commentaires techniques

Mode de calcul : ont été comptabilisés sur l'action 7 du programme 224 : les dépenses de fonctionnement courant en administration centrale, les dépenses globales en services déconcentrés ainsi que les dépenses de personnel affecté aux fonctions de soutien hors BOP locaux.

Ont été comptabilisés au titre des effectifs gérés en ETPT : tous les agents gérés par le service des ressources humaines du ministère, les services du personnel des directions centrales et des DRAC.

NB : avant 2016, les données relatives aux effectifs gérés étaient précisées en ETP. Désormais elles le sont en ETPT, cette donnée permettant de mieux apprécier le coût des fonctions de soutien.

INDICATEUR 3.2
Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines	%	2,50	2.37	1,91	1,93	1,8	1,91
Effectifs gérés (pour info)	effectifs physiques	11 709	10733	Sans objet	Sans objet	10677	Sans objet

Commentaires techniques

Mode de calcul et périmètre : sont comptabilisés au titre des effectifs gérés : tous les agents intégralement gérés (en paye et en carrière) par le SRH, les services du personnel des directions centrales et des DRAC (10 677). A compter de 2016 et conformément aux préconisations de la fiche dédiée au calcul de cet indicateur, un coefficient de pondération est calculé à partir de cet effectif de façon à prendre en compte les agents de la filière « bibliothèques » gérés par les ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur pour lesquels le ministère de la Culture réalise les actes de pré-liquidation de la paye et les agents rémunérés sur titre 3 par les établissements dont le ministère gère la carrière.

A compter de 2019, ce coefficient de pondération est également appliqué aux effectifs partiellement gérés par le ministère (agents en détachement entrant, en MAD sortante et PNA), conformément aux éléments de cadrage de la démarche de performance indiqués dans le Guide de la performance édité par la direction du Budget en mars 2018.

Ce ratio est de 10 677 / (10 677 + 700 + 200 + 2326) = 76,8 %.

Sont comptabilisés comme « affectés à la gestion des ressources humaines » : l'ensemble des agents du service des ressources humaines (SRH- hors secrétariat), les agents des directions centrales et les agents des DRAC en charge des ressources humaines (249).

Une fois le ratio appliqué, l'effectif gérant « net » est ramené à 191 ETPT (= 249 x 76,8 %).

L'indicateur d'efficience de la GRH passe ainsi en adoptant cette méthodologie de 2,3 % à 1,8 % (= 191 / 10 677).

NB : les effectifs sont affichés pour information et ne font pas l'objet de prévision.

A noter que les agents du CMN, transférés sur le titre 3 à mi année 2019, ne sont pas comptabilisés à hauteur de leur gestion intégrale (en carrière et en paie) dans les effectifs intégralement gérés sur la période considérée. Ils se voient appliqués le coefficient de pondération sur toute l'année 2019 et non au prorata de leur gestion sur le titre 3 sur la période juin à décembre 2019.

Il est à noter que, conformément aux règles arrêtées par la direction du budget, les effectifs gérés sont décomptés en personnes physiques.

Sources des données : service des ressources humaines

INDICATEUR 3.3

Ratio d'efficience bureautique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Ratio d'efficience bureautique	€/poste	785	837	833	972	898	857
Pour information : Nombre de postes bureautiques	Nombre de postes	3 817	3988	3800	4050	4259	3800

Commentaires techniques

Le mode de calcul correspond à la définition de la direction du budget et intègre les dépenses de masse salariale afférentes.

Dans la somme des coûts bureautiques sont comptabilisés :

les achats de PC fixes, de PC portables, d'imprimantes personnelles ou en pool, des copieurs multi-fonctions, de licences de systèmes d'exploitation et des suites bureautiques ;

- les coûts de la formation bureautique des utilisateurs ;
- les coûts de serveurs bureautiques ;
- les coûts externes de support et de soutien aux utilisateurs de la bureautique ;
- les coûts de la maintenance du matériel et du logiciel bureautique ;
- la masse salariale correspondant aux agents de la sous-direction des systèmes d'information affectés à la bureautique (Titre 2).

Conformément au mode de calcul interministériel, ne sont pas pris en compte les dépenses de consommables (cartouches, clés USB, etc.), le coût Internet d'accès et d'hébergement, les dépenses de messagerie (notamment les serveurs), les applications de collaboration et les coûts réseaux (téléphonie et données), ainsi que les dépenses de reprographie.

INDICATEUR 3.4

Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Ratio SUN / Poste de travail	m²/poste de travail	15,61	15.61	15,61	15,61	15,61	15,61
Pour information : Ratio entretien courant / SUB	€/m²	36	56	Sans objet	Sans objet	38	Sans objet
Pour information : Ratio entretien lourd / SUB	€/m²	3	5	Sans objet	Sans objet	46	Sans objet

Commentaires techniques

Périmètre :

Ces données sont calculées pour les 7 sites de l'administration centrale : Valois, Bons-enfants, Pyramides, Beaubourg, Francs-Bourgeois, Saint-Cyr et Richelieu.

Mode de calcul :

Les différents ratios utilisés reprennent les définitions établies par la Direction de l'immobilier de l'État (DIE) en la matière.

Le ratio m²/poste correspond à la surface utile nette rapportée au nombre de postes de travail.

Les ratios « entretien courant / SUB » et « entretien lourd / SUB » rapportent l'ensemble des dépenses, en crédits de paiement, réalisées au cours de l'année, au titre respectivement de l'entretien courant et de l'entretien lourd à la charge du propriétaire, portées par le programme 723 « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État », au nombre de m^2 de surface utile brute des locaux occupés par les services d'administration centrale.

INDICATEUR 3.5

Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987	%	5,69	6.01	5,8	6,01	5,98	5,4

Commentaires techniques

Périmètre : bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 par rapport aux effectifs sous plafond d'emplois du ministère.

Mode de calcul : le taux d'emploi correspond au calcul suivant : (bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 1er janvier de l'année écoulée + nombre d'unités déductibles) / effectif total x 100

Source des données : service des ressources humaines. NB : le résultat de cet indicateur est affiné au cours du 1er trimestre de chaque année pour transmission définitive fin mai au FIPHFP.

INDICATEUR 3.6

Indicateur transversal d'efficience de la fonction achats

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Gains relatifs aux actions achat (SAE + actions ministérielles propres).	M€	3,68	3,97	5	Sans objet	9,11	5

Commentaires techniques

Mode de calcul :

La direction des achats de l'État a mis en place une méthode de mesure des gains communs à l'ensemble des ministères. Le principe général est d'évaluer la performance économique au travers des leviers utilisés par le ministère (standardisation, mutualisation, juste besoin, négociation, etc.). Elle est fondée sur la comparaison entre des prix ou situations « de référence » et des prix ou une situation « nouveaux ». Les gains sont calculés selon une base annuelle qui permet de comparer les projets sur une base homogène quelle que soit leur durée effective (exemple d'un marché pluriannuel) et de calculer des pourcentages de gains par rapport à une dépense annuelle. Les gains recensés dans le plan d'action permettent de distinguer :

- les achats récurrents : il s'agit des achats répétés régulièrement (exemple : marché de fournitures de bureau ou de matériel informatique). La formule est : Gain achat = (prix historique1 - prix nouveau) x volume prévisionnel ;

- les achats ponctuels : ces achats sont soit des achats ponctuels, soit des achats très particuliers pour lesquels il n'y a pas de référence aisée. La particularité est donc que le prix historique n'est pas connu. L'acheteur va donc devoir trouver une solution alternative telle qu'un prix de référence auprès d'un autre établissement, une étude de marché préalable auprès des fournisseurs, à défaut un budget prévisionnel. La formule est ainsi : Gain achat = (prix de référence - prix nouveau) x volume prévisionnel ;

- les actions de progrès : il s'agit de projets achats visant à optimiser l'usage d'un marché ou à encourager des comportements (par exemple : diminuer nos consommations d'énergie par des comportements plus responsables, éviter les gaspillages, définit une nouvelle politique du voyage, …). La logique de calcul consiste à comparer la situation avant le projet avec celle qui sera constatée une fois le projet mené à son terme. La formule est ainsi : Gain achat = situation de référence – situation améliorée.

Source des données : outil IMPACT, DAE et mission achats du ministère

ANALYSE DES RÉSULTATS

Coût des fonctions soutien par ETP (indicateur 3.1)

Le coût moyen des fonctions de soutien par ETPT varie en fonction de l'exécution des dépenses de fonctionnement en action 7 (action sociale, affaires générales, informatique, communication, dépenses immobilières, études et formation), du poids des dépenses de personnel affecté aux fonctions de soutien ainsi que du nombre d'ETPT affecté au ministère de la Culture.

En 2019, le coût moyen des fonctions de soutien par ETPT est de 8,3 k€, soit une exécution conforme aux prévisions et inférieure à la réalisation 2018 (8,7 k€), traduisant ainsi les efforts d'optimisation des moyens développés par le ministère.

Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines (indicateur 3.2)

Il convient de préciser que la carrière de l'ensemble des agents titulaires du ministère est gérée au niveau ministériel. Ainsi, tous les agents titulaires rémunérés sur titre 3 (environ 2 500) ne sont pas décomptés dans les effectifs gérés alors même qu'ils constituent une charge de travail importante (nominations, avancements, promotions, modalités de temps de travail, maladies à demi-traitement, *etc.*) pour les services RH recensés ici comme « gérants ». C'est ainsi qu'un coefficient de pondération a été défini pour rapporter les effectifs « gérants » aux seuls effectifs intégralement gérés (*cf. supra* méthode de calcul).

L'évolution du mode de calcul exposée ci-dessus ainsi que la diminution des ETPT d'agents gérants constatée en 2019, s'expliquent du fait des efforts de maîtrise des effectifs réalisés par le ministère et du renforcement de la responsabilisation des opérateurs, dont la première étape de mise en œuvre a été amorcée en 2019 par le transfert sur titre 3 des agents du Centre des Monuments Nationaux. Il en résulte une décroissance du ratio gérants/gérés sur la période qui passe de 1,91 en prévision à 1,8.

Il est prévu que ce ratio reste stable en 2020. La cible 2020 est également actualisée à 1,8 % pour tenir compte de la trajectoire amorcée sur les exercices précédents.

Ratio d'efficience bureautique (indicateur 3.3)

Le ratio d'efficience bureautique est légèrement inférieur à la prévision. Ce chiffre s'explique, d'une part, par l'augmentation du parc, consécutif à un inventaire physique en SCN de postes non répertoriés.

Côté dépenses, certains coûts ont augmenté, liés à la mise en place de Windows 10 Entreprise et l'utilisation d'un supplément de prestation en terme de support et d'expertise technique pour pallier aux besoins internes.

Néanmoins le ratio n'a pas augmenté compte tenu du report de l'achat des ordinateurs portables qui était programmé à hauteur de 600 000 €.

Pour 2020, le parc devrait rester stable. Par contre, on assistera à une augmentation des coûts liés à l'achat de postes informatiques dans le cadre de la finalisation du passage à Windows 10.

Ce ratio a toutefois vocation à progresser à l'avenir au regard du plan de rattrapage informatique mis en œuvre au sein du ministère dans le cadre du Plan de transformation numérique ministériel.

Ratio d'efficience immobilière (indicateur 3.4)

Le projet CAMUS, qui consiste à mettre en œuvre le schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'administration centrale (SPSI AC) 2015-2019 du ministère de la Culture, a été lancé à l'été 2016. Pendant la durée de la phase opérationnelle qui doit s'achever en 2022, le ratio d'occupation SUN / poste de travail est réputé constant.

L'année 2019 a été marquée par la réalisation de nombreux travaux d'entretien lourd sur les bâtiments d'administration centrale (remplacement des ascenseurs sur le site des Bons-enfants, travaux relatifs au système de sécurité incendie, modernisation du dispositif de contrôle d'accès) expliquant une augmentation significative du ratio « entretien lourd / SUB » entre 2018 et 2019.

Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi de personnes handicapées (indicateur 3.5)

Le taux d'emploi est passé de 6,01 % en 2018 à 5,98 % en 2019. Cette légère baisse est liée à la modification du mode de calcul de ce taux, conformément au décret du 10 juin 2016. En effet, seule est prise en compte la valorisation du travail correspondant aux prestations réglées aux entreprises adaptées (EA) et aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT) dans le calcul de la déclaration auprès du FIPHFP et non le montant TTC des factures réglées à ces établissements, alors qu'auparavant la totalité du montant de ces factures était comptabilisée en unités bénéficiaires, venant en déduction de la contribution du FIPHFP.

Efficience de la fonction achats (indicateur 3.6)

Les résultats 2019 correspondent à la collecte des résultats de performance économique des achats réalisés par l'administration centrale, les DRAC et les SCN. Le résultat 2019 comprend une opération d'achats atypique dans son volume financier et dans sa performance achats, à savoir l'acquisition et la construction du navire Alfred Merlin par le DRASSM (Département de recherche archéologique subaquatique et sous-marine), qui concourt à hauteur de 7,3 M€ aux gains achats.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI 2019* Consommation 2019	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle		*141 490 368* 140 888 561	*15 414 000* 15 860 000	*89 299 936* 104 282 643	*8 896 581* 7 059 655	***255 100 885*** **268 090 859**	*263 050 885*
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle		*4 000 000* 15 915 778	63 912	*188 331 965* 141 169 701	30 000	***192 331 965*** **157 179 390**	*192 331 965*
06 – Action culturelle internationale		766 203		*7 385 969* 5 829 628		***7 385 969*** **6 595 831**	*7 385 969*
07 – Fonctions de soutien du ministère	*703 902 325* 707 330 283	*56 807 478* 63 609 730	*6 305 843* 27 522 472	429 142	736 611	***767 015 646*** **799 628 239**	*767 321 646*
08 – Soutien à l'emploi dans le secteur culturel		200 000		*43 000 000* 31 790 097		***43 000 000*** **31 990 097**	*43 000 000*
09 – Langue française et langues de France		80 603		*3 224 338* 3 335 874		***3 224 338*** **3 416 477**	*3 224 338*
Total des AE prévues en LFI	***703 902 325***	***202 297 846***	***21 719 843***	***331 242 208***	***8 896 581***	***1 268 058 803***	***1 276 314 803***
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+283 194	+23 058 241				+23 341 435	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+3 282 561	-14 401 848				-11 119 287	
Total des AE ouvertes	707 468 080	572 812 871				1 280 280 951	
Total des AE consommées	**707 330 283**	**221 460 873**	**43 446 384**	**286 837 086**	**7 826 266**	**1 266 900 893**	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI 2019* Consommation 2019	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle		*141 490 368* 140 974 973	*5 081 026* -140 000	*87 699 936* 85 481 634	*8 896 581* 14 449 655	***243 167 911*** **240 766 261**	*251 117 911*
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle		*4 000 000* 16 498 544	63 912	*188 331 965* 143 157 120	30 000	***192 331 965*** **159 749 576**	*192 331 965*
06 – Action culturelle internationale		454 213		*7 385 969* 5 833 587		***7 385 969*** **6 287 800**	*7 385 969*
07 – Fonctions de soutien du ministère	*703 902 325* 707 330 283	*53 329 866* 60 677 228	*6 247 649* 9 705 699	424 832	736 611	***763 479 840*** **778 874 653**	*763 785 840*
08 – Soutien à l'emploi dans le secteur culturel		200 000		*30 000 000* 31 790 097		***30 000 000*** **31 990 097**	*30 000 000*
09 – Langue française et langues de France		37 390		*3 224 338* 3 334 374		***3 224 338*** **3 371 764**	*3 224 338*
Total des CP prévus en LFI	***703 902 325***	***198 820 234***	***11 328 675***	***316 642 208***	***8 896 581***	***1 239 590 023***	***1 247 846 023***
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+283 194	+7 058 241				+7 341 435	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+3 282 561	-11 729 313				-8 446 752	
Total des CP ouverts	707 468 080	531 016 626				1 238 484 706	
Total des CP consommés	**707 330 283**	**218 842 348**	**9 629 610**	**270 021 643**	**15 216 266**	**1 221 040 151**	

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI 2018* Consommation 2018	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle		*141 662 026* 137 647 893	*20 207 846* 5 027 163	*94 189 936* 78 343 118	*8 896 581* 19 077 953	*264 956 389*	***266 056 389*** **240 096 127**
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle		*4 000 000* 17 224 054	*2 000 000* 52 235	*162 158 153* 136 682 748		*168 158 153*	***168 158 153*** **153 959 037**
06 – Action culturelle internationale		687 169		*8 187 159* 5 694 420		*8 187 159*	***8 187 159*** **6 381 589**
07 – Fonctions de soutien du ministère	*711 388 328* 708 990 424	*73 631 709* 82 178 718	*9 906 420* 13 667 337	582 405	853 000	*794 926 457*	***795 502 457*** **806 271 884**
08 – Soutien à l'emploi dans le secteur culturel		107 000		*90 000 000* 18 624 000		*90 000 000*	***90 888 437*** **18 731 000**
09 – Langue française et langues de France							
Total des AE prévues en LFI	***711 388 328***	***219 293 735***	***32 114 266***	***354 535 248***	***8 896 581***	***1 326 228 158***	***1 328 792 595***
Total des AE consommées	**708 990 424**	**237 844 834**	**18 746 735**	**239 926 691**	**19 930 953**		**1 225 439 637**

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI 2018* Consommation 2018	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle		*141 662 026* 137 814 756	*22 504 914* 5 090 394	*92 239 936* 75 898 343	*8 896 581* 16 877 953	*265 303 457*	***266 903 457*** **235 681 446**
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle		*4 000 000* 15 600 624	*2 000 000* 243 023	*162 158 153* 134 466 708		*168 158 153*	***168 158 153*** **150 310 355**
06 – Action culturelle internationale		685 022		*8 187 159* 5 949 559		*8 187 159*	***8 187 159*** **6 634 581**
07 – Fonctions de soutien du ministère	*711 388 328* 708 990 424	*71 484 918* 81 238 030	*11 224 239* 15 970 528	582 405	853 000	*794 097 485*	***794 673 485*** **807 634 387**
08 – Soutien à l'emploi dans le secteur culturel		80 000		*25 000 000* 18 624 000		*25 000 000*	***25 888 437*** **18 704 000**
09 – Langue française et langues de France							
Total des CP prévus en LFI	***711 388 328***	***217 146 944***	***35 729 153***	***287 585 248***	***8 896 581***	***1 260 746 254***	***1 263 810 691***
Total des CP consommés	**708 990 424**	**235 418 432**	**21 303 945**	**235 521 015**	**17 730 953**		**1 218 964 769**

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Titre et catégorie	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommés* en 2018	Ouverts en LFI pour 2019	Consommés* en 2019
Titre 2 – Dépenses de personnel	**708 990 424**	**703 902 325**	**707 330 283**	**708 990 424**	**703 902 325**	**707 330 283**
Rémunérations d'activité	418 522 604	413 749 154	420 554 695	418 522 604	413 749 154	420 554 695
Cotisations et contributions sociales	284 151 233	286 670 032	281 675 708	284 151 233	286 670 032	281 675 708
Prestations sociales et allocations diverses	6 316 587	3 483 139	5 099 880	6 316 587	3 483 139	5 099 880
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	**237 844 834**	**202 297 846**	**221 460 873**	**235 418 432**	**198 820 234**	**218 842 348**
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	75 269 774	44 591 737	59 886 511	72 714 954	41 114 125	57 257 986
Subventions pour charges de service public	162 575 060	157 706 109	161 574 362	162 703 478	157 706 109	161 584 362
Titre 5 – Dépenses d'investissement	**18 746 735**	**21 719 843**	**43 446 384**	**21 303 945**	**11 328 675**	**9 629 610**
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	18 405 167	16 749 843	42 776 175	21 093 394	6 358 675	9 267 510
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	341 568	4 970 000	670 209	210 551	4 970 000	362 100
Titre 6 – Dépenses d'intervention	**239 926 691**	**331 242 208**	**286 837 086**	**235 521 015**	**316 642 208**	**270 021 643**
Transferts aux ménages	38 399 538	44 855 462	48 940 974	38 410 884	44 855 462	48 917 550
Transferts aux entreprises	11 194 175	40 895 335	29 239 634	11 317 112	40 895 335	29 580 465
Transferts aux collectivités territoriales	59 401 261	62 733 059	75 235 443	54 035 887	60 933 059	57 716 947
Transferts aux autres collectivités	130 931 717	182 758 352	133 421 035	131 757 132	169 958 352	133 806 682
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	**19 930 953**	**8 896 581**	**7 826 266**	**17 730 953**	**8 896 581**	**15 216 266**
Dotations en fonds propres	19 930 953	8 896 581	7 826 266	17 730 953	8 896 581	15 216 266
Total hors FdC et AdP		**1 268 058 803**			**1 239 590 023**	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+3 565 755			+3 565 755	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+8 656 393			-4 671 072	
Total*	**1 225 439 637**	**1 280 280 951**	**1 266 900 893**	**1 218 964 769**	**1 238 484 706**	**1 221 040 151**

** y.c. FdC et AdP*

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Nature de dépenses	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévus en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel	24 820		283 194	24 820		283 194
Autres natures de dépenses	2 051 301	8 256 000	23 058 241	2 551 301	8 256 000	7 058 241
Total	**2 076 121**	**8 256 000**	**23 341 435**	**2 576 121**	**8 256 000**	**7 341 435**

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT D'ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

	Ouvertures				Annulations			
Mois de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019	5 156	57 215	5 156	57 215				
03/2019	8 647	23 527	8 647	23 527				
04/2019		4 781		4 781				
05/2019	3 922	20 856	3 922	20 856				
06/2019	417	13 499	417	13 499				
07/2019	211	17 092	211	17 092				
08/2019	8 802	35 314	8 802	35 314				
09/2019		19 885		19 885				
10/2019		35 562		35 562				
11/2019		16 052		16 052				
12/2019		12 996		12 996				
01/2020		2 500		2 500				
Total	**27 155**	**259 279**	**27 155**	**259 279**				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FONDS DE CONCOURS

	Ouvertures				Annulations			
Mois de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2019		1 600		1 600				
05/2019		24 370		24 370				
06/2019		6 001 600		1 600				
07/2019		10 000		10 000				
08/2019		884 010		884 010				
09/2019		1 537		1 537				
10/2019	32 069	12 009 045	32 069	2 509 045				
11/2019	223 970	248 800	223 970	248 800				
12/2019		3 618 000		1 618 000				
01/2020				1 500 000				
Total	**256 039**	**22 798 962**	**256 039**	**6 798 962**				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

	Ouvertures				Annulations			
Date de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/10/2019	317 061		317 061					
Total	**317 061**		**317 061**					

ARRÊTÉS DE REPORT DE FONDS DE CONCOURS

	Ouvertures				Annulations			
Date de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/03/2019		1 432 681		2 890 670				
Total		**1 432 681**		**2 890 670**				

ARRÊTÉS DE REPORT DE TRANCHES FONCTIONNELLES

	Ouvertures				Annulations			
Date de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
13/02/2019		404 068						
Total		**404 068**						

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

	Ouvertures				Annulations			
Date de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2019		135 647		900 197				
Total		**135 647**		**900 197**				

DÉCRETS DE TRANSFERT

	Ouvertures				Annulations			
Date de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/06/2019		165 000		165 000				
01/08/2019						407 402		407 402
07/10/2019						302 290		302 290
25/11/2019		17 399		17 399				
26/11/2019		250 000		250 000	1 360 629		1 360 629	
Total		**432 399**		**432 399**	**1 360 629**	**709 692**	**1 360 629**	**709 692**

DÉCRETS DE VIREMENT

	Ouvertures				Annulations			
Date de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/12/2019		62 500		62 500	477 000		477 000	
Total		**62 500**		**62 500**	**477 000**		**477 000**	

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

	Ouvertures				Annulations			
Date de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019	4 803 129		4 803 129			16 159 451		15 305 387
Total	**4 803 129**		**4 803 129**			**16 159 451**		**15 305 387**

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	**5 403 384**	**25 525 536**	**5 403 384**	**11 344 007**	**1 837 629**	**16 869 143**	**1 837 629**	**16 015 079**

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI* Consommation	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle		*255 100 885* 268 090 859	*263 050 885* 268 090 859		*243 167 911* 240 766 261	*251 117 911* 240 766 261
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle		*192 331 965* 157 179 390	*192 331 965* 157 179 390		*192 331 965* 159 749 576	*192 331 965* 159 749 576
06 – Action culturelle internationale		*7 385 969* 6 595 831	*7 385 969* 6 595 831		*7 385 969* 6 287 800	*7 385 969* 6 287 800
07 – Fonctions de soutien du ministère	*703 902 325* 707 330 283	*63 113 321* 92 297 955	*767 321 646* 799 628 239	*703 902 325* 707 330 283	*59 577 515* 71 544 370	*763 785 840* 778 874 653
08 – Soutien à l'emploi dans le secteur culturel		*43 000 000* 31 990 097	*43 000 000* 31 990 097		*30 000 000* 31 990 097	*30 000 000* 31 990 097
09 – Langue française et langues de France		*3 224 338* 3 416 477	*3 224 338* 3 416 477		*3 224 338* 3 371 764	*3 224 338* 3 371 764
Total des crédits prévus en LFI *	***703 902 325***	***564 156 478***	*1 268 058 803*	***703 902 325***	***535 687 698***	*1 239 590 023*
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+3 565 755	+8 656 393	+12 222 148	+3 565 755	-4 671 072	-1 105 317
Total des crédits ouverts	707 468 080	572 812 871	1 280 280 951	707 468 080	531 016 626	1 238 484 706
Total des crédits consommés	**707 330 283**	**559 570 609**	**1 266 900 893**	**707 330 283**	**513 709 867**	**1 221 040 151**
Crédits ouverts - crédits consommés	+137 797	+13 242 262	+13 380 059	+137 797	+17 306 759	+17 444 555

** hors FdC et AdP pour les montants de la LFI*

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	721 300 389	569 169 905	1 290 470 294	721 300 389	540 701 125	1 262 001 514
Amendements	-17 398 064	-5 013 427	-22 411 491	-17 398 064	-5 013 427	-22 411 491
LFI	**703 902 325**	**564 156 478**	**1 268 058 803**	**703 902 325**	**535 687 698**	**1 239 590 023**

Les crédits prévus sur le programme « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » au PLF 2019 s'élevaient au total à **1 290 470 294 € en AE et 1 262 001 514 € en CP.**

En titre 2, les crédits s'élevaient à **721 300 389 € en AE=CP** dont :

- **506 870 659 € en AE=CP** hors contributions du ministère au compte d'affectation spéciale « Pensions » ;
- **214 429 730 € en AE=CP** au titre des contributions du ministère au compte d'affectation spéciale « Pensions ».

Hors titre 2, les crédits s'élevaient à **569 169 905 € en AE et 540 701 125 € en CP**.

L'amendement n°II-624 a minoré les crédits du programme 224 titre 2 à hauteur de **17 398 064 € en AE=CP** dont 5 648 054 € de contribution au CAS « Pensions ». Cet amendement tirait les conséquences en crédits de la réforme visant à transférer à trois établissements publics administratifs placés sous la tutelle du ministère de la Culture (Centre des monuments nationaux ; établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles ; établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie) la gestion de leurs effectifs gérés et rémunérés jusqu'alors par le ministère.

L'amendement n°II-27 a procédé aux ajustements suivants sur les crédits HT2 :

- une **minoration de 4 966 933 € en AE=CP** afin de tirer les conséquences sur la mission « Culture » des décisions annoncées lors du rendez-vous salarial du 18 juin 2018, concernant, d'une part, la revalorisation des indemnités kilométriques et, d'autre part, la revalorisation des barèmes des frais de nuitée ;
- une **majoration** à hauteur de **212 761 €en AE=CP** aux mêmes fins.

L'amendement n°II-1363 a procédé sur les crédits hors titre 2 à une **majoration à hauteur de 5 000 000 € en AE=CP et à une minoration de 259 255 € en AE=CP** en vue de procéder au rétablissement de crédits entre programmes de la mission « Culture ».

Enfin, l'amendement n°II-336 est venu minorer les crédits HT2 à hauteur de **5 000 000 € en AE = CP** pour sécuriser l'amorçage du Centre national de la musique (CNM).

En définitive, la loi de finances initiale pour 2019 s'élève à **1 268 058 803 € en AE et 1 239 590 023 € en CP,** se décomposant en :

- **564 156 478 € en AE et 535 687 698 € en CP** de crédits hors titre 2 ;
- **703 902 325 € en AE=CP** de crédits de titre 2, dont 208 781 676 € de contributions au CAS « Pensions ».

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les mouvements suivants ont impacté les crédits ouverts en gestion 2019 :

S'agissant des crédits hors dépenses de personnel :

Décrets de transfert et de virement

- le décret n°2019-577 du 11 juin 2019 pour un montant de **+ 165 00 € en AE=CP** destinés à la rémunération par l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture de 2,5 équivalents temps plein travaillé non transférés dans le cadre de l'opération de travaux de rénovation du Musée national de la Marine ;
- le décret n°2019-1228 du 25 novembre 2019 pour un montant total de **+ 17 399 € en AE=CP** dans le cadre de la contribution de la Direction de l'action du gouvernement au budget général (remboursement de déplacements au Conseil de l'Union Européenne) ;
- le décret n°2019-1237 du 26 novembre 2019 portant transfert de crédits pour un montant de **+ 300 000 € en AE=CP** destinés à la construction de l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires (IMVT) ;
- le décret n°2019-1310 du 6 décembre 2019 portant virement de crédits pour un montant de **+ 62 500 € en AE=CP** destinés à la création d'un établissement public de coopération culturelle dans le cadre du Memorial Acte Guadeloupe ;
- le décret n°2019-1026 du 7 octobre 2019 portant transfert de crédits pour un montant total **- 302 290 € en AE=CP** au bénéfice du P333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » au titre de l'expérimentation à la Martinique de l'extension du P333 à l'outre-mer ;

- le décret n°2019-819 du 1er août 2019 pour un montant de **- 407 402 € en AE=CP** au titre des projets informatiques interministériels ;
- le décret n°2019-1237 du 26 novembre 2019 portant transfert de crédits pour un montant de **- 50 000 € en AE=CP** vers le ministère de l'Europe et des affaires étrangères au titre de la participation du ministère de la Culture au sommet des deux rives.

Loi de finances rectificatives

- la loi de finances rectificative n°2019-1270 du 2 décembre 2019 de finances rectificative a annulé **16 159 451 € en AE et 15 305 387 € en CP** sur les crédits hors titre 2 du programme 224.

Reports

- l'arrêté du 13 février 2019 portant report de crédits a ouvert **404 068 € en AE** sur le programme 224 au titre du report des AE affectées non engagées ;
- l'arrêté du 14 mars 2019 portant report de crédits a ouvert **135 647 € en AE et 900 197 € en CP** sur le programme 224 au titre du report des crédits de droit commun ; l'arrêté du 12 mars 2019 portant report de crédits a ouvert **1 432 681 € en AE et 2 890 670 en CP** sur le programme 224 au titre du report des crédits sur fonds de concours.

S'agissant des dépenses de personnel :

Répartition de crédits

- L'arrêté du 29 octobre 2019 portant répartition de crédits à hauteur de **+ 317 061 € en AE=CP sur le titre 2 hors CAS** au titre de la revalorisation du compte épargne temps (rendez-vous salarial) ;

Décrets de transfert et de virement

- le décret n° 2019-1237 du 26 novembre 2019 à hauteur de **1 360 629 € en AE = CP**, dont 1 094 329 € € en titre 2 hors CAS pensions, et 266 300 € en titre 2 CAS pensions à destination du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » par lequel le ministère de la Culture a remboursé la masse salariale des agents mis à disposition par le ministère en charge de l'écologie au sein de la MIQCP en grande partie et de façon résiduelle dans les UDAP et écoles d'architecture ;
- le décret n° 2019-1310 du 6 décembre 2019 portant virement de crédits à hauteur de **477 000 € en AE = CP** à destination du programme 334 « Livre et industries culturelles », au titre de la mise en œuvre du plan de rattrapage indemnitaire par la Bibliothèque nationale de France.

Loi de finances rectificatives

La fin de gestion 2019 des crédits de masse salariale du ministère de la culture a nécessité l'ouverture de **4 803 129 € en AE=CP sur les crédits titre 2 du programme 224 (**4 243 942 € HCAS et 559 187 € CAS).

Ces ouvertures techniques résultent des **mouvements intervenus en cours de gestion,** qui ne pouvaient pas être anticipés en loi de finance initiale. **Pour un total de 5 869 830 € en AE=CP** (4 635 658 € HCAS et 1 234 178 € CAS), les dits mouvements se résument de la manière suivante :

- transfert vers les crédits hors titre 2 au profit des Établissements publics du Louvre, du Conservatoire national supérieur de musique de Lyon et du Musée d'Orsay inscrit au titre du plan de rattrapage indemnitaire à hauteur de **- 474 000 €en AE=CP**. Ce transfert correspond au poids du besoin calculé selon les effectifs par catégorie, pondéré par la proportion de ressources propres dans l'ensemble des ressources de chacun des EP ;
- transfert vers les crédits hors titre 2 de 2 agents contractuels sur le plafond T3 du Musée d'Orsay en avance de phase de la délégation de gestion prévue en 2020 à hauteur de **- 92 519 €en AE=CP** ;
- le rétro-transfert vers le titre 2 relatif au décalage de la prise en charge sur titre 3 par le Centre des monuments nationaux de la rémunération des agents titulaires au 1er juin 2019 à hauteur de 2 507 761 € HCAS et 1 234 178 € au titre du CAS « pensions » ;
- transfert vers le titre 2 des agents nommés en 2019 dans le cadre des concours Sauvadet à hauteur de **1 903 844 € HCAS**. Ce montant comprend le transfert au titre des agents du CMN, qui correspond à 415 393 €, après déduction des 779 324 € au titre du surcoût sera porté par l'EP dans le cadre de la délégation de gestion ;
- transfert vers le titre 2 au titre du plan de dé-précarisation des enseignants des écoles d'architecture (plan consistant en un mécanisme de recrutement spécifique sur 5 ans afin de favoriser l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels des ENSA faisant suite à l'adoption du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 relatif au statut des enseignants-chercheurs) à hauteur de **172 106 € HCAS**, correspondant à l'annulation de leur rémunération antérieure versée sur titre 3 et l'ouverture d'un montant équivalent sur titre 2 ;
- transfert vers le titre 2 de la rémunération des agents recrutés pour la mise en œuvre du Pass Culture, depuis les crédits d'interventions prévus sur le dispositif, à hauteur de 618 460 € HCAS **en AE=CP**.

Les ouvertures de crédits sur titre 2 ont donné lieu à l'annulation corollaire des crédits hors titre 2 devenus sans objet :

- 4 176 670 € en AE=CP sur le programme 175 ;
- 1 639 117 € en AE=CP sur le programme 224.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le détail des fonds de concours et des attributions de produit rattachés en 2019 sur le programme 224 est présenté dans le tableau ci-dessous :

FDC/ADP/TITRE	Montant ouvert (€)		Numéro	Objet
	AE	CP		
ADP HT2	194 090	194 090	2-2-00010	Recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services de l'administration centrale
	27 400	27 400	2-2-00700	Produits de cessions de biens de mobiliers
	37 704	37 704	2-2-00837	Recettes provenant de la rémunération des services rendus par le secrétariat général
	84	84	2-2-00839	Recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les directions régionales des afffaires culturelles (DRAC) et les services relevant de leur activité
Total ADP HT2	**259 278**	**259 278**		
ADP T2	27 155	27 155	2-2-00837	Recettes provenant de la rémunération des services rendus par le secrétariat général
Total ADP T2	**27 155**	**27 155**		
Total ADP T2+ HT2	**286 433**	**286 433**		
FDC HT2	9 045	9 045	1-1-00190	Participation de la Commission européenne au financement de projets en matière d'héritage culturel
	1 018 800	1 018 800	1-2-00430	Participations de tiers aux opérations de communication, aux actions d'accès à la culture, d'éducation en d'enseignement culturel engagées engagées par le ministère chargé de la culture et de la communication
	9 917	9 917	1-2-00435	Contribution du fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) aux dispositifs d'aménagement de poste pour l'embauche ou le maintien dans l'emploi
	123 200	123 200	1-2-00471	Investissement d'avenir : Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique
	1 618 000	1 618 000	1-2-00868	Participations diverses à l'acquisition, à la construction ou à l'aménagement d'immeubles
	20 000 000	4 000 000	1-2-00869	Participations diverses à l'acquisition, à la construction ou à l'aménagement d'immeubles (Investissement / AE préalables)
	20 000	20 000	1-3-00476	Participations divers à la création, l'acquisition ou la restauration de biens mobiliers non classés outre-mer
Total FDC HT2	**22 798 963**	**6 798 963**		
FDC T2	32 069	32 069	1-1-00190	Participation de la Commission européenne au financement de projets en matière d'héritage culturel
	223 970	223 970	1-2-00591	Rebâtir Notre-Dame de Paris - participations à la restauration et à la conservation (dépenses de personnel)
Total FDC T2	**256 038**	**256 038**		
Total FDC T2+ HT2	**23 055 001**	**7 055 001**		
Total ADP + FDC	**23 341 434**	**7 341 434**		

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	3 519 511	14 536 246	18 055 757	3 519 511	13 682 183	17 201 694
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-15 912	-15 912	0	-15 912	-15 912
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	**3 519 511**	**14 520 334**	**18 039 845**	**3 519 511**	**13 666 271**	**17 185 782**

Le montant des annulations intervenues en LFR sur la réserve de précaution est de 14 520 334 € en AE et 13 666 271 € en CP hors titre 2. Par ailleurs 1 639 117 € de crédits supplémentaires ont été annulés en LFR hors titre 2 au titre du gage des ouvertures sur les crédits de titre 2.

Un surgel de 10 M€ intervenu en cours de gestion correspond à une partie des crédits dévolus au pass Culture, surgelés en vue de leur report en 2020. Un dégel de 15 912 € est intervenu hors titre 2 au titre des grands projets d'investissements.

En complément du tableau ci-dessus, les modalités d'utilisation de la réserve de précaution en gestion 2019 sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Suivi de la réserve de précaution du P224 (en €)	P 224 HT2		P224 T2		*dont T2 hors CAS*	*dont T2 CAS*	TOTAL P224	
	AE	CP	AE	CP	*AE=CP*	*AE=CP*	AE	CP
Mise en réserve initiale	14 536 246	13 682 183	3 519 511	3 519 511	*2 475 603*	*1 043 908*	18 055 757	17 201 694
Dégel GPI	- 15 912	- 15 912	-	-			- 15 912	- 15 912
Annulation sur crédits gelés LFR n°2019-1270 du 2 décembre 2019	- 14 520 334	- 13 666 271	-	-			- 14 520 334	- 13 666 271
Dégel de fin de gestion			3 519 511	3 519 511	*2 475 603*	*1 043 908*	3 519 511	3 519 511
Total : réserve de précaution résiduelle en fin de gestion	-	-	-	-	-	-	-	-

Afin de simplifier la traduction technique du schéma de fin de gestion du ministère, le choix a été fait de contracter en une seule ouverture gagée l'ensemble des mouvements prévus et le dégel sur titre 2 (cf. infra : « S'agissant des dépenses de personnel - Loi de finances rectificative »).

Cette ouverture unique recouvre notamment les mouvements suivants :

Dans le cadre de la LFR du titre 3 vers le titre 2 au titre des rattrapages indemnitaires :

- le transfert au profit de l'Établissement public du Louvre inscrit au titre du plan de rattrapage indemnitaire à hauteur de **266 000 € en AE=CP** ;
- le transfert au profit du Centre des musées nationaux inscrit au titre du plan de rattrapage indemnitaire à hauteur de **188 000 € en AE=CP** ;
- le transfert au profit du Conservatoire national supérieur de musique de Lyon inscrit au titre du plan de rattrapage indemnitaire à hauteur de **10 000 € en AE=CP** ;
- le transfert au profit du Musée d'Orsay inscrit au titre du plan de rattrapage indemnitaire à hauteur de **10 000 € en AE=CP**.

Dans le cadre de la LFR du titre 3 vers le titre 2 au titre d'un rétro-transfert et des transferts « Sauvadet » (fongibilité asymétrique) :

- le rétro-transfert vers le titre 2 du programme 224 relatif au décalage de deux mois de la prise en charge sur T3 par le CMN de la rémunération des agents titulaires au 1er juin 2019 à hauteur de **2 507 761 € HCAS et 1 234 178 € au titre du CAS « pensions »en AE=CP** ;
- le transfert au titre des agents nommés en 2019 dans le cadre des concours Sauvadet est de **1 903 844 € HCAS en AE=CP**. Ce montant comprend le transfert au titre des agents du CMN, qui correspond à 415 393 €, après déduction des 779 324 € au titre du surcoût sera porté par l'EP dans le cadre de la délégation de gestion.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2018 (1)	Réalisation 2018 (2)	LFI + LFR 2019 (3)	Transferts de gestion 2019 (4)	Réalisation 2019 (5)	Écart à LFI + LFR 2019 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1005 – Filière administrative	-9	4 047	4 156	-8	4 063	-85
1006 – Filière technique et d'enseignement	-3	2 877	2 733	-3	2 753	+23
1007 – Filière d'accueil, de surveillance et magasinage	0	1 830	1 739	0	1 671	-68
1008 – Filière scientifique	-4	2 168	2 201	-4	2 146	-51
Total	**-16**	**10 922**	**10 829**	**-15**	**10 633**	**-181**

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2019 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	*dont extension en années pleines des schémas d'emplois 2018 sur 2019*	*dont impact du schéma d'emplois 2019 sur 2019*
1005 – Filière administrative	-17	-2	+34	0	*+40*	*-40*
1006 – Filière technique et d'enseignement	-45	+29	-71	-37	*-28*	*-9*
1007 – Filière d'accueil, de surveillance et magasinage	-285	+9	+157	-40	*-14*	*-26*
1008 – Filière scientifique	-8	0	+11	-25	*+1*	*-26*
Total	**-355**	**+36**	**+130**	**-101**	***-1***	***-100***

La colonne 4 inclut le transfert sortant de 15 ETPT vers le programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » correspondant aux agents du ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) mis à disposition au sein de la MIQCP en grande partie et de façon résiduelle dans les UDAP et écoles d'architecture.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	*dont départs en retraite*	Mois moyen des sorties	Entrées	*dont primo recrutements*	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1005 – Filière administrative	423	*130*	6,50	412	*220*	7,47	-11	-50
1006 – Filière technique et d'enseignement	134	*62*	7,04	132	*83*	7,70	-3	0
1007 – Filière d'accueil, de surveillance et magasinage	171	*89*	5,57	147	*60*	6,48	-24	0
1008 – Filière scientifique	157	*71*	6,06	127	*110*	6,85	-30	0
Total	**886**	***352***		**817**	***473***		**-69**	**-50**

Le schéma d'emplois prévu en LFI 2019 s'établissait à un solde de -50 ETP. Il a été sur-exécuté à hauteur de -69 ETP.

Plusieurs facteurs ont contribué à une sur-exécution du schéma d'emplois 2019 :

- Un nombre de sorties plus important que prévu en début d'année du fait principalement des situations interruptives et des départs à la retraite légèrement supérieurs aux prévisions ;
- Un nombre d'entrées par voie de concours et des recrutements de travailleurs handicapés inférieurs aux prévisions ;
- Les recrutements tardifs des enseignants contractuels des écoles d'architectures ;
- Une gestion prudentielle des autorisations d'entrées externes en début d'année ayant entraîné un décalage des recrutements et une sous consommation du plafond. En parallèle, l'ouverture d'autorisations d'entrées externes supplémentaires en fin d'année n'a eu qu'un effet limité sur le nombre d'entrées en 2019, du fait de son caractère tardif et d'un effet cumulé avec des autorisations initiales modérément consommées.

Ce constat a conduit le ministère à l'abandon de ces autorisations d'entrées externes en 2020, ce qui permettrait la réalisation d'un schéma 2020 conforme aux prévisions.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	ETP au 31/12/2019
Administration centrale	1 466	1 548	1 515
Services régionaux	2 433	2 375	2 394
Opérateurs	4 552	4 570	4 348
Autres	2 219	2 140	2 120
Total	**10 670**	**10 633**	**10 378**

La ventilation par type de structure inscrite aux projets annuels de performance ces dernières années a souffert de la complexité de la structure d'emploi du ministère et d'imputations variables d'une année sur l'autre des emplois atypiques (élèves fonctionnaires, mises à disposition, domaines présidentiels etc.). Un travail de fiabilisation des périmètres a été mené en 2019 et donne la ventilation suivante :

en ETPT	LFI 2019	LFR 2019	Réalisation 2019	Écart à la LFR
Administration Centrale	1466	1468	1548	80
Directions Régionales des Affaires Culturelles	2433	2433	2376	-57
Opérateurs	4552	4694	4570	-124
Services a compétences nationale	1793	1793	1732	-61
AD & et BMC	354	354	339	-15
Elèves fonctionnaires	13	13	10	-3
Autres	59	59	59	0
Total	**10670**	**10814**	**10633**	**-181**

Focus MAD CAPA et RMN GP				
Comptabilisés avec les opérateurs en PAP et RAP et comptabilisés en AC DGP en interne MC				
en ETPT	**LFI 2019**	**LFR 2019**	**Réalisation 2019**	**Écart à la LFR**
MAD CAPA	12	12	12	0
RMN GP	18	18	15	-3
Total	**30**	**30**	**27**	**-3**

Ce travail de fiabilisation débouchera sur une rectification pérenne des emplois inscrits au projet annuel de performance du projet de loi de finance pour 2021.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT
07 – Fonctions de soutien du ministère	**10 670**	**10 633**
Total	**10 670**	**10 633**
Transferts en gestion		-15

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2018-2019 : 63

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les indicateurs de gestion des ressources humaines étant une composante du lot performance, le détail des mesures est précisé dans la rubrique « Objectifs et indicateurs de performance », objectif 3 indicateur 3.2 « Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines ».

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2018	Prévision LFI 2019	Exécution 2019
Rémunération d'activité	**418 522 604**	**413 749 154**	**420 554 695**
Cotisations et contributions sociales	**284 151 233**	**286 670 032**	**281 675 708**
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	210 549 147	208 781 676	208 106 906
– Civils (y.c. ATI)	*210 549 147*	*208 781 676*	*208 054 869*
– Militaires			*52 037*
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	73 602 086	77 888 356	73 568 802
Prestations sociales et allocations diverses	**6 316 587**	**3 483 139**	**5 099 880**
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	**708 990 424**	**703 902 325**	**707 330 283**
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	**498 441 277**	**495 120 649**	**499 223 378**
FdC et AdP prévus en titre 2			

Le montant des subventions versées au titre de l'allocation de retour à l'emploi pour l'année 2019 s'élève à 1 389 880€.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2018 retraitée	**494,44**
Exécution 2018 hors CAS Pensions	498,44
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2019/ 2018	-6,55
Débasage de dépenses au profil atypique :	2,54
– GIPA	*-0,01*
– Indemnisation des jours de CET	*-1,62*
– Mesures de restructuration	*-0,36*
– Autres dépenses de masse salariale	*4,52*
Impact du schéma d'emplois	**-4,68**
EAP schéma d'emplois 2018	0,40
Schéma d'emplois 2019	-5,09
Mesures catégorielles	**6,53**
Mesures générales	**0,03**
Rebasage de la GIPA	0,03
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	**5,02**
GVT positif	8,35
GVT négatif	-3,33
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	**-1,92**
Indemnisation des jours de CET	2,11
Mesures de restructurations	0,30
Autres rebasages	-4,33
Autres variations des dépenses de personnel	**-0,18**
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,10
Autres variations	-0,08
Total	**499,22**

Partant d'une exécution 2018 de 498 441 277 €, le socle d'exécution de l'année 2019 s'élevait à 494 435 153 € après prise en compte de l'impact des mesures de transfert (- 6 548 192 euros), du débasage des dépenses non reconductibles et des recettes exceptionnelles de l'année 2018 :

- rachat de jours déposés sur les comptes épargne-temps (- 1 615 639 euros) ;
- mesures d'accompagnement des restructurations (-356 293 euros) ;
- garantie individuelle du pouvoir d'achat (-9 227 euros) ;
- remboursement de mises à disposition sortantes et d'indus sur rémunération (4 523 228 euros)

En 2019, l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA), prévue par le décret n°2008-539 du 6 juin 2008, a été versée à 162 agents du ministère pour un coût total de 25 725 €.

Le GVT positif s'est élevé à 8,3 M€ (soit 1,67 % de la masse salariale hors CAS) et le GVT négatif à -3,3 M€ (soit 0,67 %).

Le rebasage des dépenses au profil atypique de l'année 2019 – hors GIPA – inclut :

- rachat de jours déposés sur les comptes épargne-temps (2 109 217 euros) ;
- mesures d'accompagnement des restructurations (298 751 euros) ;
- remboursements de mises à disposition sortantes et d'indus sur rémunérations (-5 560 326 euros) ;
- mesure de régularisation Montreuil ayant bénéficié à 154 agents (962 320.40 euros).

Les autres variations de dépenses entre 2018 et 2019 ont porté principalement sur les prestations sociales et allocations diverses ainsi que sur le versement d'une prime exceptionnelle consentie au titre du travail de concertation et de conception induit par le plan de transformation ministériel sur son versant administration centrale, service à compétence nationale et service déconcentré. Cette prime, d'un montant forfaitaire de 500 €, a été versée à tous les agents des services concernés ; son coût total s'élève à 2,62 M€, dont 1,23 M€ financés sur socle de dépense (cf. mesures catégorielles).

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1005 – Filière administrative	44 789	47 807	48 606	38 561	40 753	41 840
1006 – Filière technique et d'enseignement	39 879	43 918	40 324	33 254	36 880	33 876
1007 – Filière d'accueil, de surveillance et magasinage	28 935	33 225	31 261	24 642	28 436	26 652
1008 – Filière scientifique	47 758	60 723	59 502	40 654	51 847	50 660

Les coûts moyens d'entrée et de sortie indiqués ci-dessus correspondent aux coûts réalisés lors de l'exercice budgétaire 2019 dans chacune des catégories d'emplois.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2019	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						952 511	952 511
Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR)		A,B,C	Tous les corps de catégorie A,B,C	01-2019	12	513 482	513 482
Revalorisation des agents non titulaires et augmentation de l'enveloppe de parts variables		A, B, C	Agents non titulaires	01-2019	12	439 029	439 029
Mesures indemnitaires						5 572 572	5 572 572
Plan de rattrapage indemnitaire		A,B,C	Tous les corps de catégorie ayant adhéré au RIFSEEP	01-2019	12	5 472 572	5 472 572
Autres mesures indemnitaires		A,B,C	Tous les corps	01-2019	12	100 000	100 000
Total						**6 525 083**	**6 525 083**

Comme en 2018, l'enveloppe catégorielle pour 2019 n'a pas été affectée par un effet d'extension en année pleine, et ne devrait pas en créer pour 2020. En raison du report de la réforme spécifique des grilles des corps des enseignants des écoles nationales supérieures d'architecture et d'arts, les crédits initialement prévus à ce titre (1,1 M€) ont été redéployés sur la prime exceptionnelle relative au plan de transformation ministériel. Ce redéploiement s'est effectué avec l'aval de la direction du budget, à la suite du retard pris dans la parution du décret relatif à la revalorisation des personnels enseignants des écoles supérieures Culture. Il est prévu de redéployer 1 M€ en sens inverse en 2020 pour financer le retard pris en 2019.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration		973 245		**973 245**
Logement		797 938		**797 938**
Mutuelles, associations		1 500 472		**1 500 472**
Autres		1 840 989		**1 840 989**
Total		**5 112 644**		**5 112 644**

Les dépenses d'action sociale HT2 s'établissent à 5,11 M€ en CP sur le HT2

.

Il s'agit principalement des crédits centraux répertoriés au titre de l'action sociale pour les actions dites collectives (restauration collective, logement social) à hauteur de 3,36 M€ et de 1,04 M€ pour les services déconcentrés et écoles d'architecture. La ligne autre couvre notamment les dépenses relatives à une meilleure insertion des agents en situation de handicap (0,79 M€ en AE et 0,68 M€ en CP), les subventions aux associations du personnel et les aides et secours d'urgences.

Par ailleurs, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap au ministère de la culture est passé à 5,98 %. Le ministère a été assujetti à une contribution au FIPHFP d'un montant de 0,008 M€ en 2019 au titre de l'année 2018.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

ADAMANT

Le projet ADAMANT consiste à faire évoluer les outils et méthodes utilisés pour assurer la prise en charge, la conservation et la fourniture aux demandeurs des archives nativement numériques relevant de la responsabilité des Archives nationales (archives définitives des ministères et opérateurs nationaux, à l'exception du MAEE, du MINARM et des ministères financiers). Le projet ADAMANT repose sur l'implémentation au ministère de la Culture (Archives nationales) de la solution logicielle développée dans le cadre du programme VITAM (*back office*). Il inclut la mise en œuvre d'infrastructures dédiées, la réalisation des évolutions à développer sur le *front office* principal (système d'information archivistique), l'appui à l'interfaçage avec d'autres *front offices*, la reprise des données déjà conservées, et la gestion de la conduite du changement nécessaire à la mise en œuvre de ce projet de transformation.

Le coût total du projet correspond aux engagements pris par le ministère de la Culture dans le cadre du programme VITAM. En 2018, le coût hors T2 a été réévalué à 7,8 M€ pour prendre en compte des prestations d'assistance qui visent à compenser des vacances de postes.

Le projet ADAMANT a reçu le 18 mai 2016 un avis favorable de la Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de la communication de l'État (DINSIC) comme le prévoit l'article 3 du décret du 1er août 2014. Le montage du projet comprend notamment le calcul du retour sur investissements suivant la méthode MAREVA définie par la DINSIC. Le coût du projet déclaré ci-dessous inclut des surcoûts de fonctionnement jusqu'en 2020 inclus. Les premiers gains tirés de la mise en œuvre du projet sont attendus en 2021.

L'achat des matériels et logiciels destinés à la mise en œuvre d'une infrastructure dédiée a été exécuté en 2018, conformément au calendrier d'ouverture opérationnelle d'une première version en novembre 2018.
Les dépenses 2019 se sont concentrées sur le développement de nouvelles fonctionnalités et sur la réalisation de prestations liées à la mise en œuvre d'un deuxième site de stockage.

Les achats précédemment envisagés pour compléter l'infrastructure ont été reportés à 2020 (mise en œuvre d'un site de secours et prise en compte de la croissance des volumes archivés). Le budget 2020 prend également en compte le développement de nouvelles fonctionnalités.

Année de lancement du projet	2015
Financement	0224-07
Zone fonctionnelle principale	Archives définitives

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature (en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	1,30	0,13	1,68	0,72	3,08	3,09	0,58	1,59	0,41	1,42	1,33	2,34	0,00	0,10	7,80	7,80
Titre 2	1,20	1,20	0,60	0,60	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,80	0,80	0,00	0,00	4,00	4,00
Total	**2,50**	**1,33**	**2,28**	**1,32**	**3,78**	**3,79**	**1,28**	**2,29**	**1,11**	**2,12**	**2,13**	**3,14**	**0,00**	**0,10**	**11,80**	**11,80**

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	10,00	11,80	+18,00 %
Durée totale en mois	56	63	+12,50 %

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	0,00	0,00	%
Gain annuel en M€ en titre 2	0,00	0,00	%
Gain annuel moyen en ETPT	0	0	%
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	0,00	4,70	
Délai de retour en années	0	11	

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération CPER 2007-2014

		Prévision 2019		Consommation 2019		Consommation cumulée	
Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
09 - Langue française et langues de France						1 233 335	1 233 335
Total						**1 233 335**	**1 233 335**

Génération CPER 2015-2020

		Prévision 2019		Consommation 2019		Consommation cumulée	
Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	65 764 000	17 434 000	8 500 000	13 604 000	6 213 560	62 600 500	38 507 101
02 - Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle	4 736 000	713 000	753 000	489 952	489 952	3 363 191	3 058 779
09 - Langue française et langues de France	1 480 000	246 667	246 667	246 667	246 667	1 233 335	1 233 335
Total	**71 980 000**	**18 393 667**	**9 499 667**	**14 340 619**	**6 950 179**	**67 197 026**	**42 799 215**

En 2019, les crédits exécutés au titre des CPER 2015-2020 sur le programme 224 ont notamment permis de financer des travaux d'investissement en faveur de l'enseignement supérieur Culture (ESC) et de l'éducation artistique et culturelle (EAC) favorisant ainsi l'accès de tous à la culture. Les principales opérations financées se décomposent comme suit :

Sur l'action 1 :

- 10 614 000 € en AE nécessaires au démarrage du projet de réhabilitation-extension-construction de l'école nationale supérieure d'architecture (ENSA) de Toulouse ;
- 2 790 000 € en AE et 5 054 000 € en CP au titre des travaux de relocalisation de l'ENSA Marseille dans le centre-ville de Marseille, dans le cadre de la création de l'Institut méditerranéen de la ville et des territoires par la fusion de l'Institut d'urbanisme et d'aménagement régional d'Aix Marseille Université et de l'école nationale supérieure du paysage ;
- 200 000 € en AE et en CP de remise à niveau des équipements de l'école du Fresnoy – Studio national des arts contemporains ;
- 959 560 € en CP au titre du projet de relocalisation de l'école supérieure d'art de Toulon sur le site de Chalucet.

Sur l'action 2 :

- 267 000 € en AE et en CP pour le programme Aquitaine cultures connectés, programme de médiation et de valorisation numériques des cultures du territoire aquitain ;
- 196 000 € en AE et en CP à titre de soutien au fonctionnement de l'institut culturel basque ;
- 14 952 € en AE et CP au titre de la poursuite de l'opération d'investissement relative à l'orgue de la cathédrale de Basse-Terre en Guadeloupe ;
- 12 000 € en AE et en CP pour le projet de création d'un « compagnonnage du fleuve » qui consiste à apporter des aides aux entreprises culturelles dans le domaine de la création et de la diffusion en Guyane.

Sur l'action 9 :

- 246 667 € en AE et en CP en faveur de l'Office publique de la langue basque.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) **572 812 871**	CP ouverts en 2019 * (P1) **531 016 626**
AE engagées en 2019 (E2) **559 570 609**	CP consommés en 2019 (P2) **513 709 867**
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) **345 228**	*dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019* (P3 = P2 – P4) ***36 284 649***
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 – E2 – E3) **12 897 034**	*dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019* (P4) ***477 425 218***

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) **66 337 548**					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) **-1 369 429**					
	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) **64 968 119**	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 – P4) **36 284 649**	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 – P3) **28 683 469**
	AE engagées en 2019 (E2) **559 570 609**	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) **477 425 218**	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 – P4) **82 145 391**
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) **110 828 861**
					Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) **39 565 588**
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 – P5) **71 263 273**

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

** LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR*

Le montant des engagements sur années antérieures non soldés par des paiements au 31 décembre 2018 s'élève à 64,97 M (R3).

Les CP consommés en 2019 sur des engagements antérieurs à 2019 s'élèvent à 36,28 M€ (P3). Ces liquidations concernent majoritairement l'action 7 (64 %) et l'action 1 (28 %) et se décomposent comme suit :

En administration centrale (31,59 M€, soit 87 %), les crédits de paiement ont ainsi permis de solder ou de diminuer les autorisations d'engagement antérieures à 2019. A titre d'exemples, les principales opérations ayant connu un apurement en 2019 sont :

- pour 12,98 M€ les dépenses de fonctionnement courant liées aux contrats pluriannuels (contrats de maintenance, marché de nettoyage, de gardiennage, projets informatiques, prestations formations, logements et aménagement de postes) (action 7) ;
- pour 2,28 M€ les dépenses immobilières relatives au paiement des 2e, 3e et 4e trimestres du loyer Beaubourg (action 7).
- pour 7,7 M€ les travaux de rénovation des façades du conservatoire national supérieur d'art de Paris (action 1) ;
- pour 5,05 M€ les travaux de relocalisation de l'école nationale supérieure d'architecture de Marseille (action 1) ;

S'agissant des crédits déconcentrés (4,7 M€), les opérations concernent principalement des crédits d'intervention, visant notamment à favoriser l'accès à la Culture en collaboration avec les différents partenaires culturels et les collectivités locales :

- le financement des études du projet « Quartier de la connaissance et de la créativité » en collaboration avec la métropole de Toulouse Provence Méditerranée pour 959 000 €
- l'aménagement de ESNAM en collaboration avec la communauté d'agglomération de Charleville-Sedan (646 000 €) ;
- le financement de l'opération « les Dragons de Calais » (600 000 €) ;
- le financement du pôle culturel de Micheville (494 000 €) ;
- le financement de la construction du Centre européen du judaïsme (346 000 €).

Les restes à payer fin 2019 sur le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » s'élèvent à 110,83 M€. A titre d'exemples, les restes à payer les plus significatifs :

- travaux de construction de l'école d'architecture (ENSA) de Marseille au sein de l'IMVT (29,43 M€) ;
- travaux de construction-réhabilitation sur l'ENSA de Toulouse (10,61 M€) ;
- travaux de réimplantation de l'école d'art de Cergy (10,51 M€) ;
- travaux sur les ENSA de La Villette et de Paris-Malaquais ainsi que sur l'école nationale supérieur des Beaux-Arts de Paris-Malaquais et l'école nationale supérieure de création industrielle (9 M€) ;
- loyer Beaubourg (1,1 M€) ;
- prestations liées au bon fonctionnement des services de l'administration centrale (3,72 M€) ;
- projet Quartier de la connaissance et de la Créativité avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée pour 3,19 M€ ;
- travaux de construction du pôle culturel de Micheville (3,31 M€) ;
- participation de l'État en collaboration avec la ville de Calais aux manifestations de la CERNI la Machine (« les dragons de Calais ») pour 1 ,4 M€.

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 01
Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle

(y.c. FdC et AdP)	Prévision LFI Titre 2	Prévision LFI Autres titres	Prévision LFI Total	Réalisation Titre 2	Réalisation Autres titres	Réalisation Total
Autorisations d'engagement		263 050 885	**263 050 885**		268 090 859	**268 090 859**
Crédits de paiement		251 117 911	**251 117 911**		240 766 261	**240 766 261**

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Autorisations d'engagement Réalisation	Crédits de paiement Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Crédits de paiement Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	141 640 368	140 888 561	141 640 368	140 974 973
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	150 000	722 441	150 000	808 853
Subventions pour charges de service public	141 490 368	140 166 120	141 490 368	140 166 120
Titre 5 : Dépenses d'investissement	23 214 000	15 860 000	12 881 026	-140 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	23 214 000	15 860 000	12 881 026	-140 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention	89 299 936	104 282 643	87 699 936	85 481 634
Transferts aux ménages	26 855 462	32 518 547	26 855 462	32 495 123
Transferts aux entreprises		1 155 605		1 155 605
Transferts aux collectivités territoriales	23 000 000	37 346 997	21 200 000	18 425 179
Transferts aux autres collectivités	39 444 474	33 261 494	39 644 474	33 405 727
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	8 896 581	7 059 655	8 896 581	14 449 655
Dotations en fonds propres	8 896 581	7 059 655	8 896 581	14 449 655
Total	**263 050 885**	**268 090 859**	**251 117 911**	**240 766 261**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel (catégorie 31) : 0,72 M€ en AE et 0,81 M€ en CP

Ces dépenses concernent pour :

- 0,57 M€ en AE et en CP les frais de gestion du CNOUS pour l'année universitaire 2017-2018 ;
- 0,06 M€ en AE et 0,04 M€ en CP l'évaluation de la mise en œuvre de l'appel à projets « Soutien à la professionnalisation » ;
- 0,06 M€ en AE et en CP l'organisation d'une épreuve de danse par « La Huit production » ;
- 0,02 M€ en AE et 0,11 M€ en CP le marché du portail documentaire des écoles nationales supérieures d'architecture avec la Société BibLibre (hébergement, exploitation, maintenance corrective et évolutive ainsi que le support aux utilisateurs de quatre systèmes d'exploitation) ;
- 0,01 M€ en AE et en CP les frais de fonctionnement du CNESERAC.

Subventions pour charges de service public (catégorie 32) : 140,17 M€ en AE et en CP

0,1 M€ en AE et en CP ont été exécutés à tort en catégorie 32 alors qu'il s'agissait de dépenses d'intervention de catégorie 61, ré-imputées et justifiées en tant que tel.

Après ré-imputations, le montant total des crédits versés au titre de la subvention de fonctionnement des établissements publics d'enseignement supérieur Culture s'élève en réalité à 140,06 M€ en AE et en CP. La répartition est la suivante :

Dépenses de subvention pour charges de service public (cat. 32) En €	LFI	Exécution	
	LFI AE=CP	AE	CP
Ecoles nationales supérieures d'architecture	48 745 572	48 786 345	48 786 345
Ecole du Louvre	1 866 247	1 899 246	1 899 246
Institut national du patrimoine	6 117 946	5 997 702	5 997 702
Ecole nationale supérieure des beaux-arts	7 994 590	7 977 988	7 977 988
Ecole nationale supérieure des arts décoratifs	11 562 860	11 222 822	11 222 822
Ecole nationale supérieure de création industrielle	4 329 554	4 032 362	4 032 362
Ecoles nationales supérieures d'art en région	9 213 183	9 438 292	9 438 292
Académie de France à Rome	4 817 248	4 760 413	4 760 413
Conservatoire national supérieur d'art dramatique	3 785 956	3 882 300	3 882 300
Conservatoire national supérieur de musique de Paris	25 552 081	25 551 941	25 551 941
Conservatoire national supérieur de musique de Lyon	13 377 331	13 291 730	13 291 730
Centre national des arts du cirque	3 327 800	3 221 251	3 221 251
Total	**141 490 368**	**140 062 392**	**140 062 392**
dont adhésion aux communautés d'universités et d'établissement	*800 000*	*820 000*	*820 000*
Crédits exécutés par erreur en catégorie 32 à ré-imputer en titre 6	-	103 727	103 727
Total dépenses exécutées en catégorie 32	**141 490 368**	**140 166 119**	**140 166 119**
Total dépenses réelles en catégorie 32	**141 490 368**	**140 062 392**	**140 062 392**

L'exécution est inférieure à la loi de finances initiale (LFI) après application de la réserve de précaution car certaines subventions ont été ajustées pour tenir compte des besoins réellement nécessaires sur les écoles d'enseignement supérieur Culture (ESC).

Ces crédits ont ainsi permis aux établissements d'ESC de faire face non seulement à leurs besoins en fonctionnement courant mais aussi de financer des mesures en faveur de la diversification sociale et culturelle des étudiants de l'enseignement supérieur Culture : développement des classes préparatoires intégrées (dont une spécialement dédiée à l'Outre-mer en théâtre), monitorat/tutorat etc., dans le cadre de la mise en œuvre des propositions du Plan étudiant (0,4 M€ en AE et en CP).

Par ailleurs, le ministère a subventionné une partie des frais d'adhésion des écoles aux communautés d'universités et d'établissements (COMUE), regroupements indispensables pour promouvoir la recherche dans les établissements et développer les doctorats (0,82 M€ en AE=CP).

L'exécution de la subvention pour charges de service public par établissement est retracée dans la partie « opérateurs » du RAP.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État (catégorie 51) : 15,86 M€ en AE et -0,14 M€ en CP

A ces crédits, il convient de rajouter 22,79 M€ en AE et 5,05 M€ en CP exécutés par erreur en dépenses d'investissements de l'action 7 alors qu'il s'agissait de dépenses d'investissement de l'action 1.

Le montant réel des dépenses d'investissement s'élève à 38,65 M€ en AE et 4,91 M€ en CP. La répartition est la suivante :

Dépenses d'investissement en €	LFI 2019		Exécution 2019	
	AE	CP	AE	CP
Ecole nationale supérieur d'architecture de Toulouse (construction-réhabilitation)	10 614 000	-	-	-
Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-La-Villette (relocalisation)	-	-	5 500 000	-500 000
Poursuite du schéma directeur immobilier des ENSA	500 000	500 000	-	-
Ecole d'art de Cergy (réimplantation)	500 000	500 000	-	-
école nationale supérieure de la création industrielle (mise en sécurité des personnes, accessibilité et performance énergétique)	3 400 000	1 000 000	5 000 000	-
Site Malaquais : école nationale supérieure des beaux-arts de Paris et l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais (restauration, mise en conformité, mutualisation des installations techniques et réglementaires)	-	-	5 000 000	-
Ecole nationale supérieure de la photographie d'Arles (reconstruction dans des locaux adaptés aux nouvelles technologies de production des images)	-	-	360 000	360 000
Total dépenses exécutées en catégorie 51	**15 014 000**	**2 000 000**	**15 860 000**	**-140 000**
ENSA Marseille (relocalisation sur le site de l'Institut méditérranéen de la Ville et des Territoires) Dépenses exécutées en dépenses d'investissement de l'action 7 à ré-imputer en dépenses d'investissement de l'action 1 (ENSA Marseille)	-	3 000 000	22 790 000	5 054 000
Total dépenses réelles en catégorie 51	**15 014 000**	**5 000 000**	**38 650 000**	**4 914 000**

L'exécution est supérieure à la LFI du fait, d'une part, de surcoûts de travaux sur certaines écoles telles que l'école nationale supérieure d'architecture (ENSA) de Marseille ou l'école nationale supérieure de la photographie d'Arles et, d'autre part, du choix qui a été fait de poursuivre en 2019 un certain nombre d'opérations en avance de phase, compte tenu de l'extrême contrainte budgétaire en matière d'investissements.

Par ailleurs, certains projets d'investissement sont sous maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales, ils ont donc été exécutés en dépenses d'intervention (titre 6). C'est le cas des travaux de réhabilitation-extension-construction de l'ENSA de Toulouse dont la maîtrise d'ouvrage est assumée par la Région Occitanie, et du projet de réimplantation de l'école d'art de Cergy. Ces dépenses d'investissement sont donc justifiées en titre 6 (cf *infra*).

Enfin, certains programmes d'investissement s'exécutent en dotation en fonds propres (catégorie 72) et justifiées en tant que tel (cf *intra*) car la maîtrise d'ouvrage relève des établissements d'enseignement supérieur culturel.

En ce qui concerne les crédits d'un montant de 38,65 M€ en AE et 4,91 M€ en CP exécutés en catégorie 51, ils ont permis de poursuivre les travaux d'investissement sur les écoles d'ESC comme suit :

- 22,79 M€ en AE et 5,05 M€ en CP de travaux au titre de la relocalisation de l'ENSA Marseille en Centre-ville, dans le cadre de la création de l'Institut méditerranéen de la ville et des territoires par la fusion de l'Institut d'urbanisme et d'aménagement régional d'Aix-Marseille Université et de l'école nationale supérieure du paysage. Sur les 22,79 M€ en AE, on note 20 M€ de rattachement de fonds de concours issus de la contribution des collectivités territoriales auxdits travaux ;
- 5,5 M€ en AE et -0,5 M€ en CP relatifs à la relocalisation de l'ENSA Paris-La-Villette dans des locaux plus adaptés au nombre d'étudiants ;
- 5 M€ en AE relatifs aux travaux de mise en sécurité des personnes, accessibilité et performance énergétique sur l'Ecole nationale supérieure de la création industrielle (ENSCI) ;
- 5 M€ en AE pour la restauration, la mise en conformité et la mutualisation des installations techniques et réglementaires sur le site Malaquais, site regroupant l'école nationale supérieure des beaux-arts de Paris et l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais ;
- 0,36 M€ en AE et en CP relatifs aux travaux de construction de la nouvelle école nationale supérieure de la photographie d'Arles, dans des bâtiments plus adaptés à l'évolution des techniques de production des images ainsi qu'à la diversification des besoins de formation des professionnels.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Dépenses de transferts aux ménages (catégorie 61) : 32,52 M€ en AE et 32,50 M€ en CP

Après retraitements des erreurs d'imputations comptables, le montant des dépenses de transferts aux ménages (catégorie 61) s'élève en réalité à 34,04 M€ en AE et 34,01 M€ en CP. La répartition est la suivante :

En €	LFI	Exécution	
	AE=CP	AE	CP
Bourses sur critères sociaux (yc aide au mérite)	21 556 222	29 112 338	29 112 338
Aide à la recherche du premier emploi (ARPE)	500 000	0	
Aides spécifiques pour les déplacements des étudiants d'Outre mer	210 000	44 770	44 770
Assistance aux étudiants en situation de handicap	200 000	134 073	134 073
Frais de gestion CNOUS (2% des bourses et de l'ARPE)	450 127		
FNAU	500 000	28 868	28 868
AES, AFR, bourse Focillon	335 773	171 554	148 130
Bourses mobilité dans les ENSA	1 503 340	1 467 112	1 467 112
Aides individuelles aux élèves des CRR et CRD	1 600 000	1 559 832	1 559 832
Bourses inscrites en catégorie 61	**26 855 462**	**32 518 547**	**32 495 123**
Dépenses exécutées par erreur en catégorie 32		103 727	103 727
Dépenses exécutées par erreur en catégorie 62		369 148	369 148
Dépenses exécutées par erreur en catégorie 63		466 420	466 420
Dépenses exécutées par erreur en catégorie 64		579 218	579 218
Total des dépenses à rajouter en catégorie 61		**1 518 513**	**1 518 513**
Total réel exécuté en catégorie 61		**34 037 060**	**34 013 636**

La sur-exécution sur cette brique s'explique par le versement en fin de gestion de 9 M€ en AE et en CP à titre d'avance au CNOUS, pour permettre le paiement des bourses sur critères sociaux du premier trimestre 2020, conformément à la convention en vigueur. Il peut être noté également que les frais de gestion du CNOUS qui s'élèvent à 0,57 M€ en AE et en CP ont été exécutés en dépenses de fonctionnement de catégorie 31 *(cf supra)*.

Par ailleurs, à la suite de la suppression de l'aide à la recherche d'emploi (ARPE) au 1er janvier 2019, 0,46 des 0,5 M€ en AE et en CP ont permis de renforcer le dispositif d'aide à la mobilité internationale en faveur des étudiants de toutes les écoles autre qu'architecture c'est-à-dire aux étudiants des écoles d'arts plastiques et de design, du patrimoine, du cinéma/audiovisuel, du spectacle vivant. En effet, l'aide à la mobilité internationale était jusque-là réservée aux seuls étudiants des ENSA.

En 2019, 29,11 M€ en AE et en CP ont ainsi été versés au CNOUS au titre des bourses sur critères sociaux (BCS) et de l'aide au mérite pour les étudiants boursiers ayant obtenu la mention « très bien » au baccalauréat. Sont concernés les étudiants des écoles nationales et écoles territoriales devenus des établissements publics de coopération culturelle, les étudiants des écoles nationales supérieures d'architecture, de l'Ecole du Louvre, des Conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon, du Conservatoire national supérieur d'art dramatique, des établissements d'enseignement supérieure du spectacle vivant, habilités à délivrer les diplômes d'interprètes et d'enseignants (pôles supérieurs, le centre de formation des enseignants de musique et de dance - CEFEDEM -, de l'École nationale supérieure de l'image et du son (ENSMIS/La Fémis), de l'Institut National de l'Audiovisuel et de l'Institut National du Patrimoine.

Outre les BCS, on note après ré-imputations 4,93 M€ en AE et 4,9 M€ en CP de bourses et aides spécifiques versés comme suit :

- 0,5 M€ en AE et 0,47 M€ en CP à titre de bourses Focillon et d'allocation d'études spécialisés (AES) et de formation recherche (AFR) ;
- 0,15 M€ en AE et en CP en faveur de la mobilité des étudiants d'Outre-mer ;
- 0,79 M€ en AE et en CP au titre du handicap, dont 0,18 M€ d'assistance aux étudiants en situation de handicap, 0,06 M€ par le biais du programme pilote Pisourd à l'école d'art de Marseille, œuvrant en faveur de l'insertion des étudiants sourds aux écoles d'art et 0,01 M€ par le biais de l'association « Droit de savoir » œuvrant en faveur des jeunes handicapés ;
- 0,39 M€ en AE et en CP du fonds national d'aides d'urgence (FNAU) pour les étudiants en grandes difficultés financières ;
- 1,48 M€ en AE et en CP au bénéfice de la mobilité dans les écoles nationales supérieures d'architecture
- 1,56 M€ en AE et en CP à destination des élèves des conservatoires à rayonnement régional et départemental.

Dépenses d'intervention hors bourses : transferts aux entreprises, aux collectivités territoriales et autres collectivités : 71,76 M€ en AE et 52,99 M€ en CP

Il convient de retrancher 1,41 M€ en AE et en CP exécutés par erreur en dépenses d'intervention hors bourses alors qu'il s'agissait des dépenses liées aux différentes aides attribuées aux étudiants des écoles d'enseignement supérieur Culture. Le montant réel des dépenses d'intervention hors bourses s'élève ainsi à 52,82 M€ en AE et 50,37 M€ en CP.

La répartition est la suivante :

En €	LFI		Exécution	
	AE	CP	AE	CP
Dépenses d'intervention déconcentrées en fonctionnement	**44 320 174**	**44 320 174**	**44 855 299**	**44 875 614**
Arts plastiques	15 610 000	15 610 000	16 616 073	16 614 473
Spectacle vivant	28 710 174	28 710 174	27 250 098	27 272 013
Transversal	-	-	989 128	989 128
Dépenses d'intervention centraux en fonctionnement	**7 124 300**	**7 324 300**	**3 188 829**	**3 188 829**
Arts plastiques	900 000	900 000	-	-
Spectacle vivant	3 300 800	3 500 800	3 168 829	3 168 829
Patrimoine	210 000	210 000	20 000	20 000
Transversal	2 713 500	2 713 500		
Dépenses d'intervention en investissement	**11 000 000**	**9 200 000**	**22 305 182**	**3 507 281**
Total	**62 444 474**	**60 844 474**	**70 349 310**	**51 571 724**
Crédits exécutées par erreur en intervention hors bourses ré-imputés en catégorie 61	-	-	1 414 786	1 414 786
Total exécuté en dépenses d'intervention hors bourses	**62 444 474**	**60 844 474**	**71 764 096**	**52 986 510**
TOTAL réel exécuté en dépenses d'intervention hors bourses	**62 444 474**	**60 844 474**	**70 349 310**	**51 571 724**

Crédits d'intervention déconcentrés en fonctionnement : 44,86 M€ en AE et 44,88 M€ en CP

Arts plastiques : 16,62 M€ en AE et 16,61 M€ en CP

Ces crédits ont permis d'apporter un soutien aux 34 établissements d'art sous tutelle des collectivités territoriales répartis en 30 établissements publics de coopération culturelle (EPCC) ainsi qu'aux 3 écoles en régie municipale et à l'association « Le Fresnoy - Studio national des arts contemporains ». Le ministère contribue au fonctionnement de ces écoles territoriales qui forment des créateurs, designers et artistes plasticiens dans le cadre de cursus sanctionnés par des diplômes nationaux (à l'exception des écoles en régie pour lesquelles des équivalences sont prévues).

Spectacle vivant : 27,25 M€ en AE et 27,27 M€ en CP

Il s'agit de dépenses en matière d'insertion professionnelle et de formation dans les établissements du spectacle vivant habilités à délivrer des diplômes nationaux. Sont concernés les 15 établissements dans le domaine de la musique, 13 en danse, 12 en théâtre, 3 en cirque, et 1 dans le secteur de la marionnette. Peuvent être cités à titre d'exemple, les pôles d'enseignement supérieur, les centres de formation des enseignants de la danse de de la musique (CEFEDEM), les centres d'études supérieures musique et danse (CESMD), ainsi que certains organismes de formation, comme l'Institut supérieur des techniciens du spectacle d'Avignon (ISTS).

Des crédits ont également été destinés au financement de certains organismes spécialisés aux techniques du spectacle vivant comme l'école supérieure du cirque Fratellini et l'école de la comédie de Saint-Étienne. De même, le ministère subventionne les conservatoires à rayonnement régional (CRR) et départemental (CRD) adossés à des pôles d'enseignement supérieur du spectacle vivant.

Autres : 0,99 M€ en AE et en CP

Ces dépenses concernent de la formation continue dans le domaine du livre et de la lecture notamment en lien avec les associations régionales des libraires ainsi que dans le domaine des médias et de la cinématographie.

Crédits d'intervention centraux en fonctionnement : 3,19 M€ en AE et en CP

Il s'agit essentiellement de dépenses relatives à l'insertion professionnelle et à la formation continue dans le domaine du spectacle vivant (3,17 M€ en AE et en CP). Ont ainsi été soutenus plusieurs centres de formation, pour ne citer que quelques-uns : le Jeune Théâtre National (0,96 M€ en AE=CP), qui accompagne l'insertion professionnelle des diplômés du conservatoire national supérieur d'art dramatique de Paris (CNSAD), l'Orchestre français des jeunes (0,63 M€ en AE=CP) qui participe à l'insertion et à la formation continue des musiciens classiques, la FAI-AR (0,31 M€ en AE=CP) spécialisée dans la formation supérieure d'art en espace public, l'école supérieure de musique et de danse Nord France (0,17 M€ en AE et en CP), la FNEIJMA (0,08 M€ en AE et en CP) qui fédère plus d'une trentaine de lieux de formation dans le domaine des musiques actuelles.

Ces crédits ont également contribué au financement de la formation continue des architectes. Des organismes tels que Grands ateliers innovation architecture et l'Union nationale des étudiants en architecture et paysage ont été soutenus à hauteur de 0,37 M€ en AE=CP.

Crédits d'intervention en investissement : 22,31 M€ en AE et 3,51 M€ en CP

En administration centrale, les dépenses d'intervention en investissement ont permis de financer :

- les AE nécessaires au démarrage du projet de réhabilitation-extension-construction de l'ENSA Toulouse à hauteur de 10,61 M€ en AE, opération inscrite au CPER 2015-2020 ;
- les travaux de réimplantation de l'école d'art de Cergy à hauteur de 11,76 M€ en AE et 1,25 M€ en CP.

A l'échelle déconcentrée, le ministère de la Culture soutient les opérations d'investissement des écoles territoriales adossées à des pôles d'enseignement supérieur du spectacle vivant et des écoles territoriales d'arts plastiques ayant le statut d'EPCC. Ont été subventionnés à titre d'exemples :

- l'école supérieure d'art de Toulon sur le site de Chalucet à hauteur de 0,96 M€ en CP, opération inscrite au CPER 2015-2020 ;
- l'ESAP de Pau (0,26 M€ en CP) ;
- l'école du Fresnoy-Studio national des arts contemporains à hauteur de 0,2 M€ en AE et en CP ;
- l'Institut international de la marionnette à hauteur de 0,06 M€ en CP ;
- l'école supérieure du cirque Fratellini à hauteur de 0,06 M€ en CP ;
- le projet ESBANM Coraulis (0,05 M€ en CP), opération inscrite en CPER 2015-2020 ;
- l'aménagement de ESNAM en collaboration avec la communauté d'agglomération de Charleville-Sedan (-0,3 M€ en AE et 0,65 M€).

DÉPENSES D'OPERATIONS FINANCIERES

Dotations en fonds propres : 7,06 M€ en AE et 14,45 M€ en CP

La subvention versée par le ministère de la Culture aux écoles d'ESC s'élève à 7,06 M€ en AE et 14,45 M€ en CP.

La répartition est la suivante :

	LFI	Exécution	
En €	AE=CP	AE	CP
Ecoles nationales supérieures d'architecture	2 950 000	1 280 000	1 280 000
Ecole du Louvre	245 025	273 721	273 721
Institut national du patrimoine	98 010	140 260	140 260
Ecole nationale supérieure des beaux-arts	392 039	380 278	380 278
Ecole nationale supérieure des arts décoratifs	468 458	405 880	405 880
Ecole nationale supérieure de création industrielle	271 489	263 344	263 344
Ecoles nationales supérieures d'art en région	2 946 064	2 766 059	2 446 059
Académie de France à Rome	427 781	414 948	414 948
Conservatoire national supérieur d'art dramatique	98 011	112 571	112 571
Conservatoire national supérieur de musique de Paris	196 021	196 021	7 906 021
Conservatoire national supérieur de musique de Lyon	735 076	713 024	713 024
Centre national des arts du cirque	68 607	113 549	113 549
Total dotations en fonds propres - action 1	**8 896 581**	**7 059 655**	**14 449 655**

L'exécution est inférieure en AE à la LFI du fait de réajustements opérés principalement sur la dotation des ENSA pour tenir compte des besoins réellement nécessaires. L'exécution en CP est quant à elle supérieure à la LFI car certaines dépenses d'investissement ont été exécutées en dotation en fonds propres plutôt qu'en dépenses d'investissement de catégorie 51 car la maîtrise d'ouvrage est assurée par les établissements d'ESC.

Ainsi, au-delà du financement de leurs besoins quotidiennement nécessaires en équipement courant, ces crédits ont permis de poursuivre des opérations d'investissement plus lourdes et complexes. C'est ainsi que 7,7 M€ en CP ont été versés en fin de gestion au Conservatoire national de musique et de danse de Paris au titre des travaux de rénovation de l'ensemble des façades du conservatoire.

Peuvent être mentionnés également les 0,4 M€ en AE et 0,08 M€ en CP de travaux sur la Villa Arson.

Le détail par opérateur est présenté dans la partie « opérateurs » du présent document.

Action 02

Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle

	Prévision LFI			Réalisation		
(y.c. FdC et AdP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		192 331 965	**192 331 965**		157 179 390	**157 179 390**
Crédits de paiement		192 331 965	**192 331 965**		159 749 576	**159 749 576**

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	4 000 000	15 915 778	4 000 000	16 498 544
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		6 775 313		7 348 079
Subventions pour charges de service public	4 000 000	9 140 465	4 000 000	9 150 465
Titre 5 : Dépenses d'investissement		63 912		63 912
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		14 952		14 952
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		48 960		48 960
Titre 6 : Dépenses d'intervention	188 331 965	141 169 701	188 331 965	143 157 120
Transferts aux ménages		1 760 014		1 760 014
Transferts aux entreprises	40 895 335	12 008 331	40 895 335	12 353 731
Transferts aux collectivités territoriales	39 733 059	37 589 823	39 733 059	38 994 885
Transferts aux autres collectivités	107 703 571	89 811 533	107 703 571	90 048 489
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		30 000		30 000
Dotations en fonds propres		30 000		30 000
Total	**192 331 965**	**157 179 390**	**192 331 965**	**159 749 576**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel (catégorie 31) : 6,78 M€ en AE et 7,35 M€ en CP

1,47 M€ en AE et 1,55 M€ en CP ont été exécutés par erreur en catégorie 31 alors qu'il s'agissait de dépenses d'intervention.

Par ailleurs, 1,36 M€ en AE et en CP ont été exécutés par erreur en catégorie 61 alors qu'il s'agissait de dépenses de catégorie 31.

Le montant des dépenses de catégorie 31 s'élève en réalité à 6,66 M€ en AE et 7,16 M€ en CP. Ces dépenses correspondent aux coûts liés au développement de l'ingénierie administrative et technique nécessaire au déploiement du pass Culture et aux remboursements aux offreurs. Ces coûts, qui devaient initialement être pris en charge par la structure chargée de la gestion du dispositif, ont été assumés directement par le budget du ministère, ce qui explique les écarts entre la prévision LFI et l'exécution finale. Un focus sur le pass Culture est présenté plus loin en « axe 6 – faire aboutir le parcours d'EAC grâce au pass Culture » (cf. *infra*).

Dépenses pour charges de service public (catégorie 32) : 9,14 M€ en AE et 9,15 M€ en CP

5,44 M€ en AE et 5,45 M€ en CP ont été exécutés par erreur en catégorie 32 alors qu'il s'agissait de dépenses de titre 6, ré-imputées alors et justifiées comme telles.

Par ailleurs, 0,18 M€ en AE et en CP ont été exécutés par erreur en dépenses d'intervention alors qu'il s'agissait de dépenses de catégorie 32.

Le montant réel des dépenses de catégorie 32 s'élève ainsi à 3,88 M€ en AE et en CP, correspondant à la compensation de la gratuité d'accès des enseignants aux établissements culturels patrimoniaux.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État (catégorie 51) : 0,01 M€ en AE=CP

0,01 M€ en AE=CP ont été exécutés au titre de la poursuite de l'opération d'investissement relative à l'orgue de la cathédrale de Basse-Terre en Guadeloupe, opération inscrite en CPER 2015-2020.

Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État (catégorie 52) : 0,05 M€ en AE=CP

Il s'agit de dépenses d'intervention exécutées par erreur en catégorie 52.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Sur les 141,17 M€ en AE et 143,16 M€ en CP, 1,54 M€ en AE et en CP ont été exécutés par erreur en dépenses d'intervention alors qu'il s'agissait de dépenses de titre 3 ré-imputées et justifiées en tant que tel.

Par ailleurs, il convient de rajouter aux dépenses d'intervention 7,0 M€ en AE et 7,09 M€ en CP exécutés par erreur en catégorie 31, 32, 52 et 72.

Le montant réel des dépenses d'intervention s'élève ainsi à 146,62 M€ en AE et 148,7 M€ en CP.

La répartition de ces crédits d'intervention est présentée dans le tableau ci-dessous :

En M€	LFI	Exécution	
	LFI AE=CP	AE	CP
Axe 1 : développer les pratiques artistiques et culturelles à l'école et hors l'école	44,15	54,77	54,77
Axe 2 : développer le goût de la lecture	14,18	12,40	12,40
Axe 3 : décrypter le monde	12,04	7,80	7,80
Axe 4 : former les acteurs de l'EAC	8,30	7,48	7,49
Axe 5 : renforcer les partenariats avec l'ensemble des acteurs et pour tous les âges	26,76	15,87	15,88
Axe 6 : faire aboutir le parcours d'EAC par l'acquisition du Pass culture	28,77	4,00	4,00
Total crédits exécutés au titre de l'EAC	**134,20**	**102,32**	**102,34**
Politique en faveur des publics en situation spécifique	7,19	6,53	6,51
Politique territoriale et cohésion sociale	36,18	27,33	27,96
Encadrement et développement des pratiques artistiques en amateur	3,30	3,30	3,29
Soutien à la transition et à l'innovation numériques	5,46	7,14	8,61
Sécurisation des sites et des évènements culturels	2,00	2,00	2,00
Total crédits exécutés en faveur de l'accès à la culture	**54,13**	**46,30**	**48,37**
Total crédits d'intervention de l'action 2	**188,33**	**148,62**	**150,71**

En ce qui concerne les dépenses au titre de l'éducation artistique et culturelle (EAC) (hors pass Culture), on note que 98,32 M€ en AE et 98,34 M€ en CP, dont 12,48 M€ en AE et 12,49 M€ en CP exécutés au niveau central et 85,83 M€ en AE et 85,84 M€ en CP en services déconcentrés, ont été destinés au financement d'actions d'éducation artistique et culturelle à l'école et en dehors de celle-ci, dès la petite enfance et également à destination des jeunes en décrochage scolaire ou en situation spécifique.

Axe 1 – développer les pratiques artistiques et culturelles : 54,77 M€ en AE et en CP

Le soutien à des actions autour des pratiques artistiques et culturelles s'est opéré tant à l'échelon national (5,83 M€ en AE=CP) qu'à l'échelon local (48,94 M€ en AE et en CP). Les dépenses se répartissent ainsi :

- 23,98 M€ en AE et 23,95 M€ en CP au titre de pratiques artistiques et culturelles en milieu scolaire. En termes de pratiques artistiques musicales, il convient de souligner l'opération « La rentrée en musique » et le « plan choral » dont le but est de favoriser les pratiques collectives ;
- 14,25 M€ en AE et 14,29 M€ en CP de pratiques hors temps scolaire dont : 3,4 M€ en AE et en CP pour le programme Démos porté par la Cité de la musique-Philharmonie de Paris et qui vise à initier des enfants issus de quartiers prioritaires de la politique de la ville à la pratique instrumentale. Les actions d'éducation artistique et culturelle passent aussi par la mobilisation des établissements publics nationaux dans le cadre d'initiatives innovantes (« pacte républicain ») (1,2 M€ en AE=CP) afin de permettre aux enfants d'aller à la rencontre des artistes, des lieux culturels et des œuvres *in situ*. La généralisation de l'EAC a par ailleurs été renforcée via la politique de contractualisation des DRAC avec les collectivités territoriales et les acteurs culturels ;
- 14,24 M€ en AE et en CP d'actions des conservatoires et établissements d'enseignement spécialisé qui ont notamment été mobilisés en faveur du déploiement du « plan choral ». En tenant compte des subventions comptabilisées sur l'action 01, le ministère a versé plus de 21 M€ aux conservatoires en 2019 ;
- 2,29 M€ en AE et en CP en faveur des initiatives des ateliers de fabrique artistique (AFA) et de l'encouragement de la pratique amateur. Plusieurs autres projets ont également bénéficié du soutien financier du ministère : l'Union nationale des jeunesses musicales qui œuvre auprès des jeunes à la découverte de toutes les musiques (0,91 M€ en AE=CP), Concert de Poche qui travaille en faveur de l'accessibilité et de l'appropriation de la musique savante (musique classique, jazz, opéra) par les jeunes. L'itinérance de ces acteurs associatifs dans les zones dépourvues d'infrastructures culturelles, a été encouragée et soutenue sur l'ensemble du territoire.

Les actions du ministère de la Culture autour des pratiques artistiques et culturelles passent également par la prise en charge du ministère de la gratuité d'accès des enseignants aux établissements culturels patrimoniaux (3,88 M€ de dépenses en 2019 justifiés en catégorie 32).

Axe 2 – développer le goût de la lecture : 12,40 M€ en AE et en CP

En 2019, l'effort a porté sur les actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) autour du livre et de la lecture notamment hors temps scolaire. Des manifestations autour du livre et de la lecture ont également pu être soutenues. Les programmes d'incitation à la lecture et à l'expression orale ont été renforcés en s'appuyant sur le réseau de la chaîne du livre : associations, centres de ressources, médiathèques, bibliothèques. En termes de dispositifs de développement de la lecture, on peut citer « Rendez-vous en bibliothèque », « La nuit de la lecture », ou encore « Premières Pages » dans le cadre d'actions d'éveil artistique et culturel des enfants dès le plus jeune âge (0-3ans) et « Des livres à soi » pour valoriser la littérature jeunesse dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Enfin, les contrats territoires lecture (CTL) et contrats départementaux de lecture itinérante (CDLI) associant l'État et les collectivités territoriales ont également permis de poursuivre le développement de la lecture publique sur l'ensemble du territoire (3,66 M€ en AE=CP).

Axe 3 – décrypter le monde : 7,80 M€ en AE en CP

Il s'agit des crédits dédiés à l'éducation aux médias, à l'image et à l'information en temps scolaire et hors temps scolaire en lien avec les médias professionnels et médias associatifs de proximité.

Le renouvellement du plan d'Éducation aux médias et à l'information pour former notamment les jeunes à l'identification des fausses nouvelles a permis de soutenir la création d'outils, la formation des éducateurs, la mobilisation des bibliothèques dans ce domaine ainsi que l'augmentation du nombre de résidences de journalistes. Ce plan a également permis d'identifier des nouveaux porteurs de projets tant au niveau national que local.

Axe 4 – former les acteurs de l'EAC : 7,48 M€ en AE et 7,49 M€ en CP

Le développement de la politique d'EAC nécessite des ressources humaines formées pour déployer des stratégies territoriales et les décliner en projets concrets. Le ministère a ainsi soutenu la mise en place de formations conjointes à l'ensemble des acteurs (enseignants, éducateurs, artistes, médiateurs, animateurs), afin de qualifier les projets d'éducation artistique et culturelle. Un projet de convention interministérielle (Éducation nationale, Enseignement supérieur et de la Recherche, Culture) a été travaillé dans la perspective de la création de l'Institut national supérieur de l'éducation artistique et culturelle (INSEAC) qui sera basé à Guingamp, afin de répondre à la formation des acteurs de l'EAC et à la recherche dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle.

Le soutien aux instituts nationaux supérieurs de professorat et de l'éducation (INSPE) qui forment les futurs enseignants aux projets d'EAC a été poursuivi, ainsi qu'à la Fédération des associations de musique et de danse traditionnelles (0,23 M€), à Orchestre à l'école (0,65 M€), aux Scènes d'enfance et d'ailleurs (0,27 M€), aux universités, ainsi qu'au réseau Canopé (0,2 M€).

Axe 5 – renforcer les partenariats : 15,87 M€ en AE et 15,88 M€ en CP

Le développement de partenariats s'est renforcé en 2019 avec toute la diversité des acteurs œuvrant dans le champ de l'éducation artistique et culturelle : associations et fédérations, collectivités territoriales. Le partenariat avec les Ateliers Médicis a été renouvelé au titre de « Création en cours » (2 M€ en AE=CP) pour développer les résidences d'artistes au niveau national.

Axe 6 – faire aboutir le parcours d'EAC grâce au pass Culture : 4 M€ en AE et en CP

Le pass Culture, disponible depuis juin 2019 dans 14 départements, permet de faciliter l'accès des jeunes de 18 ans à la culture en leur proposant des formes artistiques et des pratiques culturelles diversifiées. Le pass Culture, d'une valeur totale 500 €, permet de participer à des activités ou sorties culturelles (cinéma, musée, stage, atelier...) ou d'acheter des matériels et biens numériques (livre, téléchargement de musique, film...). Au 31 décembre 2019, 149 000 réservations d'offres culturelles ont ainsi été réalisés dans les départements d'expérimentation.

S'agissant de la création de ce dispositif et de son financement, le projet a d'abord été porté par le ministère lui-même, via les travaux d'une start-up d'État. Dans le but de développer ce projet, une société par actions simplifiées (SAS) chargée du développement de l'expérimentation du pass Culture a été créée par le décret n°2019-755 du 22 juillet 2019. L'objectif d'une généralisation du dispositif dès 2022 est maintenu et devra être confirmé au regard des résultats de cette expérimentation.

Du fait du retard pris dans le déploiement du dispositif, le montant global consolidé des dépenses réalisées en 2019 par le ministère de la Culture au titre du pass Culture s'élève à 11,91 M€, sur les 28,8 M€ prévus en LFI. Il s'agit, outre les remboursements aux offreurs (1,71 M€) , de dépenses pour des prestations informatiques et d'ingénierie administrative et technique (5,0 M€) , de dépenses de personnel et d'autres dépenses de fonctionnement (1,20 M€) et d'un versement de 4 M€ à la SAS Pass Culture au démarrage de son activité.

Au 31 décembre 2019, 44 000 comptes ont été ouverts, 28 000 d'entre eux ont effectué au moins une réservation, 149 000 réservations ont été faites au total. Au 24 janvier, les secteurs les plus populaires étaient le livre (54 %) et la musique (17 %).

En ce qui concerne les crédits exécutés en faveur de l'accès à la culture, au-delà de l'éducation artistique et culturelle, des actions ont été soutenues à hauteur de 44,31 M€ en AE et 46,37 M€ en CP, dont 8,82 M€ en AE et 9,16 M€ en CP au niveau central, et 35,49 M€ en AE et 37,21 M€ en CP en services déconcentrés.

Politiques en faveur des publics en situation spécifique : 6,53 M€ en AE et 6,51 M€ en CP

Les actions en faveur des publics spécifiques ont consisté à renforcer les partenariats interministériels en faveur des personnes en situation de handicap, des personnes placées sous-main de justice et des personnes hospitalisées.

En 2019, l'effort vers les personnes en situations spécifiques a été renforcé par les actions des DRAC auprès des collectivités territoriales, associations, établissements publics. Par ailleurs, un fonds national d'accessibilité dédié au spectacle vivant a été renouvelé et délégué aux DRAC afin de permettre le financement d'outils d'accessibilité pour les structures du spectacle vivant (0,95 M€ en AE=CP).

Politique territoriale et cohésion sociale : 27,33 M€ en AE et 27,96 M€ en CP

27,33 M€ en AE et 27,96 M€ en CP ont porté sur des actions en faveur de la politique territoriale et cohésion sociale, afin de toucher les populations les plus éloignées de l'offre culturelle, populations des territoires ruraux, ultramarins et politique de la ville.

Au niveau national, cette politique s'appuie sur des protocoles interministériels signés entre le ministère de la Culture et le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Les crédits centraux (5,10 M€ en AE et 5,15 M€ en CP) ont permis d'accompagner les associations nationales qui fédèrent les acteurs culturels des territoires ruraux et politique de la ville ainsi que les têtes de réseaux des fédérations d'éducation populaire et de la solidarité dont les conventions pluriannuelles d'objectifs ont été renouvelées en 2019. Ces crédits ont également servi à la mise en réseau de ces acteurs, à l'organisation de formations et séminaires. Les fédérations d'éducation populaire et associations de solidarité ont également bénéficié d'aide à l'emploi (référents culture) par le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP).

En 2019, le développement des Micros-folies a été poursuivi et renforcé par l'ouverture de nouveaux lieux destinés à accueillir ces musées numériques de proximités dans les quartiers politique de la ville et également dans les territoires ruraux.

Sur le plan régional, les DRAC ont apporté un soutien financier à hauteur de 22,23 M€ en AE et 22,81 M€ en CP à l'ensemble de leurs partenaires déclinant ces politiques.

0,4 M€ a été versé au Fonds d'aide aux échanges artistiques et culturels pour l'Outre-mer (FEAC). Alimenté à parité par le ministère de l'Outre-mer, ce Fonds est ainsi doté de 0,8 M€ ; il a pour objet de favoriser la circulation des œuvres et des artistes et de développer les échanges artistiques et culturels entre l'Outre-mer et la métropole, l'Europe et les pays situés dans leur environnement régional (Amérique latine, caraïbes, Océan indien et Pacifique sud).

Encadrement et développement des pratiques artistiques en amateur : 3,30 € en AE et 3,29 M€ en CP

Ont été soutenues à l'échelle nationale, les grandes fédérations nationales de la pratique amateur en musique, danse ou théâtre : la confédération musicale de France, l'office national de diffusion artistique pour des actions en direction des territoires d'Outre-mer, la fédération nationale des compagnies de théâtre amateur et d'animation, etc.

À l'échelon régional, les DRAC ont également apporté leur soutien aux structures accompagnant les pratiques amateurs notamment des associations de proximité et des antennes locales de fédérations nationales. Ces crédits ont permis de financer des ateliers et stages de pratiques, tous domaines artistiques confondus (ateliers d'écriture, pratiques théâtrales ou musicales, création chorégraphique, etc.), les rencontres dédiées aux échanges de bonnes pratiques, les actions de formation des encadrants et des animateurs, les actions pédagogiques en direction des amateurs menées notamment dans le cadre de festivals.

Soutien à la transition et à l'innovation numériques : 7,14 M€ en AE et 8,61 M€ en CP

Les crédits, exécutés tant au niveau central (2,82 M€ en AE et 3,14 M€ en CP) qu'au niveau des DRAC (4,33 M€ en AE et 5,47 M€ en CP), ont permis de soutenir plusieurs aspects liés au numérique.

Ces crédits ont permis d'accompagner les acteurs culturels dans leur projet de numérisation et de valorisation de leurs patrimoines ou collections, conformément aux orientations du « Programme national de numérisation et de valorisation des contenus ». Les projets soutenus répondent aux objectifs de démocratisation culturelle et de diffusion au plus grand nombre, notamment à travers le choix des corpus à numériser ou le développement d'outils numériques participatifs. Afin de renforcer l'efficacité de l'action publique, le Programme national de numérisation et de valorisation s'inscrit dans un cycle pluriannuel.

En 2019, le ministère a notamment soutenu les opérateurs culturels publics à travers le financement d'études permettant de participer à l'appel à manifestation d'intérêt « Culture Patrimoine et numérique » opéré par la Caisse des Dépôts dans les cadre des Programmes des investissements d'avenir (PIA). Il s'agit d'un dispositif de financement et d'accompagnement des porteurs de projets valorisant la culture et le patrimoine grâce à l'innovation numérique. Ces crédits ont également permis le soutien de plusieurs projets de recherche et développement élaborés dans le cadre de la convention établie entre le ministère et l'Institut national de recherche en information et en automatique (INRIA). Renouvelée en 2019 pour une période de 3 ans, cette convention vise à faciliter le montage de projets technologiques innovants et expérimentaux, répondant à des cas d'usages concrets en faveur des établissements culturels et de leurs publics.

Les crédits déconcentrés ont favorisé l'émergence et le développement de pratiques innovantes et numériques. Les DRAC ont ainsi participé au financement de lieux de ressources tels que des espaces cultures multimédias, des médiathèques, des résidences d'artistes mêlant action artistique et expérimentation.

Le ministère a également poursuivi son engagement en faveur de l'ouverture et de la réutilisation des données publiques, dans un double objectif de soutien au développement d'une économie numérique de la culture et d'une meilleure visibilité des œuvres et institutions culturelles sur internet. Les crédits déconcentrés ont permis de mener plusieurs actions de diffusion, de valorisation et de réutilisation des données publiques culturelles.

L'accompagnement des acteurs culturels dans leur démarche de transformation numérique a bénéficié de 1,03 M€ en AE et 1,81 M€ en CP. Aux niveaux central comme territorial, le ministère a ainsi soutenu les acteurs de la culture dans le déploiement d'innovations numériques, en organisant des rencontres et journées de sensibilisation, d'information et de formation et en mutualisant les expertises et les offres de services. À ce titre, le ministère de la Culture développe une vision prospective sur les évolutions des métiers culturels, afin d'accompagner la transition numérique des professionnels des secteurs culturels et de préparer la montée en compétence de ses agents par une acculturation renforcée sur ces enjeux. Au niveau territorial, les DRAC ont favorisé l'émergence et le développement de pratiques innovantes et numériques, notamment en participant au financement de structures culturelles jouant un rôle de lieux ressources sur le numérique.

Enfin, le ministère de la Culture a doté de 2 M€ le fonds de sécurisation des sites et des évènements culturels. Ce qui a permis d'aider les entreprises du spectacle vivant et de la presse à surmonter les surcoûts de contrôle et de sécurité du fait de la menace terroriste, et d'améliorer les dispositifs de sécurité d'accueil du public.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Dotation en fonds propres : 0,03 M€ en AE et en CP

Il s'agit de dépenses d'intervention exécutées par erreur en catégorie 72.

Action 06
Action culturelle internationale

(y.c. FdC et AdP)	Prévision LFI Titre 2	Prévision LFI Autres titres	Prévision LFI Total	Réalisation Titre 2	Réalisation Autres titres	Réalisation Total
Autorisations d'engagement		7 385 969	**7 385 969**		6 595 831	**6 595 831**
Crédits de paiement		7 385 969	**7 385 969**		6 287 800	**6 287 800**

Le montant des dépenses exécuté en 2019 sur le programme 224 au titre de l'action culturelle internationale s'est élevé à 6,60 M€ en AE et 6,29 M€ en CP.

L'action internationale du ministère de la Culture se mesure également par des initiatives internationales et de coopération engagées par les établissements publics placés sous sa tutelle ou par les autres institutions (labels et réseaux de la création artistique par exemple) auxquels le ministère apporte son soutien.

Enfin, l'action culturelle extérieure du ministère de la Culture se traduit aussi à travers ses actions de valorisation de son expertise culturelle à l'international, à travers son ingénierie culturelle auprès de partenaires étrangers dans le cadre de projets culturels internationaux en exportant ses compétences et son savoir-faire en industrie.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Autorisations d'engagement Réalisation	Crédits de paiement Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Crédits de paiement Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		766 203		454 213
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		736 203		424 213
Subventions pour charges de service public		30 000		30 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention	7 385 969	5 829 628	7 385 969	5 833 587
Transferts aux ménages		165 844		165 844
Transferts aux entreprises		1 455 062		1 453 062
Transferts aux collectivités territoriales		40 748		40 748
Transferts aux autres collectivités	7 385 969	4 167 975	7 385 969	4 173 933
Total	**7 385 969**	**6 595 831**	**7 385 969**	**6 287 800**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel : 0,74 M€ en AE et 0,42 M€ en CP

Ces crédits correspondent principalement au marché contractualisé avec la Maison des cultures du monde (MCM), structure chargée de l'accueil des cultures étrangères en France, et visant à favoriser les échanges et les dialogues entre les formes d'expression et les identités culturelles des peuples du monde ainsi qu'à promouvoir la diversité culturelle.

Subventions pour charges de service public : 0,03 M€ en AE et en CP

Ces crédits ont été exécutés à tort en catégorie 32 alors qu'il s'agissait de dépenses d'intervention, ré-imputées et justifiées en tant que tel.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Dépenses d'intervention : transferts aux ménages, aux entreprises, aux collectivités territoriales et autres collectivités : 5,83 M€ en AE et en CP

Après ré-imputation des 0,03 M€ en AE et en CP exécutés à tort en dépenses de catégorie 32, le montant réel des dépenses d'intervention en matière d'action culturelle internationale s'élève à 5,86 M€ en AE et en CP.

Ces crédits ont ainsi contribué au rayonnement de la Culture française dans le monde et des cultures étrangères en France à travers trois priorités :

- promouvoir la création et les industries culturelles françaises à l'étranger ;
- renforcer la coopération technique et les échanges culturelles ;
- diffuser les cultures étrangères en France et accueillir les professionnels de la Culture et les artistes étrangers en France.

Les dépenses se répartissent comme suit:

en €	LFI 2019 AE=CP	Exécution 2019	
		AE	CP
Promotion de la création et des industries culturelles françaises à l'étranger	721 869	582 155	582 155
Renforcement de la coopération technique et des échanges entre institutions culturelles	2 507 050	2 101 288	2 107 646
Diffusion des cultures étrangères en France et accueil des professionnels de la culture et des artistes étrangers en France	4 157 050	3 176 689	3 174 289
Total des dépenses d'intervention - action 6	**7 385 969**	**5 860 132**	**5 864 090**

Promotion de la création et des industries culturelles françaises à l'étranger : 0,58 M€ en AE et en CP

Le soutien aux industries françaises à l'étranger s'opère notamment dans les domaines artistiques, spectacle vivant, arts visuels, architecture, livre, musique, cinéma, mais aussi de la langue française. Le ministère de la Culture a ainsi soutenu en 2019 plusieurs structures véhiculant dans toute sa diversité le savoir-faire culturel français à l'étranger, à titre d'exemples :

- le réseau des instituts français à l'étranger a été soutenu à hauteur de 0,22 M€ en AE et en CP pour ses actions culturelles à l'extérieur de la France (en Allemagne, en Serbie, en Chine, en Corée du Sud, Argentine) ;
- l'association Jazze Croisé a reçu 0,08 M€ en AE et en CP pour son réseau de diffusion du jazz en France et en Europe ;
- l'association « French American Culture Exchange » basée à New-York, a reçu 0,11 M€ pour son programme d'échanges interculturel franco-américain sur l'innovation artistique et théâtrale.

Renforcement de la coopération technique et des échanges entre institutions culturelles : 2,10 M€ en AE et 2,11 M€ en CP

Ont été soutenus à ce titre des organisations internationales de renom œuvrant en faveur de la coopération culturelle entre les États membres. Le ministère a ainsi poursuivi ses efforts au sein de l'UNESCO, notamment en faveur de la réaffirmation des principes de la convention de 2005 relative à la promotion et à la protection de la diversité des

expressions culturelles. C'est dans cette optique que l'UNESCO a reçu 0,08 M€ en 2019 pour sa participation au développement des industries culturelles des pays émergents. Le Conseil de l'Europe qui encourage un espace culturel entre ses États membres, à travers ses itinéraires culturels européens, a été soutenu à hauteur de 0,05 M€. Dans le cadre du programme « Culture » de l'Union européenne, le ministère a financé l'accompagnement des porteurs de projets culturels à la recherche de financements communautaires. Relais Culture Europe a perçu 0,49 M€ pour ses activités de conseil et d'orientation auprès des professionnels français candidats aux appels à projets de l'Union européenne. Ont également été soutenus l'Institut français (0,14 M€), la Fondation Alliance française (0,07 M€), ainsi que le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) (0,05 M€), qui se consacre à la conservation et à la protection des monuments et des sites patrimoniaux dans le monde. Au niveau déconcentré, ont été soutenues des actions de coopération transfrontalière entre pays voisins dont l'Outre-mer et l'espace caribéen et du Pacifique.

Diffusion des cultures étrangères en France et accueil des professionnels de la culture et des artistes étrangers en France : 3,18 M€ en AE et 3,17 M€ en CP

En 2019, le ministère de la Culture a maintenu son soutien à l'Institut français en lui octroyant une subvention de 1,28 M€, dans le cadre de ses missions d'accueil et de diffusion en France des cultures étrangères à travers l'organisation de saisons ou festivals et de coopération. C'est ainsi qu'en 2019 s'est tenue la saison-croisée France-Roumanie. La Maison des cultures du monde a quant à elle été financée à hauteur de 0,51 M€.

Le ministère a par ailleurs apporté son soutien à plusieurs organisations et festivals, également vecteurs des cultures étrangères en France : l'Office national de la diffusion artistique (ONDA) pour ses actions au niveau européen dans le domaine du spectacle vivant, l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) qui œuvre en faveur de la coopération multilatérale francophone, l'association des centres culturels de rencontre, Campus France qui accueille les professionnels culturels étrangers en séjour universitaire en France, le Forum des instituts et des centres culturels étrangers à Paris (FICEP) qui est à l'initiative d'un important réseau de directeurs de centres culturels et du festival international de jazz «Jazzycolors».

Action 07
Fonctions de soutien du ministère

	Prévision LFI			Réalisation		
(y.c. FdC et AdP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	703 902 325	63 419 321	**767 321 646**	707 330 283	92 297 955	**799 628 239**
Crédits de paiement	703 902 325	59 883 515	**763 785 840**	707 330 283	71 544 370	**778 874 653**

En 2019, 799,63 M€ en AE et 778,87 M€ en CP ont été exécutés sur l'action 7 du programme 224 dont 707,33 M€ en AE=CP au titre des dépenses de personnel (titre 2) et 92,30 M€ en AE et 71,54 M€ en CP au titre des dépenses de fonctionnement du ministère de la Culture (hors titre 2).

La justification des dépenses de personnel est retracée dans la partie dépenses de personnel du volet « éléments transversaux du rapport annuel de performance ».

Hors titre 2, la sur-exécution s'explique par des besoins en décalage avec le niveau des crédits disponibles, nécessitant structurellement des redéploiements à l'échelle du programme.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	703 902 325	707 330 283	703 902 325	707 330 283
Rémunérations d'activité	413 749 154	420 554 695	413 749 154	420 554 695
Cotisations et contributions sociales	286 670 032	281 675 708	286 670 032	281 675 708
Prestations sociales et allocations diverses	3 483 139	5 099 880	3 483 139	5 099 880
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	57 113 478	63 609 730	53 635 866	60 677 228
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	44 897 737	51 371 953	41 420 125	48 439 451
Subventions pour charges de service public	12 215 741	12 237 777	12 215 741	12 237 777
Titre 5 : Dépenses d'investissement	6 305 843	27 522 472	6 247 649	9 705 699
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 335 843	26 901 224	1 277 649	9 392 559
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	4 970 000	621 249	4 970 000	313 140
Titre 6 : Dépenses d'intervention		429 142		424 832
Transferts aux entreprises		7 570		5 000
Transferts aux collectivités territoriales		9 740		8 000
Transferts aux autres collectivités		411 832		411 832
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		736 611		736 611
Dotations en fonds propres		736 611		736 611
Total	**767 321 646**	**799 628 239**	**763 785 840**	**778 874 653**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel (catégorie 31) : 51,37 M€ en AE et 48,44 M€ en CP

Il s'agit de dépenses contraintes et obligatoires car réglementaires ou contractuelles (baux, impôts et taxes, assurances, etc).

0,43 M€ en AE et 0,42 M€ en CP ont été exécutés à tort en dépenses d'intervention alors qu'il s'agissait de dépenses de fonctionnement : dépenses de communication (0,16 M€ en AE et 0,15 M€ CP), d'études (0,04 M€ en AE=CP), d'action sociale et prévention (0,03 M€ en AE=CP), d'affaires juridiques (0,11 M€ en AE=CP), et dépenses de formation, concours et mobilité (0,09 M€ en AE=CP).

Le montant réel des dépenses de fonctionnement de catégorie 31 s'élève à 51,80 M€ en AE et 48,86 M€ en CP et se répartit comme suit :

en euros	Crédits centraux				Crédits déconcentrés				Total			
	LFI 2019		Exécution 2020		LFI 2019		Exécution 2019		LFI 2019		Exécution 2019	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses et charges immobilières	8 399 285	5 488 643	5 868 968	4 958 446	1 171 838	1 171 838	433 390	432 021	9 571 123	6 660 481	6 302 358	5 390 467
Affaires générales	9 216 455	8 649 485	11 781 504	12 082 482	1 412 338	1 412 338	1 113 945	1 127 593	10 628 793	10 061 823	12 895 449	13 210 075
dont logistique	8 326 455	7 759 485	9 045 686	9 283 711	1 162 338	1 162 338	960 223	988 938	9 488 793	8 921 823	10 005 909	10 272 649
dont affaires juridiques	850 000	850 000	2 085 889	2 325 268	0	0	21 092	20 907	850 000	850 000	2 106 981	2 346 175
dont documentation	240 000	240 000	649 929	473 503	250 000	250 000	132 630	117 748	490 000	490 000	782 559	591 251
Formation, concours, mobilité	3 735 000	3 735 000	6 169 042	5 400 558	122 716	122 716	237 907	232 946	3 857 716	3 857 716	6 406 949	5 633 504
Action sociale et prévention	6 415 933	6 415 933	4 931 970	4 320 656	0	0	731 003	701 116	6 415 933	6 415 933	5 662 973	5 021 772
dont action sociale et prévention	5 915 933	5 915 933	4 923 595	4 312 281	0	0	731 003	701 116	5 915 933	5 915 933	5 654 598	5 013 397
dont FIPHFP	500 000	500 000	8 375	8 375	0	0	0	0	500 000	500 000	8 375	8 375
Informatique	9 700 000	9 700 000	14 944 517	15 219 756	193 108	193 108	261 702	280 237	9 893 108	9 893 108	15 206 219	15 499 993
Communication	2 842 303	2 842 303	3 459 616	3 179 163	150 000	150 000	224 002	213 005	2 992 303	2 992 303	3 683 618	3 392 168
Etudes	990 000	990 000	1 641 537	714 305	30 000	30 000	2 000	2 000	1 020 000	1 020 000	1 643 537	716 305
Total exécution cat. 31	41 298 976	37 821 364	48 797 154	45 875 366	3 080 000	3 080 000	3 003 949	2 988 918	44 378 976	40 901 364	51 801 103	48 864 284

L'exécution est supérieure aux prévisions de la LFI : 51,80 M€ en AE et 48,86 M€ en CP contre 44,38 M€ en AE et 40,90 M€ en CP, soit un écart de +17 % en AE et +19 % en CP (+7,42 M€ de plus en AE et +7,96 M€ de plus en CP). La sur-exécution s'explique par des besoins supérieurs aux crédits disponibles qui ont imposé, au-delà des rattachements de FDC et ADP, de procéder à des redéploiements à l'échelle du programme.

Il est à noter que dans le cadre de la nouvelle politique immobilière de l'État, les loyers budgétaires ont été supprimés en PLF 2019.

Par ailleurs, ces dépenses de fonctionnement courant concernent principalement l'administration centrale car depuis 2017 les moyens de fonctionnement des DRAC et de la DAC Martinique (sauf crédits formations métiers et crédits liés aux spécificités des services) est gérée sur le BOP interministériel 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrés ». L'extension aux autres DAC Outre-mer sera effective à compter de 2020.

Dépenses immobilières et frais liés aux locaux : 6,30 M€ en AE et 5,39 M€ en CP (après ré-imputations)

Il s'agit principalement de crédits centraux pour 5,87 M€ en AE et 4,96 M€ en CP.

Cette catégorie de dépenses couvre les dépenses immobilières de l'État occupant. Il s'agit des loyers et charges connexes : loyers et charges locatives, taxes sur bâtiments (0,73 M€ en AE et 2,41 M€ en CP), maintenance et installation technique, travaux et entretien courant, remise en état et rénovation (y compris espaces extérieurs) : 2,38 M€ en AE et 1,09 M€ en CP, énergie et les fluides (3,13 M€ en AE et 1,83 M€ en CP).

Autres dépenses de fonctionnement courant : 45,5 M€ en AE et 43,47 M€ en CP

Cette catégorie de dépenses couvre l'ensemble des besoins quotidiennement nécessaires au fonctionnement des services du ministère de la Culture.

La répartition est la suivante :

Affaires générales : 12,78 M€ en AE et 13,1 M€ en CP

Après ré-imputations, ces dépenses s'élèvent à 12,90 M€ en AE et 13,21 M€ en CP, dont 11,78 M€ en AE et 12,08 M€ en CP en administration centrale.

Rentrent dans cette catégorie les dépenses de logistique telles que : le marché accueil et surveillance des locaux (3,36 M€ en AE et 3,38 M€ en CP), les moyens mobiles (réparation automobiles, location, carburants, achats de véhicules, frais de transport et de restauration) : 1,05 M€ en AE et 1,06 M€ en CP, la prestation nettoyage et voirie (1,06 M€ en AE et 1,34 M€ en CP). En matière de fournitures et d'équipements (fournitures de bureau, consommables pour système d'impression, reprographie, affranchissement courrier, audiovisuel) la dépense s'élève à 1,27 M€ en AE et 1,22 M€ en CP. Enfin, les frais de représentation, de déplacement et de mission s'élèvent à 3,26 M€ en AE et en CP.

En matière de documentation, (revue de presse, veille internet, *etc.*) la dépense s'élève à 0,78 M€ en AE et 0,59 M€ en CP.

Les dépenses relatives aux affaires juridiques s'élèvent à 2,11 M€ en AE et 2,35 M€ en CP correspondant à l'exécution de décisions de justice, aux règlements à l'amiable, aux honoraires d'avocats, aux frais de justice ou à des prestations juridiques diverses.

Formation, concours et mobilité : 6,32 M€ en AE et 5,54 M€ en CP

Après retraitement des erreurs d'imputations, les dépenses de formation, concours et mobilité s'élèvent à 6,41 M€ en AE et 5,63 M€ en CP.

Ces dépenses ont permis de dispenser des formations aux personnels du ministère (3,87 M€ en AE et 3,46 M€ en CP) dans le domaine de la formation générale (2,99 M€ en AE et 2,61 M€ en CP), des métiers du patrimoine (0,65 M€ en AE et 0,64 M€ en CP), de la création artistique (0,04 M€ en AE et 0,03 M€ en CP) ou encore du livre et des médias (0,19 M€ en AE et 0,17 M€ en CP).

Ces crédits ont également servi à mettre en place l'organisation de concours et examens (0,22 M€ en AE et 0,17 M€ en CP), à accompagner les agents dans leur mobilité (2,01 M€ en AE et 1,7 M€ en CP), à prendre en charge la formation des apprentis (0,31 M€ en AE et 0,30 M€ en CP), à verser les indemnités de changement de résidence (0,23 M€ en AE=CP).

Par ailleurs, dans le cadre de la loi dite « Sauvadet », ces crédits ont aussi bénéficié aux formations et concours spécifiques pour les agents non titulaires remplissant les critères d'éligibilité pour intégrer la fonction publique.

Action sociale et prévention : 5,63 M€ en AE et 4,99 M€ en CP

Après ré-imputations, les dépenses d'action sociale et prévention s'établissent à 5,66 M€ en AE et 5,02 M€ en CP. Il s'agit principalement de crédits centraux à hauteur de 4,92 M€ en AE et 4,31 M€ en CP.

Sont répertoriées au titre de l'action sociale et de la prévention : les actions dites collectives (médecine de prévention, restauration collective, logement social) pour 4,86 M€ en AE et 4,31 M€ en CP, les actions individuelles interministérielles ou ministérielles ainsi que celles en faveur de l'insertion des personnes handicapées pour 0,81 M€ en AE et 0,71 M€ en CP (aide aux vacances et séjours, aides aux familles monoparentales, allocation pour enfants handicapés, secours, aménagement et ergonomie des postes de travail des agents en situation de handicap, accompagnement et intégration de ces agents).

Par ailleurs, le taux d'emploi des personnes handicapées au ministère de la Culture est de 5,98 % en 2019 (*cf.* volet performance). De ce fait, le ministère a été assujetti à la contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) (cf *supra*).

Informatique : 15,21 M€ en AE et 15,50 M€ en CP

Il s'agit de dépenses liées à la mise en place d'applications métiers, de projets, d'infrastructure, de bureautique, de frais d'exploitation, de réseaux d'organisation des systèmes d'information (SI), *etc*.

Ce poste de dépense est en forte augmentation par rapport à la LFI (+5,32 M€ en AE et +5,62 M€ en CP) en raison du plan de rattrapage informatique mis en œuvre au sein du ministère dans la cadre du Plan de transformation numérique ministériel.

L'informatique est sujette aux dépenses récurrentes et inéluctables ainsi qu'aux aléas d'exécution dans le temps des marchés pluriannuels. Ce qui explique l'exécution supérieure à la prévision et le décalage AE/CP résultant des bascules d'engagements juridiques d'années antérieures. Les mouvements de fongibilité s'effectuent depuis les dépenses d'investissement en informatique (dépenses pour immobilisation incorporelle de l'État en catégorie 52 inscrites en LFI à hauteur de 4,97 M€ en AE = CP) vers les dépenses de fonctionnement en informatique.

Communication : 3,53 M€ en AE et 3,24 M€ en CP

Ces dépenses, après ré-imputations, s'élèvent à 3,68 M€ en AE et 3,39 M€ en CP. L'exécution supérieure à la prévision s'explique par le rattachement de recettes sur fonds de concours en provenance du mécénat, venant ainsi renforcer chaque année les actions de communication du ministère de la Culture. Ces crédits sont destinés aux manifestations nationales et évènementiels autour du patrimoine, de la création artistique, de la langue française (fête de la musique, journées européennes du patrimoine, Nuit de la lecture, Nuit européenne des musées, campagne de rentrée « Création en cours », semaine de la langue française, *etc.*) ainsi qu'aux opérations de communication du ministre de la Culture (campagnes de relations presse-relations publiques) à l'occasion de ses déplacements, rencontres et audiences. Les actions de communication englobent également des frais de création, production et montage, graphisme et impression, frais de vidéo et frais de veille.

Etudes : 1,6 M€ en AE et 0,68 M€ en CP

Après ré-imputations, ces dépenses s'élèvent à 1,64 M€ en AE et 0,72 M€ en CP. Elles ont principalement permis au département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) de mener des études et enquêtes dans les différents domaines de l'activité culturelle afin d'évaluer et d'adapter au mieux l'offre culturelle du ministère. Y figurent par exemple les enquêtes sur les pratiques culturelles des français ou encore sur l'éducation artistique et culturelle (EAC) auprès des jeunes.

Subvention pour charges de service public (catégorie 32) : 12,24 M€ en AE=CP

Ce montant correspond pour 12,07 M€ en AE et en CP à la subvention pour charges de service public de l'opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC), établissement public de maîtrise d'ouvrage public, et pour 0,17 M€ en AE et en CP à la contribution annuelle du ministère des Armées dans le cadre du pilotage par l'OPPIC des travaux relatifs au musée de la marine.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État (catégorie 51) : 26,90 M€ en AE et 9,39 M€ en CP

22,79 M€ en AE et 5,05 M€ en CP ont été exécutés par erreur en dépenses d'investissement de l'action 7 alors qu'il s'agit de dépenses d'investissement de l'action 1, correspondant aux travaux relatifs à la relocalisation de l'ENSA Marseille. A l'inverse, 0,74 M€ en AE et en CP exécutés à tort en catégorie 72 sont des dépenses d'investissement de catégorie 51.

Le montant réel des dépenses d'investissement s'élève donc après retraitement à 4,85 M€ en AE et 5,08 M€ en CP, répartis comme suit :

Dépenses d'investissement corporelles (cat. 51)	Exécution	
En €	AE	CP
Travaux Palais Royal	4 000 000	4 058 615
Total investissement OPPIC	**4 000 000**	**4 058 615**
Achats de véhicules	99 649	99 649
Travaux de remise en état, rénovation et maintenance	11 664	180 295
Total investissement hors OPPIC	**111 313**	**279 944**
Dépenses exécutées en cat. 51 de l'action 7 à réimputer sur la cat. 51 de l'action 1 (relocalisation ENSA Marseille)	22 790 000	5 054 000
Total dépenses exécutées en investissement cat. 51	**26 901 313**	**9 392 559**
Dépenses exécutées par erreur en cat. 72 à réimputer en cat. 51 (plan de rénovation des logements sociaux)	736 611	736 611
Total - dépenses réelles en catégorie 51	**4 847 924**	**5 075 170**

Les dépenses réalisées via l'OPPIC ont porté sur la mise en conformité des colonnes 3 sur le site du Palais Royal (4 M€ en AE et 4,06 M€ en CP).

Les crédits exécutés à tort en catégorie 72 et ré-imputés en investissement (0,74 M€ en AE=CP) correspondent aux dépenses relatives à la mise en œuvre du plan de rénovation des logements de fonction du ministère mis en œuvre dès 2017 dans l'objectif de procéder à une remise en état de certains biens immobiliers ayant subi des dégradations importantes.

Enfin, les dépenses d'investissement ont accessoirement porté sur des achats de véhicules en services déconcentrés (Outre-mer) ainsi que sur des travaux divers de remise en état et de rénovation.

Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État (catégorie 52) : 0,62 M€ en AE et 0,31 M€ en CP

Il s'agit de dépenses d'investissement réalisées dans le domaine de l'informatique (achat de progiciels et applications informatiques nouvelles).

DÉPENSES D'INTERVENTION

L'ensemble des dépenses d'intervention qui s'élève à 0,43 M€ en AE et 0,42 M€ en CP correspondent à des erreurs d'imputations comptables et ont donc été retraitées en dépenses de fonctionnement de catégorie 31, dans la mesure où il s'agit de dépenses de communication (0,16 M€ en AE et 0,15 M€ CP), d'études (0,04 M€ en AE=CP), d'action sociale et prévention (0,03 M€ en AE=CP), d'affaires juridiques (0,11 M€ en AE=CP), et de dépenses de formation, concours et mobilité (0,09 M€ en AE=CP).

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Ces dépenses qui s'élèvent à 0,74 M€ en AE et en CP concernent le plan de rénovation des logements du ministère et ont donc été ré-imputées et justifiées en dépenses d'investissement de catégorie 51.

Action 08
Soutien à l'emploi dans le secteur culturel

	Prévision LFI			Réalisation		
(y.c. FdC et AdP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		43 000 000	**43 000 000**		31 990 097	**31 990 097**
Crédits de paiement		30 000 000	**30 000 000**		31 990 097	**31 990 097**

En 2019, le montant des dépenses au titre du soutien à l'emploi dans le secteur culturel s'est élevé à 31,99 M€ en AE et en CP, soit une exécution en AE inférieure à la LFI 2019 et une exécution en CP supérieure.

Les dispositifs de soutien sont les suivants :

- le fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS) créé en 2016 et qui, à travers ses cinq mesures, a pour objet de favoriser l'emploi durable dans le spectacle en apportant un soutien financier aux entreprises et établissements publics du spectacle ainsi qu'aux artistes et techniciens qu'ils emploient ;
- le fonds de professionnalisation et de solidarité géré par le groupe Audiens, dispositif d'indemnisation, via Pôle emploi, pour les artistes et techniciens arrivant au terme de leurs droits à l'assurance chômage (volet indemnisations), mais aussi dispositif de conseil et d'accompagnement dans les démarches de projet professionnel en vue de leur permettre de renouer avec une activité professionnelle (volet professionnel et social).

En ce qui concerne le FONPEPS, la complexité du dispositif initial et son lent démarrage ont conduit à entreprendre une refonte en 2019 (cinq mesures regroupées au lieu de neuf initialement), afin de le rendre plus lisible, plus simple, et mieux adapté aux besoins du secteur. Sur les cinq mesures, trois sont gérées par l'Agence de services et de paiement (ASP) :

- l'aide unique à l'embauche en CDI ou en CDD pour un salarié occupant des fonctions relevant des annexes VIII et X du règlement d'assurance chômage (techniciens et artistes) ;
- le dispositif de soutien à l'emploi du plateau artistique de spectacle vivant diffusé dans des salles de petites jauges (APAJ). Ce nouveau dispositif entré en vigueur à l'été 2018 concerne les artistes du spectacle vivant mais aussi le personnel technique attaché directement à la production d'un spectacle vivant, pour les représentations diffusées dans les salles d'une capacité d'accueil inférieure à 300 personnes ;
- le dispositif de soutien à l'emploi dans le secteur de l'édition phonographique (ADEP).

Une quatrième mesure, l'aide à la garde de jeunes enfants pour les artistes et les techniciens intermittents du spectacle (AGEDATI), est gérée par le groupe Audiens.

La cinquième mesure qui apporte un soutien à l'emploi artistique dans les cafés, bars, hôtels, restaurants est gérée par le GIP « Cafés Culture » et le collectif « Culture bar-bars » :

Ces crédits ont également permis de compenser la hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) pour les artistes-auteurs.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		200 000		200 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		200 000		200 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention	43 000 000	31 790 097	30 000 000	31 790 097
Transferts aux ménages	18 000 000	14 496 568	18 000 000	14 496 568
Transferts aux entreprises		14 385 271		14 385 271
Transferts aux autres collectivités	25 000 000	2 908 258	12 000 000	2 908 258
Total	**43 000 000**	**31 990 097**	**30 000 000**	**31 990 097**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel : 0,2 M€ en AE et en CP

Ces dépenses à hauteur de 0,2 M€ en AE et en CP correspondent aux frais de gestion de la Maison des artistes (MDA) et de l'association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs (AGESSA), dans le cadre de la gestion de la compensation de la hausse de la CSG pour les artistes-auteurs.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Dépenses de transferts aux ménages (catégorie 61) : 14,5 M€ en AE et en CP

En 2019, 17,46 M€ en AE et en CP ont été versés à l'AGESSA (10,48 M€) et à la MDA (6,99 M€) au titre de la prise en charge de la compensation de la hausse de la CSG pour les artistes-auteurs.

Par ailleurs, l'agence de service et de paiement (ASP) a reversé en 2019 au ministère 2,96 € en AE et en CP correspondant aux crédits non consommés en 2018, ramenant ainsi les dépenses de transferts aux ménages à 14,5 M€ en AE et en CP.

Dépenses de transferts aux entreprises (catégorie 62) : 14,39 M€ en AE et en CP

14,39 M€ en AE=CP ont été versés à l'ASP, ce qui lui a permis d'assurer le versement des aides dont il a la charge au titre du FONPEPS (cf. *supra*).

Le nombre de bénéficiaires tend à s'accroître depuis le lancement du dispositif, plus particulièrement s'agissant de l'aide en soutien à l'emploi du plateau artistique de spectacle vivant diffusé dans des salles de petites jauges (APAJ) qui a contribué à la progression de la consommation des crédits du Fonds.

Dépenses de transferts aux autres collectivités (catégorie 64) : 2,91 M€ en AE et en CP

Ont été versés au groupe Audiens, 2,3 M€ en AE et en CP au titre du fonds de professionnalisation et de solidarité, conformément à la LFI 2019 et 0,28 M€ en AE et en CP au titre de l'AGEDATI (contre 0,5 M€ en LFI 2019).

0,29 M€ ont été versés au groupement d'intérêts publics (GIP) Cafés Cultures et 0,04 M€ au Collectif Culture bar-bars, au titre du fonctionnement de leurs structures et de la prise en charge d'une partie de leur masse salariale spectacle vivant. La prévision d'exécution de ces deux mesures en LFI 2019 s'établissait à 0,11 M€.

Action 09
Langue française et langues de France

	Prévision LFI			Réalisation		
(y.c. FdC et AdP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		3 224 338	**3 224 338**		3 416 477	**3 416 477**
Crédits de paiement		3 224 338	**3 224 338**		3 371 764	**3 371 764**

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Titre et catégorie	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		80 603		37 390
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		80 603		37 390
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 224 338	3 335 874	3 224 338	3 334 374
Transferts aux entreprises		227 796		227 796
Transferts aux collectivités territoriales		248 135		248 135
Transferts aux autres collectivités	3 224 338	2 859 943	3 224 338	2 858 443
Total	**3 224 338**	**3 416 477**	**3 224 338**	**3 371 764**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel : 0,08 M€ en AE et 0,04 M€ en CP

Il s'agit de dépenses exécutées par erreur en catégorie 31 alors qu'il s'agissait de dépenses d'intervention.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Après ré-imputations, le montant des dépenses d'intervention au titre des missions de la délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) s'élève à 3,42 M€ en AE et 3,37 M€ en CP comme suit :

Destination de la subvention (en €)	Crédits centraux			Crédits déconcentrés			Total		
	LFI	Exécution		LFI	Exécution		LFI	Exécution	
	AE=CP	AE	CP	AE=CP	AE	CP	AE=CP	AE	CP
Total	**2 200 000**	**2 107 814**	**2 064 601**	**1 024 338**	**1 308 663**	**1 307 163**	**3 224 338**	**3 416 477**	**3 371 764**
Emploi et diffusion de la langue française	500 000	595 103	551 890		77 893	77 193	500 000	672 996	629 083
Maîtrise de la langue et action territoriale	510 000	565 381	565 381		450 166	450 166	510 000	1 015 547	1 015 547
dont contribution au Centre européen pour les langes vivantes de Graz	*260 000*	*260 000*	*260 000*		*0*	*0*	*260 000*	*260 000*	*260 000*
Enrichissement de la langue française	200 000	158 900	158 900		22 000	22 000	200 000	180 900	180 900
Langues de France	350 000	315 550	315 550		657 704	656 904	350 000	973 254	972 454
dont fonds incitatif pour les outre-mer	*100 000*						*100 000*	*0*	*0*
Observation des pratiques linguistiques	140 000	125 380	125 380		0	0	140 000	125 380	125 380
Sensibilisation et développement des publics	300 000	256 500	256 500		100 900	100 900	300 000	357 400	357 400
Langues et numérique	200 000	91 000	91 000		0	0	200 000	91 000	91 000

Crédits centraux : 2,11 M€ en AE et 2,06 M€ en CP

Ces crédits ont contribué au financement d'actions en faveur de la francophonie et du plurilinguisme, de l'emploi du français dans le domaine des sciences, de l'innovation et de la diversité linguistique et de la traduction (0,6 M€ en AE et 0,57 M€ en CP).

Plusieurs actions ont également été soutenues autour de la lutte contre l'illettrisme et de la maîtrise du français. Ainsi, un appel à projets national a permis de renforcer l'action des acteurs en faveur de la maîtrise de la langue française. Par ailleurs, le ministère de la Culture a versé 0,26 M€ en AE et en CP au titre de sa contribution au Centre européen pour les langues vivantes de Graz.

Ces crédits ont aussi permis de soutenir des réseaux nationaux et internationaux en vue de l'enrichissement de la langue française dans le domaine scientifique (promotion de la terminologie, échanges scientifiques, réalisation et publication de vocabulaires et dictionnaires spécialisés). A ce titre, un colloque international « Pour des sciences en français et en d'autres langues » s'est tenu le 15 novembre 2019 à l'Institut de France, en présence d'universitaires du monde entier et de nombreux responsables de la communauté scientifique, pour promouvoir le rôle des langues et du plurilinguisme dans les sciences.

Le ministère de la Culture a également contribué à hauteur de 0,62 M€ au développement des langues d'Outre-mer.

En termes de grands rendez-vous de sensibilisation et développement des publics, peuvent être notés les partenariats avec les médias, les manifestations, les concours et ateliers comme par exemple la semaine de la langue française et de la francophonie.

Dans l'univers du numérique et de la normalisation, ces crédits ont permis la mise au point du Dictionnaire des francophones, numérique et collaboratif, accessible sur téléphone portable, en collaboration avec un grand nombre de partenaires institutionnels et scientifiques, et en lien étroit avec la Présidence de la République.

Crédits déconcentrés (y compris les collectivités d'outre-mer) : 1,31 M€ en AE et en CP

La politique linguistique portée par la DGLFLF se décline également sur l'ensemble du territoire avec comme objectif la consolidation, la structuration et la valorisation des initiatives de terrain.

Ont ainsi été soutenues en DRAC, plusieurs actions en faveur de la valorisation et de la promotion de la langue française et des langues de France.

Exemples de régions soutenues par la DGLFLF :

- en Nouvelle-Aquitaine, soutien de plusieurs initiatives dont celles de l'Office public de la langue Basque (0,37 M€) ;
- en Occitanie, soutien d'opérations diverses dont celles du CIRDOC de Béziers (0,17 M€) et celles en faveur de la langue occitane (0,03 M€) ;
- en Bretagne, soutien à hauteur de 0,21 M€ dont 0,15 M€ à l'Office public de la langue Bretonne ;
- en région Pays de la Loire, actions en faveur de l'illustration de la langue française et du gallo (0,02 M€).

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision LFI		Réalisation	
Opérateur financé (Programme chef de file)	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CAMPUS France (P185)	**0**	**0**	**182 144**	**182 144**
Transferts	0	0	182 144	182 144
ASP - Agence de services et de paiement (P149)	**0**	**0**	**14 385 271**	**14 385 271**
Transferts	0	0	14 385 271	14 385 271
ONAC-VG - Office national des anciens combattants et victimes de guerre (P169)	**0**	**0**	**4 250**	**4 250**
Transferts	0	0	4 250	4 250
CAPA - Cité de l'architecture et du patrimoine (P175)	**0**	**0**	**105 000**	**105 000**
Subventions pour charges de service public	0	0	95 000	95 000
Transferts	0	0	10 000	10 000
ONF - Office national des forêts (P149)	**0**	**0**	**5 000**	**5 000**
Transferts	0	0	5 000	5 000
CMN - Centre des monuments nationaux (P175)	**0**	**0**	**992 790**	**1 002 790**
Subventions pour charges de service public	0	0	840 000	850 000
Dotations en fonds propres	0	0	60 690	60 690
Transferts	0	0	92 100	92 100
CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou (P175)	**0**	**0**	**160 729**	**160 729**
Subventions pour charges de service public	0	0	117 000	117 000
Transferts	0	0	43 729	43 729
EPMQB - Etablissement public du musée du quai Branly (P175)	**0**	**0**	**334 000**	**334 000**
Subventions pour charges de service public	0	0	310 000	310 000
Transferts	0	0	24 000	24 000
EPV - Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles (P175)	**0**	**0**	**1 252 228**	**1 252 228**
Subventions pour charges de service public	0	0	902 228	902 228
Dotations en fonds propres	0	0	350 000	350 000
Etablissement public du château de Fontainebleau (P175)	**0**	**0**	**66 360**	**91 360**
Subventions pour charges de service public	0	0	14 000	14 000
Dotations en fonds propres	0	0	47 360	47 360
Transferts	0	0	5 000	30 000
INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives (P175)	**0**	**0**	**82 500**	**82 500**
Transferts	0	0	82 500	82 500
Musée des arts décoratifs (P175)	**0**	**0**	**216 000**	**216 000**
Subventions pour charges de service public	0	0	216 000	216 000
MuCEM - Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (P175)	**0**	**0**	**93 000**	**93 000**
Subventions pour charges de service public	0	0	35 000	35 000
Transferts	0	0	58 000	58 000
Musée d'Orsay et musée de l'Orangerie (P175)	**0**	**0**	**118 000**	**118 000**
Subventions pour charges de service public	0	0	118 000	118 000
Musée du Louvre (P175)	**0**	**0**	**998 840**	**998 840**
Subventions pour charges de service public	0	0	836 340	836 340
Dotations en fonds propres	0	0	162 500	162 500
Musée Guimet (P175)	**0**	**0**	**130 000**	**130 000**

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	0	0	100 000	100 000
Transferts	0	0	30 000	30 000
Musée Henner-Moreau (P175)	**0**	**0**	**5 000**	**5 000**
Subventions pour charges de service public	0	0	5 000	5 000
Centre national de la danse (P131)	**0**	**0**	**183 685**	**183 685**
Subventions pour charges de service public	0	0	147 000	147 000
Transferts	0	0	36 685	36 685
Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris (P131)	**0**	**0**	**3 472 000**	**3 472 000**
Subventions pour charges de service public	0	0	3 402 000	3 402 000
Transferts	0	0	70 000	70 000
CNAP - Centre national des arts plastiques (P131)	**0**	**0**	**78 000**	**78 000**
Subventions pour charges de service public	0	0	48 000	48 000
Dotations en fonds propres	0	0	30 000	30 000
CNV - Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (P131)	**0**	**0**	**1 105 197**	**1 105 197**
Subventions pour charges de service public	0	0	1 090 197	1 090 197
Transferts	0	0	15 000	15 000
Comédie Française (P131)	**0**	**0**	**20 000**	**20 000**
Subventions pour charges de service public	0	0	20 000	20 000
EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette (P131)	**0**	**0**	**48 000**	**48 000**
Subventions pour charges de service public	0	0	48 000	48 000
Etablissement public Cité de la céramique - Sèvres et Limoges (P131)	**0**	**0**	**42 258**	**42 258**
Dotations en fonds propres	0	0	42 258	42 258
Opéra comique (P131)	**0**	**0**	**90 000**	**90 000**
Subventions pour charges de service public	0	0	90 000	90 000
Opéra national de Paris (P131)	**0**	**0**	**50 000**	**50 000**
Subventions pour charges de service public	0	0	50 000	50 000
BPI - Bibliothèque publique d'information (P334)	**0**	**0**	**25 000**	**25 000**
Transferts	0	0	25 000	25 000
AFR - Académie de France à Rome (P224)	**5 245 000**	**5 245 000**	**5 227 022**	**0**
Subventions pour charges de service public	4 817 000	4 817 000	4 760 413	0
Dotations en fonds propres	428 000	428 000	466 609	0
Centre national des arts du cirque (P224)	**3 397 000**	**3 397 000**	**3 387 891**	**3 387 891**
Subventions pour charges de service public	3 328 000	3 328 000	3 221 251	3 221 251
Dotations en fonds propres	69 000	69 000	113 549	113 549
Transferts	0	0	53 091	53 091
CNSAD - Conservatoire national supérieur d'art dramatique (P224)	**3 884 000**	**3 884 000**	**4 028 771**	**4 028 771**
Subventions pour charges de service public	3 786 000	3 786 000	3 882 300	3 882 300
Dotations en fonds propres	98 000	98 000	112 571	112 571
Transferts	0	0	33 900	33 900
CNSMD Lyon - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (P224)	**14 112 000**	**14 112 000**	**14 067 253**	**14 067 253**
Subventions pour charges de service public	13 377 000	13 377 000	13 315 730	13 315 730
Dotations en fonds propres	735 000	735 000	725 766	725 766
Transferts	0	0	25 757	25 757
CNSMD Paris - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (P224)	**25 748 000**	**25 748 000**	**25 803 995**	**33 578 995**
Subventions pour charges de service public	25 552 000	25 552 000	25 551 941	25 551 941
Dotations en fonds propres	196 000	196 000	196 021	7 906 021
Transferts	0	0	56 033	121 033

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Ecole du Louvre (P224)	**2 111 000**	**2 111 000**	**2 204 967**	**2 204 967**
Subventions pour charges de service public	1 866 000	1 866 000	1 920 246	1 920 246
Dotations en fonds propres	245 000	245 000	273 721	273 721
Transferts	0	0	11 000	11 000
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P224)	**51 696 000**	**51 696 000**	**52 845 430**	**52 890 689**
Subventions pour charges de service public	48 746 000	48 746 000	48 786 345	48 786 345
Dotations en fonds propres	2 950 000	2 950 000	2 289 400	2 289 400
Transferts	0	0	1 769 685	1 814 944
Musée Picasso (P175)	**0**	**0**	**37 000**	**37 000**
Subventions pour charges de service public	0	0	25 000	25 000
Transferts	0	0	12 000	12 000
Théâtre national de Chaillot (P131)	**0**	**0**	**30 000**	**30 000**
Subventions pour charges de service public	0	0	30 000	30 000
Ecoles d'art en Région (P224)	**12 159 000**	**12 159 000**	**12 433 231**	**12 113 231**
Subventions pour charges de service public	9 213 000	9 213 000	9 465 292	9 465 292
Dotations en fonds propres	2 946 000	2 946 000	2 766 059	2 446 059
Transferts	0	0	201 880	201 880
Théâtre national de la Colline (P131)	**0**	**0**	**60 000**	**60 000**
Subventions pour charges de service public	0	0	60 000	60 000
ENSAD - Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (P224)	**12 031 000**	**12 031 000**	**11 681 758**	**11 681 758**
Subventions pour charges de service public	11 563 000	11 563 000	11 222 822	11 222 822
Dotations en fonds propres	468 000	468 000	405 880	405 880
Transferts	0	0	53 056	53 056
CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée (P334)	**0**	**0**	**80 000**	**80 000**
Transferts	0	0	80 000	80 000
ENSBA - Ecole nationale supérieure des beaux-arts (P224)	**8 387 000**	**8 387 000**	**8 428 898**	**8 428 898**
Subventions pour charges de service public	7 995 000	7 995 000	7 977 988	7 977 988
Dotations en fonds propres	392 000	392 000	380 278	380 278
Transferts	0	0	70 632	70 632
TNS - Théâtre national de Strasbourg (P131)	**0**	**0**	**94 248**	**94 248**
Subventions pour charges de service public	0	0	60 000	60 000
Transferts	0	0	34 248	34 248
Cinémathèque française (P334)	**0**	**0**	**13 367**	**13 367**
Transferts	0	0	13 367	13 367
ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle (P224)	**4 601 000**	**4 601 000**	**4 321 704**	**4 321 704**
Subventions pour charges de service public	4 330 000	4 330 000	4 032 362	4 032 362
Dotations en fonds propres	271 000	271 000	263 344	263 344
Transferts	0	0	25 998	25 998
ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son (P224)	**0**	**0**	**86 827**	**86 827**
Subventions pour charges de service public	0	0	86 827	86 827
Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais (P175)	**0**	**0**	**375 000**	**375 000**
Subventions pour charges de service public	0	0	265 000	265 000
Transferts	0	0	110 000	110 000
CIEP - Centre international d'études pédagogiques (P214)	**0**	**0**	**1 460**	**1 460**
Transferts	0	0	1 460	1 460
EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée (P175)	**0**	**0**	**39 000**	**39 000**
Subventions pour charges de service public	0	0	18 000	18 000
Transferts	0	0	21 000	21 000
INP - Institut national du patrimoine (P224)	**6 216 000**	**6 216 000**	**6 205 631**	**6 205 631**
Subventions pour charges de service public	6 118 000	6 118 000	5 997 702	5 997 702

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dotations en fonds propres	98 000	98 000	140 260	140 260
Transferts	0	0	67 669	67 669
Institut Français (P185)	**0**	**0**	**1 408 500**	**1 408 500**
Transferts	0	0	1 408 500	1 408 500
Réseau Canopé (P214)	**0**	**0**	**269 356**	**274 656**
Transferts	0	0	269 356	274 656
OPPIC - Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (P224)	**12 216 000**	**12 216 000**	**12 237 777**	**12 237 777**
Subventions pour charges de service public	12 216 000	12 216 000	12 237 777	12 237 777
Universités et assimilés (P150)	**0**	**0**	**3 658 093**	**3 630 011**
Subventions pour charges de service public	0	0	49 700	49 700
Transferts	0	0	3 608 393	3 580 311
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)	**0**	**0**	**44 500**	**32 500**
Transferts	0	0	44 500	32 500
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	**0**	**0**	**131 200**	**131 200**
Subventions pour charges de service public	0	0	62 500	62 500
Transferts	0	0	68 700	68 700
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)	**0**	**0**	**39 000**	**39 000**
Subventions pour charges de service public	0	0	30 000	30 000
Transferts	0	0	9 000	9 000
Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)	**0**	**0**	**29 139 610**	**29 139 610**
Transferts	0	0	29 139 610	29 139 610
Communautés d'universités et d'établissements (P150)	**0**	**0**	**37 500**	**37 500**
Transferts	0	0	37 500	37 500
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	**0**	**0**	**59 591**	**47 865**
Transferts	0	0	59 591	47 865
CNES - Centre national d'études spatiales (P193)	**0**	**0**	**2 000**	**2 000**
Transferts	0	0	2 000	2 000
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique (P172)	**0**	**0**	**233 000**	**236 000**
Transferts	0	0	233 000	236 000
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)	**0**	**0**	**10 000**	**10 000**
Transferts	0	0	10 000	10 000
Universcience (P186)	**0**	**0**	**67 000**	**67 000**
Transferts	0	0	67 000	67 000
MNS - Musée national du sport (P219)	**0**	**0**	**16 000**	**16 000**
Transferts	0	0	16 000	16 000
EPIDe - Etablissement public d'insertion de la défense (P102)	**0**	**0**	**3 000**	**3 000**
Transferts	0	0	3 000	3 000
Total	**161 803 000**	**161 803 000**	**223 054 833**	**225 319 562**
Total des subventions pour charges de service public	152 907 000	152 907 000	161 542 962	156 792 549
Total des dotations en fonds propres	8 896 000	8 896 000	8 826 266	15 749 657
Total des transferts	0	0	52 685 605	52 777 356

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT CE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Opérateur Réalisation 2018 *Prévision 2019* Réalisation 2019	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
AFR - Académie de France à Rome		47	0	0	0	0
	0	*47*	*0*	*0*	*0*	*0*
	0	46	0	0	0	0
Centre national des arts du cirque		36	1	0	0	0
	0	*37*	*0*	*0*	*0*	*0*
	0	36	3	0	0	0
CNSAD - Conservatoire national supérieur d'art dramatique		41	1	0	0	0
	18	*42*	*0*	*0*	*0*	*0*
	17	38	1	0	0	0
CNSMD Lyon - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon		204	1	0	0	0
	0	*206*	*0*	*0*	*0*	*0*
	0	206	1	0	1	0
CNSMD Paris - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris		347	4	0	0	0
	93	*350*	*0*	*0*	*0*	*0*
	89	346	4	4	0	0
Ecole du Louvre		35	3	0	2	1
	50	*32*	*0*	*0*	*0*	*0*
	50	30	2	0	2	0
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture		915	58	0	0	0
	1 751	*907*	*0*	*0*	*0*	*0*
	1 797	905	66	26	11	0
Ecoles d'art en Région		94	7	4	0	0
	270	*96*	*0*	*0*	*0*	*0*
	264	97	5	0	0	0
ENSAD - Ecole nationale supérieure des arts décoratifs		139	4	0	0	0
	63	*152*	*0*	*0*	*0*	*0*
	55	147	7	0	0	0
ENSBA - Ecole nationale supérieure des beaux-arts		104	0	0	0	0
	98	*112*	*0*	*0*	*0*	*0*
	94	105	0	0	0	0
ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle		63	2	2	0	0
	0	*68*	*0*	*0*	*0*	*0*
	0	65	2	0	0	0
ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son		61	1	0	0	0
	0	*62*	*0*	*0*	*0*	*0*
	0	61	2	0	0	0
INP - Institut national du patrimoine		44	0	0	0	0
	40	*47*	*0*	*0*	*0*	*0*
	52	43	0	0	0	0
OPPIC - Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture		114	3	0	3	0
	0	*125*	*7*	*7*	*0*	*0*
	0	114	3	3	0	0
Total		**2 244**	**85**	**6**	**5**	**1**
	2 383	***2 283***	***7***	***7***	***0***	***0***
	2 418	**2 239**	**96**	**33**	**14**	**0**

** Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019*

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CHEF DE FILE

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2018	2 367	2 244
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2018	0	0
Impact du schéma d'emplois 2019	**-31**	**0**
Solde des transferts T2/T3	-53	0
Solde des transferts internes	0	0
Solde des mesures de périmètre	0	0
Corrections techniques	0	0
Abattements techniques	0	0
Emplois sous plafond 2019 *	**2 283**	**2 239**

** Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019*

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2019 en ETP	-31	0

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS

	Budget initial	Compte financier
AFR - Académie de France à Rome	0	0
Centre national des arts du cirque	0	0
CNSAD - Conservatoire national supérieur d'art dramatique	0	0
CNSMD Lyon - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon	0	0
CNSMD Paris - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris	0	0
Ecole du Louvre	0	0
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture	0	1 165 000
Ecoles d'art en Région	0	0
ENSAD - Ecole nationale supérieure des arts décoratifs	0	0
ENSBA - Ecole nationale supérieure des beaux-arts	0	31 000
ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle	0	0
ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son	0	0
INP - Institut national du patrimoine	0	0
OPPIC - Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture	0	0
Total	**0**	**1 196 000**

OPÉRATEURS

AFR - ACADÉMIE DE FRANCE À ROME

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	**829**	**829**	**855**	**855**	**829**	
Dotations en fonds propres	829	829	855	855	829	
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	**5 196**	**5 196**	**5 245**	**5 245**	**5 227**	
Subventions pour charges de service public	4 781	4 781	4 817	4 817	4 760	
Dotations en fonds propres	415	415	428	428	467	
Total	**6 025**	**6 025**	**6 100**	**6 100**	**6 056**	

Sur le programme 175 « Patrimoine », l'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 s'explique par l'application de la mise en réserve de précaution sur la dotation en fonds propres (-26 k€ en AE=CP).

Sur le programme 224 « Transmissions des savoirs et démocratisation de la culture », en fonctionnement, l'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019, s'explique par :

- l'application de la mise en réserve de précaution sur la subvention pour charges de service public (-97 k€ en AE=CP) ;
- l'octroi d'une subvention complémentaire pour l'édition 2019 du festival ¡ Viva Villa ! (+40 k€ en AE=CP) ;

En investissement sur ce même programme, l'écart de +39 k€ en AE=CP s'explique par :

- l'application de la mise en réserve de précaution sur la dotation en fonds propres (-13 k€ en AE=CP) ;
- l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour le remplacement du conduit d'alimentation principale en gaz, dans le cadre du plan de rénovation ministériel des logements 2019 (52 k€ en AE=CP).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**47**	**47**	**46**
– sous plafond	47	47	46
– hors plafond			
dont contrats aidés			
dont apprentis			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'écart entre la prévision 2019 de 47 ETPT et l'exécution 2019 de 46 ETPT s'explique par la vacance de plusieurs emplois durant l'année 2019.

CENTRE NATIONAL DES ARTS DU CIRQUE

En 2019, une nouvelle direction des études et de l'insertion professionnelle a été mise en place Cette restructuration doit permettre davantage de cohérence et de lien entre les missions de formation initiale et celles relatives à l'insertion professionnelle. Dans le cadre de la formation continue, le CNAC a mis en place deux nouvelles certifications en arts équestres. Il a par ailleurs été réalisé une enquête approfondie d'insertion professionnelle sur l'ensemble des promotions. En matière de recherche, le CNAC a initié deux chantiers, l'un portant sur la santé et le soin des artistes de cirque et l'autre sur le développement durable dans les arts du cirque.

Le 7 décembre 2019, le CNAC et la Ville de Châlons-en-Champagne ont inauguré une micro-folie, musée numérique réunissant plus de 1 000 œuvres provenant de douze institutions et musées nationaux à découvrir sous forme numérique.

Enfin, l'établissement a engagé une démarche d'autoévaluation dans le cadre de la campagne d'accréditation qui sera présentée lors du prochain CNESERAC.

Gouvernance et pilotage stratégique

L'établissement est dirigé par Gérard Fasoli. Il est placé sous la présidence de Frédéric Durnerin, qui a pris ses fonctions le 24 janvier 2019, en remplacement de Martine Tridde-Mazloum.

Un contrat pluriannuel d'objectif a été signé le 17 décembre 2016, pour couvrir les exercices 2017 à 2019.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	**3 336**	**3 336**	**3 397**	**3 397**	**3 388**	**3 388**
Subventions pour charges de service public	3 238	3 238	3 328	3 328	3 221	3 221
Dotations en fonds propres	65	65	69	69	114	114
Transferts	33	33			53	53
P186 – Recherche culturelle et culture scientifique					**8**	**8**
Subventions pour charges de service public					8	8
Total	**3 336**	**3 336**	**3 397**	**3 397**	**3 396**	**3 396**

L'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme 224 « Transmissions des savoirs et démocratisation de la culture », s'explique en fonctionnement, par l'application de la mise en réserve de précaution (107 k€ en AE=CP).

En investissement, l'écart s'explique par :

- l'application de la mise en réserve de précaution (-2 k€ en AE=CP) ;
- le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de la rénovation des installations électriques des locaux mis à disposition du PALC, Pôle National Cirque (+47 k€ en AE=CP).

Des transferts, ont par ailleurs été effectués sur ce programme au titre de :

- l'action EAC de l'établissement, qu'il s'agisse des initiatives en faveur des formateurs ou de l'accompagnement des pratiques (38,5 k€ en AE=CP) ;
- la formation continue (20 k€ en AE=CP) ;
- l'aide à la mobilité des étudiants boursiers (5,3 k€ en AE=CP) ;
- le développement de la recherche de l'établissement, et notamment via des contrats doctoraux (30 k€ en AE=CP).

Enfin, l'établissement a bénéficié d'une subvention provenant du programme 186 « Recherche culturelle et scientifique », au titre du projet de recherche « Santé » (8 k€ en AE=CP).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**37**	**37**	**39**
– sous plafond	36	37	36
– hors plafond	1		3
dont contrats aidés			
dont apprentis			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'autorisation d'emploi votée en LFI (37 ETPT) n'a pas été entièrement consommée (-1 ETPT) car un emploi lié à la Chaire Icima initialement inscrit sous-plafond a finalement été financé par des subventions dédiées.

CNSAD - CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR D'ART DRAMATIQUE

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	**3 884**	**3 884**	**3 884**	**3 884**	**4 029**	**4 029**
Subventions pour charges de service public	3 780	3 780	3 786	3 786	3 882	3 882
Dotations en fonds propres	98	98	98	98	113	113
Transferts	6	6			34	34
Total	**3 884**	**3 884**	**3 884**	**3 884**	**4 029**	**4 029**

L'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme 224 « Transmissions des savoirs et démocratisation de la culture », s'explique en fonctionnement, par :

- l'application de la mise en réserve de précaution (-4 k€ en AE=CP) ;
- le versement de subventions complémentaires visant à soutenir le développement de l'activité, notamment son action en faveur de la diversité (100 k€ en AE=CP).

En investissement, l'écart résulte de :

- l'application de la mise en réserve de précaution (-3 k€ en AE=CP) ;
- le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de l'explosion qui a touché les locaux (+17,5 k€ en AE=CP).

Enfin, l'établissement a bénéficié de transferts au titre :

- du programme artistes intervenants en milieu scolaire AIMS (20,5 k€ en AE=CP) ;
- des aides à la mobilité internationale des étudiants boursiers (8,4 k€ en AE=CP) ;
- de l'accueil conjoint d'élèves de l'école du TEA par le CNSAD et l'Ecole de Limoges (10 k€ en AE=CP).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**42**	**42**	**39**
– sous plafond	41	42	38
– hors plafond	1		1
dont contrats aidés			
dont apprentis			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		**18**	**17**
– rémunérés par l'État par ce programme		18	17
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

Les emplois rémunérés par l'établissement s'établissent à 39 ETPT. L'autorisation d'emploi votée en LFI n'a pas été entièrement consommée (-4 ETPT) en raison d'ajustements pédagogiques.

Les emplois rémunérés en titre 2 s'établissent à 17 ETPT, soit une exécution légèrement inférieure aux prévisions en raison de deux postes en partie vacants sur l'année.

CNSMD LYON - CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LYON

Principaux faits structurants de l'année 2019

Fort de ses 30 professeurs, assistants et accompagnateurs permanents, le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (CNSMDL) a accueilli 664 inscrits. Ces 554 musiciens et 110 danseurs se sont vu délivrer un enseignement dans 45 disciplines principales accessibles sur concours et 90 disciplines complémentaires.

En 2019, l'ensemble des équipes pédagogiques et administratives ont été mobilisé dans la procédure de renouvellement de l'accréditation de l'établissement dans sa mission de service public d'enseignement supérieur de musique et danse, ainsi que dans l'élaboration du nouveau projet d'établissement.

Enfin, l'établissement s'est particulièrement engagé en faveur de son rayonnement international. Ainsi, le CNSMD de Lyon a rejoint le projet européen de partenariat stratégique VIOLANET- European Viola da Gamba Network. Grâce à un financement de 10 k€ du ministère de la Culture, le Jeune Ballet quant à lui a participé à la 1ère édition de *Camping à l'international*, organisée à Taipei par le Tpac Performing Arts Center et le Centre national de la Danse.

Gouvernance et pilotage stratégique

Mathieu Ferey a été nommé Directeur par arrêté ministériel en date du 2 janvier 2019 et a pris ses fonctions le 1er février 2019. La direction générale adjointe est assurée Madame Coralie WALUGA depuis le 8 septembre 2019.

Depuis le 1er décembre 2019, l'établissement est placé sous la présidence d'Anne Poursin qui succède à Catherine Tsekenis, nommée directrice du Centre national de la Danse.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	**14 019**	**14 019**	**14 112**	**14 112**	**14 067**	**14 067**
Subventions pour charges de service public	13 302	13 302	13 377	13 377	13 316	13 316
Dotations en fonds propres	706	706	735	735	726	726
Transferts	11	11			26	26
Total	**14 019**	**14 019**	**14 112**	**14 112**	**14 067**	**14 067**

L'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme 224 « Transmissions des savoirs et démocratisation de la culture » s'explique, en fonctionnement, par :

- L'application de la réserve de précaution (-156 k€ en AE=CP) ;
- L'octroi de compléments de subvention visant à financer l'action EAC de l'établissement, la mise en œuvre d'une validation des acquis et de l'expérience (VAE), le rattrapage indemnitaire, le financement du projet de mobilité « Camping Asie », ainsi que le monitorat (+94 k€ en AE=CP).

L'écart observé en investissement trouve son explication dans :

- L'application de la réserve de précaution (-22 k€ en AE=CP) ;
- L'octroi d'un complément de subvention visant à couvrir des opérations de rénovation (+13 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, un transfert de 26 k€ en AE=CP a été effectué au titre de l'accompagnement des étudiants boursiers (FNAUAC et mobilité internationale).

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement
La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	11 490	11 573	Subventions de l'État	13 284	13 352
dont charges de pensions civiles	*592*	*634*	*– subventions pour charges de service public*	*13 284*	*13 352*
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	3 545	3 628	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	114	187
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	820	931	Autres produits	1 296	1 505
dont dotations aux amortissements et provisions	*820*	*931*	*dont reprises aux amortissements et provisions*		*765*
dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés			*dont produits de cession d'éléments d'actif*	*5*	
			dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	*630*	
Total des charges	**15 035**	**15 201**	**Total des produits**	**14 694**	**15 044**
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	341	157
Total : équilibre du CR	15 035	15 201	Total : équilibre du CR	15 035	15 201

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement	156		Capacité d'autofinancement		9
Investissements	2 448	1 270	Financement de l'actif par l'État	713	713
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	5	145
Remboursement des dettes financières		8	Augmentation des dettes financières		8
Total des emplois	**2 604**	**1 278**	**Total des ressources**	**718**	**875**
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	1 886	403

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

En droits constatés, les charges connaissent une augmentation de +0,16 M€ en raison de l'augmentation de la masse salariale et de dotations aux amortissements liées à la politique immobilière de l'établissement, supérieures au prévisionnel. Cette augmentation est couverte par des produits plus importants que prévus, qu'il s'agisse de financements complémentaires de l'État, ou de produits non décaissables (+0,35 M€).

Ces facteurs permettent de contenir le déficit, ramené à 0,16 M€, et d'améliorer très nettement la CAF (+165 k€). Celle-ci est légèrement positive, elle s'avère néanmoins insuffisante au regard des besoins en investissement, qui ont donc dû être différés (-1,17 M€).

Dans cette perspective, l'amélioration du fonds de roulement de +3 M€ doit être abordée avec prudence, et ce d'autant plus que celui-ci est en partie fléché sur le projet d'extension immobilière.

Il est à noter que le montant affiché au titre de la SCSP (soit 13,52 M€) intègre l'ensemble des contributions consenties par l'État en 2019, y compris la subvention exceptionnelle d'investissement visant à couvrir des opérations de mise à niveau de l'équipement (13 k€). Cela explique que seule la dotation en fonds propre soit affichée au titre de l'actif financé par l'État.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	11 490	11 490	11 577	11 577
Fonctionnement	3 300	2 725	2 746	2 587
Intervention	0	0	0	0
Investissement	2 448	2 448	788	1 270
Total des dépenses AE (A) CP (B)	**17 238**	**16 663**	**15 111**	**15 434**
Dépenses de pensions civiles globales	592	592	635	635

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	**13 968**	**14 124**
Subvention pour charges de service public	13 222	13 222
Autres financements de l'État	62	130
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	10	19
Recettes propres	674	753
Recettes fléchées	**809**	**822**
Financements de l'État fléchés	713	713
Autres financements publics fléchés	0	70
Recettes propres fléchées	96	39
Total des recettes (C)	**14 777**	**14 946**
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	**0**	**0**
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	**1 886**	**488**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Enseignements, services communs et pédagogiques	*7 671* 7 369	*844* 829	*805* 792	*0* 0	*0* 0	*167* 232	*163* *312*	***8 682*** **8 430**	***8 639*** **8 473**
Fonctions support	*3 812* 4 207	*2 378* 1 842	*1 845* 1 721	*0* 0	*0* 0	*2 281* 556	*2 285* *958*	***8 471*** **6 605**	***7 942*** **6 886**
Recherche	*7* 2	*17* 18	*17* 18	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***24*** **20**	***24*** **20**
Valorisation et diffusion culturelle	*0* 0	*61* 57	*58* 57	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***61*** **57**	***58*** **57**
Total	***11 490*** **11 578**	***3 300*** **2 746**	***2 725*** **2 588**	***0*** **0**	***0*** **0**	***2 448*** **788**	***2 448*** ***1 270***	***17 238*** **15 112**	***16 663*** **15 436**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	**1 886**	**488**
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	8	8
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	5	10
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	**1 899**	**506**
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	**0**	**0**
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	100
Total des besoins	**1 899**	**506**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	**0**	**0**
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	8	8
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	66
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	**8**	**74**
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	**1 891**	**432**
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	138	532
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 753	0
Total des financements	**1 899**	**506**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

Les dépenses sont exécutées à hauteur de 93 % en AE (soit -1,5 M€) et 93 % en CP (soit -1,2 M€).

Les dépenses liées aux fonctions support affichent une baisse significative (-1,3 M€ en AE et -1,05 M€ en CP) en raison du report d'opérations de mises à niveau de l'équipement (-1,5 M€ en AE et -1,3 M€ en CP).

Le déficit budgétaire est ramené à 0,487 M€ (soit une amélioration de 1,4 M€) sous l'effet :

- Du report d'opérations d'investissement, qui allègent le volume des dépenses (-1,4 M€ en AE et -0,98 M€ en CP)

De recettes supérieures au prévisionnel, résultant de subventions complémentaires de l'État ou des autres collectivités (+72 k€), ainsi que des ressources propres générées par l'activité (+84 k€)

Par ailleurs, le besoin en termes de personnels pédagogique a pu être réduit en cours d'année (soit -0,21 M€ en AE et -0,17 M€).

Le déficit budgétaire s'améliore sous l'effet du report des opérations d'investissements. Celui-ci permet de contenir le prélèvement sur la trésorerie à hauteur de 532 k€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**205**	**206**	**207**
– sous plafond	204	206	206
– hors plafond	1		1
dont contrats aidés			
dont apprentis			*1*
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

Le CNSMD de Lyon consomme l'intégralité du plafond d'emploi notifié, qu'il s'agisse de :

- Ceux qu'il rémunère directement (206 ETPT) ;
- Celui qui est rémunéré par l'État, soit le directeur de la recherche.

CNSMD PARIS - CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS

Principaux faits structurants de l'année 2019

Fort de ses 385 professeurs et de son équipe administrative de 172 agents, l'établissement a accueilli 1 377 élèves en 2019. Afin de favoriser leur apprentissage de la scène, ces derniers ont été mobilisés sur 376 manifestations publiques, largement soutenues en termes de communication.

Le conservatoire a poursuivi en 2019 sa politique de diversification des publics et de médiation conformément aux engagements du ministère de la Culture. Les actions dans ce domaine sont au nombre de 63 (soit 8 de plus qu'en 2018) : 20 concerts solidaires (structures de la santé ou du handicap, EHPAD, centre d'hébergement d'urgence pour migrants), 22 actions en direction des scolaires (principalement les établissements du 19e arrondissement et de Seine-Saint-Denis), formation d'artistes intervenants en milieu scolaire (AIMS) sous forme de résidences en établissement scolaires, etc.

Enfin, l'établissement est toujours engagé dans une importante campagne de modernisation de ses moyens et de ses outils. Celle-ci recoupe, au-delà de l'enjeu immobilier, une mise à niveau des systèmes informatiques. Ainsi, la médiathèque a terminé la mise en œuvre d'une ré-informatisation ambitieuse qui fait du Conservatoire de Paris un établissement pionnier en matière de système d'information documentaire. Un schéma numérique a par ailleurs été déployé en 2019 avec pour objectif de répondre aux nouvelles pratiques numériques en matière pédagogique, en remplaçant les modules logiciels développés en interne.

Gouvernance et pilotage stratégique

La présidence du conseil d'administration est assurée par Sandra Lagumina.

Bruno Mantovani a quitté son poste de directeur de l'établissement fin juillet 2019, après neuf ans de directorat.

Hugues Ghenassia de Ferrand, directeur adjoint, puis Anne-Marie Le Guével, inspectrice générale des affaires culturelles, ont été nommés successivement à la direction par *interim* du Conservatoire, jusqu'à la nomination d'Émilie Delorme par arrêté ministériel du 11 décembre 2019.

Le renouvellement du contrat de performance, arrivé à échéance fin 2018, a été suspendu en l'attente de ce recrutement.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création	**100**	**100**				
Dotations en fonds propres	100	100				
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	**32 963**	**30 698**	**25 748**	**25 748**	**25 804**	**33 579**
Subventions pour charges de service public	25 566	25 566	25 552	25 552	25 552	25 552
Dotations en fonds propres	7 195	4 995	196	196	196	7 906
Transferts	202	137			56	121
P104 – Intégration et accès à la nationalité française					**3**	**3**
Transferts					3	3
Total	**33 063**	**30 798**	**25 748**	**25 748**	**25 807**	**33 582**

L'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme 224 « Transmissions des savoirs et démocratisation de la culture », s'explique en investissement, par le versement de 7,7 M€ en CP pour les travaux des façades.

Enfin, l'établissement a bénéficié de transferts au titre :

- du programme artistes intervenants en milieu scolaire (AIMS) (20,5 k€ en AE=CP) ;
- des aides à la mobilité internationale des étudiants boursiers (21 k€ en AE=CP) ;
- du soutien à la médiation (11 k€ en AE=CP)
- du FNAU (3,5 k€ en AE=CP)
- des études de marché, techniques et juridiques pour la création d'un studio 3 D (65k€ en CP)

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement
La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	20 414	20 151	Subventions de l'État	25 552	25 552
dont charges de pensions civiles	*305*	*303*	*– subventions pour charges de service public*	*25 552*	*25 552*
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	10 056	8 646	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	22	56
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	2 500	2 996	Autres produits	5 616	5 764
dont dotations aux amortissements et provisions	*2 500*	*2 996*	*dont reprises aux amortissements et provisions*		*109*
dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés			*dont produits de cession d'éléments d'actif*	*20*	
			dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	*3 110*	
Total des charges	**30 470**	**28 797**	**Total des produits**	**31 190**	**31 372**
Résultat : bénéfice	720	2 574	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	31 190	31 372	Total : équilibre du CR	31 190	31 372

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	90	5 461
Investissements	13 099	10 192	Financement de l'actif par l'État	196	7 971
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	20	165
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	**13 099**	**10 192**	**Total des ressources**	**306**	**13 597**
Augmentation du fonds de roulement		3 406	Diminution du fonds de roulement	12 793	

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

Le compte de résultat de l'exercice 2019 s'élève en dépenses à 28,8 M € et en recettes à 31,3 M€. Il présente donc un résultat excédentaire de +2,5 M€ (soit +1,8 M€ par rapport au BI) qui s'explique principalement par une baisse des dépenses de fonctionnement (-14 %).

Le versement de la subvention de l'État au titre des façades a pour conséquence de consolider, à double titre, la situation financière de l'établissement : outre l'apport de 7,9 M€ de ressources supplémentaires, une CAF importante est générée par le virement de l'annuité au compte de résultat.

Le fonds de roulement de l'établissement est ainsi abondé à hauteur de +3,4 M€, alors qu'un important prélèvement était prévu.

Il est à noter que les transferts de crédits d'intervention font l'objet de traitements comptables différenciés selon leur nature. Ils sont inscrits :

- Dans les « autres subventions » du compte financier pour les 56 k€ correspondant à l'action artistique et culturelle ainsi qu'à l'accompagnement des boursiers ;
- Au sein du financement de l'actif par l'État pour les 65 k€ destinés au futur équipement du studio 3 D.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	20 414	20 414	20 151	20 151
Fonctionnement	8 374	7 556	6 466	5 808
Intervention	0	0	0	0
Investissement	13 049	13 098	4 422	10 072
Total des dépenses AE (A) CP (B)	**41 837**	**41 068**	**31 039**	**36 031**
Dépenses de pensions civiles globales	305	305	303	303

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	**26 941**	**27 219**
Subvention pour charges de service public	25 552	25 552
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	1 389	1 667
Recettes fléchées	**942**	**9 065**
Financements de l'État fléchés	218	8 027
Autres financements publics fléchés	87	121
Recettes propres fléchées	637	917
Total des recettes (C)	**27 883**	**36 284**
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	**0**	**253**
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	**13 185**	**0**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Enseignements, services communs et pédagogiques	*16 005* 15 674	*1 725* 1 445	*1 741* 1 288	*0* 0	*0* 0	*1 202* 643	*1 125* *816*	***18 932*** **17 762**	***18 871*** **17 778**
Fonctions support	*4 389* 4 470	*6 112* 4 476	*5 280* 4 062	*0* 0	*0* 0	*11 847* 3 677	*11 973* *9 151*	***22 348*** **12 623**	***21 642*** **17 683**
Recherche	*20* 7	*80* 44	*80* 34	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***100*** **51**	***100*** **41**
Valorisation et diffusion culturelle	*0* 0	*457* 501	*455* 423	*0* 0	*0* 0	*0* 103	*0* *106*	***457*** **604**	***455*** **529**
Total	***20 414*** **20 151**	***8 374*** **6 466**	***7 556*** **5 807**	***0*** **0**	***0*** **0**	***13 049*** **4 423**	***13 098*** ***10 073***	***41 837*** **31 040**	***41 068*** **36 031**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	**13 185**	**0**
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	**13 185**	**0**
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	**0**	**433**
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	433
Total des besoins	**13 185**	**433**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	**0**	**253**
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	180
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	**0**	**433**
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	**13 185**	**0**
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	13 185	0
Total des financements	**13 185**	**433**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

En dépenses, les crédits sont exécutés à hauteur de 74 % en AE (soit -10,7 M€) et 88 % en CP (soit -5 M€).

Cela résulte principalement du report, sur 2020, d'opérations d'investissement qui représentent à elles seules un impact de -8,6 M€ en AE et de 3 M€ en CP. Ainsi, la notification d'un accord cadre concernant l'achat d'instrument de musique a été repoussé sur 2020, réduisant de moitié l'enveloppe dédiée aux dépenses pédagogiques. Par ailleurs, la modification de la programmation d'investissement courant sur 2019 conduit à ajuster les dépenses d'investissement sur le bâtiment à la baisse (-8,2 M€ en AE et -2,8 M€), créant une sous-exécution des dépenses correspondantes de -63 % en AE et -23 % en CP.

Le solde budgétaire de l'année 2019 est excédentaire de 253 k€, soit une amélioration sensible par rapport au BI qui prévoyait un déficit de 13 M€. Cette variation notable s'explique principalement par deux mouvements.

Le report sur 2020 d'un certain nombre d'opérations en investissement réduit les dépenses de -8,7 M€ en AE, -3 M€ en CP.

En outre, le versement par le ministère de la Culture d'une subvention d'investissement complémentaire de 7,7 M€ fléchée pour les travaux de rénovation des façades en pierre naturelles agrafées et des menuiseries extérieures contribue à améliorer le résultat.

L'excédent budgétaire et les remboursements au conservatoire permettent d'alimenter la trésorerie (soit +434 k€, contre -13 M€ prévus en BI).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**351**	**350**	**350**
– sous plafond	347	350	346
– hors plafond	4		4
dont contrats aidés			*4*
dont apprentis			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		**93**	**89**
– rémunérés par l'État par ce programme		93	89
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

La sous-exécution du plafond d'emploi notifié à l'opérateur est le résultat d'une vacance frictionnelle de 0,5 ETPT. En outre, l'établissement a pu pourvoir 4 postes initialement budgétés sur plafond, dans le cadre du parcours emploi compétences.

ECOLE DU LOUVRE

Principaux faits structurants de l'année 2019

Le public de l'École du Louvre est composé d'élèves et d'auditeurs (dont une partie dans une vingtaine de villes françaises).

L'École du Louvre, au même titre que toutes les écoles de l'enseignement supérieur Culture (ESC), a procédé à des ajustements dans la mise en œuvre de son concours probatoire afin de s'inscrire pleinement dans la procédure Parcoursup.

L'année a notamment été marqué par :

- La poursuite de la programmation des Junior Classes : programmées pour la première fois en 2018-2019, les Junior Classes de l'École du Louvre ont pour objectif de donner des clefs pour « voir, décrypter, comprendre » les productions artistiques et les témoignages matériels des civilisations, afin de favoriser une plus grande familiarité entre un public de jeunes auditeurs (12-25 ans) et les institutions patrimoniales. Le programme de la première année s'est articulé autour de trois cycles « La mythologie grecque et romaine », « Les religions et leurs images » et « Les grandes figures de l'Histoire et du quotidien » et a attiré 242 auditeurs. Celui de la deuxième, en 2019-2020, s'est articulé autour de trois autres cycles « Le portrait, ou la Joconde et le selfie », « Le paysage » et « Les couleurs et leur histoire » et attiré 308 auditeurs ;
- Le développement de la recherche, pour partie en lien avec des musées, institutions et universités ;
- La mise en place d'une activité de collecte de fonds, bénéficiant, pour cela d'un mécénat dédié, afin de donner davantage de moyens à l'École pour œuvrer en faveur de l'égalité des chances pour ses élèves et de favoriser leur insertion professionnelle en les aidant dans leur projet de mobilité internationale, de recherche et pour la mise en œuvre de projets spécifiques ;
- La définition d'un programme de travaux de restructuration des espaces dévolus aux services documentaires, au centre de recherche et aux fonctions informatiques dans l'Aile de Flore. Accompagné par l'opérateur du patrimoine et des projets immobiliers (OPPIC) dans cette démarche et sous, réserves de l'impact du Covid-19, les travaux devraient débuter en 2020 pour une livraison des espaces à l'automne 2021.

Gouvernance et pilotage stratégique

La directrice de l'École, Claire Barbillon, nommée le 1er décembre 2017, dispose d'une lettre de mission signée le 19 juin 2018.

L'établissement est doté d'un contrat d'objectif et de performance (COP) 2018-2020, adopté par le conseil d'administration fin 2018.

En 2019, l'École a poursuivi l'élaboration de son schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) qui devrait être validé en 2020.

L'École a présenté son plan d'action achats pour 2020 à son conseil d'administration le 4 novembre 2019.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	**2 304**	**2 304**	**2 111**	**2 111**	**2 205**	**2 205**
Subventions pour charges de service public	1 871	1 871	1 866	1 866	1 920	1 920
Dotations en fonds propres	414	414	245	245	274	274
Transferts	19	19			11	11
P147 – Politique de la ville					**4**	**4**
Transferts					4	4
Total	**2 304**	**2 304**	**2 111**	**2 111**	**2 209**	**2 209**

L'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » s'explique en fonctionnement par :

- l'application de la mise en réserve de précaution à hauteur de -63 k€ ;
- le versement d'une subvention de 50 k€ au titre du financement d'outils numériques pour les Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation ;
- un complément de 31 k€ pour l'accompagnement d'étudiants en situation de handicap et le développement de moyens consacrés au tutorat-monitorat ;
- un versement de 21 k€ pour financer des bourses de mobilité ;
- un versement de 5 k€ pour soutenir l'adhésion à la Fondation des sciences du patrimoine ;
- le versement d'une subvention de 10 k€ pour financer la cotisation d'adhésion de l'école à la communauté d'universités et établissements (COMUE) HéSam.

En investissement, l'écart s'explique par le versement complémentaire d'une subvention de 29 k€, permis par les marges dégagées consécutivement à la diminution de la réserve de précaution du programme.

Par ailleurs, l'établissement a bénéficié de plusieurs transferts d'un montant total de 11 k€, dont 8k€ pour financer la poursuite du programme expérimental d'éducation artistique et culturelle « Junior classes ».

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**38**	**32**	**32**
– sous plafond	35	32	30
– hors plafond	3		2
dont contrats aidés			
dont apprentis	*2*		*2*
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		**50**	**50**
– rémunérés par l'État par ce programme		50	50
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

La consommation des emplois rémunérés sur le budget de l'École du Louvre s'établit pour 2019 à 32 ETPT.

L'écart de 5 ETPT est lié au transfert de quatre emplois du titre 3 vers le titre 2 en cours de gestion 2019 dont il a été tenu compte en LFI 2020. L'année 2019 a également été marquée de manière conjoncturelle par la vacance longue de plusieurs postes permanents dans différents services.

ECOLES D'ARCHITECTURE - ECOLES NATIONALES SUPÉRIEURES D'ARCHITECTURE

Principaux faits structurants de l'année 2019

En 2019, trois contrats pluriannuels ont été signés avec les ENSA de Saint-Étienne, de Grenoble et de Nantes. Six contrats ont été lancés et seront signés au cours de l'année 2020 avec les ENSA de Toulouse (10 mars 2020), Strasbourg, Normandie, Paris-La-Villette, Paris-Val-de-Seine et Lille.

Deux écoles de la vague D, l'ENSA Paris-Val-de-Seine et l'ENSA de Paris-La-Villette ont été accréditées pour une durée de 5 ans à délivrer les formations conduisant au diplôme d'études en architecture conférant grade de licence, et au diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master.

Les écoles suivantes ont été habilitées à délivrer la formation conduisant à l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) : ENSA de Bretagne et ENSAP de Bordeaux pour trois ans, ENSA de Nancy pour quatre ans, ENSA de Paris la Villette et ENSA de Paris Val-de-Seine pour cinq ans. La durée d'habilitation est déterminée dans la plupart des cas à l'harmonisation avec la vague d'accréditation de l'école.

En 2019, vingt nouveaux contrats doctoraux (dont dix en cofinancement) ont été attribués. Le quatrième et dernier appel à projet du programme incitatif de recherche « Architecture du XXème siècle, matière à projet pour la ville durable du XXIe siècle » a été lancé. Les cinq chaires partenariales d'enseignement et de recherche, labellisées en 2016, sont soutenues financièrement par le ministère (Archi 2.0 et Habitat du Futur à l'ENSA de Grenoble, Architecture Construction Bois à l'ENSA de Nancy, Patrimoine à l'ENSA de Paris-Belleville et Mobilité métropolitaine à l'ENSA de Strasbourg). Un nouvel appel à candidatures a été lancé pour le soutien de nouvelles chaires partenariales d'enseignement et de recherche « Architecture et innovation » labellisées par le ministère de la Culture.

La phase de recrutement des enseignants-chercheurs par les comités de sélection locaux a eu lieu en juin 2019.

Gouvernance et pilotage stratégique :

Quatre directeurs et directrices ont été nommés en 2019 : Hélène Corset-Maillard à l'ENSA de Marseille (1er février 2019), Caroline Lecourtois à l'ENSA de Paris-La-Villette (1er février 2019), Raphaël Labrunye à l'ENSA de Normandie (1er février 2019), Simon Teyssou à l'ENSA de Clermont-Ferrand (1er février 2019). Le directeur de l'ENSAP de Lille a été renouvelé dans ses fonctions de directeur pour un second mandat de trois ans.

Deux procédures de recrutements ont été mises en place pour les écoles de Nancy et de Bretagne en fin d'année 2019 pour des nominations le 15 janvier pour Gaëlle Perraudin à Nancy et 1er février 2020 pour Didier Briand en Bretagne.

Immobilier

Le Conseil d'État a rendu le 29 novembre 2019 sa décision sur le contentieux qui oppose M. François-Henri Pinault au ministère de la Culture au sujet du maintien de constructions autorisées à titre provisoire sur le site de l'École des Beaux-Arts, quai Malaquais. La décision du Conseil d'État enjoint à l'État de procéder à leur démolition avant la fin de l'année 2020. La perspective de leur déconstruction crée une situation de crise au sein de l'école et oblige à trouver une solution pour le redéploiement des activités de celle-ci.

Le projet de relocalisation de l'ENSA Marseille s'inscrit dans le projet de l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires (IMVT). Le projet a été présenté le 20 mars 2019 en commission ministérielle des projets immobiliers pour validation de l'avant-projet définitif. L'achèvement des travaux est prévu en 2022.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence						**2**
Transferts						2
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement						**58**
Transferts						58
P175 – Patrimoines	**201**	**201**			**210**	**205**
Transferts	201	201			210	205
P131 – Création	**15**	**15**			**15**	**15**
Transferts	15	15			15	15
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	**55 485**	**55 385**	**51 696**	**51 696**	**52 845**	**52 891**
Subventions pour charges de service public	47 562	47 562	48 746	48 746	48 786	48 786
Dotations en fonds propres	5 838	5 838	2 950	2 950	2 289	2 289
Transferts	2 085	1 985			1 770	1 815
P113 – Paysages, eau et biodiversité	**129**	**129**			**106**	**106**
Transferts	129	129			106	106
P141 – Enseignement scolaire public du second degré					**2**	**2**
Transferts					2	2
P123 – Conditions de vie outre-mer					**-5**	
Transferts					-5	
P231 – Vie étudiante					**13**	**13**
Transferts					13	13

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables					**-60**	**40**
Transferts					-60	40
P186 – Recherche culturelle et culture scientifique	**1 012**	**1 012**	**1 193**	**1 193**	**1 022**	**1 022**
Subventions pour charges de service public	1 012	1 012	1 193	1 193	1 022	1 022
P135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat					**-1**	**31**
Transferts					-1	31
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire					**30**	**33**
Transferts					30	33
P147 – Politique de la ville					**5**	**5**
Transferts					5	5
Total	**56 842**	**56 742**	**52 889**	**52 889**	**54 182**	**54 422**

L'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution sur le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » s'explique, en fonctionnement, par :

- l'application de la mise en réserve de précaution (-1,3 M€ en AE=CP) ;
- une minoration à hauteur de -0,9 M€ au titre de la compensation du transfert depuis la SCSP des établissements vers le T2 ministériel consécutif à la titularisation d'enseignants chercheurs d'une part et d'agents contractuels en vertu du dispositif Sauvadet d'autre part ;
- une dotation complémentaire d'un montant de +1,2 M€ en faveur de l'ENSA La Villette au titre de son opération de desserrement du site d'accueil principal ;
- des compléments en cours de gestion destinés à l'ensemble des ENSA (+1,1 M€ en AE=CP) afin de doter les écoles de moyens supplémentaires notamment au titre des mesures de renforcement du tutorat, des adhésions au ComUE, du soutien aux laboratoires de recherche et aux doctorants ainsi que des actions de formation continue.

En investissement, l'écart s'explique par :

- le versement complémentaire en gestion d'une subvention de 0,4 M€ en AE=CP compte tenu de la diminution de la réserve de précaution ;
- un redéploiement à hauteur de 1 M€ vers les crédits de fonctionnement.

De plus, les écoles ont bénéficié de crédits d'intervention depuis le programme 224 dont :

- 1 467 k€ en AE=CP au titre des aides à la mobilité ;
- 124 K€ au titre du Fonds national d'aide d'urgence Culture (FNAUC) ;
- 278 k€ en AE et 369 k€ en CP pour soutenir des actions en faveur de l'éducation artistique et culturelle menées dans plusieurs établissements.

L'écart de 171 k€ entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme 186 « Recherche culturelle et culture scientifique », s'explique par l'application de la mise en réserve de précaution (21 k€) et la répartition de l'enveloppe de 150k€ consacrée à la recherche entre le réseau des ENSA et d'autres opérateurs du réseau Culture au premier rang desquels la Réunion des musées nationaux – Grand Palais et le Centre des monuments nationaux.

En cours de gestion, les établissements ont bénéficié de crédits de transfert à hauteur de 210 k€ en AE et 205 k€ en CP, en provenance du programme 175 « Patrimoine » via les directions régionales des affaires culturelles, ainsi que de 15 k€ (en AE=CP) en provenance du programme 131 « Création »[BM1] [FJ2] .

[BM1]D'autres programmes du BG ont également financé les écoles

[FJ2]Sur l'ensemble des 20 écoles, nous n'avons pas davantage de détails sur les autres programmes à notre niveau.

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement
La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	33 014	31 347	Subventions de l'État	35 693	50 438
dont charges de pensions civiles	*24*		*– subventions pour charges de service public*	*35 693*	*48 258*
			– crédits d'intervention(transfert)		*2 180*
Fonctionnement autre que les charges de personnel	45 381	46 879	Fiscalité affectée		1 165
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	20 225	6 218
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	10 446	10 216	Autres produits	18 573	19 420
dont dotations aux amortissements et provisions	*10 446*	*10 216*	*dont reprises aux amortissements et provisions*	*6 030*	*5 888*
dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés			*dont produits de cession d'éléments d'actif*		
			dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs		
Total des charges	**78 395**	**78 226**	**Total des produits**	**74 491**	**77 241**
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	3 904	985
Total : équilibre du CR	78 395	78 226	Total : équilibre du CR	78 395	78 226

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	512	3 343
Investissements	13 695	8 772	Financement de l'actif par l'État	1 568	1 930
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	278	182
			Autres ressources		8
Remboursement des dettes financières		1	Augmentation des dettes financières	466	1
Total des emplois	**13 695**	**8 773**	**Total des ressources**	**2 824**	**5 464**
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	10 871	3 309

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

Sur l'ensemble des ENSA, le résultat en fin d'exercice 2019 (déficit de -1 M€) est meilleur que dans les prévisions initiales (-3,9 M€). En effet, le solde s'est amélioré sous l'effet d'une augmentation importante des produits (+2,7 M€) accompagnée d'une légère diminution des charges (+0,2 M€). En conséquence, la capacité d'autofinancement (CAF) s'établit à 3,3 M€, supérieure de +2,8 M€ aux prévisions. En investissement, l'apport de la CAF supplémentaire (+2,8 M€) et de subventions complémentaires en gestion (+0,4 M€) par rapport au BI 2019 est atténué sous l'effet d'un moins bon niveau des « autres ressources » (-0,5 M€). Le niveau des dépenses d'investissement (8,7 M€) diminue de 5 M€ par rapport au BI 2019 notamment sous l'effet de déprogrammations d'opérations. Il en résulte un prélèvement au fonds de roulement de 3,3 M€, ce qui porte le niveau du fonds de roulement cumulé à 34,9 M€.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	25 438	25 438	31 740	31 740
Fonctionnement	27 581	27 780	33 758	33 151
Intervention	871	871	2 474	2 474
Investissement	9 299	11 167	7 489	8 112
Total des dépenses AE (A) CP (B)	**63 189**	**65 256**	**75 461**	**75 477**
Dépenses de pensions civiles globales	1 430	1 430	0	0

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	**48 161**	**62 435**
Subvention pour charges de service public	35 693	46 468
Autres financements de l'État	1 214	1 885
Fiscalité affectée	30	448
Autres financements publics	977	1 216
Recettes propres	10 247	12 418
Recettes fléchées	**7 217**	**9 611**
Financements de l'État fléchés	1 875	4 225
Autres financements publics fléchés	4 492	4 575
Recettes propres fléchées	850	811
Total des recettes (C)	**55 378**	**72 046**
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	**0**	**0**
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	**9 878**	**3 431**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total	*25 438* 0	*27 581* 0	*27 780* 0	*871* 0	*871* 0	*9 299* 0	*11 167* *0*	***63 189*** **0**	***65 256*** **0**
Total	***25 438*** **0**	***27 581*** **0**	***27 780*** **0**	***871*** **0**	***871*** **0**	***9 299*** **0**	***11 167*** ***0***	***63 189*** **0**	***65 256*** **0**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	**9 878**	**3 431**
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	361
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	2 590
Autres décaissements non budgétaires	0	1 159
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	**9 878**	**7 541**
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	**0**	**0**
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	**9 878**	**7 541**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	**0**	**0**
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	217
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	2 222	1 830
Autres encaissements non budgétaires	0	2 415
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	**2 222**	**4 462**
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	**7 656**	**3 079**
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	7 656	3 079
Total des financements	**9 878**	**7 541**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

En ce qui concerne la ventilation des dépenses par destination, les principales évolutions constatées entre le BI 2019 et la fin d'exercice sont les suivantes :

- une légère hausse globale de 3 %, soit 2,4 M€ en crédits de paiement ;
- la principale évolution provient des dépenses pour les fonctions supports (+2,7 M€, soit +8 %) ;

a contrario, les dépenses liées à la recherche ont diminué de -18 %, soit -1,1 M€, principalement sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

La répartition des dépenses est relativement stable : ce sont principalement des dépenses liées aux fonctions supports (47 %), suivies de l'enseignement (40 %) et enfin les dépenses liées à la recherche (7 %) et à la valorisation (6 %).

Le solde budgétaire en fin d'exercice 2019 est déficitaire de 3,4 M€. Néanmoins, il est supérieur de 9,1 M€ aux prévisions initiales. En effet, si les dépenses ont progressé de 2,3 M€, les recettes ont augmenté de +11,5 M€ par rapport au budget initial. Fin 2019, la trésorerie cumulée des ENSA s'établit ainsi à 40,8 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**973**	**907**	**971**
– sous plafond	915	907	905
– hors plafond	58		66
dont contrats aidés			*26*
dont apprentis			*11*
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		**1 751**	**1 797**
– rémunérés par l'État par ce programme		1 751	1 797
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

Le plafond des emplois rémunérés par les ENSA (titre 3) voté en LFI 2019 est de 925 ETPT. En gestion 2019, cette prévision est diminuée de :

- 15 ETPT liés au concours Sauvadet (transfert du titre 3 vers le titre 2) ;
- 9 ETPT liés au protocole d'accord relatif au plan d'accès à l'emploi titulaire dans les ENSA.

Ce qui porte le plafond d'emploi sur titre 3 à 901 ETPT en fin de gestion. La réalisation 2019 est de 905 ETPT, soit une sur-exécution par rapport au plafond d'emploi en gestion de 4 ETPT (soit 0,8 %) liée aux frictions dans le cadre des titularisations. Le plafond des emplois rémunérés par l'État (titre 2) voté en LFI 2019 a intégré l'impact de mesures de titularisation (disposition Sauvadet) et des mesures de corrections techniques.

ECOLES D'ART EN RÉGION

Principaux faits structurants de l'année 2019

Au nombre de sept, les écoles d'art en région ont connu une année 2019 aussi variée que l'est la nature de leurs enseignements.

En 2019, les écoles ont œuvré à améliorer leur visibilité et leur rayonnement, aussi bien au niveau local qu'international. Cela s'est traduit notamment par la structuration de partenariats, en particulier internationaux, et par la consolidation des activités de recherche. On peut citer à ce titre la mise en œuvre du « Centre de recherche art et image » (Arles), ainsi que le développement des projets « Trans Sonic Factory » (Bourges), « Depeçage », (Dijon), ou la poursuite du programme « l'Ecole offshore » (Nancy), qui ont bénéficié de financements du ministère de la Culture.

Ces efforts ont été menés à l'appui de diverses opérations immobilières, en préfiguration (Bourges), en cours (Villa Arson, Limoges, Dijon) ou achevées (Arles). Ainsi, à l'aube de ses 37 ans et à l'issue d'un chantier de 3 ans, l'ENSP d'Arles a inauguré en juillet 2019 son nouvel équipement, dessiné par l'architecte Marc Barani. Ces nouveaux espaces de 4 000 m2 permettent d'ores et déjà de servir les nouvelles ambitions de la seule école d'art en France réservée exclusivement à la discipline photographique.

Gouvernance et pilotage stratégique

En 2019, quatre des sept écoles ont vu leurs directions se renouveler avec les prises de postes de :

- Corinne Diserens à l'ENSA de Paris-Cergy au 1er septembre 2019 ;
- Marta Gilli à L'École nationale supérieure de la photographie au 1er septembre 2019
- Christelle Kirschtetter à l'ENSAD Nancy au 1er septembre 2019 ;
- Sylvain Lizon à la Villa Arson au 1er janvier 2019.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création	**38**	**38**			**38**	**38**
Transferts	38	38			38	38
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	**12 680**	**12 680**	**12 159**	**12 159**	**12 433**	**12 113**
Subventions pour charges de service public	9 229	9 229	9 213	9 213	9 465	9 465
Dotations en fonds propres	3 318	3 318	2 946	2 946	2 766	2 446
Transferts	133	133			202	202
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale					**71**	**71**
Subventions pour charges de service public					71	71
P231 – Vie étudiante					**2**	**2**
Transferts					2	2
P186 – Recherche culturelle et culture scientifique	**140**	**140**	**25**	**25**	**60**	**60**
Subventions pour charges de service public	140	140	25	25		
Transferts					60	60
Total	**12 858**	**12 858**	**12 184**	**12 184**	**12 604**	**12 284**

L'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme 131 « Création » s'explique par un transfert, à l'ENSA Dijon, de crédits d'intervention de la DRAC Bourgogne Franche-Comté au titre de son exploitation de la ferme du hameau (+38 k€ en AE=CP).

Sur le programme 224 « Transmissions des savoirs et démocratisation de la culture », l'écart entre les crédits votés en LFI et l'exécution 2019 s'explique par :

En fonctionnement :

- l'application de la mise en réserve de précaution (-12 k€ en AE=CP) ;
- le versement de compléments de subventions (+167,3 k€ en AE=CP) ;
- des versements en gestion à hauteur de 97,2 k€ répartis entre : 40 k€ de projets de recherche, 25 k€ d'actions de monitorat et tutorat, 27 k€ d'EAC, 5,2 k€ au titre de la COMUe.

En investissement :

- l'application de la mise en réserve de précaution (-46 k€ en AE=CP) ;
- le versement de subventions complémentaires (+440 k en AE, +120 k€ en CP) ;
- la déprogrammation d'opérations et des crédits afférents (-574 k€ en AE = CP).

En transfert :

- des dépenses d'intervention de 274 k€ en AE=CP décomposés comme suit : 129 k€ de bourses, 46 k€ de crédits EAC versés par les DRAC et 99 k€ de crédits de soutien à l'insertion et la formation professionnelle versés par les DRAC.

L'écart constaté sur le programme 186 « Recherche culturelle et culture scientifique », s'explique en fonctionnement par :

- l'annulation de 25 k€ (AE=CP), pris en charge par le programme 131 ;
- le versement en cours d'exercice de subventions liées à l'appel à projet recherche culturelle auquel les écoles d'art sont éligibles (60 k€ en AE=CP).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**101**	**96**	**102**
– sous plafond	94	96	97
– hors plafond	7		5
dont contrats aidés	*4*		
dont apprentis			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		**270**	**264**
– rémunérés par l'État par ce programme		270	264
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'établissement rémunère 102 ETPT, dont 5 hors plafond correspondant à des emplois bénéficiant de partenariats pédagogiques.

ENSAD - ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS DÉCORATIFS

Principaux faits structurants de l'année 2019

En 2019, l'Ensad s'est inscrite dans une dynamique d'ouverture.L'investissement de nouveaux terrains d'étude a notamment permis d'accompagner les étudiants vers une méthodologie concrète de recherche par le design, en lien avec les enjeux d'action publique. Cela s'est par exemple traduit par des travaux portant sur les mutations de la vie étudiante en partenariat avec le CNOUS, ou encore sur les transformations de l'environnement écologique et social de la métropole Lilloise en partenariat avec EDF,. Le programme SACRea permis de voir aboutir deux travaux de thèses qui interrogent les procédés de fabrication industrielle en explorant les liens entre pratiques artistiques, régimes techniques et contexte écologique. Le partenariat noué avec l'Université PSL a aussi permis d'accompagner de manière inédite la dimension entrepreneuriale de certains projets de recherche, à l'image de « Tamed Cloud », sélectionné en 2019 pour un programme de pré-maturation.

L'équipe enseignante, le personnel administratif et technique, sous l'impulsion des étudiants, se sont mobilisés pour placer la transition écologique au cœur des réflexions et des pratiques. L'école s'est dotée en 2019 d'un plan d'action comportant une vingtaine de mesures qui permettront de décliner cet enjeux dans tous les aspects de la pédagogie et du fonctionnement courant de l'école. Les nouvelles instances créées cette année et dont les premières réunions se sont tenues dès l'automne 2019 (conseil de la formation et de la vie étudiante, conseil de la recherche) constituent autant de nouveaux espaces de discussion au sein desquels ces enjeux peuvent être débattus.

Enfin, afin de développer la diversité sociale à l'école, l'Ensad a mis en place un fond d'aide d'urgence, et, en lien avec le Crous de Paris, dispose de 15 chambres étudiantes. Pour donner un maximum de chance à la diversité sociale dans les lauréats du concours, les épreuves ont évolué vers des sujets d'expression qui permettent à toutes et tous une appréhension immédiate.

Gouvernance et pilotage stratégique

L'établissement est dirigé par Emmanuel Tibloux depuis le 28 juillet 2018. Il dispose d'un mandat de trois ans. Il est placé sous la présidence d'Isabelle de Ponfilly, qui a pris ses fonctions le 25 janvier 2019.

Le contrat pluriannuel d'objectif et de performance de l'opérateur est en cours de rédaction.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	**10 684**	**10 684**	**12 031**	**12 031**	**11 682**	**11 682**
Subventions pour charges de service public	9 973	9 973	11 563	11 563	11 223	11 223
Dotations en fonds propres	708	708	468	468	406	406
Transferts	3	3			53	53
P186 – Recherche culturelle et culture scientifique					**20**	**20**
Subventions pour charges de service public					20	20
Total	**10 684**	**10 684**	**12 031**	**12 031**	**11 702**	**11 702**

L'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme 224 « Transmissions des savoirs et démocratisation de la culture », s'explique en fonctionnement, par

- l'application de la mise en réserve de précaution (-350 k€ en AE=CP) ;
- le versement de subventions complémentaires au titre du monitorat (+10 k€).

En investissement, l'écart résulte de l'application de la mise en réserve de précaution (-62,5 k€ en AE=CP).

Des transferts ont par ailleurs été effectués sur ce programme au titre de :

- du programme artistes intervenants en milieu scolaire (AIMS) (22 k€ en AE=CP) ;
- de l'accompagnement des étudiants boursiers (31 k€ en AE=CP).

Enfin, l'établissement a bénéficié d'une subvention provenant du programme 186 « Recherche culturelle et scientifique » concernant l'appel à projet recherche de 2019 au titre du projet « Cartes des transports et représentations urbaines » (20 k€ en AE=CP).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**143**	**152**	**154**
– sous plafond	139	152	147
– hors plafond	4		7
dont contrats aidés			
dont apprentis			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		**63**	**55**
– rémunérés par l'État par ce programme		63	55
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

La sous-consommation du plafond des emplois rémunérés par l'établissement est de 7,25 ETPT du fait des vacances de postes et des recrutements intervenus en fin d'année.

55 autres ETPT sont par ailleurs rémunérés par l'État, soit 8 de moins que prévu, en raison des vacances de postes.

ENSBA - ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES BEAUX-ARTS

Principaux faits structurants de l'année 2019

En 2019, l'établissement a recruté 10 nouveaux enseignants, poursuivant ainsi le renouvellement de son corps enseignant. Ces recrutements illustrent la dynamique dans laquelle s'inscrit l'établissement. C'est ce dont rendent également compte la création d'une filière « Artistes et métiers de la création » (en partenariat avec le Palais de Tokyo), la création de la « Chaire du Présent », qui structure désormais l'enseignement théorique des trois premières années, et plus généralement la refonte de la maquette pédagogique (cours de l'en-dehors, partenariats hors-piste pour les 4ème année, etc.).

En outre, de nouvelles orientations se dessinent pour la programmation culturelle. Outre l'exposition des Diplômés, l'ENSBA a notamment organisé 3 expositions *in situ* (*Sculptures infinies*, *Léonard de Vinci et la Renaissance italienne*, *Félicità*, avec les Beaux-Arts de Nantes) et une exposition hors les murs (*La naissance des Beaux-Arts*, au musée national de Shanghai) qui a rencontré un grand succès (+ de 400 000 visiteurs).

L'établissement s'est par ailleurs mobilisé sur le Festival 100 % Villette et a conclu un partenariat avec le Centre Wallonie Bruxelles. Il a également pris part au projet Artistes intervenant en milieu scolaire (AIMS), en partenariat avec les autres établissements parisiens d'enseignement supérieur culture.

Gouvernance et pilotage stratégique

Eléonore Ladreit de Lacharrière a été nommée présidente du conseil d'administration de l'établissement par décret du Président de la République en date du 6 avril 2018.

A la suite du départ de Jean-Marc Bustamante du poste de directeur en septembre 2018, Jean de Loisy a été nommé directeur de l'ENSBA par arrêté du ministre de la Culture en date du 20 décembre 2018, à compter du 2 janvier 2019. Sa lettre de mission a été signée en février 2019.Le contrat de performance portant sur les années 2017-2020 a été approuvé en comité technique le 6 juin 2017 et voté au conseil d'administration du 6 juillet 2017.

La formalisation d'un plan d'action achat a été amorcée et finalisée en 2019.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	**45**	**45**				
Dotations en fonds propres	45	45				
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	**8 529**	**8 529**	**8 387**	**8 387**	**8 429**	**8 429**
Subventions pour charges de service public	8 060	8 060	7 995	7 995	7 978	7 978
Dotations en fonds propres	448	448	392	392	380	380
Transferts	21	21			71	71
Total	**8 574**	**8 574**	**8 387**	**8 387**	**8 429**	**8 429**

L'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme 224 « Transmissions des savoirs et démocratisation de la culture » s'explique, en fonctionnement, par :

- L'application de la réserve de précaution (-42 k€ en AE=CP) ;
- L'octroi d'un complément de subvention de fonctionnement (20 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention visant à soutenir le monitorat au sein de l'établissement (5 k€ en AE=CP).

L'écart observé en investissement résulte de l'application de la réserve de précaution (-12 k€ en AE=CP).

Des transferts de crédits d'intervention pour ont par ailleurs été effectués sur ce programme en soutien à :

- L'action EAC de l'établissement, qu'il s'agisse des initiatives en faveur des formateurs ou de l'accompagnement des pratiques (36,5 k€ en AE=CP) ;
- l'accompagnement des étudiants boursier (34,1 k€ en AE=CP).

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement
La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	5 834	5 261	Subventions de l'État	7 953	8 040
dont charges de pensions civiles	*271*	*142*	*– subventions pour charges de service public*	*7 953*	*7 978*
			– crédits d'intervention(transfert)		*62*
Fonctionnement autre que les charges de personnel	6 078	6 177	Fiscalité affectée		31
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	28	1 004
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	746	814	Autres produits	3 479	2 690
dont dotations aux amortissements et provisions	*746*	*814*	*dont reprises aux amortissements et provisions*	*708*	*734*
dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés			*dont produits de cession d'éléments d'actif*		
			dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs		
Total des charges	**11 912**	**11 438**	**Total des produits**	**11 460**	**11 765**
Résultat : bénéfice		327	Résultat : perte	452	
Total : équilibre du CR	11 912	11 765	Total : équilibre du CR	11 912	11 765

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement	414		Capacité d'autofinancement		407
Investissements	2 535	2 207	Financement de l'actif par l'État	380	380
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	34	84
			Autres ressources		0
Remboursement des dettes financières		6	Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	**2 949**	**2 213**	**Total des ressources**	**414**	**871**
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	2 535	1 342

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

Avec un bénéfice de 355 k€, l'année 2019 s'achève sur un résultat supérieur aux prévisions initiales (soit +777 k€). Cette performance s'explique autant par une baisse des charges (-474 k€ soit -4 %), notamment de personnel, que par le niveau des produits (+304 k€ soit, +2,6 %). Ainsi, après retraitement des effets de périmètre (947 k€ de refacturations à des entités publiques comptabilisées au sein des autres subventions), les autres produits affichent une progression de +168 k€.

Ce bénéfice implique en 2019 une capacité d'autofinancement de 405 k€, en amélioration par rapport au budget initial (-414 k€). Cette dernière permet de minorer le prélèvement sur fonds de roulement nécessaire à la conduite du programme d'investissement (soit 1,3 M€ contre 2,5 M€ prévus au BI) et d'améliorer la situation financière de l'établissement.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	5 834	5 834	5 300	5 300
Fonctionnement	5 413	5 332	5 342	5 027
Intervention	0	0	0	0
Investissement	2 405	2 535	2 170	2 187
Total des dépenses AE (A) CP (B)	**13 652**	**13 701**	**12 812**	**12 514**
Dépenses de pensions civiles globales	271	271	142	142

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	**10 814**	**11 145**
Subvention pour charges de service public	7 953	8 143
Autres financements de l'État	380	380
Fiscalité affectée	0	31
Autres financements publics	28	37
Recettes propres	2 453	2 554
Recettes fléchées	**353**	**536**
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	15	10
Recettes propres fléchées	338	526
Total des recettes (C)	**11 167**	**11 681**
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	**0**	**0**
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	**2 534**	**833**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Enseignement et pédagogie	*4 404* 4 453	*970* 995	*970* 978	*0* 0	*0* 0	*460* 726	*605* *799*	***5 834*** **6 174**	***5 979*** **6 230**
Environnement culturel, scientifique et de recherche	*45* 45	*80* 104	*80* 104	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***125*** **149**	***125*** **149**
Fonctions supports	*617* 25	*2 980* 25	*2 915* 0	*0* 0	*0* 0	*1 560* 1 214	*1 630* *1 189*	***5 157*** **1 264**	***5 162*** **1 214**
Valorisation et développement culturel	*768* 777	*1 383* 1 384	*1 367* 1 228	*0* 0	*0* 0	*385* 230	*300* *199*	***2 536*** **2 391**	***2 435*** **2 204**
Total	***5 834*** **5 300**	***5 413*** **2 508**	***5 332*** **2 310**	***0*** **0**	***0*** **0**	***2 405*** **2 170**	***2 535*** ***2 187***	***13 652*** **9 978**	***13 701*** **9 797**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	**2 534**	**833**
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	6
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	80	153
Autres décaissements non budgétaires	0	22
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	**2 614**	**1 014**
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	**0**	**0**
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	**2 614**	**1 014**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	**0**	**0**
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	7
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	12
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	**0**	**19**
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	**2 614**	**995**
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	2 614	995
Total des financements	**2 614**	**1 014**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

Tableau des autorisations budgétaires

Avec 12,5 M€ de dépenses pour 11,7 M€ de recettes, le solde budgétaire s'établit à -832 k€, soit une amélioration de +1,7 M€ par rapport au BI.

Si celle-ci résulte principalement de la réduction des dépenses (-1,2 M€ en CP), les recettes connaissent également une hausse (+515 k€, soit +4,6 %). Les recettes propres en particulier progressent de 10 % grâce aux efforts de valorisation du domaine et de diversification des fonds privés.

Il est à noter que la subvention pour charger de service public est exécutée à un niveau supérieur aux montants figurant dans le tableau de financement État. L'écart s'explique par la comptabilisation sur ce poste des encaissements provenant d'autres entités publiques dans le cadre de dispositifs communs dont le portage est assuré par l'ENSBA, soit :

- l'organisation du forum « Entreprendre dans la Culture » pour 15 k€ ;
- le programme de formation d'Artiste Intervenant en Milieu Scolaire (AIMS) pour 79 k€.

Tableau des dépenses par destination

Les dépenses sont exécutées à 96 % en AE (soit -840 k€) et 91 % en CP (-1,2 M€).

Les dépenses de personnel font l'objet d'une sous-exécution de 9 % (soit -534 k€). Cela s'explique d'une part par une erreur logicielle ayant conduit, lors de la prévision budgétaire, à une sur surévaluation des cotisations, et d'autre part par des vacances de postes importantes, en particulier dans les services administratifs. Il est néanmoins à noter que le niveau d'exécution anormalement bas des dépenses de personnel associées aux fonctions supports résulte d'une ventilation de la masse salariale sur les autres destinations.

On observe par ailleurs une sous-consommation des dépenses d'investissement à hauteur de 10 % en AE (soit -234 k€) et -13 % en CP (-348 k€) en raison du report d'opérations.

Tableau d'équilibre financier

Les opérations au nom et pour le compte de tiers (soit la TVA encaissée pour 142 k€, et 21 k€ au titre du fonds national d'aide d'urgence) s'établissent à un niveau supérieur au prévisionnel, mais conforme aux chroniques (150 k€ en 2018).

L'amélioration du résultat budgétaire permet de limiter le prélèvement sur trésorerie à hauteur de 995 k€, contre 2,6 M€ en BI.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**104**	**112**	**105**
– sous plafond	104	112	105
– hors plafond			
dont contrats aidés			
dont apprentis			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		**98**	**94**
– rémunérés par l'État par ce programme		98	94
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

Les emplois rémunérés par l'établissement s'établissent à 105,2 ETPT. L'autorisation d'emploi votée en LFI n'a pas été entièrement consommée (-7,1 ETPT) en raison des vacances de postes au sein de l'établissement et de recrutements intervenus en fin d'année 2019.

93 autres ETPT sont par ailleurs rémunérés par l'État, soit 5 de moins que prévu en raison des vacances de poste.

ENSCI - ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CRÉATION INDUSTRIELLE

Principaux faits structurants de l'année 2019

En dépit d'un contexte institutionnel inédit, l'année 2019 a permis à l'établissement de consolider son activité.

L'école a notamment obtenu le renouvellement de son accréditation des diplômes CI et DT pour une durée de 5 ans. Elle a par ailleurs poursuivi la diversification de son offre pédagogique, en développant les offres de formation continue, qui ont généré des recettes complémentaires.

Cette proposition pédagogique s'adosse désormais à de nouveaux partenariats scientifiques. Ainsi, un centre de recherche en design a été créé avec l'ENS Paris-Saclay en juin 2019. Une chaire d'innovation publique, mobilisant l'ENSCI, l'ENA, Sciences Po Paris et l'École Polytechnique a par ailleurs été préfigurée.

Enfin, l'établissement a poursuivi ses efforts d'amélioration de la fonction financière. Il a été procédé au renouvellement de son service financier qui s'est doté d'outils comme de méthodes de pilotage renforcées. La poursuite de la rationalisation des dépenses de fonctionnement s'est par ailleurs traduite par d'adhésion aux marchés subséquents de la Direction des achats de l'État.

Gouvernance et pilotage stratégique

Madame Sanran Diakité a été nommée présidente du conseil d'administration de l'établissement par décret du 21 novembre 2019.

La procédure de recrutement d'une nouvelle direction de l'établissement lancée en 2019, suite à la démission de son directeur Monsieur Yann Fabès le 1er mars 2019, n'a pu aboutir favorablement. Une nouvelle procédure de recrutement a été lancée en janvier 2020 en vue de la nomination d'une nouvelle direction à l'été 2020.

Un projet stratégique d'établissement a été rédigé en 2018 dans le cadre de la procédure d'accréditation. Il reviendra à la nouvelle direction de travailler à la rédaction d'un COP dans l'année qui suivra sa nomination à la tête de l'établissement.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	**4 427**	**4 427**	**4 601**	**4 601**	**4 322**	**4 322**
Subventions pour charges de service public	4 027	4 027	4 330	4 330	4 032	4 032
Dotations en fonds propres	347	347	271	271	263	263
Transferts	53	53			26	26
P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	**1 777**	**1 777**	**1 806**	**1 806**	**1 778**	**1 778**
Subventions pour charges de service public	1 552	1 552	1 572	1 572	1 553	1 553
Dotations en fonds propres	225	225	234	234	225	225
Transferts						
Total	**6 204**	**6 204**	**6 407**	**6 407**	**6 100**	**6 100**

L'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme 224 « Transmissions des savoirs et démocratisation de la culture », s'explique en fonctionnement, par :

- l'application de la mise en réserve de précaution (-347 k€ en AE=CP) ;
- le versement de subventions complémentaires visant à soutenir la recherche au sein de l'établissement (20 k€), à soutenir sa participation au sein de la Comue (27 k€), et à mettre en œuvre des actions en faveur du handicap (2,5 k€) soit au total +49,5 k€ en AE=CP.

En investissement, l'écart résulte de l'application de la mise en réserve de précaution (-8 k€ en AE=CP).

Des transferts, ont par ailleurs été effectués sur ce programme au titre de l'accompagnement des étudiants boursiers (26 k€ en AE=CP).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**65**	**68**	**67**
– sous plafond	63	68	65
– hors plafond	2		2
dont contrats aidés	*2*		
dont apprentis			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

Les emplois rémunérés par l'opérateur s'établissent à 67 ETPT. L'autorisation d'emplois votée en LFI n'a néanmoins pas été intégralement consommée (-1,8 ETPT) en raison des vacances de poste dans l'établissement, dont celle du directeur.

ENSMIS - ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MÉTIERS DE L'IMAGE ET DU SON

Principaux faits structurants de l'année 2019

L'année 2019 s'est déroulée dans un contexte financier très contraint en raison de fortes tensions, tant du côté des ressources propres, du fait des incertitudes liées à la réforme de la taxe d'apprentissage et de la formation continue, que du financement public dont bénéficie l'École de par la suppression de la dotation d'investissement pour les matériels de cinéma et le bâtiment, versée par le CNC.

La Fémis a pu cependant poursuivre la mise en œuvre des axes majeurs de développement de l'École :

- Le développement international avec notamment la reconduction de la Saudi film Summer School, un atelier avec le Qatar, la poursuite de la mission d'accompagnement de l'ISMAC à Rabat et enfin un nouvel atelier organisé au Brésil ;
- La progression de l'activité de formation continue dont le chiffre d'affaires a augmenté de +5 % par rapport à 2018 et de + 63 % en 4 ans (2016-2019),
- La poursuite des réflexions sur la pédagogie de l'École et l'organisation des cursus, dans le but d'améliorer encore la formation des réalisateurs, de trouver un nouvel équilibre entre enseignements obligatoires et optionnels, d'approfondir la politique d'ouverture mise en œuvre depuis 5 ans vers des profils moins académiques, de consolider sa dimension internationale ;
- L'accompagnement de l'insertion professionnelle des diplômés, marquée par les très bons résultats de l'enquête réalisée pour la première fois en mars 2019 auprès de 700 anciens étudiants sortis depuis 12 ans : un taux d'insertion professionnelle de 90 % des élèves du cursus principal trouvant un emploi au terme d'une période de neuf mois après leur sortie, 60 % devenant chefs de poste en moins de deux ans et 81 % considérant que leur formation les a bien formés aux conditions réelles d'exercice de leur métier.

Gouvernance et pilotage stratégique

L'année 2019 a été une année de transition avec la nomination de Michel Hazanavicius en tant que président du Conseil d'administration en juillet 2019, en remplacement de Raoul Peck qui occupait cette fonction depuis 2010. Nathalie Coste Cerdan a été renouvelée dans ses fonctions de directrice générale pour un second mandat à compter du 19 septembre 2019, après un vote à l'unanimité du Conseil d'administration. Une lettre de mission lui a été adressée en novembre présentant les principales actions attendues pendant son nouveau mandat. Un travail de préparation du COP a commencé fin 2019 donnant lieu à plusieurs échanges avec le CNC et le ministère de la culture.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	**98**	**98**			**87**	**87**
Subventions pour charges de service public	98	98			87	87
Total	**98**	**98**			**87**	**87**

L'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » s'explique principalement par les subventions du ministère de la culture :

- des bourses du fonds national d'aide d'urgence allouées aux étudiants de La Fémis après réunion de la commission ministérielle, à hauteur de 12 k€ ;
- des appels à projet organisés par le ministère de la culture, à hauteur de 75 k€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**62**	**62**	**63**
– sous plafond	61	62	61
– hors plafond	1		2
dont contrats aidés			
dont apprentis			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'écart de 1 ETPT entre le plafond d'emploi et l'exécution 2019 s'explique par de la vacance frictionnelle.

INP - INSTITUT NATIONAL DU PATRIMOINE

Principaux faits structurants de l'année 2019

En 2019, 33 lauréats ont été admis aux concours de conservateurs et 20 au concours d'admission en première année au département des restaurateurs. En 2019-2020, 93 élèves restaurateurs et 32 élèves conservateurs ont suivit la formation initiale (ils étaient respectivement 89 et 34 en 2018-2019).

L'INP a intégré l'accès en première année de la formation initiale des restaurateurs du patrimoine dans la plateforme Parcoursup.

Membre de la comUE Hésam depuis 2010, l'INP en a demandé son retrait compte tenu de l'orientation davantage tournée vers les sciences de l'ingénieur et de son positionnement principal sur le niveau licence, qui n'est plus en adéquation avec le projet porté par l'INP. L'Institut développe ainsi d'autres partenariats au bénéfice de ses élèves. Le projet d'EUR « Graduate School Humanities, Creation and Heritage », porté par la comUE Paris Seine et dans lequel l'INP est partie prenante, a vu son deuxième appel à projet lancé au printemps 2019. 12 candidats ont été retenus pour inscription en doctorat par le projet. L'INP a par ailleurs été sélectionné dans le cadre de l'appel à projets 2018 du Labex CAP pour l'organisation d'un séminaire tenu cette même année et prolongé en 2019 sur le thème « patrimoine écrit des archives, archives du patrimoine écrit », en lien avec la Bibliothèque national de France et les Archives nationales.

Les cycles de conférences et colloques se sont poursuivis en 2019. Le 14ème numéro de la revue "Patrimoines" est paru.

En termes de coopérations internationales, les opérations suivantes ont été particulièrement significatives en 2019 : réalisation d'une formation franco-chinoise relative à l'étude de la protection des peintures et du bois polychromes du temple de Gongshutang; renforcement de sa mission d'ingénierie de formation des personnels du Louvre Abu Dhabi avec l'organisation de quatre formations in situ pour les personnels du musée, réalisation d'une mission au Liban en octobre dans la perspective d'un projet consistant, notamment, en la mise en place d'une formation régionale initiale à la restauration basée à l'Académie des beaux-arts de l'Université de Balamand ; participation à un projet de préservation et de mise en valeur des bibliothèques patrimoniales irakiennes en lien avec la Bibliothèque nationale de France, conception et préparation de la mise en place de formations pour des professionnels sélectionnés par la Fondation nationale des musées du Maroc.

Dans le cadre de la politique d'éducation artistique et culturelle, l'INP a notamment réalisé 17 sessions de formations continues en région et a organisé des chantiers-école dans des structures patrimoniales sur tout le territoire (Bibliothèque Humaniste de Sélestat, château d'Oiron, musée de Villèle…).

Concernant la classe préparatoire intégrée, la promotion 2019-2020 comprenait 16 élèves. Quatre élèves ont été admis à la session 2019 du concours des conservateurs. La mise en œuvre du programme « Égalité des chances » s'est poursuivie, en partenariat avec la Fondation « Culture et Diversité », pour la préparation au concours de restaurateur du patrimoine. 8 élèves ont été admis à intégrer ce programme. Une candidate ayant suivi ce programme a été admise au concours 2019.

Gouvernance et pilotage stratégique

Charles Personnaz a été nommé directeur de l'Institut national du patrimoine le 9 avril 2019.

L'INP est doté d'un contrat d'objectifs et de performance (COP) 2019-2022, approuvé par son conseil d'administration le 14 novembre 2019.

L'établissement a présenté son plan d'actions achat 2020-2023 à son conseil d'administration du 14 novembre 2019.

L'INP a engagé la démarche de double labellisation Diversité et Égalité et a obtenu le label diversité pour la période 2018-2022.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	**76**	**76**			**70**	**70**
Transferts	76	76			70	70
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	**6 316**	**6 316**	**6 216**	**6 216**	**6 206**	**6 206**
Subventions pour charges de service public	6 037	6 037	6 118	6 118	5 998	5 998
Dotations en fonds propres	140	140	98	98	140	140
Transferts	139	139			68	68
P123 – Conditions de vie outre-mer					**-40**	
Transferts					-40	
P147 – Politique de la ville					**12**	**12**
Transferts					12	12
Total	**6 392**	**6 392**	**6 216**	**6 216**	**6 248**	**6 288**

En fonctionnement, l'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » s'explique par :

- l'application de la mise en réserve de précaution (-141 k€ en AE=CP) ;
- une subvention complémentaire en gestion de 21 k€ au titre de l'adhésion à la ComUE Hésam.

En investissement, l'écart s'explique par le versement complémentaire en gestion d'une subvention de 42 k€, permis par la diminution de la réserve de précaution du programme.

L'établissement a également bénéficié de 68 k€ de transferts depuis le programme 224 destinés, entre autres, à des bourses au titre du Fonds national d'aide d'urgence, à des bourses Erasmus et de mobilité à l'étranger, au soutien d'un projet européen Erasmus + piloté par l'établissement et au financement de projets concourant à l'éducation artistique et culturelle.

L'établissement a également bénéficié de transferts à hauteur de 70 k€ en AE=CP du programme 175 « Patrimoines » au titre :

- de l'organisation de journées professionnelles (25 k€) ;
- de bourses Erasmus et de mobilité à l'étranger (45 k€).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**44**	**47**	**43**
– sous plafond	44	47	43
– hors plafond			
dont contrats aidés			
dont apprentis			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		**40**	**52**
– rémunérés par l'État par ce programme		40	52
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'écart entre autorisation des emplois rémunérés par l'opérateur et réalisation est essentiellement lié à des vacances temporaires de postes, aux temps partiels et au transfert d'un emploi du titre 3 vers le titre 2 en cours de gestion 2019 dont il a été tenu compte en LFI 2020.

Les autres emplois rémunérés par ce programme correspondent aux fonctionnaires affectés à l'établissement ainsi qu'aux élèves conservateurs qui étaient comptabilisés jusqu'en 2018 de manière distincte au sein du plafond ministériel. L'écart constaté par rapport à la prévision est lié à la méthode de comptabilisation de l'exécution sur l'année, conduisant à intégrer le chevauchement de deux promotions d'élèves pendant 6 mois, ainsi que les élèves du tour extérieur.

OPPIC - OPÉRATEUR DU PATRIMOINE ET DES PROJETS IMMOBILIERS DE LA CULTURE

Principaux faits structurants de l'année 2019

Fin 2019, le nombre d'opérations d'investissement suivies par l'Oppic en compte de tiers s'élève à 233, chiffre qui correspond aux opérations existantes dans le logiciel budgétaro-comptable SIREPA, après déduction des 90 clôtures intervenue en 2019 pour une valeur de 84,8 M€.

L'année 2019 est marquée par la hausse des montants des engagements (+8 %, pour 166 M€). Les marchés de maîtrise d'œuvre de nombreuses opérations ont été notifiés (installation du Centre National des Arts Plastique à Pantin, immeuble des Bons-Enfants des services centraux du ministère de la Culture, le Théâtre Ouvert ou encore, le clos et couvert du pavillon de la Reine au château de Vincennes). Dans le même temps, plusieurs marchés de travaux ont été lancé. C'est le cas de l'opération CAMUS dans le quadrilatère des Archives nationales, du schéma directeur et les travaux urgents de ce même site, du parcours de visite du musée de Cluny, mais également, la suite des travaux anticipés des toitures du Grand-Palais et de l'installation provisoire d'un commissariat de police sur ce même site.

Le niveau des mandatements est également en augmentation par rapport à l'année 2018 (+5 %, pour 160,9 M€). Constante depuis 2015, cette hausse est cohérente avec le nombre d'opérations en phase de travaux. Doivent notamment être signalées la phase 2 du quadrilatère Richelieu, la rénovation de l'école nationale supérieure de la photographie à Arles livrée fin 2019, mais aussi, les travaux anticipés sur les toitures du Grand-Palais, les opérations intervenant sur le site du quadrilatère des Archives nationales et les travaux de la phase 1 du schéma directeur de Fontainebleau.

Gouvernance et pilotage stratégique

Après le renouvellement du mandat de la présidente de l'Oppic (octobre 2018 à octobre 2021), l'année 2019 a été mise à profit pour adopter un nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP), couvrant la période 2019-2021 : celui-ci a été adopté en conseil d'administration le 25 juin 2019. Issu du diagnostic et de l'analyse des résultats du précédent COP, il reprend trois axes stratégiques :

- maîtriser les risques, respecter les programmes, les délais, les coûts et garantir la sécurité juridique des opérations ;
- renforcer la qualité de service et l'innovation au bénéfice des équipements culturels et des monuments historiques de l'État ;
- poursuivre la modernisation de l'Oppic et son investissement dans la compétence des équipes.

Ces axes se déclinent en 11 objectifs stratégiques et 13 indicateurs associés. Pour l'année 2019, première année d'exécution de ce contrat, 9 de ces indicateurs ont pleinement atteint les cibles fixées.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	**12 308**	**12 308**	**12 216**	**12 216**	**12 238**	**12 238**
Subventions pour charges de service public	12 293	12 293	12 216	12 216	12 238	12 238
Transferts	15	15				
P212 – Soutien de la politique de la défense					**6 850**	**6 850**
Transferts					6 850	6 850
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire						**25**
Dotations en fonds propres						25
Total	**12 308**	**12 308**	**12 216**	**12 216**	**19 088**	**19 113**

L'écart entre le montant des crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 pour le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » (+22 k€ en AE=CP) s'explique par l'application de la mise en réserve de précaution (-143 k€ en AE=CP) et par le versement d'un complément de subvention pour le projet du Musée de la marine (+ 165 k€) par transfert du programme 212 du ministère des Armées vers le programme 224.

Les deux versements complémentaires se retrouvent en compte de tiers au tableau d'équilibre financier :

- 6,850 M€ en AE=CP du programme 212 correspondent au versement du ministère des Armées au titre des opérations dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à l'opérateur pour l'année 2019 dans le cadre du protocole Culture/Défense.
- 25 k€ de CP du programme 150 correspondent à la participation financière du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation aux opérations de réaménagement du quadrilatère Richelieu.

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement
La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	8 801	8 720	Subventions de l'État	12 237	12 238
dont charges de pensions civiles	*600*	*444*	*– subventions pour charges de service public*	*12 237*	*12 238*
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	3 172	2 646	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	77	58	Autres produits	88	229
dont dotations aux amortissements et provisions	*77*	*58*	*dont reprises aux amortissements et provisions*	*8*	*147*
dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés			*dont produits de cession d'éléments d'actif*		
			dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs		
Total des charges	**11 973**	**11 366**	**Total des produits**	**12 325**	**12 467**
Résultat : bénéfice	352	1 101	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	12 325	12 467	Total : équilibre du CR	12 325	12 467

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	421	1 013
Investissements	61	21	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	**61**	**21**	**Total des ressources**	**421**	**1 013**
Augmentation du fonds de roulement	360	991	Diminution du fonds de roulement		

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

Le résultat de l'année 2019 s'établit à 1,1 M€, supérieur aux prévisions inscrites au budget initial (352 k€), procédant principalement d'une baisse des charges.

La consommation moindre que prévue des enveloppes de dépenses s'explique par :

- le décalage à 2020 des paiements du marché relatif au schéma directeur des systèmes d'information ainsi que du lancement de marchés d'études transversales pour le compte des opérations immobilières ;
- une maîtrise des dépenses de fonctionnement (diminution des dépenses d'équipement, communication, représentation et réception ainsi que des charges locatives, changement de restaurant collectif ;

Grâce à ce résultat excédentaire, l'exercice 2019 permet de dégager une capacité d'autofinancement qui s'élève à 1,013 M€.

La tendance à la hausse du fonds de roulement se poursuit et se constate également sur le niveau de la trésorerie, tant pour la trésorerie liée aux comptes de tiers que pour celle concernant le budget propre de l'Oppic.

Le niveau de la trésorerie liée aux comptes de tiers s'explique en grande partie par les versements anticipés sur les prévisions de décaissement, du décalage opérationnel de certaines opérations ainsi que des versements très concentrés en fin d'année.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	8 801	8 801	8 720	8 720
Fonctionnement	1 900	3 100	1 428	2 595
Intervention	0	0	0	0
Investissement	61	61	127	21
Total des dépenses AE (A) CP (B)	**10 762**	**11 962**	**10 275**	**11 336**
Dépenses de pensions civiles globales	600	600	444	444

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	**12 318**	**12 320**
Subvention pour charges de service public	12 238	12 238
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	80	82
Recettes fléchées	**0**	**0**
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	**12 318**	**12 320**
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	**356**	**984**
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	**0**	**0**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total	*8 801* 0	*1 900* 0	*3 100* 0	*0* 0	*0* 0	*61* 0	*61* *0*	***10 762*** **0**	***11 962*** **0**
Total	***8 801*** **0**	***1 900*** **0**	***3 100*** **0**	***0*** **0**	***0*** **0**	***61*** **0**	***61*** ***0***	***10 762*** **0**	***11 962*** **0**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	**0**	**0**
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	195 009	162 376
Autres décaissements non budgétaires	0	-33
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	**195 009**	**162 343**
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	**0**	**28 247**
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	28 247
Total des besoins	**195 009**	**190 590**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	**356**	**984**
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	151 648	189 605
Autres encaissements non budgétaires	0	1
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	**152 004**	**190 590**
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	**43 005**	**0**
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	43 005	0
Total des financements	**195 009**	**190 590**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

L'exécution 2019 dégage un solde budgétaire de 984 k€, supérieur aux prévisions initiales, dû principalement à une diminution des dépenses de fonctionnement.

Le haut niveau de trésorerie s'explique par la déconnexion observée entre le calendrier des décisions des maîtres d'ouvrage sur les enveloppes dévolues aux investissements et le déroulement des opérations qui conditionne le rythme des décaissements, ainsi que par des encaissements très concentrés en fin d'année tant pour ce qui concerne les crédits destinés aux conventions de mandat que pour la convention cadre.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**117**	**132**	**117**
– sous plafond	114	125	114
– hors plafond	3	7	3
dont contrats aidés		*7*	*3*
dont apprentis	*3*		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

En LFI 2019, l'Oppic dispose de 9 autorisations d'emplois supplémentaires ouvertes sous plafond pour répondre, en tant que de besoin, à l'accroissement de son plan de charge en dehors du périmètre du ministère de la Culture, dès lors que la masse salariale correspondante est prise en charge par les mandants tiers.

Le plafond d'emplois 2019 voté au conseil d'administration de l'opérateur s'élève à 118,5 ETPT.

Le niveau de consommation du plafond (-4), stable par rapport à l'exécution 2018, s'explique par la mobilité du personnel et des difficultés à recruter en particulier sur des postes dits « non-dérogatoires ».

S'agissant du hors plafond, deux apprentis ingénieurs ont été recrutés en 2019, en complément d'un autre contrat d'apprentissage qui entamait sa deuxième année, ce qui porte à trois les contrats d'apprentissage à l'Oppic.